RÉPÉTITIONS ÉCRITES
Pour la Préparation de tous
les EXAMENS de DROIT
ET DE L'ÉCOLE
DES SCIENCES POLITIQUES

1928 - 1929

45859

DIPLÔME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES

ÉCONOMIE POLITIQUE

RÉPÉTITIONS ÉCRITES

d'Histoire des Doctrines Economiques

FACULTÉ DE DROIT DE PARIS BIBLIOTHÈQUE
30 SEPT 1929
DÉPOT LÉGAL
B.N. VOLUMES
A08624

rédigées d'après le cours

de

M. DESCHAMPS

Professeur à la Faculté de Droit de Paris

"LES COURS DE DROIT"
RÉPÉTITIONS ÉCRITES & ORALES
RÉSUMÉS : PRÉPARATION A L'EXAMEN ÉCRIT

3, Place de la Sorbonne (au premier)
— PARIS —

D.L. - 1929

Source : BIU Cujas

Source : BIU Cujas

45859

HISTOIRE DES DOCTRINES ECONOMIQUES (DOCTORAT)

Programme général de l'éxamen sur l'histoire des doctrines économiques

Doctrines sur l'intérêt et le juste prix au moyen Age

(Dubois, Précis de l'histoire des doctrines économiques.
Rambaud, professeur à la faculté catholique de Lyon, Histoire des Doctrines économiques.
Ashley, Histoire des idées économiques au Moyen Age.)

Mercantilisme - physiocratie - smithianisme - .
Carey et Bastiat - Frédéric List et l'économie nationale. Le Play et la réforme sociale.
Le Saint simonisme - le Fouriérisme - les variétés du socialisme aux environs de 1840 - Cabet - Louis Blanc - Pecqueur - Proudhon.
Le socialisme marxiste - le syndicalisme.

(Charles Gide et Rist, Histoire des Doctrines économiques.
Gonnard , Histoire des Doctrines économiques.)

Source : BIU Cujas

PRELIMINAIRES

Qu'entend-on exactement par doctrines économiques. La science économique et les doctrines économiques.

Les Doctrines économiques ne se confondent pas avec la Science économique. L'Histoire des Doctrines économiques ne se confond pas avec l'Histoire de l'Economie politique en tant que science. Ce n'est pas "autre chose", mais c'est quelque chose de "distinct" cependant.

Les Doctrines sont distinctes de la Science, elles sont des théories d'art, où l'on se demande ce qui est le meilleur, ce qu'il convient de faire, quelle doit être la politique économique à suivre pour un pays. La science est autre chose: la science est l'étude des phénomènes économiques pour eux-mêmes, elle cherche à les comprendre, à discerner leurs rapports de concomitance ou de séquence. On conçoit qu'il ne saurait y avoir plusieurs sciences économiques, puisqu'il ne saurait y avoir qu'une explication juste des phénomènes. Il s'en faut cependant que les Economistes soient d'accord sur tous les points de leur science, et ainsi il peut sembler qu'il y ait comme des sciences économiques différentes et opposées.

Cette apparence de diversité vient de ce que la science économique est difficile à établir, notamment en raison de l'extrême complexité des phénomènes qu'elle étudie et de l'impossibilité de l'expérimentation proprement dite.

D'ailleurs, cette difficulté de se constituer n'a rien de particulier à la science Economique. Il s'en faut de beaucoup que dans les autres sciences, la chimie, la physique, les mathématiques, les chimistes, les physiciens, les mathématiciens même soient d'accord sur tous les points de leurs sciences respectives. Mais toutes ces dissidences scientifiques n'empêchent pas qu'il n'y ait qu'une seule chimie, qui puisse être exacte, qu'une seule physique qui puisse être exacte, c'est-à-dire qui donne ou donnera l'explication vraie et intégrale des phénomènes chimiques ou phyqiques; seulement ces sciences sont plus ou moins avancées dans leur tâche, et sur les points qui ne sont pas encore parfaitement élucidés, les savants discutent. Ils ont chacun leurs théories et leurs hypothèses, et c'est ainsi qu'en attendant la constitution définitive de leur Science, si jamais il est donné à l'homme d'y parvenir, de leur science, il semble qu'il ait plusieurs théories scientifiques d'un même phénomène ou d'un même groupe de phénomènes physiques, chimiques ou sociologiques.

Source : BIU Cujas

Il en est de même dans la science économique. Si la Science Economique était parfaitement constituée, elle serait " une " nécessairement. Voilà l'idée de la notion de la science en économie politique comme dans les autres domaines de la connaissance: La science économique est logiquement "une".

Mais si la science économique était constituée, était parfaitement établie, était une, cela n'impliquerait nullement qu'il ne dût plus y avoir pluralité des doctrines économiques. Si la Science Economique est logiquement une, et doit l'être; pour les Doctrines Economiques, cette unité n'est pas et ne sera vraisemblablement jamais.

Quand même la science économique serait parfaitement constituée, quand même elle serait absolument incontestée dans toutes ses parties par ceux qui la cultivent, il n'en resterait pas moins place, logiquement, à une grande variété de doctrines économiques. Tout simplement parce que l'objet de la science et l'objet des doctrines n'est pas le même. La science nous dit ce qu'il y a de nécessaire dans les rapports des choses, et les doctrines ont pour prétention de nous dire ce qu'il vaut mieux faire.

Mais alors on pourra peut-être se demander comment ces deux propositions peuvent se concilier ? Ici, ce qu'il y a de nécessaire, et là, ce qu'il vaut mieux faire. Comment peut-il être question de modifier ce qui est démontré nécessaire ?

Cependant, il n'y a pas contradiction entre ces deux objets de la pensée économique; la science et les doctrines, pas plus qu'il n'y a de contradiction entre d'une part la vie sociologique, et d'autre part la médecine ou la chirurgie; entre d'une part la physique et la chimie et d'autre part, l'art de l'ingénieur. Il n'y a pas contradiction sur ces terrains, et cela est si vrai que l'art, dans tous ses domaines, progresse à mesure que la science avance. Bien loin que les conquêtes de la science, en déterminant ce qu'il y a de nécessaire dans les rapports des choses coupent les ailes à l'art, elles lui en donnent de nouvelles, de plus sûres. En fait, si la science aboutit à la constitution de rapports nécessaires, le rapport ainsi constaté s'il a été bien établi ne peut pas être changé; les deux termes de ce rapport étant donnés, ce rapport est nécessaire. Mais souvent, sinon toujours, les deux termes du rapport, ou l'un des deux peuvent être modifiés par la volonté et par

Source : BIU Cujas

l'action de l'homme.

Ainsi, dans un régime social de propriété privée, et de liberté des conventions, les échanges obéiront nécessairement à la loi de la valeur utilité, ce qui n'est qu'un autre nom plus scientifique, de la loi de l'offre et de la demande. Tant qu'il y aura propriété privée et liberté des conventions, on ne pourra rien changer à cela, mais la propriété privée ou la liberté des conventions peuvent être supprimées. Alors les termes du rapport changent. Il n'y aura plus lieu de parler de la Loi de la valeur utilité, puisqu'elle n'aura plus raison d'exister.

On peut remarquer encore ce qui se passe dans le régime monétaire, qu'on appelle le monométallisme. Dès que le rapport marchand des deux métaux, or et argent, s'écarte dans une certaine mesure du rapport légal des deux monnaies, celle d'or ou celle d'argent, chassera l'autre de la circulation. Toutes les fois qu'il y a en circulation dans un pays deux monnaies, dont le rapport marchand diffère du rapport légal, il y a ce qu'on appelle une bonne et une mauvaise monnaie, la mauvaise monnaie chasse toujours la bonne. On ne connaît pas d'exception à cela. Il ne peut donc être question de changer les rapports nécessaires, mais on peut changer le système monétaire. Et même sans changer le système monétaire, dans le système bimétalliste, on peut s'appliquer à empêcher l'écart de valeur de se produire ou d'être sensible entre l'or et l'argent. Cela a été tenté à différentes époques, et on arrive ainsi à gêner, à entraver les mouvements monétaires. Ce n'est pas le rapport établi qui a été changé, ce sont les termes même du rapport ou l'un des deux termes.

Les progrès de la science économique devraient avoir pour effet d'épurer les doctrines économiques.

Sans doute les progrès de la science ne sont pas, ou du moins ne devraient pas être sans influence sur l'art économique et par conséquent sur les doctrines.

Les doctrines économiques sont des théories d'art qui visent à proposer une direction politique humaine considérée comme la meilleure; elles visent à proposer des types d'organisation économique tels que le libéralisme ou l'individualisme économique, d'un côté, le socialisme de l'autre. Le souci de quiconque propose une doctrine devrait être de bien tenir compte des données de la science pour ne point édifier des théories d'art sans solidité, des théories dont les résultats, si on les appliquait iraient à l'encontre du but visé. Il n'est sans doute pas qu'il

Source : BIU Cujas

importe au plus haut point, quand on bâtit une doctrine, une théorie d'art, de tenir compte des données fondamentales de la science, si l'on ne veut pas verser dans l'utopie. Les progrès de la science économique devraient donc avoir pour effet d'épurer les doctrines économiques, de les débarrasser des erreurs qu'elles peuvent contenir, par là même de les faire rejeter par ceux mêmes qui les ont d'abord professées.

Ce serait erreur d'espérer que la perfection de la science doive entraîner l'unité de doctrine.

Cela sans doute est infiniment souhaitable, mais il ne faut pas en conclure, car ce serait une grave erreur, que la perfection de la science économique, si elle était achevée, entraînerait l'unité de doctrine. En effet en premier lieu, de ce qu'une science est très avancée, il ne faut pas conclure qu'elle soit connue de tous comme il le faudrait; il faut toujours compter avec l'ignorance. En second lieu, il y aura toujours dans cet ordre de connaissances et de pratiques la violence des intérêts particuliers, des intérêts de groupe, des intérêts de classe, qui poussent parfois à méconnaître les vérités scientifiques, quand celles-ci se trouvent les desservir. Il y a bien longtemps que le philosophe Hobbes a dit, à propos des sciences dont l'objet est l'homme et la Société, comme l'Economie Politique: "Aussi souvent que la raison est contre un homme, aussi souvent cet homme sera contre la raison." Et on a dit encore, c'est l'économiste Whately: "Les théorèmes d'Euclide eux-mêmes n'auraient jamais reçu l'assentiment unanime des savants, s'il y avait une relation immédiate avec la richesse, avec le bien-être individuel." L'ignorance, la violence des intérêts particuliers, des intérêts de classe, sont des obstacles à l'unité des doctrines, quand bien même il y aurait une science parfaite.

Mais surtout quand bien même tous ceux qui s'occupent d'art économique seraient également informés des données de la science, seraient également désintéressés, seraient d'accord sur ces données, cela ne serait pas de nature à empêcher les divergences entre ces mêmes hommes sur le terrain de l'art, sur le terrain des doctrines. Cela est vrai, non pas seulement en fait, mais du point de vue logique, et il faut s'en rendre bien compte pour ne pas tourner en discrédit de la science les profondes divergences doctrinales. Il y a bien assez, aujourd'hui encore, de dissidences scientifiques pour que l'on s'abstienne de compter comme dissidences scientifiques les dissidences sur le terrain des doctrines. Reporter à la science les dissidences qui se produisent sur le terrain des doctrines économiques, c'est créer une confusion encore-

Source : BIU Cujas

te au grand dommage de la réputation de la science économique. Ce fait qui jette le discrédit sur les sciences économiques vient en partie de ce que originairement, au début de la constitution de notre science, dans la seconde moitié du 18ème siècle, avec les physiocrates surtout, la préoccupation scientifique et la préoccupation d'art étaient si intimement mêlées, qu'il était pour ainsi dire impossible de les dissocier. D'ailleurs il en est ainsi très souvent encore aujourd'hui. Aujourd'hui même d'excellents esprit estiment que cette compénétration intime et quasi-indissociable de la science et de l'art en économie politique doit être. Ils s'appuient pour cela sur l'idée qu'une science, comme la science économique, a très naturellement et logiquement un but utilitaire, donc un but d'art, sans lequel cette science ne se dépouille jamais complètement, même chez ceux-là qui entendent faire ce qu'ils appellent de l'économie pure.

Cette idée contient sans aucun doute un fond de vérité, mais cela n'empêche qu'intellectuellement la discrimination doive être faite entre la recherche et l'affirmation de caractère scientifique, d'une part, et la recherche et la suggestion d'art d'autre part. Quand,par exemple on analyse les phénomènes de valeur ou les effets de la concurrence, on a parfaitement conscience de se livrer là à des recherches d'une tout autre nature que lorsqu'on se demande s'il n'y a pas lieu de modifier dans un but de justice les conditions dans lesquelles se produit le phénomène de valeur. Quand on se demande si le monométallisme n'est pas préférable au bimétallisme, ou encore s'il ne vaudrait pas mieux dans l'intérêt de la nation développer la concurrence plutôt que la restriction, quand on se livre à l'un ou l'autre ordre de recherch on se rend parfaitement compte que l'on fait oeuvre différente. Dans le premier cas, on essaie de faire de la science, dans le second, on fait de l'art . On peut être parfaitement d'accord avec les autres sur les fonctions de la monnaie, par exemple, question purement scientifique, et ne plus l'être du tout sur le système monétaire qu'il convient d'adopter présentement. C'est là une question d'art. Pour que deux économistes soient en désaccord sur cette question d'art, étant en parfait accord sur la question scientifique des fonctions de la monnaie, il suffira que l'un trouve désirable pour différentes raisons une hausse générale des prix à laquelle le bimétallisme prêterait la main, alors que l'autre estime qu'il serait bien préférable, quels que soient les sacrifices, les ennuis, les pertes mêmes qui en résulteront

pour une partie des citoyens, de laisser les prix se tasser naturellement au niveau qui est en voie de s'établir. Il suffit que ces économistes soient en dissidence sur ce point d'opportunité pour que, parfaitement d'accord sur le terrain de la science, ils ne le soient plus sur le terrain de l'art.

Prenons la théorie scientifique de la rente foncière. Tous les économistes qui admettent comme incontestable la théorie de la rente foncière sont du même avis sur la question du maintien ou de la spoliation de la propriété du sol. On sait sue cette question a fait naître, sinon celle de la légitimité, du moins celle du bien fondé de la propriété du sol. Tous ceux qui regardent cette théorie comme indiscutable, en principe, ne sont plus d'accord sur la question du maintien de l'abolition de la propriété privée du sol. Certains pensent qu'il n'y a plus qu'à supprimer la propriété du sol. Ricardo qu'on regarde comme le père de cette théorie scientifique n'en a jamais tiré une doctrine hostile à la propriété du sol. Il en est de même de beaucoup d'autres économistes plus rapprochés de nous, qui acceptent la théorie de la rente foncière comme scientifiquement établie, et n'en sont pas moins parmi les défenseurs les plus décidés de la propriété privée du sol.

En regard, il y a une doctrine, celle de l'américain Henry Georges qui veut la spoliation de la propriété privée du sol, qui veut la nationalisation des terres. Cette doctrine, elle aussi, se fonde sur la théorie de la rente foncière, sur la théorie ricardienne de la rente.

Ainsi, voici des hommes parfaitement d'accord sur le terrain scientifique, parfaitement d'accord pour la théorie de la rente, telle que Ricardo lui-même l'a posée, cependant, les uns disent qu'il faut maintenir la propriété privée du sol, les autres qu'il est impossible de la maintenir, qu'elle fait naître injustice et monopole au profit d'une partie de la population, au détriment de l'autre.

Rien mieux que cet exemple ne saurait montrer qu'en premier lieu la science et l'art sont distincts même en économie politique, qu'en second lieu l'unité de la science ne saurait empêcher la pluralité des doctrines d'art, qu'enfin les progrès de la science économique, si grands qu'ils puissent être dans l'a-

Source : BIU Cujas

venir, n'empêcheront pas les divergences sur le terrain de l'art.

La pluralité des doctrines est chose naturelle, chose inévitable, puisque dans la constitution des théories d'art entrent nécessairement des considérations qui sont étrangères à la science, considérations de justice, d'opportunité, sur lesquelles inévitablement les hommes ne seront jamais parfaitement d'accord parce qu'il y aura toujours, autant qu'on peut le craindre ou le souhaiter, des divergences parmi les hommes relativement au "juste", et plus largement au"souhaitable."

Ainsi l'histoire des Doctrines ne se confond pas avec l'Histoire de la Science Economique. Souvent les deux choses marchent de pair, sont en contact sur bien des points, parce que tel acquit scientifique a sa réperoussion sur la constitution des doctrines. Cela est tout particulièrement sensible dans les débuts de la formation de la doctrine que l'on va étudier cette année : La formation du Libéralisme ou Individualisme économique. N'empêche que la démarcation, la discrimination s'impose à l'esprit.

L'HISTOIRE DU LIBERALISME

OU

INDIVIDUALISME ECONOMIQUE

L'individualisme ou le libéralisme économique est absolument indépendant de l'individualisme ou libéralisme religieux, moral ou philosophique.

L'expression d'individualisme rend de plus près, avec un caracter plus intime la nature de la doctrine. Mais ce mot d'individualisme est honni de tant de côtés qu'on hésite à l'employer; il est moins courant que celui de libéralisme. Ces deux expressions de libéralisme et d'individualisme n'ont pas leur application seulement en économie politique, elles l'ont également dans les domaines religieux, moral et plus largement philosophique. Ce n'est pas ici l'endroit de juger l'individualisme au point de vue religieux, moral ou philosophique, mais il faut dire tout de suite que l'individualisme ou libéralisme économique est absolument indépendant de l'individualisme ou libéralisme moral, religieux, politique ou philosophique. Il a sa technique à lui,

Source : BIU Cujas

qui ne peut absolument rien préjuger des sentiments ou des raisons qu'on peut avoir d'être favorable ou hostile à l'individualisme ou libéralisme moral, religieux ou philosophique. Le malheur veut que ce soit le même mot qui exprime les deux choses; le mot individualisme ou libéralisme économique se trouve par là mêmebénéficier,si l'on peut dire, d'une certaine défaveur.

Ce n'est d'ailleurs pas faire de l'archaïsme que d'étudier cette doctrine, car le libéralisme économique est encore le régime, qui est à la base de la vie matérielle de nos sociétés.

Définition du libéralisme ou individualisme économique.

Le libéralisme ou l'individualisme économique est la doctrine qui professe que le régime normal le plus favorable au progrès de la richesse matérielle des sociétés civilisées, au progrès de la vie matérielle des sociétés civilisées, est lorsque l'individu jouit aussi largement que le comportent l'ordre public et la sécurité extérieure de la liberté de travailler, de produire, d'échanger, de consommer, d'épargner comme il le peut, comme bon lui semble, au mieux de son intérêt tel que lui-même en juge; régime qui implique essentiellement l'institution de la propriété.

Le libéralisme économique n'est pas une conception a priori. Origine de la formule : Laissez faire, laissez passer.

Dès son apparition cette doctrine suscitait des adversaires. Ses adversaires la présentent volontiers comme le produit d'une conception a priori. Le mot d'ordre concret du libéralisme économique : "Laissez faire, laissez passer" serait venu un beau jour sans racine dans le passé, ni dans les faits. Ce serait un produit de la philosophie rationaliste du I8e siècle. Historiquement rien n'est plus à l'opposé de la vérité que cela? La formule "Laissez faire, laissez passer " qui n'est que l'expression concrète pratique du libéralisme économique n'est pas née d'un coup, elle est née en deux fois. Elle est née d'abord comme formule de réaction contre le système règlementaire de l'industrie sous l'Ancien Régime : "Laissez faire"; puis elle est née comme formule de réaction contre le régime restrictif du commerce intérieur et extérieur du I8e siècle : "Laissez passer".

Cette formule est donc née avec une signification pratique précise, visant des faits existants, et pour changer ces faits, pour changer une politique économique, qui régnait depuis plusieurs siècles et dont on avait pu juger au I8e siècle les consé-

Source : BIU Cujas

quences dernières.

C'est paraît-il à Colbert, par conséquent dès le I7e siècle, que fut dit pour la première fois par un industriel, un négociant nommé Legendre, le fameux "Laissez faire ". Colbert dans une de ses tournées en province, où il se renseignait toujours si soigneusement, avec un si grand zèle pour le bien public des besoins de l'industrie française, se trouvait à Lyon, et demandait aux industriels lyonnais réunis ce qu'il convenait de faire pour le bien de leur industrie.

" Laissez-nous faire ",répondit respectueusement Legendre. C'est peut-être une légende, on le dit aujourd'hui en tous cas, Colbert a fait sienne cette formule et cela est surprenant de la part de Colbert le grand réglementationniste. On peut lire dans la correspondance de Colbert, dans l'ouvrage de Pierre Clément où est réunie presque toute la correspondance de Colbert, une lettre du I6 décembre I680, tome II page 75 : "on est tout stupéfait que les privilèges des manufactures établis dans le royaume contraignent toujours le commerce et la liberté publique. Il faut laisser faire les hommes, ils s'appliquent sans peine à ce qui convient le mieux, à ce qui procure le plus d'avantages..."

Cette formule du " Laissez faire " est née de gens pratiques, qui vivaient au I7e siècle. Vers cette même époque, I7e siècle, I8e siècle, un petit pays étonnait le monde par sa richesse. C'était la Hollande. Et la maxime économique des Hollandais était, au dire de l'Anglais Child : "Vivez et laissez vivre les autres.

Cet Anglais Child, ancien commerçant, et bien d'autres comme lui en Angleterre, attaque avec une vigueur surprenante les règlements de fabrication du I7e siècle.

En France, un siècle après que le fameux mot: "Laissez faire " a été dit à Colbert ou par Colbert, un ancien commerçant, un intendant du Commerce, Vincent de Gournay reprend ce mot, le vulgarise en s'efforçant de le faire passer dans les faits. On donne parfois Gournay comme un physiocrate mais ce n'était pas un physiocrate. Il fut leur ami, il allait dans le même sens, mais il n'était pas des leurs. Gournay a dit :"Laissez faire ", et vidant la règlementation extrêmement touffue du commerce, a ajouté "Laissez passer ".Voilà la naissance de la seconde partie

Source : BIU Cujas

de la formule. Laissez passer les grains et les marchandises d'une province à l'autre; libérez le commerce et l'industrie de ces règlementations, qui les étouffent et qui s'opposent à leur progrès.

Gournay qui tient ce langage au I8e siècle est un administrateur, un homme en contact journalier avec toutes les classes travailleuses, un homme se livrant continuellement à des enquêtes, à des tournées d'inspection. Il donne cette maxime comme la conclusion de son expérience.

En même temps, en France, les Physiocrates adoptent ce mot comme formule de leur construction d'art. Or les physiocrates sont des théoriciens, on les appelait les philosophes économistes. Cette rencontre de praticiens, Gournay et Colbert d'un côté, et de l'autre des théoriciens comme les physiocrates, est un fait remarquable. Mais chez les physiocrates, cette formule " Laissez faire, laissez passer", ne procède pas du tout de la même conception. Loin d'être le point de départ de leur doctrine, cette formule n'est au contraire que le point d'arrivée d'une analyse essentiellement positive.

Quoi qu'il en soit, c'est avec les physiocrates que l'on est pour la première fois en présence d'une doctrine économique d'ensemble, parfaitement cohérente dans toutes ses parties. C'est un système complet, la plus grande manifestation d'une doctrine, qu'on désigne aujourd'hui du nom de libéralisme ou individualisme économique.

Mais pour comprendre la portée de la doctrine physiocratique et de la doctrine d'Adam Smith qui, à peu près dans le même temps, se formait en Angleterre, pour aboutir aux mêmes conclusions pratiques, pour comprendre la portée de ce mouvement qui se produisait dans la seconde moitié du I8e siècle en France et en Angleterre, il est indispensable de connaître d'abord dans ses traits principaux, les pratiques avec lesquelles à sa naissance cette doctrine libérale se mettait en opposition, pour aboutir à la constitution de ce qui sera la doctrine libérale.

Source : BIU Cujas

AU MILIEU DU XVIIIe Siècle.

TRAITS GENERAUX DE L'ORGANISATION ET DE LA POLITIQUE ECONOMIQUES QUI REGNAIENT AU MOMENT OU SE CONSTITUA

§ I Le régime du travail et de la production au milieu du I8ème siècle.

(Ce régime était déjà en vigueur auparavant, et il existait encore au moment où se forme la doctrine libérale).

La réglementation du travail de l'industrie et du commerce. Les principes fondamentaux de cette règlementation.

La liberté du travail, de l'industrie et du commerce était fortement limitée et gênée au I8e siècle. Il y avait une réglementation autoritaire, qui se ramenait à trois principes fondamentaux.

I° Les artisans et les marchands (au détail tout au moins) étaient dans d'assez nombreuses villes (non pas partout), classés par corporations, corporations auxquelles ils ne pouvaient pas se soustraire, s'ils voulaient travailler, et dont ils subissaient les statuts.

2° Là où il y avait corporation, toute personne n'était point autorisée à travailler ou à commercer en détail pour son propre compte en ouvrant une boutique ou un atelier et en entrant dans les corporations correspondantes. Il n'était pas loisible d'entrer à volonté dans les corporations, si l'on n'y était point admis, non seulement on ne faisait point partie de la corporation, mais on ne pouvait pas exercer le métier ou le commerce correspondant à celui de la corporation. Pour être admis, des conditions sévères étaient imposées; il fallait subir un stage parfois long, un examen difficile, au moins pour certains; puis le nombre des apprentis que chaque patron pouvait prendre chez lui était limité réglementairement. Encore fallait-il que le nombre maximum des apprentis ne fût pas atteint dans le moment. Et puis, pour entrer dans les corprorations, il fallait encore payer des droits à la corporation et au trésor royal : droits d'entrée, de bienvenue, de banquet, à payer à la corporation, droit de finan-

Source : BIU Cujas

ce à payer au trésor royal qui, en somme, vendait le droit d'exercer le métier. De plus, à chaque avènement d'un nouveau roi, les maîtres en exercice payent une redevance de leurs privilèges, c'est-à-dire de leur monopole.

3° Chaque corporation avait ses règlements propres qui déterminaient étroitement le genre de commerce ou de fabrication, seul permis à ses membres. Ce règlement fixait aussi les conditions de la fabrication et la qualité des produits mis en vente. C'est pour assurer l'observation de ces règlements de fabrication que l'on avait institué la marque, et les inspecteurs des manufactures, qui contrôlaient la juste application de la marque.

Les maîtrises. Chaque corporation ou communauté de métier, comme on disait encore, était organisée par maîtrise et par jurande. Les maîtres étaient ceux qui avaient seuls le droit de travailler pour leur propre compte, c'est-à-dire d'ouvrir boutique ou atelier, et de prendre à leur salaire des compagnons, c'est-à-dire des ouvriers et des apprentis. Le nombre des maîtres n'était point limité directement par la loi; mais il était difficile et couteux d'arriver à la maîtrise, sauf pour les fils de maîtres auxquels, de par les statuts même des corporations, il était fait des avantages signalés : réduction du temps de l'apprentissage etdu compagnonnage, réduction des droits à payer, etc....Le préambule de l'Edit qui, sous Louis XVI, sous l'action de Turgot, supprima les corporations, qui bientôt ressuscitèrent, dira notamment,"que l'esprit général des statuts des corporations est de restreindre le plus possible le nombre des maîtres, de rendre l'acquisition de la maîtrised'une difficulté presque insurmontable pour tout autre que pour les enfants des maîtres actuels..." Il est vrai qu'on pouvait arriver à la maîtrise d'une autre façon. Le roi,en vertu de sa souveraineté, pouvait directement créer par lettres patentes de nouveaux maîtres dans une corporation existante; ces lettres patentes étaient d'ordinaire délivrées moyennant finances. Elles étaient surtout émises à l'avènement d'un nouveau roi; des dépenses somptuaires considérables étant alors faites, on délivrait plus volontiers ces lettres de maîtrise. Ces lettres auraient pu ainsi multiplier le nombre des maîtres, malgré la mauvaise volonté des maîtres existants à voir s'accroître leur nombre, mais le plus souvent, à peine émises par

Source : BIU Cujas

le roi, ces lettres étaient rachetées par les corporations elles-mêmes, par les communautés désireuses de ne point voir s'augmenter le nombre des maîtres. Le pouvoir royal tenait surtout à augmenter les ressources de ses finances, et il lui était indifférent que ce fussent les anciens maîtres qui rachetassent les lettres, ou de nouveaux venus désirant devenir maîtres eux aussi. Ainsi, en dépit de l'institution des lettres patentes de maîtrise, le nombre des maîtres n'augmentait guère qu'à la volonté de ceux qui étaient en fonction.

Les jurandes.

La jurande était la juridiction professionnelle de la corporation. Elle était composée d'un certain nombre de maîtres, élus par les autres, qui prêtaient serment en justice en cette qualité; de là le nom de " jurés ". Les jurés étaient chargés de veiller à l'exécution des réglements sur l'apprentissage, la fabrication, la vente. Parfois ils avaient le droit de prononcer des peines disciplinaires, mais généralement, ils ne pouvaient que faire un rapport et poursuivre le contrevenant devant les tribunaux ordinaires. C'était aussi les jurés des communautés qui parfois, avec l'adjonction de maîtres ordinaires, c'est-à-dire non jurés, étaient chargés de statuer sur la réception à la maîtrise, et particulièrement sur les chefs-d'oeuvres, que devaient exécuter les postulants. Ces chefs-d'oeuvre étaient, paraît-il, d'une difficulté extraordinaire, quand il ne s'agissait point d'un fils de maître; ou bien s'ils étaient de la même difficulté, on passait plus aisément sur les chefs-d'oeuvre, même pas très bien réussis, si c'était l'oeuvre d'un fils de maître. Ces chefs-d'oeuvre ont été l'occasion de certaines oeuvres d'art, qui subsistent encore aujourd'hui et sont véritablement remarquables, mais pouvaient prêter à bien des abus.

Le régime des corporations ne fut à aucune époque général en France.

Ce régime du travail de l'industrie et du commerce s'était constitué peu à peu, et n'était pas du tout le résultat d'un plan d'ensemble, conçu à l'avance, d'une doctrine comme on dirait aujourd'hui. Les origines de ce régime sont multiples; l'esprit même n'en avait pas toujours été le même. Jusqu'à la fin du I8e siècle, cette organisation ne fut établie que localement et fragmentairement par des réglements, des lettres patentes spéciales à chaque

Source : BIU Cujas

ville. Cela ne devint une réglementation générale que par l'edit de Décembre I58I, qui déclarait l'étendre(il ne fut d'ailleurs pas très bien exécuté) à toutes villes et bourgades; les dispositions de cet édit furent reproduites dans un édit très connu de I597.

Ces deux édits : I58I et I597 étaient conçus dans les mêmes termes. Le pouvoir royal entendait généraliser le système des corporations. Malgré cela, l'organisation des communautés de métiers fut bien loin de s'étendre, en fait, à tous les artisans du royaume. D'abord, elle n'existait guère, même après ces ordonnances, que dans les villes qui avaient une organisation municipale. Toutes n'en avaient pas, et les ouvriers des villages et des bourgades demeurèrent en fait, toujours et partout en dehors du régime corporatif, en dépit des ordonnances. D'autre part, les corps de métier, là où il y en avait ne se rencontraient que dans les petites industries, les seules connues au Moyen Age au temps où commença à se dessiner le système des corporations. Au cours du I7e siècle et surtout du I8e, lorsque naquit la grande industrie des fabriques, spécialement sous l'action de Sully, et de Colbert, elle fut soumise à un autre régime.

Le régime du monopole pour la grande industrie.

Le régime de la grande industrie des fabriques fut différent de celui des corporations, mais ce ne fut pas davantage celui de la liberté, tout au contraire, ce fut le " monopole ". Pour créer une fabrique, il fallait des lettres patentes du roi, autorisant la fondation,et attribuant en même temps au concessionnaire un droit exclusif, un monopole de fabrication dans une région déterminée. Souvent aussi, les lettres patentes fixaient les conditions de la fabrication et parfois de la vente.

Comment on prétendit justifier rationnellement le régime des corporations.

Le système des corporations n'a pas été le résultat d'une doctrine, d'un plan préconçu; mais quand ce système eut pris un assez large développement comme on discuta, on prétendit justifier rationnellement. On soutenait que ce régime corporatif servait à la fois les intérêts du protecteur et du consommateur. On disait qu'il empêchait l'abaissement exagéré des profits et des salaires, abaissement qui aurait été le résultat inévitable, pensait-on, de la trop grande concurrence. D'autre part, il assurait au consommateur un produit sincère, bien fabriqué.

Source : BIU Cujas

Cet essai de justification du système des corporations se trouve, par exemple, très nettement exposé dans les Remontrances de l'Avocat Général Séguier sur l'Edit de 1776. Cet edit, qui supprima les maîtrises et les jurandes, fut attaqué devant le Parlement. L'Avocat Général Séguier aboutit à faire retirer l'Edit, en défendant de la façon suivante les corporations au point de vue économique : "La loi, "disait Séguier, a érigé des corps de communautés, "créé des jurandes, établi des règlements, parce que "l'indépendance est un vice dans la constitution po- "litique, parce que l'homme est toujours tenté d'a- "buser de la liberté, et elle a voulu prévoir les "fraudes en tous genres et remédier à tous les abus. "La loi veille également sur l'intérêt de celui qui "vend et sur l'intérêt de celui qui achète, et elle "entretient une confiance réciproque entre l'un et "l'autre. Et pour ce qui est de l'intérêt des ou- "vriers, si les corporations sont supprimées, c'est "dire à l'ouvrier de travaillerpour son compte, et "et alors le défaut d'ouvrage se produira, et la di- "sette qui en sera la suite ameutera la foule des "compagnons, échappés des ateliers, où ils trouvaient "leur subsistance."

Il faut mettre en regard de cette défense l'attaque de Turgot, le préambule à son Edit de 1776, qui fait connaître les résultats du régime corporatif, les abus auxquels il était presque inévitablement parvenu.

Critique du régime corporatif par Adam Smith.

Quoi qu'il en soit, du point de vue strictementéconomique général, voici ce qu'Adam Smith fait remarquer: "Les statutsd'apprentissage gênent la libre circulation du travail d'un emploi à un autre même dans le même emploi". Un maître de la corporation des tisseurs de Lyon, s'il se transportait à Tours, ne pouvait pas exercer à Tours son industrie sans recommencer là un stage au près de la corporation et passer par les épreuves imposées comme un simple compagnon. Et Adam Smith ajoutera avec raison: "Tout ce qui gêne la libre circulation du travail d'un emploi à un autre gêne pareillement la libre circulation des capitaux d'en emploi à un autre, la quantité des fonds qu'on peut verser dans une branche de commerce dépendant naturellement beaucoup de celle du travail qui peut y être employé".

Source : BIU Cujas

Les associations de toutes sortes étaient interdites sous l'ancien régime.

Les corporations étaient des communautés de maîtres, mais non point des communautés d'ouvriers, et non point aussi des communautés combinées de maîtres et d'ouvriers. L'association ouvrière, c'est-à-dire l'association entre salariés ne fut jamais autorisée par l'ancien régime, sous aucune forme. Au contraire, l'ancien régime prohiba toujours énergiquement les associations proprement ouvrières. Il ne manquait pas pour cela d'associations ouvrières; tout le monde a entendu parler, ne fut-ce que dans des romans, des compagnons du Tour de France, des Sans gêne, des Bons Enfants, etc... Il y avait des appellations infinies, plus pittoresques les unes que les autres. Les associations ouvrières étaient nombreuses et souvent elles furent turbulentes, se chamaillant entre elles plus encore peut-être qu'avec les maîtres Mais c'était néanmoins des Sociétés secrètes, que les Ordonnances royales ne cessaient pas d'interdire, sous des peines très sévères. A ce sujet, on peut se reporter à l'arrêt du 25 mai I535, à l'ordonnance d'aout I539, qui était commune aux maîtres et aux ouvriers, à l'ordonnance du 4 février I567, aux lettres patentes du 2 janvier I749, à l'arrêt du Parlement en forme de réglement du 7 septembre I778, à l'ordonnance du I9 mars I786. On commet donc une erreur quand on dit que la Révolution Française a supprimé pour les ouvriers le droit d'association. La Révolution n'a pas supprimé pour les ouvriers un droit qu'ils n'avaient jamais eu. Le droit d'association n'a jamais existé pour les ouvriers. Ainsi la loi Le Chapelier, qui portait l'interdiction des Associations n'était pas une nouveauté, comme on le croit trop souvent, en ce qui concerne les ouvriers, ce n'était que la réédition de la législation constante de l'Ancien Régime.

§ 2. La police des grains.

La police des grains. Le roi est investi du soin d'assurer l'alimentation de ses sujets.

En octobre, le 6 octobre I789 - c'était une année de disette - les 7 ou 8.000 femmes de Paris, dont quelques-unes étaient paraît - il des hommes habillés en femmes, qui étaient allées manifester à Versailles, et qui maintenant escortent sinistrement sur la route de Paris le roi et sa famille criaient: (on le raconte du moins) à tous ceux qui venaient à leur rencontre, "Courage, courage, amis, nous ne " manquerons plus de pain, nous vous ramenons le

Source : BIU Cujas

" boulanger, la boulangère et le petit mitron !"

C'était là, exprimé en langage populaire, l'expression de l'état d'esprit qu'avait fait mettre dans le peuple depuis longtemps la politique relative aux grains, politique pratiquée traditionnellement par le pouvoir royal. Le roi était regardé et se regardait comme investi au premier chef du soin d'assurer l'alimentation de ses sujets. La crainte de la famine fut toujours un des grandes préoccupations des populations de l'Ancien Régime. De fait, depuis de longs siècles, les disettes étaient fréquentes, quasi-périodiques, et entraînaient de réelles et très vives souffrances, et créaient un état d'esprit populaire extrêmement irritable et ombrageux sur tout ce qui touchait aux grains. Cet état d'esprit régnait non seulement dans le peuple, mais aussi dans les classes élevées et même dans les sphères du pouvoir, toujours inquiet des troubles qui accompagnaient la cherté des blés. Dès que sur un marché, le blé atteignait un prix assez élevé, de tous côtés on voyait se manifester des signes de vive inquiétude, et très souvent, il s'ensuivait des émeutes. On s'en prenait volontiers aux marchands qu'on accusait d'accaparer les blés pour en faire monter le prix et réaliser des bénéfices scandaleux; ou encore, on les accusait d'exporter les grains vers les pays où ils étaient plus cher, sans souci des besoins de l'alimentation nationale. Tout cela était vrai quelquefois. Alors le pouvoir royal, pressé d'intervenir, intervenait. On pensait pouvoir empêcher la disette par des mesures règlementaires, et comme il arrive infailliblement quand on entre dans cette voie, une intervention en nécessite une nouvelle, et ainsi de suite.

Au 18e siècle, la règlementation concernant les grains était extrêmement touffue. Un des défenseurs de cette politique, l'abbé Galiani, s'exprime ainsi : "Le pain, cela appartient à la police, et non au commerce". On disait en effet couramment, officiellement : "la police des grains". Cette police visait tant la production que le commerce des blés. Elle visait d'abord le commerce, puis beaucoup plus tard la production.

L'intervention de l'autorité dans production

Si l'agriculture resta toujours en dehors du régime des corporations, et si par là même elle jouit toujours dans sa production de beaucoup plus de liberté que l'industrie et le commerce, ce n'est point à

Source : BIU Cujas

agricole.

dire que l'autorité ne s'ingéna jamais dans les exploitations rurales. L'autorité intervint, en effet, assez fréquemment pour empêcher l'extension d'un genre de culture au détriment d'un autre genre; elle intervint pour prohiber la transformation de terres à blé en terres à vigne, ou même pour s'opposer à l'extension des exploitations viticoles, encore que les nouvelles terres à vigne ne fussent pas prises sur des terrains jusque-là cultivés en blé. La raison de cette police, c'était toujours la crainte de voir diminuer l'étendue des terres cultivées en céréales, et par là, compromettre l'alimentation du royaume. On ne voulait pas par crainte des disettes que les agriculteurs et les particuliers, trouvant la vente du vin plus rémunératrice que la vente du blé, transformassent les terres à blé en terres à vigne.

Il n'est pas douteux que cette police était inspirée du souci du bien public. Mais les intérêts égoïstes ne se faisaient pas faute de se colorer de ce prétexte et d'en tirer parti. Les propriétaires de vignes faisaient agir sur le roi dans leur intérêt propre, en prétextant naturellement l'intérêt qu'ils portaient à l'alimentation du peuple, pour l'amener à interdire l'extension des terres à vigne. Adam Smith, dans son livre où il critique si profondément et parfois avec tant de bon sens et d'humour, les travers de toute cette politique interventionniste, plaisante ironiquement les sollicitudes que se sont donné en France les propriétaires des anciennes vignes pour empêcher qu'on en plantât de nouvelles. "En 1731, "dit-il, les propriétaires de vignes en France obte- "naient un arrêt du conseil défendant de planter de "nouvelles vignes et de renouveler les anciennes ar- "rachées depuis deux ans, à moins d'une permission par- "ticulière, laquelle ne serait accordée que sur le "rapport de l'intendant de la province et un certificat "portant que la terre, après examen n'était susceptible "d'aucune autre culture." Voilà quelles précautions étaient prises pour ne pas risquer de diminuer les terres ensemencées en céréales. Et Smith ajoute: "le " prétexte de cet arrêt du Conseil était la rareté du " blé, et la surabondance du vin. Mais si cette sura- " bondance de vin eût réellement existé, elle aurait " efficacement empêché, sans le secours d'aucun arrêt " du Conseil, la plantation de nouvelles vignes en ré- " duisant les profits de ce genre d'exploitation au- " dessous de leur proportion naturelle avec les profits

Source : BIU Cujas

"des blés et des prairies."

Certes, si la surabondance eût été telle que la baisse des prix eût eu cette cause, il n'est pas douteux que la restriction des terres à vigne se fût faite d'elle-même. "Et alors", continue Adam Smith, pour répondre à cette prétendue rareté des blés, occasionnée par la surabondance des vignes, "les blés "ne furent nulle part mieux cultivés en France que "dans les provinces qui ont des terres propres à la "culture du vignoble, telles que la Bourgogne, la " Guyenne, le Languedoc. La quantité de bras qu'emploie " une espèce de culture encourage nécessairement l'autre " parce que la première fournit un marché tout prêt " pour le produit de la seconde. C'était à coup sûr " l'expédient le moins propre à encourager la culture " du blé que de diminuer le nombre de ceux qui sont en " état de le payer: les viticulteurs. C'est une politi- " que aussi sage que celle qui voudrait donner de " l'extension à l'agriculture, en décourageant les " manufactures, c'est-à-dire en diminuant le nombre " de la population qui peut payer."

Quoi qu'il en soit, cette politique était encore pratiquée au moment où la doctrine physiocratique allait paraître, vers 1750, le contrôleur général Machaux renouvelait en effet la vieille prescription d'après laquelle il était défendu de planter des vignes sans permission. Ce n'était pas hostilité contre le vin; à ce moment là, la France n'était pas plus sèche qu'aujourd'hui, c'était la crainte de voir diminuer les terres à blé.

Il est d'ailleurs douteux que la prescription fut bien observée. Le besoin même que le souverain éprouve de la renouveler fréquemment, donne à croire que les gens de la campagne n'en tenaient pas autrement compte. Il en est ainsi, très souvent dans l'ancienne France, et encore aujourd'hui. S'en tenir aux prescriptions légales pour juger ce qui se passe dans un pays, c'est chose bien souvent trompeuse et illusoire. Mais enfin, la préoccupation était celle-là, et il en résultait tout de même une gêne réelle dans la production.

La police des grains en ce qui concerne le commerce.

Si la production du blé était libre, il en était tout autrement de la vente du blé par l'agriculteur, en un mot, du commerce des grains. La vente et le commerce des céréales subissaient mille entraves Cela datait de loin et dura une bonne partie du

Source : BIU Cujas

18e siècle encore, sauf de 1763 à 1770, puis de 1774 jusqu'à la Révolution, périodes où se manifeste la nouvelle doctrine économique des Physiocrates, qui eurent la chance d'avoir dans le Conseil du Roi des représentants assez écoutés pour se faire accueillir et pour faire écarter les procédés empiriques de la politique traditionnelle. Mais d'une façon générale, on peut dire que le commerce des grains n'était pas libre.

La police des grains s'appliquait, d'une part au Commerce avec l'étranger, et d'autre part au Commerce de l'intérieur, au commerce entre les marchés d'une province, et au commerce entre les différentes provinces.

Le commerce des grains avec l'étranger.

L'exportation des grains était le plus souvent interdite, sous peine de confiscation de la marchandise et d'une forte amende. Cette interdiction n'était pas permanente, mais en fait elle existait presque toujours, et dans ces temps d'interdiction, on ne pouvait exporter les grains qu'avec la permission expresse du roi. Ces permissions étaient, tantôt générales, tantôt particulières.

Permissions générales et permissions particulières d'exportation.

Les permissions générales étaient accordées par des arrêts du Conseil du roi, arrêts donnant à tous, pendant un temps déterminé, le droit de transporter des grains hors du royaume par tous les ports bureaux, et passages, sans payer de droit de sortie. On donnait ces permissions dans les années de récolte abondante, où la disette n'était pas à craindre.

Les permissions particulières consistaient dans des passeports, signés par un secrétaire d'Etat et portant le nom de la personne qui obtenait cette faveur d'exporter des grains, la quantité de marchandises autorisée, ainsi que les ports ou les bureaux de sortie, et le lieu de destination. Ces permissions particulières étaient la source de beaucoup d'abus et d'un favoritisme souvent scandaleux, ce qui était presque inévitable. Le roi ou ses agents pouvaient toujours et étaient souvent soupçonnés de faire payer ces permissions particulières. Même si cela n'était pas vrai, cela créait un mauvais état d'esprit.

Les importations de grains étaient libres.

Les importations des grains étaient libres. On ne songeait pas alors à se prémunir contre ce qui sera appelé plus tard l'invasion des blés étrangers. Souvent même on sollicitait des importations, offrant des gratifications ou des primes aux importateurs.

Source : BIU Cujas

On ne craignait jamais d'avoir trop de blé, la crainte était toujours d'en manquer.

Le commerce des grains à l'intérieur.

Il s'en fallait de beaucoup que, même à l'intérieur du pays, le commerce des grains fut libre. Dans l'ancien régime, beaucoup de provinces avaient des douanes intérieures les séparant les unes des autres. Elles ne pouvaient commercer entre elles, pour ce qui était des grains, que dans les mêmes conditions qu'avec l'étranger, c'est-à-dire que les exportations étaient interdites le plus souvent, sauf les cas exceptionnels de permission générales ou particulières.

Dans l'intérieur même d'une province, le commerce des grains n'était pas libre non plus. Seules certaines personnes pouvaient se livrer à ce commerce c'est-à-dire: acheter des grains pour les revendre. Plus exactement, le commerce était interdit à certaines personnes: les laboureurs et les gentilshommes. Les personnes, qui n'étaient pas frappées de cette sorte d'incapacité de commercer, devaient obtenir une autorisation des officiers de justice royale pour pouvoir le faire.

De plus, il était interdit de vendre du blé ou du grain hors des marchés, en sorte que l'agriculteur ne pouvait pas vendre son blé en grenier. Il était obligé de le transporter sur un marché officiel ce qui augmentait ses frais. Dans l'état d'inquiétude où l'on était toujours quant à l'alimentation on ne croyait qu'aux quantités de blé visible sur le marché. Le peuple s'imaginait que vendre en grenier cachait forcément des manoeuvres d'accaparement. En outre, chaque marché avait ses règlements intérieurs assez variables d'ailleurs. En général, les habitants de la localité pouvaient seuls acheter jusqu'à une certaine heure. Ce n'est que passé cette heure que les habitants des paroisses voisines, les étrangers comme on les appelait, pouvaient faire leurs achats. Les boulangers aussi ne pouvaient se fournir de grains sur le marché qu'après les gens de la localité. C'est là une mesure, dont il subsiste encore bien quelque chose dans les marchés de certaines campagnes, dans le Cher notamment. Pour certaines denrées comme le beurre, la volaille, le marché est réservé aux habitants de la localité, et les acheteurs, les négociants en gros, les coquetiers, comme on les appelle dans le Cher, ne peuvent apparaître et acheter

Source : BIU Cujas

effectivement qu'à partir d'une heure donnée. De même pour le bétail, pour les chsvaux, il est défendu aux acheteurs d'aller acheter sur les routes, tandis que les bêtes arrivent au marché; on ne peut acheter que sur le marché.

Quand les blés ne venaient pas ou semblaient ne pas venir en assez grande quantité au marché, les officiers de police avaient le droit de perquisitionner au domicile des agriculteurs, pour voir s'ils n'avaient pas caché du blé dans leur grenier, et les contraindre à porter ce blé au marché et à le vendre au prix déterminé.

Toutes ces mesures n'étant pas encore suffisantes, on avait créé dans chaque province des magasins publics, où les autorités emmagasinaient le blé qu'elles achetaient dans les années d'abondance, pour le revendre, en en réglant le débit, dans les années insuffisantes.

L'administration des blés du roi.

Voilà bien des précautions prises pour assurer l'alimentation locale. Cependant, si cet ensemble de mesures pouvait empêcher certaines régions de se démunir de leurs approvisionnements, il faut bien remarquer toutefois que cela ne fournissait point de blé aux régions qui s'en trouvaient dépourvues et ne leur permettait pas d'en acquérir. La situation de ces régions moins prospères était aggravée par ces mesures, puisque le trop plein des autres régions ne pouvait pas venir se déverser librement. Il vint un moment où l'autorité s'inquiéta de cela, et c'est dans ce but que sous Louis XIV fut créée: l'administration des blés du roi.

On faisait des approvisionnements officiels en régie, approvisionnements que l'on revendait aux magasins publics des différentes provinces, qui se trouvaient déficitaires une année ou l'autre. En 1765, l'administration des blés du roi, au lieu de continuer à être faite en régie, fut affermée à une Compagnie, laquelle s'engageait à faire des approvisionnements avec l'argent que fournissait le roi; afin de céder ces approvisionnements sur le marché de Paris en cas de disette. C'était toujours à Paris que la crainte de manquer était plus grande et qu'on redoutait des émeutes.

Cet affermage de l'administration des blés du roi donna lieu à des combinaisons louches ou qui

Source : BIU Cujas

Le pacte de famine,

parurent telles, combinaisons où l'opinion publique accusa les principaux personnages de l'Etat, et le roi lui-même (c'était Louis XV) d'être parties intéressées. C'est ce que l'on a flétri sous le nom de "Pacte de Famine". Il y eut beaucoup d'exagération dans les imputations qui furent dirigées à ce moment là contre la Cour. Même en ce qui concerne le roi particulièrement, il semble bien que ce ne fut nullement fondé. Mais il n'empêche que de tels procédés prêtent toujours à des interprétations de ce genre; si ce n'est le souverain, ce sont certains de ses agents, qui (comme on dit vulgairement) tripotent, se servent de l'argent du gouvernement pour faire leurs affaires.

Le contre-coup de ces mesures ne pouvait pas manquer de se faire sentir sur la production elle-même, d'une façon fâcheuse. La valeur des grains était constamment influencée par les agissements bien intentionnés de l'autorité et n'offrait presque jamais aucune chance avantageuse pour l'agriculteur. Dans les années d'abondance, on le laissait à peine exporter et dans les années de disette, on empêchait les grains de monter. L'agriculteur ne sachant sur quoi compter se décourageait, diminuait sa culture, quand il n'abandonnait pas la campagne pour la ville, d'où aggravation du risque de disette, risque que la politique tutélaire, mais apparemment mal avisée des pouvoirs publics avait pour but d'écarter. Tous ceux qui ont étudié les effets de cette police des grains sont d'accord pour constater que ces effets étaient quasi invariablement néfastes, tout opposés à ceux qu'on se proposait d'obtenir.

N'empêche que dans ces toutes dernières années, il y a trois ans, en 1925, nous avons vu proposer aux Chambres par le groupe parlementaire socialiste, la création d'une administration des blés de la république. La création d'un Office national du blé fut l'objet d'une proposition de loi. Le Gouvernement détourna un peu le coup, dont il s'inquiétait, mais fit établir un projet de loi intitulé: "projet tendant à faciliter l'approvisionnement de la population civile en céréales et farines panifiables" qui fut déposé à la Chambre le 6 Février 1925 et voté par la majorité du moment, le jour même. En lisant ce projet, on voit qu'il n'y a eu qu'à aller chercher les pratiques de l'ancien régime, pour y trouver l'organisation de ces grandes nou-

Source : BIU Cujas

veautés que l'on se propose d'instituer pour assurer l'approvisionnement des citoyens d'aujourd'hui.

§ 3. La politique mercantile.

La préoccupation métalliste ou bullionniste.

En effet, à côté et au-dessus de tout cet interventionisme, qui était inspiré par les idées de réglementation d'une part, et par la préoccupation alimentaire d'autre part, il y avait un interventionisme des pouvoirs publics bien plus large encore: c'était celui qui s'inspirait de la préoccupation métalliste. (Métalliste ou bullionniste, du mot anglais bullion).

Par métallisme on entend cette idée que l'or et l'argent sont, même au point de vue national, la richesse par excellence, et qu'en conséquence, la richesse d'un pays se mesure à la quantité d'or et d'argent que ce pays possède. Il s'agit d'ailleurs moins de quantités absolues que de quantités relatives c'est-à-dire par comparaison avec les autres pays. Colbert, partisan déterminé de cette politique, exprime très bien cette idée; lorsqu'il écrit dans ses "lettres, instructions et mémoires": "Je crois " que l'on demeurera facilement d'accord de ce principe qu'il n'y a que l'abondance d'argent dans un " pays, qui fasse la différence de sa grandeur et de sa puissance".

La politique métalliste à l'état rudimentaire chez les Anciens.

Cette idée métalliste, pour l'appeler ainsi brièvement, est une idée très actuelle, encore bien vivante aujourd'hui dans la psychologie des individus et des nations. Dès l'antiquité, l'on voit des nations et des cités, qui prohibaient l'exportation des métaux précieux. Evidemment cela n'en augmentait pas la quantité, mais cela l'empêchait du moins de diminuer. On disait: "Il est bon de commencer par cela, de s'assurer au moins que l'argent ne diminuera pas dans le pays, et il est plus aisé, semble-t-il, de retenir l'argent dans le pays que d'y faire venir celui qui n'y est pas". C'était là chez les anciens, la politique métalliste moderne à l'état rudimentaire.

Raisons données pour expliquer le souci métalliste des gouvernements, au début des temps

Dans l'Europe des temps modernes, à l'époque où se forment les grands Etats, la préoccupation métalliste devient intense. Il semble à chaque Etat qu'il ne sera établi solidement que s'il possède un stock métallique plus grand que celui de ses rivaux. En effet, les rivalités sont violentes entre

Source : BIU Cujas

modernes.

les Etats en formation, surtout à partir du XVI° siècle, et de ces rivalités sortira souvent la guerre. Or l'argent est le nerf de la guerre. Il n'y a pas beaucoup d'argent dans les pays d'Europe, et comment le prince en tirerait-il de ses sujets pour ses entreprises de conquête, ou sa défense contre les entreprises de ses voisins?

Plus tard, d'autres raisons seront données pour expliquer le souci métallique des gouvernements. Par exemple, le philosophe anglais Locke, partisan décidé du métallisme, dira, pour justifier cette hantise métalliste: "Ce qui confère aux richesses "métalliques leur supériorité sur toutes les autres " richesses, c'est leur caractère durable. L'argent " ne périt, ni ne se consomme, à la différence de " tous les autres biens meubles".

On donna encore d'autres raisons que celle-ci mais ce sont là raisons d'après coup. Pour expliquer la hantise métalliste au début des temps modernes, la seule vraie raison est la nécessité de la guerre. L'idée de la guerre, telle qu'on l'envisageait alors, et toutes les dépenses qu'elle entraînait, commanda essentiellement le souci métalliste. A l'origine, on n'éprouvait guère le besoin d'expliquer cette préoccupation; l'idée métalliste est en quelque sorte instinctive. On pense toujours que c'est à l'abondance d'or et d'argent que se mesure la richesse et par conséquent la puissance d'une nation ou d'un particulier. Pendant longtemps on ne songea pas plus à discuter cet axiome, que " La ri-"chesse par excellence d'un pays est l'or et l'ar-"gent" que l'on ne songe en géométrie à discuter "que le plus court chemin d'un point à un autre "est la ligne droite". Car cet axiome aussi est discuté aujourd'hui.

Dons au XVI° siècle et au XVII° siècle, tout le monde est d'accord sur ce point; la grande préoccupation de tous les gouvernements est d'avoir le plus possible d'or et d'argent. Mais sur le terrain des moyens les meilleurs pour acquérir cet or et cet argent sur cette question d'art, l'empirisme déploie successivement ou concurremment toutes ses ressources.

A la vieille politique d'avarice nationale succède une politique de spé-

Au milieu du XVIII° siècle, on avait abandonné depuis assez longtemps déjà la vieille politique d'avarice nationale, qui consistait à prohiber la sortie de l'or et de l'argent. Ce procédé rudimentaire avait été abandonné en principe. Ce n'était

Source : BIU Cujas

culation nationale.

point que l'on s'intéressât moins que par le passé aux métaux précieux, bien au contraire, on pratique toujours la politique métalliste, mais le point de vue est changé. Chaque Etat maintenant se rend compte qu'il ne s'agit plus tant de conserver ses richesses métalliques acquises que de les accroître sans cesse le plus possible. Le changement vient de ce que depuis un siècle et demi, un flux métallique, tel qu'on n'en avait pas encore vu, vient du Nouveau Monde en Espagne, et de là; en dépit de toutes les prohibitions de sortie, se répand sur l'Europe par le fait du commerce. Les Etats les plus commerçants la Hollande, les Républiques de Venise et de Gênes, qui laissent à leurs marchands le plus de liberté, qui notamment laissent libres l'exportation de l'or et de l'argent, pour payer les marchandises qu'ils achètent de l'étranger, pour les revendre à l'étranger, sont ceux qui attirent à eux la plus forte part des richesses métalliques nouvelles. Ces pays n'hésitent pas à laisser leurs commerçants exporter l'or et l'argent; ils sèment pour récolter, ils sèment l'argent pour récolter l'argent. Ils comprennent que des sorties d'argent sont souvent la promesse de rentrées plus fortes. Certains conseillers des grands Etats comprirent alors qu'ils se mettraient dans un état d'infériorité certaine par leur politique étroite de retenue de l'argent, s'ils s'interdisaient comme par le passé de profiter de ces amples déplacements métalliques qu'un commerce très élargi depuis les grandes découvertes géographiques opérait de plus en plus activement. D'autres petits pays pouvaient alors s'enrichir rapidement par leur commerce, tandis que les grands pays resteraient stationnaires.

Ces conseillers firent comprendre aux grands Etats que leur politique étroite de retenue de l'argent, loin de consolider leur puissance, allait les affaiblir par rapport aux petits Etats qui ramassaient chez eux l'or et l'argent découlant du Nouveau Monde. La vieille politique d'avarice nationale était devenue désormais dangereuse: elle doit céder la place à une politique plus avisée, une politique de spéculation nationale, qui impliquera la libre, ou à peu près libre sortie de l'or et de l'argent pour faciliter le commerce. Et le commerce fera rentrer plus d'argent qu'il n'en laissera sortir. Cette politique nouvelle, qui règne déjà depuis longtemps,

Source : BIU Cujas

au moment où se forme la doctrine libérale, est celle qui a reçu le nom de "Système de la Balance du commerce", ou plus brièvement: "Système Mercantile".

Les droits principaux du système mercantile.

On n'est arrivé à ce système mercantile qu'après des tâtonnements, on n'y est pas arrivé d'emblée. Au XVIII° siècle, lorsqu'il est bien constitué, c'est lui qui inspire la politique commerciale de presque tous les Etats d'Europe. Il a l'influence la plus grande, non seulement sur la constitution du commerce extérieur, mais encore sur l'agencement de l'économie interne des nations. Une forme de liberté plus grande est désormais donnée au commerce extérieur; l'argent va pouvoir sortir du pays. Mais à côté de cette liberté relative, des gênes d'un ordre nouveau, d'autres entraves vont être apportées au libre jeu de l'activité économique; gênes et entraves qui précisément se superposent à celles qui résultaient déjà du régime corporatif, du régime de la grande manufacture et de la police des grains.

Le commerce extérieur est considéré comme le seul moyen d'augmenter le stock métallique du pays.

L'idée maîtresse du système mercantile est très simple, c'est la suivante: Dès l'instant qu'un pays ne possède pas de mines d'or ou d'argent, comme l'Espagne ou le Portugal dans leurs colonies d'Amérique, le seul moyen pour ce pays d'augmenter son stock métallique est le commerce extérieur. Le commerce extérieur seul opère des déplacements internationaux au sein du stock métallique mondial. Bien entendu, il faut que dans ce commerce extérieur, le pays vende plus qu'il n'achète. Il faut que ses exportations dépassent en valeur ses importations, car le solde lui est payé en or et en argent.

La grande affaire est donc d'assurer une balance du commerce favorable, c'est-à-dire d'où ressorte un solde créditeur au profit du pays. "La "nation commerçante est comme un individu commerçant", cette expression était souvent employée. Le commerçant en fin d'année s'est enrichi, quand ses rentrées en numéraire excèdent les sorties; il en est de même des nations.

Classification au point de vue mercantiliste des occupations et des professions.

Suivant la conception que l'on se fait aux différentes époques, de la nature et des sources de la richesse nationale, on est logiquement conduit à classer hiérarchiquement, d'une façon ou d'une autre, parfois très différentes, les occupations et les professions des sujets ou des citoyens. Les théoriciens du mercantilisme, de leur point de vue métalliste, classaient ainsi les professions dans l'intérêt

Source : BIU Cujas

national:

Au premier rang: les professions qui font entrer de l'argent dans le pays, c'est-à-dire les professions dont les produits fournissent un aliment régulier et important à l'exportation: les manufactures avant tout, puis le commerce des transports (qu'on appellerait aujourd'hui plutôt transit), commerce qui consistait à acheter des marchandises à l'étranger ou dans les colonies pour les revendre à l'étranger, le gain étant tout profit pour la nation.

Au deuxième rang, viennent les professions qui n'ont aucune action par elles-mêmes sur les entrées et les sorties de l'argent. C'étaient les professions de boulanger, de maçon, de petit commerçant au détail, les petits artisans et les professions libérales, les fonctionnaires, etc..... Avec toutes ces professions, l'argent ne fait que se déplacer, mais il ne sort pas du pays.

Au troisième rang, viennent les professions nuisibles à l'Etat, du point de vue métalliste. Ce sont les professions qui font sortir de l'argent; ce sont moins des métiers que du commerce, ce sont les professions des négociants importateurs. On trouve que ces professions ont un effet regrettable, et cependant on ne peut pas les interdire, car elles ont parfois, par certains côtés, une utilité publique.

Frédéric II de Prusse, qui, à bien des égards a exposé dans ses Lettres ou ses Instructions avec une netteté singulière, la théorie du mercantilisme, écrivait dans une lettre de 1748, ces mots, qui mettent bien en lumière le point de vue métalliste dans le classement des professions de ses sujets: "Trois " sortes de commerce sont utiles au pays. La pre- " mière sorte, c'est quand on envoie dans les pays " étrangers des objets produits et fabriqués dans " le pays et qu'on reçoit en échange de l'argent " comptant. La seconde sorte c'est quand on fait " venir des marchandises étrangères uniquement dans " l'intention de leur faire traverser le pays et de " les vendre au dehors. La troisième sorte de commer- " ce utile au pays, c'est quand on échange les pro- " duits dy pays contre des produits étrangers, dont " on a absolument besoin".

On voit bien, d'après cette théorie, qu'il faut s'efforcer directement ou indirectement de ne

Source : BIU Cujas

pas faire sortir d'argent du pays. Si l'on a absolument besoin de produits étrangers, on invite les importateurs, importateurs de grains, par exemple, à ne pas payer en argent ces denrées qu'ils achètent et à s'informer de quels produits les pays étrangers pourraient avoir besoin pour les exporter et faire un échange, un troc, tout en se procurant ce qu'on ne peut trouver à l'intérieur. Il faut que les besoins alimentaires principalement soient satisfaits, mais en s'efforçant de ne pas faire sortir l'argent. Et Frédéric II continue; "La première manière " de commerce est l'exportation, c'est incontesta- " blement la meilleure, et c'est là dessus qu'il " faut raffiner le plus qu'on peut". Puis il passe sur la seconde, quant à la troisième, l'échange des produits étrangers contre des produits du pays, "il " faut s'en accomoder, tant qu'on ne peut pas faire " mieux".

On ne peut pas trouver un commentaire plus net et plus précis de l'esprit du système mercantile.

Le développement des manufactures est le plus sûr moyen d'obtenir une balance du commerce favorable.

Le grand point pour la politique mercantile, puisque son but est de développer l'exportation, va être de développer les manufactures dans le pays. Ce sera le moyen le plus sûr d'avoir une balance commerciale favorable. Et puis, on pense que les produits manufacturés sont moins encombrants et plus faciles à transporter que les produits agricoles, ils se prêtent mieux à l'exportation. Ils renferment une valeur plus grande sous un moindre volume. La plus forte part de la valeur qu'ils ont, vient des transformations que leur a fait subir le travail. La valeur des produits manufacturés à mesure qu'ils sont plus finis, ne dépend pas de leur masse, mais de leur qualité; cette valeur due au travail ne forme pas poids. La production manufacturière, à la différence de la production agricole, comporte un développement quasi indéfini, car ce développement n'est pas borné par la nature, mais uniquement par le nombre d'hommes qui peuvent s'y adonner, puisque manufacture, c'est "travail de mains" avant tout. La manufacture renferme donc un facteur d'exportation presque illimité, et plus la population s'accroîtra plus l'on pourra exporter. On ne peut en dire autant de l'agriculture, puisque le sol limite les quantités que l'on peut produire.

Les manufactures vont être encouragées

Les manufactures vont donc être encouragées par tous les moyens, de préférence à l'agriculture.

Source : BIU Cujas

Ce n'est pas à dire, comme on le fait quelquefois, que l'agriculture va être "découragée" de propos délibéré, c'eût été fort malhabile de la part des gouvernants. Si le pays ne produisait pas sa nourriture, il eût fallu acheter cette nourriture à l'étranger, et c'eût été aller à l'encontre du but proposé. On considérait qu'il était souhaitable que le pays eût une agriculture suffisante pour nourrir ses habitants, mais lorsque l'intérêt de l'agriculture se trouvait en conflit avec celui de la manufacture, c'est l'agriculture que l'on sacrifiait. Voilà le fait tel qu'il se présente à nous, il ne faut pas l'amplifier, ni le diminuer non plus.

Pour encourager les manufactures, on va créer toute une politique compliquée, tant intérieure qu'extérieure, en vue d'assurer au pays une balance favorable par l'exportation.

Les traits principaux de la politique mercantile. Nouvelle utilisation des droits de douane dans un but économique.

D'abord les manufactures sont protégées contre la concurrence étrangère sur le marché national par des droits de douane à l'importation des produits manufacturés venant de l'étranger. Il ne faut pas que cette concurrence étrangère étouffe les manufactures nationales. La protection par les moyens douaniers va parfois, et même souvent très loin; elle peut aller jusqu'à la prohibition d'entrée de certaines manufactures étrangères. En même temps, on n'empêche pas l'entrée des matières premières indispensables aux industries nationales. Cette entrée est libre, et même parfois encouragée, excitée par des primes d'entrée, qui sont offertes aux importateurs. Le but cherché était d'obtenir l'approvisionnement en matières premières à aussi bas prix que possible; aussi tandis que l'importation des matières premières étrangères n'était pas entravée par des droits de douane, la sortie des matières premières était prohibée. Etant donné le but poursuivi, tout cela etait d'une logique parfaite.

L'institution des douanes, institution bien plus vieille que le mercantilisme, avait été jusque-là essentiellement fiscale, c'est-à-dire que son but etait de procurer des ressources au trésor. Sans cesser d'avoir ce caractère, l'institution des douanes prend désormais un caractère nouveau, qui vient s'ajouter à celui-ci, se combiner avec lui. Les douanes deviennent un instrument, non plus seulement fiscal, mais économique, c'est-à-dire dont le but n'est plus exclusivement

Source : BIU Cujas

de procurer des ressources au Trésor, mais en même temps de diriger la production et le commerce dans un sens utile à l'établissement d'une balance favorable.

Règlements fixant les conditions de la fabrication en vue d'assurer la qualité et le bon marché des produits.

Pour l'exportation, la qualité est chose importante. Pour que les produits des manufactures nationales l'emportent sur les marchés étrangers, en d'autres termes, pour que l'étranger achète de préférence chez nous, il faut assurer aux produits des manufactures de notre pays, à la fois la qualité et le bon marché. Qualité et bon marché, quand on veut vendre, c'est naturellement ce à quoi il faut tendre.

Pour assurer la qualité, des règlements royaux vont apparaître, et se multiplier à l'infini, règlements qui concernent les procédés et les conditions de la fabrication. Il y avait déjà des règlements de corporations bien plus anciens, mais ces règlements de corporations avaient été établis sans considération du point de vue de l'exportation. Du jour où l'esprit mercantile inspira la politique économique, les règlements royaux viennent se surajouter aux règlements proprement corporatifs; ils sont faits dans le but d'assurer la qualité desproduits, pour que l'étranger les apprécie et les achète de préférence à ceux des autres pays. Sous Colbert, la règlementation de la fabrication en vue de l'exportation, atteint un dégré de minutie et de simplification extraordinaire, incroyable.

Action sur le coût de production. Politique de dépression des salaires et du taux de l'intérêt en but d'assurer le bon marché des produits.

La qualité et le bon marché sont deux choses qui ne paraissent pas toujours conciliables; cependant, on s'efforce de concilier ces deux points de vue. Pour sauver la qualité, il y avait, on vient de le voir, la règlementation, et pour assurer le bon marché, on s'efforce d'agir sur le coût de production des produits manufacturés. Déjà certaines mesures d'ordre douanier indiquées précédemment, libre entrée des matières premières étrangères, et même primes à leur importation, en même temps qu'entraves à leur exportation, tendaient à ce but : diminuer le coût de production des manufactures nationales. Mais d'autres mesures tendaient au même but.

On s'efforça d'abord d'assurer aux manufactures du travail à bas prix, c'est-à-dire de la main-d'oeuvre à bon marché. Pour cela, on agissait directement ou indirectement sur le taux des salaires, puisque c'est l'un des éléments les plus importants du coût de production, du prix de revient, surtout à une époque où le machinisme n'était pas encore bien

Source : BIU Cujas

développé.

Pour agir directement sur les salaires, il n'y a qu'un moyen, les tarifications, tarifications dans le sens d'un maximum, et non d'un minimum comme aujourd'hui. Il n'y avait pas de façon normale et régulière de maximum de salaires, mais très souvent, sur les plaintes de l'une ou l'autre industrie, un maximum intervenait; ou bien quand il y avait des grèves pour faire hausser les salaires, une ordonnance venait fixer le maximum.

Pour agir indirectement sur les salaires, on faisait des tarifications maxima du prix des denrées usuelles que consomme un ouvrier, voire même des tarifications du prix des petits loyers. On faisait cela pour empêcher le coût de la vie ouvrière de monter. Par là même on pouvait diminuer les salaires, ou les empêcher de s'élever. Quand le coût de la vie est bas, les salaires peuvent être plus faibles.

Indirectement encore on agissait sur le prix du travail, c'est-à-dire sur le prix de la main-d'oeuvre, par la prohibition d'exportation des blés. Diminuer le prix du blé, c'était diminuer le prix du pain, c'était faciliter un abaissement du prix des salaires. De même que l'on voyait tout à l'heure le système des corporations et des règlementations de fabrique s'imbiber de politique mercantile, de même on voit maintenant la vieille police des grains s'imbiber aussi d'esprit mercantile. La vieille police des grains qui, pendant des siècles, n'avait eu d'autre préoccupation que de parer aux risques de disette, va tendre désormais, pour une grande part, à permettre un bas prix de travail, afin que le coût de production du travail soit bas, et que l'on puisse vendre beaucoup à l'étranger.

A côté de cette politique de dépression des salaires, on préconise, surtout en Angleterre où les grands propriétaires fonciers de l'époque avaient une situation politique telle qu'ils pouvaient s'opposer à une politique d'avilissement des grains, on va voir préconiser une politique de dépression de l'intérêt de l'argent.

L'intérêt de l'argent, comme on disait alors, aujourd'hui on dit de préférence l'intérêt du capital, mais c'est sensiblement la même chose, est une des charges de toute entreprise. Dès le moment où les manufactures prennent une certaine extension, débordent du cadre du métier pour prendre beaucoup plus de développement, elles ont besoin de capitaux pour s'é-

Source : BIU Cujas

tendre. On peut dire que l'intérêt est la charge fondamentale des entreprises. Pouvoir se procurer de l'argent, pouvoir emprunter à bas prix, c'est en effet pouvoir acheter des matières premières, payer des salaires d'une façon moins onéreuses. Si en France le prix des matières premières, et le prix du travail, des salaires sont égaux aux prix pratiqués dans les autres pays voisins, si on parvient à faire baisser le taux de l'intérêt, dans les conditions commerciales où il est permis de le faire, puisque dans le principe cela est interdit, le prix des matières premières et le prix des salaires seront moins lourds à nos manufactures, puisque l'argent qui sert à les payer leur coûtera moins cher. Voilà en quel sens il faut dire que l'intérêt est la charge fondamentale de toutes les entreprises, du jour où les entreprises doivent recourir à des capitaux d'emprunt, ou même à des capitaux associés.

En effet, on voit, à partir de la seconde moitié du I7e siècle surtout, les gouvernements se faire concurrence pour la baisse du taux de l'intérêt. On les voit intervenir pour fixer l'intérêt maximum à un taux plus bas que dans les pays voisins. Là encore, c'est une très vieille politique, la politique de l'intérêt, qui s'inspirait traditionnellement de considérations morales, qui aboutit à prohiber l'intérêt comme principe. Là encore l'esprit mercantile vient pénétrer cette politique, non pas pour prohiber l'intérêt là où il est permis, mais pour le faire baisser.

Pénétration de l'esprit mercantile dans la politique de restriction du luxe.

On le voit, le mercantilisme a pénétré de son esprit et a adapté à sa conception des institutions beaucoup plus vieilles que lui. Il a eu une action sur les règlements corporatifs, sur les règlements des fabriques, sur la police des grains, sur la législation douanière, sur la législation concernant l'intérêt de l'argent; on va maintenant le voir prendre une autre influence, la même dans son esprit, sur une autre vieille politique, la politique restrictive du luxe.

Il y avait longtemps, en effet, que nos rois se préoccupaient de réfréner ce qu'on appelait alors le luxe de leurs sujets. Diminuer la consommation de certains objets de luxe dans le pays, c'était là le but des Edits somptuaires, ou édits contre le luxe; Edits extrêmement nombreux, bien avant que le mercantilisme n'apparût. Originairement, quand le prince édictait de ces édits somptuaires, il était poussé

Source : BIU Cujas

à cette restriction de luxe, surtout par les seigneurs qui étaient vexés de voir bourgeois et vilains se vêtir à leur image, ce qui ruinait, disait-on, tout sentiment de différence de rang. D'ailleurs le bourgeois n'était pas moins dépité de voir l'ouvrier ou le paysan s'habiller comme lui.

Les Edits somptuaires, pendant des siècles, s'inspiraient de l'idée de hiérarchie sociale, hiérarchie qui voulait maintenir surtout par la différence des vêtements, la différence des conditions.

Avec le mercantilisme, les édits somptuaires seront aussi fréquents, sinon plus, mais ils changeront d'esprit. Ils auront comme but principal de concourir à l'établissement d'une balance favorable. C'est toujours l'idée maîtresse de l'esprit mercantile. On va voir le mot : objet de luxe devenir à peu près synonime d'objet manufacturé. Toute la politique qui va s'appliquer aux objets manufacturés, va s'appliquer aux objets de luxe. Il est vrai qu'à l'époque, confondre objet manufacturé et objet de luxe, ce n'était pas tout à fait factice; cela répondait à une réalité. Vers le I7e et le I8e siècles, les manufactures étaient surtout des industries de luxe : la soierie, le velours, les dentelles, l'or filé, les cuirs dorés, les tapisseries, les porcelaines, les glaces....., tous ces objets des principales manufactures, étaient des produits de luxe. D'une part, le gouvernement favorise de toute sa puissance, de tous ses moyens les industries de luxe; il favorise leur création et leur développement par tous les moyens; d'autre part, il s'efforce d'empêcher la consommation du produit de ces industries en France.

Cela paraît contradictoire, mais cela ne l'est pas du tout du point de vue mercantile. Le gouvernement favorise les industries de luxe, qui sont surtout les manufactures en vue de l'exportation. Or, empêcher les nationaux de consommer les produits de ces industries, c'est précisément assurer une disponibilité plus forte pour l'exportation. Au lieu de consommer ces produits dans le pays, il faut leur laisser la possibilité d'être consommés à l'étranger. Jamais on n'en fournira trop à l'étranger, si l'étranger veut bien les acheter. Il ne faut pas laisser les nationaux faire concurrence à l'étranger pour les achats, puisque ce serait empêcher la balance d'être aussi favorable que possible.

Enfin, une autre politique est influencée, pour mieux dire, dominée par le but mercantile, c'est

Source : BIU Cujas

La politique coloniale est dominée par la conception mercantile. Le pacte colonial Le système de l'exclusif.

la politique coloniale des grands Etats d'Europe. A cette époque, tous les grands Etats veulent avoir des colonies, parce que, à l'égard de ses colonies, la métropole est absolument maîtresse de règler ses ventes et ses achats au mieux de ce qu'elle considère comme son propre intérêt. Au regard d'un étranger, on ne fait pas ce qu'on veut, c'est pourquoi on recourt à tous les moyens indiqués tout à l'heure. Mais l'étranger use aussi de ces procédés et on se trouve en concurrence de procédés. Pour la colonie, c'est autre chose, la métropole est maîtresse de lui imposer le régime industriel et commercial qui lui convient le mieux. La conception coloniale mercantile sera très simplement formulée dans ces mots, employés très souvent à l'époque : "Les colonies sont faites pour faciliter à la métropole l'établissement d'une balance du commerce favorable." Elles sont pour la mère-patrie exclusivement un objet d'exploitation. Beaucoup de mesures furent prises dans cet esprit, et l'ensemble de ces mesures est connu, sous le nom de Système colonial.

Le Pacte Colonial est un mot qui n'est pas sans ironie intime. Les Anglais s'exprimaient plus crûment en disant :"Le système de l'exclusif". Voici pourquoi cette qualification. Il est une règle sur laquelle les théoriciens du mercantilisme insistent d'une façon curieuse quand ils traitent du mercantilisme. Il importe, et les gouvernements suivaient cette politique autant que possible, que les colonies soient situées sous une autre latitude que la métropole.

Les colonies situées sous la même latitude que la métropole sont susceptibles de devenir des concurrentes.

Des colonies sous la même latitude que la métropole auraient les mêmes productions qu'elle, par conséquent, elles seraient capables du même développement industriel; au lieu d'être un domaine d'exploitation, elles se transformeraient à plus ou moins brève échéance en concurrentes de la métropole. Sans doute, on pourrait prendre des mesures, puisqu'on est le maître à l'égard de la colonie, pour empêcher le développement des industries dans la colonie de se produire, on pourrait les interdire. Mais on vit le danger d'une intervention trop brutale, qui ne pourrait en définitive pas empêcher la colonie de développer des industries et des manufactures que la nature de sa production invite à naître. Cette politique peut créer bien des froissements entre les colonies et la métropole; et ces colonies situées sous une même latitude ne songeraient qu'à conquérir leur

Source : BIU Cujas

indépendance pour échapper aux mesures vexatoires, tyranniques de la mère-patrie. Les mercantilistes anglais de la fin du I7e,du début du I8e siècle, étaient toujours très inquiets de certaine colonie anglaise leur plus importante colonie de l'époque, qui se trouvait située à peu près sous la même latitude que la métropole. C'est cette colonie qui est devenue en I775, à la suite de la guerre de l'Indépendance américaine, les Etats-Unis d'Amérique. Les théoriciens du mercantilisme voyaient donc juste quand ils disaient qu'autant que possible, il ne fallait de colonies sous la même latitude que la Métropole, parce qu'on serait amené à prendre vis-à-vis d'elles, pour qu'elles ne deviennent pas concurrentes, des mesures qui les feront se révolter. C'est en effet ce qui est arrivé pour les Etats-Unis.

Les colonies situées sous une autre latitude que la métropole répondent pleinement à l'idéal mercantile.

" Des colonies situées sous une latitude différente, notamment dans les pays chauds, voilà les " colonies qui répondent pleinement à l'idéal mercanti- " le," comme disait Louis XV, dans une instruction qu'il adressait le 25 Janvier I765 au Gouverneur de la Martinique. Il continuait : "Plus les colonies diffè- " rent de leur Métropole pour leurs productions natu- " relles, plus elles sont parfaites, puisque ce n'est "que par cette différence qu'elles ont de l'aptitude "à leur destination, la métropole n'affectionnant le " sol de ses colonies que dans les vues de la consom- "mation qu'il opère, c'est-à-dire le genre de commerce " qui lui est imposé."

Un peu plus tard, le ministre Choiseul écrivait à l'intendant de la Martinique, faisant en quelque sorte ce qu'on a appelé vers la fin du I9e siècle de la politique zoologiste : "Entre les sexes sembla- " bles, la nature n'a mis aucune fécondité ni subordina- " tion." Les sexes semblables, en politique coloniale pour Choiseul, c'était la métropole et la colonie située sous la même latitude.

Dans les colonies situées sous une autre latitude, surtout dans des pays chauds, disait-on, les nationaux, les gens de la métropole, les européens n'iront pas s'établir. Heureusement, puisqu'ils ne s'y établieraient guère que pour faire concurrence à la métropole : ils n'iront pas faute de pouvoir s'accommoder du climat. Et puis dans ces pays les indigènes sont peu enclin au travail manufacturier, qui implique régularité et discipline. Puis encore, disait-on, les produits naturels dans ces colonies sont très différents de ceux de la métropole, et bien justement

Source : BIU Cujas

la métropole tirera de ces colonies des denrées coloniales tout à fait différentes de celles de la métropole, des denrées pour sa consommation, les épices notamment. Elle tirera ces épices pour sa consommation, et surtout pour son commerce de transport, commerce qui consiste à acheter hors de la métropole pour revendre hors de la métropole. Le commerce des denrées coloniales est précisément très intéressant par les profits métalliques qu'il fournit. De ses colonies encore, la métropole tirera les matières premières nécessaires à ses manufactures. La métropole aura à bas prix denrées coloniales et matières premières, car il sera interdit à la colonie de vendre ses produits à tout autre qu'à elle. La métropole aura le monopole des achats dans ses colonies, et elle paiera aisément les denrées coloniales qu'elle achètera. Surtout elle les paiera sans sortie d'argent, car la colonie - autre monopole que se réserve la métropole - ne pourra se fournir de produits manufacturés ailleurs que dans la métropole. "Monopole d'achats des denrées coloniales pour la métropole" et "monopole de vente des produits manufacturés pour la métropole", on voit quelle situation privilégiée pour la métropole! L'Angleterre surtout alla loin dans cette voie; elle alla jusqu'à faire interdire à ses colonies d'entreprendre toute fabrication de quelque importance. On ne leur permettait que de petits métiers, de petites industries les plus indispensables, mais pas de fabriques, pas d'industries. On alla plus loin encore, on alla parfois jusqu'à défendre à des colonies de cultiver certains produits tels que le lin, le chanvre, la vigne, les graines et les fruits oléagineux. Si ces produits pouvaient être tirés du sol même de ces colonies situées sous des latitudes différentes, cela risquait de faire concurrence aux produits de la métropole, et dans le but d'obliger les colonies à acheter ces produits à la métropole, on prononçait l'interdiction de ces cultures, dans la colonie.

En somme, on voit que l'idéal de la politique coloniale de cette époque, ce n'est pas, à la différence de la colonisation des temps antiques, la colonie de peuplement, mais la colonie d'exploitation. Exploitation dans le sens le plus péjoratif du mot, il ne faut pas s'y tromper, car c'était l'idée mercantile, qui orientait la politique coloniale des grands pays d'Europe dans ce sens.

Il y avait encore une autre règle, qui venait

Source : BIU Cujas

Les transports entre la colonie et la métropole sont réservés aux navires de la métropole .

en quelque sorte corroborer les précédentes, c'était le monopole des transports maritimes entre la métropole et la colonie, transports qui étaient réservés aux navires de la métropole. Les marchandises qui devaient aller de la métropole aux colonies, ou en revenir, ne devaient voyager que sur bateaux métropolitains. Cette règle avait aussi un but utilitaire, elle avait pour but d'encourager la marine marchande, pépinière de la marine de guerre; elle avait pour but d'assurer à la métropole les profits que donne le fret. Cette règle d'ailleurs concordait avec le but mercantile : Le fret payé aux navires nationaux constituait un apport d'argent à la métropole, tandis que le fret payé à des navires étrangers eût constitué une sortie d'argent. Et comme les colonies ne devaient entretenir de relations commerciales qu'avec la métropole, la proscription du pavillon étranger paraissait nécessaire pour éviter la contrebande. Si les navires étrangers avaient pu venir librement sur les côtes de la colonie, sans doute la contrebande se serait éxercée. De fait la contrebande était bien souvent tentée et pratiquée, mais il semblait néanmoins qu'on pût facilement la réprimer. Des navires de guerre se tenaient là toujours prêts à donner la chasse aux vaisseaux étrangers, qui auraient enfreint la règle de l'intercourse coloniale, en tentant d'aborder nos possessions.

FACULTE DE DROIT DE PARIS BIBLIOTHEQUE

Cette règle et quelques autres connexes tendant au même but, forment le contenu de ce qu'on appelait à l'époque les "Actes de Navigation", qui réservaient essentiellement le transport intercolonial et métropolitain aux navires de la métropole.

Cet ensemble de règles, cette politique portait le nom de Pacte Colonial. C'est là un euphémisme un peu ironique, semble-t-il; car le mot Pacte suppose entente, convenance réciproque, et on voit bien là que de pacte, il n'y avait que le nom; c'était un régime strictement imposé à la colonie. Sans doute, dans la métropole, on considérait ce mot " Pacte "comme justifié par la règle qui semble bien en effet, offrir une certaine compensation aux avantages que s'attribuait la métropole au détriment de la colonie; Seules les colonies pouvaient fournir le marché métropolitain de denrées coloniales; l'importation de denrées coloniales étrangères, c'est-à-dire ne venant pas de ses colonies, étaient interdite dans les métropoles. C'était ce monopole au profit des colonies qui permettait de dire que cette politique coloniale était bien un pacte, puisque, si la métropole réservait de grands avantages, elle en faisait un aussi à la colonie, en lui assurant que ses produits

« Les Cours de Droit »
3, Place de la Sorbonne, 3
Répétitions Ecrites et Orales
O

Source : BIU Cujas

seraient tous achetés par la métropole, en lui assurant, tout au moins, que la métropole ne pourrait point en acheter ailleurs.

Seulement les effets de cette faveur furent plutôt facheux, et cela moins pour la métropole que pour les colonies du moins. Toute concurrence pour fourniture du marché métrololitain en denrées coloniales étant supprimée, les producteurs coloniaux en vinrent à livrer à la métropole, à des prix élevés, des denrées de mauvaises qualités. Ici le pacte se retournait contre la métropole. Il s'ensuivait des récriminations dans la métropole. Pour faire échec à ce monopole de la colonie de la fourniture exclusive pour la métropole, il se constitua, avec l'assentiment du gouvernement, qui leur donna des pouvoirs considérables, des Compagnies de Commerce, comme la Compagnie des Indes Orientales, la Compagnie des Indes Occidentales, qui étaient seules à pouvoir commercer avec les colonies, et qui, en fait, faisaient la loi dans les colonies pour les achats.

Tout cela était de l'artificialisme surexcité poussé à un point, dont on n'a guère aujourd'hui idée. Quand on lit les rapports, les plaintes, les doléances des coloniaux à l'époque, et puis en regard, celles des métropolitains, on est stupéfait de voir comment tout cela pouvait marcher par à peu près.

La politique mercantile ne pouvait être qu'un ferment de rivalité et de haine entre les nations.

Cette politique mercantile ne pouvait être qu'un principe de rivalité et de haine entre les nations, par cela même que la conception d'où procédait cette politique impliquait que la richesse d'une nation ne peut s'accroître que de la diminution de la richesse des autres. Evidemment, si la richesse d'une nation est son stock métallique, si cette nation ne possède pas de mines, tout accroissement de son stock métallique ne peut être fait que de la diminution du stock métallique d'une autre ou des autres nations. On voit quelle inquiétude permanente, et combien on se porte ombrage mutuellement. Les procédés employés pour s'assurer une balance favorable sont des procédés irritants au premier chef. Aussi on comprend que l'époque de la pleine efflorescence de la politique mercantile, c'est-à-dire le I7e et le I8e siècles, fut une époque de guerres acharnées. Les siècles précédents, I6e et début du I7e, avaient été l'époque des guerres de religion; l'époque qui suivit fut celles des guerres commerciales. Quand même elles ne portaient pas ce nom, quand même elles se couvraient de plus nobles prétextes, c'était toujours des guerres commerciales. La Hollande, l'Angleterre, la France notamment eurent entre elles des guerres qui rappelèrent les luttes de Carthage et de Rome

Source : BIU Cujas

dans l'antiquité. Par l'effet de la conception mercantile, la guerre était devenue l'un des instruments du commerce. Ruiner la nation florissante, lui imposer des traités léonins, accapérer ses colonies pour diminuer son domaine d'exploitation ét accroître le sien propre, ce fut là, il faut le reconnaître sinon exclusivement, du moins principalement le caractère des guerres de la période mercantile.

Du régime du travail, de la police des grains, et du système mercantile résultaient des gênes nombreuses à l'activité économique, tant sur le terrain des échanges que sur celui de la production; encore faudrait-il ajouter à cela les gênes qui résultaient de l'interdiction, au moins en principe, du prêt à intérêt. En plus de cette interdiction de principe du prêt à intérêt, il y avait encore les gênes résultant du régime de la production foncière, régime caractérisé par une extrême complication, vestige du système féodal. Cette propriété n'était pas en général franche et libre, comme elle le deviendra par le code civil. Gêne encore à l'activité économique, résultant du régime fiscal, régime infiniment compliqué incertain, arbitraire, inquisitorial, tracassier, comportant de nombreux et considérables priviléges, qui faisaient retomber d'un poids d'autant plus lourd la charge de l'impôt sur les non privilégiés, principalement sur le peuple des campagnes.

La politique de Colbert jugée par Adam Smith.

Tout l'ensemble de cette politique, règlementation résultant de la police des grains, régime du travail et du système mercantile politique était arrivé à un extraordinaire développement, principalement du fait de Colbert et de ses successeurs pour la France. Adam Smith parlant de Colbert dira, tout en rendant hommage par certains côtés à l'homme laborieux et rompu aux affaires,:"Accoutumé à règler les dif-
"férentes dépenses de l'administration publique et à
"établir les formalités et les contrôles nécessaires
"pour contenir chacun dans ses attributions respecti-
"ves, Colbert avait été naturellement séduit par le
"système mercantile. Essentiellement formaliste et
"règlementaire de sa nature, ce grand homme d'Etat s'é-
"tait appliqué à règler l'industrie et le commerce
"d'un grand peuple sur le même modèle que les départe-
"ments d'un bureau ministériel."

De tout cela les inconvénients se firent sentir surtout avec les successeurs de Colbert, qui étaient moins habiles que lui. Assurément, les entraves que constituaient tous ces règlements n'avaient point pour but de tourmenter, de tracasser les gens, ils ne tendaient pas davantage à empêcher le développement de l'activité économique; l'intention était souvent

Source : BIU Cujas

excellente. Elle procédait de ce qu'on appellera plus tard, de ce que certains appelaient déjà à l'époque, le paternalisme d'Etat.

La règlementation inspirée du mercantilisme aboutit à des résultats déplorables.

Le paternalisme d'Etat est une conception, à fremière vue, beaucoup plus sympathique que ne le sera la conception libérale, que l'on appellera volontiers la conception de l'Etat Gendarme. Mais les résultats de toute cette sollicitude, sollicitude âprement exploitée comme il est inévitable, par des intérêts égoistes, puissants ou habiles étaient presque toujours néfastes. Et ils l'eussent été plus encore certainement si l'on avait tenu strictement la main à l'observation exacte d'une pareille forêt de règlements. Comme disait le duc de St. Simon, l'auteur des Mémoires, parlant du temps de Louis XIV :"Il n'y a pas de "pays en Europe où il y ait tant de si belles lois ni "où l'observation en soit de si courte durée. On ne "tient la main à aucune, et il arrive que souvent, mê-"me dès la première année, tout est enfreint, et que "l'on n'y pense plus dès la seconde." On peut dire, en une large mesure, heureusement pour l'époque !

LES DOCTRINES DE LA LIBERTE ECONOMIQUE EN FRANCE ET EN ANGLETERRE DANS LA SECONDE MOITIE DU I8e SIECLE.

Dès la fin du XVIIe siècle le mercantilisme est attaqué violemment quoique d'une façon sporadique.

Dès la fin du I7e siècle, au commencement du I8e, sur le confin des deux siècles, le mercantilisme bien que règnant pleinement dans les faits, dans la politique, avait commencé à être en but à des critiques. Notamment en Angleterre, Child dans ses discours sur le commerce, en I658, critique les idées mercantilistes. Child publie ses principaux écrits vers I690. Il était un mercantiliste; cependant à certains égards il n'était pas un pur mercantiliste sauf sur le terrain de la politique coloniale.

Dans le même temps I69I, un autre auteur anglais : Dudley North se montrait adversaire résolu de la politique mercantile, qu'il qualifiait nettement "d'aberration politique".

En France, Boisguilbert, tout à la fin du I7e siècle, attaquait vigoureusement la politique de Colbert, natamment dans son livre : "Le détail de la France" publié en I697, dans son "factum: de la France " publié en I707, dans son "discours sur la nature des richesses, de l'argent et des tributs."etc.....
Un peu plus tard, l'écossais Law avait compromis son système assurément, mais il avait préparé par là l'affranchissement de la hantise métallique. Dès ce

Source : BIU Cujas

moment, dès la seconde moitié du I7e siècle, le mercantilisme était attaqué et parfois violemment, de façon sporadique il est vrai. C'est que déjà le mercantilisme produisait tous ses effets logiques, et que par conséquent ses inconvénients devenaient très sensibles. On se sentait pris, étouffé, dans les règlements innombrables qu'il,avait suscités. On dit que pendant un temps le mercantilisme eut sa raison d'être. Peut-être; mais on l'a soutenu un peu trop par esprit de système, en se réclamant de ce qu'on appelait alors la méthode historique ou réaliste. Sans doute, quelques heureux résultats partiels sont dus à la politique mercantile, comme, par exemple, la naissance et le développement de certaines industries de luxe qui, sans cet appui, auraient attendu assez longtemps pour naître et s'acclimater dans certains pays, notamment en France.

Toujours est-il qu'au I8e siècle, un assez grand nombre d'esprits éclairés et désintéressés ne trouvaient plus à cette politique interventionniste que des inconvénients multiples et graves. A cette époque, beaucoup pensaient ce que déjà aux plus beaux jours du Colbertisme, des voix éparses avaient fait entendre telle par exemple la voix de cet intendant de Marillac qui écrivait en I685 au contrôleur général : Le plus grand secret est de laisser toute liberté dans le commerce, les hommes s'y portent assez par leur intérêt, il n'y a qu'à soutenir et favoriser les manufactures établies, jamais elles n'ont dépéri si fort dans le royaume que depuis qu'on s'est mis en tête de les augmenter par voie d'autorité."

Un peu plus tard, en I699, on pouvait lire dans le Télémaque de Fénélon, livre écrit pour l'instruction du Dauphin, ces lignes bien curieuses pour l'époque :"Narbal le phénicien explique à Télémaque "certains aspects de la politique et il lui dit ceci ""(il s'agit de la ville de Tyr) : "Surtout, n'entre- "prenez jamais de gêner le commerce pour le tourner "selon vos vues. Il faut que le prince ne s'en mêle "point, de peur de le gêner, et qu'il enlève tout le "profit à ses sujets qui en ont eu la peine, autre- "ment il les découragera. Il en tirera assez d'avan- "tages par les richesses qu'ils feront entrer dans "ses Etats. Le commerce est comme certaines sources "si vous voulez détourner leur cours, vous les faites "tarir. Il n'y a que le profit et la commodité qui "attirent les étrangers chez vous, si vous leur ren- "dez le commerce moins commode et moins utile; ils se "retirent insensiblement, parce que d'autres peuples, "profitant de votre imprudence les attirent chez eux

Source : BIU Cujas

"et les accoutument à se passer de vous, et ils conti-
"nuent". Parlant ensuite du roi et des causes de la prospérité de la ville de Tyr, il dit : "Pygmalion, au lieu d'ouvrir suivant notre ancienne coutume ses portes à toutes les nations les plus éloignées, dans une entière liberté, veut savoir le nombre des vaisseaux qui arrivent, leur pays, le nom des hommes qui y sont, leur genre de commerce, la nature et le prix de leurs marchandises et le temps qu'ils doivent demeurer ici. Il fait encore pis, car il use de supercherie pour surprendre les marchands qu'il croit les plus opulents, il établit sous divers prétextes de nouveaux impôts, il veut rentrer lui-même dans le commerce, et tout le monde craint d'avoir affaire à lui. Ainsi le commerce languit, et les étrangers oublient peu àpeu le chemin de Tyr." C'est dans Télémaque que que l'on peut lire ces lignes, qui prouvent que Fénélon n'était pas, quoiqu'on en dise, un esprit chimérique, même en politique!

Donc un mouvement vers la liberté économique se dessine, puis se développe et s'élargit pour aboutir à une véritable doctrinalisation de ce que l'on appellera le libéralisme économique, et cela se produit presque simultanément en France et en Angleterre, en France avec Quesnay et son école, l'école Physiocratique, en Angleterre avec Adam Smith.

Quesnay et Adam Smith furent des précurseurs plus directs que ceux auxquels on faisait allusion il y a quelques instants. Mais si chez Quesnay et chez Adam Smith la conclusion d'art est la même, à savoir la valeur pratique de la liberté économique, la technique qui les conduit à cette conclusion d'art diffère sensiblement, du moins au point de départ. En d'autres termes, si Quesnay et Adam Smith arrivent l'un et l'autre au libéralisme, ce n'est pas par le même chemin. De telle sorte que dans le libéralisme économique, considéré dans la formation, il faut distinguer la Physiocratie et le Smithianisme. On commencera par la Physiocratie, parce que les débuts de la physiocratie sont sensiblement antérieurs à la publicité du fameux ouvrage d'Adam Smith sur la richesse des nations". Du reste, Adam Smith a fréquenté les Physiocrates, a connu en France le Docteur Quesnay, et s'est inspiré d'eux, mais sans accepter tout, notamment leur thèse initiale.

Source : BIU Cujas

LA PHYSIOCRATIE.

En présence de cette école Physiocratique, il y a certains noms, certains ouvrages qu'il faut connaître. Il convient donc de donner quelques indicationspour commercer sur les fondateurs et les principaux représentants de la Physiocratie. Puis en une Introduction assez longue, on parlera de l'objet de la Physiocratie, d'après les Physiocrates eux-mêmes, comment ils entendent ce qu'ils veulent faire; puis dans un second paragraphe de cette introduction, on marquera cette idée si chère aux Physiocrates: que l'économie politique est une science physique. Enfin, dans un troisième paragraphe, on démontrera comment les physiocrates travaillent avant tout à débarrasser leur esprit et l'esprit de leurs lecteurs autant que possible, de la hantise métalliste, en s'efforçant de remettre les métaux précieux et la monnaie à la vraie place, réelle, mais subordonnée, qui est la leur. Cette introduction terminée, on exposera la thèse directe, positive, proprement économique des physiocrates. Dans un Ier chapitre: la notion physiocratique de production, dans un second chapitre: la notion physiocratique de produit net. Enfin dans un troisième chapitre, on parlera de ce que les physiocrates appelaient le droit naturel, c'est-à-dire leur art économique et social.

Les fondateurs et les principaux représentants de la Physiocratie.

Gournay est un initiateur du mouvement libéral mais il n'est pas un physiocrate.

On indique souvent comme les deux chefs du mouvement pour la liberté économique, en France, à cette époque, deux hommes : Gournay et Quesnay. Même dans les ouvrages les plus sérieux on a coutume de les indiquer comme les fondateurs du libéralisme économique en France. On n'a point tort de les signaler tous deux en tant qu'il s'agit du libéralisme économique, mais il ne faut pas donner Gournay comme un physiocrate. Gournay ne fut à aucun degré un théoricien et les physiocrates furent essentiellement des théoriciens, Gournay n'a laissé aucun écrit,du moins aucun écrit où il ait entrepris de doctrinaliser ses vues. Gournay était un praticien; il fut un intendant du commerce de 1751 à 1759, époque où il mourut, alors que l'école physiocratique était encore connue et même à peine fermée. On peut se renseigner sur lui en lisant "l'éloge de Gournay" par Turgot, dans la Collection Daire sur les économistes,

Source : BIU Cujas

ou encore un ouvrage de M. Gustave Schell :"Vincent de Gournay" publié il y a quelques années. Bien qu'il fût en relation proche avec Quesnay, Gournay ne semble pas avoir sur le terrain de la science, jamais professé la thèse fondamentale de la physiocratie; thèse suivant laquelle : L'agriculture est la seule industrie productive". Gournay ne semble pas s'être jamais arrêté à cette idée; il appuie son libéralisme surtout sur son expérience des affaires et de l'administration.

Son père était un armateur de St. Malo, et dans sa jeunesse, Gournay avait séjourné I5 ans à Cadix pour les besoins de son commerce; il avait donc vécu dans les affaires. Il faut noter aussi que Gournay avait lu beaucoup d'ouvrages anglais, déjà orientés plus ou moins vers la liberté, surtout en ce qui concernait l'économie interne, la question des corporations, des règlements de fabrique. Il traduisit notamment un ouvrage anglais de Child, qui bien que mercantiliste était fort opposé aux corporations de métiers, et aux règlements de fabrique. Quand Gournay devint en I75I intendant du commerce, ses idées étaient déjà formées sur la supériorité de la liberté économique, et elles ne firent que se consolider au cours de ses nombreuses tournées d'inspection et de ses enquêtes dans le pays. Comme expression toute simple et toute pratique de sa doctrine Gournay avait adopté la réponse faite, dit-on, jadis à Colbert, par un industriel lyonnais:"Laissez nous faire", et il avait complété cette formule par cette autre: "Laisser passez".

"Laissez faire, laissez passer,"Gournay entendait par là les règlements des manufactures, des douanes intérieures, les règlements de fabriques et de corporations. Mais rien ne permet d'affirmer qu'il étendait la portée de cette formule au commerce extérieur. Gournay fut donc un des initiateurs du mouvement libéral, mais il ne fut pas un physiocrate.

Le Dr Quesnay, chef de l'école physiocratique.

C'est le Dr Quesnay, qui vécut à la fin du I7ème siècle (I694 à I774) qui fut un fondateur. Quesnay était le médecin de Mme de Pompadour, puis il devint premier médecin de Louis XV. C'était un savant fort considéré comme médecin à l'époque. Sa situation à la cour lui laissant des loisirs, et en même temps lui permettait d'approcher le Roi et Mme de Pompadour. Il sut rendre le roi favorable à ses idées, et cela eut une influence réelle sur la politique. Quand il mourut, en I774, il était membre des grandes académies scientifiques du temps, Académie des Sciences naturelles et physiques, membre de l'Académie royale des Sciences de Paris, de celle de

Source : BIU Cujas

Lyon, et membre de la Société royale de Londres. Ce n'est que sur le tard, à un âge avancé, à 60 ans, que Quesnay avait entrepris d'écrire sur les choses économiques, en publiant dans l'Encyclopédie qui naissait alors, deux articles : l'article " Fermiers, en I756 et l'article " Grains", en I757, deux articles dont le sujet était en rapport avec la question de la police des grains. Les connaissances que Quesnay avait, dit-on, en agriculture lui permettaient de traiter ces deux articles avec une compétence technique particulière.

D'autre part, et d'un point de vue beaucoup plus ample, les connaissances que Quesnay avait en physique et en biologie de par sa profession et ses études, le conduisirent à envisager l'économie des sociétés sous un jour nouveau, original. Quesnay conçut une circulation de la richesse. Cette conception avait été très évidemment préparée par la découverte du médecin anglais Harvey sur la circulation du sang. (seconde moitié du I7e siècle.) Cette description de la circulation du sang dans le corps humain avait fait sur l'esprit de Quesnay une très profonde impression et le conduisit à envisager ce qu'il considérait comme le sang du corps de la société, à savoir, les richesses. Il conçut le bien que pouvait faire la circulation de ce sang dans le corps social suivant les mêmes règles et les mêmes lois que la circulation du sang dans le corps humain. Ainsi Quesnay vit dans la Société une espèce d'organisme, qui devait avoir son hygiène sociale aussi indispensable que pour le corps humain l'est une hygiène individuelle.

Par cela même qu'elles furent produites à un âge avancé, on voit que les oeuvres de Quesnay furent toutes le fruit d'une longue élaboration. Il ne commence à écrire qu'en I760, mais on voit qu'il avait longtemps pensé à son sujet, puisqu'en IO ans, du jour où il commence à écrire son article "Fermiers" et son article "Grains" I756, I757, ses publications, d'ailleurs chacune peu volumineuse, se multipliant. Le "Tableau Economique" avec son "analyse" est de I758. Le titre exact est "Tableau Economique et analyse du Tableau Economique". C'était sa première oeuvre en dehors des articles "Fermiers" et Grains", et c'est là qu'il retraçait la circulation de la richesse dans les sociétés, suivant le principe de la circulation du sang dans le corps humain. Il dut peiner beaucoup pour arriver à se faire imprimer, et son "Tableau Economique" ne fut tiré qu'à trois exemplaires. On dit que c'est par la presse du Roi lui-même et sous la direction immédiate de Mme de

« Les Cours de Droit »
3, Place de la Sorbonne, 3
Répétitions Ecrites et Orales
O

Source : BIU Cujas

Pompadour que ce "Tableau" fut tiré. Les autres oeuvres qu'il a laissées "Les Maximes générales du gouvernement économique d'un royaume agricole" sont de 1758, c'est-à-dire de la même année que le "Tableau". "Le droit naturel", peut-être son écrit le plus important est de 1765. Son "Dialogue sur le commerce" et son autre "Dialogue sur les travaux des artisans" sont de 1766. De même, les deux articles qu'il a intitulés : "Du problème économique". On voit comme toutes ces publications se tassent en 10 ans du jour où il commence à écrire. Un de ses disciples les plus fervents, Dupont de Nemours l'un des physiocrates qui survécurent de beaucoup à la physiocratie puisque après avoir été dans plusieurs assemblées de la Révolution, et dans les conseils des princes après la Restauration, ne mourut qu'en 1817, a réuni en un recueil la plupart des écrits de Quesnay. Ce recueil en 2 volumes parut en 1767 et 1768; il réunit ces divers petits écrits de Quesnay sous ce titre : "Physiocratie", avec un sous-titre assez long, qui explique le mot : physiocratie, ou constitution naturelle du gouvernement le plus avantageux au genre humain". Physiocratie, en effet, vient de deux mots grecs et signifie : gouvernement de la nature, par opposition au gouvernement des hommes. La physiocratie s'élevait contre l'ingérence des hommes, qui était la caractéristique de la politique en vogue depuis des siècles. On trouve ces divers articles de Quesnay, publiés par Dupont de Nemours, à l'exception des articles "Fermiers et Grains" qui n'ont pas été compris dans cette compilation, dans la collection Daire, qui remonte à 1840 environ. La collection Daire contient les écrits de la plupart des économistes financiers du 18e siècle, des physiocrates et de ceux qui les ont immédiatement suivis comme Ricardo, Malthus notamment. Dans le tomr Ier de cette collection, on trouve la plupart des écrits de Quesnay. Cependant, il existe une autre édition des oeuvres de Quesnay, mais de Quesnay seulement, une édition plus complète que celle de Dupont de Nemours, c'est l'édition Onoksen (professeur à l'université de Bautzen), ouvrage publié à Francfort sur le Mein, en 1888 sous le titre : Oeuvres économiques et philosophiques de Quesnay".

Les disciples de Quesnay .

Quesnay a eu de nombreux disciples, il a formé vraiment une école, étroitement unie. Ces disciples travaillaient naturellement à propager les idées du maître, non sans leur apporter quelquefois des corrections ou des modifications importantes notamment sur la question de l'intérêt de l'argent. De ces disciples, il faut indiquer rapidement les principaux. On trouve les ouvrages de la plupart dans

Source : BIU Cujas

la collection Daire. Mais plusieurs de ces ouvrages et d'autres avec eux, ont été réimprimés récemment dans une collection nouvelle, qui a été malheureusement suspendue par la guerre, qui reprend maintenant c'est la collection "Des Economistes et Réformateurs sociaux de la France".

Le marquis de Mirabeau.

Parmi les disciples de Quesnay, le plus ancien, le plus fervent, le plus exalté, fut le Marquis de Mirabeau, le père du Mirabeau de la Révolution. Il publia de très nombreux ouvrages, des ouvrages prolixes, déclamatoires, mais d'une vie extraordinaire. Le meilleur est sa "Philosophie rurale", ou "Economie générale et politique de l'agriculture". Cette philosophie rurale, publiée en 1763 n'est pas dans la collection Daire, elle n'est pas non plus dans la nouvelle collection des économistes et réformateurs sociaux. Il faut se la procurer dans les éditions du temps que l'on trouve dans les bibliothèques.

Lemercier de la Rivière.

Un des exposés les plus complets de la doctrine physiocratique est le livre d'un autre disciple de Quesnay, Lemercier de la Rivière. Cet ouvrage a pour titre : "L'ordrenaturel, essentiel des sociétés politiques". (1777). Cet ouvrage embrasse toute la conception des physiocrates, dans toute son ampleur. Ce livre de Lemercier de la Rivière est celui qu'Adam Smith, quand il parle de la Physiocratie indique comme contenant "l'exposition la plus claire et la mieux suivie de la physiocratie". L'ouvrage de Lemercier de la Rivière est reproduit dans la collection Daire, mais mutilé de 26 chapitres, qui en ont été éliminés comme n'ayant trait qu'à la morale et à la politique, et non à l'économie politique proprement dite. L'oeuvre entière de Lemercier de la Rivière figure dans la nouvelle collection des économistes et réformateurs sociaux de la France. Là l'ouvrage est rétabli dans son intégrité avec une préface excellente de l'éditeur.

Dupont de Nemours.

Dupont de Nemours, mort en 1817, fut peut-être le disciple le plus actif de l'école, en même temps que son dernier survivant. Il était directeur des deux revues physiocratiques. La première qui s'appelait : "Le journal de l'agriculture, du commerce et des finances", vécut peu, un an et demi seulement, 1765, 1766, et l'autre qui commença en 1766 et se prolongea longtemps : "Les Ephémérides du citoyen". C'était Dupont de Nemours, qui dirigeait ces deux revues, et comme tout directeur de revue il excitait ses collaborateurs à lui fournir de la copie, ce qui nous valut plusieurs ouvrages, et notamment le célèbre "Essai" de Turgot.

Il est bon de joindre à cette oeuvre de l'Abbé Baudeau cette autre oeuvre beaucoup plus courte, très vivante, intitulée: "Les Explications du Tableau Economique à Mme... C'est l'explication du fameux Tableau de Quesnay.

Source : BIU Cujas

Sous le titre Physiocratie, Dupont de Nemours avait réuni les principaux écrits de Quesnay, et en tête de sa publication il avait placé un "Discours de l'Editeur". Ce discours est tout à fait remarquable par certains côtés. Mais un autre l'est peut-être encore plus pour nous : c'est le discours intitulé : De l'origine et des progrès d'une science nouvelle." I768. On trouve ce discours dans la collection Daire au tome Ier page 335 et suivantes. Dans ce discours, Dupont de Nemours, résumant le gros ouvrage de Lemercier de la Rivière donne un aperçu extraordinairement lumineux, en même temps que très condensé, de l'ensemble de la doctrine physiocratique.

Turgot

"Les Réflexions sur la formation et la distribution des richesses" de Turgot, essai écrit en I766 pour l'instruction de jeunes chinois, dont l'instruction européenne lui avait été confiée, essai écrit à l'instigation de Dupont de Nemours, qui le suppliait de rédiger les conseils qu'il avait donnés à ses deux jeunes chinois pour qu'ils parussent dans la Revue : " Les Ephémérides du citoyen ",fut publié en I769.

Cet ouvrage se distingue des oeuvres des autres physiocrates en ce que, dit Turgot, il sépare le point de vue économique du point de vue de la morale et du droit, alors que les autres physiocrates tiennent à souder ces trois points de vue. Cet ouvrage de Turgot n'a pas le caractère d'essai de sociologie générale des autres écrits physiocratiques. Son titre même nous en avertit : Réflexions sur la formation et la distribution des richesses". Ce n'est pas un titre large, ambitieux, comme celui de Lemercier de La Rivière : L'ordre naturel et essentiel des sociétés politiques. Cet ouvrage de Turgot parut en I766.

L'abbé Baudeau.

En I77I, parut l'ouvrage de l'abbé Baudeau : Première introduction à la philosophie économique, ou analyse des Etats policés". C'est une très belle exposition de la doctrine générale des physiocrates, toutefois peut-être trop prolixe, trop développée. Il est bon de joindre à cette oeuvre beaucoup plus courte, très vivante, intitulée :"Les Explications du Tableau économique à Mme... C'est l'explication du fameux Tableau de Quesnay.

Il est bon aussi de lire de l'abbé Baudeau son Explication sur le vrai sens du mot "stérile" appliqué à l'industrie". Les physiocrates diront que les manufactures, le commerce, l'industrie, tout ce qui n'est pas l'agriculture est stérile. L'abbé Baudeau a du expliquer clairement quel sens il attachait à ce mot.

Source : BIU Cujas

Ces trois écrits de l'abbé Baudeau figurent dans la collection Daire au Tome II des Physiocrates. La "Première introduction à la philosophie économique" a été réimprimée aussi dans la collection des économistes et réformateurs sociaux de la France. Elle a été rééditée avec une notice très remarquable par les soins de M. Auguste Dubois de la faculté de Poitiers en 1910.

Le Trosne

Enfin il faut encore citer parmi les principaux disciples de Quesnay: Le Trosne, qui était un conseiller au Parlement d'Orléans. Le Trosne publiait en 1777, deux ouvrages: "L'ordre social", et "l'intérêt social". L'ordre social est un exposé dogmatique de l'ensemble des principes sociaux professés par les physiocrates: principes économiques, politiques et moraux, qui formaient l'ensemble de leur sociologie. Le second ouvrage, "l'intérêt social", ou plus explicitement: "Traité de l'intérêt social par rapport à la valeur, à la circulation, à l'industrie et au commerce intérieur et extérieur". On l'appelle brièvement l'intérêt social. Ce second ouvrage renferme, comme l'"Essai" de Turgot, la doctrine économique proprement dite qu'il traite avec une grande profondeur Notamment Le Trosne défend la thèse physiocratique de la productivité de la manufacture contre une attaque très vive que le philosophe Condillac avait faite de cette thèse dans son livre: "Du commerce et du gouvernement en 1776". Dans ce livre de Le Trosne, "L'intérêt social", on voit précisément sous la critique de Condillac, les efforts d'un des plus éminents disciples de Quesnay pour éclaircir un point capital de la doctrine qu'il professe.

Qu'est ce que les physiocrates entendaient par la notion de la valeur ? Le Trosne, qui écrivait à la fin de la période physiocratique, a été en but à beaucoup d'objections et de critiques, notamment à celles de Condillac, et l'intérêt de son oeuvre est qu'il fait face à ces critiques, qu'il y répond, qu'il élucide quantité de points obscurs, surtout parmi les plus essentiels de la doctrine physiocratique. La collection Daire tome II des Physiocrates publie "Le traité de l'intérêt social". On n'y trouve pas "le traité de l'ordre social". Il y a là une élimination, qui procède du même esprit que l'élimination de 26 chapitres de l'ouvrage de Lemercier de la Rivière. Eugène Daire, lors de la publication de cette fameuse collection, a dû penser qu'il y avait tant de choses à publier qu'il fallait en éliminer ce qui n'était pas strictement économie politique. C'était là une erreur certaine !

Source : BIU Cujas.

Introduction à l'étude de la physiocratie.

§.I L'objet de la physiocratie d'après les Physiocrates.

La notion d'un ordre naturel et essentiel des sociétés

Avec les Physiocrates c'est vraiment pour la première fois qu'apparait la conception d'une science de l'économie, intimement mêlée aux préoccupations d'art, mais avec la préoccupation d'être une science tout de même. Les Physiocrates les premiers se sont dit que la vie sociale est faite de tout un ordre de phénomènes, qui doivent offrir à l'esprit humain la matière d'un travail scientifique. D'ailleurs, leur emprise voulut déborder et déborda singulièrement le domaine propre de ce que l'on entend aujourd'hui par l'économie; leur emprise s'étend à l'ensemble de la vie des sociétés. Les Physiocrates vivaient en effet dans un temps où tout était en travail en Europe et plus particulièrement en France. Préoccupés des idées qui agitaient alors tous les esprits, il leur était impossible de se renfermer dans le cercle des notions économiques. L'ensemble des écrits de Quesnay, réunis par Dupont de Nemours, sous le titre "Physiocratie" traite;"De la contitution naturelle du gouvernement", on voit comme cela est large ! Et Lemercier de la Rivière, en se conformant aux idées du maître Quesnay intitulait son ouvrage:"Ordre naturel et essentiel des sociétés politiques".

L'idée d'un ordre naturel des sociétés est à la base de la doctrine physiocratique

On voit l'ampleur de cette conception; pour les physiocrates, l'économie politique était le chapitre base de la théorie de l'organisation sociale. Ils construisaient toute une théorie de l'organisation sociale, mais sur la base fondamentale irréductible de l'économie politique, ce dont ils glorifiaient leur maître Quesnay, c'était d'avoir mis en évidence l'idée d'un ordre naturel des sociétés sur la base des conditions de la vie matérielle. On le voit avec une clarté parfaite dans toutes leurs oeuvres et d'une façon particulièrement frappante, parce que le procédé est bref, dans les écrits de Dupont de Nemours surtout dans l'ouvrage qui a pour titre: "De l'origine et des progrès d'une science nouvelle". (1768). "La physiocratie, écrit Dupont de Nemours "est une science nouvelle, une science dont les prin-"cipes sont dus à Quesnay et qui ne remonte qu'à "environ 13 ans. Cette science nouvelle, c'est la "science de la société, la politique, dans le beau "sens, large et plein, que ce mot avait chez Aristote, "dans son traité "de la Politique". De cette science

Source : BIU Cujas

"qu'ils veulent construire, Montesquieu qu'on pourrait prendre pour leur initiateur, ne paraît même pas avoir eu l'idée. Chez Montesquieu, si belle que soit par ailleurs son oeuvre, la conception des lois des sociétés est étriquée. Montesquieu tout comme un autre a dit que les principes du gouvernement doivent changer suivant la forme de sa constitution, mais il n'a même pas songé à nous apprendre quelle est la base primitive, quel est l'objet commun de toute constitution de gouvernement. Montesquieu dans son oeuvre remarquable à tant d'égards, a employé presque uniquement la finesse extrême de son esprit, ses capacités supérieurss à chercher, à inventer des raisons particulières à des cas particuliers, à des cas donnés. Mais le fondement même de l'économie des Sociétés, il n'a pas eu l'idée de le chercher. Cependant il est bien certain que les sociétés civiles, ou plutôt que l'Etat et la constitution des sociétés n'est pas l'effet du hasard. En se réunissant en société les hommes ont un but, conscient ou inconscient peu importe, plus ou moins formulé, mais ils ont un but essentiellement marqué par leur nature. Or, leur constitution physique, (la constitution physique des hommes, celle aussi des autres êtres dont ils sont entourés) ne permet pas que les moyens pour parvenir à ce but marqué par l'état des sociétés soient arbitraires. On ne peut arriver à aucun point de la façon la plus directe que par la route qui y conduit le plus directement. Il y a donc une route nécessaire pour approcher le plus qu'il est possible du but de l'association entre les hommes. Il doit y avoir un ordre naturel, essentiel, général, qui renferme les lois constitutives de toutes les sociétés, un ordre duquel les sociétés ne peuvent s'écarter sans être amoindries, sans que l'état politique ait moins de consistance, sans que ses membres se trouvent plus ou moins désunis et dans une situation en quelque sorte violente. Il doit y avoir un ordre (il est bon de penser à l'expérience de la Russie soviétique que nous avons en ce moment sous les yeux) qu'on ne pourrait abandonner entièrement sans opérer la dissolution de la société et bientôt la dissolution absolue de l'espèce humaine, Et bien, voilà, dit Dupont de Nemours, ce que n'a pas dit Montesquieu, voilà ce que Quesnay a révélé au monde. Les connaissances du Dr Quesnay en physiologie lui firent faire cette découverte sociale. Habile dans l'art (la médecine) où la grande habileté consiste à observer et à respecter la nature, Quesnay devina que la nature ne borne pas ses lois physiques à celles qu'on avait jus que

Source : BIU Cujas

"là étudiées, il appliqua toute la pénétration de "son esprit à la recherche des lois physiques rela- "tives à la société, et enfin il parvint à s'assurer "de la base inébranlable de ces lois et à en saisir "l'ensemble, à en développer l'enchaînement, à en "extraire et en démontrer le résultat. Le tout for- "mait une doctrine très nouvelle.

Les Physiocrates ne se sont ils pas montrés trop ambitieux en cherchant à découvrir l'ordre naturel et essentiel des sociétés.

C'est dans ces termes que Dupont de Nemours, celui qu'on pourrait appeler le secrétaire général de l'école physiocratique, présentait la nouveauté du système. Tout de même on reste un peu étonné, un peu surpris à première vue. Mais dira-t-on, quelle n'était point là l'ambition de Quesnay et des Physiocrates; peut-on vraiment penser qu'il y ait un ordre essentiel des sociétés ? Maintes fois on a soulevé cette critique considérée comme suffisante et péremptoire contre la prétention des physiocrates, de découvrir un ordre essentiel des Sociétés: Joseph de Maistre écrira en 1795 dans ses célèbres "Considérations sur la France" à propos de la Constitution de l'année 1795, oeuvre de la Convention, ce passage si souvent cité contre ceux qui prétendent qu'il y a un ordre essentiel des Sociétés: "Cette Constitution "que l'on vient de faire (la Convention) tout comme "ses aînées, (c'est-à-dire comme les deux constitutions "de la Révolution antérieures à celle-ci, celles de "1789 et 1791) est faite pour l'homme. Or, il n'y a "point d'hommes dans le monde... J'ai vu dans ma vie "des français, des italiens, des russes.... Je sais "même, grâce à Montesquieu (allusion aux Lettres Per- "sanes) qu'on peut être persan, mais quand à l'homme, "je déclare ne l'avoir rencontré de ma vie. Une "constitution qui est faite pour toutes les nations, "c'est-à-dire pour l'homme, n'est faite pour aucune. "C'est une pure abstraction, une oeuvre scolastique, "faite pour exercer l'esprit d'après une hypothèse "idéale, une constitution qu'il faut adresser à l'hom- "me dans les espaces imaginaires où il habite, autant "dire dans la lune.... Qu'est ce qu'une constitution ? "(achève de Maistre), n'est ce pas la solution du "problème suivant: Etant donné la population, les "moeurs, la religion, la situation géographique, les "relations politiques, les richesses, les bonnes et "mauvaises qualités d'une certaine nation, trouvez "les lois qui conviennent à cette nation. Voilà ce "que c'est qu'une constitution."

Ce passage a été souvent repris et cité. Mais si Joseph de Maistre a raison, je me garde de dire qu'il ait tort, cependant, il peut sembler que l'entreprise de Quesnay de trouver un ordre naturel et essentiel des sociétés politiques, était une entreprise

Source : BIU Cujas

chimérique...Justement il est bien aisé de répondre à ce passage de J. de Maistre souvent invoqué au nom d'un esprit historique,ou encore comme on dit d'un esprit réaliste mal compris, contre la présentation non seulement des physiocrates, mais de quiconque parle de conditions essentielles et universelles de la vie des sociétés...,il est bien aisé d'y répondre, par ces mots de Joseph de Maistre lui-même, sans tomber dans la moindre contradiction. Car si l'on ne prend qu'une partie de son idée on en laisse tomber une autre...De Maistre sans tomber dans la moindre contradiction écrit quelques pages avant le passage que l'on vient de rappeler (chapitre 6 des Considérations sur la France) "Ne confondons point les essences des choses avec leurs modifications. Les premières sont inaltérables et reviennent toujours, les secondes changent et varient un peu le spectacle, du moins pour la multitude, car tout oeil exercé pénètre aisément l'habit variable dont l'éternelle nature s'enveloppe suivant les temps et les lieux." C'est de Maistre qui a écrit cela, qui n'est point en contradiction avec ce que l'on citait d'abord. On peut en conclure que Quesnay et ses disciples ne faisaient donc pas oeuvre chimérique quand ils s'efforçaient de découvrir dans la vie des sociétés ce que François Bacon au I7e siècle appelait "interiora rerum", l'essence des choses. " Et le grand observateur que fut Frédéric Le Blay lui-même, en fin de carrière, écrira un livre qu'il intitulera "La constitution essentielle de l'Humanité".

Voilà quel était l'objet extrêmement ambitieux extrêmement élevé des physiocrates : trouver l'ordre naturel et essentiel des sociétés politiques; titre même du livre de Lemercier de la Rivière. Les physiocrates étaient si profondément pénétrés de la vérité de leur science, ils croyaient en avoir posé les données essentielles dans une si complète clarté , qu'ils étaient persuadés qu'il leur suffirait d'exposer cette science pour que désormais les hommes sentissent avec une force irrésistible que leur intérêt évident était de conformer leur conduite aux données de cette science. Ce mot "évidemment", ce mot "évidence",revient à chaque instant sous la plume des Physiocrates. Ils pensaient, ces braves gens, si sincères, si convaincus, que la raison ne pouvait être que subjuguée par la vérité claire, et que rien d'autre n'allait empêcher les hommes de suivre cette vérité. Ce qui les en avait empêchés jusqu'-là, c'était de ne l'avoir point vue et reconnue sans hésitation. Les physiocrates ne pouvaient s'expliquer les erreurs du passé autrement que par l'ignorance de cette science non encore constituée. Si, jusqu'à Quesaay, l'humanité avait erré,

Source : BIU Cujas

s'était trompé dans l'économie, désormais cela ne lui serait plus permis, elle ne se tromperait plus l'évidence de son intérêt en était la garantie absolue.

Cette foi des physiocrates dans la puissance de la vérité rationnelle est l'un des traits dominants de la philosophie du 18e siècle, qui en ceci du moins, procédait de Descartes et de Malebranche. Voilà ce qu'essentiellement la physiocratie a tenu de la philosophie générale de l'époque. Mais les idées sociales, la constitution de leur science leur est propre.

§ II. L'économie politique est une science physique.

Le caractère de science physique que les physiocrates attribuaient à l'économie politique.

Le second point à signaler dans cette introduction est cette idée des physiocrates que l'économie politique ou science de l'ordre social est une science physique. Les physiocrates tenaient en effet beaucoup à présenter l'économie politique, science de l'ordre social, comme une science physique. Lemercier de la Rivière marque cela, immodérément peut-on dire dans un passage de son livre dont on a coutume de ne reproduire que le début, de crainte de voir rejaillir sur soi, si on le lisait tout entier, des railleries dont les disciples de Quesnay, dans l'ardeur de leurs convictions, se montrèrent toujours héroïquement insoucieux. Dans l'ordre naturel et essentiel des sociétés politiques, chapitre VI Lemercier de la Rivière écrit : " Tout est physique dans " la nature; ainsi l'ordre naturel dont l'ordre social " fait partie n'est et ne peut être autre chose que " l'ordre,physique. L'institution de la Société est " le résultat d'une nécessité physique, elle se forme " par unconcours de causes physiques, elle est compo- " sée d'êtres physiques, elle agit et se maintient par " des moyens physiques; les objets de son établissement " (la vie matérielle des hommes)sont physiques, les ef- " fets qui lui sont propres sont physiques; son ordre " primitif et essentiel est physique, car ce n'est que " par les lois de l'ordre physique que des causes ou " des moyens physiques peuvent être liés à leurs ef- " fets physiques."

Les Physiocrates sont cependant profondément spiritualistes et ne nient pas le libre arbitre.

Une conception à ce point physique de la vie des sociétés donnerait à croire que la pensée physiocratique relève du matérialisme philosophique; qu'elle admet le déterminisme social le plus absolu, qu'elle envisage l'économie politique comme une science et un art où la morale n'a et ne saurait avoir aucune part. Mais ce n'est point là du tout la pensée des physiocrates. Les physiocrates, profondément

Source : BIU Cujas

spiritualistes pour la plupart, proclament volontiers que l'étude de cette branche de l'ordre physique qu'est l'ordre social ramène continuellement l'homme à Dieu, dont elle fait admirer la sagesse et la bonté dans l'économie des lois qu'il a donné aux hommes. Les physiocrates nient si peu le libre arbitre dans la conduite des affaires humaines que, bien loin de penser que les sociétés ont forcément dans chaque moment le seul état qu'elles puissent avoir et que la nécessité leur impose, ils se tuent au contraire à dénoncer ce qu'ils appellent les transgressions des lois naturelles, donc l'intervention de la volonté de l'homme, comme les causes les plus étendues et les plus ordinaires des maux qui affligent les hommes. Enfin, il s'en faut de beaucoup qu'à leurs yeux la science économique n'ait rien à voir avec l'idée morale; ce n'est point là leur pensée. Et cela est si vrai que, du jour où leur doctrine fut vraiment constituée, si on leur avait demandé de choisir à l'exclusion l'une de l'autre entre ces deux définitions possibles de l'économie politique : l'une disant que l'économie politique est la science de l'intérêt social comme on dit volontiers aujourd'hui, l'autre disant que l'économie politique est la science de la justice dans les relations de la vie matérielle, c'est sans doute à la seconde de ces deux définitions qu'ils eussent donné la préférence. Quand Le Trosne, le dernier des écrivains physiocrates importants, énonce le double fondement de la doctrine physiocratique : justice et intérêt, il redit volontiers que tout est physique en cette matière, il dira que c'est le fondement de justice qui est au premier plan. La science de l'ordre, dit-il (il entend par là la science économique) décide toutes les questions de deux manières, d'abord par l'inspection de la justice qui règle souverainement les droits et les devoirs de chacun, et ensuite, mais de façon subordonnée, par les considérations calculées de l'intérêt véritable et légitime. L'abbé Baudeau écrit ceci: "Ah, nous " avons nous autres économistes une espèce de tic, " c'est de commencer toujours par examiner ce qui est " juste avant de rechercher ce qui peut être expédient," c'est-à-dire utile. Et Dupont de Nemours sur la fin de sa vie traitera même avec quelque dédain le fondement de l'intérêt. S'en tenir au fondement de l'intérêt pour l'économie politique, suivant Dupont de Nemours, c'est rabaisser l'économie politique, science du droit naturel, à n'être qu'une science des richesses, c'est-à-dire un recueil de calculs et de développements sur l'intérêt social, alors que la fonction subordonnée de spéculations intéressées ne

Source : BIU Cujas

doit être que de montrer l'utilité de suivre les prescriptions morales, les prescriptions du droit naturel.

Il est important de se rendre compte de la façon dont est conçue, comprise et envisagée cette science économique la première fois où la révélation de sa possibilité se présente à l'esprit des savants. Un physicisme social (pour parler brièvement) qui comporte des traits comme ceux que l'on vient de voir un physicisme social si formellement affirmé en lui-même, mais qui cependant ne se met nullement en opposition avec l'existence du libre arbitre, avec l'existence de lois morales, un physicisme qui comporte de pareils traits surprend d'autant plus que ses protagonistes, par un travers qui est fréquent chez les novateurs, ont mis une insistance allant jusqu'au pédantisme dans l'affirmation du physicisme de leur science. Cela surprend, mais il faut tâcher de le comprendre, de saisir ce dont il s'agit dans leur esprit sur cette question du physicisme si particulier de leur science, physicisme qui n'est point du tout le déterminisme social.

Comment dans la pensée des Physiocrates se concilient leur physicisme et leur exclusion du matérialisme.

Voici comment, à notre sens, on peut présenter la pensée physiocratique. L'économie politique, science de l'ordre social est une science physique, d'abord par son objet, qui est le bonheur physique des hommes, dans la mesure où le bonheur dépend de la satisfaction de nos besoins matériels. En second lieu, le mobile et le guide des hommes dans la poursuite de cet objet de l'économie (le bonheur matériel) sont physiques, puisqu'ils prennent l'un et l'autre, mobile et guide, leur source dans cette sensibilité physique, en nous faisant rechercher le plaisir et fuir la douleur, et en nous tendant toujours vers l'obtention du maximum de satisfaction avec le minimum de peine.

En troisième lieu, l'objet poursuivi par la société en tant que ayant son bonheur physique en vue, ne peut être rempli que par des choses matérielles, qui ne sauraient être tirées que du milieu physique, et dont la multiplication n'est possible que par des moyens de même ordre, qui sont subordonnés eux-mêmes dans leur efficacité aux conditions posées par celles des lois du monde physique qui sont en rapport avec le but économique, à savoir les lois qui intéressent la production. Et ces lois physiques, conditions de l'oeuvre utile de production s'imposent du dehors à l'économie politique. La fonction de l'économie politique est moins de rechercher et de formuler ces lois que de s'en informer pour les connaître et pour en tenir compte dans les spéculations de

Source : BIU Cujas

son ressort. On expilique ce mot physique employé par eux avec tant d'insistance jusqu'au point où l'on est arrivé. En vérité toutes les données d'une science économique sont physiques, jusqu'ici.

Mais voici où la difficulté commence de comprendre comment les physiocrates disent de la science économique qu'elle est une science physique. Elle commence au point même où commence la science économique proprement dite.

Pour comprendre comment les physiocrates disent néanmoins avec énergie que l'économie politique ezt une science physique, il faut voir le pont qu'ils jettent entre le physique et le social sur lequel ils s'appuient.

Les moyens sociaux d'atteindre au bonheur physique ou d'en approcher le plus possible ne sauraient être arbitraires. Il en est nécessairement qui sont les meilleurs, qui sont les mieux adaptés à l'objet, au mobile, au guide de notre activité économique et en même temps aux lois physiques qui sont en rapport avec le but économique, en telle manière que tout autre moyen ne saurait donner un résultat égal à celui que ceux-là donneront. Il n'y a pas deux moyens qui se valent pour obtenir un même but, cela est foroé. Admettons avant démonstration (l'objet de la physiocratie est de le démontrer par la suite, il s'agit de comprendre ici une méthode) admettons que les moyens sociaux les plus exacts pour parvenir au but de l'association humaine, qui est le bonheur physique, consistant dans la propriété et la liberté, alors, propriété et liberté ne devront apparaître comme les lois sociales naturelles du bonheur physique des hommes. Mais ces lois sociales et naturelles prolongement des lois physiques en quoi diffèrent-elles après tout des lois physiques ? L'observation ou la violation de ces lois sociales naturelles, propriété et liberté, comporte comme observation ou violation de toute autre loi physique, des sanctions. Ces lois sociales une fois établies, étudier, découvrir, mesurer les sanctions de leur violation, c'est oeuvre de science physique, tout aussi bien qu'étudier, découvrir, mesurer les conséquences de l'inobservation des lois de la pesanteur ou de la dilatation des corps.

La propriété et la liberté sont dans l'esprit des Physiocrates des lois physiques

La propriété et la liberté, ces deux institutions qui au reste n'en font qu'une (les physiocrates s'attacheront plus que personne à le montrer), ces deux institutions, ce sont vraiment des lois physiques de l'ordre social. Evidemment les plus physicistes des Physiocrates, comme Lemercier de la Rivière, n'hésitent point à dire nettement que propriété et

Source : BIU Cujas

de l'ordre social.

liberté sont des lois physiques de l'ordre social. D'autres physiocrates moins excessifs, d'une rigueur moins srticte, comme Le Trosne, se borneront à dire que ce sont là des lois sociales déduites de lois physiques. Mais les uns comme les autres, dès qu'ils veulent parler brièvement, formuler leurs conclusions, disent que l'économie politique est une science physique. On voit comment cela se tient, on voit quelle est leur idée; elle n'est pas du tout paradoxale après tout. Surtout il ne faut pas oublier qu'à l'époque des physiocrates au I8e siècle, sciences physiques et sciences naturelles, lois physiques et lois naturelles, sont des expressions à peu près équivalentes. A l'époque, la physique était ce que l'on entend aujourd'hui par les sciences naturelles. Les physiocrates emploient du reste aussi bien l'expression de lois naturelles de la société que celle de lois physiques de la société.

Après tout, aujourd'hui encore il y a de nombreux économistes, qui professent que l'économie politique comporte des lois naturelles; or des lois naturelles, c'est ce que les physiocrates appelaient les lois physiques. Donc quand ils disent que l'économie politique est une science physique, ils ne disent pas quelque chose de substantiellement différent de ce que l'on dit aujourd'hui, quand on dit qu'il y a des lois naturelles économiques. C'est au fond la même idée. Donc si derrière ce paradoxe apparent, qui pourrait faire rejeter à priori la doctrine physiocratique, il y a la chose que l'on vient d'essayer de dégager, on voit qu'en réalité cette doctrine est pleine de sens :

§ III L'attitude des physiocrates à l'égard des métaux précieux et de la monnaie.

Les physiocrates se donnent comme tâche d'affranchir les esprits du préjugé métalliste.

Les physiocrates vivant au plus beau temps du mercantilisme se trouvaient en présence d'une doctrine et d'une politique plus que séculaires, doctrine et politique pour qui l'or et l'argent étaient la chose essentielle, la chose d'où dépendait la richesse et la puissance de la nation. Désireux de faire connaître l'ordre essentiel des sociétés, puisque tel était leur objectif, il leur fallait avant tout affranchir les esprits de ce préjugé métalliste. Du reste Quesnay dut commencer par s'affranchir lui-même de ce préjugé métalliste, qu'il semble avoir partagé dans les premiers temps. Dans son article "Grains ", dans l'Encyclopédie, écrit tout au début de sa carrière d'économiste, en I756, Quesnay s'exprimant comme presque tout le monde à l'époque disait

Source : BIU Cujas

"Plus un royaume peut se procurer de richesses, en "argent, plus il est puissant et plus les facultés "des particuliers sont étendues, parce que l'argent est "la seule richesse qui puisse se prêter à tous les u- "sages et dévider de la force des nations relative- "ment les unes aux autres." C'était là un langage purement métalliste. Encore que ce soit principalement par l'agriculture que Quesnay entendait faire rentrer de l'argent en France, tout de même en parlant ainsi Quesnay parlait comme tous parlaient de son temps. A moins, simple hypothèse que, Quesnay n'eût affecté d'avoir lui-même les préjugés métallistes de l'époque, pour concilier plus sûrement à ses idées, fondamentalement nouvelles, celles de ses contemporains. Ce qui est certain, c'est que si Quesnay écrivit ainsi au début, il ne tarda pas à attaquer à fond l'idée métalliste.

La monnaie n'a d'autre utilité que son emploi dans les ventes et les achats le paiement des rentes et des impôts.

D'ailleurs, il avait eu des devanciers en France. Dès la fin du 17e siècle et les premières années du 18e, Boisguilbert s'était adonné à cette tâche de ruiner l'idée métalliste, et il l'avait fait avec une énergie, une fougue extrême, risquant même de dépasser la mesure, tant il tenait à ravaler, comme il dit, le rôle de la monnaie métallique pour la ramener à sa fonction de servante des échanges.

Quesnay reprend ce thème de Boisguilbert. Il le retourne sous toutes ses faces pour bien faire pénétrer dans les esprits l'idée que l'argent n'est qu'instrument pour la circulation des richesses "vraies. Dès 1758, il écrit ceci :"L'argent monnayé "est pour les nations un gage intermédiaire (il écrit "nation en gros caractères, il veut marquer par là "qu'il entend dire que cela est vrai pour les nations "comme pour les particuliers) entre les ventes et les "achats, un gage qui ne contribue plus à perpétuer les "richesses d'un Etat lorsqu'il est retenu hors de la "circulation lorsqu'on veut l'accumuler. En effet, "plus il s'accumule plus il coûte de richesses et plus "il appauvrit la nation, parce que la monnaie n'est "par elle - même qu'une richesse stérile, une richesse qui n'a d'autre utilité dans une nation que son "emploi pour les ventes et les achats et pour le paiement des revenus et de l'impôt qui la remettent en "circulation. En sorte, ajoute Quesnay, que le même "argent satisfait continuellement à ces paiements et "à son emploi dans le commerce. L'argent n'est pas la "véritable richesse d'une nation, ce n'est pas la richesse qui se consomme et qui renaît perpétuellement "car l'argent n'engendre pas l'argent."

Voilà la vieille idée aristotélicienne : "L'argent n'engendre pas l'argent"." Un écu, dit

Source: BIU Cujas

Quesnay, bien employé peut à la vérité faire naître "une richesse de deux écus. Il ne dit pas bien placé "bien prêté, il dit bien employé à l'acquisition "d'autres richesses productives, peut faire naître une "richesse de deux écus", et c'est ce qui, justifie l'in-"térêt, malgré la stérilité de l'argent. C'est la "production et non pas l'argent qui s'est multipliée "ainsi."

La quantité de monnaie nécessaire est déterminée par les besoins du service des échanges.

On voit avec quelle netteté parle Quesnay. Ce passage résume avec netteté l'ensemble de ses idées. Il en résulte que, ainsi qu'il le dira lui-même; "la quantité nécessaire et suffisante de monnaie "pour un pays est déterminée par les besoins du servi-"ce des échanges," et qu'au delà de cette quantité nécessaire et suffisante, la monnaie n'est point une richesse pour l'Etat. Sans doute, Quesnay relève lui-même cette objection, beaucoup s'imaginent, si on se place, non pas au point de vue de l'économie des intérêts privés, mais de l'économie de l'Etat, que l'impôt est d'autant plus facilement perçu que la monnaie est plus abondante. Sans doute, de ce point de vue de l'économie d'Etat, cela fait illusion, "on se dit "volontiers que plus il y a d'argent en circulation, "plus le prince peuttrouver de contributions abondan-"tes. Mais ceux qui parlent ainsi ne voient pas, dit "Quesnay, que quoique l'impôt soit en effet payé en "argent, ce n'est pas l'argent qui le fournit, ce sont "les richesses vraies, les richesses qui naissent an-"nuellement. C'est dans ces richesses renaissantes "que consistent la prospérité et la force d'un Etat."

La richesse en argent n'est qu'une richesse seconde, représentative de la richesse première.

Lemercier de la Rivière, qui a si fortement rendu les idées de son maître, dira plus brièvement que Quesnay, et dans une formule excellente en soi: "La richesse en argent n'est qu'une richesse seconde "et représentative de la richesse première à laquelle "on la substitue". "L'important pour une nation sou-"cieuse de sa puissance est donc, non pas d'avoir "beaucoup d'argent, mais d'avoir des richesses avec "lesquelles elle puisse payer, c'est-à-dire se procurer "cet argent."

L'économiste belge Victor Denis et d'autres ont dit que l'oeuvre des physiocrates sur ce point est à rapprocher de l'oeuvre de Copernic et de Galilée en astronomie en ce sens que : avant les physiocrates la richesse tournait autour de la monnaie, désormais c'est la monnaie qui tourne autour de la richesse. Et ces deux révolutions scientifiques l'une astronomique et l'autre économique de même nature, seraient d'égale portée dans deux domaines différents. C'est là un rapprochement un peu bien imposant; on peut se contenter de dire tout simple-

Source : BIU Cujas

ment, qu'il résulte de l'analyse et surtout de l'insistance des physiocrates, que les métaux précieux et la monnaie, se trouvant remis à leur vraie place place subordonnée, le gouvernement doit abandonner le séculaire souci d'accumuler de l'or et de l'argent dans le pays. Les gouvernements doivent cesser de règler sur ce but métalliste toute leur politique. Voilà ce qu'on peut dire sans exagération.

Dans la recherche des réalités essentielles de l'économie il faut raisonner comme si la monnaie n'existait pas. Mais cette élimination de la monnaie ne doit être que temporaire.

Toutefois on peut déduire une autre conséquence de cette remise des métaux précieux et de la monnaie à leur vraie place, place subordonnée. C'est une consáquence qui, scientifiquement n'est pas tant s'en faut la moins intéressante. Les physiocrates croient pouvoir se permettre, étant donné le rôle subordonné de la monnaie, de raisonner de l'économie des sociétés en faisant abstraction de la monnaie, puisqu'elle n'est plus l'élément essentiel de l'économie. Dans leurs recherches des réalités essentielles de l'économie, les physiocrates sentent qu'il est souvent nécessaire de raisonner comme si l'argent, ou plus exactement la monnaie n'existait pas. Ainsi, Lemercier de la Rivière, à propos d'une certaine vérité, qu'il n'est même pas nécessaire d'indiquer ici, qu'il veut bien faire saisir, observe que "cette vérité est si simple qu'elle n'eût jamais été contestée, "si l'usage de l'argent, de la monnaie, ainsi que les termes consécutifs de vente et d'achat, n'avaient jeté "dans une telle confusion qu'il n'a plus été possible "aux hommes de s'entendre. Proscrivons donc pour un "moment l'usage de l'argent monnaie, ainsi que les "termes de vente et d'achat, substituons à cela le ter"me d'échange. Ne parlons plus de prix de vente, de "prix d'achat, et supposons ces échanges réellement "faits en nature. Supposons cela pour un moment, cela "est permis. Ecartez ainsi l'argent pour ne plus voir "que les choses que cet argent représentent, et simpli"fiez les opérations que l'intervention de l'argent "complique." Lemercier de la Rivière a raison; pour comprendre les phénomènes économiques dans leur substance, pour les saisir quant à leurs relations dans ce qu'elles ont d'essentiel, il faut tirer le voile qui couvre ces phénomènes, sans cela on risque fort de se tromper sur la réalité profonde de ces phénomènes. On ne sait pas combien d'obscurités, et par suite d'erreurs, de préjugés, de sophismes, sont dus, aujourd'hui encore, à ce que l'économie des sociétés ne nous apparaît qu'à travers le fait monétaire. C'est comme un brouillard répandu sur les phénomènes que l'on envisage, brouillard dont les économistes

Source : BIU Cujas

eux-mêmes ne parviennent pas aisément à se dégager.

La valeur, par exemple, est le phénomène le plus général de la vie économique des sociétés tant soit peu avancées; pratiquement la valeur se ramène au prix. On rencontre en tout et partout la monnaie ce filet où l'analyse s'empêtre. Sans doute, il ne s'agit pas d'oublier le fait monétaire, ce serait une erreur; ce serait une analyse singulièrement infirme que celle qui ferait définitivement abstraction d'une réalité, la monnaie, d'une réalité dont la place est considérable. Il faut s'en libérer l'esprit pour mener à bien une tâche scientifique, mais il ne faut pas l'oublier définitivement. Il s'agit, comme le dit très bien Lemercier de la Rivière, qui formule ainsi ce qu'on appellera plus tard la méthode des approximations successives, il s'agit seulement d'éliminer la monnaie pour un moment. On peut se le permettre, car après tout, la monnaie n'est pas dans l'économie, une chose sans laquelle l'économie ne se concevrait pas. Le but de cette élimination temporaire est de nous mettre face à face avec les éléments premiers, irréductibles des phénomènes. Après, et même longtemps après, seulement, on pourra introduire la monnaie dans le champ de nos spéculations. C'est seulement grâce à cette élimination, faite pour un temps, que l'on saisit le fond même des choses. Les physiocrates étaient bien décidés à procéder de la sorte. Par là même, ils avaient des chances d'atteindre, jusqu'à ce qu'ils appelaient l'ordre essentiel des sociétés. Ils ont réussi à aller loin dans cette voie. Cependant, il semble bien qu'en dépit de leur effort, si consencieux, si acharné, les physiocrates ne sont pas toujours parvenus eux-mêmes à se dégager complètement des embarras et des mirages que crée le fait monétaire. Et s'il y a des points, et il y en a, où, malgré leur ordinaire clarté, les raisonnements physiocratiques présentent de l'obscurité, c'est dû à ce qu'eux-mêmes, si avertis qu'ils fussent, ne sont point parvenus à se dégager de ce fait monétaire. Cependant ils y ont travaillé plus que quiconque.

Chapitre Ier.
La notion physiocratique de production.

Tous les biens viennent de la terre, puisqu'ils sont matière.

Les physiocrates partent de l'idée que les biens quelqu'ils soient, en quelle que forme qu'ils se présentent, à quelque besoin élémentaire ou de luxe qu'ils répondent viennent de la terre puisqu'ils sont matière. "Votre montre, dira l'abbé Baudeau dans son "Explication du Tableau économique à une dame", votre

Source : BIU Cujas

montre et votre pendule ne sont qu'un peu d'or et de cuivre taillé et de sable, et cette belle tapisserie des Gobelins n'est tout bonnement que la toison volée à quelque pauvre brebis des champs...."Quelle que soit la forme des biens, ils sont matière.

On fait quelquefois une objection à cette assertion première. On dit que les physiocrates paraissent oublier qu'il y a des richesses immatérielles, à savoir les services, les purs services; services qui sont d'ordre très divers, depuis les plus humbles ceux des domestiques, jusqu'aux plus relevés, tels ceux du médecin, de l'avocat, du professeur, etc... A cela les physiocrates eussent répondu sans le moindre embarras que les services ne sont pas des biens, ils sont seulement un moyen d'avoir part aux biens produits par d'autres, parce que les biens matériels seuls permettent d'entretenir la vie physique. Or, l'économie c'est la science de la physique. De quoi vivraient les hommes et les domestiques, avocats, médecins, savants, professeurs, tous les premiers s'il n'y avait que de purs services ? De purs services ne sont possibles que dans la mesure où il y a des biens matériels disponibles pour entretenir ceux qui les fournissent.

Si les Physiocrates insistent sur cette idée que tous les biens viennent de la terre, puisqu'ils sont matériels, ce n'est point du tout qu'ils fassent de cela même une découverte. Le Trosne s'en explique ainsi : Le Trosne qui a connu toutes les objections adressées à la doctrine et qui éprouve par conséquent le besoin d'y répondre, dit ceci : "Cette vérité physique que la terre est la source de tous les biens
" est si évidente par elle-même que personne ne peut
"la révoquer en doute. Les conséquences de cette
"vérité qui ne souffre aucune exception et qui embras-
"se l'ordre social tout entier, ont été tellement obs-
" curcies qu'il est nécessaire de les développer et de
" les démontrer afin qu'elles deviennent aussi éviden-
" tes que le principe lui-même."Le Trosne détermine ainsi très exactement la position scientifique initiale de la physiocratie.

Les physiocrates se rendent compte autant que quiconque que, en disant que tous les biens viennent de la terre, ils n'apportent pas là au monde une vérité étonnante. Ils ne formulent cette vérité et ils n'insistent sur elle que parce qu'on ne voit pas les vérités dérivées que cette vérité première si simple commande. En sorte que leur reprocher d'énoncer là une banalité sans portée, ce serait faire voir simplement qu'on ne soupçonne pas la portée de cette banalité, et qu'on est de ceux à qui il faut là-dessus

Source : BIU Cujas

faire la leçon. Il ne faut pas s'y tromper, il faut prendre les physiocrates tels qu'ils se posent. Beaucoup leur ont fait le reproche d'exprimer là une banalité sans portée, on peut dire que c'est une banalité, mais ce n'est pas une banalité sans portée. Ce reproche leur fut fait dès longtemps. En 1800, le mathématicien Canard, répondant à une invitation de l'Institut d'examiner le bien ou le mal fondé de la thèse des physiocrates de l'impôt unique sur la terre, thèse fondée sur l'idée que l'agriculture est la seule " source de richesse, Canard écrivait très nettement dans son mémoire à l'Institut : " Si l'on veut, di- " sait-il, expliquer que c'est sur la terre que l'hom- " me prend tout ce à quoi il applique son travail, c'est "une vérité insignifiante et qui n'aboutit à rien. "Mais si les physiocrates prétendent que c'est la ter- " re qui produit tout ce qui a de la valeur parmi les " hommes, alors cela est absolument faux." Or les physiocrates disent que c'est absolument vrai. Canard, malgré son génie mathématique, n'a pas du tout compris la thèse des physiocrates. Canard n'avait peut-être pas tort de condamner la thèse fiscale des physiocrates, mais il a tort de croire que pour condamner cette thèse fiscale il faut rejeter la notion physiocratique de production. Il faut donc y regarder de plus près.

Pour les physiocrates l'agriculture est la seule industrie productive .

Pour bien suivre la pensée des physiocrates il faut formuler d'abord leur thèse scientifique fondamentale, telle qu'ils la formulent eux-mêmes. Quand ils disent que les biens viennent de la terre, puisqu'ils sont matière, ils n'entendent pas exprimer une vérité scientifique, mais seulement un fait banal. Mais tout de suite après, voici la formule scientifique qu'ils posent : "L'agriculture est la seule indus- " trie productive."C'est là précisément la vérité économique qui découle de cette banale vérité que tous les biens viennent de la terre. Elle est la seule industrie productive, puisqu'elle est la seule à tirer de la terre des biens nouveaux. Les physiocrates prennent dans son sens étymologique le mot"produire" "producere"c'est faire apparaître, c'est mettre au jour, ils indiquent par là que l'agriculture seule fait apparaître, fait mettre au jour la matière de biens nouveaux.

Ce que les physiocrates entendent par agriculture.

Tout de suite, on arrête les physiocrates devant cette formile que l'agriculture est la seule industrie productive; on leur demande pourquoi ils ne disent pas au moins les industries extractives; ce serait déjà plus large. Est-ce que les mines, l'industrie des carrières ne tirent pas elles aussi comme l'agriculture de la terre la matière de biens nouveaux.

Source : BIU Cujas

A cela les physiocrates répondent très bonnement que s'ils s'en tiennent à dire l'agriculture, c'est pour la brièveté du discours. Et ce faisant ils suivent l'usage presque universel de prendre la partie pour le tout en choisissant la partie la plus importante. Comme dit l'abbé Baudeau : "Il est clair que l'art "productif s'exerce sur les trois règnes de la nature : "éducation et capture du bétail, des animaux apprivoi- "sés ou sauvages, chasse, pêche...culture et récolte "des végétaux, agriculture proprement dite, et l'extrac- "tion des minéraux."Bien entendu si l'on veut être explicite, on dira que l'industrie productive comporte toutes ces branches : viticulture, agriculture proprement dite, sylviculture, puis l'élevage, la chasse, la pêche, l'exploitation des mines et des carrières. Voilà ce que l'on dira si l'on veut parler analytiquement, écrit l'abbé Baudeau.

Evidemment faire rentrer tout cela dans ls seul mot d'agriculture, c'est choquer les habitudes de langage, mais pour parler bref on demande la permission de parler ainsi."dit encore l'abbé Baudeau. Il était bon que les physiocrates eux-mêmes prévinssent de leur interprétation; mais enfin ils l'ont fait, et cela devrait couper court aux critiques qu'on leur adresse à ce sujet. Il est vrai qu'il y a une excuse non une justification à ceux qui font ce reproche aux physiocrates. Il est vrai que le plus souvent les termes et même le raisonnement dont ils usent ne peuvent se rapporter qu'à l'agriculture proprement dite. Il en est ainsi notamment d'une idéequi est comme la place forte de la physiocratie, une idée à l'abri de laquelle ils se mettent sans cesse, l'idée de produit net. Les Physiocrates font état de cette idée si fréquemment qu'on en est venu à,croire que la notion de production est liée dans leur esprit au fait de produit net. Et comme ils ne parlent de ce produit net qu'à propos de la culture proprement dite, et qu'ils disent que seule l'agriculture proprement dite, fournit ce produit net, on en conclut qu'à leurs yeux, l'agriculture proprement dite est seule productive, et on ne pense pas qu'ils aient eu dans leur esprit les mines, les carrières,etc...Sans doute on peut très bien se tromper sur leur manière fondamentale de penser; mais enfin si c'est là une excuse pour ceux qui s'y trompent, cela n'empêche pas qu'ils se trompent. En effet, on va voir Quesnay et avec lui les autres physiocrates, assurer qu'à leurs yeux la notion de production n'est pas liée à celle de produit net; elle est liée beaucoup plus largement à la notion de mise en circulation de matière nouvelle. L'idée de production est liée fondamentalement à l'i-

Source : BIU Cujas

dée de mise en circulation de mati-re nouvelle.

Raisons d'ordre technique et d'ordre historique qui expliquent pourquoi les physiocrates paraissent le plus souvent ne parler que de l'agriculture.

La raison technique c'est que l'agriculture forme la partie, non pas principale, mais la base de tous les autres arts, soit improductifs, comme la manufacture, les transports, le commerce, soit même productifs, comme les mines, les carrières...L'agriculture, disent-ils, fournit la première des premiers besoins, la subsistance sans laquelle il ne pourrait exister de fabricants, de voituriers, de commerçants ni même de mineurs, ou de carriers, bien que ces dernières industries soient productives. Oui; grâce à la fécondité de la terre, fécondité sollicitée par les cultivateurs, l'agriculture produit plus de subsistances et autres matières, qu'il n'en faut pour la nourriture et l'entretien de ceux qu'elle y exerce. C'est cet excédent disponible de produit net, qui mesure l'extension que peuvent ptendre les autres arts quelconques C'est une raison pour que des divers arts productifs, l'agriculture soit toujours seuls placés sur la scène. Voilà la raison technique qu'ils ont de parler comme ils le font, de donner toujours la préférence, en fait à l'agriculture.

Il y a aussi une autre raison d'ordre historique, qui pratiquement est peut-être la principale. A l'époque où ils écrivaient, le gouvernement sous la pression de l'idée mervantile décourageait, non pas de parti pris, mais en fait, l'agriculture . Il s'agissait d'amener la fin de ces erremente politiques et le but pratique, que les physiocrates avaient en vue avant tout, c'était de faire cesser la politique défavorable à l'agriculture. Dès lors, il était normal que leurs raisonnementsprocédassent surtout de la considération de l'agriculture. Il était naturel étant donné cette conception hidtorique, que ce fut des grains, dont le commerce était si gêné qu'il fut toujours question.

La notion physiocratique de production n'est pas liée à celle de produit net de la culture.

Mais tout cela ne fait pas que la notion physiocratique de production ne soit plus large que celle de produit net de la culture et qu'elle n'embrasse pas toutes les industries extractives, dont l'agriculture n'est que le spécimen le plus heureux. Pour être productive, il suffit, aux yeux des physiocrates, qu'une industrie mette dans la circulation sociale de la matière nouvelle. C'est pour cette raison même que les physiocrates disent que l'agriculture est elle-même productive dans la portion de son rendement qui ne fait que remplacer le bien consommé par les cultivateurs. Même pour cette portion, rien mieux que cette assertion de le Trosne ne montre que la notion de production n'est pas liée à la notion de produit net, puisque même en ce qui concerne l'agriculture,

Source : BIU Cujas

qui, elle, donne habituellement en produit net, un surplus, même pour la partie de rendement de la terre qui n'ajoute pas à ce qui existait, qui ne fait que remplacer ce qui est consommé, même pour la partie de l'agriculture qui n'a pas d'autre office que celui des mines ou des carrières, elle est productive.

La notion de production n'est pas liée, chez les Physiocrates, à celle de produit net. Elle est liée à celle de mise en circulation dans la société de matière utilisable nouvelle. Voici ce que dit Quesnay, dans les Maximes: "Si les capitaux et les travaux employés à faire naître des productions, qui n'existaient pas ou à en faire recueillir qui n'étaient pas à l'usage de l'homme, tels que ceux de l'agriculture, de la pêche, de l'exploitation des mines et des carrières, sont la source de richesses, ils en sont producteurs." Qu'il soit donc entendu, puisque les physiocrates le spécifient eux-mêmes, que pour eux les industries extractives, au sens le plus large du mot, sont des industries productives. L'agriculture prepremment dite tient seulement parmi elles une place prééminente, parce que non seulement elle fournit de la matière nouvelle, mais elle la fournit en la reproduisant, et en la reproduisant normalement en quantité plus grande que la quantité qu'elle consomme.

On ne peut reprocher aux Physiocrates d'avoir eu une conception trop étroite de la production

Voilà exactement la situation des physiocrates sur cette idée. Les industries extractives au sens le plus large du mot sont des industries productives. Aujourd'hui on connaît des industries extractives, qui n'étaient pas connues au temps des physiocrates au I8e siècle; naturellement les physiocrates ne les ont pas mentionnées. Ce qui est singulier, c'est que des historiens des doctrines ou des économistes leur ont fait un reproche d'avoir de la productivité une vue étroite; cependant Quesnay pouvait-il mieux dire qu'il l'a fait dans le passage cité, dans cette énumération qu'il commence par dire n'être point limitative, quand il dit "que les capitaux et les travaux employés à faire des productions qui n'existaient pas ou à en recueillir qui n'étaient pas à l'usage de l'homme....." Son énumération n'est pas du tout limitative. Au contraire, il pose largement le principe, il dit que tout art, qui fait naître ou recueillir de la matière, qui n'était pas à l'usage de l'homme, est productif..... Ce critérium de l'oeuvre de production ouvre la porte à toute oeuvre nouvelle, à tout art nouveau de production, qui réussira à mettre de nouvelles matières à l'usage de l'homme. C'est là comme une invitation de travailler à allonger la liste des arts productifs, dont le résultat est d'extraire de la nature et de mettre dans la circulation sociale à l'usage de l'homme, de la matière qui

Source : BIU Cujas

sans doute existait déjà, mais qui, jusque-là, était diffuse et non appropriée. Vraiment, c'est sûrement avec joie que les physiocrates verraient de nos jours s'allonger par les progrès de la science chimique la liste des arts productifs, et en particulier de ceux qui contribuent à accroître le rendement de la terre, comme le fait cette industrie, nouvelle encore, de l'azote, industrie extractive qui puise dans l'air qui entoure le globe, comme l'industrie des mines puise dans les entrailles de la terre. Il se fussent réjouis de ces industries nouvelles, de l'industrie de la levure entre autres.

Il faut bien le comprendre, il n'est rien des conquêtes de la science moderne, que les physiocrates, de par leurs propres principes ne se fussent empressés de s'incorporer avec joie, puisque cela augmentait la liste desindustries productives.

Ces deux griefs que l'on vient d'examiner, faits souvent à la physiocratie, ne sont donc vraiment point fondés.

On ne peut pas non plus reprocher aux physiocrates d'avoir cru que c'est seulement dans l'agriculture que la nature collabore avec l'homme.

Voici une autre critique qu'on a adressée encore aux Physiocrates. On leur a reproché de dire que l'agriculture seule est productive parce qu'elle met en circulation de la matière nouvelle, parce que seule, elle crée. En effet, ils employaient volontiers l'expression création de matière nouvelle. On dit que c'est inadmissible, qu'ils ont commis là une bévue scientifique, que l'agriculture, pas plus que la science ne met en circulation de la matière nouvelle, que nul art, nul métier, nulle profession, ne crée un atome de matière nouvelle. Dans l'agriculture comme dans les métiers proprement dits ou dans les transports, il n'y a jamais que déplacement de matière, c'est-à-dire séparation, réunion ou combinaison d'éléments existants déjà dans l'univers.

C'est une misérable chicane qu'on fait là aux physiocrates. Cette chicane, d'ailleurs, on ne peut vraiment la faire au Dr Quesnay, c'est-à-dire à l'un des savants connus, appréciés de son époque. Les physiocrates savaient aussi bien que nous que, malgré l'apparence, même dans l'agriculture, tout n'est que transformation; et comme ils disaient eux-mêmes les premiers, notamment Dupont de Nemours, Dieu seul est producteur au sens absolu du mot, puisque production, au sens absolu, c'est création; ils savaient cela tout comme nous. Mais quand ils présentaient l'agriculture, et d'ailleurs aussi les mines comme créatrices de matière nouvelle, c'est non pas en philosophes, ni en physiciens qu'ils parlaient, c'est en économistes, alors, comme tels, ils parlaient juste. Pour la circulation sociale, c'est bien matière nou-

Ce n'est pas en physiciens, mais en économistes que parlent les

Source : BIU Cujas

physiocrates quand ils disent que seule l'agriculture est productive de matière nouvelle .

velle celle qui lui apporte l'agriculture et les mines. En effet, au point de vue de la circulation sociale proprement économique, qu'importe que les divers éléments plus ou moins nombreux de 15 ou 20 grains de blé, issus du grain unique qui a été confié à la terre, existassent déjà, épars dans le sol et dans l'atmosphère; qu'importe de même que le minerai et la houille mis au jour existassent déjà perdus dans les profondeurs de l'écorce terrestre ? En quoi cela pouvait-il diminuer la valeur de leur affirmation d'ordre économique que seule l'agriculture et les mines mettaient en circulation de la matière nouvelle. Jusque là ces éléments épars dans l'univers puis réunis dans les grains de blé, qui forment un épi, jusque là ces minerais tirés des entrailles du sol et livrés à la fonte, étaient matière, préexistante, mais c'était matière indéterminée et non appopriée, pratiquement inexistante. C'était de la matière qui, suivant le critérium de Quesnay, n'était pas à l'usage de l'homme. C'est là tout ce que veulent dire les physiocrates, quand ils disent que seules les industries extractives, et au premier plan l'agriculture, mettent en circulation de la matière nouvelle, et que pour cette raison, elles seules sont productives.

Il faut donc laisser de côté ces objections, faites au nom des sciences physiques, contre la base de la doctrine de Quesnay. Vraiment on s'est au cours du XIXe siècle beaucoup trop complu à ces objections. Il faut entendre les physiocrates comme ils souhaitaient qu'on les entendit, et ils s'en sont suffisamment expliqués. Dès lors, leur thèse initiale, leur thèse essentielle que seule l'agriculture est productive puisque seule elle met en circulation de la matière nouvelle, sur le terrain des objections physiques n'est pas ébranlée.

Seule l'agriculture est productive, parce que seule elle augmente la somme des valeurs de la société.

Mais voici un autre aspect de la question, une objection qui n'est plus d'ordre physique, qui est faite aux physiocrates. De ce que tous les biens sont dus à l'agriculture, est-il permis d'en conclure que seule l'agriculture est productive non seulement de biens, mais seule productive de valeurs ?
Oui, disent les physiocrates, nous prétendons cela aussi. Et ils ne sont pas en peine d'en fournir la démonstration.

D'ailleurs, on peut tout de suite remarquer que les physiocrates auraient très bien pu faire observer à leurs contradicteurs qu'ils n'avaient pas à répondre à cette objection, qu'on leur posait cette

Source : BIU Cujas

question dans des termes qui impliquent une singulière obscurité de pensée. Ils auraient pu faire observer qu'on leur parlait valeur, de production de valeur, qu'on leur demandait s'ils considéraient que l'agriculture seule produit aussi des valeurs et que la valeur ne les regardait pas, qu'ils parlaient de la production que la valeur n'est pas un fait de production, mais un fait d'échange, que par conséquent il ne peut être question que de production de biens et non pas de production de valeurs. Si produire devait et pouvait s'entendre des valeurs, il faudrait alors admettre que détruire c'est produire. Il faudrait admettre cela, et cela arrive parfois, notamment lorsque la valeur de ce qui reste après destruction partielle, se trouve accrue de la valeur que représentait le tout avant la destruction d'une partie, ce qui n'est pas chose impossible, ni même rare. Il faudrait admettre, par exemple, que les Hollandais produisaient quand, ainsi qu'on les en accusait, au XVIIIe siècle, au temps du mercantilisme, ils détruisaient en cours de voyage, pour en faire monter le prix sur les marchés d'Europe, une partie des denrées coloniales qu'ils avaient chargées aux Indes. Il faudrait admettre, si l'on veut parler de valeurs, qu'une mauvaise récolte peut être pour la richesse nationale une circonstance heureuse, à cause de la pénurie. La valeur globale de cette récolte insuffisante se trouve être plus grande, ce qui peut très bien arriver, que la valeur globale d'une récolte plus abondante, avec laquelle les prix eussent été moins élévés. Alors il faudrait dire que l'agriculture a été dans ce cas plus productive que si la récolte avait été plus abondante, puisque la valeur de la récolte, ainsi réduite du fait de la nature, était plus considérable ? Bref, si la productiondevait s'entendre, non pas des biens, mais de leur valeur, il faudrait dire que la rareté est productive, puisque les biens ont plus de valeur à proportion qu'ils sont plus rares. On voit que pour raisonner de la sorte il faut oublier que c'est non pas de valeurs, mais de biens que vivent les hommes. Les physiocrates auraient pu se contenter de répondre cela, s'en tenir à ces observations péremptoires; ils auraient pu dédaigner de répondre autrement à la question qu'on leur posait; ils auraient pu dire : vous nous posez une pareille question, parce que vous n'en comprenez pas les termes.

Comment les physiocrates démontrent que seule

Mais les physiocrates, dans leur désir ardent de convaincre, acceptent toutes les conditions de discussion qu'on veut leur faire. Et puisque leurs adversaires veulent parler de valeurs, ils vont démontrer

Source : BIU Cujas

l'agriculture est productive parce que seule elle peut augmenter la somme des valeurs de la société.

que même sur ce terrain, leur thèse de productivité exclusive de l'agriculture est à maintenir. Ils vont soutenir donc que seule l'agriculture met en circulation, non pas seulement des biens nouveaux, mais des valeurs nouvelles, et que seule elle peut maintenir et à plus forte raison accroître la somme des valeurs de la société. (Ils ne disent pas la somme des valeurs, ils disent la somme des richesses d'une nation.) Mais comme les physiocrates définissent les richesses les biens considérés dans leur valeur, cela revient au même; cela revient à dire la somme des valeurs. D'ailleurs, en s'exprimant de la sorte, loin que ce soit se donner beau jeu dans la défense de la thèse des physiocrates, telle qu'ils la comprennent, c'est au contraire donner à leur thèse son expression la plus périlleuse,

La somme des valeurs est limitée par la quantité existante de matière échangeable.

Voici comment s'y prennent les physiocrates pour démontrer que, même sur ce terrain des valeurs, on peut dire que seule l'agriculture augmente la somme des valeurs. Le Trosne, dans son livre "L'intérêt social" chap. Ier Par. 4 écrit : "La valeur c'est le rapport d'échange qui se trouve entre " telle chose et telle autre, entre telle mesure d'une " chose, et telle mesure d'une autre chose." C'est la seule définition impeccable de la valeur, qu'on puisse donner. La valeur ce n'est pas autre chose que le rapport d'échange d'une chose considérée par rapport à diverses autres choses. Or, les rapports d'échange, les taux d'échange, s'établissent entre les parties de la quantité de matière échangeable dont dispose à chaque moment la société. Sans doute, le taux d'échange peut, sous l'action de causes diverses, varier à l'infini; mais leur totalisation donnera toujours le même total, tant que ne sera pas augmentée la quantité des matières échangeables, puisque c'est entre les parties de cette matière en circulation, dans le moment, que peuvent s'établir les taux d'échanges quels qu'ils soient.

On a, je suppose, cent jetons, répartis dans trois bourses. Opérez entre ces trois bourses des échanges de jetons au taux que vous voudrez, 2 contre I, 5 contre 8, 4 contre 9, n'importe; le total sera toujours de 100 jetons. Eh bien, disent les physiocrates, le total des taux d'échange ou le total des valeurs, puisque c'est la même chose, restera le même dans la société, tant que la quantité des matières échangeables restera la même, puisque ce ne peut être que des parties de cette quantité, qui s'échangent entre elles. La somme des valeurs dans une société y est limitée par les quantités de matière échangeable existantes. Une partie ou des parties de

Source : BIU Cujas

cette quantité n'augmentent de valeur, c'est-à-dire de taux d'échange, que parce que d'autres parties diminuent d'une valeur exactement égale. Il ne peut pas en être autrement, puisque les échanges ne peuvent se faire qu'entre des parties de matière existantes. Ce sont là des variations internes, qui se passent au sein d'un volume prédéterminé, comme celui des jetons répartis dans les 3 bourses. En toute évidence, il s'ensuit que la somme des valeurs dans la société ne peut augmenter que si est augmentée la quantité de matière échangeable.

Seule l'agriculture est susceptible de renouveler et d'accroître la matière échangeable.

Dès lors, même en se plaçant comme on le fait à tort, disent les physiocrates, sur le terrain des valeurs, la question de savoir quelles industries sont productives, se ramène à savoir quelles industries sont susceptibles d'augmenter la quantité de matière échangeable. Ainsi, on n'a rien gagné à s'écarter, en s'en rendant plus ou moins compte, du point de vue des biens, pour se placer au point de vue des valeurs; il faut nécessairement revenir au point de vue des biens; Force est donc de convenir par un côté comme par l'autre que seule l'agriculture est productive puisque seule elle est susceptible d'accroître la matière échangeable. Aucun autre mode d'activité ne peut par lui seul augmenter la somme des valeurs. Comme dit Le Trosne, c'est là une vérité physique. Ce qui trompe en ceci, c'est que l'on voit les industries manufacturières, voiturières, commerciales, augmenter, du moins normalement, la valeur des parties de matière échangeable auxquelles elles s'appliquent, soit pour les transformer comme la manufacture, soit pour les déplacer comme l'industrie voiturière, soit pour les conserver et les diviser au goût de la clientele, comme l'industrie commerciale, de manière que ces parties de matière répondent mieux aux désirs ou aux besoins des hommes. On voit en effet des parties de matière augmenter de valeur sous l'action du travail manufacturier, voiturier, commercial, et alors on se dit que l'augmentation de valeur des parties se traduit naturellement en une augmentation de la somme des valeurs, du total des valeurs de la société. Mais ce n'est pas vrai, l'augmentation de valeur de certaines parties de matière échangeable n'aboutit pas à une augmentation de valeur; cela n'est pas vrai, ne serait-ce que parce que cela ne peut pas être vrai. Vous n'avez qu'à vous reporter à la démonstration de tout à l'heure.

Et cependant, si l'on veut, comme il est convenable entre gens courtois au regard de contradicteurs sincères, ne pas s'en tenir à cette réponse un peu brutale, que ce n'est pas vrai, parce que ce ne

Source : BIU Cujas

peut pas l'être, si l'on veut s'expliquer un peu, pour bien faire pénétrer dans l'esprit la vérité de cette thèse, la pensée très nette en elle-même des physiocrates, on dira : un kilog. de laine brute vaut dans le moment 5 litres de vin, d'une certaine qualité Ce Kg de laine, une fois lavée, peignée, filée, tissée, devenue drap, s'échangera sous forme de drap, non plus contre 5 litres, mais contre I5 litres de vin. Les travaux des artisans, des manufacturiers, ont donc porté la valeur de 5 Kgs de laine de 5 à I5 litres de vin; ils ont augmenté cette valeur de I0. C'est évident, mais la somme des valeurs en circulation dans la société n'est aucunement accrue de ce fait, disent les physiocrates.

La valeur ajoutée aux produits manufacturés n'est que la représentation de la valeur détruite pour les obtenir.

Les physiocrates démontrent cela, de deux manières, que par ailleurs ils ne dissocient pas toujours autant qu'il conviendrait, car elles sont bien distinctes et d'efficacité inégale. La première manière de fournir cette démonstration consiste à faire remarquer que la valeur additionnelle de la laine devenue drap n'est que la représentation de la même valeur détruite, c'est-à-dire consommée par la série des artisans qui ont travaillé cette laine, par l'outillage, par l'emploi d'autres matières accessoires ou complémentaires. La valeur additionnelle du Kilog. de laine brute, devenu drap, n'est que la représentation d'une même quantité de valeur détruite pour la fabrication, la subsistance des ouvriers, l'outillage, la consommation des matières accessoires nécessaires à la transformation. Cette valeur additionnelle, dira Le Trosne, n'est qu'une valeur changée de forme et non point une valeur nouvelle. Simple transfusion de valeurs déjà existantes. Les ouvrages, dira Le Trosne, de l'industrie manufacturière, voiturière, commerciale, n'ont qu'une valeur empruntée, une valeur en frais, ajoutée à celle de la matière première, une valeur qui résulte de consommations faites, et par conséquent de destructions égales. Par suite, disent-ils, regarder comme productifs les travaux des manufactures, c'est prendre des frais pour des produits, et des dépenses nécessaires et utiles, mais des dépenses tout de même, pour un accroissement de richesses. Voilà la première explication des physiocrates, tendant à démontrer que l'augmentation de valeur des parties de matière travaillées par les manufactures n'entraînent pas une augmentation de la somme totale des valeurs dans la société. Il n'y a que déplacement remplacement de valeur détruite par une valeur qui paraît nouvelle, qui l'est sous sa forme actuelle, mais qui n'est que la représentation de même somme de valeurs consommées .

Source : BIU Cujas

Cette explication d'art des coûts de fabrication a un défaut, elle est inopérante pour une partie au moins de la valeur additionnelle, pour cette partie de la valeur additionnelle, qui fait le profit de l'artisan. Les physiocrates raisonnent là comme si la valeur de l'objet manufacturé n'était pas normalement supérieure à celle que présentent les frais de fabrication et la matière première. Ils raisonnent comme si la concurrence des manufacturiers dans la vente était à ce point parfaite que le taux du profit fut égal à zéro. Ce n'est pas le fait ordinaire. Le manufacturier ne fabrique que pour vendre plus cher qu'il ne lui en a coûté. Alors, pour cette différence, l'explication des physiocrates ne porte pas dans la mesure où la valeur additionnelle forme le profit c'est-à-dire ce qui est au dessus du coût de fabrication. Ce n'est pas que les physiocrates ne se soient pas rendu compte de cette insuffisance, du moins apparente, de leur explication, seulement ils disent que le profit au taux courant en régime de concurrence normale, rentre dans les frais de fabrication, dans les frais indispensables. Ne faut-il pas pour travailler, disent-ils, que l'artisan puisse vivre selon sa condition. Le profit au taux courant représente cette nécessité, donc cela rentre dans le coût de fabrication. Admettons cela. Mais, le profit souvent dépasse ce qui suffirait à cela, il dépasse ce qui réprésenterait la condition normale de la vie de l'artisan. Le profit est parfois hors de proportion avec les conditions de la vie de l'artisan. Cette possibilité, qui est un fait assez fréquent, est suffisante en logique pour que le premier mode de démonstration, dont usent les physiocrates, n'emporte pas la conviction. Ce seul fait suffit à montrer que l'explication des physiocrates de la valeur additionnelle du produit brut travaillé sur le coût de fabrication, en y comprenant même le coût de la vie de l'artisan, ne tient pas. Sans doute, cette explication peut suffire dans bien des cas, mais il suffit qu'elle ne tienne pas dans un certain cas pour qu'elle ne soit pas suffisante.

Voici leur seconde explication; malheureusement les physiocrates n'ont pas détaché suffisamment cette seconde explication de la première; ils auraient même pu se contenter de celle-ci, parce qu'elle est décisive, du point de vue auquel ils se placent pour raisonner. Reprenons notre exemple de tout à l'heure: le Kg de laine brute s'échangeant contre 5 litres de vin et ce même Kg de laine devenu drap, contre 15 litres de vin. La valeur plus grande de la laine devenue drap consiste tout simplement en ceci que ce Kg

Source : BIU Cujas

de laine devenue drap s'échange maintenant contre I5 litres de vin au lieu de 5 seulement. Mais le manufacturier n'obtient ces I0 litres en sus que parce qu'ils existent déjà, parce qu'ils font déjà partie de la somme des valeurs en circulation. Ce n'est pas le travail du manufacturier qui a produit ces I0 litres de vin en sus, ces I0 litres de vin en sus sont une richesse qui existait déjà, qui passe d'une autre main dans la sienne. Il y a déplacement des valeurs, non pas création de valeur nouvelle. Le total des valeurs en circulation n'en est donc pas augmenté. Comme dira Le Trosne en des formules très expressives ; Cette plus valeur, l'artisan ne la produit pas, il la gagne. Si elle est pour lui un bénéfice, elle est une dépense pour l'acheteur. Cette plus valeur, dit-il encore, n'existe qu'autant qu'un autre a la faculté de la payer. Ce n'est pas, dira-t-il encore, l'industrie, la manufacture, qui fait naître la faculté de payer ses services, elle la trouve existante. Pour retrouver l'origine première de cette faculté de payer le travail manufacturier, il faut, comme dit Le Trosne, remonter à la culture, source unique des dépenses possibles, car les dépenses sont matière . C'est là un point fixe, auquel il faut toujours revenir il n'y a point à sortir de ce cercle circonscrit par la nature, dit Le Trosne.

C'est bien, en effet, dans un cercle que les physiocrates nous enferment. Pour rompre ce cercle, il faudrait, semble-t-il établir que la valeur est une chose, un être réel et existant par lui-même, une chose que l'industrie fabrique. Si la valeur était cela, alors l'industrie ajouterait à la somme des valeurs; mais la valeur n'est pas cela; elle n'est pas un être réel et existant par lui-même, elle n'est qu'un rapport d'échange, comme dit très bien Le Trosne. "Un rapport d'échange, cela ne se fabrique, ni "cela n'erre dans l'espace où on le recueillerait pour "le fixer sur ce que l'on travaille..."Rien de cela dans la valeur. Comme ce mot de valeur est trompeur, mais on ne s'y trompe que parce qu'à force d'en user, ce mot perd sa vraie signification et devient une personne en quelque sorte, une chose en soi. On perd de vue que le mot valeur n'exprime rien d'autre qu'un taux d'échange. Si on avait cela toujours présent à l'esprit, disent les physiocrates, jamais l'idée ne viendrait de dire que la manufacture, le commerce et les transports peuvent augmenter la somme des valeurs. Ce n'est pas possible, cette somme ne pouvant être augmentée que si la masse de matière entre les parties de laquelle se font les taux d'échange vient à augmenter elle-même.

Source : BIU Cujas

Démonstration spéciale, relative au Commerce, à raison de l'existence du commerce extérieur.

La démonstration ainsi faite au regard de l'industrie manufacturière est vraie à fortiori à l'égard du commerce et des transports, qui n'ont même pas l'apparence de transformer la matière. Cependant, au sujet du commerce, les physiocrates font intervenir une autre idée que celle-là. Bien que la démonstration fournie tout-à-l'heure soit suffisante si les physiocrates croient devoir s'arrêter spécialement au commerce, c'est qu'il y a le commerce extérieur, le commerce étranger. On pourrait prétendre que cette démonstration en ce qui concerne le commerce vaut pour l'humanité, prise dans son ensemble ou encore pour une nation fermée, qui n'aurait pas de rapports d'échanges avec d'autres nations, mais que cette démonstration cesse de valoir au point de vue, non pas individuel, mais national, pour le commerce que les nations font entre elles, parce qu'ici le profit réalisé par une nation dans son commerce avec l'étranger serait vraiment un accroissement de la somme des valeurs pour la nation.

On dirait ,sans doute, la valeur représentative de ce profit que la nation réalise, c'était bien de la valeur déjà existante, que le commerce n'a pas créée mais cette valeur existait au dehors, à l'étranger, et la voici maintenant chez nous, représentative du profit réalisé. Il y a donc pour la nation accroissement de la somme des valeurs. Ce sont des valeurs uniquement gagnées par la nation; ces gains individuels des nationaux qui trafiquent avec l'étranger sont gains nationaux, à la différence des gains réalisés entre les habitants d'un même pays. En d'autres termes, les profits réalisés par les nationaux dans leur commerce avec l'étranger ne sont bien que déplacements de valeurs comme les profits que réalisent entre eux les nationaux, mais ce sont des gains sur l'étranger. Ces valeurs n'étaient pas chez nous, elles y sont maintenant, et elles représentent bien un accroissement de la somme des valeurs nationales.

Pour les Physiocrates le commerce extérieur, le commerce étranger ne peut augmenter la somme des valeurs nationales.

A cause de ce raisonnement les physiocrates ne s'en tiennent pas aux deux démonstrations données tout à l'heure, de l'improductivité des manufactures et du commerce et des transports; ils vont reprendre leur démonstration pour le commerce, à cause du fait du commerce extérieur et soutenir que même le commerce étranger ne peut pas augmenter la somme des valeurs nationales. Quesnay dit "Le commerce n'est qu'un échange de valeurs pour valeurs égales." Quesnay dit cela dans son analyse du tableau économique, 5ème observation, et les physiocrates l'ont répété après lui. Quesnay et ses successeurs ajoutent d'autres formules à celle-là, formules qui en expriment les conséquences

Source : BIU Cujas

et ne font que le renforcer, l'expliquer, l'éclairer. Quesnay continue ainsi : "Relativement aux valeurs "échangées dans le commerce, il n y a ni perte ni gain, "entre les contractants." Dans une autre formule contenant une des conséquences de cette idée, il dit : "Dans l'échange considéré en lui-même; il n'y a rien à perdre ni à gagner, pour l'un ou pour l'autre des contractants."

Evidemment si l'idée des physiocrates est fondée, le commerce étranger lui-même ne peut pas augmenter la somme des valeurs nationales. Ce que les physiocrates disent par cette formule, ils le disent du commerce en soi, commerce intérieur comme commerce extérieur. Seulement ils appuient sur leur idée pour détruire l'illusion que le commerce extérieur crée un accroissement de richesse nationale. Le commerce intérieur n'entraîne que l'échange de valeurs pour valeurs égales. Bien que cela soit une réalité évidente, ne pas l'admettre est une erreur, mais une erreur qui n'entraîne pas de conséquences politiques. Tandis que pour le commerce extérieur, "ne pas voir que le commerce se fait de valeurs pour valeurs égales "dit Quesnay, "cela conduit à penser que le commerce extérieur peut augmenter la somme des valeurs d'une nation, et alors chaque nation veut se l'approprier ce commerce extérieur"pour cette raison naissent tous les conflits et souvent la guerre."

L'échange se fait au cours et c'est le cours qui constitue la valeur.

Le commerce n'est qu'un échange de valeurs pour valeurs égales. Comment les physiocrates entendent-ils exactement ce nouveau paradoxe ? Ils disent que dans le commerce les échanges se font "au cours", qui est la loi des prix, cours variable, évidemment, mais cours devant lequel il faut s'incliner, qu'il faut bien accepter, si l'on veut faire des affaires. A peine reste-t-il quelque intervalle du plus cher au moins cher, dans lequel on peut débattre ses prix, un petit battement, mais peu de chose Dans le principe, on ne peut faire affaire que sur la base du cours, tel qu'il se trouve être dans le moment. Ainsi les taux d'échange ou de valeur sont comme fixés dans chaque moment. Par conséquent, considérés comme valeurs, les biens échangés sont des valeurs égales. A quoi juger de l'égalité des valeurs si ce n'est à leur cours. L'échange n'est accroissement de la richesse, dira Lemercier de la Rivière, ni pour l'une ni pour l'autre des parties, puisque chacune avant l'échange possédait une valeur égale à celle qu'elle s'est procuré par ce moyen." L'échange se fait au cours, c'est le cours qui constitue la valeur. Donc si l'échange se fait c'est

Source : BIU Cujas

que les valeurs étaient égales. Dès lors, comment du commerce étranger pourrait-il résulter un accroissement de la somme des valeurs nationales ? Les valeurs qui entrent sont exactement balancées par les valeurs qui sortent pour les payer. Il n'y a dans le pays, ni plus ni moins de valeurs, qu'avant l'échange.

Voilà la démonstration physiocratique. Ainsi se démontre la vérité du paradoxe, ce mot étant pris dans son sens étymologique, à la façon dont Malestroit le prenait au XVIe siècle, quand il écrivait son "Paradoxe sur le fait des monnaies", entendant par là exprimer une opinion contraire à l'opinion commune, mais qui est cependant une vérité. Cette vérité est, aux yeux des physiocrates, établie avec ses conséquences nécessaires, à savoir : Du commerce extérieur pas plus que du commerce intérieur il ne faut attendre un accroissemnt de la somme des valeurs nationales. Cette proposition n'avait à être établie qu'à cause du commerce extérieur. Cependant l'idée que l'échange se fait entre valeurs égales pour valeurs égales ou bien encore que relativement aux valeurs il n'y a ni pertes, ni gains entre les contractants, ou bien encore que dans l'échange considéré en lui-même, il n'y a rien à perdre, ni à gagner pour l'une ou l'autre des parties. Ces idées mises en jeu à propos du commerce extérieur sont vraies aux yeux des physiocrates pour le commerce en soi, c'est pour cette raison qu'il convient de s'y arrêter un peu, abstraction faite de la question du commerce extérieur, qui est éliminé.

Que signifie l'idée que dans le commerce l'échange se fait entre valeurs pour valeurs égales.

Cette idée que dans le commerce l'échange se fait de valeurs pour valeurs égales, qu'il n'y a rien à perdre ni à gagner pour l'un ou pour l'autre des contractants ne signifie pas q'un commerçant ne peut pas être en perte ou en gain dans ses affaires. Les physiocrates sont les premiers à faire remarquer que ce n'est pas là du tout ce qu'ils veulent dire. Quesnay complète sa proposition en disant : "Dans l'échange considéré en lui-même, et relativement aux valeurs, il n'y a rien à perdre, ni à gagner, ni pour l'un ni pour l'autre des contractants, quoique, ajoute-t-il, il puisse y avoir beaucoup à perdre pour l'un ou pour l'autre des contractants, par des causes indépendantes du commerce" causes qui d'un côté font baisser le prix et de l'autre côté le font augmenter. En effet, de ce que l'échange se fait au cours, et de valeurs pour valeurs égales, il ne s'ensuit pas du tout, les physiocrates sont les premiers à le proclamer, que le cours, tel qu'il s'établit, soit indifférent aux échangistes. Si le cours de la mar-

Source : BIU Cujas

chandise est tel qu'il ne permet pas au vendeur, agriculteur, artisan ou marchand, de se couvrir de ses frais, frais de production, de fabrication, de négoce; le cours laisse le vendeur en perte, par rapport à lui-même. Et inversement, le cours peut être si élevé que le vendeur se trouve recevoir beaucoup au delà de ses frais, et réalise un bénéfice important. Mais il n'empêche pas que les choses se passent comme le disent les physiocrates. C'est justement pour cette raison que le taux auquel s'établit le cours des marchandises n'est pas indifférent; il est de grande conséquence, non seulement pour les particuliers, mais même pour la société, paralysant la production, si les vendeurs sont en perte, l'activant au contraire si les producteurs sont en gain.

Cette considération, les physiocrates sont les premiers à en faire état, dans l'examen de la politique économique à suivre pour promouvoir la richesse nationale. Parmi les causes qui agissent sur les cours, s'il en est de naturelles contre lesquelles on ne peut rien, il en est aussi qui sont le fait des Gouvernements, de la politique et les physiocrates vont le montrer.

Il importe donc de bien montrer le fond de la pensée des physiocrates, quand ils disent que l'échange se fait de valeurs pour valeurs égales, et qu'en conséquence dans l'échange considéré en lui-même, il ne saurait y avoir, ni gain, ni perte pour l'un ou pour l'autre des contractants. Il ne faut pas, ici comme sur les points précédemment envisagés leur attribuer des idées ridicules, qui ne sont pas les leurs. Leur idée est une idée très fine, très subtile.

Rapprochement entre le corps social et le corps d'un animal pour déterminer ce qu'est la production

Quesnay était médecin, physiologiste comme on dit aujourd'hui. C'est par rapprochement entre le corps social et le corps de l'animal que le Dr. Quesnay a déterminé ce qu'est la production. Voici ce rapprochement tel qu'on peut le reconstituer dans son esprit à travers son oeuvre. La richesse du corps de l'animal, être humain ou bête c'est son sang, comme la richesse du corps social, ce sont les biens. Or le sang ne peut s'entretenir et augmenter que par des apports de l'extérieur. La circulation de ce sang dans l'organisme ne saurait à elle seule renouveler ni accroître ce sang, seuls le peuvent les aliments et l'air, choses qui viennent de l'extérieur. Quelque forme que prenne le sang dans l'organisme, la quantité totale du sang et de ses dérivés ne peut pas augmenter si rien ne vient l'augmenter de l'extérieur. Il en est de même de la richesse du corps social. On ne trouvera aucune richesse dans le corps

Source : BIU Cujas

social, qui n'y était mis par l'agriculture, jamais on n'y trouvera plus que ce qui y a été mis originairement par l'agriculture.

Chapitre II.

La notion de produit net.

En insistant comme on l'a fait sur ce fait que seule l'agriculture est productive, et que les Physiocrates entendaient par là non seulement l'agriculture proprement dite, mais tous les arts qui introduisent dans la circulation de la matière nouvelle, on n'a pas voulu infirmer l'opinion commune, suivant laquelle l'agriculture proprement dite tient dans le technique physiocratique une place à part et absolument capitale, on a seulement voulu par là rétablir l'ampleur ordinairement méconnue de la technique physiocratique de la production. On ne se proposait rien d'autre que ce but en insistant corrélativement sur l'idée que la notion physiocratique de production n'est pas liée à celle de produit net. Maintenant que l'on est fixé sur ces deux points qui, au vrai, n'en font qu'un, on peut donner à l'agriculture proprement dite l'importance toute primordiale qui lui revient et l'attention qu'elle mérite. Si l'agriculture n'est pas seule productive, comme il a été démontré, seule elle donne un produit net. Cela la met au dessus, ou si l'on préfère, à la place de tous les autres arts productifs. C'est cela qui explique que dans les spéculations des physiocrates, dans leurs écrits, ils n'ont presque jamais en vue que l'agriculture proprement dite, à moins qu'il ne résulte de leur concept qu'ils prennent le mot agriculture dans son sens conventionnel et plus large. Mais en principe ils parlaient toujours de l'agriculture proprement dite, et nous allons faire comme les physiocrates. Voulant dégager la notion de produit net, c'est l'agriculture proprement dite que l'on va considérer.

La notion de produit net. Les avances que l'homme fait à la terre. Les avances foncières.

L'homme fournit à la terre, disent les physiocrates, trois catégories d'avances, des avances foncières, des avances primitives et des avances annuelles.

Les avances foncières ce sont celles qui ont pour objet de mettre la terre en état d'être mieux cultivée. Ce ne sont pas des travaux de culture, ce sont des travaux qui mettent la terre en état d'être mieux cultivée, c'est-à-dire des travaux de défoncement, de nivellement, de défrichement, d'irrigation de clôture, de construction. Ces avances ne sont pas périodiques, elles ne sont pas renouvelables à des

Source : BIU Cujas

périodes approximativement déterminées. Ce sont des dépenses foncières, inséparables du fond sur lequel on les a faites. Voilà le sens du mot foncières. Elles modifient la conformation même du sol. Ces avances foncières faites à la terre ont été faites d'abord par les cultivateurs originels, lorsqu'ils se sont fixés en un pays au lieu d'être relativement nomades. Ils ne les auraient point faites, ces dépenses, s'ils n'avaient du rester propriétaires du sol, s'ils n'avaient été assurés de recueillir les produits plus ou moins lointains, souvent lointains, d'avances aussi considérables. Ces avances foncières ont besoin d'être entretenues plus ou moins, parfois renouvelées, parfois augmentées. C'est le propriétaire du sol qui est naturellement l'agent et le représentant de ces avances foncières. Ces avances sont en principe, le fait du propriétaire du sol.

Les avances primitives.

Par ce nom de primitives, on risquerait de confondre ces avances avec les avances foncières, mais elles en sont bien distinctes. C'est une mise de fonds primitive, et à maintenir régulièrement. Comme disent les physiocrates, c'est un fond d'avances perpétuellement existantes, qui conjointement avec la terre, dira Lemercier de la Rivière, forme pour ainsi dire la matière première des travaux de culture. Pratiquement, ce sont les instruments aratoires, les voitures, les animaux de travail, les bestiaux nécessaires pour fumer les terres et donner des petits par la reproduction etc....On pourrait ajouter, les physiocrates ne pouvaient le faire, les amendements, les engrais, les machines, tout ce matériel qui de leur temps n'existait guère. Ces avances primitives sont périssables et sujettes à divers accidents; il faut les entretenir, réparer, et renouveler sans cesse. Elles ne sont pas annuelles, mais périodiques, à la différence des avances foncières, qui ne sont ni annuelles, ni même périodiques.

C'est le cultivateur en tant que tel qui fait et qui entretient naturellement ces avances, parce que c'est lui qui peut en tirer avantage même s'il n'est pas propriétaire. Là où la culture n'est pas exercée par le propriétaire, qui donne sa terre à ferme, ces avances sont faites par le fermier.

Les avances annuelles.

Les avances annuelles (les physiocrates aiment mieux dire Dépenses annuelles). Ce sont les dépenses qu'exigent le salaire de tous les hommes et l'entretien de tous les animaux, dont les travaux concourent à l'exploitation des terres. Ces fonds sont pris sur la récolte de l'année présente. Ces dépenses annuelles sont faites comme les dépenses

Source : BIU Cujas

primitives par le cultivateur, même s'il n'est pas propriétaire et cela pour les mêmes raisons; C'est lui qui en tirera avantage en recueillant ce que la terre a rendu.

Ce que la terre rend à l'homme. Le produit brut.

Annuellement la terre donne à l'homme, en retour de ses avances, un total de matières, qui est le produit brut. Ce produit brut est normalement supérieur aux avances; plus exactement, il est supérieur à la partie des avances totales afférentes à une année, c'est-à-dire supérieur aux avances annuelles et à la partie des avances primitives qui doivent être repartie par amortissement sur un certain nombre d'années.

Les reprises des cultivateurs.

Ce produit brut doit avant tout couvrir deux catégories d'avances, si l'on ne veut pas que la culture décline et que la richesse sociale diminue; ce sont les avances primitives et les avances annuelles. Si elles n'étaient pas couvertes l'année suivante, ces avances se trouveraient plus faibles, et par conséquent le produit brut plus faible aussi. " Il est donc, dira Lemercier de la Rivière, indis- " pensablement nécessaire que l'on prélève tous les " ans sur la valeur des récoltes une somme suffisante " pour l'entretien et le renouvellement de ces deux " catégories d'avances faites par le fermier." Ces valeurs doivent servir tous les ans à perpétuer les récoltes. Ce sont, suivant une expression très chère aux physiocrates : "les reprises des cultivateurs" Ils veulent marquer par cette expression que cette reprise est une nécessité physique, si le cultivateur ne fait pas ces reprises, il ne pourra pas donner l'année suivante à la terre ce qu'il lui a donné l'année précédente, et celle-ci rendra moins.

Ces reprises, qui sont nécessaires aux cultivateurs, il ne dépend pas d'eux seuls d'en déterminer le montant. Quand le cultivateur est en même temps le propriétaire, il le fait; mais quand il n'est que fermier, il ne dépend pas de lui seul de pouvoir dire ce qu'il lui faut pour ses reprises; c'est l'objet d'un débat, lorsqu'il y a des conventions entre le fermier et le propriétaire foncier, et ce débat fait partie du cycle de la circulation sociale. La concurrence y produit son effet normal, du moins au regard du fermier. S'il n'obtient dans ce débat que ce que les physiocrates appellent "le prix nécessaire" pour reconstituer ses avances comme plus tard Ricardo parlera du salaire nécessaire, c'est-à-dire ce qu'il faut pour que vraiment ses reprises soient exercées, et que les dépenses primitives et annuelles soient couvertes, c'est parce que "il y a concurrence entre les fermiers pour la location et le pro-

Source : BIU Cujas

priétaire l'amène à se contenter de ce qu'il faut pour perpétuer la culture, étant compris là dedans le profit du fermier au taux moyen des profits dans le pays". Il est clair qu'entre le propriétaire, disent les physiocrates, la concurrence n'agit pas au même degré qu'entre les fermiers, parce que les terres sont en quantité limitées, et les propriétaires pourraient être tentés d'abuser de leur force pour raser tellement les reprises des cultivateurs que celles-ci risquent d'être insuffisantes". Mais les physiocrates font remarquer avec insistance aux propriétaires que leur intérêt leur commande de ne pas tirer de la situation de monopole relatif qui leur appartient tout le parti qu'ils pourraient être tentés d'en tirer. C'est leur propre intérêt bien entendu de laisser au fermier largement de quoi pouvoir reconstituer ses reprises avec profit au taux moyen s'ils veulent voir le produit brut de leurs terres s'accroître.

Le produit net

Quand on a prélevé sur le produit brut les reprises des cultivateurs, ce qui reste, c'est le produit net. Qu'il reste normalement un produit net, c'est ce qui est prouvé suffisamment par ce fait que, lorsque le propriétaire foncier n'exploite pas lui-même, il lui est annuellement versé par l'exploitant un fermage. Du moment qu'il y a un fermage, c'est qu'il y a un produit net, un excédent sur les reprises du cultivateur. Le fermage ce n'est pas autre chose que l'expression juridique de produit net.

Le produit net n'est pas seulement un profit individuel, c'est aussi un profit social.

Ce produit net de la culture, il faut en bien saisir le caractère, sous peine de ne rien comprendre à cette thèse physiocratique que le produit net est propre à l'agriculture. On serait tout naturellement porté à dire que ce produit net, tel qu'il vient d'apparaître n'a rien de ptopre à l'agriculture. Si le produit net n'est que l'excédent du produit brut sur les frais de culture, il ne sera rien d'autre, semble-t-il, qu'un cas de profit commun à toute forme d'activité économique. On ne fait jamais des dépenses de transport, de trafic ou de manufacture ou de production qu'en vue de profit, et non seulement le profit n'est pas propre à la culture, mais il se peut que le profit soit plus grand dans l'industrie, le trafic ou les transports que dans l'agriculture. Quand les artisans, voituriers, négociants qui ne sont pas des cultivateurs empruntent des capitaux pour leur affaire, ils trouvent le moyen, du moins ils y comptent, de verser annuellement à leurs prêteurs des intérêts, c'est-à-dire un excédent sur leurs frais, une partie de leur bénéfice, tout comme le fait dans le fermage le cultivateur à son prêteur

Source : BIU Cujas

de terres, à son propriétaire foncier. Mais, disent les physiocrates, il n'y a rien de commun que l'apparence entre les profits quelconques des artisans des manufacturiers, des voituriers, des constructeurs d'immeubles urbains et le produit net de l'agriculture. En dehors de l'agriculture, le profit n'est que profit individuel; il n'est pas "profit pour la société"; donc il n'augmente en rien le total des biens, ni des valeurs. Au contraire, le profit de la culture est profit, non seulement individuel, mais aussi social; il augmente la somme des biens et des valeurs en circulation.

Voilà pourquoi les physiocrates réservent au profit agricole le nom de produit net; lui seul le mérite, lui seul en est un. Les autres profits sont des profits, mais ce n'est pas du produit net.

Différence entre le profit des commerçants et des industriels et le produit net de la culture.

Le Trosne explique clairement cette différence fondamentale que les physiocrates voient entre le profit dans l'agriculture, et le profit dans les autres arts. Quand on éprouve de l'embarras à comprendre une idée physiocratique, il faut se reporter à Le Trosne, parce que étant un des derniers physiocrates, il a subi les objections faites à la doctrine et il éprouve le besoin naturel d'y répondre. "Si un loyer de mille livres est égal comme somme à "un fermage de mille livres, il est cependant entre "ces deux revenus une différence essentielle par rapport à la somme des richesses d'une nation. Le fermier d'un fonds rural tire du fonds même qu'il a pris "à bail la somme qu'il s'est engagé de payer au propriétaire. Ce n'est pas "de suo", ce n'est pas de ce "qu'il a déjà dans sa bourse qu'il paye son propriétaire, il ne fait que donner une partie convenue des "fruits de la terre; mais le locataire d'un immeuble "urbain ne tire pas de la maison le prix du loyer, et "il ne fait cette dépense qu'autant qu'à un titre ou "à un autre, il a reçu d'abord une fraction de la production, une fraction des produits de la terre, ou "de la valeur des produits du sol. Il ne peut faire "cette dépense de payer son loyer au propriétaire urbain que si déjà il lui est venu de quoi la faire. "En définitive, remontez à l'origine, ce sera toujours "la terre qui produira l'argent de ce loyer, au sens "physiocratique..." Le revenu fourni par le propriétaire urbain n'est qu'un emploi annuel d'une partie du revenu tiré de la terre; et ainsi la somme des loyers n'accroît nullement la masse des richesses d'une nation. Il n'y a que la sommedes fermages ou des revenus des propriétaires exploitants représentant des fermages, qui puisse accroître la somme des richesses d'une nation. Il n'y a que cela, parce

Source : BIU Cujas

que cela vient d'ailleurs que de la circulation sociale, telle qu'elle était au moment considéré. Voilà pourquoi le nom de produit net doit être réservé aux profits de la terre. Le produit net est un profit qui a ce caractère tout particulier et unique qu'il est profit pour la société tout entière; c'est une augmentation de la masse des valeurs utilisables mises dans la circulation.

A quoi l'agriculture doit le privilège de fournir un produit net : Au caractère reproducteur et multiplicateur des dépenses des agriculteurs.

L'agriculture proprement dite doit ce privilège, de pouvoir donner un produit net à l'exclusion non pas seulement des arts improductifs, mais même des autres arts productifs comme les arts extractifs mines, carrières, à ce qu'elle procède par reproduction et multiplication, grâce à la fécondité du sol et des animaux.

C'est là une observation sur laquelle les physiocrates ne se sont pas étendus beaucoup, du moins dans les premiers temps. Ils marquent à peine cette cause de la possibilité du produit net dans l'agriculture sans doute parce que le fait est évident. Mais sur le tard, l'abbé Baudeau fut amené au cours d'une polémique qu'il eut avec Adam Smith, après la publication du célèbre ouvrage d'Adam Smith sur "La richesse des nations", à insister sur cette explication. Dans cet ouvrage, Adam Smith disait qu'il ne pouvait accepter cette thèse des physiocrates de la productivité exclusive de l'agriulture et il cherche à en donner la raison lui-même; mais il ne s'explique pas clairement. L'abbé Baudeau, comme il discutait la thèse des physiocrates(en 1776) dans un article intitulé : Explications amiables entre M. Adam Smith, célèbre écrivain anglais et les auteurs économiques de France, article publié dans la revue physiocratique : "Les Nouvelles Ephémérides", dit:

"Les dépenses du cultivateur reproduiront tous les
"ans une récolte de la même espèce. Le grain semé
"les fruits plantés se reproduisent,(sont reproduc-
"tifs d'une récolte de la même espèce) dans une lon-
"gue et nombreuse postérité de leur espèce par la fé-
"condité de la nature, par la bienfaisance infinie
"du créateur envers l'espèce humaine. Le froment
"semé reproduit chaque année contre la portion né-
"cessaire aux futures semences, le pain quotidien
"de tous les hommes, la brebis reproduit chaque an-
"née sa toison, outre son nouvel agneau."

Evidemment on ne peut pas dire cela des autres arts productifs, des manufactures, du commerce et des transports, même pas des mines et des carrières, car comme Turgot l'observe dans son Mémoire sur les mines et carrières, "Si un champ produit chaque année des fruits, il n'en est pas de même

Source : BIU Cujas

d'une veine métallique. Une veine métallique est elle-même le fruit à recueillir, aussi ne donne-t-elle à vrai dire pas de produit net.

On voit comme les Physiocrates lient l'idée de produit net et celui de production. Cela n'empêche pas Turgot, pas plus que les autres physiocrates, de reconnaître que l'industriel est aussi producteur; car ainsi qu'il le dit la production des mines est aussi une richesse nouvelle pour la nation; cependant il faut noter que production et produit net ne sont pas synonymes. La notion de production est plus comprehensible que celle de produit net.

La hiérarchie des industries suivant les Physiocrates.

On peut présenter exactement de la façon que voici la pensée des physiocrates : Il y a une hiérarchie des industries qui est la suivante : Pour les physiocrates, au premier rang, il y a l'industrie reproductive, donnant de façon normale un produit net: c'est l'agriculture. Au second plan, viennent les industries simplement productives, celles qui sans donner de produit net mettent toutefois dans la circulation sociale de la matière nouvelle, les mines, les carrières... Au troisième rang toutes les autres industries, dites industries stériles, suivant l'expression des physiocrates eux-mêmes; c'est-à-dire toutes celles qui ne font que déplacer ou transformer de la matière déjà existante, ou encore les arts qui ne s'appliquent pas à la matière, comme les arts libéraux et tous les arts qui fournissent de purs services.

Industries productives, donnant un produit net - Industries simplement productives - Industries stériles.- voilà la classification des industries suivant les physiocrates qui dégagent ainsi la nature du produit net.

La fonction sociale du produit net.

Les physiocrates présentent de la manière suivante la forme sociale de ce produit net propre à l'agriculture : Le produit net, disent-ils, va au propriétaire du sol comme tel, le produit net est la part de la propriété foncière. Il prend la forme juridique de "fermage", quand le fonds est donné à bail. (C'est là l'hypothèse que les physiocrates envisagent ordinairement, parce qu'elle a l'avantage de rendre le produit net plus visible que lorsque le propriétaire exploite lui-même, il est clair que le produit net advient dans les deux cas). Le produit net va au propriétaire comme les reprises de la culture vont au fermier. Il ne faut pas dire, les physiocrates insistent là dessus, que le produit net va au propriétaire pour la reconstitution des avances foncières, comme les reprises de la culture restent au cultivateur pour la reconstitution nécessaire des

Source : BIU Cujas

avances primitives et annuelles. Il y a une différence à cet égard entre le propriétaire recevant le produit net sous la forme de fermage, et le cultivateur reprenant dans le produit brut ses reprises. Les avances foncières du propriétaire sont seulement au propriétaire un titre à percevoir le produit net, tel qu'il est, tel qu'il peut être, grand ou médiocre, tandis que les avances primitives ou annuelles mesurent, comme on l'a vu, le minimum indispensable des reprises du cultivateur. Si le cultivateur ne trouve pas avant tout la reconstitution des avances primitives et annuelles dans le produit brut, la culture diminuera. Il n'en est pas de même du produit net, il peut être grand ou médiocre, ce n'est pas cela qui empêchera les revenus de l'année suivante. Le produit net n'a pas de taux nécessaire en ce sens que si la carence, du moins temporaire, du produit net diminue, cela ne diminuera pas la culture, ni à plus forte raison ne l'arrêtera, comme ne manquerait pas de l'arrêter ou de la diminuer l'insuffisance des reprises du cultivateur. Si le produit net n'a pas de taux nécessaire au même titre que les reprises du cultivateur, les avances foncières qui sont le titre du propriétaire à percevoir le produit net sont durables, sont incorporées au sol, elles ne peuvent pas en être retirées. Quand un sol a été transformé, irrigué, assaini, entouré de haies, couvert là où il le fallait de certaines constructions, cela est fait pour durer. Même s'il n'y a pas de produit net considérable, la culture continuera. Le propriétaire ne peut évidemment venir dire que, ne touchant pas assez, il va retirer les capitaux qu'il a engloutis dans le sol. Donc, pas de taux nécessaire dans le produit net (ce mot nécessaire étant pris ici dans le sens où Ricardo le prendra en parlant du salaire nécessaire.)

Cependant le taux du produit net n'est pas indifférent. L'accroissement du produit net est la condition sine qua non de l'accroissement de la richesse générale.

Ce n'est pas à dire cependant qu'il soit indifférent que le produit net, allant au propriétaire, soit grand ou médiocre. C'est un fait constaté voilà tout; mais pour le bien de la société, le produit net ne saurait jamais être assez grand.

Sur le terrain économique, tout l'effort des physiocrates va être pour que le produit net croisse et croisse sans cesse. Ce sera le point central de leur théorie d'art.

Pour eux, la richesse sociale sous toutes ses formes ainsi que les services divers que peuvent se rendre les hommes entre eux, dépend du produit net, seule portion de la production de matières bouvelle, dont on puisse faire ce qu'on veut, sans risquer de diminuer la culture et par suite la production

Source : BIU Cujas

à attendre; c'est l'excédent sur ce qu'il faut pour perpétuer la culture. L'accroissement du produit net est la condition sine qua non de l'accroissement de la richesse générale de la société. Comme le répètent volontiers et avec insistance les physiocrates, l'intérêt de la société se confond en fait avec celui des propriétaires fonciers.

L'intérêt des propriétaires fonciers est que le produit net soit le plus grand possible, mais c'est aussi l'intérêt de la société, puisque c'est ce qui mesure l'enrichissement de chaque année. Dupont de Nemours soude de la manière suivante la chaîne des déductions physiocratiques sur ce point: "Plus "le produit net est considérable, et plus il est "avantageux d'être propriétaire foncier. Plus il "est avantageux d'être propriétaire foncier, et plus "il se trouve de gens qui consacrent des dépenses et "des travaux à créer, à acquérir, à étendre, à amélio-"rer les propriétés foncières. Plus il y a de gens "qui emploient des dépenses à créer, à acquérir, à étendre à améliorer les propriétés foncières, plus la "culture s'étend et se perfectionne. Plus la culture "s'étend et se perfectionne, et plus il renaît annuel-"lement de productions consommables. Plus les pro-"ductions consommables se multiplient et plus les "hommes peuvent se procurer de jouissances, et par "conséquent plus ils sont heureux. C'est ainsi que "la prospérité entière de l'humanité est attaché au "plus grand produit net possible au meilleur état, "possible des propriétaires fonciers."

La division des citoyens en trois classes.

De la conception physiocratique de la production et du produit net, il résulte que la nation est réduite à trois classes de citoyens. La classe productive, la classe des propriétaires et la classe stérile. Quesnay dans son analyse du Tableau économique indique cette division.

La classe productive se compose des cultivateurs, des fermiers, plus largement des entrepreneurs de culture, qu'ils soient propriétaires exploitants, ou qu'ils soient fermiers.

La classe des propriétaires du sol, en y comprenant le souverain et les décimateurs, se compose de ceux qui prennent directement leur part du produit net par l'impôt et par la dîme qui est une sorte d'impôt. Que le souverain fasse partie des propriétaires du sol, c'est la vieille idée féodale de la propriété éminente du sol. On verra dans les traits essentiels de la théorie politique des physiocrates en tant qu'elle est en connexion avec leur doctrine économique, ce fait que le souverain doit être considéré comme propriétaire du sol avec les propriétaires.

Source : BIU Cujas

La classe stérile est formée de tous les citoyens occupés à d'autres services et d'autres travaux que ceux de l'agriculture, dont les dépenses sont payées par la classe productive, et par la classe des propriétaires, lesquels propriétaires tirent eux-mêmes leurs revenus de la classe productive.

Importance de cette classification pour les Physiocrates. Solidarité qui unit les trois classes.

Cette classification est fondamentale pour les physiocrates; elle est une des clés de l'économie politique; elle simplifie l'intérêt social et le réduit à un seul point, elle décide toutes les questions d'administration et en particulier celle de l'impôt. Si on n'a pas bien présente à l'esprit cette classification, disent les physiocrates, on aperçoit dans la circulation un mouvement rapide, confus,on ne sait d'où part ce mouvement, on voit des travaux sans nombre qui tous font vivre leurs agents, et quelquefois les enrichissent, et on les met tous alors sur la même ligne. Quand, au contraire, on a bien compris cette classification, et qu'on a bien compris qu'elle est dans la nature des choses, alors on voit clairement le lien de dépendance qui relie les trois classes, et en même temps le caractère de solidarité qui les unit; on voit la place du conflit des intérêts entre ces trois classes, et l'unité fondamentale de leur intérêt.

Quand on a bien compris que cette classification est dans la nature même, on voit que la classe stérile (industries, manufactures, commerce, arts libéraux, purs services) est entretenue et employée entièrement aux depens des deux autres classes, celle des cultivateurs et celle des propriétaires. Ces deux dernières, cultivateurs et propriétaires, fournissent à la classe stérile les matériaux de son travail et le fond de sa subsistance. Les ouvriers des manufactures, comme ceux d'ailleurs qui les mettent en oeuvre, les entrepreneurs sont à proprement parler les serviteurs des propriétaires et des cultivateurs; ce sont des serviteurs qui sont employés au dehors de la maison, tout comme les serviteurs domestiques. Leur intérêt est donc que ceux qui les emploient, cultivateurs ou propriétaires, soient dansla situation la plus prospère possible, car c'est cela qui leur promet le plus.

En retour, la classe stérile est non seulement utile (ce qui ne veut pas dire productive) mais extrêmement utile aux deux autres classes.En effet,à la faveur de l'industrie des artisans, des manufacturiers, des marchands, les cultivateurs et les propriétaires peuvent se procurer les produits manufacturés dont ils ont besoin, et cela avec une quantité de travail beaucoup moindre que celle qu'ils

Source : BIU Cujas

seraient obligés d'y employer s'il leur fallait fabriquer eux mêmes ces objets ouvrés. La classe stérile débarasse les cultivatuurs d'une foule de travaux qui sans cela les distrairaient de la culture. Et la supériorité du produit que les cultivateurs se trouvent en état d'obtenir, grâce à ce que leurs soins ne sont pas détournés sur d'autres objets, grâce à ce qu'ils peuvent se consacrer uniquement à la culture, suffit largement à payer toute la dépense que coûte la classe stérile. En sorte qu'en définitive, l'industrie des artisans, des manufacturiers, des marchands, encore qu'elle soit non-productive par sa nature, contribue indirectement à accroître les produits de la terre, en augmentant les facultés productrices du travail productif, c'est-à-dire en mettant le travail du cultivateur à même de se consacrer tout entier à son véritable emploi: la culture de la terre.

"Ainsi souvent, (c'est Adam Smith qui usera de cette formule), l'homme dont le métier est le plus étranger à la charrue sert par son travail à faire aller la charrue plus facilement et plus vite."

On reconnaît là tout simplement ce qu'on appellera plus tard: "les avantages de la division du travail". C'est à cela qu'est dû ce fait que la classe stérile contribue indirectement à l'accroissement de l'unique production, qui est la production du sol. Donc, à côté de la subordination primordiale de la classe stérile aux deux autres, voilà une subordination de second plan de la classe des cultivateurs et de celle des propriétaires à la classe stérile. Dès lors, l'intérêt d'une classe, si l'on a bien compris ces deux subordinations respectives, ne peut jamais être de gêner l'autre, disent les physiocrates. Si le cultivateur ou le propriétaire veulent gêner ou décourager en quoi que ce soit l'industrie des artisans et des marchands, le résultat sera que les cultivateurs et les propriétaires paieront plus cher les services de la classe stérile, puisque les restrictions à la liberté d'une partie des individus de cette classe, diminuerait la concurrence au sein de la classe stérile et que ce n'est que la concurrence qui met au plus bas prix possible les services de cette classe stérile. Si on gêne, si on diminue l'intensité de leur production, ceux qui font cela, cultivateurs et propriétaires, ne voient pas clair. Ils se condamnent à payer plus cher les services de la classe stérile, dont ils ont besoin.

De même, l'intérêt de la classe stérile à son tour ne peut jamais être d'opprimer celle des

Source : BIU Cujas

cultivateurs et des propriétaires, puisque cette classe stérile vit de ce qui reste du produit de la terre, déduction faite de la subsistance du cultivateur et de celle du propriétaire. Plus ce restesera grand et plus sera abondant le fonds qui entretinet la classe stérile.

"Il est donc à souhaiter", comme disait Lemercier de la Rivière dans son "Ordre naturel et essentiel des Sociétés Politiques" chap. I2 édit. Daire," qu'on ne perde jamais de vue les rapports essentiels, qui se trouvent dans les diverses branches de l'activité économique, et que jamais on ne veuille renverser l'ordre de leur génération. Il est à souhaiter que l'on sente que, pour multiplier les enfants, il faut nécessairement commencer par féconder la mère dans le sein de laquelle ils prennent naissance, et du sein de laquelle ils se nourrissent après qu'ils sont nés. Qu'on ne se propose point d'augmenter la masse des travaux de l'industrie par des moyens qui sont propres, en réalité, à diminuer nécessairement l'abondance des matières qui donnent occasion à ces mêmes travaux industriels, et qui servent encore à les payer."

Le Trosne insistant lui aussi sur cette idée donne une image peut-être plus frappante dans les dernières lignes de son ouvrage : "l'Intérêt social" : On ne cesse de dire que s'il faut à la vérité encourager la culture, il faut soutenir l'industrie et les regarder toutes deux comme deux soeurs". Sans doute l'agriculture et l'industrie sont deux soeurs, mais il est une soeur aînée, qui nourrit la seconde. Il faut soutenir l'industrie, mais ce ne doit pas être en nuisant directement ou indirectement à la culture, qui l'entretient. Ce n'est pas par les feuilles, c'est par les racines qu'on cultive un arbre. Les feuilles l'embellissent et contribuent même à son accroissement, mais ce sont les racines qui fournissent la sève qu'il dépense."

Ces lignes très frappantes de le Trosne ne sont que le développement de cette proposition du chef de l'école, du Dr. Quesnay, qui écrivait dans son second article économique, l'article "Grains": "Il faut cultiver le pied de l'arbre et ne pas se borner à gouverner les branches."

Source : BIU Cujas

Chapitre III

L'art social ou le droit naturel physiocratique.

§ I. - Le droit naturel économique. La propriété.

Le droit naturel pour les physiocrates cela signifie le droit naturel économique, et cela n'embrasse pas tout ce que les physiocrates eux-mêmes pouvaient entendre par le droit naturel. On sait par les résultats de l'exposé physiocratique fait jusqu'ici que l'unique source des richesses est l'agriculture et qu'en conséquence, l'accroissement de la richesse sociale est essentiellement subordonné à l'accroissement des productions, des productions du sol, les seules d'ailleurs que désignent les physiocrates, quand ils emploient le mot: les productions. D'autre part, c'est un fait que l'homme par sa nature physique, par sa sensibilité c'est-à-dire par sa faculté d'éprouver du plaisir ou de la peine, recherche invinciblement le plaisir et fuit la peine. Alors se pose la question d'art social, d'art économique, que les physiocrates envisagent comme une question de droit naturel et qu'ils formulent ainsi le plus souvent: Quelles institutions permettront le plus sûrement à la Société de parvenir au maximum de richesse avec le minimum de peine? Parvenir au maximum de richesses avec le minimum de peines, c'est évidemment là, disent les physiocrates, la perfection de la conduite économique.

Comment l'homme peut parvenir à la perfection de l'ordre économique.

Pour se rapprocher de cette perfection de la conduite économique il importe premièrement: Que l'homme soit mis dans des conditions d'activité telles qu'il soit intéressé à produire le plus possible et à diminuer le plus possible en même temps son coût de production.

Il faut qu'il soit intéressé à produire le plus possible et que la société tout entière soit appelée à profiter du résultat de ses efforts.

Il importe, en second lieu, que la Société tout entière se trouve appelée à profiter des efforts intéressés de chacun de ses membres. Voilà comment on se rapprochera de la perfection de la conduite économique.

Toutes les conditions à remplir pour qu'il en soit ainsi, disent les Physiocrates, se ramènent à une seule, qui est fondamentale: l'institution de la propriété, plus exactement le respect la garantie absolue de la propriété; car selon eux la propriété n'est pas une institution, c'est un fait

La condition fondamentale c'est l'institution, le respect de la

Source : BIU Cujas

d'instinct. Voici pourquoi et comment: il importe tout d'abord que l'homme soit mis dans des conditions d'activité telles qu'il soit intéressé à produire le plus possible et à diminuer le plus possible son coût de production. Ici c'est l'individu seul qui est en jeu; on ne cherche pas l'effet que cette politique pourra produire sur la société, ce sera là l'objet du second point.

La théorie de la propriété chez les Physiocrates. L'homme est propriétaire de sa personne de son activité.

Tout d'abord, disent les physyocrates, l'homme est propriétaire de lui-même, propriétaire de son corps, de sa personne, de son activité. Il se possède, il doit se posséder dans tous les cas. Cette idée se présente comme une idée de justice absolue, mais c'est en même temps, une condition de la conduite économique. De notre temps, on pense bien peu à l'esclavage et à ses dérivés; on y pense si peu qu'on ne se représente guère ce que serait un homme, qui ne serait pas propriétaire de lui-même. Si l'homme n'est pas propriétaire de lui-même, s'il a la peine sans être maître de la jouissance qui devrait résulter de sa peine, il réduira son activité autant qu'il pourra, se souciant fort peu du résultat, puisque ce résultat ne sera point pour lui. L'homme est propriétaire de lui-même, c'est le point capital, sinon il ne fera que ce qu'on l'obligera à faire, il le fera le plus strictement, le plus maigrement possible, car quelles raisons aurait-il de faire autrement ? On est porté aujourd'hui à ne point attacher d'importance à cette propriété de l'homme par lui-même; il nous paraît que cela va de soi, mais on va voir quelle place cela tient dans la technique d'art des physiocrates. C'est ce que les physiocrates appellent d'un terme, qui prête à équivoque, parce qu'il a été employé depuis lors dans bien des sens divers, "la propriété personnelle" la propriété de l'homme sur sa propre personne. Cette propriété personnelle, d'où ils partent, implique absolument la liberté pour l'homme d'échanger ses services contre les services des autres hommes. S'il est propriétaire de lui-même, l'homme peut échanger des services comme bon lui semble contre les services de ses semblables. La liberté d'échange des services de l'homme n'est qu'une suite naturelle, un des aspects de la propriété personnelle.

La propriété personnelle conduit à la propriété mobilière.

En second lieu, l'activité de l'homme ne peut, en principe, s'exercer dans le vide. Par les nécessités de sa vie organique, l'homme doit exercer son activité sur la matière. Son travail, son activité s'incorporent à la matière. Il faut à son travail à son activité des résultats matériels. Si l'homme

Source : BIU Cujas

n'était pas propriétaire de ces résultats, qui s'incorporent aux choses matérielles, il ne serait pas propriétaire de son activité, c'est -à-dire de lui-même. Lui dénier la propriété des résultats de son travail, ce serait lui dénier la propriété de lui-même. Il faut bien que l'homme soit propriétaire de son travail, autrement les choses se passeront comme si l'homme n'était pas propriétaire de lui-même. Donc la propriété personnelle conduit à la propriété mobilière. La propriété mobilière est le prolongement nécessaire de la propriété personnelle. Si l'on ne peut dénier à l'homme la liberté d'échanger ses services sans lui dénier la propriété de la personne, on ne peut pas davantage, sans lui dénier encore la propriété de sa personne, méconnaître le droit de l'homme d'échanger librement ses propriétés mobilières qui ne sont que l'incorporation de son activité personnelle. Il ne faut pas perdre de vue, que, bien que ces déductions paraissent procéder uniquement du point de vue de la justice, ce qui est derrière elles, ce qui est à leur base, c'est, comme disent les physiocrates, la loi physique de l'intérêt personnel, avec ses conséquences inévitables sur la perfection ou l'imperfection de la conduite économique.

La propriété foncière est la condition de la perfection, de la conduite économique de l'individu.

En troisième lieu, c'est de la terre que l'homme doit primordialement tirer la matière, or la terre ne produit que de façon tout à fait insuffisante. Si on la laisse à elle-même, sa végétation naturelle est plutôt nuisible qu'utile; l'homme est donc forcé d'appliquer à la terre son activité, d'y incorporer son travail. Ces avances que l'homme fait ainsi à la terre en deviennent inséparables. Dès lors, priver l'homme de ce terrain, ce serait lui enlever le travail et les richesses consommées à l'exploitation de sa terre, ce serait violer d'abord sa propriété personnelle, et en second lieu sa propriété mobilière, propriétés personnelles et mobilières reconnues cependant nécessaires à le perfection de la conduite économique de l'homme. L'homme n'ayant point l'assurance de profiter de sa peine et de ses privations se garderait bien d'appliquer son effort à l'exploitation de la terre, ce serait par conséquent tarir la source de la richesse sociale tout entière. Voilà la propriété foncière définie.

On voit qu'en définitive le principe économique de la propriété sous ses différentes formes se ramène essentiellement à la propriété personnelle de l'homme lui-même, propriété qui est en contact immédiat avec le principe de l'intérêt personnel, ressort de toute l'activité économique et ressort qu'on ne pourrait changer, puisqu'il a sa base dans

Source : BIU Cujas

une loi physique, la loi de sensibilité.
Voilà donc la condition dans laquelle l'homme doit être mis, au point de vue de l'emploi, de la dépense de son activité, pour que par lui-même, et de lui-même, et en ce qui le concerne il ne soit pas découragé d'agir en conformité de la perfection de la conduite économique.

La direction prise par les activités individuelles libres est la plus utile au point de vue social.

Ensuite, il importe que du résultat de l'effort intéressé de l'individu, la société entière soit appelée à tirer parti, à y prendre part. C'est là, la seconde condition essentielle que doit remplir l'état social pour que l'idéal de la perfection économique puisse être atteint. La propriété indispensable à la perfection de la conduite économique de l'individu, contient en elle-même le principe social, qui fait profiter la société tout entière des efforts de chacun de ses membres. Et cela sans affaiblir dans l'individu la vertu active de la propriété, parce que le droit de propriété ne se trouve par là diminué en rien. Ce principe social, qui est en puissance dans la propriété, c'est la concurrence. Le droit de propriété est, en effet, la forme concrète de la liberté économique, puisque le droit de propriété consiste essentiellement dans le pouvoir de disposer de notre travail et de ce à quoi notre travail s'incorpore. Le droit de propriété c'est le droit de disposer à son grè de soi-même et de ce en quoi s'incorpore notre activité. Or, disposer à son grè de son activité et de ses biens, c'est être libre économiquement, sous réserve bien entendu du droit égal d'autrui. Mais c'est là une réserve, qui n'est pas une restriction de la propriété, ni de la liberté, qui au contraire est leur consécration.

L'homme ayant la libre disposition de sa personne de sa propriété personnelle, de sa propriété mobilière et de sa propriété foncière, l'homme en usera tout naturellement au mieux de son intérêt c'est-a-dire pour en tirer le maximum de jouissance avec le minimum de peine et de dépense. Mais tous les hommes étant animés du même mobile dans l'emploi de leur activité économique, mobile qui n'est autre que l'intérêt personnel, il se produit entre les hommes une concurrence vers les emplois les plus avantageux. Les hommes obéissant tous au même mobile portent leur travail et leur activité vers les emplois les plus lucratifs. La direction ainsi spontanément prise par les activités et les capitaux individuels est objectivement la plus utile au point de vue social, c'est-à-dire celle qui répond le mieux au besoin social. En effet, c'est là où le besoins est le plus grand que l'emploi du travail et des

Source : BIU Cujas

capitaux est le plus lucratif. Cela par l'effet du mouvement des valeurs. Mais justement par cela seul que le travail et les capitaux se portent vers cet emploi plus lucratif dans le moment, les avantages que cet emploi présente vont tendre à diminuer, puisque du travail et des capitaux s'y portent et vont augmenter la production dans cette branche. La valeur des produits dans cette branche va baisser jusqu'à ce qu'elle se rapproche plus ou moins des frais de production ou de fabrication ou de trafic, comme dans les autres branches de la production, jusqu'au point où la consommation et la production dans cette branche seront en équilibre.

La propriété est une institution sociale.

Voilà ce qui va se produire, et comment la société est appelée à bénéficier des efforts de chacun pour augmenter sa production et diminuer son prix de revient. Aussi le Dr Quesnay écrit-il en très gros caractère pour frapper l'attention au 25ème chapitre de son opuscule intitulé "Le Gouvernement économique d'un Royaume agricole": Qu'on maintienne l'entière liberté du commerce, car la police du commerce intérieur et extérieur la plus sûre, la plus exacte, la plus profitable à la Nation et à l'Etat consiste dans la pleine liberté de la concurrence." Cela revient à dire, et Quesnay l'écrit en gros caractères dans une formule, qui résume toute son idée: Quatrième maxime: "La sûreté de la propriété est le fondement essentiel de l'ordre économique de la société." Et Lemercier de la Rivière, développant cette idée de son maître Quesnay, dira de façon plus frappante: Chapitre XVIII édit. Daire de "L'ordre naturel et essentiel des sociétés" "C'est du droit de propriété, maintenu dans toute son étendue "naturelle et primitive, que résultent nécessaire-"ment toutes les institutions qui constituent la "forme essentielle de la société. Vous pouvez regar-"der ce droit de propriété comme un arbre, dont "toutes les institutions sociales sont les branches "branches qu'il pousse de lui-même; qu'il nourrit "et qui périraient dès qu'elles en seraient détachées".

Ainsi, la propriété, dont tant de gens à courte vue n'aperçoivent que le caractère de droit individuel, de droit privé, aux yeux des physiocrates est par excellence l'institution sociale. Lemercier de la Rivière marquant très fortement cette pensée dira encore: "L'intérêt personnel, sous un régime "de propriété presse vivement et perpétuellement "chaque homme en particulier de perfectionner et de "multiplier les choses dont il est vendeur, de gros-"sir ainsi la masse des jouissances qu'il peut pro-"curer aux autres hommes, afin de grossir par ce

Source : BIU Cujas

"moyen la masse des jouissances que les autres hommes "peuvent lui procurer à lui en échange. Le monde "alors a de lui-même le désir de jouir, et la liberté "de jouir ne cessant de provoquer la multiplication "des production et l'accroissement de l'industrie, "il imprime à toute la société un mouvement, qui de- "vient une tendance perpétuelle vers son meilleur "état possible. (Lemercier de la Rivière, Chapitre 44 édit. Lepic).

Voilà, disent les physiocrates, l'effet de l'unique droit de propriété à savoir: la propriété personnelle. Cette propriété personnelle, qui change tout simplement de nom, selon la nature des objets auxquels elle s'applique, cette propriété de l'homme sur lui-même, sur sa personne, sur son activité devient la propriété mobilière ou propriété foncière. Jamais sans doute le caractère social de la propriété c'est-à-dire la propriété dans son effet social, n'a été, ni avant, ni après les physiocrates, compris et présenté avec plus de profondeur. Cette thèse des physiocrates était comme la préparation de la formule célèbre de la Déclaration des Droits de l'homme, article 17, "La propriété est un droit inviolable et "sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lors- "que la nécessité publique, légalement constatée, "l'exige évidemment et sous la constitution d'une "juste et préalable indemnité". Le Droit naturel des physiocrates s'étend au delà du domaine que l'on vient de voir, au delà du domaine proprement économique, sans que cependant la théorie économique des physiocrates cesse d'être la base, le point de départ de ce domaine plus ample. Le droit naturel des physiocrates, ce que l'on appelle leur art social, est non seulement une théorie d'art économique, mais encore une théorie d'art fiscal et une théorie d'art politique, le tout commandé par la théorie physiocratique de la production.

§ II. - Les fonctions de l'Etat dans la conception physiocratique.

Les lois positives doivent être le décalque des lois naturelles.

Pour les Physiocrates, la fonction de l'Etat n'est pas de faire à proprement parler des lois. Il n'y a pas de lois à imaginer, il n'y a qu'à reconnaître et à proclamer les lois de l'ordre naturel, les lois que les Physiocrates ont découvertes dans la nature. Les lois positives et les lois faites par les législateurs ne sont pas créatrices, mais simplement déclaratives du droit, ou du moins elles ne devraient être que cela. Dupont de Nemours dit: "Les "lois positives ne doivent être que des actes déclara-

Source : BIU Cujas

"toires des lois essentielles de l'ordre social, lois " qui sont toutes faites par la main de Celui qui "créa le droit et le devoir. Les souverains sont o- "bligés de promulguer par des ordonnances positives les "lois naturelles et essentielles de l'ordre social". Donc, ce n'est pas l'homme, souverain, ou collectivité, qui fait, qui crée les lois. L'autorité législative quelle qu'elle soit ne peut que reconnaître les lois qui s'imposent. Or, "ces lois sociales, dira encore Dupont de Nemours, établies par l'Etre suprême prescrivent uniquement ce que nous sommes préparés à comprendre, la conservation du droit de propriété et de liberté qui en est inséparable." Le législateur n'a rien d'autre à faire que de consacrer ces lois naturelles. Cela ne veut pas dire que, pour les Physiocrates, les fonctions de l'Etat se ramènent à peu près à rien. Organiser la sécurité de la propriété et de la liberté,, ce n'est pas une petite affaire, tant s'en faut.

1° L'Etat doit organiser la police, la justice et l'armée.

Cela implique, en premier lieu, l'organisation d'une police, d'une justice et d'une armée, pour protéger le droit contre les ennemis du dedans , et contre les ennemis du dehors. Police, Justice, Armée, ce sont les devoirs essentiels, les obligations strictes de l'Etat.

2° L'Etat doit organiser l'instruction des citoyens.

En second lieu, organiser la sécurité de la propriété et de la liberté, cela implique (chose à laquelle les physiocrates attachent une grande importance) l'organisation de l'instruction des citoyens. La police et la justice sont une garantie coërcitive du respect de l'ordre naturel, garantie coërcitive nécessaire, tant que les hommes ne seront pas pénétrés de cette idée, de cette vérité de l'ordre, et ne verront pas clairement que leur intérêt particulier évident est de conformer à ces lois de l'ordre leur conduite personnelle. Mais précisément le premier devoir de l'Etat est de travailler à rendre de moins en moins utile la garantie coërcitive, de travailler à faire que les hommes soient obligés de se soumettre aux lois naturelles par religion de for intérieur, comme dit Dupont de Nemours, qu'ils soient obligés de s'y soumettre par conviction de leur propre intérêt, quand même ces lois ne seraient pas promulguées par le souverain, et quand même il n'emploierait pas à les faire observer tout le pouvoir de son autorité bienfaisante. C'est par le développement de l'enseignement et avant tout par l'enseignement de la physiocratie que l'Etat peut arriver à cet heureux résultat de n'avoir plus besoin de son pouvoir coërcitif pour faire respecter la vérité des lois de l'ordre. Les lois de l'ordre

Source : BIU Cujas

naturel, pour les Physiocrates, sont d'une telle évidence et leur observation est si évidemment conforme à l'intérêt particulier de chacun et de tous que seul le défaut d'instruction, peut conduire les hommes à déclarer la guerre à ces lois de l'ordre naturel. L'enseignement des lois de l'ordre social, l'enseignement de la Physiocratie, garantie de la paix et de la prospérité des Etats, est une chose absolument capitale.

L'Etat doit exécuter ou faire exécuter certains ouvrages d'utilité publique.

L'état a encore une troisième fonction: celle d'exécuter lui-même, de faire exécuter certains travaux d'utilité publique, travaux qui sont la condition du développement de la prospérité générale, en ce que ces travaux mettront les individus dans les conditions les plus favorables au déploiement de leur activité. Ces travaux, dont l'Etat doit se charger, sont principalement des travaux, qui ont pour but de faciliter la circulation et les débouchés des produits, de faciliter les échanges, travaux consistant à établir des chemins, des routes, à rendre les rivières navigables, à créer des canaux, des ports de mer.

On pourrait dire que cette troisième fonction de l'Etat ne relève pas à vrai dire de celles par lesquelles Dupont de Nemours définissait le rôle de l'Etat, en disant: "Les lois sociales, établies par l'Etre Suprême prescrivent uniquement la conservation du droit de propriété et de la liberté, qui en est inséparable, et l'autorité publique n'a qu'à faire respecter ces lois naturelles et rien de plus." Evidemment les deux premières fonctions de l'Etat que l'on vient d'indiquer rentrent bien dans cette donnée puisqu'elles consistent à assurer le respect libre ou forcé de la propriété et de la liberté. Police, justice d'un côté, instruction de l'autre. Mais la troisième fonction de l'Etat n'a évidemment pas trait à cet objet de respect de la propriété et de la liberté. Cependant, c'est Quesnay lui-même qui expressément charge l'Etat de cette fonction . Et il en donne la raison que voici: "Ces travaux d'uti-
"lité publique sont destinés à faciliter surtout la
"circulation des produits, à diminuer les frais du
"commerce et les frais des échanges , et par là à
"augmenter le produit net." Parce que le cultivateur et le propriétaire foncier ont à payer moins cher les services qu'ils ont à demander aux arts improductifs. Voilà sur quoi Quesnay se fonde pour, justifier cette fonction de l'Etat. Il en résulte tout de même que les physiocrates reconnaissent à l'Etat le droit de travailler au développement de la prospérité publique par l'exécution d'ouvrages que lui seul peut entreprendre. Quesnay se montre assez hardi à cet égard,

Source : BIU Cujas

il va jusqu'à dire: "....que le Gouvernement soit moins occupé du soin d'épargner que des opérations nécessaires pour la prospérité du royaume, car de très grandes dépenses peuvent cesser d'être excessives par l'augmentation des richesses qu'elles procureront." Il est vrai qu'il ajoute prudemment: "Il ne faut pas confondre les abus de dépenses avec les simples dépenses, car les abus pourraient engloutir bien vite toutes les richesses de la nation et du souverain."

L'Etat a l'obligation d'agir à la fois sur le vouloir sur le savoir et sur le pouvoir des individus.

La fonction économique de l'Etat est, en somme, triple et les Physiocrates usent volontiers, en substance du moins, des trois formules frappantes suivantes: l'Etat a la mission et l'obligation, en tant qu'Etat, d'agir à la fois sur le vouloir, sur le savoir, et sur le pouvoir des individus.

1° L'Etat par l'organisation d'une police, d'une justice et d'une armée agit sur le vouloir des individus, il contraint leur volonté à respecter les lois de l'ordre, c'est-à-dire la propriété et la liberté, qui ne font qu'un avec l'ordre. Il agit par là sur le vouloir.

2° L'Etat par l'organisation de l'instruction agit sur le savoir des individus; il leur fait connaître essentiellement les lois de l'ordre, ce qui rendra de moins en moins nécessaire sa fonction coërcitive.

et 3° L'Etat par ses grands travaux agit sur le pouvoir des individus, en rendant plus aisée, moins coûteuse la circulation des individus dans leur activité économique. Ils pourront ainsi faire davantage, produire davantage.

Par ces trois moyens, l'Etat place ainsi de toutes manières les individus dans les conditions les plus favorables pour qu'ils réalisent eux-mêmes l'ordre naturel et la perfection de la conduite économique, c'est-à-dire pour que d'eux-mêmes ils marchent dans cette voie, qui donne le maximum de rendement avec le minimum de coût de production.

§ III. - Théorie Physiocratique de l'impôt.

Pour remplir ce triple rôle, qui nécessite de grosses dépenses, l'Etat a besoin de ressources, de revenus. Pour cela les Physiocrates ne sont partisans, ni des emprunts, ni des revenus domaniaux. Ils n'en veulent pas en principe. Alors il reste l'impôt.

L'impôt seule manière pour l'Etat de

Les physiocrates sont pour l'impôt unique; impôt direct sur le revenu des propriétaires fonciers A première vue, il peut sembler paradoxal et

Source : BIU Cujas

se procurer des ressources. Ils préconisent l'impôt unique sur le revenu des propriétaires fonciers.

et contradictoire de désirer que ce fameux produit net soit le plus grand possible, et de proposer en même temps que tout l'impôt soit prélevé sur les propriétaires du sol, c'est-à-dire du produit net. Cela paraît contradictoire, mais en apparence seulement. Les physiocrates en ceci cèdent à la logique la plus rigoureuse, on pourrait dire même la plus étroite. Du moment que toutes les classes de la société sont salariées par les propriétaires fonciers, du moment que toutes les classes de la société vivent du produit net, la charge de tout impôt, qu'il soit direct ou indirect, retombe toujours nécessairement en définitive sur les propriétaires fonciers.

Lien de dépendance entre la théorie financière et la théorie économique des Physiocrates.

Tout impôt retombant sur les salariés finit par retomber sur ceux qui les emploient, parce qu'ils sont obligés d'élever les salaires. Dans la conception physiocratique de la production, la terre seule donnant un revenu net, tout impôt doit venir en déduction du produit net. Puisque de toute nécessité, tout impôt retombe en définitive, par répercussion plus ou moins multiples sur les propriétaires fonciers, la charge qui incombe aux propriétaires fonciers est d'autant plus lourde que la perception des impôts s'écarte davantage de la ligne droite, parce qu'alors, en sus de l'impôt proprement dit, les propriétaires fonciers se trouvent supporter en outre les frais et indemnités de tous les intermédiaires, qui ont à faire l'avance de ces impôts multiples, et aussi la dépense du plus grand nombre d'agents employés à la perception d'impôts multipliés. Avec des impôts multiples, comme ceux qui existaient alors, tous ceux qui les payeront ne doivent pas en définitive en supporter la charge, à cause du jeu des lois économiques, ceux-là les font entrer en ligne de compte dans les prix de leurs produits, et cela se multiplie par gradation, d'étape en étape, au fur et à mesure que le produit circule. Ainsi le chiffre de l'impôt se trouve augmenté, sans que ce qui rentre dans les caisses du Trésor soit plus considérable. En même temps, ces impôts multiples nécessitent de très nombreux agents de perception, des administrations fiscales multiples, qu'il faut payer, qui augmentent par conséquent les impôts à percevoir. Tout cela retombe d'autant plus lourdement sur l'unique débiteur vrai de l'impôt: la propriétaire foncier.

C'est donc la théorie même de la productivité exclusive de l'agriculture, qui conduit les physiocrates à conclure que l'impôt direct, dûment perçu

« Les Cours de Droit »
3, Place de la Sorbonne, 3
Répétitions Ecrites et Orales
O

Source : BIU Cujas

sur le revenu net du propriétaire foncier, est l'impôt, non seulement le plus conforme à la raison et à la justice, puisque l'impôt prend la richesse à sa source, mais aussi l'impôt le moins onéreux au contribuable, dans l'espèce le propriétaire foncier, et encore l'impôt le plus profitable au Trésor, puisque c'est celui qui comporte le moins de dépenses de perception. Voilà comment les physiocrates étaient pour l'impôt unique et direct sur le revenu du sol, tout en souhaitant que ce revenu fut le plus grand possible.

Certains ont cru, notamment l'américain Henry-George, qui a mis en frontispice dans son livre "Progrès et pauvreté" quelques paroles de Quesnay à propos de l'impôt, ont cru que les physiocrates par leur théorie de l'impôt unique sur les propriétaires fonciers étaient hostiles à la propriété foncière. C'est tout le contraire. Les physiocrates entendaient par là dégager le produit net, enlever aux propriétaires fonciers toute charge superfétatoire. Le propriétaire foncier devant payer tout l'impôt, étant donné leur théorie de production, il importe que cet impôt soit le moins lourd possible. La pure logique à laquelle obéissent les physiocrates, ne conduit pas toujours en matière fiscale aux solutions les plus pratiques. Les physiocrates, avec le grand souci de rigueur logique exclusive, qui les animait, ont fait abstraction d'une foule de circonstances morales, qui ont une grande influence sur la facilité de la perception des impôts, et même sur les conséquences de l'impôt. Ce qu'il importe de connaître, c'est comment les physiocrates étaient conduits d'un point de vue trop strict de leur théorie de la production à l'impôt fiscal direct unique, sur les propriétaires fonciers.

§ IV. La théorie politique des Physiocrates.

Les Physiocrates préconisent la monarchie absolue et héréditaire.

Le Dr Quesnay dans la première maxime de son opuscule tout à fait fondamental: "Maximes Générales du Gouvernement économique d'un Royaume agricole", pose le principe dans les termes que voici: "Que l'autorité du souverain soit unique et supérieure à tous"."(à tous les individus de la société et à toutes les entreprises injustes des intérêts particuliers)." A première vue, il paraît contradictoire, ou du moins singulier que les Physiocrates, partisans ardents de la liberté économique complète, sur le terrain politique préconisent non moins chaudement l'autorité d'un seul, la monarchie absolue, et héréditaire. Pour comprendre cela, et pour voir que,

Source : BIU Cujas

loin qu'il y ait chez eux contradiction, mais au contraire harmonie et logique, il suffit de faire les observations que l'on trouve en substance: dans l'opuscule de Dupont de Nemours "De l'origine et des progrès d'une science nouvelle" chapitre VII et suivants, et puis aussi de façon plus développée dans l'ouvrage de Lemercier de la Rivière "L'ordre naturel et essentiel des Sociétés politiques" chapitre III dans l'édit. Daire. Quand on lit Dupont de Nemours et Lemercier de la Rivière sur ces points, on voit en toute clarté que si les physiocrates voulaient une autorité unique dans l'Etat, c'était pour la plus sûre réalisation de la liberté économique qu'ils préconisaient. Donc point de contradiction, du moins dans les termes.

Il faut qu'il y ait dans la nation unité d'autorité comme il y a unité d'intérêt.

On a vu, en effet, que pour les physiocrates, l'intérêt de la Nation est "un" et que cet intérêt se ramène à l'intérêt des propriétaires fonciers. Il est donc logique que l'autorité représentative de l'intérêt de la nation soit "une" aussi, et que l'intérêt de cette autorité se confonde avec l'intérêt des propriétaires fonciers, puisque l'intérêt de la nation se confond avec celui des propriétaires fonciers. Les physiocrates considèrent qu'une seule autorité remplit ces deux conditions de se confondre avec l'intérêt de la nation parce qu'elle se confond avec l'intérêt des propriétaires fonciers, c'est celle d'un monarque héréditaire et absolu.

L'intérêt d'un monarque héréditaire se confond avec celui des propriétaires fonciers.

L'intérêt d'un monarque héréditaire se confond pleinement avec celui des propriétaires fonciers. Les ressources du monarque (physiocratique) procèdent uniquement de l'impôt. Les Physiocrates ne voulaient point de l'emprunt, ni même des revenus domaniaux comme ressources du souverain, précisément parce qu'ils veulent que le souverain tienne toutes ses ressources de l'impôt, lequel ne doit porter que sur le produit net des terres. Par ce système d'impôt unique sur le produit net des terres le souverain se trouve co-propriétaire du produit net du pays. L'impôt est une quote-part dans le produit net du pays quote-part dont le souverain est propriétaire. Donc le souverain est par là, au même titre que les propriétaires fonciers, intéressé à l'accroissement du produit net, à son accroissement continu et indéfiniment ascendant. Avec une monarchie qui ne serait pas héréditaire, le monarque du moment pourrait ne songer qu'à son intérêt immédiat, personnel et par là il pourrait compromettre, sans souci de l'avenir, le produit net, futur aliment de la nation. Au contraire, dans une monarchie héréditaire, le souci de la dynastie prémunit la nation contre un

Source : BIU Cujas

pareil danger. En créant au monarque exactement le même intérêt qu'aux propriétaires fonciers, on assure la perpétuité de la propriété, car le monarque se garde bien de sacrifier l'avenir au présent. Dupont de Nemours dans l'opuscule précité écrit: "Il n'y a que les monarques héréditaires dont tout "l'intérêt personnel et particulier, présent et "futur puisse être intimement, sensiblement et mani- "festement lié avec celui de leur nation par la co- "propriété qu'ils ont de tout le produit net du "territoire soumis à leur empire".

Le Monarque héréditaire doit être un Souverain absolu.

Le monarque héréditaire doit être souverain absolu: "L'idée de plusieurs autorités dans un "même Etat, dit Dupont de Nemours, ne présente qu'une "absurdité complète . Si ces autorités sont égales, "il n'y a point d'autorité, il ne peut y avoir que "plus ou moins d'anarchie. Si l'une de ces autori- "tés est supérieure aux autres, alors celle-là est "l'autorité, les autres ne sont rien . Or, dans ce dernier cas, de deux choses l'une, ou bien l'autorité qui l'emporte, l'autorité qui se trouve en fait supérieure, est celle qui représente l'intérêt des propriétaires fonciers; même les autres autorités sont inutiles et ne peuvent que constituer des gênes, des entraves et soulever des conflits. Ou bien au contraire, l'autorité qui se trouve en fait la plus forte, celle qui l'emporte quand il y en a plusieurs, est autre que celle qui se confond avec l'intérêt des propriétaires fonciers alors l'ordre naturel est renversé, la nation ne peut qu'en souffrir des dommages....." Voilà comment s'impose l'unité d'autorité,

Les physiocrates donnent encore une raison plus spéciale, en faveur de l'unité d'autorité: Lemercier de le Rivière insiste sur ce point dans son chapitre XVI "Si nous consultions chaque homme "en particulier, nous trouverions en général qu'ils "voudraient tous avoir des droits et point de de- "voirs, recevoir beaucoup et ne donner rien. Tous "séparément voudraient que l'inégalité, qui est une "nécessité physique, qu'aucune loi ne saurait faire "disparaître, voudraient que l'inégalité fût en "leur faveur. Or ce pendhant naturel aux hommes "ne leur permet pas d'être législateurs. Il n'en "faut qu'un au-dessus d'eux tous".

On a prétendu voir dans cette conception absolutiste de l'autorité souveraine un expédient, une habileté des physiocrates pour s'attirer la faveur royale, pour conciliier le roi à leur idée. Même on a cité à l'appui de cette manière de voir une tentative qui, en effet, fût faite par certains

Source : BIU Cujas

d'entre eux, en 1769, pour mettre leur organe périodique d'alors: "Les Ephémérides", sous le patronage du Dauphin, le futur Louis XVI. Seulement quand on dit cela, on oublie que précisément l'un des physiocrates les plus influents, à l'époque, le Marquis de Mirabeau, se refusa absolument à cette sorte de consécration officielle. Mirabeau déclara fièrement, que le prince devait mériter l'appui des économistes par des faits ou du moins par des sentiments hautement professés, et que lui il désavouerait les Ephémérides sitôt qu'elles prendraient une enseigne de cour..... Il ne faut donc pas s'arrêter à des à côtés de ce genre. Quand on connaît bien la théorie politique des physiocrates, surtout leur théorie économique, on voit que leur théorie politique est visiblement en un rapport de logique formelle tout au moins avec leur théorie économique. Il n'est pas besoin de chercher des mobiles à côté. Ils sont conduits par la logique la plus stricte, la plus étroite, peut-être la plus aveugle aussi...

Dans la conception physiocratique, il n'y a pas place pour le pouvoir législatif.

La façon, dont les physiocrates concevaient cette autorité la plus absolue, ne devait avoir en leur pensée rien d'arbitraire. Selon eux, le souverain n'a pas à créer les lois, il a simplement à les déclarer, à déclarer les lois naturelles, telles qu'elles sont. C'est pourquoi les Physiocrates refusent absolument de mettre, à côté du pouvoir exécutif, qui est l'autorité souveraine, un pouvoir législatif. Le rôle du pouvoir législatif c'est de créer des lois. On comprendrait à la rigueur, disent-ils, qu'on pût confier ce pouvoir à d'autres personnes qu'à l'organe du pouvoir exécutif, mais le pouvoir législatif, c'est l'Etre suprême lui-même, qui a créé les lois sociales naturelles. Ces lois n'ont plus qu'à être promulguées et sanctionnées. C'est là le rôle de l'exécutif. Un pouvoir législatif est complètement inutile, il ne ferait que brouiller la situation. Il est vrai qu'une pareille fonction suppose chez le monarque une parfaite connaissance des lois de l'ordre, de ces lois naturelles, telles que les voit la Physiocratie. Mais, précisément, disent les physiocrates, qui donc est mieux placé que ce monarque héréditaire et unique pour comprendre ces lois de l'ordre, si on les lui révèle? Les propriétaires fonciers, dira-t-on peut-être? Ils seront faciles à persuader, puisque la physiocratie identifie leur intérêt particulier avec l'intérêt de la nation. Ils seront aussi bien désignés que le souverain pour cela.

Mais le monarque a exactement le même intérêt

Source : BIU Cujas

L'intérêt du monarque à un produit net le plus grand possible est une garantie contre l'arbitraire.

que les propriétaires fonciers, puisque par l'impôt il est propriétaire de tout le produit net du pays. Cela est pour rendre le monarque accessible aux vérités de l'ordre, cela est pour l'inciter vivement à promulguer dans sa nation les lois sociales naturelles, et en cela même est la garantie contre l'arbitraire du monarque. Un monarque, disent les physiocrates, ne se livre à l'arbitraire que pour satisfaire ses intérêts; dès qu'il les aura clairement compris, ils lui apparaîtront toujours en toute évidence comme se confondant pleinement avec la sûreté de la propriété et la liberté de ses sujets. Il est vrai que les monarques, ignorants de leurs véritables intérêts, ont mésusé si souvent de leur pouvoir despotique que les peuples ont fait de ces mots: despote et despotique, qui par eux-mêmes ne comportent aucun sens défavorable, les synonymes d'arbitraire. Mais la monarchie physiocratique sera un despotisme, sans doute, mais un despotisme légal, c'est-à-dire, tout l'opposé du despotisme arbitraire. A ce despotisme légal, à ce despotisme des lois de la nature, le monarque sera soumis avant et comme ses sujets par la force de son propre intérêt. Ce sera le despotisme des lois sociales naturelles, qui s'imposeront au monarque de par la force de son intérêt certain et évident comme à tous ses sujets.

Les physiocrates pour écarter cette proposition, qui était faite autour d'eux, que l'on pourrait confier à une assemblée de propriétaires fonciers, sinon la direction, au moins la confection des lois, observent qu'il est bien plus facile de persuader un seul homme, le souverain, de ce qu'il doit faire pour le bien public, que plusieurs millions d'hommes ou que quelques centaines de délégués de la nation, enlisés dans de vieux préjugés. C'est là une raison de plus, invoquée par les physiocrates à l'appui de leur théorie politique.

Le monarque aura le devoir d'enseigner la Physiocratie.

En parlant des fonctions de l'Etat, d'après les vues physiocratiques, on a vu que les physiocrates chargent l'Etat comme le monarque d'organiser l'enseignement général, dont la physiocratie est la base. Le monarque, disent-ils, ne saurait manquer à ce devoir d'enseigner la physiocratie, puisque par là il se conciliera l'opinion. Le monarque physiocratique ne sera assuré de régner longtemps, de transmettre son pouvoir à sa postérité, que lorsque la grande majorité de ses sujets, instruits des lois de l'ordre ne pourra qu'approuver sa politique, parce qu'elle y trouvera elle-même son intérêt certain, comme lui y trouve le sien. Ainsi par une sorte de retour

Source : BIU Cujas

le développement de l'instruction donnera un contrôle sérieux des sujets sur l'administration du monarque, à qui il pourrait arriver, par négligence ou passion momentanée, de transgresser les lois de l'ordre. Le souverain en organisant l'instruction de la physiocratie, organise dans son propre intérêt le contrôle de son administration.

La fonction judiciaire, déléguée par le souverain, doit être indépendante. La fonction de contrôle, confiée aux magistrats.

Si les physiocrates estiment qu'il ne doit point y avoir d'autre organe du pouvoir que le monarque, en revanche, ils considèrent que la fonction de juger, doit être déléguée par lui. La fonction de juger les citoyens est incompatible, disent-ils, avec la souveraineté. Ils en donnent différentes raisons, dont cette raison pratique, qui se suffit à elle-même, que la fonction de juger doit être l'application de la loi à des particuliers, et qu'elle entraîne la recherche d'une infinité de faits particuliers, recherche à laquelle le souverain ne peut pas pratiquemment se livrer. Mais si les Physiocrates invitent le monarque à déléguer sa fonction de juger à des magistrats indépendants, il faut relever que les physiocrates sont préoccupés de contrôler la monarchie, ils réservent aux magistrats la fonction de contrôle, comme conséquence logique de leur fonction de juger. Les magistrats, bien qu'ayant à juger d'après les lois positives promulguées par le monarque, doivent être très instruits des lois naturelles de l'ordre social, très instruits de la physiocratie. Avant d'appliquer les lois positives, les magistrats sont obligés "religieusement obligés", dit Dupont de Nemours, de commencer par juger ces lois elles-mêmes, en les comparant avec les lois naturelles, essentielles de l'ordre social. Le Magistrat avant d'appliquer les lois positives doit juger les lois positives elles-mêmes dans leur conformité avec les lois de l'ordre. Cet examen, auquel les magistrats seront obligés, ne saurait porter ombrage au souverain, puisque, dit encore Dupont de Nemours, "il ne saurait être préjudiciable au Souverain de voir relever les erreurs "qu'il aurait pu commettre involontairement dans ses "ordonnances positives". Le Souverain a évidemment tout à gagner à ce que les magistrats remplissent fidèlement et religieusement ce devoir de juger les lois qu'il a promulguées, puisque s'il s'est trompé, si ces lois ne sont pas conformes à l'ordre, c'est encore son intérêt. "Du reste, ajoute Dupont de Nemours, un magistrat serait coupable, s'il se chargeait de prononcer des peines contre ses semblables d'après des lois évidemment injustes."

Il viendra tout naturellement à l'esprit de

Source : BIU Cujas

rapprocher cette mission, que les physiocrates confient au corps judiciaire, la mission de juger les lois positives d'après les lois naturelles, de la mission dont, aux Etats-Unis, est investie la Cour suprême. C'est un rapprochement tout naturel, avec cette différence que, tandis que la Cour suprême des Etats-Unis juge les lois positives, en les comparant à une constitution positive, la Constitution Fédérale, le Corps judiciaire de la monarchie physiocratique juge les lois positives en les comparant à une constitution non écrite, à la Constitution qu'a établie pour les Sociétés l'Etre Suprême, Constitution découverte par la science nouvelle: la Physiocratie.

Voilà dans ses traits essentiels et sous ses divers aspects, la doctrine physiocratique.

\+
\+ \+

Observations critiques sur la doctrine physiocratique.

Si l'on songe que la Physiocratie est la première entreprise d'une systématisation générale de la vie des sociétés, on ne manquera point d'admirer la puissance de construction de Quesnay et de ses disciples. Il y a là une ampleur magnifique de conception sociale, de conception scientifique, du moins dans les intentions. On ne s'étonnera pas que les esprits les plus distingués de l'époque, non seulement en France, mais un peu dans tous les pays, y compris les chefs d'Etat, aient manifesté un grand enthousiasme pour les physiocrates. Sans doute, cette doctrine est à admirer comme ampleur de conception, comme volonté de construction, mais ne veut pas dire que cette construction soit à l'abri de toute critique; c'eût été vraiment trop beau pour un premier effort de construction économique et d'une théorie d'art, reposant sur les données de cette science, ou même faisant corps avec cette science.

Critique de la théorie de la productivité exclusive de l'agriculture.

La théorie d'art des physiocrates était basée sur des données de caractère scientifique; c'était la volonté des physiocrates qu'il en fût ainsi. Mais justement la théorie scientifique des physiocrates, à savoir la productivité exclusive de l'agriculture, est-elle une base, un fondement suffisamment solide pour une théorie d'art? Voilà la question qu'on est amené à se poser. Si les physiocrates s'étaient bornés à se servir de cette théorie de la productivité exclusive de l'agriculture,

Source : BIU Cujas

pour mettre en relief la grande importance de l'agriculture dans l'économie humaine, on ne pourrait que souscrire à cette entreprise qui, à l'époque, était d'une opportunité particulière, puisque trop souvent l'agriculture était sacrifiée aux manufactures. Sans doute il y a quelque chose d'indubitablement vrai dans cette idée que toute la circulation est alimentée par les résultats de la circulation physique, physico-sociale, c'est-à-dire, l'agriculture. Les physiocrates auraient pu s'en tenir à faire sentir fortement que l'intérêt social commande de ne point décourager l'agriculture, comme on le faisait depuis trop longtemps, principalement par la prohibition fréquente des exportations des blés. Mais les physiocrates sont allés beaucoup plus loin. Ils ont posé que l'agriculture seule est susceptible de mettre en circulation de la matière nouvelle. Or, si cette thèse n'a point encore été réfutée, quoique certains prétendent, peut-elle vraiment commander toute la série des conséquences qu'en ont déduites les physiocrates? Même on pourrait se demander si cette thèse exclusive de la productivité de l'agriculture, en la supposant parfaitement fondée est de quelque importance pratique au point de simplement économique? Qu'importe que la somme des valeurs ne puisse être augmentée que par l'agriculture, si l'augmentation pratique de la production agricole est elle-même subordonnée à la demande de ses produits par les autres classes? Qu'importe que l'agriculture puisse seule augmenter la somme des valeurs de la société, si l'agriculture ne produit pratiquement elle-même que dans la mesure ou les autres modes d'activité réclament ses produits?

Les physiocrates insistent volontiers dans certaines parties de leurs oeuvres, sur la nécessité d'un bon prix des productions du sol, pour soutenir la culture. Or, le bon prix des productions suppose une consommation, une demande active, et les physiocrates eux-mêmes le proclament. Lemercier de la Rivière dira :"La consommation est la mesure de la production". Dès lors, n'est-on pas fondé à observer que l'agriculture, en tant du moins qu'elle produit pour les clients, resterait paralysée et comme réduite à rien sans les manufactures. Agriculture et Manufactures se commandent, en réalité, de façon réciproque: elles sont comme les deux branches d'une paire de ciseaux. Que seraient-elles l'une sans l'autre.? L'une produirait, l'autre consommerait, mais si l'une ne consomme pas, inversement l'autre ne produira pas. Sans doute si l'on faisait cette observation aux physiocrates, ils se retrancheraient dans cette position inexpugnable, disant : La demande

Source : BIU Cujas

est nécessaire, au soutien de l'agriculture, et au développement des productions de l'agriculture, mais la demande doit payer, et elle ne le peut qu'avec des biens, dont la source unique est la terre. Lemercier de la Rivière dira :"La mesure de la faculté de payer les productions est donnée par les productions".

Voilà ce que répondraient les physiocrates. Pourtant, ce que l'on disait tout à l'heure est juste aussi. On ne sait que répondre, et c'est une force des physiocrates de nous acculer là. Ce n'est pas leur intention car ils n'éprouvent pas l'embarras que nous éprouvons nous-mêmes. Cependant Dupont de Nemours semble avoir pris conscience de cette sorte d'impasse inextricable, quand il dit: "Les richesses font naître la culture, la culture multiplie les richesses."Plus on avance, dit-il encore, dans l'étude de l'ordre que la sagesse suprême a donné à l'univers et plus on est forcé d'admirer la réciprocité des rapports, qui unissent les diverses parties de cet assemblage, rien n'y est isolé, tout s'y tient".

Mais alors on peut se demander s'il est si important d'être convaincu que tous les biens viennent de la terre et qu'en conséquence l'agriculture seule peut augmenter la somme des valeurs si cette vérité, pour vérité qu'elle soit, est d'une portée pratique considérable pour une construction d'art économique.

Critique de la théorie du produit net au point de vue social.

Au surplus, d'un point de vue moins scientifique, plus pratique, ce produit net, auquel les physiocrates s'attachent de façon si tenace, est-il vraiment la chose capitale pour la société? Au point de vue social, ce qui importe, c'est plutôt le produit brut. C'est du produit brut que vit l'ensemble de la nation, c'est tout le produit brut qui circule et qui alimente les individus et les industries. L'accroissement du produit brut semble bien être signe du progrès de la richesse sociale et d'une aisance générale plus sûrement que l'accroissement du produit net perçu par les propriétaires fonciers. Si l'on suppose que les ouvriers se mettent à consommer sensiblement plus qu'ils ne consomment, si l'on suppose que les ouvriers des manufactures, de l'agriculture, que les fermiers reçoivent comme salaire de leurs travaux ou comme profit de leurs capitaux, plus qu'ils ne reçoivent actuellement, le niveau de l'aisance des propriétaires fonciers en serait sans doute diminué, mais non le niveau de l'aisance générale. Alors on peut se demander si les physiocrates ont vraiment une vue juste et pratique, quand ils attachent une telle importance

Source : BIU Cujas

à l'accroissement continu du produit net.

C'est là une observation qu'il faut faire, car enfin, la rigueur logique des physiocrates nous emporte, au cours de son développement, quelque chose en reste; on n'a pas jusqu'ici pu réfuter leur thèse de la productivité exclusive de l'agriculture telle qu'ils la posent. L'observation que l'on vient de faire ne tend qu'à ceci: Cette vérité, reconnue comme telle jusqu'à nouvel ordre n'est peut-être qu'une de ces vues objectives, juste, d'où on peut tirer peut-être des conséquences, mais pas des conséquences d'un ordre à commander une politique économique.

Etroitesse et précarité de la base technique du libéralisme des Physiocrates.

On a souvent prétendu que les physiocrates, tout partisans qu'ils fussent de la liberté économique la plus complète, auraient pu être amenés par la technique même de leur système à faire échec à la liberté sur un point très important. Et cette nécessité logique serait la condamnation, tout au moins de la technique de leur libéralisme, puisque cette technique les conduirait, certaines circonstances étant données, à la rejeter dans l'une de ses applications. Si, dit-on, il arrivait que de la liberté économique résultât une diminution du produit net, les physiocrates pourraient-ils laisser se réaliser cette conséquence de la liberté qu'ils préconisent. Or il pourrait arriver que le produit net fut directement compromis par l'une des applications de la liberté économique, par exemple, par l'importation des grains et des autres produits du sol. Alors, dans ce cas, les physiocrates ne fussent-ils pas devenus des protectionnistes agraires, n'eussent-ils pas demandé des droits ou des prohibitions à l'importation des denrées du sol étrangères? Voilà une réflexion qui ne manque pas de portée sur la valeur technique de la Physiocratie.

Les Physiocrates même pour sauvegarder le produit net n'auraient pas admis le protectionnisme agraire-

Cependant, on peut douter que les physiocrates, si navrés qu'ils eussent pu être de l'événement eussent été amenés au protectionisme agraire sous quelque forme que ce fût, droits à l'importation, primes à l'exportation ou prohibitions. Leur théorie de l'incidence des taxes, les en eût empêché en ce qui concerne les droits à l'importation et les primes à l'exportation, parce que ces charges agraires devant toujours, suivant eux, retomber sur le produit net, unique richesse disponible, celui-ci n'eût pu qu'en être plus compromis encore, puisque c'est sur lui que retombent indirectement les taxes que l'on va établir à l'importation de ces produits du sol étranger, ou dont on va frapper les produits nationaux à l'exportation.

Source : BIU Cujas

Il y a les prohibitions d'entrée des denrées étrangères, dont le contre-coup ne pourrait pas retomber sur le produit net; mais la prohibition non plus n'est pas acceptable pour les physiocrates, pour sauver le produit net. Car dans la mesure où elle réussit à écarter les denrées étrangères, et par là à faire hausser les prix des denrées indigènes, elle entraîne une hausse des salaires, une hausse du coût de la vie, par suite une augmentation du prix de revient des manufactures. Et alors il faut que la classe stérile vende tout plus cher aux cultivateurs et aux propriétaires; et dans ce cas encore le produit net en est autant diminué.

Donc la théorie physiocratique de la répercussion [illegible] des taxes et des prohibitions leur interdit le recours à tout protectionnisme, même quand le produit net est menacé. Ainsi les physiocrates auraient repoussé le protectionnisme agraire, par cette raison technique que pareille politique, loin d'être un remède, eût été plutôt une aggravation du mal. Ce n'est qu'à une première apparence que la technique du libéralisme physiocratique peut sembler de nature à conduire un échec qu'imposerait la logique.

D'ailleurs les Physiocrates de la première période ne se sont pas formellement expliqués là-dessus; ils semblent n'avoir pas eu à s'inquiéter beaucoup de l'hypothèse dans laquelle la concurrence agricole étrangère pourrait endommager l'agriculture nationale. Cela s'explique, puisque la liberté d'importation existait normalement; ils savaient ce qu'elle donnait, et elle ne les inquiétait pas dans le moment. Mais Le Trosne, dans l'un de ses écrits "L'Intérêt Social Ch. VIII Par. 9" envisage nettement cette éventualité d'une concurrence étrangère menaçant le produit net et il maintient ferme le principe de la liberté d'importation des grains. Il en donne la raison suivante tirée de l'intérêt du consommateur: "Vous devez, dit-il au consommateur l'exercice du droit qu'il a de ne payer cette production du sol, compromise par la concurrence étrangère, qu'à son vrai prix, prix du cours général car vous ne devez de préférences, ni de privilèges, ni aux producteurs, ni aux consommateurs, mais à tous le plein exercice de leur droit, et l'emploi libre de leur propriété. La nation, dira-t-il encore, qui achète, doit être considérée comme uniquement composée de consommateurs, elle n'a d'autre intérêt que de payer au plus bas prix possible les productions qu'elle tire de l'étranger. C'est

Source : BIU Cujas

donc à elle-même qu'elle préjudicie par les droits d'entrée qu'elle voudrait établir. Et le Trosne, partant de la dernière observation qu'il vient de faire, n'hésite pas à déclarer qu'une nation a intérêt à laisser entrer librement toute espèce de marchandises étrangères, quand même les étrangers ne lui rendraient pas la pareille. C'est là une doctrine libérale pure, telle qu'elle sera soutenue plus tard par les libre échangistes anglais les plus absolus.

Mais on ne voit pas bien quelle place pourrait tenir dans cette conception du libéralisme la théorie du produit net; ou plutôt la théorie du produit net y est une gêne, puisque le produit net va disparaître. Le Trosne pose la technique du libéralisme économique sur le terrain du commerce extérieur; mais alors la théorie du produit net est un embarras et rien de plus. Les physiocrates, du moins quelques-uns d'entre eux, parmi les derniers, comme Le Trosne, n'arrivent à la technique du libéralisme, telle qu'elle sera après eux, notamment avec Adam Smith, qu'en oubliant du moins temporairement, la fameuse théorie du produit net, théorie à eux léguée par Quesnay et qui tout de même a pas mal alourdi leur démonstration.

LE SMITHIANISME

Adam Smith, qui aboutit aux mêmes conclusions que les Physiocrates, n'y aboutit pas par le même chemin.

Le libéralisme ou individualisme économique a deux sources non pas concurrentes, mais conjuguées, et même conjuguées chronologiquement, en ce que c'est tout à fait à la même époque que ces deux sources ont jailli: d'un côté en France avec la Physiocratie, de l'autre, en Angleterre avec le Smithianisme. Dans le même temps, où l'effort de révision des idées économiques et de la politique économique, qui régnaient encore au milieu du XVIIIème siècle, c'est-à-dire de la politique mercantile, se développait en France, en Grande-Bretagne s'élaborait déjà depuis quelque temps un mouvement doctrinal analogue. Ce mouvement, après avoir passé par David Hume devait trouver son expression doctrinale la plus achevée dans le célèbre ouvrage du philosophe écossais: Adam Smith: "Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations", publié en 1776, à peu près dans le même temps où, en France, le dernier des physiocrates notables, Le Trosne écrivait son "Intérêt social". Jusque-là en Angleterre, comme en France, comme partout dans les pays un peu avancés d'Europe, la politi-

Source : BIU Cujas

que mercantile régnait.

Cette nouvelle doctrine anglaise aboutissait comme la nouvelle doctrine française, la doctrine physiocratique, à recommander la liberté économique. Adam Smith tout comme les Physiocrates désignait sa conclusion d'art sous le nom de liberté naturelle. Depuis, ce mot a pris des significations si diverses qu'il peut prêter à équivoque; mais chez Smith, "liberté naturelle" n'a rien d'analogue avec l'anarchie. C'était ce que les physiocrates entendaient par liberté économique, et plus simplement par régime de la propriété pleinement consacrée.

Si Adam Smith aboutissait à la même conclusion d'art que les physiocrates, il n'y arrivait pas du tout par le même chemin. Chez Smith, le point de départ scientifique de sa conclusion d'art, n'est pas du tout le même que chez les physiocrates. Smith a été en relations avec les physiocrates, il connaissait bien leurs idées, et tout en rendant hommage avec une grande sincérité à la doctrine française prise dans son ensemble et surtout dans ses conclusions, il ne pouvait se résoudre à accepter le point de départ scientifique des Physiocrates, à savoir: leur thèse de la productivité exclusive de l'agriculture. Il voyait là un paradoxe insoutenable, il trouvait, que c'était une base infiniment trop étroite, que c'était construire toute une doctrine économique sociale sur la pointe d'une pyramide.

Smith est beaucoup moins spéculatif que les physiocrates; on pourrait dire qu'il est moins métaphysicien en économie que les Physiocrates ne l'étaient. Les Physiocrates ont eu le souci honorable d'aller tout à fait au fond des choses quant à la nature et à la source première des richesses. Smith n'a pas cette préoccupation au même point. Smith, tempérament écossais, mais bien imprégné des idées anglo-saxonnes, est plus positif, plus pratique, plus direct, et il craint de s'éloigner du contact des faits journaliers, de ce que l'on voit. On sent qu'il tient à rester en rapport immédiat avec les préoccupations usuelles, banales, vulgaires même. Adam Smith tient à rester sur ce terrain, puisque c'est celui de l'économie. Alors, en dépit du titre de son célèbre ouvrage: "Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations", en réalité, il ne s'occupe pas de la nature de la richesse des nations. Il n'a pas ce souci, qui a tant préoccupé les physiocrates et qui les a conduits à reconnaître comme unique source de la richesse: l'agriculture, Smith, se contente de dire sur

Source : BIU Cujas

ce point, et de façon plutôt incidente: ce qui forme de la richesse, ce sont toutes les choses nécessaires et commodes à la vie. Il n'a pas tort, au reste, et tout de suite, c'est aux causes de la richesse qu'il en vient.

§ I - Système de la liberté naturelle et les tempéraments qu'il comporte.

I- La structure essentielle du système de liberté naturelle.

La cause générale et commune de la richesse, c'est le travail.

Voici la question que se pose en substance Adam Smith: Qu'est-ce qui fait que les différentes nations sont plus ou moins abondamment pourvues de ce qu'il appelle les choses nécessaires et commodes à la vie (qui sont les richesses)? Voilà ce qu'il faut se demander pour avoir chance de trouver quelles sont les causes de la richesse. Tout de suite Adam Smith qui ne bâtit pas son ouvrage comme les Physiocrates bâtissaient les leur, comme les économistes français par la suite les bâtiront, va devant lui, et on est souvent obligé d'extraire ce qui forme la trame de ses développements, sans quoi ce qui est essentiel apparaît moins net. Dans l'Introduction à ses "Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations" (introduction qu'il faut lire) on voit ceci: On serait porté à croire et à répondre à cette question qu'est-ce qui fait que les différentes nations sont inégalement riches? que c'est tout simplement que les nations habitent des territoires de richesse très inégale, dont les ressources naturelles sont très différentes. Non, dit Adam Smith. Sans doute, les ressources naturelles peuvent être pour quelque chose dans la richesse des nations, mais est-ce que nous ne voyons pas des peuples pauvres sur des terres riches, des terres qui ne demanderaient qu'à montrer leur fécondité, des terres qui se trouvent sous les climats les plus bienfaisants? Aujourd'hui aux Etats-Unis, cent millions d'individus vivent dans une prospérité qu'on peut considérer comme inconnue du reste du monde,sur un territoire où jadis, quelque centaines de mille Indiens mouraient de faim et de misère.. les ressources naturelles étaient les mêmes cependant. Inversement on voit dans l'abondance sur des territoires ingrats, territoires, péniblement conquis sur la mer, comme le Danemark ou la Hollande, sur des territoires nullement favorisés des dons de la nature. C'est ce qui e-

Source : BIU Cujas

xige la recherche d'une cause plus profonde, d'une cause sans laquelle les ressources naturelles, si précieuses qu'elles soient, ne sont de rien, si cette cause n'entre pas en action. Si cette cause entre en action, elle peut suppléer à l'absence ou à l'insuffisanc des ressources naturelles. En d'autres termes, il y a, et c'est cela qu'il faut trouver, une cause générale et commune de la richesse, une cause dont la mise en oeuvre, très différente et très inégale chez les divers peuples, explique l'inégale richesse de chacun de ces peuples.

Les Physiocrates disent que cette cause première, cette cause profonde, c'est l'agriculture. Smith ne peut pas accepter cette thèse, il dit que cette cause première universelle, essentielle, c'est le travail. Il s'exprime ainsi dès le seuil de son livre: "Le travail annuel d'une nation est le fonds primitif (la traduction donne primitif, mais le sens est premier), qui fournit à sa consommation annuelle toutes les choses nécessaires et utiles à la vie, et ces choses sont toujours ou le produit immédiat, direct de ce travail ou bien elles sont achetées des autres nations avec le produit du travail annuel de la nation".

Il ne faut pas entendre ce mot travail comme on l'a entendu par la suite, quand on parle des conflits entre le travail et le capital. Chez Smith, ce mot travail est celui que l'on remplacerait aujourd'hui par activité industrieuse, c'est-à-dire travail aidé du capital. Il faut entendre travail dans le sens qu'avait ce mot avant que, par l'effet du marxisme surtout, l'on opposât travail à capital. C'est l'industrie comprenant l'agriculture comme les manufactures.

La richesse d'une nation dépend de la quantité et du rendement du travail mis en oeuvre.

L'activité industrieuse de l'homme, voilà la source de la richesse, voilà ce que Smith met au premier plan. Et il ajoute tout de suite: "Selon que le produit de ce travail, ou ce qui est acheté avec ce produit à l'étranger, se trouve être dans une proportion plus ou moins grande avec le nombre des consommateurs, selon cette proportion la nation est plus ou moins pourvue de toutes les choses nécessaires ou commodes dont elle éprouvera le besoin".

Selon Smith, deux circonstances déterminent cette proportion: En premier lieu le rendement du travail dépensé, en second lieu: la quantité de ce travail, c'est-à-dire la proportion dans une nation entre le nombre de ceux qui sont occupés à fournir les choses nécessaires ou commodes à la vie, et le nombre

Source : BIU Cujas

de ceux qui ne le sont pas. En d'autres termes, quantité du travail en action, et rendement du travail mis en oeuvre, sont les causes de la différence de la richesse des peuples.

Le rendement du travail est plus important que la quantité du travail pour l'accroissement de la richesse.

Le premier élément; le rendement du travail par unité importe beaucoup plus encore que sa quantité relative. Chez les peuples primitifs, observe Smith, tout individu en état de travailler travaille. Chez les peuples primitifs, tout individu chasse ou pêche et tâche de pourvoir ainsi le mieux qu'il peut à ses besoins, à ceux des individus de sa famille ou de sa tribu, qui sont trop jeunes, trop vieux, ou trop infirmes pour assurer eux-mêmes leur subsistance. Tout ceux qui sont en état de travailler travaillent, et pourtant, observe-t-il, ces peuplades sont dans un état de pauvreté tel qu'elles se croient réduites à la nécessité, tantôt de détruire elles-mêmes leurs enfants, leurs vieillards leurs infirmes, tantôt de les abandonner aux horreurs de la faim ou à la dent des bêtes féroces. Au contraire, chez les nations civilisées et en progrès, quoiqu'il y ait un grand nombre de gens tout à fait oisifs (Smith entend par oisifs ceux qui sont occupés à toute autre chose, qu'à la production d'objets consommables. Parmi ceux-ci il y en a qui travaillent bien plus encore qu'à la production d'objets consommables) s'occupant à toute autre chose qu'à la production d'objets consommables, et quoique beaucoup d'entre ceux-là consomment 10 ou 100 fois plus que la plupart de ceux qui sont employés un travail productif, néanmoins la somme du produit du travail de la société chez ces peuples est si grande que tout le monde y est souvent pourvu avec une abondance relative et que les ouvriers, même de la classe la plus pauvre, s'ils sont sobres et laborieux, peuvent jouir en choses propres aux besoins et aux aisances de la vie d'une part bien plus grande que celle que pourrait se procurer aucun individu, même le plus favorisé de ces peuplades, où pourtant il n'y a point d'oisifs, où tout homme valide s'emploie productivement".

Pour qu'il en soit ainsi de toute évidence, il faut bien que l'efficacité du travail, le rendement du travail soit infiniment plus grand chez les peuples civilisés, puisque, chez les peuples primitifs, il y a proportionnellement plus de travail que chez les peuples civilisés. Il faut donc bien que le rendement du travail pris par unité soit une condition plus importante que la quantité relative des travailleurs.

L'efficacité

Chez les peuples primitifs, remarque Smith, tous

Source : BIU Cujas

du travail chez les nations avancées provient de la spécialisation des tâches, de la division du travail.

les individus valides travaillent, tous travaillent de la même façon, tous se livrent à peu près au même genre d'occupation, tous chassent, pêchent ou font la cueillette... Au contraire, dans les nations avancées, une partie seulement des individus valides s'emploient à un travail productif, chacun se consacre à une besogne spécialisée, l'un ne fait que du pain, l'autre des chaussures, celui-ci ne fait que des meubles, cet autre des habits. Bref, il règne entre les individus producteurs, dans la nation civilisée une grande, une extrême division du travail". Une spécialisation des professions et même des tâches, une spécialisation, qui serait pour nous un étonnement profond, si nous n'avions la grande habitude de la voir, ce qui fait que nous ne la remarquons même pas, parce que nous vivons en elle. Voilà ce qui frappe quand on regarde le mode de travail des peuples primitifs, et le mode de travail des nations avancées. D'un côté, absence de division du travail, de l'autre extrême division.

Est-ce que ce ne serait pas dans cette différence de rendement du travail si marquée entre les peuples primitifs et les nations civilisées que serait l'explication de l'évidente et si haute efficacité du travail chez la nation avancée. Cela ne semble pas douteux, quand on prend la peine de regarder sur des exemples pris dans des faits du travail divisé et du travail qui n'est pas divisé. On est stupéfait, on n'en croit pas son entendement.

Exemple de rendement du travail divisé.

Adam Smith donnait, comme exemple de cette efficacité du travail divisé, le fait bien connu de la fabrication des épingles. Il prenait la fabrication des épingles, telle qu'elle était pratiquée de son temps comme un exemple de nature à faire voir dans quelle mesure, du fait que le travail était divisé, le rendement était multiplié. Fabriquer à soi tout seul des épingles, et ne faire que cela, chacune faite entièrement par l'ouvrier, ce serait déjà une bien sérieuse division du travail. Mais c'est bien autre chose. Déjà au XVIIIème siècle, du temps d'Adam Smith, la fabrication des épingles elle-même était une spécialité, résultant de la division des professions. Elle était composée en son temps d'une série de tâches à l'intérieur de la fabrique, accomplies chacune par une catégorie spéciale d'ouvriers. Smith, prenant cet exemple qu'il avait sous les yeux, pour faire comprendre l'importance de la division du travail comme explication du rendement du travail chez les nations civilisées, est ar-

Source : BIU Cujas

rivé à cette conclusion nullement exagérée, et qui serait présentement dépassée, maintenant que la division du travail va beaucoup plus loin. Les IO ouvriers appliqués chacun à une tâche différente, entre lesquels le travail de fabrication d'une épingle était divisé dans cette petite fabrique, réussissaient sans peine à faire ensemble plus de 48.000 épingles dans une journée, ce qui permet de dire que chaque ouvrier en faisait 4.800 par jour pour son compte, alors que certainement, si chacun de ces IO ouvriers avait du fabriquer intégralement chaque épingle, il n'en n'eut pas fait 20, peut-être pas IO dans sa journée.

Ce simple exemple est destiné à faire comprendre à quoi peut être due par la division du travail, la différence des richesses d'une nation. Généralisez par la pensée ce simple exemple, étendez l'enseignement qui en ressort à toutes les manifestations de la division du travail aussi bien spécialisation des professions que spécialisation des tâches dans une même profession, élargissez cette division au point qu'elle déborde comme cela est dans la réalité, les nations, ajoutant ainsi aux avantages de la division du travail entre les personnes la division territoriale du travail, division qui permet de produire chaque espèce de biens à l'endroit le plus favorable... Faites cette opération de l'esprit, réfléchissez-y quelques instants, et vous pouvez vous faire approximativement une idée de la mesure dans laquelle il est vrai que la division du travail accroît à l'efficacité du travail et multiplie son rendement. Voilà ce qui fait que dans nos sociétés, l'individu, comme disait Smith, même de la classe la plus pauvre, s'il est sobre et laborieux peut jouir d'une aisance qui, sans doute lui paraît à lui et nous paraît à nous médiocre, à cause de la plus grande aisance ou de la grande richesse qui l'entoure, mais cependant d'une aisance à laquelle ne peut rêver d'atteindre même le chef, même le roi dans une société primitive où est pour ainsi dire ignorée la division du travail avec la merveilleuse efficacité en laquelle cette coopération se traduit.

Combien ne faut-il pas que cette division, cette coopération soient efficaces et puissantes dans leur rendement pour qu'il y ait avantage, et avantage incalculable à faire coopérer par le travail divisé des milliers d'individus à la moindre fabrication du moindre ustensile de ménage, alors que cette coopération par division entre des milliers d'individus entraîne des frais d'échange et de circulation énormes. Adam Smith a senti

Source : BIU Cujas

combien il était difficile de se représenter cela et comme il faisait de cette idée, la division du travail, le fondement même de son système et de sa technique de la liberté naturelle, il s'y est arrêté complaisamment, sentant qu'il fallait attirer l'attention, et faire remarquer aux hommes, aux chefs d'Etat ce que pouvait être cette division du travail, pour que les chefs d'Etat, les gouvernements comprissent que pour tout au monde il ne fallait pas l'enrayer, qu'il fallait favoriser son développement.

Avanatges incalculables que retire la Société de la division du travail.

C'est encore par exemple concret, pratique, qu' Adam Smith cherche à nous faire comprendre quelle est la productivité du travail divisé. Il veut nous faire comprendre cela précisément en nous montrant quelle est la multiplicité des frais qu'entraîne de la division du travail. Pourtant les hommes tendent de plus en plus, le plus qu'ils peuvent à cette division du travail, parce qu'ils y trouvent leur avantage quand même. Voici cet exemple : Adam Smith le donne dans son ouvrage:"Recherche sur la nature et les causes de la richesse des nations" chap. I livre I (traduction de Germain Garnier, édit I859, tome I page I02 à I04):

"Observez dans un pays civilisé et florissant ce "qu'est le mobilier d'un simple journalier ou du dernier des manoeuvres, et vous verrez que le nombre des "gens dont l'industrie a concouru pour une part quelconque à lui fournir ce mobilier, est au-delà de tout "calcul possible. La veste de laine, par exemple, qui "couvre ce journalier, toute grossière qu'elle paraisse "est le produit du travail d'un innombrable multitude "d'ouvriers. Le berger, celui qui a trié la laine, celui qui l'a peignée ou cardée, le teinturier, le fileur, le tisserand, le foulonnier, celui qui adoucit, chardonne et unit le drap, tous ont mis une portion de "leur industrie à l'achèvement de cette oeuvre grossière. Combien d'ailleurs n'y a-t-il pas eu de marchands "et de voituriers employés à transporter la matière à "ces divers ouvriers, qui souvent demeurent dans des "endroits fort distants les unes des autres? Que de "commerce et de navigation mis en mouvement. Que de "constructeurs de vaisseaux de matelots, d'ouvriers en "voiles et en cordage mis en oeuvre pour opérer le "transport des différentes drogues du teinturier, rapportées souvent des extrémités du monde: Quelle variété de travail aussi pour produire les outils avec lesquels tout ce dont nous venons de parler se fait. Quelle variété de travail aussi pour produire les outils

Source : BIU Cujas

"du moindre de ces ouvriers. Sans parler des machines "les plus compliquées (comme ces machines compliquées "de ce temps ne nous le paraissent guère à nous) comme "les vaisseaux du commerçant, le moulin du foulonnier, "ou même le métier du tisserand. Sans parler de cela, "considérons seulement quelle multitude de travaux exi- "ge une des machines les plus simples: Les ciseaux avec "lesquels le berger a coupé la laine, il faut que le "mineur, le constructeur du fourneau où le minerai a "été fondu, le bûcheron qui a coupé le bois de la char- "pente, le charbonnier qui a cuit le charbon, consom- "mé à la fonte, le briquetier, le maçon, les ouvriers "qui ont construit les fourneaux, et fait la construc- "tion du moulin de la forge, le forgeron, le coutelier "aient tous contribué par la réunion de leur industrie "à la production de cet outil, les ciseaux, qui ont cou- "pé la laine, dont est faite la grossière veste de ce "journalier que nous considérons.

"Et si nous voulons examiner de même chacune "des autres parties de l'habitation de ce même journa- "lier, chacun des meubles de son ménage, la grosse che- "mise de toile qu'il porte sur le dos, les souliers "qui chaussent ses pieds, le lit sur lequel il repose, et toutes les différentes parties dont ce meuble est "composé: le gril sur lequel il fait cuire ses aliments, "le charbon dont il se sert, arraché des entrailles de "la terre, et apporté peut-être par de longs trajets "sur terre et sur mer.. tous ses autres ustensiles de "cuisine, ses meubles de table, ses couteaux, ses four- "chettes, les assiettes de terre ou d'étain sur les- "quelles il sert et coupe ses aliments, les différen- "tes mains qui ont été employées à préparer son pain, "sa bière, les châssis de verre des vitres qui lui pro- "curent à la fois chaleur et lumière, en l'abritant "du vent et de la pluie, l'art et les connaissances "qu'exige la préparation de cette heureuse et magnifi- "que intervention, sans laquelle nos climats du nord "offriraient à peine des habitations supportables..... "Si nous songeons aux nombreux outils, si nous exami- "nons en détail toutes ces choses, si nous considérons "la variété et la quantité de travaux que suppose cha- "cune d'elles, nous sentirons que, sans l'aide et le "concours de plusieurs milliers de personnes, le plus "petit particulier d'un pays civilisé ne pourrait ê- "tre vêtu et meublé, même selon ce que nous regardons "assez mal à propos comme la manière la plus simple et "la plus commune. Il est bien vrai que le mobilier de "ce pauvre homme paraîtra extrêmement simple et commun,

Source : BIU Cujas

"si on le compare avec le luxe extravagant d'un grand "seigneur. Cependant, entre le mobilier d'un prince et "celui de ce paysan laborieux et rangé, il n'y a peut- "être pas autant de différence qu'entre les meubles de "ce paysan, et ceux d'un roi d'Afrique, qui règne sur "IO.000 sauvages nus, et qui dispose en maître absolu "de leur liberté et de leur vie".

Cette admirable page nous permet de prendre conscience de ce fait de la division du travail, fait qui nous échappe parce que c'est trop dans nos habitudes Cependant Bastiat reprendra ce thème dans ses "Harmonies économiques" et lui aussi avec un exemple tout aussi vivant s'efforcera de faire sentir à quel point est précise la division du travail: Evidemment ce fait que Smith met ainsi en relief ce n'est pas une découverte. Platon déjà avait admirablement analysé la division du travail; mais Smith s'attache à ce point, parce qu'il fait du travail et des conditions dans lesquelles le travail s'exerce et surtout de cette condition technique essentielle, sa division, la cause fondamentale de la richesse des nations.

Causes qui expliquent l'efficacité du travail divisé.

Quant à ce qui explique l'efficacité de la division du travail, c'est chose classique, qu'on explique en première année d'économie politique. Ces causes de l'efficacité de la division du travail sont: l'habileté que permet la spécialisation, l'économie de temps par la continuité de la même besogne, la facilité donnée en remplaçant le travail manuel par la machine, à mesure que la machine est plus divisée, elle peut remplacer la souplesse de l'homme, la gradation du travail selon les aptitudes des travailleurs, l'emploi simultané des différentes parties de l'outillage, etc... Ces causes sont connues et il était inutile de s'y arrêter; mais il fallait insister sur l'efficacité de la division du travail, parce que c'est à quoi s'amorce la technique propre de la doctrine de Adam Smith. Son point de départ c'est l'efficacité formidable de la division du travail, qui seule explique fondamentalement l'inégalité de richesse des nations.

Conditions qui favorisent l'extension de la division du travail.

Mais alors, il est bien facile aux nations de développer chez elles la richesse autant qu'elles le voudront, elles n'ont qu'à s'attacher à étendre la division du travail, à pousser plus loin, toujours plus loin jusqu'à l'extrême le travail divisé; alors elles seront assurées de voir leurs richesses toujours croître.

Mais il s'agit de pouvoir le faire. La division du travail ne peut pas être étendue à volonté; elle ne

Source : BIU Cujas

peut pas être étendue sans que certaines conditions le permettent. Il y a des conditions naturelles à l'extension de la division du travail; il est essentiel de les connaître, pour pouvoir suivre la politique la plus favorable à leur réalisation. Là une question de science se pose, qui va commander la question d'art à résoudre ensuite.

Les conditions auxquelles est absolument subordonnée l'extension et la division du travail se ramènent substantiellement à deux, dit Smith.- En premier lieu, la division du travail ne peut pas s'étendre sans que s'étende le marché. En second lieu, la division du travail ne peut pas s'étendre sans que s'accroissent les capitaux dans le pays, donc, étendue du marché et abondance des capitaux, voilà les deux conditions, qui permettent l'extension de la division du travail.

I° L'étendue du marché.

On entend par le marché, en langage économique, la mesure dans laquelle une production a chance de trouver des consommateurs. Il ne suffit pas de produire abondamment, comme le permet le travail divisé, et même c'est à ne pas faire au-delà d'un certain point, si tous les produits ne peuvent pas être écoulés. Etendre chez soi la division du travail, sans que cette extension corresponde à une extension du marché, c'est simplement une opération ruineuse pour qui veut le faire. Il ne faut pas se mettre en état de produire plus qu'on ne peut vendre. On n'a pour s'en rendre compte qu'à regarder quelle est la différence de la division du travail dans une petite commune rurale, surtout si elle est éloignée de toute grande voie de communication, et dans une grande ville comme Paris, où l'on voit des gens se livrer toute leur vie à la production, non pas seulement d'un produit déterminé, mais parfois d'une infime partie d'un produit déterminé, et néanmoins vivre avec cela, et parfois même réaliser une fortune considérable. Dans une petite bourgade de campagne, au contraire, on voit le même individu exercer non pas seulement plusieurs tâches, mais plusieurs métiers, plusieurs professions, être à la fois coiffeur, cabaretier, sabotier en même temps. Ce n'est pas pour répondre à l'idée de fournir du travail attrayant par sa diversité, c'est tout simplement que l'exercice d'un seul métier ne ferait pas vivre son homme, le débouché n'est pas assez grand; il n'y a pas assez d'acheteurs, pas assez de consommateurs.

La politique la meilleure

Donc, pas de division du travail fructueusement utile, pratiquement possible, si le marché n'est pas

Source : BIU Cujas

pour étendre le marché, c'est de favoriser la liberté des échanges.

suffisamment étendu. Alors, second aspect de la question la question d'art, c'est la question de savoir ce qui rend possible l'étendue du marché, de quoi elle peut dépendre, quelle politique il convient de suivre pour que le marché de chaque catégorie de production, soit le plus étendu possible. Adam Smith répond que c'est la liberté des échanges, la liberté du commerce, comme on dit plus pratiquement. Si les circonstances naturelles mettent obstacle à ce que les consommateurs plus ou moins éloignés puissent s'adresser à une entreprise déterminée cette entreprise ne pourra jamais s'étendre; mais si l'on fait disparaître ces obstacles, ce qui n'est pas toujours facile, le marché sera plus étendu, chaque producteur aura la faculté de chercher des débouchés, de façon aussi éloignée que possible. Sans doute, plus le débouché est proche, mieux cela vaut, mais il faut surtout que le débouché soit important et chacun peut le chercher là où il réussit à le créer. La liberté du commerce est donc une condition indispensable.

Cependant on pourrait dire qu'en ce qui concerne du moins le commerce extérieur, le protectionnisme (qui n'est pas la liberté du commerce) en écartant ou en gênant la concurrence étrangère, a cet avantage de réserver le marché intérieur aux industries nationales, et cela équivaut pour elles à un élargissement du marché, puisque les industries nationales seront seules à vendre sur le marché national, sans avoir la concurrence des producteurs étrangers. Mais à cela il faudrait répondre d'abord que le protectionnisme ne peut s'établir dans ces conditions qu'au détriment de l'extension de la division territoriale du travail. L'objet même, du protectionnisme, c'est d'empêcher que chaque nature de production s'exerce surtout au bon endroit. Ce serait donc priver la nation dans une mesure plus ou moins grande, suivant que le protectionnisme est plus ou moins étendu, des bienfaits de la division territoriale du travail.

En second lieu, il n'est pas sûr du tout que cet inconvénient grave soit compensé par la possibilité pour les industries nationales de pousser plus loin chez elle la division du travail. A l'abri de la concurrence étrangère et à l'abri des tarifs douaniers, l'industrie nationale, au lieu de chercher à améliorer chez elle la division du travail, ce qui implique toujours des soucis et des frais pour commercer, risquera fort de s'endormir. Donc, dit Smith, la liberté simple, la liberté vraie du commerce, voilà ce qui conditionne l'étendue plus ou moins grande dans la division du tra-

Source : BIU Cujas

travail, suivant que le marché est lui-même plus ou moins ample.

L'abondance des capitaux.

La seconde condition pour que la division du travail puisse s'étendre, c'est l'abondance des capitaux. Et de cela il y a plusieurs raisons, qui toutes procèdent du même but. C'est d'abord la nécessité de fonds l'entretien des producteurs. Sous un régime de division du travail un peu poussé, aucun individu pour ainsi dire ne produit pour sa consommation, il produit pour la vente, et comme le travail est très divisé, par hypothèse, il faut du temps avant que chaque unité soit achevée. Ce temps n'est pas perdu, parce que ce sera une masse d'unités qui se trouveront achevées à la fois, masse beaucoup plus grande que si le travail n'était pas divisé. Mais en attendant, il faut que tous ceux qui fournissent leur travail, de quelque nature qu'il soit, intellectuel ou manuel, vivent. Il faut un fonds de subsistances pour entretenir un travail divisé; et puis il y a des avances considérables à faire pour l'outillage, pour les installations industrielles, pour les machines (que rend de mieux en mieux possible la décomposition des tâches en quoi consiste la division du travail). On voit bien des faits de division du travail, qui n'impliquent pas un grand outillage; par exemple, dans la lingerie, le travail est très divisé sans que l'outillage soit très important, mais en général une division du travail bien ordonnée et très poussée implique des installations en conséquence, un outillage extrêmement nombreux, puisque chaque outil sera constamment employé en même temps par les mêmes ouvriers. Il faut pour cela des avances considérables.

De plus, un travail très divisé dans un pays implique des approvisionnements très grands en matières premières, approvisionnements constamment entretenus, puisque chaque entreprise consomme beaucoup de matières du fait qu'elle produit beaucoup, et que le travail divisé a un rendement énorme. Pour peu que cet approvisionnement ne soit pas considérable, et surtout constamment entretenu, ce serait pour un rien l'arrêt total dans une branche de la production ou du moins dans une industrie déterminée. Surtout avec la division, non pas seulement des professions, mais des tâches dans une entreprise, la quantité de matières premières qu'un même nombre de personnes peut mettre en oeuvre augmente dans une énorme proportion.

Dès l'instant qu'on travaille pour les échanges, pour la vente, comme l'implique la division du travail,

Source : BIU Cujas

il faut entretenir, surtout lancer et créer une entreprise, être en mesure de faire toutes ces avances. Il faut disposer de capitaux ou être en mesure de s'en procurer, en quantité suffisante. Pour cela, il faut d'abord que ces capitaux existent, il faut qu'ils soient déjà accumulés, qu'ils soient dans le pays, soit qu'on les possède, soit que d'autres les possèdent, à qui on les empruntera.

La politique la plus favorable à l'accumulation des capitaux c'est la liberté économique.

A la question de savoir quelle politique économique il convient de suivre pour que des capitaux croissent toujours dans le pays, Smith fait la même réponse que tout à l'heure pour une autre raison; c'est la politique de Liberté économique qui permet l'emploi du travail et des capitaux déjà existants. La raison qu'en donne Smith c'est que l'augmentation du capital implique l'épargne. Le capital, c'est de l'épargne investie dans une forme de production donnée. Or, d'une part, en aucun temps, ni en aucun pays no n'a vu que ce soit sur les gouvernements qu'il convienne de compter pour économiser. Si les capitaux se sont formés et accumulés, c'est, dit Smith, par les efforts constants, universels et non interrompus de chaque individu pour améliorer son sort". Voilà la source de l'épargne."Il faut donc, dit Smith, laisser cet effort libre de s'exercer dans tous les sens et comme il le juge à propos". D'autre part, l'épargne est plus ou moins facile à chacun, elle est plus ou moins grande, suivant la grandeur du profit réalisé par chaque individu. Ce profit lui-même est plus grand ou plus petit, suivant la valeur du produit, par rapport à son coût de production. Enfin, il faut toujours un acte de volonté pour épargner, même quand les conditions le permettent. L'épargne pourra être plus ou moins considérable si, à tout moment, le travail et le capital des particuliers sont employés de la manière qui fournit au total le plus de valeur.

A ce point de vue du profit le plus grand à réaliser pour que l'épargne soit plus facile, il faut compter sur les particuliers, sur leur intérêt propre, sur le désir constant qu'ont les hommes d'améliorer leur sort; chacun n'employant naturellement son capital ou son travail que dans le but de profit, et cherchant à l'employer dans le genre d'industrie dont le produit lui permet la plus grande valeur; c'est la direction naturelle de ses préoccupations et de ses recherches.

Le monopole ne facilite que l'accroisse-

Sans doute, on pourra faire cette objection que le profit, sous l'action de la concurrence, tend à se niveler au taux le plus faible; on pourrait penser que

Source : BIU Cujas

ment des capitaux du monopoleur, non la somme totale des profits dans le pays.

le monopole, en assurant un profit déterminé à ceux qui en jouissent, est plus favorable à l'accroissement des capitaux. On pourrait dire que la condurrence tend toujours à abaisser le profit, que le monopole au contraire permet de maintenir des profits très élevés que par conséquent le monopole rendrait l'épargne et la capitalisation plus grandes.

Non, dit Smith, c'est une vue très superficielle. Si le monopole fait hausser le taux du profit pour celui qui en jouit, il empêche que la somme totale des profits dans le pays ne montre aussi haut qu'elle aurait fait sans lui. Le monopole tend à diminuer plutôt qu'à augmenter la masse du revenu que recueillent les habitants d'un pays. Ces grands profits, que le monopole permet au monopoleur, de réaliser, diminuent les profits des autres producteurs du pays, de ceux qui achètent les produits de ce monopole, maintenus à très haut prix pour que les profits soient grands. La faculté d'épargne chez les monopoleurs s'accroît, mais ces profits exceptionnels sont faits de la possibilité de profits plus modestes dans l'ensemble du pays. "Et, dit Smith, comme un petit profit sur un gros capital, donne un plus grand revenu que ne fait un grand revenu sur un petit capital, le monopole nuit, en somme, à l'accroissement des capitaux".

Il ne faut compter que sur l'intérêt personnel pour donner aux capitaux la direction la plus favorable à l'intérêt social.

Il faut donc la liberté dans l'emploi du travail et des capitaux. L'individu peut se tromper dans la direction qu'il donne à son travail et à son capital, il peut faire de faux calculs. "Mais, dit Smith, il n'en reste pas moins que chaque individu dans sa position particulière est beaucoup plus à même de voir juste qu'aucun homme d'Etat ne pourrait le faire pour lui."L'homme d'Etat, qui chercherait à diriger des particuliers dans la route qu'ils ont à tenir pour l'emploi de leur travail et de leurs capitaux, non seulement s'embarasserait du soin le plus inutile, mais encore s'arrogerait là une autorité, qui ne pourrait jamais être plus dangereusement placée que dans les mains de cet homme d'Etat, assez insensé, et assez présomptueux pour se croire capable de l'exercer".

Après que Smith a analysé avec un entrain et une vivacité d'esprit tout à fait merveilleux les différents systèmes d'intervention connus, il arrive à cette conclusion:"Toutes ces intrusions de l'Etat sous prétexte de mieux faire dans le pays au point de vue économique, offrent infiniment plus d'inconvénients que d'avantages". Il reste alors le système simple et facile de la liberté.

Source : BIU Cujas

Les fonctions de l'Etat dans l'ordre économique.

Il s'en remet à l'individu, poussé par son propre intérêt du soin d'accroître toujours son épargne. E l'ensemble des conditions de la division du travail pou ra de plus en plus s'étendre dans le pays. Ce système simple et facile de la liberté naturelle, ce n'est pas l'anarchie."L'Etat, dit Smith, a des fonctions essentie les, qu'il ne s'agit pas de lui contester, et qu'il doi maintenir très fermes". A cet égard, Smith est comme le Physiocrates. De ce que l'Etat n'a point à se faire le Surintendant dans l'industrie des particuliers, de ce qu'il n'a pas à diriger les industries des particuliers vers les emplois les mieux assortis à l'intérêt général de la Société, ce n'est point à dire que l'Etat n'a aucun rôle. Tant s'en faut.

Les trois devoirs de l'Etat dans l'ordre économique.

Trois devoirs d'une haute importance lui incombent. Ce ne sont pas des concessions faites à l'Etat, ce sont des devoirs absolus qui incombent à l'Etat dans le système de liberté naturelle.

I°- Le premier, c'est le devoir de protéger, de défendre la société contre tous actes de violence ou d'invasion de la part des autres nations, des autres sociétés indépendantes.

2°- Le second, c'est de protéger chaque membre de la société contre l'injustice ou l'oppression de tout autre membre, c'est-à-dire le devoir d'établir une administration exacte de la justice.

3°- Le troisième, est de diriger et d'entretenir certains ouvrages publics, certaines institutions que l'intérêt privé d'un particulier ou de quelques particuliers associés ne pourrait seul ériger ou entretenir parce que jamais le profit n'en rembourserait la dépense, alors que ces travaux et ces institutions sont d'une très grande utilité, au moins pour les nations, et que du point de vue national le profit est considérable.

Ces trois devoirs sont, en somme, les mêmes que ceux que la physiocratie assignait à l'Etat. Même le devoir assigné à l'Etat par les Physiocrates d'organiser l'instruction, non seulement de la jeunesse, mais des personnes de tout âge, se trouve compris dans les devoirs que Smith attribue à l'Etat. Il est compris sous le troisième chef. On sait combien les Physiocrates attachaient d'importance à ce que l'Etat organise l'instruction de la Physiocratie. Smith fait rentrer ceci dans cette formule : devoir d'ériger et d'entretenir certains ouvrages publics et certaines institutions d'instruction. (Livre- la section 3ème du chapitre I du livre V "De la richesse des nations".

Source : BIU Cujas

Toutefois, si Adam Smith fait à l'Etat un devoir d'organiser l'instruction, il est très disposé à limiter ce devoir au cas où l'instruction ne serait pas suffisamment organisée par les particuliers eux-mêmes. Tout professeur d'Université d'Etat qu'il soit, Smith apprécie vivement la concurrence dans le domaine de l'enseignement comme dans tous les autres domaines. (art. 2 & 3 de la section 3ème du Ch. I du livre 5) Telle est dans sa structure essentielle le libéralisme de Smith. Voilà par quelles voies Smith est conduit à préconiser le système de la liberté naturelle. Mais si tel est le principe et le régime normal, ce n'est pas à dire que ce principe soit d'une rigidité, qui ne permette aucun tempérament? Ce sont ces tempéraments au système de la liberté naturelle qu'il faut étudier maintenant.

§ II - Les tempéraments admis par Adam Smith au Système de la Liberté Naturelle.

Quand on lit l'ensemble de l'ouvrage de Smith: " La richesse des Nations", on ne manque pas d'apercevoir que Smith admet certaines interventions d'Etat, dont les unes relèvent plus ou moins des trois devoirs qu'il vient de lui assigner, et les autres sont tout à fait en dehors et ne sont aucunement expliquées par les trois devoirs de l'Etat.

I° L'intérêt de la défense du pays peut justifier certaines entraves à la concurrence étrangère.

En premier lieu, Smith considère que l'intérêt de la défense du pays peut justifier certaines entraves à la concurrence étrangère: droits de douanes, prohibitions; la défense du pays importe plus que la richesse. "Quand, dira Smith, une espèce particulière d'industrie peut être utile à la défense du pays, il peut être utile d'établir quelques charges sur l'industrie étrangère analogue pour encourager cette industrie nationale". De ce point de vue, Smith approuve l'Act de Navigation anglais, qui cherche à donner aux vaisseaux et aux matelots de la Grande-Bretagne le monopole de la navigation en Grande-Bretagne. Cet act porte des prohibitions absolues en certains cas, et de fortes charges sur la navigation étrangère dans d'autres cas.

L'act de navigation

Ceci n'est pas conforme au système de la liberté naturelle; mais Smith l'approuve, parce que la défense de la Grande-Bretagne dépend beaucoup du nombre des vaisseaux et des matelots. (Livre IV, ch. XII). C'est une intervention de l'Etat dans le domaine économique, puisqu'il s'agit de la marine marchande, et dont le motif n'est point d'ordre économique, mais d'ordre politique.

Source : BIU Cujas

Cette intervention de l'Etat relève du premier devoir que Smith assigne à l'Etat, le devoir de défendre la Société contre tout acte de violence ou d'invasion de la part des nations étrangères. Cela ne peut pas être regardé comme un manquement illogique à la doctrine de Smith. L'objectif de mesures de ce genre n'est point la richesse du pays, mais la défense de l'indépendance politique de la nation. L'homme d'Etat ne doit pas regarder seulement le point de vue économique. Il peut arriver que du fait d'une mesure de ce genre, l'accroissement de la richesse soit ralenti. Smith reconnaît que tel est nécessairement l'effet économique de l'Act de Navigation (il parle là en économiste); mais il dit : "Néanmoins, cet act de navigation est peut-être le plus sage de tous les règlements de commerce de l'Angleterre, parce que la sûreté du pays est d'une plus grande importance que sa richesse". Les Anglais eux-mêmes ont discuté beaucoup sur l'excellence de l'Act de Navigation, et il s'en faut de beaucoup qu'ils soient tous d'accord sur le bienfait de cet Act. Mais notre sujet, c'est de voir que Smith admet l'intervention de l'Etat dans le domaine économique, quand la sécurité de l'Etat en dépend.

2° Smith admet les droits de douane à l'importation quand dans le pays les produits d'une industrie sont frappés d'impôts.

En second lieu, pour raison d'ordre économique; et non plus d'ordre politique, il admet dans un cas les droits de douane à l'importation. Lorsque les produits d'une industrie nationale sont chargés eux-mêmes de quelque impôt dans l'intérieur, il paraît raisonnable d'établir un pareil impôt sur les produits du même genre venant de l'extérieur.(Livre IV, ch. XII).

Ce faisant, Smith ne pense pas porter atteinte au Système de la liberté naturelle; c'est plutôt au nom même de la technique de son système qu'il admet des droits de douane en pareil cas. Ces droits compensateurs d'un impôt intérieur, établi sur le même produit, n'auront pas pour résultat de donner à l'industrie nationale le monopole du marché intérieur, ni de porter vers un emploi particulier plus de capital et de travail qu'il ne s'en porterait naturellement. L'effet résultant de ces droits de douane sera d'empêcher qu'une partie du travail, qui se serait porté naturellement dans une branche, n'en soit détournée par l'impôt intérieur pour une autre direction moins naturelle. C'est rétablir une situation que l'impôt intérieur a détruite. Ce n'est pas du protectionnisme, c'est empêcher l'impôt intérieur, qu'on a cru devoir établir sur un produit, de compromettre ce produit.

Smith limite strictement au cas qu'il envisage

Source : BIU Cujas

l'application des droits de douane. Il refuse nettement d'étendre ces droits compensateurs au cas où ces droits auraient pour but de compenser le coût de la vie. Ce serait hausser dans le pays les impôts sur les choses nécessaires à la vie. On pourrait être porté à dire que, même dans ce cas, il faut admettre le droit de douane compensateur. Smith reconnaît que les impôts sur les subsistances ou autres choses nécessaires à la vie ne font que hausser le prix de la vie, et élèvent le prix du travail et le coût de production de toutes espèces de marchandises. On est parti de là pour soutenir que pour mettre l'industrie nationale sur le même pied que l'industrie étrangère il était indispensable d'établir sur toutes marchandises étrangères un droit égal au renchérissement qu'éprouvent les marchandises de l'intérieur.

Raisons que donne Smith pour repousser les droits de douane compensateurs des charges fiscales.

Smith voit cela très nettement, mais bien que théoriquement cela puisse être considéré comme n'étant pas en contradiction avec sa technique, il repousse le droit de douane compensateur établi dans ces conditions pour deux raisons:

1° impossibilité d'ordre technique.

D'abord à cause de l'impossibilité de déterminer avec quelque précision combien le renchérissement général du travail dans le pays, du fait des impôts nationaux, peut influer sur le prix de chacune des différentes marchandises produites par ce travail. D'où impossibilité d'arriver à proportionner avec quelque exactitude l'impôt sur chaque marchandise étrangère au renchérissement de chaque marchandise nationale. De cette impossibilité, il résulte que tous les droits que l'on établirait sur les marchandises étrangères seraient des droits arbitraires.

2° Etrangeté du résultat en ce qui touche le sort du peuple.

La seconde raison, qui incite Smith à écarter le droit compensateur dans ces conditions, c'est l'étrangeté du résultat que cela donnerait en ce qui touche le sort du peuple. Il veut dire qu'établir des droits de douane à l'entrée, ce serait établir sur le peuple de nouveaux impôts. Le peuple paie déjà trop cher les choses nécessaires à la vie, il ne faut pas lui faire payer également plus cher la plupart de tous les autres objets de sa consommation, qui lui viennent de l'étranger. Cette politique est à coup sûr le moyen le plus étrange qu'on puisse imaginer pour adoucir la situation du peuple. Smith se place au point de vue du peuple, ce sera constamment son habitude. "Si vous mettez des droits sur les marchandises étrangères, en souhaitant de compenser le renchérissement de la vie, vous faites renchérir les produits étrangers comme ont ren-

Source : BIU Cujas

chérit les produits nationaux, et voilà le peuple obligé de payer cher toutes les marchandises de sa consommation, sans compter que les marchandises nationales elles-mêmes tendront à accroître leur prix, se sentant à l'abri de la concurrence étrangère ?

III- La politique des représailles douanières est néfaste et contraire au but poursuivi.

Smith envisage la question des représailles douanières question qui, à l'époque où le mercantilisme règnait dans la politique, avait une grande importance. La question des représailles douanières se pose ainsi: Certains pays mettent des droits élevés chez eux à l'entrée de nos produits, ou même ils en prohibent l'entrée, faut-il leur rendre la pareille et de ce chef établir chez nous des droits qui gênent autant les produits des pays étrangers à leur entrée chez nous, que leurs droits gênent nos produits à leur entrée chez eux? Smith envisage cette question, et n'est pas dans son opposition. Il convient que quelquefois il peut y avoir lieu de délibérer là-dessus (Liv. IV. Ch. 2). En principe, pour lui, des droits de douane à l'importation ou des prohibitions, établis dans un esprit de représailles pour compenser le dommage à nous fait par les tarifs ou les prohibitions d'un autre pays, découlent d'une mauvaise politique. Cela consiste à ajouter un dommage à celui que nous souffrons déjà. Les droits élevés et les prohibitions qu'établit l'étranger anémient nos industries nationales, ou certaines de nos industries nationales, et créent un dommage chez nous. Si pour compenser ce dommage on frappe à titre de représailles de droits élevés les produits des pays étrangers, on fait renchérir ces produits chez nous où cependant on en a besoin; c'est un dommage ajouté à un autre dommage. Et cela pour la seule satisfaction de faire souffrir un peu aussi la nation qui nous fait souffrir nous-mêmes. C'est une mauvaise méthode. Il ne faut pas, en principe, recourir aux représailles et surtout ne pas y recourir dans cet esprit de vengeance, qui retombe sur nous-mêmes comme dommage.

Dans quel esprit, Adam Smith admet les représailles.

Il y a seulement des cas où des représailles peuvent être une bonne politique. C'est lorsqu'il y a probabilité que ces représailles amèneront la révocation des droits et des prohibitions dont on a à se plaindre. "En effet, dit Smith, quand existe cette probabilité du succès des représailles pour faire disparaître les gênes que nous causent l'étranger, l'avantage de recouvrer ainsi un grand marché étranger fera, en général, plus que compenser l'inconvénient passager de payer plus cher, pendant un peu de temps,

Source : BIU Cujas

quelques espèces de marchandises". Smith recommande donc les représailles, quand on peut penser amener ainsi un changement de la politique douanière, qui charge nos produits. Le mal, si grand soit-il, qui en résultera pour nous, sera temporaire, et si l'étranger vient à supprimer les gênes qu'il nous cause, c'est un but qui vaut le sacrifice. Plein de bon sens Adam Smith ajoute: "Mais quand est-ce qu'il y aura probabilité que les représailles auront chance de succès ? Pour en juger, on est bien forcé de s'en remettre à l'avis de cet être insidieux et rusé, qu'on appelle vulgairement "l'homme d'Etat" ou "politique", dont les avis se dirigent sur la marche versatile et momentanée des affaires". Voilà dans quelle mesure très précise, et d'une application infiniment délicate, les représailles sont envisagées par Adam Smith d'un oeil non défavorable.

Cela ne va pas du tout contre la logique de la technique de son libéralisme, puisqu'il n'admet cet accroc à son système, à la liberté du commerce extérieur que comme moyen politique pour amener une plus grande liberté du commerce et dans la mesure où l'on peut espérer le succès de cette politique.

IV- Adam Smith admet que certaines précautions doivent être prises pour ramener dans le pays le régime de la liberté commerciale.

Adam Smith envisage le cas d'un pays qui pratique depuis longtemps le protectionnisme et pour lequel la question se pose alors de changer de politique et d'adopter le libre échange. "Quand on se trouve, dit Smith, en présence d'un pays habitué depuis longtemps à une politique de protectionnisme, on peut délibérer de quelle manière il y a lieu de rétablir la liberté des importations des marchandises étrangères". C'est le but du Système de liberté naturelle: liberté des importations comme des exportations. Smith, obéissant ici à un sentiment de prudence et de sagesse pratique, s'exprime ainsi: "Lorsqu'au moyen de gros droits ou de prohibitions, mis sur toutes les marchandises étrangères, qui pourraient venir en concurrence avec elles, certaines manufactures particulières du pays, se sont étendues et développées au point d'employer présentement un grand nombre de bras, faut-il parce que la liberté commerciale est certainement préférable par principe, supprimer brusquement ces droits et ces prohibitions. Smith montre que le désordre, qui pourrait résulter d'un changement brusque, serait bien moindre qu'on ne pourrait se le figurer communément; cependant il reconnaît que de cette brusquerie pourraient résulter de graves inconvénients pour les ouvriers qu'emploient ces manufactures qui ont pris

Source : BIU Cujas

de l'extension grâce à la protection, grâce aux droits protecteurs qui les mettaient jusqu'ici à l'abri de la concurrence étrangère. "Ils peuvent, dit Smith, être plongés dans le chômage, et ainsi être brusquement dépourvus de tous moyens de subsistance. Alors, l'humanité peut exiger que la liberté du commerce, vers laquelle on veut aller, ne soit rétablie que par degrés, par gradation un peu lente, avec beaucoup de circonspection et de réserve".

Cette atténuation au principe de la liberté que Smith porte à la classe ouvrière.

En ceci encore, on en saurait reprocher à Smith d'être infidèle à sa doctrine. Quand Smith préconise cette lenteur et cette circonspection, ce retour à la liberté par gradation lente, il s'agit d'user de précautions dictées par l'humanité. Smith ne se place là qu'au point de vue de l'intérêt des ouvriers; il ne paraît pas se soucier du sort des capitaux engagés dans ces entreprises, que l'établissement de la liberté commerciale pourrait bien fortement compromettre. Il sait bien que les droits et les prohibitions ont été le plus souvent établis à l'instigation des possesseurs de ces capitaux, et il dit: tant pis pour eux, quand l'intérêt général (la liberté de l'échange) vient à l'emporter sur leur intérêt particulier. Les ouvriers n'y ont été pour rien, et ils sont dans une situation infiniment plus précaire; c'est à eux qu'il faut penser. C'est pour eux qu'il faut apporter beaucoup de ménagements dans le retour ou l'établissement du régime de la liberté des importations.

Smith ne croyait pas au retour de la Grande-Bretagne à la liberté commerciale.

A ce propos, Adam Smith fait une réflexion bien souvent citée "A la vérité, s'attendre à ce que la "liberté du commerce puisse jamais être entièrement "rendue à la Grande-Bretagne serait une aussi grande "folie que de s'attendre à voir jamais la République "d'Utopie ou celle de l'Océana". La République d'Uto-"pie de Thomas Morus et l'Océana d'Harrington.

Smith envisage donc cette hypothèse, pour signaler avec quelles précautions il faudrait procéder dans l'intérêt des ouvriers. Mais il considère cette hypothèse de l'Angleterre devenant libre-échangiste, comme chimérique. Non seulement les préjugés du public, mais ce qui est encore beaucoup plus difficile à vaincre l'intérêt privé d'un grand nombre d'individus (les industriels) opposent à cela une résistance insurmontable. Cependant, ce qu'Adam Smith considérait dans la seconde moitié du XVIIIème siècle comme vraisemblablement impossible, à savoir l'adoption par l'Angleterre d'un régime libre-échangiste, s'est

Source : BIU Cujas

réalisé presque pleinement au cours du XIXème siècle. L'Angleterre est devenue, est restée longtemps, et reste encore maintenant, bien que des discussions violentes se produisent depuis un certain nombre d'années à ce sujet, la nation libre-échangiste d'Europe. Le Système d'Adam Smith s'est ainsi réalisé.

V. Adam Smith propose l'établissement d'une forte taxe sur l'exportation des laines.

A propos d'une question, qui n'a plus d'intérêt d'actualité pour nous, mais qui fait comprendre quelles étaient les préoccupations pratiques de Smith à côté de son doctrinalisme à propos de la question des laines, Adam Smith va proposer un autre tempérament à son système. En Angleterre au XVIIIème siècle, la question des laines était chose primordiale. Cette industrie avait pris dans ce pays une importance unique dans le monde. Sur cette question, Smith s'exprime à propos de l'exportation des laines de telle façon qu'on lui a reproché de s'être vraiment écarté là de la rigueur de ses principes. Il propose à la place de la prohibition, qui existait alors, une forte taxe sur l'exportation de la laine et il fait remarquer que cette taxe donnerait aux manufacturiers anglais un avantage suffisant sur les fabricants étrangers. Du seul fait de cette taxe, le manufacturier anglais paierait moins cher sa matière première que ne le paierait le manufacturier en laine étranger, qui viendrait acheter des laines en Angleterre pour les manufacturer lui-même, mais devrait payer le droit de l'exportation.

A première vue, il semble que Smith là manque tout à fait à la logique de sa doctrine. Mais il faut lire les deux pages qui précèdent ce passage (Liv. 4. Chap. 8), où il propose ce droit à l'exportation, pour se rendre compte des raisons expérimentales, qui le poussent à cela. Smith pensait qu'on ne pourrait trouver meilleure matière à un impôt fiscal que cette matière de la laine à l'exportation. C'est un impôt purement fiscal que Smith propose là. Ce serait un impôt merveilleusement productif en même temps qu'il entraînerait le moins d'inconvénients pour personne. Il ne faut pas oublier qu'au moment où écrivait Smith, la prohibition d'exportation des laines existait en Angleterre. Il ne demandait donc pas une aggravation de la situation, il demandait seulement dans un but purement fiscal une taxe. C'est tout autre chose que du protectionnisme. Smith jugeait opportun pour le succès de sa politique de montrer aux fabricants de laines anglaises qu'ils se trouveront suffisamment protégés par l'effet de cette

Source : BIU Cujas

taxe fiscale. Il juge utile de prendre cette mesure, mais ce serait une erreur de prendre cette idée accessoire pour une idée principale de son livre.

VI- Adam Smith admet la concession de monopoles temporaires au profit des sociétés de colonisation.

On signale une autre infidélité, qu'Adam Smith aurait commise envers son Système de liberté naturelle. Il s'agit de ce qu'on appelait encore récemment en Angleterre: les Compagnies par actions. C'étaient des compagnies qui entreprenaient à leurs propres dépens, et à leurs risques, quelques nouvelles branches de commerce avec des peuples lointains et non civilisés. Enwisageant ce cas, Smith estime qu'il peut être assez raisonnable d'incorporer pareilles sociétés de marchands c'est-à-dire de leur accorder la capacité comme Compagnies par actions à la personnalité et de leur accorder, en ces pays lointains et non civilisés, en cas de réussite, le monopole de ce commerce qu'elles ont organisé à leurs risques et périls, pour un certain nombre d'années. Il s'agit d'un monopole temporaire, concédé à une Compagnie par actions, qui réussit à s'implanter en un pays lointain chez un peuple non civilisé, avec lequel le commerce semble maintenant possible.

Voici les raisons qu'en donne Smith: "Un monopole temporaire de ce genre peut être justifié par les mêmes principes, qui font qu'on accorde un monopole semblable à l'inventeur d'une machine nouvelle, ou un monopole de vente à l'auteur d'un livre nouveau."Propriété industrielle, propriété littéraire, tout cela se justifie fort bien. "On accepte ces "monopoles, on les trouve utiles à l'intérêt général. "Le monopole que je propose de concéder à ces com-"pagnies par actions, établissant une branche de "commerce nouvelle et dans des conditions extrême-"ment risquées, est du même ordre".

On ne voit pas en quoi la doctrine de Smith reçoit ici une atteinte. Certes ce n'est pas de la pure doctrine libérale, mais on n'est pas obligé de manquer de bon sens, parce qu'on est un libéral et Smith se garde bien d'en manquer. Ce monopole aura pour but de permettre à la Compagnie par actions de se dédommager des dépenses très grandes qu'elle aura pu faire et des risques très grands qu'elle aura encourus, qui en définitive ont été surmontés, et dont tout le pays profite.

Adam Smith paraît partisan du système des marques sur certains produits fabriqués, comme garantie contre la fraude. (Livre I Chap. IO) La règle de

Source : BIU Cujas

Adam Smith est partisan des marques de fabrique sur les produits comme garantie contre la fraude.

la marque de fabrique avait été établie sous l'influence de la politique mercantile et s'était répandue de manière à assurer la qualité des produits au regard de l'étranger et à développer ainsi la vente des produits nationaux sur les marchés étrangers. Smith en paraît partisan. L'idée est plus ou moins heureuse. Turgot comme Gournay lui-même ne voulaient plus entendre parler des marques et des bureaux de marques, à cause des abus auxquels donnait lieu ce système et de la gêne qui en résultait pour le commerce. Il est très curieux de lire les hommes du temps, qui étaient en présence de toute cette politique d'ingérence de l'Etat dans la vie économique et qui en voyaient les conséquences. Le but paraît très raisonnable, mais il faut voir que cela fonctionnait de façon déplorable, comme c'est l'ordinaire, quand l'application d'un système est confié à des hommes, dont la plupart se soucient fort peu des résultats. Pour écarter la fraude dans les fabrications, on donnait place à la fraude ou à la corruption dans l'application du système. Turgot et Gournay, qui tous deux avaient été intendants du commerce, ne voulaient pas en entendre parler. Smith, moins rigoureux, veut bien envisager la marque comme une garantie contre la fraude.

Au point de vue de la technique du libéralisme, on ne peut pas voir une inconséquence dans la marque appliquée comme moyen préventif contre la fraude. En principe, agir contre la fraude, cela rentre dans le deuxième devoir de l'Etat: organisation de la justice. Deux théoriciens du libéralisme depuis lors, sont allés jusqu'à repousser tous moyens préventifs contre la fraude, et cela même en ce qui concerne les matières d'or et d'argent et les monnaies. Il y en a eu pour soutenir qu'il fallait laisser aux particuliers le soin de fabriquer même la monnaie, que c'était le rôle des particuliers de se défendre. C'est là une exagération de l'esprit de système. En tous cas, rien dans la technique du libéralisme de Smith ne constitue un obstacle logique à l'admission de mesures préventives contre la fraude. C'est à ce titre que Smith admet la marque. Il suffit de lire tout le passage, au cours duquel Smith est amené à parler de la marque, pour s'apercevoir que c'est à un point de vue d'ailleurs tout à fait relatif que Smith défend la marque. Il en parle, non pas en abordant ce sujet directement, mais à propos de l'apprentissage et de ses abus.

Smith proteste contre les règlements d'appren-

Source : BIU Cujas

tissage, imposant un stage d'une longueur abusive aux apprentis. "Les défenseurs des règlements d'apprentissage font valoir, dit-il, qu'il y a là une garantie qu'on ne mettra pas en vente des ouvrages défectueux, puisque on ne pourra en produire, si l'on n'a fait tout l'apprentissage voulu". A cela Smith répond: "Quand on produit des ouvrages défectueux, c'est en général le fait de la fraude et non pas du manque d'habileté. Les plus longs apprentissages ne sont pas des préservatifs contre la fraude. Pour prévenir cet abus, il faut avoir recours à des règlements d'une autre nature que l'apprentissage". Il préconise la marque sur la vaisselle d'or et d'argent, ou bien l'empreinte, qui est une marque aussi, sur les draps et sur les toiles. La marque donne aux acheteurs une garantie meilleure que tous les statuts de durée d'apprentissage possible. "En général, dit Smith, on fait attention à ces marques quand on achète, tandis qu'on ne songe guère à s'informer si l'ouvrier a rempli ou non ses sept années d'apprentissage".

Voilà les conditions dans lesquelles Smith est amené à parler de la marque, c'est de façon tout à fait incidente. Il reste que, par elle-même, la marque, si elle est une gêne bien minime, surtout si on songe qu'elle était préconisée par comparaison avec la gêne, qui résultait de l'obligation des longs apprentissages d'alors, allant jusqu'à 6 ou 7 ans.

VIII. Smith propose de régler le prix des choses de première nécessité, quand il n'y a pas de concurrence.

Smith dit (Liv. I. Ch. IO in fine) qu'il peut être à propos de régler le prix des choses de première nécessité, partout où il existe une corporation exclusive. Cela est tout naturel, une atteinte à la liberté en nécessite une autre. Réserve faite du cas où il s'agit, pour un temps assez court, d'une Compagnie nouvelle de colonisation, Smith est tout à fait hostile à la constitution de monopoles et de Compagnies exclusives; mais pour le cas où, contrairement à ce qu'il souhaite, des monopoles sont établis, Smith dit avec raison qu'il peut être à propos de régler le prix de la marchandise. "Autrement, s'il n'y avait pas de monopole on n'aurait pas à se préoccuper de cela. La concurrence, là où elle n'est pas interdite par un monopole, règle bien mieux le prix de la fabrication, même des choses de première nécessité, que ne le peuvent faire toutes les taxes possibles".

Ici encore, Smith reste parfaitement logique avec sa doctrine.

Source : BIU Cujas

IX- Détermination par la loi du maximum du taux de l'intérêt.

Jusqu'ici on n'a pas rencontré de cas, où vraiment Smith se soit montré infidèle à sa doctrine. Voici maintenant un cas où Adam Smith paraît bien accepter l'intervention de l'Etat, sinon même la provoquer, et ceci par considération purement économique, et sans qu'il puisse être question de nier l'infidélité réelle que Smith commet là à son système. Il s'agit du prêt d'argent. Aujourd'hui on dit l'intérêt du capital, à l'époque, on disait intérêt de l'argent. Smith dit qu'il est vain de prohiber l'intérêt de l'argent. Cette prohibition existait depuis des temps très lointains, même avant Charlemagne, et principalement sous l'influence de l'Eglise. Depuis la Réforme, l'Angleterre avait admis dans une mesure assez large l'intérêt de l'argent, mais en le limitant. Smith, envisageant cette législation civile, inspirée dans une large mesure de la règle canonique, dit, "Il est vain de prohiber l'intérêt de l'argent, car l'expérience prouve que cela n'empêche pas les prêts, et n'aboutit qu'à faire qu'on emprunte à plus haut prix, à raison des risques de pénalité que court le prêteur". Ceux qui ont besoin d'argent en recherchent, ceux qui en prêtent cherchent à gagner sur leur argent. En France, bien que la règle de la prohibition subsistât, il y avait bien des atténuations apportées aux prêts dans le commerce. Smith, envisageant les pays où l'intérêt est permis, observe que la loi généralement fixe un taux maximum à cet intérêt, un taux qu'on ne peut dépasser sans encourir une peine. S'arrêtant à ce fait, Smith s'applique très judicieusement à déterminer ce qu'il convient de prendre en considération pour fixer le taux légal. Il ne porte point de jugement sur le fait même d'un maximum qu'il ne blâme, ni ne défend. Il prend simplement ce fait d'un maximum légal de l'intérêt comme établi dans la législation.

Recherchant quelle est la meilleure organisation maximum du taux de l'intérêt, il en vient à s'exprimer de telle sorte qu'il paraît bien approuver cela d'un point de vue purement économique. Un partisan de la liberté de l'intérêt, discutant de la détermination du maximum que le législateur veut absolument établir? après avoir montré, comme le fait Smith, que le taux légal, qu'il s'agit de fixer, doit être un peu au-dessus du taux courant de la place, pour laisser une certaine latitude aux parties, s'en tiendrait là, il ne songerait pas à ajouter que le maximum ne doit pas être trop au-dessus du taux cou-

Source : BIU Cujas

rant; il penserait, au contraire, que plus le maximum serait haut, et mieux cela vaudrait, parce que cela se rapprocherait davantage de la liberté de l'intérêt, qui est sa doctrine.

Adam Smith fait observer que la liberté du taux de l'intérêt ne saurait être absolue.

Ce n'est pas l'attitude d'Adam Smith. "Il est à observer, dit-il, que si le taux légal doit être un peu au-dessus du taux courant de la place, il ne faut pas qu'il soit non plus trop au-dessus". Les raisons qu'il en donne emportent avec elles que la liberté du taux de l'intérêt ne serait point une bonne chose pour le progrès de la richesse en général."Si le taux légal est très au-dessus du taux courant, l'argent à prêter irait pour la plus grande partie à des prodigues" ou encore à ce qu'il appelle des faiseurs de projets, les deux seules classes de gens qui voulussent consentir à payer l'argent aussi cher. Les gens sages n'iraient pas risquer de se mettre en concurrence avec ceux-là, pour avoir des capitaux dont ils peuvent avoir besoin, mais qu'ils ne peuvent payer raisonnablement aussi cher. Ainsi donc, "Une grande partie du capital de ce pays risquerait de se trouver par ce moyen enlevée aux mains les plus propres à en faire un usage profitable et avantageux, pour être jetée dans les mains qui sont les plus disposées à le dissiper et à l'anéantir". Smith explique: "Il ne faut pas que le taux maximum soit trop au-dessus du taux de la place, car c'est permettre aux prodigues de trouver à emprunter, parce qu'ils offriront un gros intérêt". Les prodigues attireront tous les capitaux disponibles, et c'est autant d'enlevé aux gens sérieux, "dont les entreprises sont posées, étudiées et raisonnables".

Comment Smith concilie la limitation du taux de l'intétérêt avec sa thèse doctri-nale.

Comment Smith peut-il concilier cela avec sa thèse doctrinale ? Dans un passage où il professe son système de liberté naturelle, Smith dit: "Tout homme tant qu'il n'enfreint pas les droits de la justice en pleine liberté de suivre la route que lui montre son intérêt et de porter où il lui plait son industrie et son capital". En établissant un maximum légal de l'intérêt conventionnel, il semble que précisément l'Etat vise à diriger l'épargne des particuliers vers certains emplois plutôt que vers d'autres. C'est exactement dans cet esprit qu'Adam Smith traite la question du maximum de l'intérêt; la direction à imprimer aux capitaux du pays. Lorsque Smith semble accepter cette idée, ce n'est pas dans le but de défendre l'emprunteur contre les usuriers, ni contre les duperies alléchantes; il n'intervient que dans les contrats pour protéger l'une ou l'autre des parties contre sa fai-

Source : BIU Cujas

blesse ou son impuissance. Il n'invoque même pas la vieille idée scolastique de justice commutative. Il se place sur le terrain de l'intérêt qu'il y a pour la Société à voir les capitaux se diriger vers des emplois productifs plutôt que vers des emplois improductifs comme ceux offerts par les prodigues ou les faiseurs de projets.

Smith en disant cela reste bien jusqu'à un certain point dans le technique de son libéralisme, puisque ce libéralisme est essentiellement l'accroissement des capitaux, condition de l'extension de la division du travail. Néanmoins, en acceptant ce maximum du taux de l'intérêt, il porte un coup à sa doctrine, à son libéralisme même. Il est vrai de dire que ce coup est aussi faible que possible, puisque loin de demander, comme le faisaient certains mercantilistes, que la loi fasse baisser le taux de l'intérêt, il conseille d'établir le maximum légal un peu au-dessus du taux courant de la place, des prêts les plus sûrs. Mais on ne peut s'empêcher de penser que, sinon les prodigues, du moins les faiseurs de projets sont parfois des hommes qui, pour être hardis n'en sont pas moins sérieux. Le risque de leur entreprise peut être très grand, mais en cas de réussite, le profit social même peut être énorme. Le maximum légal mettra ces gens dans l'impossibilité de trouver les capitaux nécessaires; le risque est trop grand pour le taux d'intérêt que la loi permet d'offrir. L'autorité publique se fait juge à la place des intérêts particuliers des conditions dans lesquelles une entreprise mérite d'être lancée.

C'est là un principe d'intervention de l'Etat d'un caractère tel qu'il peut porter bien loin le législateur. Smith en admettant ce principe ne se trouve pas gêné et il nous étonne beaucoup; il ne semble pas avoir prévu même notre étonnement. Il parle du maximum légal de l'intérêt comme si c'était une chose, qui ne se discute pas dans son principe. Il faut à notre avis voir là l'effet de ce que presque partout en Europe l'intérêt, d'une façon générale, etait prohibé, et que l'intervention de la loi pour proscrire l'intérêt à plus forte raison, pour le régler là où il était permis, cette intervention était au temps de Smith au XVIIIème siècle, une chose hors de discussion dans l'opinion commune, une chose ne relevant pas de l'économie politique, mais de toutes autres disciplines supérieures: de la morale et de

Source : BIU Cujas

On ne peut s'expliquer qu'ainsi le fait que Smith ne songe même pas à nous expliquer son attitude, de telle sorte que ce qui nous semble surprenant ne l'est plus autant, si l'on se place à l'époque où Adam Smith écrivait. On pourrait remarquer d'ailleurs que l'autre fondateur du libéralisme, le Dr Quesnay admettait et demandait aussi un maximum du taux de l'intérêt légal et ne songeait pas non plus à expliquer l'apparence contradictoire de cette attitude sur ce point avec sa doctrine d'une liberté infrangible. On ne peut s'expliquer cela qu'en admettant que cette question était considérée comme étant hors du domaine de la compétence ou du moins de la spécialité des économistes. Un économiste, qui n'avait pas à juger la chose, ne pouvait que s'appliquer à dire, puisqu'il y a un maximum de l'intérêt, il peut le fixer de telle façon plutôt que de telle autre.

X - Intervention de la loi en vue d'assurer la sécurité de l'Etat.

Au Livre II - Chap. II, Smith pose avec une très grande force un principe d'intervention de la loi. "L'exercice de la liberté naturelle de quelques individus, qui pourraient compromettre la sûreté générale de la société, est et doit être restreint par les lois dans tout gouvernement possible, dans le plus libre comme dans le plus absolu".

On pourrait s'attendre à trouver une déclaration d'une telle portée dans la partie de l'ouvrage de Smith où il énumère les devoirs de l'Etat à la fin du Chap. IX du livre IV. Mais, comme il arrive souvent chez Smith, c'est incidemment qu'il formule ce principe dans un chapitre sur l'argent et les banques, chap. II livre II. Il tient ce langage à propos de l'usage qu'un pays peut faire du papier-monnaie en comprenant d'ailleurs par là le papier-monnaie et le billet de banque remboursable à vue. Adam Smith estime qu'un danger peut résulter d'un usage trop étendu de cet instrument monétaire le danger de voir toute, ou une trop forte partie de la monnaie métallique, disparaître de la circulation, si elle est remplacée par la monnaie de papier. "D'où, dit-il, en cas de guerre et de guerre malheureuse, d'invasion du pays, le risque de très grands embarras pour le prince, surtout si l'ennemi vient à s'emparer de la capitale et à mettre ainsi la main sur le trésor. En pareil cas, le prince, obligé d'abandonner son trésor, se trouve dans les provinces où il n'a plus de monnaie métallique, et le papier-monnaie ne peut lui servir de rien au regard de l'étranger,

Circonstances dans lesquelles Smith est amené à admettre ce tempérament au système de la liberté naturelle. Circulation de papier-monnaie.

Source : BIU Cujas

le prince est désamparé". Et Adam Smith continue: "Le législateur fera bien de s'opposer à une trop grande multiplication de cette monnaie de papier. Il s'y opposera par exemple en ne permettant pas aux banques d'émettre des billets, si ce n'est pour des sommes assez fortes, de manière à restreindre en fait l'usage de ce papier presque exclusivement à la circulation de commerçant à commerçant (c'est-à-dire entre gens qui ont de très grosses sommes à se payer); ou même le gouvernement pourrait empêcher les particuliers non commerçants de recevoir en paiement des billets de banque, cela limiterait l'émission du papier-monnaie par les banques et écarterait dans une certaine mesure le danger de voir disparaître la monnaie métallique". "On fera remarquer, continus Adam Smith, que ce que je propose là est une atteinte manifeste à cette liberté naturelle, que la loi a pour objet principal de protéger et non pas d'enfreindre. Smith se pose cette objection à lui-même, parce qu'il est dans un domaine purement économique, tandis que dans la question de l'intérêt de l'argent, c'était une question considérée par tous ses contemporains et par lui-même relevant du domaine de la morale et de la religion.

Adam Smith se garde bien de disconvenir que ce soit là une atteinte à la liberté naturelle. C'est à ce propos que vient la déclaration de principe citée plus haut: "L'exercice de la liberté naturelle de quelques individus, qui pourrait compromettre la sûreté générale de la Société, est et doit être restreint par la loi dans tout gouvernement, possible, dans le plus libre comme dans le plus despotique".

Conséquences du tempérament ainsi admis par Smith.

Vraiment, si l'on ne considère l'idée ainsi posée que dans son application au cas qui la motive, on est sur le terrain du second devoir de l'Etat: défendre le pays contre l'ennemi, garantir la sécurité extérieure. On voit par là jusqu'à quelles applications, auxquelles on ne songerait pas d'abord, peut conduire le devoir de garantir la sûreté extérieure. On ne se serait pas attendu à cela, en voyant Smith recommander de veiller à la sûreté extérieure de l'Etat; cependant son idée se comprend. Par là, bien des lois interventionnistes auxquelles Adam Smith ne songeait pas de son temps peuvent se justifier avec plus ou moins de force sans doute, mais peuvent se justifier tout de même par cette ouverture, dont le principe d'ailleurs est indiscutable. Les partisans de la législation ouvrière contemporaine ont in-

Source : BIU Cujas

voqué eux aussi, bien qu'au fond ce ne fût pas là leur mobile primordial, la considération de la défense extérieure, la nécessité d'avoir des soldats vigoureux, et pour cela la nécessité d'avoir une législation ouvrière donnant des garanties à leur développement et à leur santé. Certains protectionnistes ne manquent pas, non plus d'invoquer les nécessités de la défense extérieure, au profit d'industries, qui n'ont souvent qu'un rapport imperceptible avec la défense nationale.

Le principe de ce tempérament porté sur la sûreté intérieure aussi bien que sur la sûreté extérieure. C'est un rôle nouveau qui est ainsi confié à l'Etat.

Mais ce qu'il faut surtout remarquer, c'est que, dans les termes irréprochables dans lesquels Adam Smith a posé le principe de limitation de la liberté, il dépasse de beaucoup le point de vue de la sûreté extérieure. Dans sa propre pensée, il s'agit non pas simplement de sûreté extérieure, mais de sûreté générale de la société. Aussi bien, dans ce passage même voit-on Adam Smith comparer la restriction que, pour raison de sûreté extérieure, il propose d'apporter à la liberté en matière d'émission de billets de banque, à l'obligation imposée de bâtir un mur mitoyen pour empêcher la communication du feu. Cette obligation de construire un mur mitoyen, tout comme l'interdiction d'émettre de trop petites coupures de billets de banque, c'est une violation de la liberté naturelle. Cette restriction à la liberté économique -obligation de construire un mur- s'impose, dit-il, à ce point qu'il la cite pour justifier par analogie la restriction qu'il propose en matière de banque. Evidemment il s'agit là de sûreté, non pas extérieure, mais intérieure. Le devoir que Smith impose là à l'Etat ne relève, ni de la défense du territoire, ni de l'organisation de la justice, ni du devoir relatif à certains travaux publics, c'est-à-dire d'aucun des trois devoirs qu'il assignait à l'Etat. Il s'agit simplement de précaution de sécurité, que les particuliers ne prendraient pas d'eux-mêmes, parce que pour trop de gens leur propre sécurité seule les touche, et non pas celle de leur voisin. Le principe de cette fonction du devoir de l'Etat ne saurait être contesté, même par les libéraux les plus fermes. Nul économiste ne peut pas souscrire à ce principe que "la liberté de quelques individus, qui pourrait compromettre la sûreté générale de la société, doit être restreinte, à titre de constatation, que c'est là tout un champ, peu déterminé, ouvert à l'intervention de la loi, et sans qu'on puisse en rejeter le principe même, si

Source : BIU Cujas

par contre-coup la liberté économique s'en trouve diminuée.

Danger de l'application de ce tempérament.

De notre temps, avec la solidarité naturelle croissante, qui caractérise nos sociétés modernes, du fait notamment de la densité de la population, du fait corrélatif de l'intensité de la circulation, il faut s'attendre, et on voit déjà des exemples nombreux, à des applications de plus en plus fréquentes de ce principe de la restriction à la liberté qu'est la raison de la sûreté générale de la société. Le principe en lui-même en est parfaitement juste, mais l'abus est dans l'exploitation qui en est faite dans son exploitation au profit d'intérêts particuliers, ou bien encore dans la plupart des cas par un excès de zèle chez le législateur, poussé parfois par des professionnels trop exclusifs. Le principe de sûreté générale doit être admis de tous, sauf des anarchistes, mais son application offre des dangers.

Tous ces tempéraments de limitation de la liberté naturelle, qui tous s'expliquent aisément, réserve faite en ce qui concerne l'intérêt de l'argent, font voir avec quelle sagesse pratique, avec quelle prudence Smith entend la liberté naturelle:

Pas une des restrictions au système de la liberté naturelle n'est inspirée par des considérations de caractère interventionniste.

Des restrictions diverses qu'Adam Smith admet au régime de la liberté naturelle, il n'en est pas une, du moins de quelque importance, qui soit motivée par la considération de la faiblesse de certains individus et corrélativement par la protection qui leur serait due; pas une de ces restrictions n'est inspirée de cette considération, qui inspire surtout la législation interventionniste contemporaine, la législation dite socialiste. Même l'acceptation de la marque donnée comme garantie aux acheteurs contre les fraudes de fabrication est tout incidente et relative. Le conseil d'humanité tendant à éviter aux ouvriers les conséquences peut-être rigoureuses d'un chômage que leur causerait le retour brusque à la liberté commerciale, voilà tout ce qu'on peut relever comme procédant de la considération due à certaines classes d'individus, et vraiment, cela n'annonce en aucune façon l'orientation que prendra la législation sociale. Smith ne fait jamais intervenir, pour justifier les tempéraments qu'il apporte à son système, que l'intérêt de la société tout entière: sécurité extérieure, sécurité intérieure, progrès de la richesse nationale. Cela est particulièrement frappant dans la question du maximum légal de l'intérêt dans cette question, où l'on se serait attendu à voir

Source : BIU Cujas

Smith mettre en jeu l'idée traditionnelle de la protection des emprunteurs besogneux contre leur faiblesse. Smith ne fait même pas mention de cette considération; il discute du maximum de l'intérêt, uniquement au point de vue de la bonne direction des capiteux.

Smith a tout de même songé à la protection légale des faibles. Mais ce qu'il demande au législateur, c'est la propriété et ses titulaires.

A vrai dire, quand il énonce le deuxième devoir de l'Etat, Smith a tout de même songé à la protection qui serait due par la loi à ceux que l'on appelle les faibles. Au livre IV chap. 9 à la fin il dit Le second devoir du souverain, c'est le devoir de protéger autant qu'il est possible chaque membre de la société contre l'injustice ou l'oppression de tout autre membre, c'est-à-dire d'établir une administration exacte de la justice". Mais cette formule ne couvre pas une bonne partie de la législation ouvrière contemporaine qui veut protéger le travailleur contre ce qu'on appelle l'oppression du capital. Le croire serait une très inexacte interprétation de la pensée de Smith. Pour s'en rendre compte, il suffit de se reporter aux pages qu'Adam Smith écrit pour développer ce qu'il entend par "devoirs du souverain" On y verra, non pas la protection du salarié contre le capitaliste, mais la protection des riches contre les pauvres. "Le souverain doit protéger, dit-il, la propriété contre les passions qui portent à l'envahir. De ces passions, il en est assurément chez l'homme riche lui-même, ce sont l'avarice et l'ambition. Et la propriété a besoin d'être protégée contre ces passions des riches eux-mêmes, les uns au regard des autres; mais la propriété a surtout nesoin d'être protégée contre les passions du pauvre. Là principalement où il y a une grande inégalité de fortunes, pour un homme très riche, il faut qu'il y ait au moins cinq cents pauvres et l'abondance où nagent quelques-uns suppose l'indigence d'un grand nombre".

Adam Smith ne s'est pas du tout désintéressé du sort des pauvres et des ouvriers.

On ne peut s'expliquer ce langage d'Adam Smith que par ce fait qu'il ne voit pas les choses comme elles lui seraient apparues aujourd'hui, depuis le temps où s'est introduite la lutte des classes dans les sociétés. Mille passages du livre d'Adam Smith montrent, au contraire, qu'il n'était pas du tout désintéressé du sort des pauvres et des ouvriers. Il semblerait que Smith a voulu simplement formuler ce fait que la statistique constate depuis déjà assez longtemps et en tous pays que quand on veut faire un graphique de la répartition de la richesse parmi les individus, on remarque toujours que le schéma auquel on

Source : BIU Cujas

aboutit est celui d'une pyramide à la base très large, aux côtés très inclinés avec un sommet aigu comme une pointe; la richesse est en haut. Il semblerait qu'il y ait là comme une sorte de loi naturelle de la répartition des richesses.

Enfin Smith continue ainsi: "L'abondance, dont jouit le riche; provoque l'indignation du pauvre, et celui-ci, entraîné par le besoin, excité par l'envie, cède souvent au désir de s'emparer des biens de l'autre. Ce n'est que sous l'égide du magistrat civil que le possesseur d'une propriété précieuse, acquise par le travail de beaucoup d'années, peut-être de plusieurs générations successives, peut dormir une seule nuit avec tranquillité. A tous moments, il est environné d'une foule d'ennemis inconnus, qu' il ne lui est pas possible d'apaiser, quoi qu'il ne les ait jamais provoqués, et contre l'injustice desquels il ne saurait être protégé que par la puissance de l'autorité civile sans cesse levée pour les punir. Ainsi, l'acquisition d'une propriété d'un certain prix et d'une certaine étendue exige nécessairement l'établissement d'un gouvernement civil. Là où il n'y a pas de propriétés, au moins de propriétés qui excèdent la valeur de deux ou trois journées de travail, un gouvernement civil n'est pas aussi nécessaire. "Livre V Chap. Ier section 2 de la Richesse des Nations.

Voilà, ce que recouvrait dans l'esprit d' Adam Smith la formule du second devoir de l'Etat: " Protéger autant qu'il est possible chacun des membres de la société contre l'injustice ou l'oppression de tout autre membre de cette société, c'est-à-dire établir une administration de la justice". Cela n'a évidemment aucun rapport avec ce qu'on entend aujourd'hui par la protection légale des travailleurs.

Adam Smith ne repousse ni ne discute la protection légale des travailleurs.

Cette observation ne doit pas donner à penser qu'Adam Smith repousse ce qu'on entend aujourd'hui par la protection légale des travailleurs; il ne le repousse, ni ne le discute. Il n'envisage pas cela, ce n'est pas dans le cercle de ses pensées, et à vrai dire, à l'époque, personne n'y songeait. Smith n'envisage aucune restriction à la liberté, qui procéderait de l'idée d'une protection légale à l'une ou l'autre des parties dans un contrat quelconque. on dit parfois que cela s'explique par ce fait que, au temps de Smith, le salariat n'était pas aussi répan-

Source : BIU Cujas

du qu'il l'est de nos jours, et que le cas ordinaire à l'époque était celui du petit artisan, de l'artisan autonome. Mais l'explication n'est pas bonne; Smith dit lui-même "que le cas du petit artisan autonome n'est pas commun" (livre I. Ch. VII. Des salaires). "Dans tous les pays d'Europe, pour un ouvrier indépendant, il y en a vingt, qui servent sous un maître." L'observation est intéressante à retenir.

Il ne faut pas déduire de cela qu'Adam Smith se désintéressait du sort de l'ouvrier; ce serait tout à fait faux. On verra, surtout dans le chapitre consacré au salaire, qu'il s'élevait avec indignation contre ceux, et ils étaient nombreux alors, qui prétendaient qu'un faible taux des salaires était plus favorable à l'intérêt social qu'un taux élevé. Il s'applique à montrer que pareille opinion, outre qu'elle est inhumaine, est erronée. On le verra, au contraire donner des conseils d'humanité aux patrons, conseils dont la mise en pratique répondrait à leur intérêt bien entendu; on le verra s'appliquer à démontrer que les consommateurs ont beaucoup plus à redouter l'effet sur le prix des marchandises d'un taux élevé des profits que d'un taux élevé des salaires. De ce qu'Adam Smith n'a pas soulevé ce qu'on appellera plus tard la question ouvrière, déduire qu'il a bâtit, comme on l'a dit souvent et à tort, une économie politique sans entrailles, c'est vraiment faire montre d'un manque d'esprit historique, et d'un manque d'analyse de son ouvrage.

Chapitre II

LE PRIX DES MARCHANDISES ET SA REPARTITION

Nécessité qu'il y a de faire connaître les idées de Smith sur la répartition, bien que ces idées ne s'incorporent pas à la technique du système de li-

On peut exposer la structure essentielle du système de la liberté naturelle, sans faire intervenir les idées de Smith sur la répartition; Ces idées, qui tiennent une place considérable dans son ouvrage: La Richesse des Nations, ne s'incorporent point à la technique du système de liberté naturelle en tant que théorie d'art. Pour Adam Smith, comme pour les physiocrates, comme aussi plus anciennement pour les mercantilistes, il s'agit d'édifier sur le terrain de l'art un système de progrès de la richesse.

Source : BIU Cujas

C'est donc du point de vue de la nation et même de l'humanité tout entière et non pas de l'individu que procèdent les considérations déterminantes des fondateurs du libéralisme, des physiocrates comme Adam Smith. Cela est si vrai que l'on verra Smith émettre sur le terrain de la répartition des théories scientifiques, dont feront état, les adversaires les plus radicaux du libéralisme économique, alors que Smith ne paraît aucunement avoir conçu d'inquiétude de ce fait pour la solidité de sa doctrine. Si l'on veut savoir les raisons du libéralisme de Smith, on les connaît en s'en tenant à ce que l'on a dit jusqu'ici. Son système de la liberté naturelle est indépendant de ses théories sur la répartition. Mais il n'est point permis, quand on traite du libéralisme comme objet principal d'étude, de passer outre aux idées de Smith sur la répartition.

Smith a dégagé les trois grandes catégories de revenus primitifs: salaire, profit et rente foncière.

Si Adam Smith ne nous a pas donné d'emblée une théorie achevée et définitive de la répartition du moins a-t-il dégagé supérieurement les trois grandes catégories de revenus primitifs, qui resteront le cadre des études et des théories sur la répartition: salaire, profit, rente foncière.

L'analyse des phénomènes de répartition, que fait Smith, contient le germe des futures doctrines, qui se réclameront d'Adam Smith, tout en allant exactement à l'encontre de ses propres conclusions sociales. Smith exprime deci delà des idées peu élucidées, parfois contradictoires, du moins en apparence, idées qui permettront aux socialistes d'invoquer à l'appui de leurs raisonnements la grande autorité d'Adam Smith et plus tard celle de Ricardo. En sorte que l'école qui défend le libéralisme à elle légué par Smith, se verra opposer par les socialistes, Smith lui-même, dans telle ou telle de ses théories sur la valeur et la répartition. Smith a construit sa doctrine du libéralisme du point de vue surtout de la production, et ses analyses sur la répartition des revenus sont restées à peu près sans influence et en quelque sorte sans rapport avec sa doctrine d'art. Néanmoins, c'est par ce qu'il a dit, à propos de la répartition, que la doctrine sera attaquée et que l'on prétendra démolir le libéralisme économique. Circonstance doctrinale.

Dans ces conditions, on ne peut se dispenser de faire connaître les propositions de la Richesse des Nations qui ont servi d'attache à ces déviations funestes, et de rechercher quelle portée ces

Source : BIU Cujas

idées pouvaient avoir dans la pensée de Smith, pour mesurer la légitimité des déductions qu'on a voulu en tirer par la suite et la légitimité des invocations socialistes à l'autorité d'Adam Smith.

Adam Smith aborde la répartition par l'analyse de la valeur en échange.

C'est l'analyse de la valeur en échange, qui conduit Adam Smith à l'étude des phénomènes de répartition. C'est le grand fait de la division du travail qui l'a mis en face du problème de la valeur, puisque la division du travail a pour corrélatif nécessaire l'échange, et par conséquent la valeur. Au livre I. Chap. 4 de la Richesse des Nations, Smith écrit: "La division du travail une fois généralement établie, chaque homme ne produit plus par son travail que de quoi satisfaire une très petite partie de ses propres besoins. La plus grande partie ne peut être satisfaite que par l'échange et par l'échange du surplus de ce produit qui excede sa consommation contre un pareil surplus du travail des autres. Ainsi chaque homme subsiste des échanges de biens d'une espèce de marchandise, et la société elle-même est proprement une société commerçante. Il s'agit alors d'examiner quelles sont les règles que les hommes observent naturellement en échangeant les marchandises les unes contre les autres. Ces règles déterminent ce qu'on peut appeler la valeur relative ou valeur échangeable des marchandises.

Pour rechercher quelles sont ces règles de la valeur naturelle, de la valeur en échange, il convient de procéder comme voici: "I° Etablir quelle est la véritable mesure de cette valeur échangeable, c'est-à-dire en quoi consiste le prix réel des marchandises.- 2° Rechercher quelles sont les différentes parties intégrantes, qui composent ce prix réel.- 3° Rechercher quelles sont les différentes circonstances qui, tantôt élèvent quelqu'une ou la totalité des différentes partie des prix au-dessus de leur taux naturel et ordinaire, tantôt les abaissent au-dessous, c'est-à-dire rechercher les causes, qui empêchent que le prix de marché ne coïncide exactement avec ce qu'on peut appeler le prix naturel".

Voilà trois qualifications appliquées au prix qu'il faut examiner. Prix réel, prix naturel, prix de marché.

Section Ière - Le prix des marchandises. Prix réel, prix naturel, prix de marché.

Ces trois expressions sont littéralement ou

Source : BIU Cujas

par à peu près toujours en usage de notre temps. Le prix réel, on n'en parle guère, mais on connaît l'expression salaire réel. On entend par là, par opposition au salaire nominal, qui est le salaire en argent, ce que l'ouvrier peut se procurer de marchandises avec son salaire en argent. Le prix naturel, c'est ce qu'on entend par prix normal, prix déterminé par le coût de production. Le prix de marché, c'est ce qu'on appelle le prix courant. C'est l'idée de prix réel surtout qui va être en jeu ici.

La notion de prix réel chez Adam Smith.

Adam Smith donne cette définition du prix réel : Prix réel ou véritable mesure de la valeur. Il consacre à cela le chap. V du Livre I de la Richesse des nations. Beaucoup d'autres pages de son ouvrage se réfèrent aussi, mais incidemment, à cette notion. Adam Smith traitant ce sujet se défend avec beaucoup de modestie du reproche d'obscurité qu'on pourrait lui faire, et il sollicite la bienveillance et l'attention du lecteur (livre Ier chap. IV). Malheureusement plus on donne d'attention à ce développement et plus on est embarrassé de savoir quelle était l'exacte pensée de Smith, plus on est empêtré dans la contradiction au moins apparente de ses formules. Habituelement Smith est très clair; mais cette théorie du prix réel, ou véritable mesure de la valeur, fait manquer Adam Smith à ses qualités ordinaires de limpidité dans son exposé. Depuis lors, bien que ce phénomène de valeur ait été étudié maintes fois, l'accident d'obscurité, arrivé à Smith, s'est produit pour beaucoup d'autres, sinon pour tous, ce qui prouve que ce phénomène est quelque chose de terrible pour tous les économistes. Smith s'exprime ainsi: "Après que j'aurai pris toute la peine dont je suis capable pour répandre, de la clarté sur un sujet, qui, par sa nature, est si confus, je ne serai pas encore sûr qu'il ne reste quelque obscurité". Smith reconnaît la difficulté du sujet.

La notion de la valeur travail, base des doctrines socialistes.

Le socialisme prendra comme vérité parfaitement claire et évidente une idée qu'Adam Smith n'émet qu'avec tant de précaution et de réserve, et après avoir pris cette idée pour base de leur thèse sur l'exploitation des travailleurs par les capitalistes, les socialistes renverront pour la démonstration de la solidité de cette base, sans prendre la peine de la démontrer eux-mêmes, si ce n'est Karl Marx qui essaiera de la faire, à Smith lui-même. Cette théorie des socialistes, s'appuyant sur Smith, est la théorie bien connue depuis lors sous le nom de valeur-travail. On connaît la thèse socialiste de droit de l'ouvrier au pro

Source : BIU Cujas

duit intégral de son travail, cette thèse que Rodbertus Pécqueur et bien d'autres ont fait valoir. On connaît aussi la théorie marxiste de la plus-value capitaliste. Ces deux thèses reposent l'une et l'autre sur ce fondement que le travail est la clause et la mesure de la valeur. Karl Marx a formulé cette théorie de la valeur de la façon la plus explicite dans ses propositions bien connues (Le Capital livre I section Ie) "Les marchandises dans lesquelles sont contenues d'égales quantités de travail ont une valeur égale. La valeur d'une marchandise est à la valeur de toute autre marchandise dans le même rapport que le temps de travail nécessaire à la production de l'une et au temps de travail nécessaire à la production de l'autre" Cette théorie de la valeur-travail, Marx ne l'a pas imaginée, c'est chez Adam Smith lui-même que Marx l'a prise, et il ne s'en cache pas.

Le socialisme a-t-il emprunté à Smith la théorie de la valeur-travail? On trouve chez Smith deux groupes de proportions relatives à la mesure de la valeur échangeable.

Dès les premières pages du chapitre sur le prix réel, Smith écrit: "Le travail est la mesure réelle de la valeur échangeable de toute marchandise". Cela, semble-t-il, est d'une netteté parfaite, et au reste, dans divers autres passages, Smith met en oeuvre cette idée, lui donnant des développements qui paraissent ne laisser place à aucune équivoque. Ainsi, au chapitre sur l'Argent et les Banques, Smith parlant de la proportion entre la valeur de l'or et de l'argent d'un côté, et celle des marchandises de toutes autres espèces, de l'autre, écrit: "Cette proportion de la valeur entre l'or et l'argent d'un côté et les marchandises de l'autre dépend de la proportion qui se trouve entre la quantité de travail nécessaire pour faire venir au marché une certaine quantité de ces métaux, et la quantité de travail qui est nécessaire pour y faire venir une certaine quantité de toutes autres espèces de marchandises". (Livre II Chap. II). Ailleurs encore, il dira: "Il est naturel que ce qui est ordinairement le produit de deux jours ou de deux heures de travail vaille le double de ce qui est ordinairement le produit d'un jour ou d'une heure de travail. Par exemple, chez un peuple de chasseurs, s'il en coûte habituellement deux fois plus de peine pour tuer un castor que pour tuer un daim, naturellement un castor s'échangera contre deux daims, ou vaudra deux daims". (Livre I chap. VI au début).

Il paraît donc certain par là que la théorie de la valeur-travail soit celle d'Adam Smith et qu'ainsi le socialisme soit fondé à mettre sous le patronage de Smith les déductions qu'il aime à tirer

Source : BIU Cujas

de ces prémisses de la valeur-travail. Mais si on continue les investigations dans l'oeuvre de Smith, on va voir combien est fragile et pour tout dire illusoire cet appel à l'autorité d'Adam Smith. "Le travail est la mesure réelle de la valeur échangeable de toute marchandise...." Smith a dit cela dans le sens et avec la portée qu'on prétend, et que, semble-t-il, on vient de constater. Mais il a dit aussi ceci: (Livre I chap. VI page I35 édit Germain Garnier I859) "Dans un pays civilisé, il n'y a que très peu de marchandises dont toute la valeur échangeable procède du travail seulement. Pour la très grande partie d'entre elles, la rente de la terre et le profit contribuent aussi pour de fortes portions au prix, à la valeur échangeable". C'est encore Smith qui parle ainsi: (Livre II Chap. V page II6) "Dans la culture de la terre, la nature travaille conjointement avec l'homme, et quoique ce travail de la nature ne coûte aucune dépense, ce qu'il produit n'en a pas moins sa valeur aussi bien que ce que produit l'ouvrier le plus cher".

De toute évidence, suivant que l'on s'en tient au premier groupe de propositions ou au deuxième, Adam Smith peut être présenté comme professant ou comme répudiant la conception de la valeur-travail en elle-même. Dans les dernières propositions, il dit que très peu de marchandises s'expliquent dans leur valeur échangeable uniquement par le travail qu'elles ont demandé, il nous dit aussi que dans le produit agricole, il y a une part de travail de la nature, qui n'est pas du travail humain; néanmoins cette part a sa valeur, tout comme celle qui proviendfait de l'ouvrier le plus cher. Voilà donc la valeur qui ne l'explique pas uniquement par le travail. Suivant qu'on s'en tient au premier groupe, celui qu'invoque le socialisme, ou à celui rapporté ensuite, on dira : c'est Adam Smith qui a posé le principe de la valeur travail, ou bien on dira qu'il ne tient pas compte de la valeur-travail..... Tout ce que l'on en peut déduire, pour l'instant, c'est que l'on n'est pas plus fondé à invoquer l'autorité de Smith du côté socialiste, que du côté économiste.

Comment Smith concilie-t-il ces deux groupes de propositions relatives à la mesu-

Maintenant une question se pose celle de savoir comment ces deux séries opposées d'idées pouvaient bien se concilier dans l'esprit d'Adam Smith lui-même? Les unes et les autres sont opposées, et Smith attachait-il à chacun de ces deux groupes de propositions le sens que les socialistes ou les économistes y attachent aujourd'hui? Il faut y regarder de près, bien que

Source : BIU Cujas

re de la valeur.

ce soit délicat et périlleux, cela en vaut la peine. Il faut d'abord essayer de se rendre compte: quel est le rôle que joue le travail comme prix réel ou, comme dit Smith, comme véritable mesure de la valeur échangeable. A notre sens il semble résulter de beaucoup de passages que ce rôle de la notion de prix réel chez Smith est celui d'une mesure des valeurs dans le temps et dans l'espace. Smith, en effet, oppose le prix réel au prix nominal des marchandises. Par prix réel et prix nominal il entend prix en travail et le prix en argent. "On voit, dit-il, des marchandises hausser ou baisser de prix en argent, suivant les lieux et suivant les époques, mais cela ne renseigne aucunement sur la situation différente de l'homme vis-à-vis de l'acquisition des biens". On sait en effet, qu'il en est ainsi, que les changements considérables de prix, hausse ou baisse, au cours des temps, n'impliquent pas que les difficultés d'acquérir ces biens soient plus grandes pour l'homme. Cela n'implique qu'une baisse de valeur de l'instrument qui forme la monnaie. "Ce qui importe continue Smith, au point de vue de la condition des hommes dans leur effort pour se procurer les biens répondant à leurs besoins, c'est: s'il en coûte à l'homme plus ou moins de travail, pour se procurer ces biens, ce que représente en biens une quantité donnée de travail; c'est là la vraie mesure des valeurs échangeables. Pour l'homme, le travail, la peine, a sa valeur propre, et d'une certaine manière, c'est une valeur absolue. Cela seul ne change jamais au cours des temps, ni suivant les lieux. Une unité d'effort et de peine est toujours une unité d'effort et de peine, c'est quelque chose de constant. Smith dit: "Des quantités égales de travail doivent être dans tous les temps, et en tous lieux d'une valeur égale pour le travailleur. Dans son état habituel de santé et de force, et d'après le degré ordinaire d'habileté ou de dextérité que l'individu peut avoir, il faut toujours qu'il sacrifie la même portion de son temps, de sa liberté, et de son bonheur". Smith continue: "Quelle que soit la quantité de denrées que l'individu reçoit en récompense de son travail, le prix qu'il paie est toujours le même. A la vérité, il peut acheter, tantôt une plus grande tantôt une moindre quantité de ces denrées, mais c'est la valeur de ces denrées, qui varie, et non pas celle du travail qui l'achète".

Le rôle du travail comme mesure de la valeur échangeable.

L'exacte mesure de la valeur échangeable, c'est ce que représente en biens une quantité donnée de travail.

L'unité de travail est

Voilà, quelle singulière complexité d'idées résulte toujours de ce fait, qu'on ne sait guère quel

Source : BIU Cujas

stable dans le temps et dans l'espace.

autre mot employer à la place de celui de valeur. Adam Smith emploie deux fois ce mot valeur dans deux sens distincts. Il continue et l'on va voir toujours la même équivoque, tenant à la terminologie: "En tous temps et en tous lieux, ce qui est difficile à obtenir et ce qui coûte beaucoup de travail à acquérir est cher, et ce qu'on peut se procurer aisément ou avec peu de travail est à bon marché. Le travail ne variant jamais dans sa valeur propre, est la seule mesure réelle et définitive, qui puisse servir dans tous les temps et dans tous les lieux à apprécier et à comparer la valeur de toutes les marchandises. Le travail est donc leur prix réel, l'argent n'est que leur prix nominal".

Le travail est l'étalon des valeurs.

Plus loin, (livre I chap. V page I3I du tome Ier) il dit encore: "Il paraît donc évident que le travail est la seule mesure universelle aussi bien que la seule mesure exacte des valeurs. Le seul étalon qui puisse nous servir à comparer les valeurs des différentes marchandises à toutes les époques et dans tous les lieux.

L'interprétation socialiste de la place faite au travail par Adam Smith est fausse.

Il semble que vraiment rien ne saurait mieux montrer que ces passages se référant directement ou incidemment au prix réel que le plus généralement dans l'oeuvre de Smith, le prix réel ou prix des marchandises en travail est une notion d'ordre spéculatif, un étalon idéal des valeurs historiques et des valeurs en différents lieux. Bref, un instrument d'investigation scientifique. Quand on veut savoir si les conditions de l'homme ont changé au cours des temps, en ce qui concerne les facilités qu'il a de satisfaire ses besoins et ses désirs, on ne peut s'en rapporter de façon sûre qu'à l'unité de travail. Combien faut-il d'unités de travail pour que l'individu satisfasse au XIXème siècle ou au XXème ses désirs ou ses besoins, aussi bien qu'il les satisfaisait au XVIIème ou au XVIIIème? Ou encore, avec une même unité de travail dans quelle proportion satisfait-il ses besoins ou ses désirs au XIXème ou au XXème siècle ou au XVII-ème et au XVIIIème? Rien d'autre ne permettra d'en juger.

Mais alors cette proposition première de Smith: "Le travail est la mesure de la valeur échangeable des marchandises", n'aurait rien à voir avec le sens que lui ont donné les socialistes. Elle ne signifierait en aucune sorte que le travail est la cause et la substance de la valeur, ainsi qu'ils le disent et qu'ils prétendent que Smith le pensait. Smith veut simplement dire dans ce passage que le travail est un é-

Source : BIU Cujas

talon des valeurs historiques ou des valeurs en différents lieux. C'est un instrument de recherche, un instrument d'investigation scientifique.

A côté du rôle spéculatif de prix réel, le travail joue le rôle de prix naturel.

On pourrait s'en tenir là; mais tout n'est pas dit, car il y a incontestablement chez Adam Smith des propositions, d'où il paraît bien résulter que la notion de prix en travail joue un autre rôle que celui d'étalon des valeurs dans le temps et dans l'espace. Ce sont des passages dans lesquels Smith raisonne d'échange entre marchandises, ce qui est tout autre chose que de comparer la valeur différente et successive d'une même marchandise au mètre de l'unité de travail, puis raisonner des taux d'échange qui se pratiquent entre les différentes marchandises, cela n'a rien de commun; à vrai dire, ces deux points de vue chevauchent et se mêlent comme inconsciemment chez Adam Smith, d'où vraiment une très pénible obscurité pour le lecteur. A notre sens, ce n'est pas de prix réel, mais de prix naturel, qu'il s'agit là dans ces passages, bien que Smith ne songe pas à nous en prévenir. Smith se trouvait là en présence de difficultés d'analyse, qui n'avaient pas encore été abordées, comme il le fait, il ne faut pas nous étonner et lui-même ne l'est pas, qu'il soit resté parfois obscur.

Le premier passage dans lequel Smith passe d'un point de vue à l'autre, du prix réel, au prix naturel, c'est-à-dire au prix normal déterminé par le coût de production, est dans les premières pages du chapitre sur le prix réel. (chap. V livre I page I24 et I25 du tome premier: "Quoique le travail soit la mesure réelle de la valeur échangeable de toutes les marchandises, ce n'est pourtant pas celle qui sert communément à apprécier cette valeur. Il est souvent difficile de fixer la proportion entre deux différentes quantités de travail, (voilà que l'on passe à la notion de travail, élément de détermination des taux d'échange, c'est toute autre chose et cela vient sans qu'Adam Smith y pense) cette proportion ne se détermine pas toujours seulement par le temps qu'on a mis à deux différentes sortes d'ouvrages, il faut aussi tenir compte des différents degrés de fatigue qu'on a endurés et de l'habileté qu'il a fallu déployer..... Il développe cette idée et continue: "Or, il n'est pas aisé de trouver une mesure exacte applicable au travail ou au talent, de manière à établir la proportion du travail ou du talent que représentent deux marchandises à échanger l'une contre l'autre. Dans le fait on tient pourtant compte de l'une et de l'autre, quand

Source : BIU Cujas

on échange ensemble les productions de deux différents genres de travail, mais ce compte n'est réglé sur aucune balance exacte. C'est en marchandant et en débattant des prix de marché qu'il s'établit, d'après cette grosse équité qui, sans être fort exacte, l'est bien assez pour le train des affaires communes de la vie".

Le travail n'est plus considéré in abstracto, mais in concreto.

Voici les réflexions que suggère ce passage de Smith. En premier lieu, il ne s'agit évidemment plus là du travail dans sa fonction d'étalon des valeurs historiques et locales. Dans cette fonction ce n'était pas par à peu que le travail jouait son rôle, c'était avec la plus grande exactitude comme le disait Smith lui-même. Dans cette fonction d'étalon des valeurs il n'était pas question, quand on parlait de prix réel de comparer l'une avec l'autre deux quantités de travail différentes, on prenait simplement une unité exacte de travail, et l'on constatait combien de ces unités de travail il fallait fournir dans différents temps ou dans différents lieux, pour se procurer telle ou telle marchandise; voilà ce dont il était question jusque-là. Ici, au contraire, on ne considère plus cette unité abstraite de travail, destinée à fournir un étalon des variations des valeurs dans le temps, c'est la quantité de travail concret que chacune des deux marchandises nécessite ordinairement pour sa production.

La loi de l'offre et de la demande tend à faire coïncider la valeur courante et le prix naturel c'est-à-dire le coût de production.

L'idée émise par Smith, c'est que dans l'échange de ces deux marchandises envisagées, de ce point de vue, on tient compte du rapport de ces deux quantités de travail que représentent les deux objets d'échange. C'est cela qui paraît conforme avec la conception de Smith de la valeur travail. Mais la façon dont Adam Smith présente cette idée se ramène en réalité à dire que simplement sous l'action de la concurrence, qui s'établit sur le marché, le prix de marché tend toujours à s'égaler au coût de production, c'est-à-dire au prix naturel et non pas au prix réel. (Chap. VII du livre I). Quand on lit ce chapitre sur le prix naturel, on voit que c'est bien là la pensée de Smith.

La conception de Smith ne se rapproche qu'en apparence de la théorie socialiste de la valeur tra-

Il est vrai qu'alors, une difficulté surgit. Si Smith considérait comme élément constitutif du prix naturel c'est-à-dire du coût de production, du prix normal, simplement le travail et rien d'autre, alors le coût de production ne serait fait que de travail? Ce n'est pas du tout là l'idée de Smith. On le verra dès que Smith envisage les sociétés civilisées où il y a des capitaux, et où la terre est propriété privée. Mais

« Les Cours de Droit »
3, Place de la Sorbonne, 3
Répétitions Ecrites et Orales
O

Source : BIU Cujas

vail. Il raisonne dans l'hypothèque de sociétés primitives, dans lesquelles le travail est le seul élément constitutif du coût de production.

Smith avait soin dans ces questions de raisonner d'abord en considération des sociétés primitives, parce qu'il trouve que dans les sociétés primitives, les éléments des questions sont infiniment simplifiés. Dans les sociétés primitives, les marchandises ne sauraient avoir comme frais de production que du travail, parce qu'il n'y a pas encore de capitaux et que la terre n'est pas propriété. C'est cela qui fait que, assez souvent, Smith parle seulement du travail à propos du prix naturel du coût de production. C'est ce qui lui arrive dans ce passage cité. La suite de ce passage montre que Smith raisonnait là dans l'hypothèse de sociétés très rudimentaires, où il n'y a pas d'autre agent de production que le travail. Au livre I chap. VI au début, il écrit: "S'il en coûte habituellement deux fois plus de peine pour tuer un castor que pour tuer un daim, naturellement un castor s'échangera contre deux daims ou vaudra deux daims, parce que il est naturel que ce qui est ordinairement le produit de deux jours ou de deux heures de travail vaille le double de ce qui est ordinairement le produit d'un jour ou d'une heure de travail". Il semble qu'on ne puisse pas exprimer plus nettement la valeur travail dans sa fonction marxiste. Mais Adam Smith suppose explicitement, que l'on est là dans ce premier état informe de la société qui précède l'accumulation des capitaux, et l'appropriation du sol. Dès lors, la seule circonstance qui puisse fournir quelques règles pour les échanges, c'est à ce qu'il semble la quantité de travail nécessaire pour produire les différents objets des échanges". Dans le chapitre où ce passage se trouve, Smith s'occupe des parties constituantes des marchandises; or, dans l'état des sociétés primitives qu'il suppose, le travail est le seul élément constitutif du prix réel des marchandises, le seul élément du coût de production, le seul élément du prix naturel. Par conséquent les échanges tendront à se faire dans cet état des sociétés sous l'action de la concurrence, sur la base de la quantité de travail que nécessite habituellement la production des diverses sortes de marchandises. Il ne faut pas s'étonner qu'il y ait concurrence dans un pareil état de société; il y a,en effet,toujours un certain degré de concurrence, dès qu'il y a seulement deux échangistes en présence. Mais dans les sociétés avancées, comme le travail n'est plus seulement le seul agent de production, le prix naturel, le coût de pro-

Source : BIU Cujas

duction comprendra autre chose que le travail, autre chose que le salaire. Il comprendra notamment le profit pour les capitaux (Chap. VII du livre I) Sous l'action de la concurrence, les prix de marché tendront à s'établir sur la base de ce coût de production complexe, sur la base de ce prix naturel formé de plusieurs éléments.

Pour Smith le travail n'est pas la cause de la valeur, mais il constitue le prix naturel des produits.

Voilà les hypothèses sociales différentes envisagées par Smith. Si dans ces passages où Smith parle du travail, non plus comme étalon des valeurs dans le temps et dans l'espace, mais comme partie constituante du prix des marchandises, il n'entend point que le travail est la cause de la valeur, mais simplement, à le considérer seul en jeu dans la production, qu'il constitue le prix naturel des produits, alors le socialisme vraiment n'est point fondé à se réclamer d'Adam Smith. Il est vrai que bientôt, à propos de la répartition du prix des marchandises, on va se trouver encore en présence de propositions, qui paraîtront bien relever de la conception marxiste de la valeur-travail, mais on aura à voir si de ce côté l'invocation du socialisme à Smith est mieux fondée.

Section II.- Répartition du prix des marchandises.

§ I- Décomposition et Répartition du Prix des marchandises.

Adam Smith a abordé la répartition par l'analyse de la constitution du prix des marchandises.

On a vu précédemment par quel côté Adam Smith aborde la répartition. Il y est amené par l'étude analytique du prix des marchandises. C'est en effet, le prix des marchandises qui se distribue dans les différentes classes de la nation, et qui forme les revenus, au sens large du mot, de chacune des classes de la nation. Cependant Adam Smith prend en quelque sorte la chose par l'autre bout; il considère d'abord les différentes catégories de revenus comme étant des parties constituantes du prix des marchandises, ce qui est le titre même du chapitre consacré à ce sujet (Chapitre VI Livre I).

Distribution du prix d'une marchandise déterminée, prise individuel-

Mais tout de suite cet aspect se transforme très nettement et un problème de distribution de répartition, se présente. "La totalité du prix des marchandises doit toujours, en dernière analyse, se résoudre en quelqu'une de ces parties: salaire du travail, profit du capital, rente de la terre, ou en toutes trois

Source : BIU Cujas

lement ou du prix total des marchandises d'un pays, considérées dans leur masse.

à la fois, attendu que quelque partie de ce prix qu'il reste après le paiement de la rente de la terre et le prix de tout le travail employé à la faire croître, à la manufacturer, à la conduire au marché... quelque partie qui reste du prix, tout cela une fois payé, il faut de toute nécessité que cette partie aille à quelqu'un, que cette partie soit le profit de quelqu'un". Puis, considérant, non plus une marchandise donnée, mais l'ensemble des marchandises résultant de la production du pays, Smith s'explique comme voici: "De même que le prix ou la valeur échangeable de chaque marchandise, prise séparément, se résout en l'une de ses parties constituantes ou en toutes trois, de même le prix de toutes les marchandises, qui composent la somme totale du produit annuel de chaque pays, prises collectivement et en masse, se résout nécessairement en ces mêmes trois parties et doit se distribuer entre les différents habitants du pays, soit comme salaire de leur travail, soit comme profit de leurs capitaux, soit comme rente de leurs terres. La masse totale de ce que chaque société recueille ou produit annuellement par son travail, ou, ce qui revient au même, le prix entier de cette masse, est primitivement (originairement) distribué de cette manière entre les différents membres de la société: Salaire, profit et rente sont les trois sources primitives de tout revenu.

Identification des sources de revenus et des parties constituantes du prix des marchandises.

Tout autre revenu, (par exemple l'intérêt) dérive en dernière analyse de l'une ou ou de l'autre de ces trois sources et ces trois sources uniques de revenus sont en même temps les trois parties constituantes du prix de toute marchandise, les trois sources aussi de toute valeur échangeable, sinon dans ce sens que toutes trois se rencontrent dans le prix de toute marchandise, du moins en ce sens que le prix de toute marchandise, se ramène à une ou deux, ou aux trois sources, mais ne se ramène à aucune autre partie qu'on puisse imaginer". D'ailleurs dans les sociétés avancées, on peut dire que ces trois parties: salaire profit et rente, entrent dans la composition du prix de toutes les marchandises. Ce n'est qu'un très petit nombre de marchandises, dont le prix se résout en deux parties seulement, à savoir le salaire du travail et le profit du capital. Ce serait, par exemple, le poisson de mer pêché. Son prix ne comporte pas de rente, puisque la mer n'appartient à personne. Le prix du poisson de mer se résout en deux éléments primitifs seule-

En principe, les trois sources sont résumées encore que l'on puisse n'en trouver que deux ou même une seule.

Source : BIU Cujas

ment: salaire et profit. Et un plus petit nombre encore de marchandises dans nos sociétés se résout en un seul élément, en salaire du travail. Smith donne comme exemple de ce cas ce qu'il appelle "ces petites pierres tachetées, connues sous le nom de cailloux d'Ecosse, que de pauvres gens font métier de chercher le long des bords de la mer". Là il n'y a pas de rente, puisque les bords de la mer ne sont à personne, et il n'y a pas de profit, car il n'y a pas de capital employé à ce genre de travail, qui consiste à ramasser ces petits coquillages. Il n'y a donc que le salaire du travail. A ce cas on pourrait en joindre d'autres, par exemple la cueillette des fraises des bois, des champignons et des salades diverses que de pauvres gens vont cueillir dans les champs, les forêts ou les prairies. Là aussi il n'y a pas de capital, ni de rente foncière à payer. Mais ce sont des cas exceptionnels. Dans le fait, dans nos sociétés modernes, d'une manière très générale, le prix de toute marchandise se résout en salaire, profit et rente, c'est-à-dire rémunère du travail, du capital et de la terre, soit comme terre de culture, soit comme emplacement. Ces trois choses sont pratiquement indispensables à toute oeuvre de production. En réalité, le prix se distribue, non point entre ces trois choses, que l'on personnifie pour la brièveté du langage, mais il se distribue entre les personnes, qui fournissent ou représentent ces trois choses, c'est-à-dire: travailleurs, capitalistes, propriétaires fonciers. Il se peut qu'un même individu fournisse les trois choses, les trois éléments de l'oeuvre de production: le paysan propriétaire qui cultive sa terre avec l'aide de sa famille avec un petit capital qui lui appartient. Dans ce cas, les trois sortes de revenus se réunissent sur une même tête, et dans le langage vulgaire on confond ce revenu provenant de trois sources différentes sous le nom de profit. Mais les trois sources de revenus n'en sont pas moins distinctes en elles-mêmes.

Distinction des revenus primitifs et des revenus dérivés.

Voici maintenant une page d'une haute maîtrise et d'une clarté parfaite, où le revenu primitif et le revenu dérivé sont nettement distingués. Dans cette page Smith a tracé pour la première fois le plan de tous les exposés futurs de la répartition dans nos sociétés modernes civilisées. Voici cette page: "Quiconque subsiste d'un revenu qui lui appartient en propre doit tirer ce revenu ou bien de son travail, ou bien d'un capital, qui est à lui ou d'une terre qu'il possède. Le revenu, qui procède du travail se nomme salaire, le revenu

Source : BIU Cujas

qu'une personne retire d'un capital qu'elle dirige ou qu'elle exploite est appelé profit, et le revenu qui procède uniquement de la terre est appelé rente et appartient au propriétaire. Le revenu du fermier provient en partie de son travail et en partie de son capital, la terre n'est pour lui qu'un instrument qui le met à portée de gagner des salaires de son travail, et de faire profiter son capital. Enfin, tous les impôts et tous les revenus qui en proviennent (appointements, pensions, annuités de toute sorte) sont en dernière analyse les dérivés de l'un ou de l'autre de ces trois sources primitives de revenus et sont payés, soit indirectement par l'Etat, soit immédiatement avec des salaires de travail, ou avec des profits de capitaux ou avec des rentes de terre". (Livre I chapitre VI page I54 du Tome I édition Germain Garnier I859).

Puis en autant de chapitres différents, Adam Smith étudie la façon dont se comporte le salaire (livre I chap. VIII) le profit (livre I chap. IX), la rente (livre I Chap. II). Pour le salaire et le profit, il faut ajouter le Chapitre X du Livre I commun au salaire et au profit. Et pour ce qui est des principaux revenus dérivés, un chapitre est consacré aux fonds prêtés à intérêt (Livre II Chap. IV) et aussi à l'impôt; l'intérêt et l'impôt étant des revenus simplement dérivés.

Dans cette partie de l'oeuvre économique d'Adam Smith, on relèvera les idées germes de doctrines futures, comme on l'a fait en ce qui concerne la valeur échangeable et le prix réel. On a vu que le socialisme contemporain, et seulement le socialisme marxiste se réclame de certaines idées émises par Smith dans sa théorie de la valeur et du prix réel. On a montré que ce patronage d'Adam Smith est très douteux et que ce n'est peut-être que pour ne l'avoir pas bien compris que le socialisme se croit fondé à s'en réclamer. Seulement ce ne sont pas rien que des passages relatifs au prix réel que le socialisme invoque, ce sont aussi des développements importants sur la répartition, développements qui semblent venir confirmer l'interprétation socialiste de la valeur smithienne.

§ II - Nécessité d'une répartition du prix des marchandises.

Il n'y a lieu à une répartition du prix des

Source : BIU Cujas

Vue historique sur l'évolution des sociétés. Les 2 phases de cette évolution.

merchandises que du jour où apparait la propriété privée et où se forment des capitaux de quelque importance.On se trouve là de prime abord en présence d'une vue historique de caractère purement logique sur la répartition, (une vue historique vue d'un point de vue logique) Adam Smith disant: voilà comment les choses doivent être considérées dans le passé. Cette vue historique telle qu'il va nous la faire comprendre, semble aux yeux de Smith donner ce résultat que la condition du travailleur est de notre temps moins bonne qu'elle ne le serait si le sol n'était jamais devenu objet de propriété privé, et s'il n'y avait jamais eu de capitaux ou du moins de capitalistes. Smith procède en distinguant deux époques. Deux phases dans l'histoire des sociétés, au point de vue de leur économie et de la répartition qui s'en suit. Il distingue l'époque antérieure à l'appropriation du sol, et à l'accumulation des capitaux, puis l'époque qui suit et se caractérise par l'appropriation du sol et la formation des capitaux.

I- La phase antérieure à l'appropriation du sol & à l'accumulation des capi--taux.

Il y eut une époque où le sol n'était pas approprié et où il n'y avait point de capitaux. La répartition n'était point complexe alors, et le prix des produits ne se décomposait pas en salaire, profit et rente. "Le produit du travail, dit Smith, dans cet état de choses appartient tout entier au travailleur, qui n'a, ni propriétaire, ni maître, avec qui il doive partager". Livre I Chap. VI et chap. VIII, page I49 et I67 du tome I. "Le produit du travail dans cet état de société, où il n'y a, ni propriété, ni capitaux de quelque importance, appartient tout entier au travailleur, puisqu'il n'a ni propriétaire ni maître avec qui il doive partager; le produit du travail reste tout entier au travailleur, puisque le travail est seul en jeu dans la production....." Cette constatation de fait, le socialisme la tournera en expression d'un principe de justice, qui serait violé dans nos sociétés: le principe du droit de l'ouvrier au produit intégral de son travail. Mais chez Smith, ce n'est pas du tout une idée de justice ou un principe moral. Dans ce passage Smith ne proclame rien, parce que dans son hypothèse historique, il n'y a rien du tout à proclamer.

Le travail étant alors le seul élément

Cette hypothèse historique étant donnée, Adam Smith en tire objectivement cette conséquence logique que le seul facteur alors en jeu dans la production étant le travail, la répartition est naturellement

Source : BIU Cujas

toute simple, le produit va tout entier au travailleur. Adam Smith poursuit, il est vrai, en disant: "Si cet état eut été continué, le salaire du travail aurait augmenté avec tout cet accroissement de la puissance productive du travail auquel donne lieu à la division du travail. Toutes les choses seraient devenues par degré de moins en moins chères, elles auraient été produites par de moindres quantités de travail, elles auraient pareillement été achetées avec le produit de moindres quantités de travail, puisque dans cet état de chose, des marchandises produites par des quantités égales de travail se seraient naturellement échangées l'une contre l'autre". Et il continue: "Seulement cet état primitif, dans lequel l'ouvrier jouissait du produit de son propre travail ne put pas durer au delà de l'époque où furent introduites l'appropriation du sol et l'accumulation des capitaux. Il y avait longtemps que cet état n'existait plus quand la puissance productive du travail parvint par sa division à un degré de perfection considérable, et il serait sans objet de rechercher plus avant quel eut été l'effet d'un pareil état de chose sur la récompense ou le salaire du travail". (Livre I chapitre VIII)

Théoriquement le salaire eut augmenté en raison de la productivité plus grande du travail due à la division du travail.

Cette dernière réflexion de Smith parait singulière à première vue; elle semble dénoter chez Adam Smith une sorte de fatalisme indifférent au sort des classes travailleuses? Du reste Smith dit de ne pas rechercher ce qui ce serait produit, parce que c'est du passé, mais il nous l'a dit lui-même antérieurement.. "Le salaire du travail continue à être égal à son entier produit". Le salaire se fut accru de tout l'accroissement de puissance productive due à l'extension de la division du travail. L'appropriation du sol et l'accumulation des capitaux, si elles ont empêché que le salaire de l'ouvrier s'élevât en proportion de la puissance productive du travail due à sa division, sont donc condamnables, elles fonctionnent comme instrument de spoliation des travailleurs.

Mais l'accroissement de la productivité du travail n'aurait pu se produire sans la propriété & le capital.

C'est la première impression qu'on a en lisant ce passage de Smith, mais il ne faut pas aller si vite. On peut se demander si cet accroissement de puissance productive, serait produit sans l'appropriation du sol et l'accumulation des capitaux. C'est bien improbable. L'histoire et l'observation des peuples attardés nous montrent, en effet, que la puissance productive reste extrêmement faible dans ces états socieux, qui sont caractérisés par la non appropriation du sol et par l'absence

Source : BIU Cujas

de capitaux. Et Adam Smith tout le premier n'a-t-il pas posé l'accumulation des capitaux comme la condition de l'extension de la division du travail? Dès lors, cette proposition dans laquelle on était disposés à voir un sentiment d'indifférence pour la recherche de ce qui serait advenu sans l'accumulation des capitaux, est tout simplement sagesse pratique, répugnance pour les spéculations inutiles? A quoi servirait de chercher ce qui se serait produit, puisque cela ne se serait pas produit sans l'appropriation du sol et l'accumulation des capitaux? On voit que Smith avait raison, et cependant jusqu'ici on n'est pas dans le socialisme, malgré la première apparence.

La proposition de Smith identifiant le salaire au profit du travail est également étrangère au socialisme.

On n'y est même pas avec cette autre proposition par où débute le chapitre des salaires, qui a été si souvent invoqué. Livre I chapitre VIII et début du chapitre IX : "Ce qui constitue la récompense naturelle ou le salaire du travail, c'est le produit du travail". Cette proposition n'a pas nécessairement un sens socialiste, pas plus que cette dernière formule "le droit au profit intégral du travail". Ce droit au profit intégral du travail, on peut très bien en admettre le principe, car il reste toujours à examiner si ce droit est sauvegardé. Dans l'état primitif, envisagé par Adam Smith, l'ouvrier reçoit ou plutôt garde le produit intégral de son travail, cela saute aux yeux. Mais qui dit que l'ouvrier ne reçoit pas encore le produit de son travail dans cet état plus avancé de la société, où existent la propriété du sol et l'accumulation des capitaux.? Assurément c'est moins facile à déterminer que dans l'autre hypothèse, car il ne peut être question pour l'ouvrier de recevoir son produit en nature ou plutôt de garder ce produit de son travail, il peut le recevoir en salaire. La question est à examiner, mais elle n'est pas tranchée par cela seul qu'on a posé le principe du droit intégral au produit du travail. En réalité, cette formule a dans le langage d'aujourd'hui une signification socialiste, parce que le socialisme est seul à en faire usage, et il n'en use que dans un esprit, à priori, de revendication. Donc cette formule ne tranche rien.

II- La phase contemporaine de l'appropriation du sol et de l'ac-

Passant à l'examen de la répartition dans les sociétés, où le travail n'est plus le seul facteur de la production, Smith donne des formules qui paraissent relever de la future théorie marxiste de la valeur travail, et impliquer en outre que l'ouvrier ne reçoit pas le produit entier de son travail. Mais si le socialis-

Source : BIU Cujas

cumulation des capitaux.

s'attache volontiers et exclusivement aux propositions qui lui viennent en appui, il ignore ou néglige celles que parallèlement, ou même tout à côté, parfois même dans une même phrase, Adam Smith émet et, qui sont la négation au moins implicite de celles auxquelles se raccroche le socialisme. En sorte que sur ce terrain de la répartition, comme précédemment sur celui de la valeur, les idées d'Adam Smith en définitive ne sont rien moins que nettes.

Adam Smith émet des propositions contradictoires au sujet de la répartition dans les sociétés où le travail n'est plus le seul facteur de la production.

Lorsque Smith considère les sociétés avancées, où la terre est appropriée et les capitaux accumulés, s'il disait que l'ouvrier est privé d'une partie du produit de son travail par les capitalistes et par les propriétaires fonciers, et que d'autre part le profit et la rente viennent en addition du produit, de la valeur produite par le travail, ce serait une hypothèse. Mais il dit, tantôt que le profit et la rente sont faits d'une déduction, tantôt qu'il sont faits d'une addition à la valeur produite par le travail de l'ouvrier. Ceci est contradictoire. Et les deux versions, dont la portée est bien différente, se retrouvent dans un grand nombre de passages de la Richesse des Nations, tout particulièrement dans le chapitre des parties constituantes du prix des marchandises Livre I Chapitre VI. Au contraire, dans le chapitre des salaires, Livre I Chapitre VIII Adam Smith parle toujours en conformité de la première version c'est-à-dire de l'idée de déduction. Voyons d'abord les passages où la rente et le profit sont toujours présentés comme une déduction, un retranchement du salaire. Aussitôt que la terre devient une propriété privée le propriétaire demande pour sa part presque tout le produit que le travailleur peut y faire croître où y recueillir. Sa rente est la première déduction que souffre le produit du travail appliqué à la terre. Il arrive rarement que l'homme qui labour la terre possède par devers lui de quoi vivre jusqu'à ce qu'il recueille la moisson; en général, sa subsistance lui est avancée sur le capital d'un maître, d'un fermier qui l'occupe, et qui n'aurait point d'intérêt à l'occuper s'il ne devait pas prélever une part dans le produit du travail de l'ouvrier". Le profit forme une second déduction sur le produit du travail appliqué à la terre; et le produit de presque tout autre travail est soumis à la même déduction en faveur du profit. "Dans tous les métiers, dans toutes les fabriques, la plupart des ouvriers, dit Smith, ont besoin d'un maître, qui leur avance la matière du travail ainsi que leur salaire et

Passages de Smith où la rente et le profit sont présentées comme une déduction de la valeur produite par le travail.

Source : BIU Cujas

leur subsistance jusqu'à ce que leur ouvrage soit tout à fait fini. Ce maître prend une partie de leur travail, ou de la valeur que le travail ajoute à la matière à laquelle il est appliqué, et c'est cette partie qui constitue un profit". (Livre I Chapitre VIII page I6I tome I)

On voit les deux idées socialistes, d'ailleurs dépendantes l'une de l'autre: le travail fait la valeur, et le profit et la rente sont une portion de cette valeur créée par le travail. Il faut reconnaître que ces deux idées socialistes paraissent bien nettement exprimées dans ces passages; le profit et la rente sont présentés comme une déduction subie par le salaire de l'ouvrier qui ainsi n'a plus le produit entier de son travail.

Voyons maintenant ce qu'Adam Smith dit à ce même sujet dans le livre I Des parties constituantes du prix des marchandises, chapitre VI. Etant donné l'objet de ce chapitre, on pourrait s'attendre à y trouver la pensée de Smith exprimée en toute netteté. Au contraire, on y trouve des propositions recélant une contradiction intime.

Propositions contradictoires mêlant intimement les deux versions données par Smith.

Sur la rente d'abord: Livre I Chap. VI page I5I tome I: "Dès l'instant que le sol d'un pays est devenu propriété privée, le propriétaire, comme tous les autres hommes, aime à recueillir où il n'a pas semé, et il demande une rente même pour le produit naturel de la terre. Il s'établit un prix additionnel sur le bois des forêts, sur l'herbe des champs, et sur tous les fruits naturels de la terre". Alors la rente serait donc formée d'une déduction subie par le produit du travail de l'ouvrier, mais d'un surplus de valeur s'ajoutant à la valeur résultant du travail, surplus que le consommateur paierait. Smith ne nous dit pas, du moins ici comment se réalise ce surplus de valeur. Quoiqu'il en soit, la rente, semble-t-il, n'empêcherait pas l'ouvrier, de ce point de vue, de toucher le produit entier de son travail. Il continue: "sur les fruits naturels de la terre qui, lorsqu'elle était possédée en commun, ne coûtaient à l'ouvrier que la peine de les cueillir et lui coûtent maintenant davantage. Il faut en effet qu'il paie pour avoir la permission de les recueillir et il faut qu'il cède au propriétaire du sol une portion de ce qu'il recueille ou de ce qu'il produit par son travail".

Cette dernière proposition présente la rente comme une déduction subie par le produit du travail de

Source : BIU Cujas

l'ouvrier agricole. Si d'autre part le produit agricole se vend plus cher (prix additionnel) recouvre ainsi ce qu'il paie au propriétaire, et en définitive; il ne subit pas de déduction, c'est la société qui paie la rente proportionnelle foncière, et non pas l'ouvrier agricole ou le fermier. La rente elle-même, dit Smith, forme une partie constituante du prix des produits agricoles.

Le profit.

Il faut examiner maintenant le profit, qui se réfère au capital. Adam Smith s'exprime ainsi Livre I Chap. 6 page I49 du Tome I traduction Germain Garnier: "Aussitôt qu'il y aura des capitaux accumulés dans les mains de quelques particuliers, aussitôt certains d'entre eux emploieront naturellement ces capitaux à mettre en oeuvre des gens industrieux, auxquels ils fourniront des matériaux et des subsistances, afin de faire un profit sur la vente de leurs produits. "C'est à dire sur ce que le travail des ouvriers ajoute de valeur aux matériaux.

Le profit envisagé successivement comme déduction à la valeur due au travail, puis comme addition à la valeur dué au travail.

Nous voilà en présence de la première version, la version socialiste. Le profit est envisagé comme venant en déduction de la valeur due au travail. Le capitaliste peut réaliser un profit sur ce que le travail ajoute à la valeur des matériaux. Mais Smith continue en disant: "Quand l'ouvrage fini est échangé contre de l'argent, il faut bien que, en outre de ce qui pourrait suffire à payer le prix des matériaux et le salaire des ouvriers, il y ait encore quelque chose de donné par l'acheteur pour le profit de l'entrepreneur de l'ouvrage qui engage ses capitaux dans ces affaires". Là on se trouve en présence de la seconde version, qui n'est pas la version socialiste: le profit envisagé comme venant en addition du prix du travail. "Il faut bien qu'il y ait en outre quelque chose de donné par l'acheteur, c'est-à-dire par le consommateur, par la société; par conséquent, le profit n'est plus envisagé comme venant en déduction du produit du travail de l'ouvrier, mais comme une valeur en sus.

Et Smith continue encore en disant: "La valeur que l'ouvrier ajoute à la matière se résout alors en deux parties, dont l'une paie les salaires et l'autre le profit que fait l'entrepreneur sur la somme des fonds qui lui ont servi à avancer ces salaires et la matière à travailler". Ici c'est un retour à la première version, la version socialiste.

Arrivé à la fin de ce développement, on voit que le raisonnement d'Adam Smith se concentre dans ces deux propositions, qui en renferment toute la contradiction: "Dans cet état de choses, où existent propriété et capital, le produit du travail n'appartient pas

Source : BIU Cujas

toujours tout entier à l'ouvrier. Il faut le plus souvent que celui-ci le partage avec le propriétaire du capital qu'il fait travailler". Première version, version socialiste très fortement rendue. Ce n'est plus la quantité de travail communément dépensée pour produire une marchandise, qui règle à elle seule la valeur échangeable de cette marchandise; il est clair qu'il est encore dû une quantité additionnelle pour le profit du capital, qui a avancé les salaires et fourni les matériaux. Puis vient la deuxième version, non moins fortement rendue que la première. Tout ce qu'il y a de vraiment clair là-dedans, c'est que ces deux versions sont en complète contradiction. En définitive ce qui frappe dans cette partie de l'oeuvre d'Adam Smith, c'est l'incertitude de la pensée, incertitude qui se traduit par un langage formé au cours d'un même développement de propositions contradictoires, dont l'une est cependant présentée comme le développement et l'explication de l'autre. De la part d'un homme tel qu'Adam Smith, cela donne à croire qu'il n'aurait pas entrevu l'importance des discussions auxquelles donneraient lieu un jour les questions auxquelles il touchait. Il y a lieu de croire qu'il ne les a pas entrevues, en sorte que son esprit ne s'est pas appliqué à ces difficultés autant qu'il semble qu'il aurait du le faire.

La contradiction, que l'on rencontre dans le langage de Smith cesse, quand on entend le mot travail dans le sens d'industrie, d'activité productrice.

Voici, à notre sens, comment il faut comprendre Adam Smith/ Et le comprenant ainsi, on verra s'évanouir, du moins en ce qui concerne le profit, cette contradiction, qui nous choque dans le langage de Smith, contradiction qui vraisemblablement n'existe que parce qu'on le lit avec la préoccupation inconsciente d'y trouver la réponse à des questions, qui nous préoccupent beaucoup, mais qui ne se sont posées que longtemps après Adam Smith. Quand Smith dit que dans nos sociétés, là où il y a propriété et capital, le travailleur ne reçoit plus le produit entier de son travail qu'il le partage avec le capitaliste... il a dans l'esprit le travail dans les conditions économiques et techniques où il s'exerce. Smith considère comme produit du travail, sans s'y arrêter autrement, ce qui est en fait le produit du travail et des capitaux, comme il l'est toujours dans nos sociétés précisément. Travail est pris, non pas dans le sens étroit dans lequel on le comprend aujourd'hui, quand on l'oppose à capital, il est pris là, du reste comme dans toute l'oeuvrede Smith, dans le sens d'industrie, d'activité productrice. De toute évidence c'est en ce sens que, tout au début de son livre, Adam Smith prend le mot travail, quand il dit que le " le tra-

Source : BIU Cujas

vail annuel d'une nation est le fonds primitif, qui fournit à sa consommation annuelle toutes les choses nécessaires et commodes à la vie "Il est bien clair que, lorsqu'Adam Smith parle ainsi, il entend par ce mot travail, le travail dans les conditions de fait où il s'exerce, donc, pour ce qui est des sociétés civilisées, le travail s'exerçant à l'aide des capitaux.Smith qui fait de l'accumulation du capital la condition préalable de la puissance productrice du travail par l'extension que la division du travail permet ne peut pas méconnaître le rôle des capitaux dans la production. Il faut bien comprendre que quand Smith dit que le produit du travail n'appartient pas toujours tout entier à l'ouvrier il parle du produit du travail et du capital, donc d'un produit plus grand qu'il ne le serait, s'il était seul en oeuvre, comme dans les sociétés où le capital n'existe pas encore. Que ce soit bien sur ce sujet la manière de parler d'Adam Smith, on va le voir sur le fait, sans conteste possible.

Argument à l'appui de l'idée que quand Smith parle de travail il entend le travail aidé du capital.

En effet, lorsque le travailleur est propriétaire du capital à l'aide duquel il travaille, cet individu perçoit tout seul le produit plus grand qui résulte de cette combinaison du travail et du capital. Ce ne sera donc parler juste que de dire qu'il perçoit le produit entier de son travail. Dans un langage rigoureux, on devrait dire qur cet individu perçoit le produit entier de "son travail et de son capital". Et cependant, Smith s'explique, suivant son habitude, en disant que cet homme perçoit le produit entier de son travail. Il dit: "Livre I chapitre 8 page 168 tome I "Il arrive quelquefois qu'un ouvrier, qui vit seul et indépendant a assez de capital pour acheter à la fois la matière du travail et pour s'entretenir jusqu'à ce que son ouvrage soit achevé. Cet artisan est en même temps maître et ouvrier, et il jouit de tout le produit de son travail personnel." Smith lui-même distingue bien dans ce passage les deux éléments de la production, qui sont mis en oeuvre par ce même individu, montrant bien qu'il y a d'un côté le travail, et de l'autre le capital.

Smith entend toujours le travail dans les conditions techniques et économiques où il s'exerce c'est à-dire: le travail et le capital. Tout de suite après ce passage, il fait observer que ce produit du travail et du capital, de l'artisan propriétaire de son capital, ce produit renferme ce qui fait d'ordinaire deux revenus distincts: le profit du capital, et le salaire du travail.L'artisan autonome, qui est

Source : BIU Cujas

capitaliste, perçoit évidemment plus que le produit de son travail accru du profit de son capital.

Si le capital lui avait été fourni par quelqu'un d'autre, ce serait cet autre qui toucherait en profit à la place de l'artisan ce qui correspond à l'emploi du capital. L'artisan ne toucherait, comme il est naturel, que le produit de son travail; mais il le toucherait, tout comme lorsqu'il n'y avait pas de capitaux. En somme, en tout ceci, on n'aurait pas éprouvé tant d'embarras si Adam Smith, au lieu de dire: le produit entier du travail, avait dit, comme il l'avait bien dans l'esprit: le produit entier de la production. C'est de ce mot travail auquel Smith n'attache pas le sens étroit et limité qu'il a pris par suite des polémiques, des discussions de notre temps, que vient la cause de toutes ces divergences de jugement.

L'explication qui précède vaut pour le profit non pour la rente.

Cependant, que l'explication que l'on donne ici de ces contradictions apparentes de Smith ne vaut que pour le profit. Cette explication ne concerne pas la rente. Pour la rente, on ne peut pas dire, comme tout à l'heure pour le profit, à propos du capital, que la propriété foncière par elle-même contribue à l'accroissement de la puissance productive du travail, accroissement dont la rente serait représentative, comme le profit est représentatif de l'accroissement de la productivité du capital. Dès lors, il semble bien, en ce qui concerne la rente, qu'elle ne puisse être qu'une déduction, qu'un retranchement subi par le produit du travail, et même, pourrait-on dire, un retranchement subi par le produit du travail et du capital. Ce sera là, en effet, plus tard la thèse de l'économiste américain Henry George. On retrouvera d'ailleurs la rente dans sa substance en étudiant distinctement les trois revenus primitifs, salaire, profit et rente, pour voir comment ils se comportent dans leurs taux.

§ III - La manière sont se comportent dans leur taux les trois revenus primitifs: salaire profit et rente, suivant que la richesse nationale est en croissance, en déclin, ou stationnaire.

Ici, il ne s'agit plus de savoir de quoi sont formés, ce que représentent chacun des trois revenus primitifs, il s'agit de savoir comment se comportent chacun de ces trois revenus primitifs, salaire, profit et rente, quelles causes agissent sur leur taux, en sup-

Source : BIU Cujas

posant que des obstacles artificiels ne soient pas apportés par le législateur à leur libre mouvement. Toutefois, à propos de la rente, la question de sa substance, de son principe, reviendra inévitablement dans les développements qui suivront et même y tiendra une place assez considérable. Si on ne l'a pas examinée, quoique ayant épuisé la nature du profit chez Smith, c'est précisément à cause des explications délicates que comporte cette question du principe même de la rente: il est bon de ne l'envisager que quand on connait les idées de Smith sur les mouvements mêmes de la rente, cela aidera à la comprendre.

Pour l'instant, c'est le mouvement des trois revenus primitifs que l'on va envisager. Il faut d'abord mettre en évidence deux propositions d'Adam Smith qui résument sa manière de voir sur le mouvement de la répartition dans son ensemble.

Propositions qui résument la manière de voir d'Adam Smith sur le mouvement de la répartition.

I° - "La hausse et la baisse dans les profits du capital dépendent des mêmes causes que la hausse et la baisse dans les salaires du travail, c'est-à-dire dépendent de l'état croissant ou décroissant de la richesse nationale, mais ces causes agissent d'une manière très différente sur l'un et sur l'autre". Il y a donc identité de causes, mais non pas identité d'effets. (Livre I Chap. 9 tout à fait au début).

Première proposition.

2° - "Toute amélioration, qui se fait dans l'état de la société, tend d'une manière directe ou indirecte à faire hausser la rente réelle de la terre" (c'est-à-dire à augmenter la richesse réelle du propriétaire). Livre I Chap. II, au début de la conclusion page 298 tome I.

Deuxième proposition.

L'état décroissant de la richesse nationale fait hausser les salaires et baisser les profits. L'état décroissant de la richesse nationale fait baisser les salaires et hausser les profits.

Pour les salaires et les profits, leur hausse ou leur baisse, dit Adam Smith, dépend de l'état croissant ou décroissant de la richesse nationale, mais en sens différent. On va voir que l'état croissant de la richesse nationale est cause de hausse des salaires et de baisse des profits, et que l'état décroissant de la richesse nationale est cause de baisse des salaires et de baisse des profits. Pour la rente, elle tend à hausser à mesure que s'améliore l'état de la société. Par conséquent, on peut relever par avance que les ouvriers et les propriétaires fonciers ont les uns et les autres un intérêt conforme à l'intérêt général de la société, tandis que les capitalistes ont un intérêt contraire à l'intérêt général de la société, puisque c'est quand la richesse nationale est stationnaire ou en déclin, que le profit hausse. Mais ce dernier fait (intérêt du capital, opposé à l'inté-êt

La rente varie en raison directe de la richesse nationale.

Source : BIU Cujas

général de la société) ne contrevient pas à la thèse de l'harmonie du résultat entre l'intérêt individuel, même des capitalistes, même de ceux qui vivent de profit, et l'intérêt général de la société. Voilà les idées que les développements qui vont suivre vont expliquer.

On prendra séparément, comme le fait Adam Smith lui-même, chacun des trois revenus primitifs: salaire, profit et rente.

Le salaire.

Le salaire est débattu âprement entre l'ouvrier et le maître;mais le maître est avantagé dans le débat.

Il est question du salaire dans bien des passages de la Richesse des Nations, mais c'est principalement dans le chapitre 8, qui est consacré au salaire. "L'ouvrier et le capitaliste (c'est-à-dire l'entrepreneur pour Smith) débattent entre eux sur le taux du salaire. Naturellement l'ouvrier désire gagner le plus possible, et les maîtres donnent le moins qu'ils peuvent. En ce sens, l'intérêt des uns et des autres n'est nullement le même, il diffère comme l'intérêt de l'acheteur diffère de celui du vendeur. Mais entre le maître et l'ouvrier, dit Adam Smith, il est facile de prévoir lequel des deux partis dans toutes les circonstances ordinaires doit avoir l'avantage dans ce débat, qui s'élève entre eux, et est en mesure d'imposer à l'autre toutes ses conditions. C'est le parti des maîtres, le parti des entrepreneurs et des capitalistes, qui est en mesure d'imposer ses conditions.

Raisons de cet avantage des maîtres sur les ouvriers.

La raison en est facile à apercevoir. D'abord, les maîtres peuvent attendre plus longtemps que les ouvriers, en vivant sur leurs capitaux, l'issue du débat ne les presse pas autant qu'elle presse les ouvriers. Les maîtres ont un besoin moins pressant du travail de l'ouvrier que l'ouvrier n'a besoin de trouver un salaire, lui qui n'a point de capital sur lequel il puisse vivre quelque temps". "En second lieu, fait observer Adam Smith, la coalition, l'entente, est beaucoup plus facile aux maîtres qu'aux ouvriers. Les maîtres étant en moindre nombre peuvent se concerter beaucoup plus aisément, et de plus, la loi les autorise à se concerter entre eux, ou tout au moins ne le leur interdit pas, tandis qu'elle l'interdit aux ouvriers. Pour mieux dire, les maîtres sont en tout temps et partout dans une sorte de ligue tacite, mais constante et uniforme, pour ne pas élever les salaires". En sorte, que ce ne serait même pas rétablir l'égalité entre maîtres et ouvriers que d'interdire aux maîtres

Source : BIU Cujas

de se concerter, parce qu'à la différence des ouvriers, les maîtres, même si cela leur est interdit, pourraient toujours en fait se concerter sans que personne n'y voie rien. Il faut donc pour établir l'égalité, la liberté de coalition des ouvriers, et ils ne peuvent pas faire autrement que ne font les maîtres du temps d'Adam Smith.

Voilà, comme on se trompe, quand on parle de ces économistes classiques, dont Smith est le chef et le fondateur, quand on les représente comme il a été de tradition de le faire pendant longtemps, comme des défenseurs aveugles et exclusifs de l'entrepreneur et du capitaliste. Voilà avec quelle liberté d'esprit, quelle élévation de pensée même, et quelle liberté de jugement Adam Smith analyse la situation respective des maîtres et des ouvriers. "Evidemment, dit Smith, et malgré la loi qui le leur défend, il arrive que les ouvriers eux-mêmes se coalisent". Là, Smith analyse avec une psychologie très vive ce qui se passe autour de cette situation tendue et violente entre les deux partis, maîtres et ouvriers, et cette analyse psychologique n'a pas vieilli et décrit fort bien ce qui se passe aujourd'hui encore en pareil cas. "Mais les ouvriers sont presque toujours vaincus". (page I70 tome I) "Les maîtres sont donc plus forts".

Cependant, malgré leur supériorité, les maîtres ne peuvent abaisser les salaires au-dessous d'un certain taux, tout au moins de façon permanente. Il y a des lois naturelles du taux des salaires.

Cependant quelle que soit la force des maîtres il est, continue Smith, un certain taux de salaire, au-dessous duquel il est impossible de réduire pour un temps un peu considérable le salaire ordinaire, même de la plus basse espèce de travail. Et d'autre part, il est certaines circonstances, qui sont quelquefois favorables aux ouvriers, et qui les mettent alors dans le cas de hausser beaucoup leur salaire au-dessus de ce taux inévitable, et sans même que pour cela les ouvriers aient besoin de se coaliser". En d'autres termes, il y a des lois naturelles du taux des salaires. Smith n'emploie pas cette expression de loi naturelle, il ne l'emploie jamais. Il semble qu'il ait eu à coeur de n'en point user, sans doute parce que les physiocrates en usaient, de façon un peu obsédante pour leurs lecteurs. L'expression que Smith emploie, qui semble la plus proche de celle-ci, mais est plus atténuée, est celle de: "suivant le cours naturel des choses". Pour lui il y a une loi naturelle, en ce sens que ce qu'Adam Smith vient de dire signifie qu'il y a un point au-dessous duquel le salaire ne peut pas descendre, du moins de manière un peu durable. Et en ce sens aussi que, dans certaines circonstances, don-

Source : BIU Cujas

nées, le salaire haussera naturellement, malgré l'intention constante des maîtres de payer le moins cher possible, et sans qu'il soit besoin de réclamation de la part des ouvriers. Le salaire haussera dans ces cas là du fait même des maîtres, et sans que ce soit d'ailleurs générosité de leur part.

Il existe un taux nécessaire du salaire. Ce taux est dû à une loi économique naturelle, non à une loi humaine.

Donc, il y a ce qu'on appelera un salaire nécessaire ou plus exactement "un taux nécessaire du salaire" nécessaire en ce sens qu'il est inévitable. "Il faut de toute évidence, dit Smith, qu'un homme vive de son travail et que son salaire suffise au moins à sa subsistance. "Il ne faut voir là en aucune façon un appel à la loi positive pour fixer un minimum de salaire. Smith dit tout simplement que si l'ouvrier ne reçoit pas ce qu'il lui faut pour vivre, il meurt. Et les ouvriers étant décimés par la misère et la nécessité, la main-d'oeuvre se fait plus rare et sa valeur remonte au taux nécessaire. "La misère, la famine, dit-il la mortalité, désoleront bientôt la classe ouvrière et le nombre des ouvriers étant moindre, le salaire remontera jusqu'au niveau nécessaire pour faire subsister les ouvriers". Voilà le sens du mot "salaire nécessaire" chez Smith. C'est une constatation qu'il fait et un raisonnement par l'application de cette constatation.

Que comprend le salaire nécessaire.

Ce salaire nécessaire comprend d'abord tout ce qui est indispensable à l'ouvrier pour vivre à proprement parler, "c'est-à-dire pour vivre facilement". En outre, cela comprend ce qui est indispensable pour pouvoir élever des enfants, et en amener deux au moins jusqu'à l'âge viril. "Autrement, dit-il, la population ouvrière diminuerait d'une génération à l'autre. Si l'ouvrier ne trouve pas dans son salaire de quoi élever au moins deux enfants, la population ouvrière diminuera, puisque un couple ne donnera naissance qu'à un ou à aucun enfant. Ainsi, continue Smith, le prix du travail remonterait au taux nécessaire pour l'entretien d'une famille moyenne" Mais Adam Smith déclare ne pas prendre sur lui de décider ce qui est nécessaire. "Cela, observe-t-il, est d'ailleurs peu consolant qu'on ne puisse pas même le fixer". Peu consolant pour les individus qui n'ont d'autre moyen d'existence que le travail. Toutefois, bien que Smith dans le chapitre des salaires s'en tienne à cela, plus loin dans un Chapitre éloigné, à propos des impôts, sur les objets de consommation (livre V chapitre 2 section 2 - article 4 - paragraphe 2, pages 241 et suivantes du tome 3 édition Germain Garnier 1859) Smith recherche la façon de

Source : BIU Cujas

taxer les objets suivant qu'ils sont de nécessité ou de luxe. "La taxe, dit-il, sur des objets de nécessité aura pour conséquence inévitable une élévation du salaire nécessaire. (parce qu'objet de nécessité, cela veut dire, objet dont l'ouvrier ne peut absolument pas se passer.

Voila sous quel jour Smith aborde cette question des objets de nécessité et par conséquent du contenu (autant qu'on peut la déterminer) de la notion du salaire nécessaire. "Par objets de nécessité, j'entends dit Smith, non pas seulement les denrées indispensablement nécessaires au soutien de la vie, mais encore toutes les choses dont les honnêtes gens, même de la dernière classe du peuple, ne sauraient décemment manquer selon les usages du pays". Voilà une formule pleine de sagesse et de prudence. (Tome III page 241) Cela est plus consolant que ce qu'il disait tout à l'heure dans le chapitre des salaires. Et Adam Smith, pour nous faire comprendre sa pensée, prend quelques exemples qui la précisent dans ce qui se passe de son temps. Il nous indique ce que l'on pouvait considérer comme objets de nécessité, ce qui était de nature à faire partie des objets nécessaires, dont il faudra bien que les maîtres s'inquiètent. Par exemple, dit Smith, une chemise, strictement parlant, n'est pas une chose nécessaire aux besoins de la vie. Les grecs et les romains vivaient je pense très bien quoiqu'ils n'eussent pas de linge. Mais aujourd'hui, dans presque toute l'Europe, un simple ouvrier à la journée, tant soit peu honnête aurait honte de se montrer sans porter une chemise, et un tel dénuement annoncerait en lui cet état de misère igominieuse, dans lequel on ne peut guère tomber que par la plus mauvaise conduite. D'après l'usage reçu, les souliers sont devenus même en Angleterre un des besoins nécessaires de la vie. La personne la plus pauvre de l'un et de l'autre sexe, pour peu qu'elle respecte la bienséance rougirait de se montrer en public sans souliers. En Ecosse aussi, d'après les usages, cette chaussure est un des premiers besoins de la vie pour la dernière classe mais parmi les hommes seulement... Il n'en est pas de même dans cette classe pour les femmes, qui peuvent très bien aller nu-pieds, sans qu'on en ait plus mauvaise opinion d'elles. En France, les souliers ne sont d'absolue nécessité, ni pour les hommes, ni pour les femmes. Les gens de la dernière classe du peuple, tant hommes que femmes y paraissent publiquement sans s'avilir, tantôt en sabots, tantôt nu-pieds. Ainsi, par les choses nécessaires à la vie, j'entends non seulement ce que la nature, mais encore ce que les

Source : BIU Cujas

règles de décence et d'honnêteté ont rendu nécessaire aux dernières classes du peuple. Toutes les autres choses, je les appelle "luxe" sans néanmoins par cette dénomination jeter le moindre degré de blâme sur l'usage modéré qu'on en peut faire. [illegible]ière par exemple, et le pale ale dans la Grande Bretagne, et le vin, même dans les pays des vignobles, je les appelle des choses de luxe. Un homme, de quelque soit classe qu'il soit, peut s'abstenir totalement de ces liqueurs sans s'exposer pour cela au moindre reproche. D'une part, la nature n'a pas fait de ces choses des choses nécessaires au soutien de la vie, et d'autre part, l'usage n'a établi nulle part qu'il fut contre la décence de s'en passer. De ces choses de luxe, il en est néanmoins qui sont entrées dans l'habitude de l'ouvrier comme le thé et le sucre en Angleterre et en Hollande, le chocolat en Espagne et le tabac un peu partout. Néanmoins, des denrées de cette sorte restent dans les objets de luxe et n'entrent pas dans la détermination d'un salaire nécessaire, même si elles sont généralement entrées dans la consommation du pauvre. L'usage et la décence ne seront point choqués, si l'on s'en abstient.

Il convient de remarquer combien Smith cherche à voir les choses raisonnablement, telles qu'elles sont. Cette donnée du salaire nécessaire étant posée par Smith, il faut étudier comment se comporte sur cette base le taux du salaire, suivant que dans le pays, la richesse nationale est stationnaire, en déclin, ou en croissance.

Modifications du taux du salaire suivant les circonstances économiques.

I° le salaire nécessaire est le salaire maximum dans les pays dont l'économie est stationnaire ou en déclin, quelque grande que soit la richesse nationale.

D'abord dans les pays où la richesse est stationnaire, le salaire nécessaire, tel qu'il vient d'être déterminé, parait devoir être en même temps le salaire maximum, du moins si la richesse reste longtemps stationnaire. Dans ces pays, le taux du salaire ne saurait dépasser le minimum considéré comme nécessaire, à plus forte raison en est-il de même dans les pays où la richesse est en déclin. Là même il arrive que le salaire vienne à baisser au-dessous du taux nécessaire. Il ne peut pas y rester longtemps, parce que la population ouvrière se trouve décimée par la misère et la maladie, les bras se raréfient et le taux du salaire remonte jusqu'au taux nécessaire. On peut laisser de côté cette hypothèse trop évidente, et s'en tenir aux pays où la richesse est stationnaire, puisque c'est le cas le moins péjoratif. Dans ces pays dits stationnaires, la richesse nationale peut être très grande, mais par cela seul qu'elle est longtemps stationnaire, il faut s'attendre à voir venir le sa-

Source : BIU Cujas

laire à ce taux le plus bas que puisse permettre la simple humanité, c'est-à-dire le taux strictement nécessaire des salaires. "En effet, dit Smith, l'état stationnaire de la richesse d'un pays, cela implique l'état stationnaire des fonds destinés à payer des salaires, l'état stationnaire des revenus et des capitaux des habitants de ce pays. Or, avec le temps, un certain équilibre a dû dans ces pays, s'établir entre la demande et l'offre de travail car d'un côté, les fonds destinés à payer des salaires n'ont pas augmenté, cette hypothèse même, état stationnaire de la richesse, l'implique, et de l'autre côté, la population ouvrière n'a cessé de croître, tant que le salaire s'est trouvé un peu au-dessus du salaire nécessaire. Dans tous ces pays, où la richesse est stationnaire, les fonds destinés à payer des salaires n'ont pas augmenté, puisque la richesse n'a pas augmenté, et de l'autre côté la population ouvrière n'a cessé de croître"... - "C'est que, dit Smith, le nombre des ouvriers augmente à mesure qu'augmente la quantité de nourriture dans le pays" (Livre I chap. II-section 2) La quantité de nourriture est représentée ici par un taux des salaires un peu supérieur au taux nécessaire. Les hommes, comme toutes les autres espèces d'animaux se multipliant naturellement à proportion des moyens de subsistance, tant que le salaire, tout en baissant, est resté un peu au-dessus du taux nécessaire, les ménages ouvriers ont augmenté leur famille, parce qu'ils pouvaient la nourrir.... Sans doute, la pauvreté décourage le mariage; cependant, elle ne l'empêche pas toujours et parait même être favorable à la génération". Voilà ce qui se passe dans les pays où la richesse est stationnaire, si elle est stationnaire depuis plusieurs siècles. A l'époque, on prenait volontiers la Chine comme exemple. Smith ajoute quand même la richesse d'un pays serait très grande, cependant s'il a été longtemps dans un état stationnaire, il ne faut pas s'attendre à y trouver des salaires bien élevés. Les revenus et capitaux de ses habitants, qui sont les fonds destinés au paiement des salaires peuvent bien être d'une très grande étendue, mais s'ils ont contribué pendant plusieurs siècles, alors le nombre des ouvriers employés chaque année pourra aisément répondre et même plus que répondre au nombre que l'on en demandera l'année suivante. On y éprouvera rarement une disette de bras et les maîtres ne seront pas obligés de mettre à l'enchère pour en avoir. Dans ce cas, comme les bras se multiplie-

Source : BIU Cujas

rent au delà de la demande, il y aura disette constante d'emplois pour les ouvriers, qui sont alors obligés pour obtenir un emploi d'enchérir au rabais les uns sur les autres. Ainsi, dans cet état stationnaire de la richesse d'un pays, la concurrence des ouvriers d'un côté, et de l'autre l'intérêt des maîtres ne manquent pas de faire descendre le salaire au taux qui suffit juste pour faire subsister les ouvriers et pour les mettre en état d'élever une famille, c'est-à-dire ne manquent pas de faire descendre le salaire au taux nécessaire..." Bref, dans les périodes suffisamment longues de stationnement de la richesse nationale, de la richesse sociale le salaire nécessaire est aussi le salaire maximum.

2° Le salaire s'élève au-dessus du taux nécessaire dans les pays où l'économie progresse.

Il en est autrement dans les pays ou aux époques où la richesse nationale progresse. "Un pays où la richesse est en progrès c'est un pays, dit Smith, où les revenus, les capitaux, les fonds destinés à payer des salaires augmentent, Dès lors, la demandent de ceux qui vivent de salaire, les ouvriers, les journaliers, les domestiques de toutes espèces, va continuellement en augmentant. Lorsque chaque année fournit de l'emploi pour un nombre plus grand que celui qui a été employé l'année précédente, les ouvriers n'ont pas besoin même de se coaliser pour faire hausser leurs salaires, ceux-ci haussent d'eux-mêmes. La rareté relative des bras occasionne une concurence parmi les maîtres. Les maîtres mettent à l'enchère l'un sur l'autre pour avoir des ouvriers, rompant ainsi volontairement la ligue naturelle des maîtres contre l'élévation des salaires."

Le travail est, comme toute marchandise soumis à la loi de l'offre et de la demande.

En définitive, Adam Smith considère que le taux du salaire est déterminé comme le prix des marchandises par le rapport de la demande à l'offre de travail. Pour Smith, la demande de travail est commandée par la quantité de revenus et de capitaux, destinés à payer des salaires, c'est-à-dire comme on dira plus tard, de façon plus concise "la demande de travail est déterminée par le fonds des salaires". Smith ramasse sa démonstration sous cette forme syllogistique: "La demande de ceux qui vivent de salaire augmente nécessairement avec l'accroissement des revenus et des capitaux de chaque pays, et il n'est pas possible qu'elle augmente sans cela". Mais la croissance des revenus et des capitaux, c'est la croissance de la richesse nationale. Donc la demande de ceux qui vivent de salaire augmente naturellement avec la croissance de la richesse nationale, et il n'est pas

Source : BIU Cujas

possible qu'elle augmente sans cela. (Livre I chap. 8 page I74).

La demande de main-d'oeuvre augmente avec l'accroissement de la richesse nationale.

Ainsi, ce n'est pas la grandeur actuelle de la richesse nationale, qui donne lieu à une hausse dans les salaires, c'est son progrès continu. En conséquence, remarque Smith, ce n'est pas dans les pays les plus riches que les salaires sont les plus élevés, c'est dans les pays qui font le plus de progrès, c'est-à-dire dans ceux qui marchent le plus vers l'opulence. Dans un pays riche, si ce pays est riche depuis longtemps, les salaires ne seront pas élevés, ils seront tout juste au taux nécessaire. Là où le salaire se maintient au-dessus du taux nécessaire, c'est là où la richesse est en croissance.

Preuve expérimentale de cette loi naturelle du mouvement des salaires.

Smith voit une preuve expérimentale de cela dans le taux des salaires en Angleterre et dans l'Amérique Septentrionale de son temps. "Certainement, dit-il, l'Angleterre est pour le moment un pays beaucoup plus riche qu'aucune partie de l'Amérique Septentrionale, cependant les salaires du travail sont beaucoup plus élevés dans l'Amérique Septentrionale que dans aucun endroit de l'Angleterre. La raison en est que quoique l'Amérique Septentrionale ne soit pas encore aussi riche que l'Angleterre, elle est beaucoup plus florissante, (très riche et très florissante sont deux choses différentes. Florissante, c'est le mouvement croissant de la richesse et de la prospérité), et marche avec une bien plus grande rapidité vers l'acquisition de nouvelles richesses.

La richesse d'un pays peut s'apprécier d'après le taux du salaire.

Dès lors qu'il en est ainsi, pour se rendre compte si un pays est au point de vue de la richesse nationale en progrès ou en décroissance? il suffit de regarder dans ce pays quel est le niveau du salaire". (Livre I Chapitre 8 page I83 du tome I): "Un salaire qui donne au travail une récompense libérale est à la fois le fait nécessaire et le symptôme naturel de la croissance de la richesse nationale. Un salaire, qui ne fournit à l'ouvrier pauvre qu'une chétive subsistance est l'indication d'un état stationnaire de la richesse nationale. Et enfin, un salaire qui ne donne pas à ses ouvriers, même de quoi subsister, et les réduit à mourir de faim, ce salaire signifie que les richesses décroissent dans le pays avec rapidité". Voyez quelle importance, au point de vue scientifique comme au point de vue pratique, le taux des salaires offre à Adam Smith.

L'état de la population est

Il y a un indice, corrélatif de celui que Smith vient de dégager, un indice du mouvement de l'é-

Source : BIU Cujas

un indice corrélatif du précédent de la richesse d'un pays.

tat croissant, stationnaire ou déclinant de la richesse d'un pays, cet indice consiste dans le mouvement de la population, puisque Smith prétend que la population augmente ou diminue, suivant les moyens de vivre, par conséquent suivant le taux des salaires. Smith le pense et tout le monde le pensait de son temps. Adam Smith écrit, livre I chap. 8 page 176 du tome premier: "La marche la plus décisive de la prospérité d'un pays est l'augmentation du nombre de ses habitants". L'Angleterre et la plupart des autres pays d'Europe, d'une part, et de l'autre l'Amérique septentrionale montrent clairement, suivant Smith, la corrélation de cet indice de la population avec l'indice, qui consiste dans le taux des salaires, tel que nous le voyions tout à l'heure. "Alors qu'en Europe, le nombre des habitants de la plupart des pays met environ 500 ans à doubler (c'est une supposition, qui était courante à l'époque, mais qui est tout de même un peu hasardée) dans les colonies anglaises de l'Amérique Septentrionale, on a trouvé que la population doublait en 20 ou 25 ans.(Ce sera le chiffre que reprendra Malthus, après l'avoir étudié lui-même). Cet accroissement de population est bien moins dû, comme on pourrait le croire, à l'immigration continuelle de nouveaux habitants qu'à la multiplication rapide de l'espèce. Evidemment cela tient à ce que dans ces pays de l'Amérique Septemtrionale la demande de travail est toujours grandissante, parce que la richesse est en croissance constante. La demande d'hommes est toujours croissante. "Smith dira dans une formule un peu crue: "La demande d'hommes règle nécessairement la production des hommes, comme fait la demande à l'égard de toute autre marchandise. Elle augmente la production quand celle-ci va trop lentement, et l'arrête quand celle-ci ca trop vite". La demande d'hommes est sous la dépendance du mouvement croissant de la richesse nationale constituant toujours un fonds des salaires de plus en plus grand. La demande d'hommes donne de la valeur à l'homme, elle donne de la valeur à l'enfant. "La valeur des enfants, dit Smith, est le plus grand de tous les encouragements au mariage. Là où le travail, en effet, est bien récompensé, une nombreuse famille d'enfants, au lieu d'être une charge, est une source d'opulence et de prospérite pour les parents". Et Smith note ce fait curieux que dans l'Amérique Septentrionale, une veuve avec 4 ou 5 enfants est le plus souvent un parti très recherché, comme une espèce de fortune, alors qu'elle aurait tant de peine

Source : BIU Cujas

à trouver un second mari dans les classes moyennes ou inférieures du peuple en Europe". C'est qu'en Amérique, à l'époque où écrivait Smith, le travail de chaque enfant, avant qu'il puisse quitter la maison de ses parents et vivre à son compte, rapporte par an IOO livres de bénéfice net. "Voilà dit Smith ce que l'on voit, et voilà comment le progrès de la population dans un pays est une preuve de la croissance de la richesse dans ce pays". C'est une preuve, parce que la population ne peut augmenter que dans la mesure où le salaire du travail est au-dessus du taux nécessaire et permet d'élever plus d'enfants parce que le salaire ne peut être au-dessus du taux nécessaire que si la richesse du pays est en croissance. "Taux des salaires taux de la croissance de la population, voilà deux indices qui sont toujours en corrélation", dit Smith, deux indices de l'état stationnaire, croissant ou déclinant de la richesse d'un pays".

Evidemment des corrections vont être appliquées, notamment en ce qui concerne l'idée, si répandue alors, dans tous les lieux, que la population s'accroît par cela seul qu'il y a une marge de subsistance permettant de nourrir davantage de population. Néanmoins, Smith nous présente là un ensemble d'observation de plus haut intérêt.

Le salaire du travail a-t-il plus de chances de s'élever ou de se maintenir haut que de rester rivé à son taux nécessaire.

Pour que le salaire s'élevât au-dessus du taux nécessaire et s'y maintint, il faudrait que concurremment la richesse allât toujours croissant dans le pays, et que la population ouvrière ne s'accrut pas dans une progression aussi rapide que la richesse. Or, chose curieuse, Adam Smith parait considérer qu'il y a comme un maximum de développement, un maximum de richesse possible pour une société donnée. On lit en effet, Chapitre des salaires, page I92 du tome I "Il est peut être bon de remarquer que c'est dans l'état progressif de la société, lorsqu'elle est en train d'acquérir successivement plus d'opulence, et non pas lorsqu'elle est parvenue à la mesure complète de la richesse, dont elle est susceptible, que véritablement la condition de l'ouvrier est plus heureuse et plus douce". Il y aurait, par conséquent, un point dans une société, dans un époque, à partir duquel toute société est vouée à l'état stationnaire, puisqu'elle a atteint le maximum du développement de sa richesse, une époque par suite, où la population ouvrière est vouée au salaire nécessaire. Et cela en fait de perspective est la moins désolante, car la richesse ne cesserait d'être stationnaire que pour décliner, puisqu'elle ne peut pas monter plus haut.

Source : BIU Cujas

Adam Smith ne s'explique pas autrement là-dessus, et il nous fait craindre que dans sa pensée il y ait un point de développement où la richesse d'un pays est maxima seulement. Ce maximum de développement de la richesse, on ne sait pas où il est.

Le salaire qui peut s'élever au-dessus du taux nécessaire est-il susceptible de se maintenir à ce taux de façon un peu durable.

Il est plus pratique de se demander si l'on peut espérer que pendant la période de progression de la richesse dans ce pays, le salaire, qui peut s'élever alors au-dessus du taux nécessaire, est susceptible de se maintenir à ce taux élevé et de s'y maintenir, de façon du moins un peu durable. Tous les éléments de la réponse sont donnés par ce qui précède. Elle dépend du point de savoir dans quelle rapidité de progression va s'accroître la population ouvrière par rapport à la rapidité de progression de la richesse. Là-dessus, Adam Smith s'exprime ainsi: Livre I Chap. 8 page I9I tome I: "Il est bon d'observer qu' une récompense plus libérale aura nécessairement pour effet d'augmenter la population ouvrière à peu près dans les proportions que déterminera la demande de travail, et si cette demande de travail va continuellement en s'accroissant, le salaire doit nécessairement donner au mariage et à la multiplication des ouvriers un encouragement tel qu'il soit à même de répondre toujours à cette demande croissante par une population toujours croissante. En sorte que la récompense du travail sera bientôt rabaissée à son taux nécessaire". Ainsi, pour Smith, si le salaire peut s'élever naturellement, durant qu'une société avance en richesse, cette élévation est précaire, toujours menacée par la multiplication qu'elle suscite elle-même dans la population ouvrière. L'excitation à l'accroissement du nombre des ouvriers est à peu près proportionnelle à l'élévation du salaire, au taux au-dessus du taux nécessaire. Les choses en somme, aux yeux de Smith, vont ainsi comme pour les marchandises lorsqu'il y a grand profit à en produire d'une certaine espèce, les fabricants se hâtent de fournir de ces marchandises très rémunératrices le plus qu'ils peuvent pour gagner d'autant plus. Mais la recherche même de ce gain exceptionnel déprime le taux de ce gain en proportion de ce que la recherche en est plus active, parce que cette recherche augmente la production. Il y a bien cependant, à ce point de vue, entre les marchandises et les hommes cette différence qu'un homme ne se produit pas aussi rapidement qu'une marchandise. Mais ce n'est qu'une différence de temps. Et encore si l'immigration entre en jeu, la baisse du

Source : BIU Cujas

salaire vers le taux nécessaire sera singulièrement activée.

Voilà vers quoi tendent les salaires, même dans les périodes de progression de la richesse. Le résultat, c'est qu'en somme, le salaire nécessaire ne serait pas seulement un salaire minimum, mais il tend toujours à être en même temps un salaire maximum. Cependant, c'est une tendance, et il n'est pas impossible que le salaire reste longtemps et de façon assez notable au-dessus du taux nécessaire. La progression de la richesse dans un pays peut être si rapide que la multiplication de la population tout en étant, elle aussi, très rapide, n'arrive cependant pas à marcher du même pas que l'accroissement de la richesse. C'est le cas, montré par Smith lui-même, qui s'est produit dans l'Amérique Septentrionale, où on se plaint continuellement de l'insuffisance des bras, bien que la population y double en 20 ou 25 ans. "Il parait donc que, dans ce pays, la demande de travailleurs et les fonds destinés à les entretenir croissent encore trop vite pour qu'on trouve autant de monde qu'on en voudrait employer". Dans ces pays neufs, l'accroissement de la richesse est si rapide que, malgré l'excitation à l'accroissement de la population qui en résulte et qui ne manque pas de se produire, cet accroissement de la population ne peut point arriver à marcher du même pas que l'accroissement de la richesse. L'Amérique Septentrionale était un pays neuf; l'Angleterre au temps d'Adam Smith était déjà un vieux pays. La richesse était en Angleterre beaucoup plus grande qu'en Amérique, mais cependant, sans y être déjà stationnaire, elle y croissait beaucoup moins vite qu'en Amérique, à en juger par le taux des salaires et par le taux d'accroissement de la population. Néanmoins, Smith constate qu'en Angleterre même le salaire est certainement au-dessus du taux nécessaire, et qu'il a même augmenté dans le cours du I8ème siècle. Pour démontrer cela, Smith se livre: (page I82 à I89 tome I chapitre des salaires) à des observations de contrôle et à des raisonnements du plus haut intérêt, notamment sur le rapport entre les prix des denrées et le taux des salaires.

Le salaire nécessaire n'est pas seulement un salaire minimum, il tend toujours à être un salaire maximum.

Le salaire se maintient au-dessus du taux nécessaire tant que l'augmentation de la population sera moindre proportionnellement que l'augmentation de la richesse.

Smith démontre que le salaire a progressé en étudiant le rapport existant entre le prix

Smith est là un véritable modèle de clarté, la marche de sa pensée est tout à fait admirable, et trop de choses sont oubliées aujourd'hui de ce qu'il dit sur le rapport qui existe entre le prix des denrées et le taux des salaires; "Evidemment le prix des denrées est de nature à influer sur le taux des salai-

Source : BIU Cujas

des denrées et le taux des salaires. Le taux nécessaire des salaires est fonction du prix des denrées.

res, puisque le salaire nécessaire dépend du prix des denrées. Le salaire nécessaire étant ce qu'il faut à l'ouvrier pour vivre et entretenir une famille moyenne dans les conditions de vie de la classe ouvrière, il va de soi que le taux en argent du salaire dépend dans une très large mesure du prix des denrées. Toutefois, la demande de travail n'en n'est pas moins ce qui détermine immédiatement le taux des salaires. On ne voit pas toujours suffisamment que la cherté ou le bas prix des denrées agissent directement sur cette demande même du travail, et cela dans un sens exactement opposé à leur action sur le salaire nécessaire. En sorte que le rapport entre le prix des denrées et le taux des salaires est un rapport complexe, et non pas simple, comme il semblerait à première vue. En effet; Si la cherté des vivres tend à faire hausser le prix du travail, elle tend d'autre part à diminuer la demande du travail et par là même à faire baisser le prix du travail. En effet, cette cherté laisse un moins grand excédent des revenus sur les besoins, elle permet moins l'épargne et ainsi agit sur la quantité du fonds des salaires. Quand tout est plus cher, ce n'est pas cher seulement pour les ouvriers, c'est cher pour tous; l'épargne est moins grande, la capitalisation est moins grande, le fonds destiné à payer des salaires ne s'accroît pas ou même diminue. Concurremment, cette cherté accroît l'offre du travail de la part des ouvriers, en rendant la vie plus difficile à quantité de petites gens qui, à l'ordinaire, peuvent travailler pour leur compte et qui ne le peuvent plus, parce qu'ils ont tôt fait dans cette période de cherté de vie de manger leur petit capital, et alors ils s'empressent à se remettre en service et à louer leur travail. Voilà le double effet concurrent et opposé de la cherté des vivres sur l'état du salaire nécessaire. Inversement si le bas prix des denrées tend à faire baisser le prix du travail, puisque le taux nécessaire est moins élevé, ce bas prix des denrées tend aussi, d'autre part, à augmenter la demande de travail, en permettant justement une épargne plus facile, un plus grand excédent des revenus sur les dépenses donc en augmentant le fonds des salaires. Par là même, le bas prix des denrées tend à faire hausser le prix du travail, d'autant plus que concurremment encore, mais en sens inverse, ce bas prix des denrées diminue l'offre du travail de la part des ouvriers, et ce bas prix du travail diminue l'offre du travail par cela que, un plus

Source : BIU Cujas

ou moins grand nombre d'ouvriers trouvant la vie plus facile, en profitent pour entreprendre d'exercer eux-mêmes un métier indépendant".

Le prix des denrées exerce sur le taux des salaires deux actions opposées.

Ainsi, le prix des denrées exerce sur le taux des salaires deux actions opposées. La cherté des denrées est à la fois cause de hausse et cause de baisse; leur bas prix est à la fois cause de hausse et cause de baisse. Laquelle des deux forces concurrentes tend à l'emporter? Smith dit: "On ne peut pas savoir, on ne peut que constater et faire certaines observations. Et il constate que les salaires du travail, en fait, sont partout beaucoup plus fixes et beaucoup plus constants que le prix des vivres. Il conclut de cela que les deux causes opposées, celle qui tend le salaire vers la hausse et celle qui le tend vers la baisse, ou inversement, semblent se contre balancer, du moins dans les variations ordinaires du prix des vivres. C'est là une des considérations sur lesquelles il s'appuie pour établir qu'en Angleterre le taux des salaires était certainement un peu au dessus du taux nécessaire. Il montre les variations subies au XVIIIème siècle par le prix des denrées, et en regard la stabilité beaucoup plus grande des salaires. "Cela prouve, dit-il, que les salaires se tenaient au cours du XVIIIème au-dessus du taux du salaire nécessaire". Cela le prouve puisque l'ouvrier pouvait vivre et élever une famille, même dans les années de cherté des subsistances, sans que son salaire s'élevât davantage. C'est donc qu'il y avait une marge. Si même dans ces années de cherté des vivres, il eut été impossible à l'ouvrier de vivre, les salaires auraient dû hausser en proportion de l'élévation des prix des subsistances pour élever le taux nécessaire.

La relation entre le prix des subsistances et le taux des salaires n'est sensible que là où le salaire est le salaires nécessaire.

On peut aussi induire de ces observations que la relation entre le prix des subsistances et le taux des salaires n'est sensible que là où le salaire est le salaire nécessaire. Dans ce cas, toutes variations dans le prix des denrées ne manque pas de se répercuter plus ou moins rapidement sur le taux des salaires. Quand le salaire est au-dessus du taux nécessaire, le prix des denrées peut varier sans que le salaire varie. Adam Smith constate qu'en Angleterre de son temps, le salaire semble être évidemment au-dessus de ce qui est nécessaire pour mettre l'ouvrier en état d'élever une famille. Il le constate en disant: "C'est un fait que de mon temps, et déjà depuis assez longtemps le salaire en Angleterre est au-dessus du taux nécessaire, et

Source : BIU Cujas

une amélioration dans la condition des dernières classes du peuple s'est produite au cours du XVIIIème siècle.

L'amélioration durable de la condition des salariés ne déplace-t-elle pas le niveau du salaire nécessaire.

On peut alors se demander si le niveau du salaire nécessaire ne se trouve pas déplacé de ce fait, s'il ne se peut pas que, quand au cours du progrès de la richesse dans un pays les salaires ont monté et se sont maintenus assez longtemps à un taux supérieur, quand les habitudes de vie un peu plus aisées ont été prises pendant ce temps par la population ouvrière, le niveau du salaire nécessaire se déplace. Si cela était, ce'a enlèverait à la loi du salaire nécessaire une bonne part de ce qu'elle a de décourageant pour la classe ouvrière? La question n'est pas résolue par ce que Smith a dit de la rapidité probable d'accroissement de la population ouvrière sous l'influence d'un salaire élevé. Sans doute cela doit ramener le salaire vers son taux nécessaire, sans doute la tendance existe vers un retour au taux nécessaire. Mais enfin ce taux nécessaire vers lequel les salaires ont tendance à revenir est-il encore l'ancien taux, le taux d'avant le mouvement de progression qui s'est produit et maintenu pendant assez longtemps. Smith ne me parait pas avoir envisagé et traité cette question de façon directe. Cependant, on est fondé à penser que suivant Smith, le niveau du salaire nécessaire peut s'être élevé et fixé à un taux plus haut qu'anciennement.

Smith semble admettre que le taux du salaire nécessaire se consolidera au taux nouveau qu'exigent les nouvelles habitudes de vie des ouvriers.

Il parle incidemment au chap. des salaires, des progrès du luxe, qui a gagné les ouvriers les plus pauvres, lesquels ne se contentent plus aujourd'hui de la nourriture, des vêtements, et du logement qui leur suffisaient dans l'ancien temps. Or, le salaire nécessaire est fait de ce que les ouvriers, dans l'état de leurs habitudes et des moeurs, en sont arrivés à considérer comme nécessaire. A ce propos on peut rappeler ce que Smith a dit à propo des impôts de consommation, sur ce qu'il faut dans chaque temps regarder comme étant devenu de nécessité. "Cette amélioration survenue dans la condition des dernières classes du peuple doit-elle être regardée comme un avantage ou comme un inconvénient pour la société? (Livre I chap. 8 page I89 Tome I) "Au premier coup d'oeil, la réponse parait extrêmement simple, les domestiques, les ouvriers de toutes sortes composent la plus grande partie de toute société politique, or

Source : BIU Cujas

peut-on jamais regarder comme un désavantage pour la société tout ce qui améliore le sort de la plus grande partie? Assurément, on ne doit pas regarder comme heureuse et prospère une société dont les membres les plus nombreux sont réduits à la pauvreté et à la misère. D'ailleurs, la seule équité exige que ceux qui nourrissent habillent et logent tout le corps de la nation aient dans le produit de leur propre travail une part suffisante pour être eux-mêmes passablement nourris, vêtus et logés".

Cette dernière proposition, il ne faudrait peut-être pas la gratter très fort pour en voir sortir l'idée d'un salaire minimum légal. Cependant il est difficile d'attribuer à Smith cette pensée quand on voit qu'il déclare quelques lignes plus haut: "L'expérience semble démontrer que la loi ne peut jamais régler convenablement les salaires, quoi qu'elle ait eut souvent la prétention de la faire". Voilà ce que pense Smith de cette amélioration des salaires de la dernière classe du peuple, et il trouve très souhaitable, pour la société elle-même, cette élévation constante des salaires.

Réponse que fait Smith à ceux qui prétendent que l'amélioration du sort de l'ouvrier est un mal pour la société.

Certains disaient, pour soutenir le contraire ramenant un peu trop l'intérêt de la société à leur propre commodité, que l'ouvrier est plus paresseux en proportion de ce qu'il vit plus facilement et plus laborieux en proportion de ce qu'il est obligé de peiner plus pour gagner sa vie. Même ils faisaient à ce propos de la physiologie. Une subsistance abondante, disaient-ils énerve les ouvriers. Une subsistance chétive les anime au contraire au travail. "Sans doute, dit Smith quand l'ouvrier et le domestique ont la vie facile, les maîtres les trouvent moins soumis et moins dociles, ils font moins aisément avec eux des marchés avantageux. Les ouvriers et les domestiques s'établissent volontiers pour leur propre compte et se montrent plus difficiles. Il est naturel que les maîtres de tout genre n'aiment point cet état de chose et vantent l'état de chose contraire comme plus favorable à l'industrie et à l'agriculture comme préférable pour la société". Mais à ce sophisme, Smith déclare qu'il ne faut point du tout prêter l'oreille et plusieurs points de sa réponse à ce sujet méritent vraiment d'être reproduits. Ils éclairent la pensée de Smith d'un jour bien inattendu, pour ceux qui vont répétant que l'économie politique classique ignore l'homme et ne connait que la richesse. "D'abord, déclare Smith, il est heureux, même au point de vue pro-

Source : BIU Cujas

pre de la richesse que la proportion des ouvriers indépendants l'emporte sur les journaliers, c'est-à-dire sur les gens qui louent leur travail; on ne peut rien imaginer de plus absurde que de croire qu'en général les hommes travailleront moins quand ils travailleront pour leur propre compte que quand ils travailleront pour le compte d'autrui. Un peuvre ouvrier indépendant, un petit artisan autonome sera même généralement plus laborieux qu'un ouvrier proprement dit, qui travaille à la pièce. L'un jouit de tout le produit de son industrie, l'autre le partage avec un maître; l'un dans son état d'isolement est indépendant et moins exposé à être tenté par les mauvaises compagnies, qui perdent si souvent les moeurs de l'autre dans les grandes manufactures. La supériorité de l'ouvrier indépendant de l'artisan doit être encore bien plus grande sur ces ouvriers, qui sont loués au mois ou à l'année et ont toujours le même salaire, soit qu'ils fassent beaucoup ou peu d'ouvrage. "Donc, même au point de vue du progrès de la richesse, Smith ne regrettait pas cette amélioration dans le sort des ouvriers, qui leur permet de travailler à leur propre compte. En second lieu, considérant les ouvriers qui travaillent pour un maître, "on n'a pas le coeur d'alléguer qu'une subsistance abondante énerve leur activité et qu'une subsistance chétive les anime au travail. Qu'un peu plus d'aisance qu'à l'ordinaire puisse rendre certains ouvriers paresseux, on ne saurait le nier. Mais que cette aisance produise le même effet sur la plupart des ouvriers ou bien que les hommes en général soient mieux disposés à travailler, quand ils sont mal nourris que quand ils sont bien nourris, quand ils ont le coeur abattu que quand ils sont contents, quand ils sont souvent malades que quand ils jouissent d'une bonne santé, ceci ne parait pas probable. Quand l'ouvrier par du travail s'attire des salaires suffisamment élevés cette amélioration augmente l'industrie, augmente l'activité, l'ardeur à la besogne des classes inférieures."

Et ici Adam Smith a une page d'une humanité si profonde, qu'elle serait vraiment toute entière à citer; en voici quelques passages. (Page 194, Tome I, chapitre des salaires) "Ce sont les salaires du travail, qui sont l'encouragement de l'industrie "(de l'activité du travail) et le zèle, comme toute "autre qualité de l'homme, se perfectionne à proportion de l'encouragement qu'il reçoit. La douce

"Les Cours de Droit" Répétitions écrites
PLACE DE LA SORBONNE, 2

Source : BIU Cujas

"pérance d'améliorer sa condition et de finir peut-
"être ses jours dans le repos et dans l'aisance ex-
"cite l'ouvrier à tirer de ses forces tout le parti
"possible. Aussi verrons-nous toujours les ouvriers
"plus actifs, plus diligents, plus expéditifs, là où
"les salaires sont élevés que là où ils sont bas, en
"Angleterre par exemple plus qu'en Ecosse, dans le
"voisinage des grandes villes plus que dans les cam-
"pagnes éloignées. Il y a bien quelques ouvriers qui,
"lorsqu'ils peuvent gagner en 4 jours de quoi subsis-
"ter toute la semaine passeront les 3 autres jours
"dans l'oisiveté et la fainéantise. Il y en a, mais
"à coup sûr, ce n'est pas le fait du plus grand nom-
"bre. Au contraire, on voit souvent les ouvriers, qui
"sont largement payés à la pièce, s'écraser de travail
"et ruiner leur santé et leur tempérament en peu d'an-
"nées". Puis, pour les autres, ceux-là qui font les paresseux pendant les 3 jours qu'ils peuvent vivre sans travailler, Smith va trouver une excuse, qui est très humaine, et qui sera souvent la véritable explication. "Cette fainéantise de trois jours de la semaine, dont on se plaint tant et si haut, elle n'a
"souvent pour véritable cause qu'une application for-
"cée pendant les 4 autres. Un grand travail de corps
"ou d'esprit, continué pendant plusieurs jours de sui-
"te, est naturellement suivi, dans la plupart des
"hommes au moins, d'un extrême besoin de relâche, qui
"est même irrésistible; c'est le cri de la nature qui
"veut impérieusement être soulagée, quelquefois seule-
"ment par du repos, et quelquefois aussi par de la
"dissipation et de l'amusement. Si on lui désobéit, il
"en résulte souvent des conséquences dangereuses et
"quelquefois funestes, qui presque toujours amènent
"un peu plus tôt ou un peu plus tard le genre d'infir-
"mité, qui est particulier au métier. Si les maîtres
"écoutaient toujours ce que leur dicte la voix de la
"raison et de l'humanité, ils auraient lieu, bien
"souvent, de modérer plutôt que d'exciter l'applica-
"tion au travail dans une grande partie au moins de leurs ouvriers." Je crois que dans quelque métier que ce
"soit, on trouvera que celui qui travaille avec assez
"de modération pour être en état de travailler cons-
"tamment, non seulement conserve le plus longtemps sa
"santé, mais encore est celui qui dans le cours de l'
"année fournit la plus grande quantité d'ouvrage".

On voit dans quel haut esprit d'équité et d'humanité Smith envisage cette question, qui nous paraissait si singulière.

Source : BIU Cujas

Il n'est pas à craindre que la hausse du salaire-élément du prix de revient détermine la hausse du prix de vente.

La hausse du salaire étant due à l'abondance des capitaux, celle-ci élève la production et fait baisser le prix des denrées.

Il est cependant une inquiétude, que l'on pourrait éprouver plus légitimement que la précédente quand le salaire s'élève et que Smith justifie comme on vient de le voir, c'est que la hausse des salaires parait devoir augmenter de beaucoup de marchandises en haussant cette partie du prix, qui se résout en salaire et qu'ainsi la hausse des salaires tend à diminuer d'autant la consommation intérieure et extérieure de ces marchandises qui doivent nécessairement renchérir. Inquiétude légitime qu'il faut considérer (page I98 Tome I°) Smith répond à cette objection, qu'il soulève d'ailleurs lui-même, et il estime que ce résultat ne semble pas être à craindre, en définitive, malgré la première apparence, étant bien entendu que l'élévation des salaires se sera produite d'elle-même, naturellement. Si les salaires se sont élevés par le fait de causes que l'on connait, c'est que le fonds des salaires s'est augmenté, c'est qu'il y a accroissement des capitaux. Or cette même cause tend à augmenter la puissance productive du travail, donc elle tend à faire baisser le prix des marchandises. Cette augmentation du capital, qui fait hausser les salaires, va permettre d'accroître la division du travail, la meilleure organisation du travail dans l'atelier et par là fera baisser le prix de revient des marchandises. En sorte qu'ici on est en présence d'une même cause, produisant deux forces en sens opposé, et se contrebalançant; l'accroissement des capitaux, qui pousse la hausse du prix des marchandises par la hausse des salaires, et concuremment à la baisse du prix de ces mêmes marchandises par l'augmentation de la productivité du travail. En effet dit Smith, ces nouveaux capitaux, qui se forment, cherchent à s'utiliser avec profit, et le moyen c'est de perfectionner la production. Le propriétaire du capital, qui alimente un grand nombre d'ouvriers essaie, dans son propre intérêt, de combiner entre ses ouvriers plus nombreux la division et la distribution des tâches, de telle façon qu'ils produisent la plus grande quantité possible d'ouvrage, et cet entrepreneur s'applique à fournir à ses ouvriers les meilleures machines qu'il peut, ou que les ouvriers peuvent imaginer. Ce qui se passe parmi les ouvriers d'un atelier particulier s'opère, pour les mêmes raisons, parmi ceux de la société toute entière. Plus leur nombre est grand, de ceux qui s'ingénient ainsi à perfectionner le travail, pour utiliser fructueusement ces capitaux plus abondants, plus ils tendent naturellement à se partager

Source : BIU Cujas

tous en différentes classes, à subdiviser leurs tâches. Il y a ainsi un plus grand nombre d'intelligences occupées à inventer les machines les plus propres à effectuer la tâche dont chacun est chargé. "Ainsi "donc pour toutes ces raisons, il y a, dit Smith, une "infinité de marchandises qui, en conséquence de tous "ces perfectionnements de l'industrie, sont obtenues "par un travail tellement inférieur à celui qu'il "coûtait auparavant, que l'augmentation dans les prix "de ce travail se trouve plus que compensée par la "diminution dans la quantité du même travail néces- "saire".

Ainsi, l'accroissement des capitaux produit ce double effet, en apparence antinomique, de faire hausser les salaires et de faire baisser les produits. La perspective est consolante pour les ouvriers, sans être bien inquiétante pour les consommateurs. Les ouvriers profiteraient ainsi doublement de l'accroissement des capitaux, ils en profiteraient tant par la hausse directe de leurs salaires, que par la diminution du prix des marchandises, que leurs salaires doivent acheter. Ce n'est donc pas seulement hausse de leur salaire nominal, c'est hausse de leur salaire réel".

Voilà le résultat des recherches d'Adam Smith sur les causes auxquelles obéit le mouvement des salaires. On serait porté à croire que la pensée de Smith est simple, parce qu'il met en tout ceci une clarté extrême, mais son génie particulier consiste précisément à simplifier les problèmes. On ne peut que regretter que, sur le terrain de la valeur, Smith ne soit pas parvenu à ce degré de limpidité; mais lui-même n'en a pas été dupe, puisqu'il présente ses excuses, disant que malgré les efforts qu'il a faits pour arriver à la simplicité, il n'est pas sûr d'y être parvenu. Sur le terrain des salaires il y est parvenu.

Le deuxième revenu primitif: Le profit

L'état de la richesse du pays agit sur le profit comme sur le salaire mais en sens différent.

Smith nous a dit au début que la même cause générale, qui agit sur les salaires, agit aussi sur les profits, et que cette cause générale agit sur le taux des profits d'une manière très différente de celle dont elle agit sur le taux des salaires. C'est dans le chapitre IX, livre I de la Richesse des Nations que Smith fait cette déduction. Cette cause générale, qui agit à la fois sur les salaires et sur les profits, mais en sens différents. C'est l'état croissant, stationnaire ou déclinant de la richesse du pays l'accroissement, la stagnation ou la diminution de la quantité des capitaux. De ce point de vue tout à fait do-

Source : BIU Cujas

Les 4 thèses posées par Adam Smith, relativement au taux au mouvement et aux causes du profit.

minant Smith pose les quatre thèses que voici:

I°- L'accroissement des capitaux tend à abaisser le profit.

2°- Une diminution, qui survient dans la masse des capitaux d'un pays en amenant la baisse des salaires, comme on le sait, amène une hausse des profits.

3° Dans l'hypothèse d'un état stationnaire de la richesse du pays, les salaires du travail et les profits des capitaux seraient probablement très bas tous les deux.

4°- Il est possible que les salaires du travail et les profits des capitaux soient à la fois très élevés tous les deux. Ce dernier cas arrive rarement, mais peut se rencontrer dans le cas particulier d'une colonie nouvelle.

Méthode employée par Smith pour faire cette étude.

Comme il l'a fait pour le salaire, Smith entreprend de démontrer ces différentes manières de se comporter du taux du profit, à la fois par le raisonnement et par l'observation.- Observation historique, et observation comparative.- Seulement en ce qui concerne le profit, il rencontre une difficulté particulière, qu'il relève très bien dès le début, c'est la difficulté de déterminer, même par approximation, le taux moyen ou même simplement le taux le plus bas du profit dans un pays. Etudier le mouvement du profit, sa hausse, sa baisse, suppose que l'on a un point de comparaison ou du moins un point fixe, taux moyen habituel du profit, d'où l'on partira pour se demander si le profit est en hausse ou en baisse. Cela est très difficile à déterminer, même approximativement. "Le profit, fait observer Adam Smith, est si variable que la personne, qui dirige un commerce ou une industrie, ne pourrait pas toujours indiquer elle-même le taux moyen de son profit annuel. Le profit de ce commerçant varie, non seulement d'une année à l'autre, mais même d'un jour à l'autre et presque d'heure en heure. Il sera plus difficile, dit-il, de déterminer le profit moyen de tous les différents commerces établis dans un grand royaume. Si un particulier est fort en peine de le faire pour lui, à plus forte raison, si on veut connaître le profit moyen d'un grand Etat, cela est fort difficile. Quant à prétendre juger avec un certain degré de précision ce que le taux du profit peut avoir été, non plus même dans le moment considéré, mais anciennement ou à des époques reculées, c'est ce que nous regardons comme absolument impossible.

Source : BIU Cujas

Pour connaître le mouvement du profit, il faut observer indirectement à travers le taux de l'intérêt.

Smith estime qu'il y a tout de même un moyen de se faire une idée approximative du mouvement du taux du profit, c'est de considérer l'intérêt de l'argent, l'intérêt des capitaux comme on dirait aujourd'hui, qui est beaucoup plus facile à constater que le profit. La raison qu'il y a d'user de ce moyen indirect d'investigation, c'est qu'on peut établir pour maxime que partout où on pourra faire beaucoup de profits par le moyen de l'argent, on donnera communément beaucoup pour avoir la faculté de se servir de cet argent, c'est-à-dire on donnera communément un gros intérêt. On donnera un moindre intérêt, en général, quand il n'y aura que peu de profits à faire par l'emploi de l'argent. Ainsi, suivant que le taux ordinaire de l'intérêt varie dans un pays, on peut constater que le taux du profit ordinaire varie en même temps, et que le profit baisse quand l'intérêt baisse, que le profit monte quand l'intérêt monte. Les progrès de l'intérêt peuvent donc nous donner une idée du profit du capital.

Sachant maintenant comment Adam Smith va se servir de l'observation historique et comparative, soit comme point de départ, soit comme confirmation de ses raisonnements, tendant à démontrer la manière dont se comporte le taux des profits, il ne faudra pas être surpris quand, pour preuve d'un mouvement du taux des profits, il invoquera des faits. Il vient de nous donner la raison qu'il a de procéder ainsi.

L'accroissement des capitaux qui fait baisser les salaires tend à abaisser les profits.

La baisse des profits comme conséquence de l'état croissant des capitaux est l'effet naturel de la concurrence des capitaux entre eux. "Quand, dit Smith, les capitaux de beaucoup de riches commerçants sont versés dans un même genre d'affaires, leur concurrence mutuelle tend naturellement à en faire baisser le profit. Et quand les capitaux se sont pareillement grossis dans tous les différents commerces, établis dans la société, la même concurrence doit produire le même effet sur tous, par conséquent faire baisser le profit dans toutes les branches de l'activité économique".

Le raisonnement de Smith peut se résumer en deux mots. Par la concurrence plus grande que se font les entrepreneurs dans la demande du travail, du fait qu'ils disposent de capitaux abondants, les salai-

Source : BIU Cujas

res haussent, tendant ainsi à augmenter le coût de production. D'autre part, la concurrence plus grande que se font les entrepreneurs, non plus comme acheteurs de travail, mais comme producteurs et vendeurs de produits, tend à faire baisser le prix des produits. Donc, double chef des réductions du taux des profits: salaires plus élevés, et prix de vente plus élevés.

Observations de Smith à l'appui de son raisonnement.

A l'appui de ce raisonnement, comme contrôle, voici les observations intéressantes qu'Adam Smith présente: "En Angleterre, dit-il depuis le règne d'Henri VII, la richesse des revenus nationaux a toujours été en grandissant, et cela de façon graduellement accélérée d'un mouvement de plus en plus rapide. Aussi, durant cette même période, les salaires du travail, comme nous le savons, ont été continuellement augmentés. Qu'est-il arrivé pour les profits? Considérons le mouvement du taux de l'intérêt pendant cette même période, puisqu'il n'y a pas d'autre moyen de savoir comment se comporte le taux des profits. On sait que la loi réglait en Angleterre le taux maximum de l'intérêt. Dès lors, le mouvement n' ayant pas été naturel, spontané, on ne saurait, semble-t-il en tirer argument. Smith soulève lui-même cette objection et fait remarquer que tous ces différents règlements sur les maximums de l'intérêt paraissent avoir été faits avec beaucoup d'égards aux circonstances, en ce sens que ces règlements semblent avoir suivi et non pas précédé le taux de l'intérêt courant, le taux de l'intérêt auquel empruntaient généralement les gens qui avaient bon crédit. La loi ayant suivi le mouvement, En Angleterre, on peut admettre que le mouvement du taux légal maximum est bien l'indice du mouvement du taux réel.- Or, on constate, au cours de la période envisagée, un abaissement progressif du taux de l'intérêt, taux que l'on voit descendre de IO%, qui était celui établi par le statut de la 37ème année du règne de Henri VIII, à 8%, puis 5% par le statut de la deuxième année de la reine Anne. Le taux est donc descendu progressivement de IO à 5%. "Avant, dit Smith, la dernière guerre de l'Angleterre (la dernière guerre contre la France, celle qui se termina par les traités d'Utrecht et de Rastadt en I7I3 et I7I4) le taux réel de l'intérêt était même au-dessous de 5%. Les gens qui avaient bon crédit empruntaient à 4 I/2% et à 3 I/2%. Le gouvernement, considéré comme plus solide,

La baisse progressive du taux de l'intérêt en Angleterre confirme le raisonnement de Smith relativement au raisonnement des profits.

Source : BIU Cujas

empruntait à 3%. Cette baisse progressive du taux de l'intérêt démontre, suivant Smith que son raisonnement est juste et que les profits des capitaux dans la plus grande partie des différentes branches du commerce et des manufactures ont été continuellement en diminuant, à mesure que les capitaux allaient croissant.

En Ecosse, la richesse progresse plus lentement qu'en Angleterre, les salaires y sont plus bas, le taux de l'intérêt et par conséquent les profits y sont plus élevés.

Après l'observation historique, qui vient confirmer l'hypothèse de Smith, qui jusque-là n'était qu'une hypothèse rationnelle. Voici l'observation comparative: Considérons deux pays dans le même temps. l'Ecosse est, non seulement un pays beaucoup plus pauvre que l'Angleterre, mais un pays dans lequel les progrès semblent être bien plus lents. Aussi, les salaires y sont-ils plus bas qu'en Angleterre. Pour savoir ce que font les profits, regardons le taux de l'intérêt en Ecosse. "Alors nous voyons, dit Smith, que les gens qui jouissent du meilleur crédit empruntent rarement au-dessous de 5%, alors qu'en Angleterre on emprunte sensiblement au-dessous, à 3 I/2 et même à 3%". Le taux de l'intérêt, par conséquent le taux du profit doit être un peu plus élevé en Ecosse qu'en Angleterre, là où les capitaux sont moins abondants et croissent beaucoup moins vite qu'en Angleterre.

En France, la richesse progresse plus lentement qu'en Angleterre et les salaires y sont plus bas. Quant au taux courant de l'intérêt, il y était plus élevé qu'en Angleterre, en conséquence les profits y étaient plus considérables.

La France est peut-être pour le moment un pays moins riche que l'Angleterre, en tous cas la richesse y croît moins vite qu'en Angleterre et même qu'en Ecosse. Bien que, dit Smith, elle n'aille pas en déclinant contrairement à ce qu'on en dit généralement. Aussi les salaires du travail sont-ils en France beaucoup plus bas qu'en Angleterre. Il suffirait pour en être convaincu de remarquer la différence que l'on peut constater dans l'extérieur et la tenue des gens du peuple des deux pays". En France aussi, la loi fixe un taux maximum de l'intérêt, là où l'intérêt est permis. Au cours du XVIIIème siècle, ce maximum a été alternativement de 5%, 2%, 3 I/2%, 5%, 4%, 5%. On voit que le mouvement du taux de l'intérêt n'offre pas en France, au XVIIIème siècle, le même aspect qu'en Angleterre. "Ces sauts du maximum légal en tous sens, et spécialement ses réductions à 3 I/2% s'expliquent, dit Adam Smith vraisemblablement par le but qu'avait le législateur français d'amener la réduction de l'intérêt des dettes publiques, de manière à ce que le Trésor public puisse payer plus facilement". Par conséquent, au point de vue de l'examen du taux de l'intérêt, pour en déduire le taux du profit, on ne peut faire fondement en France, comme on le pouvait en Angleterre, sur les mouvements du taux maximum légal.

Source : BIU Cujas

Le législateur a obéi à des considérations autres que celles du mouvement de l'intérêt. En France, c'est seulement le taux de l'intérêt de la place, qui peut nous renseigner. Or, précisément, à la différence de ce qui se fait en Angleterre, le taux légal en France, au lieu de suivre le taux de la place voulait le diriger. Le taux de la place résistait naturellement, et on constate que, bien que le taux légal ait été souvent en France plus bas qu'en Angleterre, le taux de la place a été généralement plus élevé. A côté de cette constatation relativement au taux légal, qui est par soubresauts descendu quelquefois très bas, on constate que le taux de la place, le taux des prêts en particulier a été généralement plus élevé qu'en Angleterre. On pourrait donc dire que la loi n'était pas respectée en France.- "En France, comme ailleurs, dit Smith, on a beaucoup de moyens d'éviter la loi, qu'elle veuille régler le taux des salaires ou le taux de l'intérêt, elle n'y réussit jamais bien". Le taux de la place, le taux vrai de l'intérêt était donc plus élevé en France qu'en Angleterre, le taux du profit devait aussi être plus élevé en France qu'en Angleterre. "Et, dit Smith, c'est en effet, ce "que des commerçants anglais, qui ont fait le commer- "ce dans les deux pays, en France et en Angleterre, "m'ont affirmé. Au reste, il suffit de voir combien "de sujets anglais emploient de préférence leurs ca- "pitaux en France, où pourtant le commerce est peu considéré, plutôt que de les employer dans leur propre pays où le commerce pourtant est en grande estime. Il suffit de voir cela pour ne pas douter que le taux du profit soit plus élevé en France qu'en Angleterre, si des sujets anglais viennent y porter leurs capitaux". Cela vient en confirmation de l'hypothèse de Smith que le taux du profit doit être considéré, d'après le taux de l'intérêt dans le pays, au moment considéré.

En Hollande, où la richesse nationale est plus grande qu'en Angleterre, les salaires sont plus élevés, le taux d'intérêt de la place y est plus bas et les profits y

"D'un autre côté, dit Smith, la Hollande est plus riche que l'Angleterre, bien entendu proportionnellement à sa population, et à l'étendue de son territoire. En Hollande, les capitaux s'accroissent dans une proportion telle que les Hollandais prêtent des sommes énormes à l'étranger, notamment à la France et à l'Angleterre, où ils possèdent une partie des fonds publics. Aussi les salaires sont-ils plus élevés en Hollande qu'en Angleterre. Dans l'état croissant des capitaux, les salaires s'élèvent. Pour voir ce que font les profits, il faut encore examiner le

Source : BIU Cujas

taux de l'intérêt: Là Smith ne parle pas du taux légal, parce qu'en Hollande le taux maximum, en principe, n'a pas existé; généralement le taux de l'intérêt était libre. Il n'y a donc là à considérer que le taux de la place. "Et bien, dit Smith, le gouvernement hollandais emprunte à 2% et les particuliers qui ont bon crédit, à 3%. Le taux de l'intérêt est donc en Hollande plus bas qu'en Angleterre, par conséquent le taux des profits doit y être aussi plus bas". "De fait, on sait généralement, observe encore Smith, que les Hollandais sont de tous les peuples de l'Europe celui qui se contente du moindre bénéfice".

A ce propos, Adam Smith fait une observation intéressante et de portée générale. Il dit: "Ce faible taux des profits en Hollande donne prétexte à quelques personnes pour prétendre que le commerce décline en Hollande. Cela peut être vrai de quelques branches particulières, mais ne saurait être vrai d'une manière générale. Quand les profits baissent, les commerçants sont très disposés à se plaindre de la décadence du commerce, quoique cependant, la diminution des profits soit le fait naturel de sa prospérité ou d'une plus grande masse de fonds, qui y est versée. Les fortes sommes, dont les Hollandais sont propriétaires, dans les fonds publics de France et d'Angleterre, la quantité de fonds qu'ils prêtent à des particuliers dans les pays où le taux de l'intérêt est plus élevé que chez eux, tout cela, ce sont des circonstances qui, sans aucun doute, démontrent la surabondance des capitaux en Hollande, en tous cas leur accroissement, au-delà de ce que les Hollandais peuvent employer avec un profit convenable dans les affaires de leur pays". Voilà ce que cela prouve, mais cela ne prouve nullement que ces affaires aillent en diminuant. Faisant un rapprochement entre une grande société et un particulier, Smith dira: "Est-ce que, il ne peut pas en être des capitaux d'une grande nation comme des capitaux d'un particulier, lesquels bien qu'ils aient été acquis par le moyen de son commerce, s'augmentent souvent au-delà de ce que ce commerçant peut y employer? Son commerce n'en va pas moins toujours en augmentant, mais la progression de l'accroissement des capitaux est plus rapide. Voilà ce qui se passe en Hollande, on ne peut pas en conclure à un déclin de la prospérité économique hollandaise, tout au contraire".

Le faible taux des profits ne prouve pas que le commerce hollandais est en déclin, il prouve simplement que la progression de ce commerce hollandais est en déclin, il prouve simplement que la progression de ce commerce est plus lente que celle des capitaux.

Voilà, les explications que nous donne Adam Smith sur la première proposition. On voit combien elle offre d'intérêt du point de vue proprement scientifi-

Source : BIU Cujas

et avec quelle méthode et quel soin, Adam Smith cherche à établir l'exactitude de ses raisonnements.

La diminution des capitaux d'une société tend à faire hausser les profits.

La seconde proposition de Smith, c'est que la diminution des capitaux tend à faire hausser les profits. En effet, d'une part, le salaire du travail étant baissé du fait de la diminution des capitaux, les propriétaires de ce qui reste de capitaux dans le pays peuvent établir leurs marchandises à meilleur compte qu'auparavant, les salaires étant plus bas. D'autre part, comme il y a moins de capitaux employés à fournir le marché, les commerçants et les industriels peuvent vendre plus cher, puisqu'ils se font moins concurrence. Leurs marchandises leur coûtent moins à produire du fait de la baisse des salaires, elles se vendent plus cher du fait de la diminution de la concurrence. Les profits croissent ainsi, en raison double, du fait des salaires plus bas, et des prix de marchandises plus élevés. Voilà le raisonnement dans toute sa simplicité; il faut maintenant faire intervenir l'observation:

La décadence économique aux Indes orientales anglaises a entraîné la baisse des salaires et la hausse du taux de l'intérêt, donc la hausse du profit.

Si le raisonnement est juste, on doit dans les pays où la richesse est évidemment en décroissance constater que les salaires sont bas, et le taux de l'intérêt élevé. En effet, dit Smith: "l'on constate qu'il n'y a pas beaucoup de pays dans lesquels on puisse dire de façon certaine et évidente que la richesse est en décroissance. Et il y a des pays, c'est ce que l'on constate notamment dans les établissements anglais des Indes Orientales et au Bengale des pays ruinés, où les salaires sont très bas et l'intérêt très élevé. Au Bengale, on prête fréquemment aux fermiers à raison de 40, 50 et 60%. Cela implique des profits très élevés, sans quoi, comment paierait-on de pareils intérêts? Et cela explique les grandes fortunes, si subitement et si aisément dans ces pays ruinés. Cela implique des profits très élevés, (profits bruts bien entendu, le profit net est très considérablement réduit par un pareil taux d'intérêts à payer, puisque le prêteur emporte la majeure partie du profit). C'est une observation moins étendue que pour l'hypothèse précédente; le nombre des cas, que l'on peut relever, historiquement ou dans le moment même, des pays en déclin, n'est évidemment pas aussi grand.

Lorsque la richesse est stationnaire, salaire et profit sont bas.

La troisième proposition de Smith est la suivante: Dans un pays, où la richesse est stationnaire, le salaire du travail et le profit des capitaux seraient probablement très bas tous les deux. En effet, d'une part, ce pays à richesse stationnaire est aussi largement peuplé qu'il peut l'être en considération du

Source : BIU Cujas

nombre d'hommes qu'il peut nourrir, puisque sa population s'est accrue, tant qu'il y a eu une marge au-dessus du salaire nécessaire. D'autre part, les salaires y sont réduits à ce qui est purement suffisant pour entretenir le nombre d'habitants qui existent; le salaire est au taux nécessaire. De plus, chaque branche particulière d'une industrie est saturée de capitaux puisque le pays a atteint le plein de la richesse, à laquelle il puisse prétendre. Il ne peut absorber utilement plus de capitaux, en sorte que la concurrence des capitaux y est partout aussi grande que possible; en conséquence le profit y est aussi bas que possible. Voilà le raisonnement.

Adam Smith ne nous donne pas de faits d'observation, à l'appui de ce raisonnement, par la raison que, comme il le dit lui-même: "Aucun pays n'est encore parvenu à ce degré d'opulence, au-delà duquel il ne saurait aller". Peut-être qu'aucun pays n'est encore parvenu au summum de la richesse que peuvent comporter l'ensemble des conditions territoriales, géographiques, climatériques, économiques qui lui sont propres. Là, c'est une pure hypothèse, le raisonnement reste un pur raisonnement, il ne peut pas s'appuyer sur des faits, parce qu'il n'y en a pas. "On pourrait songer à la Chine, dit Smith comme pays où la richesse est déjà depuis longtemps à son maximum (comptible avec les conditions du pays), mais bien que ce pays paraisse avoir été longtemps stationnaire, plusieurs raisons existent, qui ne permettent pas de le faire intervenir ici..." et Smith développe ses raisons assez longuement.

Dans un pays neuf, profits et salaires peuvent être très élevés.

La quatrième proposition de Smith est l'inverse de la précédente; elle se formule ainsi: Il est possible que le salaire du travail et le profit des capitaux soient à la fois très élevés tous les deux. Cela se voit précisément dans les colonies anglaises de l'Amérique septentrionale, et des Indes Orientales. Les salaires y sont plus élevés qu'en Angleterre. Il en est de même de l'intérêt et par conséquent du profit. "Le taux légal de l'intérêt, ainsi que le taux courant est dans ces pays, dit Smith de 8%", bien plus élevé qu'en Angleterre. Le raisonnement montre qu'en effet, il se peut que de forts salaires et de gros profits marchent de pair. Il en est ainsi, dans le cas particulier d'une colonie nouvelle. "Dans une colonie nouvelle, dit Smith, les capitaux sont naturellement peu abondants en proportion de l'étendue du territoire. Les colons ont plus de terres qu'ils n'ont

Source : BIU Cujas

de capitaux à consacrer à la culture, aussi les capitaux qu'ils possèdent sont-ils appliqués seulement à la culture des terres les plus fertiles et les plus favorablement situées, à celles qui avoisinent les côtes, ou qui bordent les rivières navigables. Ces terres s'achètent très souvent au-dessous même de la valeur de leur produit naturel". Il est naturel que le capital employé à l'achat et à l'amélioration de ces terres rende un très gros profit. D'autre part, l'accumulation rapide du capital dans un emploi aussi profitable que celui-là met le planteur dans le cas d'augmenter le nombre de bras qu'il occupe, beaucoup plus vite qu'un établissement récent, c'est-à-dire une colonie de formation récente, ne lui permet d'en trouver. "Aussi, dit Smith, les travailleurs qu'il peut se procurer et qui ne sont pas en quantité suffisante pour ce qu'il faudrait, sont-ils très libéralement payés, les salaires sont très élevés.

Il en est ainsi notamment dans une colonie nouvelle.

Voilà comment profits et salaires sont concurremment très élevés dans une colonie nouvelle. Mais cela n'est que temporaire. Ce parallélisme de niveau ne saurait durer, précisément parce qu'il suppose une colonie "nouvelle". A mesure que la colonie augmente, les profits des capitaux diminuent. Quand les terres les plus fertiles et les mieux situées se trouvent toutes occupées, la culture des terres inférieures devient de moins en moins profitable; c'est la loi du rendement décroissant qui apparaît. Le profit diminue, le taux de l'intérêt doit baisser. "Et de ce fait, dit Smith, c'est ce que l'on a pu observer. Le taux de l'intérêt, soit légal, soit courant, a considérablement baissé dans la plupart des colonies anglaises, dans le cours du XVIIIème siècle, à mesure que l'augmentation des richesses de l'industrie et de la population. L'intérêt comme le profit a diminué".

Le parallélisme des mouvements des salaires et du profit n'est que temporaire.

Mais les salaires n'ont pas diminué et cela se comprend. La diminution des profits dans ces colonies nouvelles, mais qui ne sont plus nouvelles maintenant, a pour cause la croissance des capitaux. Or, la croissance des capitaux est cause de hausse des salaires. Quel que soit le profit, la demande de travail augmente avec l'accroissement des capitaux. Il ne faudrait pas, en effet, s'imaginer que parce que les profits ont baissé les capitaux cessent d'augmenter. "Au contraire, même là, dit Smith, les capitaux continuent à augmenter, et même bien plus vite qu'auparavant, car il en est des nations industrieuses qui sont en train de s'enrichir comme des particuliers.

Source : BIU Cujas

des individus industrieux. Un gros capital, quoiqu' avec des petits profits augmente en général plus promptement qu'un petit capital avec de gros profits". L'argent fait l'argent, dit le proverbe. "Quand vous avez gagné un peu, dit Smith, il vous devient souvent facile de gagner devantage". Le difficile est de gagner ce peu,et voilà ce qui se passe dans ces colonies.

Comment Smith considère le rapport qui existe entre le taux des profits et le prix des marchandises.

On se rappelle qu'à propos de l'effet de l'accroissement des capitaux, sur les salaires, tendance à la hausse, Adam Smith a soulevé la question de savoir si la hausse des salaires ne devait pas amener une élévation du prix des marchandises. Il a répondu négativement, en faisant observer que cette cause de hausse des prix des produits, la hausse des salaires, est plus compensée par l'accroissement de la production du travail, qui est un fait concurrent de l'accroissement des capitaux: Donc, la hausse des salaires étant une cause en soi de hausse des prix, n'en est pas une en fait, parce que ce qui cause la hausse des salaires, permet en même temps, un accroissement de la productivité du travail de son rendement, de sorte que, les deux effets se balancent. En étudiant les profits, on a rencontré un second chef de compensation de la tendance à la hausse des marchandises du fait de la hausse des salaires, c'est la baisse du profit, autre fait concurrent de l'accroissement des capitaux. Smith ne manque pas de relever cela, sans toutefois songer à le rapprocher du premier chef de compensation. Mais enfin, il l'envisage très bien en lui-même, il dit, au livre I chapitre 9: Dans les pays, qui vont en s'enrichissant avec rapidité, le faible taux des profits peut compenser le haut prix des salaires du travail dans le prix de beaucoup de denrées. Il va de soi que dans les industries, les frais de main-d'oeuvre l'emportent de beaucoup sur les frais de capital; l'abaissement des profits n'est qu'une faible cause de compensation de la tendance à la hausse résultant de la hausse des salaires. Inversement, là où c'est le capital qui l'emporte sur la main-d'oeuvre, comme élément de production, la compensation est très forte, et ainsi met ces pays à portée de vendre à aussi bon marché que leurs voisins, qui s'enrichissent moins vite, et dont les salaires sont plus bas. On a rencontré,à propos du mercantilisme et de la politique mercantile de l'abaissement du prix de revient, un anglais Child, qui préconisait l'abaissement légal du taux de l'intérêt pour cette raison.

L'accroissement du prix des denrées qu'aurait pu entraîner l'accroissement du taux des salaires, provoqué par l'accroissement des capitaux est plus que compensé par la productivité du travail et la baisse des profits.

Source : BIU Cujas

L'élévation des salaires fait moins renchérir le coût de la vie que l'élévation des profits.

L'observation, que fait Adam Smith, que la baisse des profits est un second chef de compensation de la hausse des salaires, est pour lui l'occasion de morigéner assez sévèrement les maîtres manufacturiers et marchands. "Nos marchands, dit-il au livre I chap. 9 in fine, et nos maîtres manufacturiers se "plaignent beaucoup des mauvais effets des hauts sa- "laires en ce que, disent-ils, l'élévation des salaires "renchérit leurs marchandises et par là en diminuent "le débit, tant à l'intérieur qu'à l'étranger". Smith prétend que, dans le fait, des profits élevés tendent beaucoup plus que des salaires élevés à faire monter le prix de l'ouvrage; c'est à l'élévation des profits qu'est due, quand elle se produit, la hausse des prix des marchandises. Nous en aurions déjà de ce fait ce me semble une explication dans le double chef de compensation, que nous avons vu, aux hauts salaires, accroissement de la productivité du travail, baisse du profit; peut être même pourrait-on dire que les hauts salaires sont le symptôme d'une hausse des prix des marchandises. Mais c'est autre chose que Smith entend dire ici. Faisant abstraction des causes de compensation de l'influence des hauts salaires, Smith envisage en elle-même la cause du renchérissement des marchandises, que constituent les hauts salaires, et mettant en regard la hausse des profits comme cause elle aussi du renchérissement des marchandises, Smith soutient la thèse que la hausse des salaires est une bien moins forte cause de renchérissement des marchandises que ne l'est la hausse des profits.

Tandis que la hausse des salaires opère sur le prix d'une marchandise comme intérêt simple dans l'accumulation des capitaux, la hausse des profits opère comme l'intérêt composé.

Il dit que la hausse des salaires opère sur le prix d'une marchandise comme l'intérêt simple dans l'accumulation des capitaux. La hausse des profits opère comme l'intérêt composé et il le démontre à l'aide d'un exemple. Il dit" Si par exemple dans une fabrique de toile les salaires des divers ouvriers, éche- "lonnés depuis le commencement de la fabrication jus- "qu'à la fin, tels que les séranceurs de laine, qui di- "visent la filasse, les fileuses, les tisserands etc. "venaient tous à hausser de deux deniers par jour, il "deviendrait nécessaire d'élever les prix d'une pièce de toile, mais de l'élever seulement d'autant de fois deux deniers, qu'il y aurait eu d'ouvriers employés à confectionner la pièce de toile, en multipliant bien entendu le nombre des ouvriers par le nombre des journées pendant lesquelles ces ouvriers auraient été employés. Dans chacun des différents degrés de main-d'oeuvre, que supposerait la marchandise, cette partie de son prix, qui se résout en salaires, hausserait seule-

Source : BIU Cujas

ment dans la proportion arithmétique de la hausse même des salaires. Mais si le profit de tous les différents maîtres, qui emploient ces ouvriers, venait à monter de 5%, alors cette partie du prix de la marchandise, qui se résout en profits, s'éleverait dans chacun des différents degrés de la main-d'oeuvre en raison progressive de cette hausse du taux des profits, c'est-à-dire, en proportion géométrique. Le maître des séranceurs, dit-il, première étape de fabrication de la toile, demanderait, en vendant sa laine un surcroît de 5% sur la valeur totale de la matière et des salaires par lui avancée à ses ouvriers. Et puis, à l'étape suivante, le maître des fileuses demanderait lui aussi un profit additionnel de 5%, alors portant autant sur le prix du lin séranc qué sur le montant des salaires des fileuses; de telle sorte que le total du capital sur lequel il calcule son profit, est déjà augmenté du fait de son augmentation de 5% au point de départ. Enfin, le maître des tisserands demanderait aussi 5% de son capital tant sur le prix du fil par lui avancé que sur le salaire de ses tisserands. Donc la progression dans laquelle la hausse des profits agit sur le prix des marchandises est beaucoup plus forte que celle avec laquelle agit la hausse des salaires. "Malgré cela, "nos marchands et maîtres manufacturiers s'en tien-"nent à se plaindre du renchérissement des marchandi-"ses causé par les hauts salaires. Ils ne parlent "pas des mauvais effets des hauts profits, ils gar-"dent le silence sur les conséquences fâcheuses de "leur propre gain, ils ne se plaignent que de celles "du gain des autres"

Il n'y a pas à envenimer cette discussion, à lui donner un tour aigre, puisque la cause (l'accroissement ou la diminution des capitaux) ne dépend pas de volontés particulières, plus ou moins bien intentionnées, plus ou moins généreuses; il n'y a qu'à constater les effets produits, comment les choses se passent, et si Adam Smith a cru bon de donner un tour un peu vif à son exposé sur ce point, de rappeler un peu vivement les maîtres manufacturiers à une compréhension plus exacte de la réalité, ce n'est pas pour le plaisir de soulever le débat, ce n'est que parce que les entrepreneurs se plaignaient un peu trop fort; il les rappelle à la juste notion de la réalité.

De tout ce que l'on a dit jusqu'ici, et sur le taux des salaires, et sur le taux des profits, il

Source : BIU Cujas

Il n'y a pas d'antagonisme naturel entre les ouvriers et entrepreneurs, car entre hausse des profits et baisse des salaires, il y a simple concomitance, non pas relation de cause à effet.

résulte, en somme, que dans le cours ordinaire des choses, et en laissant de côté les cas particuliers des colonies nouvelles, dans l'hypothèse d'un pays parvenu au sommum de la richesse, quand les salaires haussent les profits baissent, et quand les salaires baissent les profits haussent. De là, à voir un antagonisme naturel entre les ouvriers et les maîtres, entre les travailleurs et les capitalistes, comme l'on dira plus tard, il n'y a semble-t-il qu'un pas; et l'on pourrait être tenté de dire qu'il y a antagonisme fondamental entre le capital et le travail. Mais il faut bien prendre garde et ne pas aller assez vite. L'antagonisme supposerait que, entre hausse des salaires et baisse des profits ou vice versa, il y a, non seulement concordance, mais aussi relation de cause à effet. Or, il n'y a pas relation de cause à effet. Hausse des salaires et baisse des profits ont une même cause, ce qui ne revient pas à dire que l'une est la cause de l'autre; toutes deux, hausse des salaires et baisse des profits, ont pour cause commune l'accroissement des capitaux et c'est ce qui fait qu'elles sont concomitantes; mais la hausse des salaires est si peu la cause de la baisse des profits que, du moment qu'il y a accroissement des capitaux, les profits baisseraient, même si les salaires ne s'élevaient pas. La réduction des profits, en effet, n'est pas faite seulement de l'augmentation du coût de production, due à l'élévation des salaires, elle est faite aussi de la diminution du prix des marchandises, dûe à la concurrence plus grande que se font les entrepreneurs. Or, si par hypothèse, on supprime le premier chef de réduction des profits, la hausse des salaires, le second chef de réduction des profits, la concurrence entre entrepreneurs n'en subsiste pas moins, et le seul résultat de la stagnation des salaires, si elle se produisait, serait une baisse plus forte du prix des marchandises, par ce que la concurrence viendrait les faire baisser dans toute la mesure où les salaires eux-mêmes ne l'ont pas fait hausser. Ce serait l'absorption par le consommateur de ce qui autrement serait venu faire hausser les salaires. La condition du profit serait la même que si les salaires avaient haussé, elle n'en serait pas meilleure. Voilà ce qui montre bien que les hauts salaires ne sont pas la cause de la baisse du profit; inversement, la hausse du profit est si peu la cause de la baisse des salaires, que du moment que les capitaux diminuent les salaires baisseraient, même si les profits ne s'élevaient pas, puisque ce qui les fait baisser c'est la

Source : BIU Cujas

diminution des capitaux, qui restreint la demande de travail, et vraisemblablement ils baisseraient beaucoup plus vite que si le profit s'élevait, parce que si le profit s'élevait cela pourrait soutenir quelque peu la demande de travail. Ainsi, quand les salaires baissent, ce n'est point parce que les profits haussent, mais parce que la quantité des capitaux diminue ou cesse de croître dans le pays, ce qui ne dépend point de la volonté individuelle des entrepreneurs. Et ainsi encore, quand les profits baissent, ce n'est point parce que les salaires haussent, mais parce que la quantité des capitaux va croissant dans le pays. Ce qui ne dépend point de la volonté des ouvriers. Bien que les salaires s'élèvent, ce ne sont pas les ouvriers qui font baisser les profits des capitalistes, ce sont les capitalistes aux-mêmes qui, par la concurrence plus grande qu'ils se font, en conséquence de l'accroissement de leurs capitaux, amènent la réduction de leur propre profit, en même temps que la hausse des salaires; ce sont eux qui, comme acheteurs de travail, font hausser les salaires et par suite leur coût de production, et comme producteurs et vendeurs de produits, ils font baisser concurremment les prix des marchandises ils ne le font pas volontairement, mais ils ne peuvent faire autrement. Il ne semble donc pas dans tout ceci, malgré la première apparence, que personne ait à en vouloir à personne; il ne semble même pas que le gain de l'un soit fait de la perte de l'autre, bien qu'aux esprits superficiels le contraire doit sembler évident.

La discussion des conditions du travail entre les maîtres et les ouvriers ne porte que sur le taux précis du salaire, elle ne porte pas sur le taux général, lequel est fixé par l'état des capitaux.

Quand Adam Smith nous a dit que le taux commun des salaires se détermine par une convention entre l'ouvrier et le propriétaire du capital, et que dans cette convention l'intérêt des deux parties n'est nullement le même, puisque les ouvriers désirent gagner le plus possible et les maîtres donner le moins qu'ils peuvent, l'antagonisme incontestable qu'il nous a signalé, cet antagonisme certain ne détruit pas du tout la vérité des observations qu'on vient de faire, et qu'Adam Smith par ses analyses a suggérées. Encore une fois, c'est l'état croissant, stationnaire ou décroissant des capitaux, qui détermine le mouvement des salaires, qui les incline vers la hausse ou la baisse; mais bien entendu le taux précis du salaire reste à fixer, et là il y a place à un débat entre ouvriers et patrons, où chacun tire à soi. Dans la mesure de ce débat, pour la détermination précise du contrat entre un tel et un tel, il y a antagonisme comme partout où il y a échange, mais à quelque taux précis que le débat vienne

Source : BIU Cujas

à fixer le salaire, ce taux consacrera simplement la hausse ou la baisse, indépendamment du débat en tant que mouvement. Ce que détermine le débat c'est le point précis auquel va se fixer le salaire en hausse ou en baisse. L'issue du débat sera un peu plus avantageuse pour l'une ou pour l'autre des parties, mais ce n'est pas le débat, qui aura produit le mouvement de hausse ou de baisse. Quiconque entreprend d'écrire sur cette question de la répartition devrait bien, quelles que soient ses idées, relire Smith et son attention serait attirée sur des points, sur des faits, sur des connexions, qu'il pourrait probablement oublier, car souvent le fond de cette analyse est oublié, et il y aurait lieu d'en tenir compte, ne fut-ce que pour la critique.

La baisse des profit est le symptôme de l'accroissement des salaires et de la non augmentation du prix des marchandises.

D'après tout ce qu'on vient de voir chez Adam Smith, ce qui est souhaitable pour une société, c'est de voir s'y abaisser le taux des profits: cela est souhaitable, non pour la chose en elle-même, mais pour les choses dont celle-là est le symptôme, à savoir accroissement des salaires, accroissement de la productivité du travail, diminution, ou pour le moins non augmentation du prix des marchandises. Avec plus d'exactitude on peut dire que ce qui est souhaitable pour une société, c'est de voir s'y produire la cause de tous ces effets concurrents enchevêtrés et se combinant: accroissement des salaires, accroissement de la productivité du travail, diminution ou non augmentation du prix des marchandises; cette cause c'est l'état croissant de la richesse nationale, l'état croissant de la richesse du pays. Et l'on peut d'autant plus librement parler de la sorte qu'après tout le capital lui-même, dans cet état de choses, voit grossir ses profits, sinon de façon relative, du moins de façon absolue.

Quand la richesse est à l'état croissant le profit grossit, si non de façon relative, du moins de façon absolue.

C'est là le sens de cette proposition de Smith livre 2 chap. 3 page 82 du tome 2: "La partie du revenu des habitants, qui provient des profits, "est toujours beaucoup plus grande dans les pays ri- "ches que dans les pays pauvres, parce que le capital y est beaucoup plus considérable, mais les profits y "sont en général dans une proportion beaucoup moindre "relativement au capital". Il ne faut pas oublier que toujours dans cette hypothèse de la diminution des profits, par le fait de la diminution des capitaux, si le taux des profits diminue, c'est parce que les capitaux se dont accrus, en sorte que la somme totale des profits peut être dans ce pays avec un taux de 8% supérieure à ce qu'elle était auparavant avec

Source : BIU Cujas

un taux de 10%. Par exemple, le taux des profits est tombé de 10% à 8%, parce que le capital du pays est monté de 100.000 à 150.000, or 10% sur 100.000 cela donne 10.000 comme total de profit, et 8% seulement sur 150.000 cela donne 12.000 comme total de profit. La proportion du total du profit au capital total est moindre, mais le total du profit n'en est pas accru de 2.000. Il est donc possible que, non pas le taux, mais la part globale du capital s'accroisse dans la répartition, et que la part du travail s'accroisse en même temps. C'est, du reste, la thèse que Bastiat reprendra plus tard et tentera de démontrer, la thèse que ces deux parts, profit et salaire, augmentent dans leur total global simultanément, celle du travail augmentant même plus rapidement que celle du capital.

III. La rente Ce qu'Adam Smith appelle la rente. C'est le prix payé pour l'usage de la terre dans l'état où elle se trouve.

Le troisième des revenus primitifs, en lesquels se décompose le prix de toute marchandise, c'est la rente. Dans la terminologie d'Adam Smith, la rente est le prix payé par l'usager de la terre (livre Ier chapitre II), dans l'état où elle se trouve présentement c'est-à-dire avec les améliorations plus ou moins grandes qu'elle a pu recevoir, soit du propriétaire, soit des fermiers successifs. Tel est du moins le sens le plus ordinaire de ce mot chez Adam Smith, sens qui fait ce mot synonyme du mot français fermage. Ricardo, prendra ce mot dans un sens plus étroit, plus technique, lorsqu'il bâtira sa célèbre théorie de la rente. Pour Ricardo, la rente n'est pas le fermage, ce n'est qu'une portion du fermage, la portion payée au propriétaire pour avoir le droit d'exploiter les facultés productives et impérissables du sol. Ricardo, signale très bien que, s'il arrive parfois à Adam Smith de donner au mot "rent" le sens rigoureux dans lequel il cherche à le restreindre, Smith cependant emploie le plus souvent ce mot dans le sens vulgairement usité c'est-à-dire dans le sens qu'a le mot fermage dans notre langage, comme d'ailleurs le mot "rent" dans le langage usuel anglais.

I- Le mouvement de la rente.

C'est principalement le livre Ier chapitre II et le livre 2 chapitre 3 que l'on va utiliser pour étudier le mouvement de la rente chez Adam Smith. Trois propositions renferment l'ensemble de la pensée de Smith sur la rente.

Les trois propositions de Smith relativement à la rente.

I- "Toute amélioration, qui se fait dans l'état "de la société, tend d'une manière directe ou indirecte à faire hausser la rente réelle de la terre, à "augmenter la richesse réelle du propriétaire". (Chapitre II, in fine.)

2°-"A mesure des progrès que fait l'amélioration

Source : BIU Cujas

"des terres, la rente augmente relativement à l'é-
"tendue de la terre, mais elle diminue dans sa propor-
"tion avec le produit de cette terre". (Livre 2 chap. 3 page 81).

"Enfin, 3° aussitôt que la terre devient une "propriété privée, le propriétaire demande pour sa "part presque tout le produit que le travailleur peut "y faire croitre ou y recueillir". (livre Ier chapitre 8).

Ces trois propositions, qui ne semblent pas aisément conciliables se concilient cependant à merveille.

La rente augmente parce que le produit de la terre augmente par l'effet de l'amélioration de la culture.

Comment la rente peut-elle augmenter au cours des progrès de la richesse nationale si, dès l'origine, elle absorbait la totalité ou la presque totalité du produit de la terre. La rente peut augmenter, parce que le produit de la terre peut augmenter lui-même, par l'effet de l'amélioration de la culture. Le produit de la terre, n'est pas une quantité arrêtée par l'application du travail et l'incorporation des capitaux, ce produit peut être progressivement et normalement accru; dès lors, il y a marge et marge sans cesse grandissante pour une rente progressive plus élevée. Du moins on en entrevoit la possibilité. Considérons ce qui se passe au cours du développement de la richesse et du progrès corrélatif de la culture. "A l'origine de l'appropriation des terres, dit Smith, le produit de la "terre est fort peu de choses, ce n'est que son pro-"duit naturel, et le propriétaire ne laisse au travail-"leur que ce qu'il faut pour sa chétive subsistance. "Il prend tout le reste comme rente"."Mais tout le "reste est, en réalité, fort mince parce que le pro-"duit total est lui aussi très mince. Plus tard, à "l'époque féodale, "un peu de capital est appliqué à "la culture sous forme de maigres bestiaux entretenus "en entier par le produit spontané des terres incultes, "bestiaux qu'on pourrait en conséquence regarder eux-"mêmes comme faisant partie de ce produit spontané. A "cette époque, les cultivateurs de la terre sont, en "général, des serfs ou des tenanciers à volonté. Les "uns et les autres sont à la disposition du proprié-"taire de la terre, tout autant que les gens de sa "suite, qui vivent dans sa maison, c'est comme une do-"mesticité plus étendue à laquelle le seigneur peut "commander du travail pendant la paix du service pen-"dant la guerre". Autant dire que le seigneur dans cet état social a comme rente la totalité du produit de la terre, puisqu'il peut disposer du travail et des services de tous ceux que cette terre fait subsister.

Source : BIU Cujas

A la vérité, cette rente renferme déjà un peu de profit, le profit du mince capital, représenté par les quelques bestiaux et avances faites par le propriétaire aux gens qui font valoir la terre. Mais ce profit est peu de chose et ne vaut pas la peine qu'on modifie cette formule que la rente absorbe tout le produit de la terre. Mais à mesure des progrès de la richesse et de la population, cela va changer; on demand à la terre un plus fort produit; un plus grand nombre d'hommes et de bestiaux sont employés à la culture le produit croît à mesure que s'augmente ainsi le capital destiné à le faire naître,et la rente, le fermage peut grossir avec le produit.

Au cours du temps la rente a triplé ou quadruplé,mais elle n'absorbe plus que le tiers ou même le quart du produit de la terre.

Adam Smith estime que très certainement ce produit a grossi. Au livre 2, chapitre 3, il dit que dans l'état actuel de l'Europe, en 1776, la rente de la terre a triplé et quadruplé même depuis ces anciens temps, dans toutes les parties de la campagne, qui ont été améliorées. La rente, le fermage peut augmenter, bien que dès le début de l'appropriation des terres, elle ait été formée de tout le produit. Mais si le fermage, la rente, a ainsi triplé et quadruplé, depuis l'époque féodale, jusqu'à la fin du XVIIIème siècle, elle a, d'autre part, singulièrement diminué par rapport au produit de la terre. "La part du propriétaire, dit Smith, au livre 2 chap. 3, ne va guère "au delà de la totalité du produit, quelquefois même "pas au quart". Il ne peut d'ailleurs en être autrement. Si le produit de la terre a beaucoup augmenté, c'est en raison d'une application de plus en plus considérable des capitaux à la culture. Or, il faut que ces capitaux y trouvent leur profit, sans quoi, les capitalistes, les fermiers se garderaient de continuer un mode d'exploitation, qui serait ruineux. C'est pourquoi, chez les nations opulentes de l'Europe, une très forte partie, souvent la plus forte partie du produit de la terre, est destinée à remplacer d'abord le capital du fermier et ensuite à lui payer des profits de son capital. Ainsi donc, à mesure des progrès que fait l'amélioration des terres, la rente augmente relativement à l'étendue de la terre, mais elle diminue dans sa proportion avec le produit de la terre. On voit ainsi que la contradiction apparente des trois propositions sur le mouvement de la rente se trouve complètement dissipé. Chacune de ces propositions est claire, se comprend et n'est nullement en opposition avec les deux autres. En somme, l'intérêt du propriétaire foncier se confond avec l'intérêt social de la société, avec toute amélioration qui peut se produire

Source : BIU Cujas

dans l'état de la société spécialement de la culture.

Le principe de la rente. Certains considèrent la rente comme l'intérêt des capitaux du propriétaire. Smith la considère comme un prix de monopole.

La rente peut donc grandir puisque le produit de la terre peut augmenter, mais pourquoi l'augmentation du produit de la terre va-t-elle au propriétaire foncier sous le nom de rente, ou de fermage suivant la terminologie de Smith? Pourquoi ne reste-t-elle pas toute entière au fermier, à l'entrepreneur? Serait-ce que le propriétaire foncier contribue à l'accroissement du produit de la terre par des améliorations du sol, par une application de ses propres capitaux? Des économistes de notre temps penseront ainsi. C'était le cas de M. Cauwès, qui soutenait que la croissance de la valeur des terres et la croissance de la rente vient principalement de l'incorporation successive des capitaux faite au sol par les propriétaires successifs. Ce n'est point l'idée d'Adam Smith, ce n'est du reste pas non plus celle de M. Deschamps. Pour Ada Smith, le principe de la rente c'est que la propriété foncière constitue un monopole. (Livre I chap. II, page 262 in fine et 263 tome I édit. Germain Garnier): "La rente est considérée comme le prix payé pour l'usage de la terre et est naturellement un prix de monopole". Le sol est indispensable à toute oeuvre de production, le sol est indispensable à l'homme, or le sol n'existe qu'en quantité limitée donc les propriétaires du sol sont en mesure d'exiger une redevance pour l'usage du sol. Voilà l'idée de Smith.

Si cela est exact, si le principe de la rente réside dans un monopole, non pas individuel, mais de l'ensemble des propriétaires fonciers, il en résulte qu'une rente pourra être perçue, là même où le propriétaire livre une terre à l'état brut. Il devra en résulter aussi que, lorsque le produit de la terre vient à croître par l'effet de l'amélioration de la culture, l'accroissement de la rente ne doit pas se trouver mesuré par le profit de l'intérêt des capitaux consacrés par les propriétaires à l'amélioration de leur sol. Ces deux conséquences découlent du principe de la rente - prix de monopole, - et "c'est ce que l'on voit" dit Adam Smith.

Il y a rente même là où le propriétaire livre une terre à l'état brut, pourvu qu'

En premier lieu, puisque le principe de la rente réside, suivant Smith, dans un monopole, il est naturel qu'une rente puisse être perçue, même là où le propriétaire livre une terre à l'état brut. Il est évident, comme contre épreuve, que le principe de la

Source : BIU Cujas

elle produise un peu plus que ce qu'il faut pour nourrir le tenancier.

rente ne saurait être dans l'idée du profit ou de l'intérêt. Dans cette hypothèse d'une terre à l'état brut, pour qu'une rente puisse être perçue, il suffit que le produit naturel de cette terre excède quelque peu ce qu'il faut au tenancier pour vivre. Le tenancier travaille la terre avec ses moyens rudimentaires. Ce qui reste de la récolte après qu'il s'est entretenu, lui et ses aides, est disponible pour le propriétaire qui, en raison de son monopole, ne manque pas à se le faire donner. Il y a généralement un excédent disponible, même quand il s'agit d'une terre à l'état brut parce que, dit Smith "dans la culture de la terre, "la nature travaille conjointement avec l'homme". (Livre II chap. 5) "Cet excédent est comme le pro-"duit de cette puissance de la nature, dont le propriétaire prête l'usage au fermier. Ce produit est plus "ou moins grand, selon qu'on suppose à cette puissance "de la nature plus ou moins d'étendue, ou en d'autres "terres selon qu'on suppose à la terre plus ou moins "de fertilité naturelle". On reconnait là l'idée physiocratique du produit net, dû essentiellement à la fertilité naturelle du sol. Adam Smith rejette la thèse du produit net, cependant il en retient l'idée essentielle. Il considère expressément "qu'une rente "est possible, même lorsque le propriétaire n'a fait "aucune dépense pour améliorer la terre. Dès l'ins-"tant que le sol est devenu propriété privée, le pro-"priétaire comme tous les autres hommes aime à recueil-"lir là où il n'a pas semé et il demande une rente "même pour le produit naturel de la terre. L'ouvrier "agricole pour avoir la permission de recueillir ce "produit naturel, doit céder au propriétaire du sol "une portion de ce qu'il recueille et même de ce qu'il "produit par son travail". "Même dans un état social "avancé, il est facile de trouver encore des cas de "rente, qui ne peuvent évidemment s'expliquer que "par le monopole. Il existe bien, même dans ces pays, "des terrains à l'état brut et le propriétaire exige "une rente même pour ces terres non améliorées, quel-"quefois même il exige une rente même pour ce qui est "tout à fait incapable d'être amélioré par la main "des hommes. Ce sont ces terrains où pousse la sali-"corne, qui donne à la combustion un sel alcalin, dont "on se sert pour faire du verre ou du savon. Cette "plante croît sur des rochers situés au-dessous du "niveau de la mer, en sorte que la production n'a ja-"mais pu en être augmentée par l'industrie des hommes "Le propriétaire d'un domaine borné par un rivage, où "croît cette plante, en exige une rente tout aussi

Le propriétaire exige une rente même pour les terres non améliorées et incapables de l'être.

Source : BIU Cujas

bien que des terres fertiles grâce au monopole".

La rente doit croître moins que proportionnellement aux améliorations apportées à la terre.

En second lieu, la rente, si elle grandit, ne doit pas se trouver mesurée par l'intérêt des capitaux incorporés au sol. En effet, Smith dit bien "que la "rente, prix de monopole, n'est nullement en propor- "tion des améliorations que le propriétaire peut avoir "faites sur sa terre". (Livre I chap. II page 263 tome I). D'ailleurs ajoute-t-il, "ces améliorations ne sont pas toujours faites avec les fonds du propriétaire, "quelquefois c'est avec ceux du fermier. Et quand il "s'agit de renouveler le bail, le propriétaire cepen- "dant exige ordinairement la même augmentation de ren- "te que si toutes les améliorations eussent été faites "de ses propres capitaux. Cela s'explique ainsi: Pour Smith, l'incorporation des capitaux au sol anime, sti- mule, excite le développement dans une proportion très grande de la fertilité naturelle de la terre. "Ainsi, "dans le produit, il n'a pas seulement le résultat "de plus de travail et de capitaux, il y a aussi le "résultat d'une activité plus grande de la nature. La "grandeur du produit est telle, qu'après avoir rempla- "cé le capital du fermier, et lui avoir même fourni le "profit de ce capital, au taux moyen du pays, il reste "encore un excédent considérable, qui vient naturelle- "ment grossir la rente, toujours en vertu du fait de "monopole. (Livre II chap. 5 page 116 et 117 tome II).

La rente en nature et la rente en valeur.

On a parlé de la rente et du fermage (chez Smith les deux expressions sont équivalentes) comme si ils consistaient en une portion du produit de la terre, comme si le fermage se payait en nature. Mais dans le fait et dans les sociétés un peu avancées, le fermage se paie en argent. En sorte que l'existence d'un excédent suppose que le produit de la terre a une valeur marchande telle que son prix laissera un excé- dent, après avoir couvert les reprises du fermier. Il semble que cela change tout à fait la physionomie des choses... Les fermiers comme vendeurs de produits agri- coles se font concurrence; il semble donc que le prix de leurs produits ne doive pas en général dépasser le coût de production, si ce n'est dans la mesure néces- saire au profit de leurs capitaux au taux moyen dans le pays. Ainsi donc il ne devrait rien rester pour la rente en valeur. Il faut noter en effet que la rente, pour peu qu'on y regarde de près, ne fait point partie des éléments du coût de production. Sans doute Adam Smith, dans son chap. 15 du livre I, intitulé "Des parties constituantes du prix des marchandises" a donné la rente comme le salaire et le profit comme une des trois parties constituantes du prix des marchandises

Source : BIU Cujas

Mais dès qu'il aborde l'étude principale de la rente, il nous prévient que la rente entre dans la composition du prix des marchandises d'une toute autre manière que les salaires et le profit. C'est si bien d'une toute autre manière, que ce n'est pas du tout. Et Smith le dit fort bien: "La rente loin d'être la cause n'est qu'un effet du prix". En sorte que le prix peut être si bas qu'il ne permette pas d'acquitter une rente même très faible. (Livre I chap. II, page 263 tome I).

La rente est l'effet et non pas la cause du prix.

Comment le prix des denrées agricoles permettra-t-il de payer une rente?

Comment si la rente n'est pas une partie constituante du prix des marchandises, si au contraire elle subit le fait de la concurrence que se font les fermiers, comment la concurrence des agriculteurs, en tant que vendeurs de produits, laissera-t-elle le prix de ces produits s'établir à l'ordinaire suffisamment haut pour permettre que le fermier, une fois remboursé de ses dépenses et de son profit, il reste un excédent disponible en valeur pour la rente? A cette question Ricardo répondra par la théorie, qui fera sa célébrité, en 1817, dans ses "Principes de l'Economie Politique" L'explication de la rente sera dans la limitation de la puissance productive du sol, et non point dans sa fécondité. Les physiocrates avaient eu conscience de la question, non pas de l'explication qu'en donnera Ricardo. Ils ne l'ont pas nettement posée, mais du moins on voit leur préoccupation essentielle d'un bon prix des grains. Cette préoccupation prouve que les physiocrates sentaient bien que le produit net dépendait de la valeur des denrées agricoles. C'est pour assurer ce bon prix qu'ils réclamaient la libre exportation des grains, l'extension des débouchés de l'agriculture française l'extension de la demande des produits agricoles. Mais si étendue que soit la demande, il se peut que l'offre puisse toujours aisément la dépasser, ou même se tenir à son niveau. Alors, où sera la possibilité d'un produit net en valeur?

L'allocation d'une rente dépend du niveau des prix, et celui-ci dépend de la demande.

Adam Smith a très nettement vu le problème à résoudre comme les physiocrates, mais de façon plus raisonnée. Il s'attache à la demande seule, pour donner la solution de ce problème. Seulement, en ce qui concerne la manière dont se comporte cette demande des produits du sol, Smith va essayer de nous fournir des explications (livre I chap. 2 page 263 Tome I) "On "ne peut porter ordinairement au marché que les parties "seulement du produit de la terre, dont le prix ordi- "naire suffit à remplacer le capital employé pour les "faire venir, et pour les y porter avec les profits "ordinaires de ce capital. Si le prix ordinaire est

Source : BIU Cujas

"plus que suffisant, le surplus en ira naturellement "à la rente de la terre. S'il n'est que juste suffi- "sant, la marchandise pourra bien être portée au mar- "ché, mais elle ne pourra pas fournir une rente au "propriétaire, puisque tout le prix sera absorbé par la "constitution des capitaux et du prodit au taux moyen". Voilà le problème parfaitement posé. Smith résoud la question par la considération de la demande. Il conti- nue ainsi "Le prix sera-t-il ou ne sera-t-il pas plus que suffisant? C'est ce qui dépend de la demande".

Le premier, Smith essaye d'indi- quer comment se comportera la demande au point- de vue de la pos- sibilité de ren- te.

Smith va essayer de construire une théorie pour indiquer comment se comporte la demande au point de vue de la possibilité de rente. L'idée qui domine tou- te sa théorie, c'est que suivant la nature des produits du sol, la demande sera "ou toujours", ou "seulement suivant les circonstances", telle, que la terre donne- ra nécessairement ou suivant les circonstances une ren- te au propriétaire. Distinction fondamentale. "Il y a "certaines parties du produit de la terre, dont la de- mande doit toujours être telle qu'elles rapporteront un prix plus élevé que ce qui suffit pour les pro- duire et les faire venir au marché. Il en est d'autres, dont la demande peut être telle qu'alternativement el- les rapportent ou ne rapportent pas ce prix plus fort que le prix suffisant. Adam Smith va traiter ces deux questions dans deux sections différentes. Sections I et II du Chap. II, livre I:

Le produit, qui fournit toujours de quoi payer u- ne rente, c'est le blé.

Section I Etude du produit qui fournit tou- jours de quoi payer une rente. Ce produit, c'est la nourriture de l'homme. "La nourriture de l'homme, pa- raît être le seul des produits de la terre, qui four- nisse toujours et nécessairement de quoi payer une ren- te quelconque au propriétaire". Encore n'est- ce point toute la nourriture de l'homme, mais sa nourriture fon- damentale: le blé. La raison pour laquelle le prix du blé doit toujours être tel qu'il puisse payer une ren- te, Smith la tire de son principe de population dans sa théorie du salaire. "Les hommes, comme toutes les autres espèces d'animaux, se multiplient en proportion des moyens de subsistance". Dès lors la demande de blé, pen- se-t-il, est constante, puisque les hommes se multi- plient en proportion de ce qu'il y a de subsistance. La demande est toujours au niveau de l'offre, et la va- leur du blé est toujours soutenue, non pas du moins en la considérant d'une année à l'autre, car les récoltes varient, mais en la considérant sur d'assez longs es- paces de temps.

Smith ne répond pas à la question- bilité" de la valeur, qu'il attribue au blé; on ne voit

Smith nous donne là une explication de la "sta-

Source : BIU Cujas

le savoir si la valeur du blé sera assez élevée pour laisser une rente.

pas que ce soit une explication du problème, qui a été posée, lequel est de savoir si cette valeur est suffisamment élevée pour laisser un disponible, une rente, après la reconstitution des dépenses de culture et du profit des capitaux. Smith ne s'est-il pas rendu compte que sa réponse ne répond pas à la question? A une question de niveau de prix, il répond par une question de stabilité. Il semble qu'il s'en soit aperçu, car plus loin, Livre II chap. 5 pages II6 et II7 Tome II, on le voit revenir avec insistance sur l'idée physiocratique. "Dans la culture de la terre, la nature travaille conjointement avec l'homme" quoique ce travail de la nature ne coûte rien, ce qu'il produit n'en a pas moins sa valeur aussi bien que ce que produisent les ouvriers les plus chers".

Mais il déclare qu'il y aura toujours une rente, parce que la nature fournit un travail gratuit, qui a toujours sa valeur.

La pensée de Smith sur le principe de la rente ne serait pas substantiellement différente de celle des physiocrates sur celle du produit net. Dans le produit en valeur de la culture, une portion du prix représente la reconstitution des dépenses avec profit moyen qu'implique le travail de l'homme, l'autre portion correspondant au travail gratuit de la nature, plus ou moins importante, suivant la fécondité du sol. Cette seconde portion est disponible et forme la rente du propriétaire, selon Smith, elle forme le produit net, selon les physiocrates. Comme il y a toujours plus ou moins collaboration de la nature, même pour les terres les moins fertiles, il y a, en principe, toujours un disponible pour la rente. Toute terre fournit une rente, pour Smith comme pour les physiocrates.

Mais Smith ne démontre pas que ce qui est gratuit a toujours de la valeur.

Tout cela irait bien si Smith avait démontré que le travail de la nature, quoique gratuit, n'en a pas moins sa valeur, mais il ne le démontre pas. En sorte qu'il a fort bien posé le problème de la rente, mais il ne l'a pas résolu, précisément pour le cas le plus important, pour le cas du produit qui, suivant lui, fournit toujours une rente.

Les produits qui tantôt fournissent, tantôt ne fournissent pas de quoi payer une rente ce sont les produits du sol, autres que le blé.

Section II. Le produit, tantôt fournit, et tantôt ne fournit pas de quoi payer une rente. Il est très intéressant, quoique assez dur de suivre cet effort de la pensée économique depuis les physiocrates avec le produit net, Smith avec le fermage ou rente, et Ricardo avec sa rente proprement dite.

Sur ce second point Smith arrive à frôler d'extrêmement près la conception ricardienne de la rente, mais sans s'y arrêter. Pour ce qui est de ces produits autres que le blé, savoir: I° "Ces produits qui, comme le blé, sont des produits de la surface et sont de la

Source : BIU Cujas

nourriture, le bétail, la volaille, le gibier; 2° les produits qui fournissent le vêtement et le logement, 3° ces produits qu'on tire des entrailles de la terre charbon, minerai, ne fournissent une rente, dit Smith "que par l'élévation progressive de leur prix, au cours du progrès de la richesse et de la civilisation."

La valeur de ces produits ne s'accroît qu'avec leur raréfaction et leur raréfaction ne se produit qu'au cours du progrès de la civilisation.

"La demande de ces produits, étant donnée leur abondance, du moins pour la plupart, bétail, volaille, gibier, bois, peaux d'animaux, la demande de ces produits, dans un état primitif de la société, n'est pas telle encore que leur prix puisse fournir une rente. La demande par rapport à la quantité de la denrée n'est pas assez ferme pour que le prix s'élève au point de pouvoir payer la rente. Ce n'est qu'à mesure que la population augmente que l'extension de la culture du blé vient à restreindre les espaces sur lesquels vivent, croissent et poussent ces animaux, ces plantes et ces arbres, que ces divers produits du sol prennent une valeur suffisante pour payer une rente au propriétaire du sol". "Quand leur valeur en est arrivée à ce point de fournir une rente, il est normal, dit Smith, qu'ils continuent à fournir une rente toujours, du moins les produits de la surface". La raison est que la population continue généralement de croître, la richesse de se développer, les demandes des produits de luxe deviennent d'usage absolument courant et continuent d'augmenter.

Mais les produits tirés du sol peuvent cesser de produire une rente.

Au contraire, les produits, qui se tirent du sein de la terre, charbon minerais de toutes sortes, y compris l'or et l'argent peuvent après avoir commencé à fournir une rente, et l'avoir fournie pendant peut-être assez longtemps, cesser d'en fournir une, suivant que la demande continue ou cesse d'être assez forte pour cela" Il est possible qu'une mine cesse de donner un profit, parce qu'au contraire de ce qui se passe pour les biens à la surface de la terre, la rente que peut rapporter au propriétaire une mine est en proportion, non de la fécondité absolue de cette mine, mais de ce qu'on peut appeler sa fécondité relative c'est-à-dire en proportion de sa supériorité, soit quant aux gisements, soit quant à la situation sur les autres mines. Dès lors, il suffit qu'une mine plus avantageuse vienne à être mise en exploitation pour que des mines, qui jusque là rapportaient une rente, cessent de le faire; car, dit Smith "le prix "de la mine de charbon la plus féconde règle le prix "du charbon pour toutes les autres mines de son voi- "sinage". Certaines mines peut-être ne pourront plus soutenir la production au prix que permet l'exploita-

Source : BIU Cujas

tion de cette mine nouvelle.

Smith tend vers la notion ricardienne de la rente différentielle, mais ne l'atteint pas, faute de supposer une production limitée.

On remarquera qu'il s'en faut de bien peu ici que Smith ne précise la notion de rente différentielle, la notion ricardienne de la rente. Ce qui l'en amène si près, c'est que là Smith ne peut faire intervenir, comme tout à l'heure pour le blé l'appropriation de la nature et sa puissance multiplicatrice. Il manque à Smith, pour n'être pas allé jusqu'à la notion ricardienne de n'avoir pas supposé que la mine la plus féconde, nouvellement découverte, pouvait ne pas suffire à la satisfaction de la demande. S'il avait fait cette supposition, il y serait arrivé. S'il avait supposé l'ordre inverse dans l'exploitation de cette mine nouvelle, c'est-à-dire la meilleure mine récemment découverte exploitée, puis la mise en exploitation de mines moins bonnes, alors Smith aurait vu la rente naître au profit des mines les plus anciennes, et naître de la difficulté croissante d'obtenir des quantités additionnelles de charbon ou de minerai. Il aurait dit alors que la mine, qui règle le prix du charbon, est la mine la moins féconde, que l'on est cependant forcé d'exploiter pour répondre à la demande. Du coup, il avait la rente ricardienne. Il ne l'a pas fait.

Les différentes manières dont grandit la rente.

Avant de terminer, il faut reprendre la proposition formulée au début de cette étude sur la rente. "Toute amélioration qui se fait dans l'état de la Société tend d'une manière directe ou indirecte, à faire hausser la rente réelle de la terre". Smith l'a démontré en commençant et il le rappelle en concluant son étude sur la rente.

1° directement

Elle grandit de manière directe par l'effet de la hausse du prix de ces divers produits du sol qui, à la différence du blé, ne commencent à produire une rente que lorsque les produits de la richesse et de la civilisation en étendent la demande.

2° indirectement.

En outre, la rente grandit de manière indirecte par l'effet de tous les progrès, qui augmentent la puissance productrice du travail en général, et qui tendent par là à faire hausser le prix des ouvrages de manufacture. Le propriétaire se trouve à portée d'acheter une plus grande quantité d'objets de luxe et de commodités. La rente grandit de façon indirecte tout en restant la même comme nominal, mais elle grandit comme rente réelle, car son pouvoir d'achat s'accroit. Enfin, la rente grandit encore de manière indirecte par le fait de toute augmentation de richesse de la société, toute augmentation dans la masse de travail utile, qui est mis en oeuvre, car une certaine portion de ce travail va naturellement à la terre. Il y a un plus grand nombre

Source : BIU Cujas

"d'hommes employés à sa culture, qui s'accroît à me-
"sure que s'augmente le capital destiné à la faire
"naître, la rente grandit ainsi avec le produit".

On ne voit pas très bien ce quatrième chef d'accroissement; on ne l'indique que pour se conformer aux quatre indications groupées par Adam Smith, conformément à cette proposition générale, par où l'on a commencé l'étude générale de la rente que toute amélioration, qui se fait dans l'état de la Société, tend à augmenter la richesse du propriétaire et à accroître la valeur du sol qu'il possède.

Le sort du propriétaire est enviable parce que la rente est un produit de monopole.

En somme, dans la société en progrès, tout travaille à améliorer le sort du propriétaire. Smith le croit et il doit cela à cette idée que la rente est un prix de monopole. Ce monopole n'est pas la cause de l'accroissement de la valeur des terres, mais ce monopole permet au propriétaire de s'en approprier le résultat sous la forme de rente.

Smith ne songe nullement à demander la nationalisation du sol.

Les partisans de divers systèmes de nationalisation du sol partiront de cette idée pour réclamer la suppression de la propriété foncière, et le retour de la rente à la collectivité sociale. Smith ne songe pas à dépouiller le propriétaire de la propriété du sol, ni de la rente, pas plus que les physiocrates n'ont entendu dépouiller les propriétaires du produit net. Tout ce que suggère à Smith la hausse de la valeur des terres dans un pays, c'est cette réflexion incidente: "Ce pays doit, après tout, être heureux, il doit éprouver quelque satisfaction d'avoir une preuve de l'état de prospérité et d'avancement où il se trouve". La hausse de la rente est l'indice le plus sûr de l'état de progrès de la société de l'organisation et de la puissance de rendement du travail dans son ensemble. (Livre I chap. I2 section 5 intitulée digression sur les variations de valeur de l'argent).

Voilà la théorie d'Adam Smith sur la rente. Elle est assez compliquée, quoique simple dans ses grandes lignes. On assiste à l'effort de défrichement d'un terrain, que les physiocrates avaient déjà puissamment commencé à labourer, mais qu'il faudra Ricardo pour mettre en état d'être cultivé, du moins à notre sens.

IV- Dans quel rapport l'intérêt particulier de chaque classe,

Une question reste à se poser celle de savoir dans quel rapport l'intérêt particulier de chaque classe est avec l'intérêt général de la société. Mais si cette question se pose, elle est, en somme, déjà

Source : BIU Cujas

propriétaires fonciers, salariés et ceux qui vivent de profits est avec l'intérêt général de la société.

résolue, car de tout ce que l'on vient de dire à la suite de Smith, il résulte que l'intérêt des salariés et celui des propriétaires fonciers sont en harmonie avec l'intérêt général de la société, puisque l'accroissement des salaires et l'accroissement de la rente sont liés à l'état croissant de la richesse nationale, et qu'au contraire l'intérêt de ceux qui vivent de profits, l'intérêt des manufacturiers et des marchands, est en quelque manière du moins opposé à l'intérêt général, puisque le taux des profits baisse quand la richesse nationale croît, quand elle est à l'état croissant.

D'ailleurs, Smith donne lui-même cette réponse; elle est la conclusion du chapitre II du livre Ier. Smith ramasse cette conclusion en quelques pages émaillées de considérations psychologiques, curieuses quant à la valeur morale ou intellectuelle des hommes, dès que leur intérêt est en cause.

L'intérêt des propriétaires est étroitement lié à l'intérêt général de la société. Ils sont qualifiés pour conseiller les lois,

"L'intérêt des propriétaires fonciers, dit "Smith, est étroitement lié à l'intérêt général de la "société. Tout ce qui porte profit ou dommage à l'un de "ces intérêts, en porte aussi nécessairement à l'autre" Tout ce qui porte profit ou dommage à l'intérêt des propriétaires sert ou compromet l'intérêt général ou réciproquement, et il en tire cette conclusion de politique pratique que "quand la nation délibère, sur quel- "que règlement de commerce, ou d'administration, les "propriétaires de terres ne la pourront jamais égaler, "même s'ils n'écoutent que la voie de l'intérêt parti- "culier de leur classe". C'est là une idée très sensiblement analogue à celle des Physiocrates. Toutefois, Smith n'a qu'une confiance modérée dans la clairvoyance des propriétaires fonciers, ils ne peuvent pas tromper l'intérêt général, même s'ils n'obéissent qu'à leur intérêt particulier, à condition toutefois qu'ils le connaissent, et c'est sur ce point que Smith se montre peu rassuré, car il ajoute: "au moins si on leur suppose la plus simple connaissance sur ce qui constitue "leur intérêt", et Smith ne paraît pas autrement supposer cette connaissance chez les propriétaires fonciers de son temps"."A la vérité, dit-il, il n'est que "trop ordinaire que les propriétaires fonciers manquent "même de ces simples connaissances", les connaissances concernant leur propre intérêt. Et cela tient à ce que dit Smith "des trois classes, c'est la seule à laquelle "son revenu ne coûte, ni travail, ni souci, mais à la- "quelle il vient pour ainsi dire de lui-même et sans "qu'elle y apporte aucun dessein, ni plan quelconque. "Cette insouciance, qui est l'effet naturel d'une situa- "tion aussi tranquille et aussi commode ne laisse que "trop souvent les gens de cette classe, non seulement

Source : BIU Cujas

dans l'ignorance des conséquences que peut avoir un "règlement général, une loi, mais les rend même in- "capables de cette application d'esprit, qui est né- "cessaire pour comprendre et prévoir ces conséquences. Smith a ici en vue les landlords, dont les revenus fonciers étaient si considérables qu'ils ne s'inquié- taient guère de ce qui pouvait les faire hausser ou baisser.

L'intérêt des salariés se confond aussi avec celui de la nation.

"L'intérêt de la classe qui vit de salaires est tout aussi étroitement lié que celui des proprié- "taires fonciers à l'intérêt général de la société. "La classe des propriétaires peut gagner peut-être "plus que celle des ouvriers à la prospérité de la "société, mais aucune ne souffre aussi cruellement du "déclin de cette prospérité que la classe des ouvriers" L'intérêt de la classe des ouvriers est comme celui de la classe des propriétaires intimement lié à l'in- térêt de la société, mais encore faut-il noter que les ouvriers y sont plus liés encore, car si la pro- priété nationale décroît, les ouvriers en souffrent plus que n'en souffrent les propriétaires fonciers. "Seulement, la classe ouvrière ne connaît pas mieux "son intérêt que la classe des propriétaires fonciers "ne connaît le sien, mais c'est pour une toute autre "raison, c'est même pour une raison exactement opposée. "Tandis que chez le propriétaire c'est l'absence de "soucis, chez l'ouvrier c'est l'incapacité de connaî- "tre l'intérêt général ou de sentir la liaison de cet "intérêt avec le sien propre, parce que sa condition "ne lui laisse pas le temps de prendre les informa- "tions nécessaires, et même, à supposer que l'ouvrier "puisse prendre ses informations, son éducation et "ses habitudes sont telles qu'il n'en serait pas moins "hors d'état de bien décider. Aussi dans les délibé- "rations publiques ne lui demande-t-on guère son avis, "et bien moins encore y a-t-on égard, s'il l'ex- "prime, si ce n'est, dit Smith, dans quelque circons- "tance particulière où ses clameurs, sont excitées, "dirigées et soutenues par les gens qui l'emploient, "par les maîtres, et pour servir en cela leurs vues "particulières plutôt que celles de l'ouvrier". Il n'est plus guère vrai de dire que les ouvriers ne sont plus consultés, mais ce n'est pas à dire qu'ils soient toujours mieux éclairés. Précisément, depuis qu'ils sont cpnsultés, comme ils sont le plus grand nombre, il ne manque point de gens, autres que leurs emplo- yeurs, intéressés à les illusionner et souvent de fa- çon fort dommageable pour eux.

Source : BIU Cujas

L'intérêt de la classe qui vit de profits est opposé à l'intérêt, général.

Quant à la classe des gens qui vivent de profits, quant aux marchands et manufacturiers, qui mettent les capitaux en valeur pour en tirer des profits, c'est la bête noire d'Adam Smith, non point assurément qu'il la considère comme nuisible par elle-même, ni surtout qu'il la considère comme inutile, mais parce que l'intérêt propre de cette classe est en opposition avec l'intérêt général, et qu'ainsi on doit toujours s'attendre à quelque manoeuvre de sa part pour promouvoir des mesures, dont elle tirera profit au détriment de l'intérêt général. Quand les capitaux sont rares, il y a moins d'hommes susceptibles de mettre en oeuvre ces capitaux raréfiés, et la concurrence étant moins grande, les profits peuvent s'élever. Si les propriétaires fonciers et les salariés avaient une connaissance exacte de leur intérêt, toutes les mesures qu'ils réclameraient dans leur intérêt propre seraient en même temps infailliblement favorables à l'intérêt collectif national.

On doit d'autant plus se méfier des conseils de cette classe qu'elle est plus éclairée.

Au contraire, si les manufacturiers, les négociants avaient une exacte connaissance de leurs intérêts, et ils l'ont en général, il faudrait d'autant plus se défier des règlements ou des lois qu'ils proposent, qu'ils connaissent mieux leur propre intérêt, à moins de leur supposer un esprit d'abnégation peu ordinaire et peu courant. Toute proposition d'une loi nouvelle ou d'un règlement de commerce, qui vient de la part de cette classe de gens, doit toujours être reçue avec la plus grande défiance et ne doit jamais être adoptée qu'après long et sérieux examen, examen auquel il faut apporter, non seulement la plus scrupuleuse, mais la plus soupçonneuse attention. Cette proposition vient d'une classe de gens, dont l'intérêt ne saurait jamais être exactement le même que l'intérêt de la société, de gens qui ont en général intérêt à tromper le public par là même, et même à le surcharger et qui en conséquence ont déjà fait l'un et l'autre en beaucoup d'occasions. Colbert a écrit: "Tous les éclaircissements que vous apprendrez par "les marchands seront mêlés de leurs petits intérêts "particuliers, qui ne tendent, ni au bien général "du commerce, ni à celui de l'Etat".

Du reste parfois, et Smith le reconnaît, c'est de la meilleure foi du monde que ces gens agissent de la sorte, persuadés que leurs vues sont conformes en même temps qu'à leur intérêt propre à l'intérêt général. Ces gens, en général, ont plus de subtilité dans l'entendement que la majeure partie des propriétaires de la campagne, mais comme cette intelligence

Source : BIU Cujas

s'exerce sur la branche particulière de leur commerce ou de l'industrie, bien plutôt que sur l'intérêt général de la société, ils n'ont guère de raisons de connaître mieux que d'autres l'intérêt général. Ils confondent ainsi aisément leur intérêt propre et l'intérêt général; ayant la perception aiguë de leur intérêt propre, ils ne manquent pas de s'agiter plus que les deux autres pour en arriver à leurs fins. "Avec cette "connaissance supérieure de leur propre intérêt, ils "ont souvent surpris la générosité du propriétaire de "la campagne et l'ont induit à abandonner à la fois "la défense de son propre intérêt et celle de l'inté-"rêt public, en persuadant à sa trop crédule honnêté "que c'était leur intérêt et non le sien qui était le "bien général".

L'harmonie économique à laquelle doit aboutir le système de la liberté naturelle est une harmonie de résultats, non une harmonie d'intentions.

Quoiqu'il en soit de la parfaite exactitude de ces idées de Smith touchant la conformité ou la non conformité des intérêts des trois classes avec l'intérêt général, une chose ressort avec évidence c'est que, si Smith croit, comme on l'a vu dans la structure de son système de liberté naturelle, à l'harmonie économique sous un régime de liberté, cette harmonie est une harmonie de résultats, non pas une harmonie d'intentions, non une harmonie voulue, résultat qui pour être assuré demande que la loi ne soit pas au service des intérêts de classe, que la loi n'ait d'autre objectif que de garantir la liberté.

Les deux grandes sources de la doctrine économique libérale ou individualiste étant ainsi connues, il faut maintenant présenter des institutions, des faits, qui sont la mise en oeuvre par la révolution française de la doctrine des physiocrates et d'Adam Smith dans ce que ces deux doctrines ont de commun, c'est-à-dire la liberté économique.

LE LIBÉRALISME ECONOMIQUE et LA RÉVOLUTION FRANCAISE

Influence de la doctrine des Physiocrates et d'Adam Smith sur l'oeuvre économique de la Révolution.

Le régime économique préconisé par les physiocrates et par Adam Smith fut, dans ses lignes principales au moins, instauré dès le début de la Révolution par l'Assemblée Constituante. Le vent était tout à fait favorable à cette réforme; le vent de liberté et d'égalité de droits, soufflant dans tous les domaines à la fois, vie sociale, économique, morale et religieuse, non sans causer parfois de grands maux à côté de grands bienfaits. Sans doute, l'idée de droit

Source : BIU Cujas

naturel, l'idée du droit de la personne eut plus de part que la technique économique des physiocrates et d'Adam Smith, cependant il serait tout à fait injuste d'éliminer cette influence, sur les hommes de la Révolution dans leur oeuvre économique. Les conclusions des physiocrates et d'Adam Smith en faveur de la liberté économique s'incorporèrent naturellement au mouvement libéral d'ensemble de l'époque, et à maintes reprises l'autorité de ces économistes fut invoquée dans les débats des assemblées révolutionnaires. Les physiocrates et Adam Smith, dont le livre avait été traduit en français, puisque quatre traductions en furent faites entre I779 et I802, avaient demandé qu'on supprimât les obstacles au libre mouvement du travail, des capitaux, de l'industrie et du commerce, en même temps que, sinon Adam Smith, mais les physiocrates demandaient la pleine liberté de la propriété. La Constituante entra délibérément dans cette voie par toute une série de mesures, dont il faut maintenant présenter le tableau au moins succinct.

La nuit du 4 août.

Dans la fameuse nuit du 4 août I789, furent acclamés et consignés dans un arrêté général, non pas des dispositions précises, mais les principes qui, comme l'on disait alors, devaient désormais présider à la vie économique et sociale des Français. La portée de cette déclaration de principe est marquée dans des termes très exaltés, dithyrambiques, par un jeune publiciste, qui était alors peu connu, mais qui le fut beaucoup peu de temps après, Camille Desmoulins. Il fait surtout ressortir le côté économique de la grande réforme. "C'est cette nuit, écrit-il dans le journal "le Vieux Cordelier, qui a supprimé les maîtrises et "les privilèges exclusifs. Ira commercer aux Indes qui "voudra aura une boutique qui pourra. Les maîtres tail- "leurs, les maîtres cordonniers, les maîtres perru- "quiers pleureront, mais les garçons se réjouiront, et "il y aura illumination dans les mansardes. Oh! nuit "désastreuse pour tous les gens de rapine. Oh! nuit "heureuse pour les commerçants, à qui la liberté du "commerce est assurée, heureuse pour l'artisan pour "qui l'industrie est libre".

Mise en application par la constituante de ses théories d'individualisme économique.

Il s'agissait de réaliser, de mettre en oeuvre, d'appliquer en détail le principe de liberté économique ainsi posé dans cette nuit du 4 août. On est tout d'abord en présence de l'acte d'abolition du régime féodal, acte établissant en même temps la liberté des personnes et des terres. (décret du II août I789) L'art. Ier dispose: "l'assemblée nationale détruit en- "tièrement le régime féodal, elle décrète que tous les "droits et devoirs, tant féodaux que censuels, ceux qui

I° affranchissement de la pro-

Source : BIU Cujas

priété et des personnes (décret du II août I789)

tiennent à la main morte réelle ou personnelle et à la "servitude personnelle, et ceux qui les représentent, "sont abolis sans indemnité: tous les autres sont dé- "clarés rachetables, et les prix et les modes de ra- "chat seront fixés par l'assemblée nationale".

L'art. I7 rapporte au Roi, encore populaire, l'honneur de cette grande mesure. L'assemblée nationale proclame solennellement Louis XVI restaurateur de la liberté française.

C'était l'affranchissement de la propriété foncière et l'affranchissement des serfs, là où il y en avait encore. Or, il y en avait très peu, ils n'existaient plus qu'à l'état d'infime exception. Le Roi d'ailleurs avait donné l'exemple de la suppression du servage. Un édit d'août I779 avait aboli les servitudes personnelles et les droits de main-morte dans le domaine du Roi, et le Roi conviait les seigneurs à suivre son exemple.

La Constituante tient dans ce décret à bien marquer le caractère de son oeuvre, qui consistait à abolir le régime féodal, et à ne pas prêter à croire qu'en abolissant sans indemnité certains droits féodaux, et en autorisant le rachat des autres, elle portait atteinte au droit de propriété; elle déclarait, au contraire, la propriété sacrée et inviolable. Voici comment Merlin, au nom du Comité féodal de l'Assemblée Nationale précisait les mesures ainsi prises. "En détruisant le régime féodal, vous n'avez pas entendu "anéantir les propriétés, mais changer leur nature. "Elles ont cessé d'être des fiefs et sont devenues de "véritables alleux, c'est-à-dire des propriétés franches Et pour accomplir avec justice cette profonde réforme, l'assemblée s'inspira d'une distinction essentielle entre ce qu'elle appelait la féodalité dominante et la féodalité contractante. Tous les droits et usages, qui dérivaient de la souveraineté féodale dominante, tombèrent avec cette souveraineté. C'était l'abolition d'un régime politique, et tout ce qui n'existait qu'à cause de ce régime tombait en même temps que lui sans indemnité. Au contraire, tous les droits qui représentaient ou étaient censés représenter le prix convenu d'un service ou d'un louage, qui directement ou indirectement apparaissaient comme une conséquence du droit de propriété et de la liberté des contrats, étaient respectés en ce qu'ils étaient simplement déclarés rachetables. Le principe de cette distinction était vraiment incontestable et ne comportait pas la critique.

affranchisse-

Ainsi la liberté des terres, la liberté des propriétaires fonciers est établie, amenant la liberté

Source : BIU Cujas

des cultures de l'exploitation des terres. Les restrictions diverses à la libre exploitation des terres procédant, soit de la préoccupation alimentaire, de ce que l'on a appelé la police des grains, soit procédant de certains droits seigneuriaux concernant la chasse, notamment, les entraves, les gênes procédant d'une idée d'assistance pour les pauvres des campagnes, pâturage, pacage, durent supprimés par l'Assemblée Constituante.

Un autre décret du 5 juin 1791, relatif aux propriétés territoriales et déclarant articles constitutionnels ses dispositions dit, dans son art. 2 que "les propriétaires sont libres de varier à leur gré "les cultures, l'exploitation de leurs terres, de con- "server à leur gré leurs récoltes et de disposer de "toute la production de leur propriété, dans l'inté- "rieur du royaume et au dehors, sans préjudicier aux "droits d'autrui et en se conformant aux lois". L'art. 6 dit que "nulle autorité ne pourra suspendre ou inter "vertir les travaux de la campagne dans les opéra- "tions de la semence et des récoltes".

Le Code rural de la Révolution, consacre la liberté de la culture.

Puis le décret du 28 septembre, 6 octobre 1791 concernant les biens et usages ruraux et la police rurale. C'est ce qu'on a appelé le code rural de la Révolution. A la section 5 art. 2, on voit que "chaque propriétaire sera libre de faire sa récolte "de quelque nature qu'elle soit, avec tous instru- "ments qu'il voudra, et au moment qu'il lui convien- "dra, pourvu qu'il ne cause aucun dommage aux pro- "priétaires voisins. Cependant dans les pays, où le "ban de vendange est en usage, il pourra être fait "à cet égard un règlement chaque année par le conseil "général de la commune, mais seulement pour les vi- "gnes non closes".

5° L'abolition du prêt à intérêt.

Le prêt à intérêt, dans le principe, prohibé; bien des tempéraments y avaient sans doute été apportés, mais la prohibition était toujours là et elle était fort gênante. Le décret des 3-12 septembre 1789 abolit la prohibition du prêt à intérêt c'est-à-dire le prêt à intérêt. On pourra à l'avenir prêter de l'argent à terme fixe avec stipulation d'intérêt, suivant le taux déterminé par la loi. Quelques députés avaient demandé que le taux fut entièrement libre, mais la Constituante ne crut pas devoir aller jusque-là, et elle posa le principe d'un maximum légal, qui attendit longtemps jusqu'en 1807 pour être établi. Une loi du 3 Septembre 1807 vint fixer à 6% le taux légal de l'intérêt en matière commerciale et à 5% en matière civile.

Source : BIU Cujas

4° La suppression des corporations, liée à l'institution de l'impôt des patentes.

La suppression des corps de métiers est l'oeuvre de la loi des 2, I7 mars I79I. Cette loi était, dans son principe, non une loi industrielle, mais une loi de finances. Après avoir atteint les revenus personnels par l'impôt mobilier et la production agricole par l'impôt foncier, la Constituante se propose d'atteindre la production manufacturière par l'impôt des patentes. C'est alors que le rapporteur du comité des contributions déclara qu'il convenait de lier l'existence de l'impôt des patentes à un grand bien fait pour l'industrie et le commerce, à savoir la suppression des maîtrises et des jurandes. "L'assemblée, dit-il, doit "les anéantir par cela seul qu'elles sont des privi- "lèges exclusifs qu'elles constituent des monopoles. "La faculté de travailler est un des premiers droits "de l'homme, ce droit est sa propriété, et c'est sans "doute, suivant l'expression du ministre philosophe "Turgot, la première propriété, la plus sacrée, la "plus imprescriptible". Voilà les raisons de droit naturel mises en avant pour demander cette suppression. Puis, viennent des considérations d'ordre spécifiquement économique. "L'âme du commerce est l'industrie "et l'âme de l'industrie est la liberté. Craindrait-on "la multiplication des ouvriers (des artisans)? mais "leur nombre se compose toujours en raison de la po- "pulation ou en raison des besoins de la consommation. "Craindrait-on d'être exposés à une fabrication incom- "plète ou frauduleuse? on sait combien sur cet objet "la police des jurandes était illusoire, on sait que "les ouvriers des faubourgs et autres lieux privilé- "giés ne travaillent pas moins bien que ceux qui sont "soumis à l'inspection des maîtres". Pas une voix ne s'éleva dans l'assemblée en faveur des corporations, pour les maintenir.

La loi, qui fut votée, supprimait par son art. 2 à dater du Ier avril de la même année "tout privilège de profession, tout office pour l'inspection "des arts et du commerce. Les brevets et les lettres "de maîtrise". Dans son art. 7, elle déclare qu'à compter du Ier avril prochain, "il sera libre à toute per- "sonne de faire tel négoce ou d'exercer telle profes- "sion art, ou métier qu'elle trouvera bon, sauf à se "pourvoir auparavant d'une patente et d'en acquitter "le prix, en se conformant aux règles de police, qui "sont ou pourront être faites". Turgot, dans l'édit qu'il avait inspiré en I776, avait supprimé les corpo-

Source : BIU Cujas

rations, mais elles avaient été rétablies, car les Parlements s'étaient en quelque sorte insurgés et avaient refusé l'enregistrement de l'Edit. Un mouvement s'était produit dans le pays. La Révolution revient là-dessus et elle fait ce que Turgot avait déjà fait.

5° Suppression des règlements de fabrication des marques et création des brevets d'invention.

Puis, c'est la suppression des règlements de fabrication, de la marque obligatoire et des inspecteurs de manufactures (Décret des 27 septembre, I6 octobre I79I). Il semblerait que la suppression des corporations eût dû par elle-même avoir cette conséquence de faire disparaître les institutions que l'on vient de mentionner; seulement les bureaux ministériels n'aiment pas à perdre leurs attributions, et ces bureaux avaient cru devoir conserver l'usage de la marque, en prescrivant à leurs inspecteurs de l'apposer sans frais. Toutefois, par la loi des 30 décembre I790; 7 janvier I79I, et par la loi des I4 et I9 mai I79I, la Constituante créa les brevets d'invention, conférant à l'inventeur pour 5, I0 ou I5 ans, le droit d'exploitation exclusive. Au temps des corporations, les perfectionnements apportés au métier par un des membres tombaient dans le fonds commun de la corporation. L'inventeur ne pouvait pas s'approprier son invention, qui était la propriété de la communauté: il ne pouvait éviter cela qu'en obtenant le privilège de manufacture royale. Ce privilège n'ayant plus sa raison d'être, sous un régime de liberté de l'industrie, la Constituante crut profitable à la société de ne pas priver néanmoins l'inventeur de tous avantages, de ne point le priver d'une protection temporaire; d'où la loi de I79I, qui passera dans la loi de I844 sur les brevets.

6° Suppression des privilèges commerciaux.

Des privilèges exclusifs de commerce, des immunités ou dégrèvements en faveur de certaines compagnies ou de certaines personnes existaient sur le terrain du commerce extérieur, surtout par l'effet de la politique mercantile. La Constituante supprima tous ces privilèges, instaurant ainsi le régime de libre concurrence au regard des Français entre eux, aussi bien dans le commerce extérieur que dans le commerce intérieur. (décrets du 3 avril I790, du I0 août, du 25 octobre I790 et du 28 juillet I79I) On voit comment la Constituante est lancée dans cette voie du rétablissement de la liberté économique.

Entraves mises par la Législative et la Convention à la Consti-

Une grave méprise est à relever qui, il est vrai, n'est pas l'oeuvre de la Constituante elle-même, mais l'oeuvre de la Législative qui l'a remplacée en I79I. Cette méprise a trait aux obstacles apportés

Source : BIU Cujas

vtion des so-
iétés par ac-
ions.

par ces deux assemblées législative et convention à l'association de capitaux et par là même au développement de la grande industrie et du grand commerce. Les grandes sociétés commerciales libres virent rejaillir sur elles la défaveur dans laquelle on tenait les grandes compagnies privilégiées, Compagnie des Indes Orientales des Indes Occidentales. Même les sociétés commerciales, qui étaient libres, furent considérées comme étant de nature à nourrir l'agiotage. Il y eut en ceci sans doute l'effet du souvenir des désastres causés peu auparavant par le système de Law, et sa fameuse Compagnie du Mississipi. L'Assemblée Législative par un Décret du 27 Août I792 et la Convention ensuite par un Décret du 29 Novembre I792 prirent des mesures en vue de gêner la circulation des actions car c'est elle qui prête à l'agiotage. Puis le Décret de la Convention du 24 Avril I793 décida que toutes les associations, (les sociétés de commerce) dont le capital repose sur des actions au porteur ou sur des effets négociables ou même sur des inscriptions sur un livre, transmissibles à volonté ce qu'on appellera plus tard des actions nominatives, sont supprimées. Toutes celles qui existaient au moment du décret sont supprimées, et à l'avenir, ajoute le Décret, il ne pourra être formé de pareilles associations ou compagnies sans une autorisation du corps législatif.

Un an après ce décret du 24 Avril I793 un décret du 29 Germinal an II aggravait singulièrement la mesure précédente. La Convention maintenait la suppression des sociétés et ne permettait même plus qu'il s'en constituât avec autorisation, "sous aucun prétexte, disait-elle, et sous quelque dénomination que ce soit". On comprend bien l'effet que pouvait susciter le souvenir du système de Law, puisque, encore de nos jours, on voit que des sociétés peuvent prêter à quantité d'abus et d'exploitation du public; néanmoins, cette suppression radicale avait pour résultat d'entraver une des formes les plus démocratiques les plus profitables à la formation et à l'emploi des petits capitaux, l'association. Cette prohibition des sociétés de commerce par actions fut rapportée heureusement, mais seulement par le Directoire, par une loi du 30 Brumaire an IV, 2I Novembre I795.

rohibitions des
sociations et
alitions pro-
ssionnelles
oi Le Chapelier)

Les corporations avaient été supprimées dès le mois de Mars de I79I, ainsi que les règlements de fabrication et les privilèges des manufactures. Par là l'Assemblée Constituante avait établi la liberté du

Source : BIU Cujas

travail et de l'industrie, et le régime de la libre concurrence. Naturellement cela n'avait pas été du goût de tous et parmi ceux-là même qui avaient réclamé la liberté économique en principe, beaucoup aimèrent moins cette liberté en tant qu'elle fit tomber leurs privilèges personnels. De leur côté les ouvriers, qui auraient dû, semble-t-il, se féliciter sans réserve du régime nouveau, puisque d'une part ils n'y perdaient aucun privilège, et que d'autre part ils y gagnaient de n'avoir plus affaire à des maîtres organisés en corporations et qu'ils voyaient disparaître les obstacles qui hérissaient l'accès à la maîtrise, tout en aimant beaucoup leur liberté souffraient de la diminution du travail et de la cherté des vivres. Les publicistes les poussaient à réclamer un salaire assuré, et la fixation d'un régime minimum. Au moment où commença le régime démocratique commencèrent les excitations ouvrières. Les meneurs excitèrent les populations. Des réunions de patrons d'un côté et d'ouvriers de l'autre s'organisèrent et l'agitation se manifesta surtout dans les campagnes. Beaucoup discutaient de leur intérêt commun, et cherchaient à s'entendre pour la résistance aux prétentions des ouvriers d'un côté, des patrons de l'autre. En outre, les ouvriers adressaient souvent en termes vifs des injonctions aux municipalités et à l'Assemblée Nationale elle-même, leur demandant une tarification de leur travail. A maintes reprises la rue fut le théâtre des désordres et de violences graves, surtout du fait des ouvriers du bâtiment. C'était la partie de la population ouvrière la plus remuante à l'époque. Si bien que la municipalité de Paris, après avoir assayé de la conciliation, dut supplier l'Assemblée Nationale de lui donner des armes légales pour la répression des coalitions. L'Assemblée Nationale en profita pour prendre en même temps des précautions contre toutes tentatives de reconstitution indirecte des corporations supprimées. La loi que l'Assemblée Nationale convenait de faire serait, pensait-elle une loi d'équilibre une loi qui empêcherait la reconstitution des corporations, en même temps qu'elle allait interdire les coalitions. L'interdiction s'appliquant aux ouvriers eux-mêmes, c'était une loi qui tiendrait la balance égale entre les patrons et les ouvriers. Telle fut l'origine de la loi dit Loi Le Chapelier.

Ce passage du rapport à l'Assemblée explique bien la philosophie de cette législation nouvelle:"Il doit sans doute être permis à tous les citoyens de s'assembler, mais il ne doit pas être permis aux ci-

Source : BIU Cujas

toyens de certaines professions de s'assembler comme tels pour leur prétendu intérêt commun. Il n'y a plus de corporations dans l'Etat, il n'y a plus que l'intérêt particulier de chaque individu d'un côté et l'intérêt général de l'autre. Il n'est permis à personne d'inspirer aux citoyens un intérêt intermédiaire, de les séparer ainsi de la chose publique par un esprit de corporation."

Ce n'est pas chose absolument nouvelle que cette défiance à l'égard des gens de même métier. Adam Smith déjà a été porté à considérer les réunions de gens du même métier comme autant de conspirations publiques. Il faut bien reconnaître que dans le passé, les corporations de maîtres d'un côté et les groupements d'ouvriers de l'autre (car il y avait des groupements de fait, malgré les interdictions de l'ancien Régime) s'étaient souvent comportés de manière à donner prise à cette défiance, qu'Adam Smith éprouvait avec bien d'autres. L'Edit de 1776, par lequel Turgot avait voulu supprimer les maîtrises et les jurandes portait à l'article 14: "Nous défendons pareillement à tous maîtres, compagnons ouvriers et apprentis des dits corps et communautés de former une association ou de s'assembler sous quelque prétexte que ce puisse être". L'Assemblée Constituante n'innovait donc pas; seulement les corporations avaient été rétablies Turgot et le Roi ayant été finalement mis en échec.

En 1791, pour défendre les associations professionnelles, menacées par le projet de loi dont Le Chapelier est le rapporteur, quelques-uns objectèrent que ces associations pouvaient avoir un but très louable, la distribution de secours aux ouvriers victimes de la maladie ou du chômage. Et on disait qu'en prohibant les associations professionnelles, tant du côté patronal que du côté ouvrier on allait faire obstacle à ces organisations vraiment utiles. Le Chapelier répond à cette considération :"Les assemblées dont il s'agit ont présenté pour obtenir l'autorisation de la municipalité des motifs spéciaux, elles se sont dit destinées à procurer des ressources aux ouvriers de la même profession, malades ou sans travail. Ces caisses de secours ont paru utiles, mais qu'on ne se méprenne point sur cette assertion." "C'est à la nation, c'est aux officiers publics en son nom à fournir des travaux à ceux qui en ont besoin pour leur subsistance et des secours aux infirmes". "Les distributions particulières de secours lorsqu'elles ne sont pas dangereuses par leur mauvai-

Source : BIU Cujas

«se administration, tendent au moins à faire renaî-«tre les corporations, elles exigent la réunion fré-«quente des individus d'une même profession, la no-«mination de syndics, et d'autres officiers, la for-«mation de règlements d'exclusion de ceux qui ne se «soumettraient pas à ces règlements, et c'est ainsi «que renaîtraient les privilèges de maîtrises".

Cette idée de l'Etat seul chargé de l'assistance aux infirmes et du soin de fournir du travail à ceux qui en manquent, cette idée qui domina l'esprit de la Constituante et des autres assemblées révolutionnaires, idée qui réapparaîtra dans la Constituante de 1848, dont elle entraînera vraisemblablement la chute, était une idée dangereuse à bien des points de vue? Quoi qu'il en soit, c'est au nom de cette idée que l'on rejeta les associations professionnelles, même limitées à un objet d'assistance ou de mutualité. La loi du 14-17 Juin 1791 décida par son article 1er d'anéantir toute espèce de corporation de citoyen d'un même état ou profession: "L'a-«néantissement de toute espèce de corporation de ci-«toyens du même état ou profession étant l'une des «bases fondamentales de la Constitution française «il est défendu de les rétablir de fait sous quelque «prétexte ou sous quelque forme que ce soit". Et dans «l'article 2 cette loi ajoute: "Les citoyens de même «état ou profession, entrepreneurs, ceux qui ont bou-«tique ouverte, les ouvriers, les compagnons d'un «art quelconque, ne pourront lorsqu'ils se trouveront «ensemble se nommer des Présidents, ni des secrétai-«res ou syndics, ni tenir des registres, ni prendre «des délibérations, ni former des règlements, sur «leur prétendu intérêt commun".

Prohibition des associations professionnelles.

C'était non plus la prohibition des corporations anéanties en Mars 1791, c'était la prohibition des associations professionnelles, non point corporatives, mais professionnelles, comme on peut les entendre aujourd'hui, tant du côté des patrons que des ouvriers, et en même temps la prohibition même des réunions organisées. L'article 4 décide: "Si contre ces principes il se formait des associa-«tions, ou s'il se formait de ces réunions organisées, «ceux qui les auraient suscitées et leurs membres aus-«si seraient punis pénalement de 500 livres d'amende, «et de privation des droits de citoyen pendant un an"

De la coalition et de la grève.

On alla jusqu'à la prohibition de la coalition et de la grève. Ce qui était visé dans cet article, c'était le seul fait de refuser du travail de concert avec d'autres ouvriers, ou de la part des

Source : BIU Cujas

patrons, fût-ce en forme de réunions organisées, le fait de s'entendre pour faire baisser les salaires ou pour les empêcher de hausser. Vient ensuite à l'art. 8: "Tout attroupement composé d'artisans, d'ouvriers, de «compagnons ou excité par eux contre le libre exercice «de l'industrie ou du travail appartenant à toute sor-«te de personne ou à toute espèce de constitution «convenue de gré à gré ou contre l'action de la police «ou l'exécution des jugements rendus en cette matière, «ainsi que contre les enchères et adjudications publi-«ques, seront tenus pour attroupements séditieux". En réalita, on prohibe tout attroupement, car un attroupement peut être le germe d'une coalition, d'une grève ou d'une réunion organisée; et cette interdiction s'applique aux patrons comme aux ouvriers. Voilà la loi Le Chapelier.

Un peu plus tard, l'ensemble des dispositions adoptées par l'Assemblée Constituante, qui sont réunies sous le nom de Code Rural de la Révolution, du 28 Septembre 1791, édicta des mesures tout à fait analogues à celles de la loi Le Chapelier en ce qui concerne les campagnes, mêmes dispositions applicables aux propriétaires fermiers et ouvriers de la campagne, dans le Titre III articles 19 et 20 du Code rural.

On peut vraiment douter que l'individualisme économique, la liberté du travail exigent vraiment des mesures aussi radicales que celles-ci contre les associations professionnelles. On ne peut en douter quand on voit Bastiat, en 1849, lui qu'on a donné comme le plus extrémiste représentant du libéralisme, se faire devant une autre assemblée révolutionnaire l'un des plus éloquents défenseurs du droit de coalition et de grève, droit qui ne fut d'ailleurs reconnu qu'en 1864. Cette législation prohibitive de l'association de la coalition et de la grève se comprendrait bien mieux dans un pays socialiste que sous un régime individualiste. Là où l'Etat se charge de la production et de la distribution, il importe que des volontés particulières ou associées ne viennent pas troubler l'administration dans sa tâche, en lui imposant des conditions. Dans les premiers temps de la République soviétique, alors que les dirigeants bolcheviques s'efforceraient réellement d'instaurer une économie communiste, en présence d'attroupements et de grèves, ils faisaient impitoyablement fusiller des ouvriers grévistes et même de simples délégations réclamentes. Cela se comprend infiniment mieux dans un pareil régime que dans un régime libéral et individualiste. La coalition comme le lock out de la part des entrepreneurs; et la

Source : BIU Cujas

grève, de la part des ouvriers ce n'est que l'exercice de la liberté du travail. La liberté du travail ne serait plus la liberté, si elle ne comportait pas le droit de ne pas travailler ou de ne travailler qu' aux conditions qui vous agréent. Malgré tout, la Convention resta dans les idées de la Constituante et maintint les prohibitions d'associations professionnelles, tant patronales qu'ouvrières.

Pour expliquer cette sévérité en la matière il faut se reporter aux circonstances de l'époque. Les violences et les désordres de la rue avaient irrité les législateurs et on craignait toujours la reconstitution des corporations, puisque leur abolition par Turgot en I776 avait bien été rapportée quelques années plus tard. Les législateurs pensaient que les corporations étant supprimées, les ouvriers seraient mieux à même que du temps où les maîtres étaient organisés de faire valoir individuellement leurs prétentions dans le débat des conditions du travail.

Enfin, pour bien comprendre cette loi Le Chapelier, il faut se rendre compte que l'esprit corporatif, aux yeux des législateurs, relevait de ce qu'on appelait la contre-révolution. D'autre part, la poussée démagogique, favorisée alors par Marat était menaçante. A ces deux titres l'assemblée avait peur. Pour opposer une digue aux deux courants, courant de reconstitution des corporations, et courant démagogique de la poussée révolutionnaire des ouvriers, l'Assemblée Constituante pulvérisa, si l'on veut dire, la société, de manière à ne laisser en face de l'Etat que l'individu.

Suppression des obstacles à la circulation intérieure.

L'abolition du régime féodal, en Août I789, ou plutôt de ses survivances faisait tomber d'elle-même quantité d'obstacles à la circulation intérieure des marchandises, obstacles qui avaient pour but dans le passé d'assurer la perception de droits divers par les seigneurs, notamment des péages, ou bien les droits perçus par les villes, les octrois. La suppression des provinces eut des conséquences du même ordre. Un décret du 3I octobre I790 abolissait les droits de traite à l'intérieur, (droits de douane intérieurs), et reporta les douanes pour la première fois aux frontières. Cette réforme se heurta à bien des préventions en ce qui concerne notamment le commerce des Grains. Beaucoup de municipalités sous la pression de leurs administrés, croient encore à cette époque devoir user de façon plus ou moins directe des anciennes pratiques de la police des grains. La Constituante entend faire respecter le principe de liber-

Source : BIU Cujas

té du commerce, qu'elle avait posé, disant qu'il n'y aurait plus d'obstacles à la circulation des marchandises. La Constituante par le Décret du 29 Avril - 2 Mai I790 déclare attentatoires à la liberté publique et à l'autorité des décrets, et elle annule comme telles toutes les délibérations des municipalités, qui de quelque manière que ce soit ont été prises pour obliger les laboureurs à fournir le blé à un taux inférieur au prix-courant, pour interdire la libre circulation des grains dans le pays. La Constituante entend que la circulation même des grains soit libre et que les municipalités n'interviennent au nom des principes d'autrefois pour y faire obstacle.

Néammoins, en fait, il s'en fallut de beaucoup que la libre circulation des grains régnât en France. Dans beaucoup de villes on se porta aux pires extrémités pour s'opposer à la circulation des blés. Malgré ces proclamations très fermes, la faiblesse des pouvoirs publics au regard des auteurs de ces attentats, voire de ces assassinats, n'était pas faite pour les rendre moins fréquents .

Intervention de la Convention en faveur de la liberté du commerce et de la circulation des grains.

En Décembre I792, la Convention dut se préoccuper de l'inobservation des décrets sur la liberté du commerce des grains, d'autant plus les pratiques de ces municipalités faisaient courir un danger à l'approvisionnement du pays. C'était comme toujours une aggravation de la menace de disette lorsque dans un commerce il n'y a pas la sécurité. La Convention avait chargé un de ses membres Creuzé-Latouche d'un rapport au sujet du commerce des grains, lui demandant d'éclairer le pays et l'Assemblée. Creuzé-Latouche dans son rapport démontre que la liberté du commerce et la circulation des grains, si elle est inscrite dans les lois n'a jamais, depuis I789, existé un seul moment dans les faits. Il démontre avec force que c'est précisément dans ce fait que se trouve la cause essentielle de la disette et de la cherté."C'est ce que le peuple, écrit-il, ne veut pas se décider à comprendre, préférant croire, comme de faux amis le lui suggèrent, à des accaparements", dont lui Creuzé-Latouche, n'a jamais pu, malgré son zèle, obtenir une preuve, et que d'ailleurs il estime impossibles à réaliser, surtout si le commerce est libre. "Il faudrait, dit-il, que le peuple comprît que les campagnes ont tout ce qu'il leur faut pour l'enrichir et le rendre heureux en même temps qu'elles, à la seule condition qu'on donne aux campagnes la paix et la sécurité. Il en est des lois sur les subsistances comme des lois sur le religion, pour l'une et pour l'autre de ces

Rapport de Creuzé-Latouche.

Source : BIU Cujas

deux choses, il n'est point de bonnes lois dans le possible, si ce n'est celles qui assurent leur libre communication". "Puis parlant comme un physiocrate, il ne fait dit-il , que défendre là un principe éternel, qui est l'âme de tous les travaux et de tous les arts, hors duquel il ne peut exister de société".

Décret du 8 Décembre I792 établit la liberté de la circulation des grains à l'intérieur du pays.

Le 8 Décembre I792; la Convention décrétait que si d'une part l'exportation hors du territoire de la République des grains farines et légumes secs était défendue, sous les sanctions habituelles de la Convention,(peine de mort et de confiscation parce qu'on était en guerre de tous côtés avec l'étranger), la liberté la plus entière continuera d'avoir lieu dans le commerce de grains par tout le territoire de la République. "Cet euphémisme du législateur" continuera" est amusant, puisque c'est justement parce que cette liberté n'existait pas qu'on édictait des lois pour la renforcer. On se trouve là en présence d'un fait fréquent; la loi est telle, mais les faits ne sont pas conformes à la loi, tant s'en faut. Enfin telle était la volonté des assemblées révolutionnaires en ce qui concerne le commerce des grains et des céréales.

La Constituante par la loi des I9-22 Juillet I79I réserve aux municipalités la possibilité de taxer le pain et la viande de boucherie.

La Constituante avait été la première à poser ce principe de la libre circulation des marchandises à l'intérieur; toutefois elle ne s'était pas libérée entièrement des inquiétudes anciennes relativement aux subsistances, et une loi du I9-22 Juillet I79I dispose par son article IO que la taxe des subsistances " ne pourra provisoirement avoir lieu dans aucune ville ou commune du royaume que sur le pain et la viande de boucherie, sans qu'il soit permis en aucun cas de l'étendre sur le vin, le blé et les autres denrées". Cette loi, tout en écartant en principe la tarification des subsistances, réservait aux municipalités le pouvoir de fixer un prix maximum pour le pain et pour la viande de boucherie, si elles le jugent opportun. Cette vieille disposition n'a pas encore été abrogée, aujourd'hui. Avant la guerre, il y avait encore des municipalités, qui pratiquaient la taxation du pain.

D'après Creuzé-Latouche la taxation du pain et de la viande est inopérante: elle présente même un danger c'est que

Creuzé-Latouche disait de ce projet de loi sur la taxe du pain et de la viande de boucherie, alors qu'il n'était encore qu'un projet:"Sans aucun doute, on abolirait cette loi de I79I sur la taxe possible de la viande et du pain dès que des temps plus calmes seraient revenus, mais en attendant qu'on l'abolisse, il n'y avait toutefois guère à s'inquiéter,

Source : BIU Cujas

les denrées qu'elle vise soient vendues au plus haut prix.

parce que la mesure de taxation, là où on la prend, n'est qu'illusoire. "La taxe du pain, disait-il, "n'est qu'illusoire, puisqu'elle suit toujours les "variations des prix de la denrée". C'est bien ainsi que cela se passe encore aujourd'hui; quand on entend dans les petits cantons annoncer une taxe du pain, cela veut dire que M. le Maire a regardé les cours des blés, à la Préfecture, et que le cours des blés étant de tant.. il établit le prix du pain à tant. "Et, ajoute Creuzé-Latouche; la taxe du pain n'est qu'illusoire puisqu'elle suit toujours les variations du prix du blé". Elle ne met guère le boulanger en peine, car lorsqu'il s'agit de fixer le rapport entre le prix du blé et celui du paix, le boulanger, qui sait tous les secrets de ces opérations, a tous les moyens de surprendre l'administrateur, qui ne peut pas les connaître. Le seul inconvénient de la taxe, dont le but est de protéger le peuple, c'est de faire payer au peuple le pain au plus haut prix. Il est clair que l'autorité, qui fixe la taxe, est bien obligée de la fixer assez haut pour qu'un profit soit réalisé, même par ceux dont la manière de produire est la plus onéreuse, sans quoi le marché ne serait pas fourni. En sorte que des commerçants, qui pourraient vendre un peu plus bas, ne le font pas, puisque l'administration a fixé le prix légal. C'est ainsi que les choses se passent, il faut toujours méditer ce mot de Bastiat: "Il y a ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas..." Quand on prend des mesures de ce genre, on obéit généralement à d'excellentes intentions, et le résultat, comme dit Creuzé-Latouche dans l'espèce, est de faire fixer le prix par les commerçants au plus haut qu'il se peut.

La politique de la Constituante relativement au commerce extérieur. Le tarif de 1791.

Sur le terrain du commerce extérieur, la Constituante fut moins fidèle au principe de liberté. Elle n'alla pas jusqu'à instaurer le libre échange, qui est la forme de la liberté économique dans le commerce extérieur. Les droits du tarif qu'elle établit par la loi des 2-15 Mars 1791, furent dans leur ensemble supérieurs à ceux de l'avant-dernier tarif de la royauté, du tarif de 1664. La Constituante ne songe pas un instant à supprimer les douanes à la frontière. On les regardait comme une source importante et légitime de revenus comme un instrument fiscal, mais on les regarda aussi comme un moyen de protection nationale. La combinaison du point de vue fiscal et du point de vue protectionniste aboutit à un tarif modéré le tarif de 1791.

A la sortie des marchandises le principe

Source : BIU Cujas

Liberté d'exportation; prohibitions à l'entrée.

adopté était la liberté d'exportation, même pour les produits du sol. Ce principe souffrit très peu d'exceptions. A l'entrée des marchandises étrangères, au contraire, une vingtaine de prohibitions subsistaient. Les matières premières en général étaient admises en pleine franchise les produits manufacturés payaient un droit à l'entrée, 5 à I5% et quelques articles payaient un peu plus. Il y avait un pays, la Grande-Bretagne, au regard duquel nous étions liés par le traité de I785, traité d'Eden. La Constituante respecta ce traité.

Les principes de l'individualisme économique furent inscrits dans les constitutions successives de l'époque révolutionnaire.

Voilà l'ensemble des principales mesures, qu'il importe de connaître pour comprendre que la Révolution, dans ses débuts, instaura vraiment le régime de la liberté économique. Quelques réserves seulement, quant au commerce extérieur et aux taxes sur le pain et la viande, prohibition des sociétés de capitaux. Mais sauf ces réserves, c'était bien l'ensemble du régime qu'avaient demandé les physiocrates et Adam Smith. Toutes les constitutions de l'époque révolutionnaire ne manquèrent jamais de rééditer, soit dans la déclaration qui les précédait, soit dans leur texte même, les principes de liberté économique, posés par l'Assemblée Constituante. Et la dernière de ces constitutions, celle du 22 Frimaire an V (I3 décembre I799) époque où l'on pouvait considérer la Révolution comme close, n'éprouve plus le besoin de rééditer ces principes de liberté économique, parce qu'il n'est plus besoin de nouvelles déclarations de ces droits. L'économie de cette nouvelle constitution est purement politique, organisatrice des pouvoirs publics, et des droits civils. Dans leur proclamation du 24 Frimaire an VIII, les consuls diront: "La Constitution est fondée sur "les droits sacrés de la propriété,de l'égalité et de "la liberté", et elle se terminera par ces mots: "Citoyens, la Révolution est fixée aux principes qui l'ont commencée; elle est finie".

Ces principes étaient au point de vue qui nous occupe, ceux de l'individualisme, sauf les quelques restrictions auxquelles on a fait allusion tout à l'heure.

Ensemble de mesures qui paraissent jurer avec les principes proclamés par les différentes constitutions.

Pour n'être pas suspect de défigurer l'aspect de l'oeuvre économique de la Révolution, il faut maintenant indiquer un ensemble de mesures révolutionnaires prises à un certain moment, qui paraissent jurer avec les principes proclamés par les différentes constitutions, principes qui n'étaient que la reproduction de ceux auxquels avait obéi la Constituante, et qui avaient commandé l'ensemble de ses mesures. Durant la Convention, et plus exactement devant le gouvernement

Source : BIU Cujas

révolutionnaire, du I9 vendémiaire an II jusqu'au 9 thermidor an II (IO octobre I793- au 27 juillet I794), la Révolution paraît infliger de constants démentis au principe de liberté économique et au principe d'égalité devant l'impôt, proclamés dans les constitutions, démentis tels qu'on a pu parler d'une socialisation provisoire au moins des biens et même des individus, procédés fiscaux du plus inquiétant arbitraire, dans lesquels la propriété semblait menacée, puis, loi du maximum, puis intervention directe de l'Etat dans la vente des denrées, réquisition continuelle des biens et des personnes, tant pour la production surtout agricole que pour les transports en vue de l'approvisionnement des entreprises; tout cela jurait étrangement avec ce que les constitutions avaient promis, le déclarant intangible et sacré.

Mais ces mesures exceptionnelles étaient imposées par les circonstances.

Mais en tout cela il ne faut pas voir - ce serait dénaturer la vérité de la situation - une répudiation de principes de l'individualisme instauré par la Constituante. En somme, la Convention prenait ainsi, dans un moment de crise extrême, des mesures de salut public, qu'elle croyait, bien souvent à tort, capables de sauver le pays et le régime. La Convention fut en butte à des difficultés terribles; sans cesse aux prises avec la famine, avec l'adversaire intérieur et contre-révolutionnaire et avec l'ennemi extérieur, elle eut des besoins d'argent formidables. Précisément les procédés fiscaux auxquels elle recourait pour se le procurer, surtout la manière haineuse dont ces procédés étaient appliqués, par nombre de représentants en mission, faisaient se cacher non seulement l'argent, mais même toutes les denrées consommables. En outre, une grande partie de la population masculine adulte était aux armées, les terres risquaient de rester en friche ou les moissons de sécher ou de pourrir sur pied. Les denrées et les marchandises usuelles se faisaient rares, les prix haussaient sans mesure, le peuple était affamé. C'est sous la pression de ces circonstances critiques que le gouvernement révolutionnaire recourut à tout un ensemble de moyens provisoires, moyens dont il n'eut, du reste, qu'à emprunter les principes aux habitudes mêmes de l'ancien régime, d'après lesquels, en cas de nécessité publique et pour raison de salut de l'Etat, il était permis au pouvoir de disposer souverainement des personnes et des biens. La France était devenue en quelque sorte un vaste camp, qu'on avait à approvisionner pour la guerre et par des moyens de guerre. On ne saurait mieux, a-t-on dit, comparer la situation qu'à

Source : BIU Cujas

celle d'une ville assiégée, où règnent la famine et les désordres civils, et où le gouvernement est investi assez légitimement, dans le principe au moins, du droit de prendre toutes les mesures pour le salut commun.

Ces mesures revêtent d'ailleurs un caractère d'hostilité contre les riches et de sympathie contre les pauvres.

C'est là le côté relativement favorable de cette politique; mais il convient d'ajouter que malheureusement des raisons de pure politique intervenaient pour donner à ces mesures, soit dans leur principe, soit dans leur application, un caractère beaucoup moins justifiable. Le gouvernement révolutionnaire avait une hostilité certaine contre les riches ou ceux qui étaient considérés comme tels, parce qu'il les considérait comme se confondant avec les contre-révolutionnaires, et il avait une sympathie non moins certaine pour les pauvres, qu'il considérait comme les soutiens du nouveau régime. En sorte que les mesures de salut public, prises par la Convention, revêtirent trop souvent l'aspect d'une guerre contre les riches, que l'on déclarait suspects, détenteurs des seules ressources utilisables par la révolution et d'une politique de partialité évidente pour les autres.

Ces mesures furent rapportées quand la situation fut meilleure.

Quoiqu'il en soit, ce fut là une période de critique et des mesures de crise. Ces mesures disparurent quand le grand orage social fut passé, c'est-à-dire surtout après le 9 thermidor. Il est intéressant, pour prendre un exemple, de relire notamment la proclamation de la Convention, quand elle supprima les lois du maximum. Par un décret du 4 nivôse an III. Même elle tient à prévenir les français de ce qu'elle faisait et à leur faire connaître ce pourquoi elle le faisait. "Français, disait la Convention, la "raison, l'égalité, l'intérêt de la république ré- "prouvaient depuis longtemps la loi du maximum; la "Convention Nationale la révoque, et plus les mo- "tifs qui ont dicté ce décret salutaire d'abrogation "seront connus plus la Convention aura droit à votre "confiance. Les esprits les moins éclairés savent au- "jourd'hui que la loi du maximum anéantissait de jour "en jour le commerce et l'agriculture. Plus cette loi "était sévère, plus elle devenait impraticable, et "c'est cette loi si désastreuse qui a conduit à l'é- "puisement. Des considérations qui n'existent plus "l'ontpeut-être justifiée à sa naissance, mais une "disette absolue en eût été la suite nécessaire, si "la Convention en la rapportant n'eût brisé les chaî- "nes de l'industrie. C'est à l'industrie dégagée d'en- "traves, c'est au commerce régénéré à multiplier la

Proclamation de la Convention, lors de la suppression des lois du maximum.

Source : BIU Cujas

"richesse et nos moyens d'échange. Les approvision-
"nements de la république sont désormais confiés à la concurrence et à la liberté, sur la base du commerce et de l'agriculture".

Le but de toutes les mesures révolutionnaires, qui avaient été prises pendant la période de crise, n'avait été à aucun moment de revenir sur l'individualisme économique institué par la Constituante et proclamé par les constitutions; ces mesures disparurent, parce qu'on estimait que la crise était dépassée. Dans une proclamation du 24 frimaire an VIII (I5 décembre I799), placée en tête de la nouvelle constitution de frimaire an VIII, les consuls pourront dire, comme on l'indiquait précédemment, que la Révolution est fixée aux principes qui l'ont commencée, c'est-à-dire aux principes de l'individualisme économique.

Vient ensuite le consulat et l'Empire, le consulat de I799 à I804 et l'Empire de I804 à I8I5. La Révolution finie ou à peu près, on pouvait dire, Puisque les mesures révolutionnaires étaient abolies, que la liberté économique était le principe, du moins dans l'économie interne. Sur le terrain du commerce extérieur, en effet la liberté économique n'a jamais régné à cette époque.

Ce qu'il advint du principe de la liberté économique avec Bonaparte consul puis empereur.

Les boulangers et les bouchers de Paris reconstitués en corps d'Etat.

Dès I800 et I80I, Bonaparte reconstitua les boulangers et les bouchers de Paris en véritables corps d'état, investis d'un monopole reconnu officiellement. Le but de Bonaparte était uniquement de remédier à l'accaparement possible en cas de siège des denrées nécessaires à l'alimentation de la capitale. Ces corporations des boulangers et des bouchers, telles qu'elles étaient reconstituées, présentaient du reste assez peu d'analogie avec les corporations de métiers, supprimées par la Constituante. Elles en avaient beaucoup plus avec une institution, qui marqua les premiers temps de la monarchie mérovingienne, qui venait de Rome, et que l'on appelait les collegia du Bas-Empire. Quoiqu'il en soit, des garanties et des obligations nombreuses étaient imposées à ces deux corps d'état dans l'intérêt de l'approvisionnement.

Véritable caractère de cette institution.

Il ne faut donc pas voir dans la création de ces sortes de collèges de boulangers et de bouchers parisiens un essai ou un commencement de retour au système des corporations, une satisfaction ou une promesse donnée aux réclamations très nombreuses, qui se faisaient jour pour le rétablissement des corps de métier, dès que l'autorité réapparut en la per-

Source : BIU Cujas

sonne de Bonaparte, réclamations qui d'ailleurs n'avaient jamais complètement cessé, mais qui enfin redoublèrent. Ces réclamations ne sont pas d'ailleurs pour surprendre; les uns avaient plus perdu que gagné à la Révolution, d'autres auraient vu avec plaisir se fermer derrière eux la barrière qu'ils avaient franchie sans peine, grâce à la suppression des corporations; ils appelaient de leurs voeux des restrictions, qui les eussent abrités contre de nouveaux concurrents. Ce sont toujours les mêmes démarches du coeur humain; le monopole au profit d'autrui nous semble scandaleux et celui dont nous profitons ou dont nous profiterions nous parait toujours justifié par des raisons puissantes. C'était là l'état d'esprit de presque tous ceux qui réclamaient le retour aux corporations.

Bonaparte, hésitant sur l'opportunité de rétablir les corporations ordonne une enquête, à la suite de laquelle est votée la loi de germinal an XI.

Bonaparte hésita en présence des pétitions nombreuses, qui lui étaient adressées. Etant Premier consul, il avait déjà rétabli plusieurs institutions politiques ou administratives de l'ancien régime, et son goût pour l'ordre réglé, hiérarchique, pouvait assurément l'incliner vers une réorganisation corporative des métiers. Ce qu'il venait de faire pour la boulangerie et la boucherie parisiennes, éveillait les espérances de ceux qui regrettaient le monopole corporatif. Embarrassé, hésitant, le Premier consul ordonna une enquête, et dans cette enquête c'est en définitive le principe de la liberté qui triompha.

Les observations de Chaptal, ministre de l'intérieur.

Le ministre de l'intérieur Chaptal, en présentant aux consuls le résumé de ses informations, résultat de l'enquête prescrite par le Premier consul, écrivait: "Il y a environ 60 ans que la législation "convenable à la classe industrieuse devint dans tou- "te l'Europe le sujet de la préoccupation d'un grand "nombre d'hommes; dans tous les pays, les hommes dis- "tingués demeurèrent convaincus que les individus, a- "bandonnés dans l'exercice de leur industrie à l'im- "pulsion de leur intérêt, finissent toujours par pren- "dre la direction la plus favorable à la prospérité "du corps, du peuple, dont ils font partie, pourvu "que cette liberté de l'industrie soit universelle "dans la nation, et que la loi ait pourvu aux moyens "de punir les spéculateurs de mauvaise foi".

La loi de Germinal an XI relative aux manufactures fabriques et ateliers.

Le système des corporations fut définitivement écarté. Cependant, on considéra qu'il y avait quelque chose à faire que la liberté, loin d'exclure une législation, ce qui serait l'anarchie, recherche au contraire la protection des lois, que plus la loi est forte et précise et plus la liberté est assurée,

Source : BIU Cujas

que la Révolution n'ayant pas eu le loisir de fonder cette législation de la liberté, qu'elle a instaurée, ou n'ayant pas cru à la nécessité de le faire, il convenait de se mettre à la tâche, d'entreprendre, si ces deux mots peuvent être accouplés, l'organisation de la liberté. Ce fut là l'origine de la loi bien connue du 22 germinal an XI (I2 avril I803), loi relative aux manufactures fabriques et ateliers. Le conseil d'Etat avait fait examiner avec soin les différents systèmes d'organisation ou de règlementation de l'industrie que le passé pouvait offrir; on le voit à ce qu'en dit son rapporteur Regnault de Saint-Jean d'Angely, dont le nom est toujours accolé à celui de la loi du 22 germinal an XI. "Quand, disait-il, "(Moniteur de France an XI page I70) on invoque, d'un "côté, au nom de toutes les espérances une mesure qu' "on repousse de l'autre, au nom de toutes les crain- "tes, quand celui-ci défend un projet, en promettant "tous les genres de prospérité, et qu'un autre le com- "bat en menaçant de tous les genres de malheurs, que "faut-ils faire? Rechercher la lumière, attendre les "épreuves; la liberté eut jadis trop d'entraves; de- "puis la licence a été sans bornes. Il y avait ja- "dis trop peu de marchands d'artisans, à cause du mo- "nopole, pour que le consommateur trouvât un avanta- "ge, une garantie contre le monopole dans la concur- "rence des monopoleurs. Depuis, au contraire, la con- "fusion des états, l'anéantissement des professions, " a porté vers le négoce et le trafic une multitude "d'hommes peu éclairés, qui ont méconnu les princi- "pes et compromis le succès". Malgré tout, un point fondamental est acquis pour le gouvernement. Bien qu' il vit avec chagrin certains effets de la concurrence. "Le gouvernement, déclarait Regnault de Saint-Jean "d'Angely, entendait maintenir le principe fécond "en améliorations, garant du progrès et des perfec- "tionnements c'est-à-dire le principe de la liberté "des manufactures dans leur travail en tous genres". Et le projet auquel se rapporte ce rapport, voté à l'unanimité par le Tribunat et presque à l'unanimité par le Corps législatif, devint la loi du 22 germinal an XI. Cette loi crée simplement des chambres consultatives de manufactures, fabriques, arts et métiers; puis elle détermine les rapports des maîtres avec leurs ouvriers,et à ce propos elle rétablit la vieille institution du livret,que la Révolution avait supprimée; enfin, elle donnait une garantie aux marques de fabrique.

La loi de germinal an XI crée des chambres

Source : BIU Cujas

Institution de chambres consultatives de manufactures, arts et métiers.

consultatives de l'industrie, qui n'avaient rien de commun avec les corporations; elles ne devaient avoir sur l'industrie aucun droit de tutelle et de juridiction, droit dont les jurandes avaient abusé au profit du monopole corporatif. Leur rôle était d'être des comités permanents d'enquête et de servir de lien entre l'industrie et les pouvoirs publics, auxquels elles feraient connaître les besoins et les moyens d'améliorer les manufactures. Elles seraient créées dans les grandes villes par règlement d'administration publique et composées de 6 manufacturiers, présidés par le maire.

Fixation des rapports des maîtres avec leurs ouvriers.

Le second point, que touchait la loi de germinal an XI, était celui des rapports des maîtres avec leurs ouvriers. De ce côté, depuis la suppression des corporations, surtout depuis la loi Le Chapelier, de vives plaintes s'étaient produites de la part des patrons, relativement au sans-gêne avec lequel les ouvriers raccourcissaient d'eux-mêmes la durée journalière du travail. Mais le conseil d'Etat refusa sagement de rentrer dans les anciens errements en fixant un minimum de la durée de travail. Il déclara, dans l'art. I4 de la loi, que les conventions faites de bonne foi entre les ouvriers et ceux qui les emploient seront exécutées. Cette loi, ne pose qu'une seule limitation à la liberté des contrats entre patrons et ouvriers; elle refuse de valider au-delà d'une année les engagements des simples ouvriers.

Le rétablissement du livret ouvrier.

Pour assurer l'exécution des engagements de l'ouvrier vis-à-vis du patron, la loi de germinal an XI, complétée par un arrêté du 9 frimaire an XII, rétablit le livret de fâcheuse mémoire, qui avait été très violemment attaqué depuis longtemps, même sous l'ancien régime. Cependant il faut reconnaître que ce livret, que la loi de germinal rétablit, était dans son principe une chose très défendable. En effet, il n'y a pas égalité entre le patron et l'ouvrier au point de vue des garanties d'exécution de leurs engagements réciproques. L'ouvrier est à ce point de vue dans une bien meilleure situation que le patron, car il a en face de lui un commerçant patenté, solvable en général, et à domicile fixe, tandis qu'à poursuivre un ouvrier en dommages-intérêts, pour rupture brusque de son engagement, le patron ne court guère la chance que de voir retomber sur lui-même les frais de justice qu'il aura dû exposer. L'ouvrier a tout ce qu'il faut pour forcer le patron à s'exécuter, le patron n'a aucun moyen réel de forcer l'ouvrier à l'exécution. Et puis à cette époque, l'ouvrier d'industrie était très nomade, de sorte qu'on

Source : BIU Cujas

peut dire qu'en fait le contrat de louage de service ou contrat de travail ne lie que le patron et non l'ouvrier, s'il n'est consciencieux. Le livret, en tant qu'il visait à établir à ce point de vue l'égalité entre les parties, pouvait être défendu, et c'est pourquoi la loi de germinal l'a rétabli.

Dispositions concernant le livret.

Tout ouvrier travaillant en qualité de compagnon ou de garçon dut être muni d'un livret, portant son nom, prénoms lieu et date de naissance, c'est-à-dire son signalement, permettant de l'identifier. Ce livret, sur papier libre, était délivré, à Paris, à Lyon et à Marseille, par le commissaire de police, dans les autres localités par le maire. Le patron était tenu d'inscrire sur le livret l'entrée de l'ouvrier et sa sortie, son congé. Défense était faite à tout patron de recevoir un ouvrier qui ne fut pas muni d'un livret, portant acquit de tous ses renseignements antérieurs, c'est-à-dire de tous ses engagements envers un autre patron, sous peine d'encourir des dommages-intérêts au profit des patrons lésés pour détournement frauduleux de main-d'oeuvre, engagée ailleurs.

Cette institution était, en somme, d'une technique juridique correcte. Malheureusement, d'autres prescriptions se mêlaient à celle-là, prescriptions inspirées, soit de l'esprit de police, soit du sentiment d'une certaine supériorité et domination du patron, prescriptions maintes fois reprises, aggravées jusqu'à ce que la loi du 2 juillet 1890 fut venue abroger toutes les lois, décrets et règlements relatifs au livret.

Le livret était devenu un instrument de surveillance policière.

Le livret, compris comme il avait fini par l'être, surtout avec le côté policier qui y avait été introduit, était devenu pour l'ouvrier une gêne, qui dépassait singulièrement le but juridique poursuivi et qui pouvait, à bien des égards, par son côté policier, devenir un instrument de servitude. En tous cas, il était devenu odieux aux ouvriers, surtout à cause de son rôle policier. Le plus souvent, les patrons étaient d'accord avec leurs ouvriers pour éluder la législation du livret. Il n'y eut donc aucune difficulté à le supprimer, en 1890; il y avait des années et des années qu'en fait il ne fonctionnait plus.

La loi de Germinal an XI maintient l'interdiction des coalitions.

Enfin, la loi de germinal an II touchait à la question des coalitions et des marques de fabrique. Cette loi maintient l'interdiction des coalitions, édictée par la loi Le Chapelier de 1791; en ceci d'ailleurs, elle a le tort de se montrer partiale, plus rigoureuse pour les ouvriers que pour les patrons, tant au point

"Les Cours de Droit"
2, Place de la Sorbonne, 3
Répétitions Écrites et Orales
0

Source : BIU Cujas

de vue des peines qu'à celui des éléments du délit. En effet, toute union, toute entente, toute action commune est interdite aux ouvriers; le simple fait de cesser le travail en même temps que plusieurs autres ouvriers est un délit, puni de l'emprisonnement de 6 mois. Aux patrons, au contraire, est interdite, seulement sous peine d'une amende de 100 à 3.000 francs et exceptionnellement sous peine d'emprisonnement, la coalition tendant à forcer injustement et abusivement l'abaissement des salaires. Cela prête à une grande latitude d'appréciation. Les coalitions restent donc interdites; mais cela n'empêche pas les grèves d'être nombreuses sous le Premier Empire. Elles éclatèrent surtout dans les chantiers publics, où les ouvriers, profitant de l'importance des travaux, demandaient sans cesse des augmentations de salaires.

La loi de germinal an XI reconnait la propriété des marques et la protège en cas de dépôt.

Enfin la loi de germinal toucha la question des marques de fabrique; elle donna satisfaction par son titre 4 à un voeu que l'industrie formulait avec insistance à la fin de la Révolution, et qui tendait à ce que la propriété des marques de fabrique fut reconnue et protégée. L'obligation de la marque avait été supprimée par la Constituante, mais il restait loisible aux fabricants de prendre une marque pour identifier leurs produits. Or les contrefaçons, nullement gênées sous ce régime de liberté nouvelle, étaient devenues scandaleuses. La loi de germinal an XI reconnut la propriété de la marque choisie par le fabricant et apposée par lui sur ses produits, et elle garantit ensuite la propriété de la marque, à la condition que le dépôt en eut été fait au greffe du tribunal de commerce, et elle punit le contrefacteur. Ce n'était pas du tout le rétablissement de l'ancien système de la marque obligatoire, qui était dans l'intérêt du consommateur, comme garantie du fini des produits qu'on lui présentait. Cette nouvelle disposition de la loi de l'an XI était toute dans l'intérêt des fabricants. L'Empire bientôt songea à revenir à la marque obligatoire dans l'intérêt du consommateur; mais il n'osa pas s'aventurer bien loin dans cette voie, et il s'en tint à la marque des matières d'or et d'argent.

L'Empire et les Codes de l'Empire consacrent les principes individualistes de la Révolution.

La grande oeuvre de codification accomplie sous le Consulat et l'Empire c'est-à-dire de 1804 (code civil) à 1810 (code pénal) parait, au point de vue qui est le nôtre, comme la consécration et l'organisation des principes de l'égalité des droits de liberté des conventions et de sûreté de la propriété, de ces principes, qui sont les principes constitutifs

Source : BIU Cujas

de la liberté économique, voulus par la Révolution, et telle que la Révolution l'avait entendue notamment avec sa défiance de l'association et avec l'interdiction des coalitions et des grèves. Ces codes sont la consécration de la conception révolutionnaire de la liberté économique. A dater du début du XIXème siècle, les français vont vivre sous un régime d'individualisme économique à peu près complet, c'est-à-dire sous un régime de liberté du travail, de liberté de la production et des échanges. Ils vont vivre sous un pareil régime, au moins comme note tout à fait dominante, et cela au point de vue de l'économie interne.

Sur le terrain du commerce extérieur la liberté n'est pas à beaucoup près la règle. Le blocus continental.

Sur le terrain du commerce extérieur, au contraire, il s'en faudra de beaucoup que la liberté soit la règle et cela sous l'Empire pas plus et bien moins encore que sous la Révolution. Cela s'explique tout d'abord parce que Napoléon, semble-t-il, restait imbu dans une large mesure du vieux préjugé mercantiliste. Il redoutait les exportations de numéraire, et en conséquence il tenait pour le moins à l'égalité des importations et des exportations, il entendait soutenir les fabriques françaises. C'étaient là chez Napoléon des dispositions doctrinales, qui furent singulièrement corroborées ensuite par sa guerre avec l'Angleterre guerre qui prit un caractère économique au point qu'on sait, et qui aboutit bientôt au blocus continental, institué par le décret de Berlin du 21 novembre 1806 et par les décrets de Milan du 23 novembre 1807 et du 17 décembre 1810, blocus continental avec ordre de brûlement des marchandises anglaises partout où l'on s'en saisirait.

On a pu dire que si pareil régime s'était appliqué à un petit Etat, au lieu du très grand Etat qu'était la France napoléonnienne, ce régime aurait infailliblement étouffé ce petit Etat. Mais l'Empire français s'étendait alors de Dantzig à Bayonne, de Hambourg à Reggio avec les territoires de ses vassaux; les fabriques françaises jouissaient encore, malgré la fermeture du marché anglais, d'un marché immense, qui comprenait plus du tiers de l'Europe et qui comptait plus de 80 millions de consommateurs. Voilà comment la France napoléonnienne put vivre en dépit du blocus continental. Même les fabricants français à l'abri d'un protectionnisme tel qu'on n'en avait point encore vu exultaient puisqu'ils ne craignaient pas le concurrence étrangère; toute la fourniture de l'Europe presqu'entière leur était en quelque sorte livrée.

Source : BIU Cujas

Mais tout développement économique anormal, artificiel surtout comme celui-là, amène une réaction presque infailliblement; et de fait une crise s'annonce dans le courant de 1810. C'est la mauvaise récolte de 1811 qui la fait éclater, et alors l'industrie française, jetée par le système du blocus continental hors de ses voies naturelles, dans des tentatives de production déraisonnables, va connaître la faillite en grand.

Napoléon essaie de tenir tête à l'orage, il fait faire secrètement des achats de matières premières pour qu'on croie à une reprise des affaires, il fait avancer à des manufacturiers le prix des salaires, pour que les ouvriers ne restent pas sur le pavé. Il oblige les familles de tous les défunts d'une certaine catégorie sociale d'ensevelir leurs morts dans des tissus de soie pour redonner vie à l'industrie lyonnaise, et ainsi quantité de mesures aussi artificielles que celles du blocus. Plus on prête d'argent pour produire un certain mouvement d'effervescence sur l'achat des matières premières, plus il arrive de demandes au ministère, et ces paliatifs sont vains, tellement vains que l'Empire tomba sans que les fabriques eussent eu le temps de se relever.

L'INDIVIDUALISME au XIXe Siècle,

APRES LA RÉVOLUTION

FRANÇAISE.

La théorie d'art libérale, formulée par les Physiocrates et Adam Smith, est confirmée par les faits.

La Révolution Française, a donc largement libéré, largement émancipé l'activité économique. Avec le XIXème siècle, les français vont travailler, produire, échanger et consommer en liberté (réserve faite du commerce extérieur, qui devra attendre jusqu'en 1860 d'être orienté lui-même, pour un temps seulement dans les voies du libéralisme). L'expérience de ce régime nouveau, de ce régime de liberté et de concurrence va confirmer les prévisions confiantes d'Adam Smith et des Physiocrates. Ceux-ci avaient promis un développement jusque là inconnu de la puissance productrice et de la richesse nationale; le régime nouveau n'a point failli à cette promesse. Il n'est personne pour méconnaître que les progrès de la puissance productrice ont été prodigieux, et mê-

Source : BIU Cujas

me personne, peut-on dire, n'a célébré ces progrès avec plus de lyrisme que les adversaires les plus radicaux de la continuation de ce régime individualiste. Personne plus que Karl Marx et Frédéric Engels n'a célébré les progrès de la puissance productrice à la suite de l'instauration du régime de liberté économique. Ces fondateurs du socialisme dit scientifique, dans leur fameux Manifeste du parti communiste, publié à la fin de 1847, disent: "On a opéré "des réformes productrices plus variées et plus co- "lossales que toutes les générations passées mises "ensemble". La subjugation des forces de la nature, les machines, l'application de la chimie dans l'industrie et l'agriculture, la navigation à vapeur, les chemins de fer, le télégraphe électrique, le défrichement de continents entiers, la canalisation des rivières, des populations entières sortant de terre comme par enchantement: Quel siècle antérieur a soupçonné que de pareilles forces productrices dormaient dans le travail social?"

Evidemment des causes diverses ont contribué à cela et notamment le progrès des sciences de la nature et leur application pratique. Mais ces causes n'ont-elles pas été elles-mêmes principalement suscitées ou activées par le régime de liberté économique, par le régime de concurrence intense, qui contraignit chacun à faire mieux et plus économiquement que tous autres. Donc, la production a bien reçu du régime de liberté économique une éminente et très grande impulsion dès la première moitié du XIXème siècle, impulsion dont les résultats sont éloquemment autant que brièvement présentés dans ces quelques lignes émanant de Karl Marx.

Mais les crises économiques du début du XIXème siècle causent une grave inquiétude.

Mais il y a eu le revers de la médaille. Il n'existe, en effet quoi que ce soit en ce monde qui n'ait que de bons effets et dont on puisse se louer sans réserve. Et comment la concurrence échapperait-elle à cette loi commune d'imperfection En effet, une première et très grave inquiétude s'est fait jour dès les 20 premières années du XIXème siècle. La production, qui se développe si hâtivement ne se développe pas de façon harmonieuse; sa marche est au contraire désordonnée. La force productrice déchaînée semble dépasser les bornes que devraient lui fixer les possibilités de la consommation et nous conduire ainsi peut-être à des catastrophes.

Ce qui fait naître cette inquiétude: ce sont des crises, qui menacent de se répéter, ces crises

Source : BIU Cujas

dont on en a déjà vu deux ou trois en 1840, dont les premières s'étaient produites en 1810, ces crises durant lesquelles tout le monde crie misère, en présence d'approvisionnements cependant énormes. De toutes parts on produit trop; il y a surproduction générale et par suite engorgement des canaux de la circulation; on ne peut pas vendre à un prix rémunérateur tout ce que l'on produit. Cette gêne causée par la surabondance peut paraître paradoxale. Par ailleurs, on s'inquiète de ce que devient sous ce régime de concurrence, la population ouvrière qui cependant n'a point de part à la direction de la production. Elle ne doit donc pas subir les crises.

C'est surtout l'économiste gènevois Sismondi qui s'est posé cette question avec angoisse. Et Sismondi proposera ce qu'on peut appeler le garantisme patronal. Il proposera de mettre à la charge des patrons directeurs de la production les conséquences des crises, c'est-à-dire le chômage, l'absence de travail, un salaire minimum.... Il proposera cela, mais il ne saura pas comment l'organiser sans inconvénients plus graves que ceux auxquels il faudrait remédier... Un point de vue, presque inédit jusqu'ici dans la pensée économique, le point de vue de la répartition des richesses produites va s'imposer à l'attention des économistes avec d'autant plus de force que deux disciples de Smith, Malthus et Ricardo, portant leur analyse scientifique du côté de la répartition émettront bientôt des théories, auxquelles on reprochera d'avoir introduit le pessimisme dans l'économie politique.

Ainsi d'un côté, crises avec toutes leurs conséquences économiques et sociales, de l'autre, situation de la population ouvrière et question de la façon dont se répartit cette richesse croissant dans des proportions jusque-là inconnues; voilà les deux ordres de questions qui préoccupent surtout la pensée économique dans les 30 premières années du XIXème siècle.

J.B. Say et la théorie des débouchés.

A la préoccupation, touchant les crises, un économiste français J.B. Say disciple de Smith, mais non pas disciple servile, pas plus d'ailleurs que Malthus et Ricardo répond par sa théorie des débouchés.

Il n'est d'ailleurs pas très juste de dire

Source : BIU Cujas

que J-B. Say répond à la question des crises par sa théorie des débouchés. C'est en effet, en 1803 qu'il l'a émise, qu'il l'a proposée aux économistes. Dès 1803, paraissait son Traité d'Economie Politique, avec sous-titre, qui marque pour la première fois les grandes divisions traditionnellement suivies depuis dans l'étude de l'économie politique: "ou simple exposition de la manière dont se forment, se distribuent et se consomment les richesses". Il n'avait donc pas émis cette théorie pour répondre plus spécialement à la préoccupation relative aux crises, puisqu'il ne s'en était pas encore produit de réelles, mais il se trouve que cette théorie répondait dans son ensemble et même de façon spéciale en un point donné, aux préoccupations relatives aux crises.

Il n'y a pas de surproduction par rapport aux besoins, mais rapport à la capacité d'achat.

Tout le monde disait que ces crises sont un phénomène de surproduction générale, que dans toutes les branches de la production on fabrique trop, on va trop vite. J-B. Say ne conteste pas la possibilité théorique de surproduction par rapport aux besoins, mais il estime que de longtemps encore, sinon toujours, il ne sera permis de parler de surproduction dans toutes les branches de l'activité productrice; il ne faut donc point expliquer les crises comme on le fait couramment par une surproduction générale. La vraie cause des crises est dans l'insuffisance de la production dans certaines branches particulières. "Ce qui manque, dit-il, pour l'écoulement des produits en souffrance, ce sont d'autres produits, qui en fassent la contre-partie dans l'échange". En d'autres termes, pratiquement, il n'y a de surproduction que par rapport non pas aux besoins, mais par rapport à la capacité d'achat. Et il n'y a insuffisance de la capacité d'achat que parce qu'il y a insuffisance de la production dans certaines branches, qui ne peuvent point faire la contre-partie des autres. "Il n'y a donc, dit J-B. Say, que surproduction partielle. Et encore le véritable caractère du phénomène est plutôt celui-ci: c'est parce que dans certaines branches on ne produit pas proportionnellement autant que dans les autres que la crise éclate et que l'échange ne se fait pas".

Le véritable remède aux crises est dans le développement de la

Dès lors, le remède aux crises le plus efficace est non point, comme on le proposait, dans la restriction des branches les plus actives, mais au contraire dans le développement de la production dans les branches les moins actives. Il faut dire

Source : BIU Cujas

production dans les branches les moins actives.

non pas que le mal est qu'on produit trop là, mais que le mal est qu'on ne produit pas assez ici". Si la cause des crises est dans la sous-production partielle, le remède, dit J-B. Say, est dans la liberté même. Le régime individualiste et de liberté porte en lui-même le remède à cette rupture d'équilibre.

En effet, en pareil cas, il y a hausse des prix des produits, dont la quantité est insuffisante, car il y en a toujours. Cette hausse des prix de ces produits constitue un appel naturel du travail et des capitaux dans les branches où les profits sont élevés. Donc accroissement de la production de ce côté, où jusque-là elle était insuffisante, et dès lors, contre-partie possible à tous les échanges et reprise générale du mouvement progressif et harmonieux de la production dans toute ses branches, jusqu'à ce que l'équilibre soit de nouveau rompu par des imprudences ou des ignorances ou même des événements involontaires comme une mauvaise récolte. J-B. Say pense même que ces ruptures d'équilibre, constitutives des crises, ne se produiraient pas si tous les genres de production étaient toujours laissés à leur entière liberté, ou bien elles ne se produiraient que rarement, par suite de désastres naturels. Dans tous les cas, elles se produiraient de façon bien moins intense et surtout moins durable, parce que le remède entrerait plus vite en action. Au lieu que lorsqu'on voit ces crises se produire, tout de suite on court au législateur, on lui demande d'interdire ceci, d'ordonner cela et on fausse le mécanisme du rétablissement de l'équilibre.

Il est remarquable que si cette théorie a été depuis J-B. Say souvent attaquée et rejetée comme un peu précaire, si plus récemment d'autres théories explicatives des crises extrêmement ingénieuses et intéressantes par maints côtés ont été données, cependant la plupart de ceux qui s'en sont occupés reviennent en définitive, soit implicitement, soit expressément à la théorie des crises de J-B. Say; ils affirment qu'une surproduction générale est une chose pratiquement inconcevable, qu'il n'y a que des sous-productions partielles et que l'équilibre ne peut se rétablir qu'automatiquement.

La théorie des débouchés.

De cette analyse des crises se dégage une idée scientifique, de portée plus large, qui dépasse de beaucoup le point de vue des crises, c'est l'idée à laquelle on donne proprement le nom de théorie des débouchés en la considérant dans son ensemble.

Source : BIU Cujas

C'est la théorie que J-B. Say formule ainsi très brièvement: "C'est la production qui ouvre des débouchés aux produits". On a coutume de dire autrement, on dit que c'est la consommation, qui mesure les débouchés des produits, J-B. Say semble émettre un paradoxe, quand il dit que c'est la production qui mesure les débouchés des produits. Pourtant, dans l'analyse des crises, il nous montre que ce qui fait que des produits n'ont pas de débouchés, et que l'on crie à la surproduction, c'est qu'il n'y a pas de production suffisante de l'autre côté. En effet, la consommation n'est un débouché de la production, que dans la mesure où cette consommation peut acheter, et la mesure de la capacité d'achat de chacun est dans sa production directe ou indirecte? Il faut de toute nécessité que ce soit les produits qui servent de débouchés aux produits, car la monnaie qu'on voit seule en jeu dans les achats et les ventes, comme contre-partie des produits, n'est qu'un intermédiaire de l'échange des produits. Sous le mécanisme des ventes et des achats, ce sont des trocs qui s'opèrent par voie plus ou moins détournée. Ainsi la vérité de fond, non pas la vérité d'apparence, c'est que les produits s'échangent contre des produits. C'est la production qui ouvre des débouchés à la production. En définitive, dans un régime de division du travail, comme celui qui caractérise nos sociétés, les produits constituent une demande d'échange; tout produit constitue la demande d'un autre produit, c'est-à-dire un débouché pour un autre produit.

Conséquences de la théorie des débouchés.

De cette vérité scientifique, ainsi puissamment dégagée par J-B. Say, découlent toute une série de conséquences, qui débordent beaucoup la question des crises, et dont l'ensemble constitue la théorie des débouchés. Certaines de ces conséquences renforcent, développent la base technique de la doctrine individualiste, telle qu'on l'avait trouvée chez Smith. Voici ces conséquences:

La prospérité d'une industrie favorise le développement des autres.

I° La prospérité d'un genre d'industrie est favorable à la prospérité de tous les autres genres d'industrie.

Les villes sont intéressées à la prospérité des campagnes et in-

2° Les villes sont intéressées à la prospérité des campagnes et réciproquement. (plusieurs de ces conséquences visent de façon très directe la critique des principales idées du mercantilisme).

3° Les peuples ont intérêt à la prospérité des autres peuples. (Cela est tout à l'opposé de l'esprit

Source : BIU Cujas

mercantiliste, qui ne songeait qu'à ruiner la natio voisine, surtout celle qui paraissait devoir être le plus prospère.)

Une nation doit souhaiter que les autres nations s'enrichissent elles-mêmes plus ou moins.

J-B. Say dans sa théorie des débouchés dit qu"Une nation doit souhaiter que toutes les autres nations s'enrichissent elles-mêmes plus ou moins". Il ne fait pas cette réflexion textuellement, mais elle est en substance dans son oeuvre. Quoique consi dérée comme un apparent paradoxe par la grande majorité de nos contemporains, cette réflexion n'a peut-être jamais été plus vraie qu'aujourd'hui. De fait, les gros clients de la France ne sont pas les pays pauvres. Les gros clients de la France sont, au contraire, les pays de grand développement industriel. C'est d'abord la Grand-Bretagne, tout de suite après l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise, puis l'Allemagne, puis les Etats-Unis d'Amérique, puis la Suisse. Voilà les pays qui nous achètent le plus et qui constituent nos débouchés. Ce sont des pays prospères, pays actifs, pays industrieux. En même temps, ces mêmes pays sont les gros fournisseurs de la France; ils sont tout comme nous intéressés à notre propre prospérité, en vue de leur propre enrichissement. Cela ne fait aucun doute. La théorie dit que cela "doit être", et les faits prouvent que "cela est".

L'importation des produits étrangers est favorable à la vente des produits indigènes.

4° L'importation des produits étrangers est favorable à la vente des produits indigènes, des produits nationaux. En effet, si l'on importe, c'est qu l'on paye,et si l'on paye, c'est que l'on vend.. donc que l'on produit. La production étrangère est un débouché pour notre production nationale. Ceci encore est tout ce qu'il y a de plus anti-mercantiliste, et c'est la base nouvelle de la liberté du commerce extérieur, base sur laquelle Adam Smith ne s'était pas appuyé de façon précise. On dira peut-être que dans bien des cas l'importation étrangère est regrettable; quand, par exemple nous sommes obligés d'importer beaucoup de denrées agricoles, de grains par le fait d'une récolte déficitaire, il est évident que c'est sur notre capital en partie que nous payons. Mais encore est-on fort heureux de trouver des marchandises à acheter. Et puis ceci est le cas exceptionnel; dans l'ensemble, quand un pays importe régulièrement, c'est qu'il paie régulièrement, et s'il paye, c'est parce qu'il peut payer, et s'il peut payer c'est parce qu'il produit.

5° Les consommations improductives ne sont nul-

Source : BIU Cujas

s consommations productives ne nt pas favora- les à la prospé- ité économique.

lement, comme on le croit, favorables à la prospérité économique de la société. Elles ne sont pas favorables, puisqu'à la différence des consommations productives, elles ne reconstituent pas de produits, par conséquent ne reconstituent pas de débouchés.

Ainsi, J-B. Say vient parfaire de façon heureuse la théorie de Adam Smith, la technique de l'individualisme économique. Et de cette technique, il paraît bien qu'on doive attendre le progrès continu, et en somme le progrès harmonieux de l'ensemble de la production et par là même de la richesse des nations. Voilà comment J-B.Say répond à cette première préoccupation grave, qui pesa beaucoup sur l'esprit, non seulement des économistes mais du pays et des habitants du pays: voilà comment J-B.Say envisage les crises et comment il répond à cette préoccupation. Il a ainsi parachevé un des points des points très importants de la technique du libéralisme.

La répartition des richesses.

dam Smith et les hysiocrates se ont placés au oint de vue de a production; a- ec leurs succes- eurs apparaît le oint de vue de a répartition.

Tant que la préoccupation dominante des hommes d'Etat, et même des politiques, s'occupant d'économie a été de faire la nation riche, pour qu'elle soit forte au regard des autres nations, et pour qu'elle puisse économiquement soutenir des guerres dispendieuses, des guerres dans lesquelles son développement et son existence étaient en jeu, tant qu'il en a été ainsi, l'économie politique est restée à proprement parler l'économie politique, n'ayant guère en vue que le progrès de la richesse de la Cité, de la richesse de la Nation, comme telles. Il fallait vivre d'abord comme nation. Adam Smith et avant lui les Physiocrates étaient restés, eux aussi, fermes sur ce terrain de la production. Sans doute, ils concevaient tout différemment des mercantilistes les conditions de la force de la nation sur le terrain de la richesse, du progrès de la richesse; mais c'était encore la question de la production qui les préoccupait. Sans doute, Adam Smith a analysé longuement les phénomènes de la répartition, mais il les a analysés sans en tirer de conséquences doctrinales. La technique de son libéralisme économique s'est établie sur le terrain de la production; la répartition ne le préoccupait pas. Il ne pouvait pas en être toujours ainsi. Après la Révolution et le Ier Empire, les grands tats européens s'étaient constitués sur des

Source : BIU Cujas

bases qui,croyait-on, assureraient leur équilibre. D'autre part, la révolution française avait fait accomplir à l'idée démocratique un pas décisif, semble-t-il. Dès lors, il était naturel, il était inévitable que le point de vue de la répartition des richesses entrât en scène à côté du point de vue traditionnel de la production. Les circonstances historiques étant nouvelles, il était inévitable que la conspiration du bien-être des Sociétés vînt s'adjoindre de façon pressante des nations. En sorte que l'économie politique, sans cesser d'avoir en vue son objet originel et traditionnel: le progrès de la richesse, et par conséquent de la production, devienne l'économie politique "et sociale".

Qu'allait devenir au XIXème siècle la théorie d'art d'Adam Smith,édifiée du point de vue de la production.

Qu'allait devenir dans cette nouvelle voie la théorie d'art du Smithianisme? Théorie édifiée du point de vue de la production, du point de vue de la richesse de nations, c'est-à-dire du produit de l'économie politique stricto senso? Les analyses purement scientifiques d'Adam Smith sur la répartition contenaient des données (marquées au passage) qui devaient alors apparaître plutôt inquiétantes à certains égards. Des germes de ce qu'on appellera plus tard le pessimisme de l'Ecole anglaise étaient déjà aisés à découvrir par un lecteur attentif dans l'oeuvre de Smith sur la répartition. Le sort de la classe ouvrière se présentait chez Adam Smith comme devant être toujours essentiellement précaire en somme, et à l'opposé, la situation des propriétaires fonciers devait apparaître comme très brillante sans d'ailleurs qu'aucune autre classe ait à souffrir de la prospérité des propriétaires fonciers.

L'analyse de Smith n'explique pas la rente en valeur.

Cependant, cette analyse de Smith sur la rente du propriétaire foncier offre une lacune grave; il explique la rente en nature, mais il n'explique pas la rente en valeur. Alors on peut se dire: "Se pourrait-il que si une explication était donnée de la rente en valeur, cette explication impliquât dans tous les cas que la richesse croissante du propriétaire foncier pût bien être faite de l'appauvrissement des autres membres de la Société? "Il y avait donc place à des inquiétudes dans l'oeuvre de Smith. Adam Smith ne les éprouvait pas, mais elles devaient naître un jour.

Bref, dans l'oeuvre de Smith, bien des données en somme étaient de nature à éveiller cette crainte que l'individualisme économique, s'il pouvait

Source : BIU Cujas

promettre le progrès rapide et constant de la production et de la richesse nationale, non seulement ne pouvait pas promettre un équitable fonctionnement de la répartition, mais donnait à craindre qu'une partie ou quelque portion des membres de la Société profitassent seuls à peu près de l'accroissement de ces richesses. En d'autres termes, la doctrine individualiste pouvait être une excellente doctrine d'économie politique, mais n'était-elle pas une moins bonne doctrine d'économie sociale? On peut légitimement penser que, même du point de vue de la répartition, le plus important c'est de commencer par poser les conditions de l'accroissement de la richesse nationale, car enfin, pour augmenter les parts de chacun, l'important est d'augmenter les dimensions du gâteau. Mais si c'est là un fait, est-il assuré que par cela seul que la production s'accroîtra les parts de chacun augmenteront? Est-il assuré que les parts de tous s'augmenteront nécessairement si la production s'augmente? Ne se peut-il pas, en d'autres termes, que tout l'accroissement de la richesse sociale aille par le jeu même du système de liberté à certaines catégories seulement, les autres restant réduites à la portion congrue? N'est-ce pas ce qui se produira. Si une catégorie sociale vient à la répartition et qu'elle voit augmenter le nombre de ses membres plus rapidement que la part globale, même croissante lui revenant globalement, l'amélioration de la condition des individus prenant part ne se trouvera nullement assurée, elle risquera de rester stationnaire. Ou bien encore, il est possible que le fonctionnement des institutions individualistes mette certains individus en mesure d'attirer à eux, de pomper en quelque sorte, tous les avantages du progrès industriel, tout l'accroissement des richesses dû au progrès de la production.

Le pessimisme économique de l'école anglaise.

Donc, l'accroissement de la production, qui était formidable, n'était cependant pas de nature à rassurer sur ce point. Ce sont ces inquiétudes, provoquées par certaines théories d'Adam Smith, et dont on vient d'essayer de préciser la substance, qu'on va voir mises en oeuvre par Malthus et Ricardo. Avec eux, on commencera à parler du pessimisme économique. On a dit qu'avec "l'Essai sur le principe de population" de Malthus, de 1803 et avec "Les principes de l'économie politique et de l'impôt" de Ricardo, le pessimisme économique a fait son entrée dans l'économie politique et est venu marquer

Source : BIU Cujas

d'une sorte de vice rédhibitoire la doctrine économique individualiste. Avec les économistes anglais, d'une part, le pasteur et professeur Malthus, et d'autre part le banquier praticien et spéculatif Ricardo, des antagonismes sociaux irréductibles, pensait-on, étaient apparus, dans le fonctionnement du système individualiste sur le terrain de la répartition.

Malthus.

Les subsistances n'augmentent pas aussi vite que la population.

Malthus, quoique disciple fidèle de Smith, éprouve l'inquiétude que d'autres déjà ressentaient et il la formula avec une particulière vigueur. Cette inquiétude venait de ce que l'on s'était aperçu qu'une des branches de la production, et la plus importante, puisqu'il s'agissait des subsistances, pouvait, ne pas progresser avec toute la rapidité souhaitée, pouvait ne pas progresser en rapport avec l'accroissement de la population qu'il s'agit de nourrir.

Voilà le domaine dans lequel nous entrons avec Malthus, l'inquiétude relative à l'accroissement respectif de la population et de subsistances. Il va de soi que l'accroissement de la population est limité par la quantité des subsistances, on ne peut pas vivre sans manger. Dès lors on pourrait penser que tout est bien, puisqu'il y aura toujours équilibre entre la population et les subsistances... Si la population ne peut pas croître plus vite que les subsistances, il y aura toujours à première vue, équilibre entre la population et les subsistances. Tout irait bien, s'il ne naissait des enfants qu'à mesure que les subsistances s'accroissent, et dans la même proportion... Si telle était la raison de l'équilibre entre la population et les subsistances, l'équilibre nécessaire entre la quantité des subsistances et le nombre des hommes s'établirait sans souffrances.... Mais si, au contraire, la natalité se développe dans une progression plus rapide que celle des subsistances, alors l'équilibre nécessaire et impitoyable ne s'établira que par un accroissement de la mortalité, il y aura pression constante de la population sur les subsistances, quantité de familles et d'individus peineront beaucoup à vivre..; la misère exercera ses ravages destructeurs de vies humaines, nombre d'être humains ne seront appelés à la vie que pour l'entrevoir et disparaître, puisqu'il n'y a pas de quoi nourrir tous ces enfants. Ou

Source : BIU Cujas

bien alors, les parents se sacrifiant à leurs enfants ne pourront qu'entretenir insuffisamment leurs propres forces et mourront prématurément. Bref, c'est la misère et la mort qui fonctionneront comme facteurs de l'équilibre entre les subsistances et la population. Est-ce que ce ne serait pas là la cause profonde, sinon exclusive, du moins dominante de la misère endémique que l'on voit dans toutes les sociétés, même les plus avancées? C'est à cette conclusion qu'en était arrivé Malthus.

Malthus et son essai sur le Principe de population.

Malthus vécut de I766 à I834. Il exposa ses idées dans un livre, devenu fameux, qui a pour titre: "Essai sur le principe de population", et comme sous titre: "exposé des effets passés et présents de cette cause sur le bonheur du genre humain, suivi de quelques recherches relatives à l'espérance de guérir ou d'adoucir les maux qu'elle entraîne". Adam Smith avait intitulé son ouvrage "Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations". Malthus aurait pu donner comme sous-titre à son livre: "Recherches sur la cause de la misère qui existe même dans les nations les plus riches".

Cet ouvrage de Malthus parut à Londres en I798. Mais dès I803, Malthus en donnait une réédition considérablement augmentée. Les éditions se succédèrent rapidement jusqu'en I8I7, date de la dernière édition, revue par Malthus lui-même. Dans ces différentes éditions, l'auteur apporta constamment des retouches et des corrections. Il existe de l'"Essai du Principe de population" de Malthus une traduction française, la traduction Prévost de I845 dans la collection des Economistes et Financiers de la France. Malthus était un pasteur protestant anglais, professeur en même temps d'économie politique. Il compte, et à juste titre, comme un très grand nom de l'Economie politique, dans laquelle il a débuté précisément sous l'obsession du souci de découvrir la cause dominante de la misère, à l'époque où il écrivait, fin du XVIII ème siècle, misère qui existait depuis longtemps déjà.

La cause dominante de la misère ne réside pas dans les inégalités sociales, mais dans la tendance des êtres humains

Le gouvernement et les publicistes ne cessaient, en général, de célébrer les avantages d'une population nombreuse, tant du point de vue économique que du point de vue de la puissance militaire des Etats. D'autre part, et dans le même temps, les écrits de quelques-uns de nos philosophes du XVIIIème siècle, particulièrement Jean-

Source : BIU Cujas

à se multiplier plus vite que les moyens de subsistance.

Jacques Rousseau avaient répandu dans nombre d'esprits cultivés cette opinion que l'homme étant naturellement bon, et indéfiniment perfectible, la cause de la misère et des inégalités ne pouvait être que dans un vice des institutions politiques et sociales, qu'en conséquence il suffirait d'opérer dans ces deux domaines des réformes radicales pour que l'inégalité et la misère disparussent des sociétés. Voici comme cette idée est nettement formulée dans les Déclarations des Droits de l'Homme les Assemblées de la Révolution Française. Dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de I789 placée en tête de la Constitution de I79I, on lit: Considérant que l'ignorance, l'oubli et le mépris des Droits de l'Homme sont les seules causes des malheurs publics..." De même dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, placée en tête de la Constitution du 24 juin I793. "Le peuple français, convaincu que l'oubli et le mépris des droits naturels de l'homme sont les seules causes des malheurs du monde..." Ce sont ces idées que Malthus entreprend d'examiner scientifiquement, et il se livre pour cela à une vaste enquête historique et contemporaine. Il arrive à cette conclusion que la cause principale et permanente de la pauvreté a peu ou point de rapport avec la forme du gouvernement ou avec l'inégale division des biens". Livre 4 chapitre I4 de l'Essai sur le Principe de population. "Non, dit-il, le mal n'est pas là, il n'est point dans la forme du gouvernement, il n'est point dans l'inégale division des richesses, le mal est ailleurs, il est dans la nature. Il réside dans la loi de la production agricole, combinée avec le principe de population; il réside dans la tendance des êtres humains à se multiplier plus vite que les moyens de subsistances ne sont capables de s'accroître. Et tant qu'il en sera ainsi, c'est-à-dire tant que les hommes ne mesureront pas leur multiplication à l'accroissement de la quantité des subsistances, la misère avec son cortège de maux ne cessera de sévir dans les sociétés. Il ne servira de rien de renverser des institutions politiques et sociales, puisque là n'est point la cause foncière du mal. On parle, dira Malthus, de modifier le système de la répartition des richesses pour en faire parvenir une plus large part aux malheureux, mais leur soulagement ne sera que momentané, si le principe de population n'est pas réfréné. Une

Source : BIU Cujas

pareille mesure n'aura d'autre effet que d'accroître en peu de temps le nombre des malheureux, parce que le frein de la misère et de ses suites ne fonctionnera pas. La charité elle-même, si élevé que soit le sentiment d'où elle procède, la charité, mal dirigée surtout, a dès à présent le même résultat, de favoriser la multiplication des malheureux.

On peut penser si de semblables conclusions devaient susciter à Malthus des colères et des imputations désobligeantes; la moindre de ces imputations c'est d'accuser Malthus de sécheresse ou même de dureté de coeur. Pourtant c'est lui, ce même Malthus qui, avec une sincérité et une chaleur de coeur, dont ne peuvent être surpris que ceux qui ne connaissent, ni sa vie, ni son oeuvre, écrit: " Si tous les pauvres pouvaient être soulagés, si la pauvreté pouvait être bannie, même au prix du sacrifice des 3/4 de la fortune des riches, je serais le dernier à dire un seul mot pour m'opposer à ce projet". Livre 4 chap. IO page 534.

La question sociale est, aux yeux de Malthus plus une question de production qu'une question de répartition.

Ainsi, aux yeux de Malthus, ce qu'on a appelé plus tard la question sociale, la question des riches et des pauvres, n'est pas, comme on le croit généralement, tant une question de répartition de la richesse, qu'une question de production; et l'unique solution de cette question angoissante elle est dans la prudence des hommes à ne point procréer au-delà de ce que comporte, dans chaque période donnée, les possibilités de la production agricole, de la production des subsistances. Par là, il faut d'ailleurs entendre, non pas tant, comme on le croit souvent, les possibilités techniques que les possibilités économiques de la production des subsistances. C'est qu'en effet, Malthus l'a parfaitement vu, les agriculteurs n'étendent leur production qu'autant que la vente des produits additionnels les rembourse de leurs frais additionnels, et encore, avec profit en sus. Par conséquent, un accroissement de la production suppose, si du moins l'art agricole reste stationnaire, une hausse du prix des denrées, hausse qui restreint alors les facultés d'achat de la partie la moins aisée de la population. C'est là qu'est pratiquement le principe de limitation économique de la population. Il se peut qu'à un moment donné, du point de vue technique, la production puisse être augmentée, mais elle ne le

"Les Cours de Droit"
3, Place de la Sorbonne, 3
Répétitions Écrites et Orales

Source : BIU Cujas

sera pas, parce que les circonstances économiques ne rendraient pas ce surplus de production rémunérateur.

Malthus s'en est fort bien aperçu lui-même; on peut le voir par certaines corrections, qu'il a apportées à son oeuvre primitive, où en effet il ne voyait pas aussi nettement cette question de la limitation économique des subsistances. C'est faute de tenir assez compte des rectifications ultérieures qu'on interprête quelquefois Malthus comme il n'aimait plus du tout qu'on l'interprêtât, quand il fut complètement maître de sa pensée. Voici comment il s'explique; livre II chap. I3 page 3I5: "Par un accroissement des moyens de subsistances, il faut toujours entendre un accroissement que la masse de la population est en état de se procurer, car sans cela cet accroissement ne pourrait être d'aucun effet pour encourager l'accroissement de la population". Au liv. III. chap. IO. p. 408 il dit "Toutes les fois que nous faisons mention des limites réelles et vraiment pratiques de la population, il est fort important de se souvenir que ces limites sont fort loin d'être celles de la capacité de la terre pour produire de la nourriture. Ces limites ne sont pas les limites techniques, ce sont les limites économiques, qui peuvent se trouver en deçà des limites techniques".

Les deux propositions fondamentales de la théorie de Malthus.

C'est faute de tenir compte des rectifications capitales, que Malthus a apportées successivement à son oeuvre primitive, que l'on continue trop souvent, à notre sens, de présenter sa théorie sous la forme rigoureuse et mathématique que lui-même, il est vrai, lui avait donnée d'abord. Forme, d'ailleurs que l'on retrouve au début de son livre I chap. I, même dans sa dernière édition. Malheureusement, bien des commentateurs s'en sont tenus dans leur lecture à ce début de l'Essai sur le Principe de Population. Dans ce chapitre Ier, on se trouve en présence de la forme mathématique, qu'il avait donnée à sa pensée, et l'on s'y tient. Cette forme, on la connaît, elle est devenue légendaire. Voici ces deux propositions fondamentales:

I° "Nous pouvons tenir pour certain que, lorsque la population n'est arrêtée par aucun obstacle, elle va doublant tous les 25 ans et croît de période en période de 25 ans selon une progression géométrique" c'est-à-dire comme I,2,4,8,I6,32.....

Source : BIU Cujas

2° "Nous sommes en état de prononcer en partant de l'état actuel de la terre habitée que les moyens de subsistance dans les circonstances les plus favorables ne peuvent jamais augmenter plus rapidement que selon une progression arithmétique" c'est-à-dire comme I,2,3,4,5,6.....

Pour émettre ses propositions Malthus se fondait sur les observations faites aux Etats-Unis et en Angleterre.

Pour émettre ces deux propositions, Malthus se fondait sur une observation très méticuleuse et très suivie qu'il se fonde, observation portant, en ce qui concerne l'accroissement de la population, fort judicieusement sur un pays neuf, sur les Etats-Unis de l'Amérique du Nord, les futurs Etats-Unis, pays neuf où justement la production des subsistances ne rencontrait à l'époque pour ainsi dire point de limites, ou du moins ne rencontrait que le minimum de limites, pays dont la virtualité de production peut paraître à l'époque indéfinie. "Dans ce pays, où la population n'était arrêtée par aucun obstacle ou à peu près, dit Malthus la population doublait tous les 25 ans". Les statistiques, telles qu'elles pouvaient être à l'époque, le montrent. Donc la population peut doubler tous les 25 ans. Quant à la progression de l'augmentation des subsistances, c'est aussi à l'observation que Malthus recourt et fort judicieusement comme tout à l'heure. Mais alors c'est sur un vieux pays qu'il fait porter ses observations, sur un des pays où de son temps l'agriculture est le plus avancée, l'Angleterre, c'est-à-dire un pays où l'agriculture est intensive et existe depuis longtemps et jouit de tous les progrès qui se sont produits depuis surtout deux siècles, où l'on peut voir quelle est la rapidité possible d'accroissement des subsistances. Si donc l'on prend cette période de 25 ans, comme pour la population, on s'aperçoit que les subsistances peinent bien à s'accroître dans le même temps, non pas dans la même proportion géométrique, mais dans une simple proportion arithmétique. On voyait, en considérant les pays déjà développés, où la culture était avancée, que la population a tendance à s'accroître en proportion géométrique, parce que, dès qu'elle le peut, on peut compter sur la puissance de l'instinct pour que les hommes se multiplient.

Il est clair cependant que la population ne peut pas croître en progression géométrique, elle ne peut pas doubler, elle ne le peut pas. Dans les

Source : BIU Cujas

vieux pays, la population ne peut pas croître, faute de subsistances plus vite qu'en progression arithmétique. Dans les pays neufs c'est différent. " Mais, dit Malthus, si en fait, dans ces vieux pays, la population n'augmente au plus qu'en proportion arithmétique, puisque c'est à quoi la réduit la progression des subsistances, la population n'en a pas moins tendance à s'accroître beaucoup plus rapidement que cela, elle a tendance à s'accroître en progression géométrique. Voilà justement le secret de la misère. C'est cette pression de la population sur les subsistances qui est le principe de la misère ou du moins de l'état précaire d'un grand nombre d'hommes dans toutes les sociétés même les plus riches. La misère fait son oeuvre en ramenant la population au niveau des subsistances. Les choses se passent dans l'humanité comme dans les règnes animal et végétal".

Le remède à cette situation réside dans la contrainte morale.

Précisément, Malthus dans son souci du bonheur des hommes voulait leur montrer qu'il dépendait d'eux, et d'eux seuls de se soustraire à la dure loi de nature où plutôt d'en écarter le jeu en ce qui les concerne. "A la différence des plantes et des animaux l'homme a l'intelligence et la volonté, à lui de se servir de ces facultés, qui lui sont départies pour ne procréer que dans la mesure où il se sent capable d'élever une famille qu'il procrée dans cette mesure, c'est son devoir et l'intérêt de la société. Mais ce ne saurait être son devoir, tout au contraire, ni l'intérêt de la société que de donner le jour à des enfants voués à la misère". Ces conseils de Malthus devaient inévitablement prêter le flanc à des interprétations perfides, à de véritables dénaturations de sa pensée. Cependant, il a bien pris soin de préciser sa pensée. La contrainte qu'il demandait aux hommes suivant l'état de leurs ressources, d'exercer sur eux-mêmes, est une contrainte exclusivement morale; il leur disait simplement: "Ne vous mariez que quand vous vous sentirez en possession d'un métier, ou de ressources qui vous permettent de fonder et d'élever une famille. En attendant, vivez dans la chasteté. "Jamais Malthus n'a conseillé aux époux de se soustraire aux conséquences naturelles de la procréation, et cela était si loin de sa pensée qu'il n'hésite pas à refouler l'appréhension qu'il a au regard des effets de la charité en faveur des ménages chargés d'enfants, et il demande qu'on vienne en aide à ces

Source : BIU Cujas

ménages, non pas pour en encourager la multiplication, mais puisque l'humanité le demande (page 570)

Vraiment, en reprenant la théorie de Malthus du point de vue technique, on n'est plus très disposé à discuter les deux fameuses propositions par où commence le livre. A quoi bon y attacher de l'importance, puisque il est avéré que, pour Malthus lui-même, la limite de population tient en deçà de ce qu'impliquerait la progression arithmétique des subsistances. On aurait raison de s'attacher à ces deux propositions si Malthus avait entendu de façon étroite, dans le dernier état de sa pensée cette idée de la progression arithmétique des subsistances. Mais il montre dans maints passages, ajoutés à ses éditions postérieures, que ce n'est point tant ce qu'on pourrait tirer de la terre en y dépensant beaucoup plus, qui mesure l'allure d'accroissement de la production des subsistances, c'est la possibilité économique, c'est-à-dire la possibilité, d'après les circonstances générales du temps, de la rémunération des capitaux, qui s'emploieront à cette production surajoutée.

La population a tendance à s'accroître plus vite que ne le comportent les ressources d'une grande partie des membres de la société.

La véritable expression de Malthus, dans son dernier état, elle est celle-ci: La population a tendance à s'accroître plus vite que ne le comportent les ressources d'une grande partie des membres de la société; c'est un devoir pour les hommes d'être plus prudents, d'être vertueusement prudents; à ce prix seulement s'améliorera la condition du plus grand nombre. C'est à chacun de juger loyalement et sans pusillanimité comme sans témérité des moyens dont il dispose pour fonder une famille.

Signification exacte de la contrainte morale présentée par Malthus comme remède préventif du paupérisme.

Après avoir lu avec beaucoup d'attention cet ouvrage de Malthus, voilà, en somme, ce qui s'en dégage très simplement. Dans ces conditions la doctrine de Malthus apparaîtra peut-être comme banale en définitive, mais non pas comme erronée. A quoi bon, discuter à perte de vue sur les deux fameuses propositions de Malthus, relatives aux progressions arithmétique et géométrique. On aura beau prouver qu'au cours du XIXème siècle la progression de la production des subsistances s'est développée, grâce aux progrès de la technique agricole et à l'accumulation des capitaux dans une progression, à laquelle Malthus n'aurait jamais pu croire de son temps, dans une progression bien plus qu'arithmétique, on aura beau prouver inversement que, malgré

Source : BIU Cujas

cet accroissement rapide des subsistances, la population qui, d'après Malthus aurait dû doubler en 25 ans, a,au contraire,vu baisser le taux de la natalité dans tous les pays avancés; on aura beau prouver ces deux points, en sorte que si Malthus vivait aujourd'hui il lui faudrait pour exprimer les faits, peut-être renverser les termes de ses deux propositions, et dire que ce sont les subsistances qui progressent en progression géométrique; à quoi bon ces disputes, qui ont tenu tant de place chez les économistes au cours du XIXe siècle, si le fait qui est en définitive celui auquel s'arrête Malthus, le fait de mariages inconsidérés de mariages donnant naissance à des enfants malheureux subsiste. A quoi bon, si les critiques les plus ingénieux de Malthus terminent le plus souvent leurs études par des observations qui ne disent rien autre chose que ce que Malthus lui-même a dit. Par exemple, l'un des plus éminents parmi les critiques de Malthus, M. Paul Cauwès, Professeur à la Faculté de Droit de Paris,dans son "Cours d'Economie Politique, 3ème édition, tome II page 32 après avoir longuement, avec toute la finesse qui était la marque de son esprit, critiqué les deux progressions de Malthus et quantité de points de fait de son oeuvre, termine ainsi: "L'imprévoyance des classes pauvres revêt toutes les formes, et assurément celle qui consiste à appeler à la vie un grand nombre d'enfants est, sinon la seule, du moins l'une des principales causes du paupérisme. Comment arrêter les familles pauvres sur cette pente dangereuse? La notion abstraite de la contrainte morale, entourée de tout l'appareil scientifique, d'où elle est déduite comme un devoir, serait bien peu comprise et bien inefficace. Ne vaut-il pas mieux parler le langage de la morale pratique, s'adresser aux consciences pour y faire pénétrer un principe de morale élémentaire, à savoir: qu'il est coupable d'appeler à la vie un être, qu'on sait ne pas pouvoir nourrir et élever".

Quand un des économistes les plus marquants, qui s'est posé en adversaire systématique de Malthus sur ce terrain de la population termine, sa longue étude par les lignes que l'on vient de reproduire, il faut bien reconnaître que c'est cela ce que Malthus a dit en définitive dans son gros ouvrage. Il n'empêche, que si l'on se place au point de vue de la doctrine individualiste, la pensée de Malthus n'est pas bien réjouissante pour la population ouvrière. Laisser entrevoir à la population qu'il n'est pas d'

Source : BIU Cujas

autres moyens d'améliorer sa situation de façon un peu durable, que de ne point fonder un foyer, tant qu'elle estime ne pas pouvoir nourrir sa famille, cela n'est pas très réjouissant.

Ricardo.-

I- Théorie du salaire nécessaire.

On met toujours sous le nom de Ricardo, la théorie du salaire naturel ou nécessaire; cependant Adam Smith la formulait déjà dans son Etude analytique de la Répartition des Richesses. Et même avant Smith, Turgot l'avait déjà exprimée. Mais enfin, il en est ainsi dans la paternité économique, philosophique et littéraire... celui qu'on donne comme le père, suivant un mot traditionnel, n'est pas toujours le premier père, on réserve cet honneur à celui qui se trouve avoir attaché son nom à cette théorie. Ricardo a attaché son nom à cette théorie parce que, conformément au caractère général de son oeuvre, il a donné à cette théorie du salaire nécessaire une forme toute mathématique, toute rigoureuse dans les termes, une forme qui par là même reste dans l'esprit.

Comment Ricardo expose la théorie du salaire nécessaire.

Voici en substance les termes dans lesquels il l'a posée: "Le salaire de l'ouvrier ne peut pas s'élever de façon durable au-dessus de ce qui lui est nécessaire pour vivre et entretenir une famille moyenne. Il est vrai qu'il ne peut pas non plus d'une façon durable descendre au-dessous de ce taux. En sorte que le salaire normal, le salaire nécessaire, le salaire naturel, c'est le coût de la vie de l'ouvrier. L'ouvrier a cette perspective rassurante dans une certaine mesure que son salaire ne peut pas descendre au-dessous de ce taux de façon durable, mais aussi il a cette perspective bien peu réjouissante que son salaire ne peut pas de façon durable monter au-dessus.

Connexion entre le principe de population de Malthus et

Ce qui fait que le salaire se trouve toujours tendu vers ce taux normal c'est tout simplement le principe de Population de Malthus. Il y a une connexion étroite entre le principe de population de Malthus et la théorie du salaire nécessaire de Ricardo. Voici comment Ricardo raisonne: Evidemment, par suite de différentes circonstances qu'Adam Smith a déjà présentées lui-mê-

Source : BIU Cujas

la théorie du salaire nécessaire de Ricardo.

me, il arrive que le salaire s'élève assez haut et donne une certaine aisance à l'ouvrier, lui permet de vivre mieux que dans la condition que comporte un strict nécessaire... mais cela ne peut pas durer à cause du principe de population, parce que la population tend toujours à augmenter dans la mesure où il y a pour elle possibilité de vivre. Quand donc le salaire s'élève au-dessus du taux nécessaire, la population s'accroît. Elle s'accroît lentement, sans doute, c'est pourquoi il faut toujours dire "de façon durable" dans un sens ou dans l'autre, mais elle s'accroît dans la mesure où elle peut s'accroître c'est-à-dire, en comptant la durée de l'éducation de l'enfant, jusqu'à ce qu'il arrive à l'état d'adolescent, capable de travailler. La population augmentant, l'offre de travail augmente; cela va faire diminuer le salaire jusqu'à ce qu'il revienne au taux normal, au taux nécessaire... Peut-être, sous la poussée rapide de l'accroissement de population va-t-il descendre au-dessous du taux normal, alors ce sera la misère, ce sera dans une partie de la population la moins aisée, la moins rétribuée, la maladie et la mort, la mort des enfants surtout. La population ouvrière se raréfiant, la valeur de la main-d'oeuvre augmente du fait de sa raréfaction et elle remonte jusqu'au taux nécessaire. Donc mouvement de bascule du salaire autour de ce point toujours le même, le coût de la vie de l'ouvrier.

La notion du coût de la vie.

Cette théorie du salaire nécessaire, n'est si frappante que parce que chez Ricardo elle a cet aspect mathématique, qu'il lui a donné. Toutefois si déjà chez Adam Smith, et avant encore chez Turgot, cette idée se rencontrait, Ricardo lui a donné, lui a insufflé une souplesse qu'elle ne connaissait pas chez tous ces auteurs, qu'elle connaissait déjà un peu chez Smith, mais que Ricardo a marquée d'une façon plus nette, souplesse qui tient à la notion même du coût de la vie. Pour Turgot, le coût de la vie représentait quelque chose de fixe, d'infrangible. Il le concevait ainsi, il ne s'en félicitait pas, mais il le voyait ainsi: Le coût de la vie pour lui, c'était le coût de la vie physique élémentaire, de ce qui est indispensable à l'homme pour soutenir les forces de son existence. Déjà Smith dans son analyse si pénétrante à ce sujet montrait par ses

Source : BIU Cujas

développements et ses considérations historiques que le salaire se modifiait, quand il avait pu se maintenir assez longtemps au-dessus du taux nécessaire, parce que de nouvelles habitudes de vie abaient été prises par les ouvriers, habitudes qui devenaient de nouvelles conditions de vie nécessaires, sur lesquelles le salaire allait se déterminer. Ricardo adopte pleinement ce point de vue d'Adam Smith sur le caractère élastique du coût de la vie. Le "standard of life", voilà ce qu'il faut entendre par le coût de la vie, et ce standard peut s'élever avec la civilisation elle-même, avec le milieu ambiant, qui crée des exigences.

Ce qu'il faut au juste entendre par salaire nécessaire.

Il n'en est pas moins vrai que cette théorie du salaire nécessaire comprenait bien ce mot "nécessaire". On a le tort trop souvent de prendre ce mot dans un sens, qui n'est pas du tout le véritable. On a dit quelques fois que le salaire nécessaire c'est "le taux du salaire qu'il faut à l'ouvrier, le taux du salaire qu'il faudrait que la loi attribuât à l'ouvrier.. - Ce n'est pas cela du tout: le salaire "nécessaire" c'est le salaire au taux duquel fatalement sera ramené le salaire courant. Evidemment cette conception n'est pas du tout réjouissante pour la population ouvrière; même en admettant que ce salaire nécessaire s'élève avec le progrès de la civilisation des moeurs et des conditions de vie ambiante, on voit combien étroite est la perspective de la vie de l'ouvrier.

II.- Théorie ricardienne de la Rente.

Cette théorie, prise en elle-même, a cette qualité de constituer pour l'étudiant en économie politique une excellente gymnastique d'analyse économique rationnelle.

Cette théorie de la rente du sol se trouve dans l'oeuvre principale de Ricardo. "Les principes de l'économie politique et de l'impôt". Ce n'est pas la première fois que l'on se rencontre avec l'idée même de rente foncière; avec Adam Smith, déjà on a étudié la rente foncière. Avec les Physiocrates on l'avait déjà rencontrée, mais sous le nom de produit net. Ricardo va lui donner un caractère tout particulier.

Source : BIU Cujas

Pour les Physiocrates, la rente du sol c'est le produit net en nature.

Chez les Physiocrates et chez Adam Smith la rente foncière, c'est le revenu du propriétaire foncier en tant que propriétaire foncier, et non pas en tant que capitaliste ayant pu investir et ayant investi des capitaux dans le sol. Les Physiocrates, et Adam Smith à leur suite attribuaient la rente et en voyaient le principe dans la fécondité de la nature, entendant par nature le sol et les animaux. Les uns et les autres, les Physiocrates et Adam Smith disaient que dans l'agriculture la nature travaille conjointement avec l'homme, c'est pour cela que l'agriculture donne cet excédent qui permet au fermier, une fois ses dépenses de reconstitution faites, de payer au propriétaire une rente, un produit net disent les physiocrates, une rente disait Adam Smith (mais sans attacher à ce mot rente un sens différent de celui que les Physiocrates attachaient au mot fermier. Pour les uns comme pour les autres ce qui explique le produit net ou le fermage ou la rente, c'est cette contribution spontanée, et aussi activée par le travail humain, de la nature à la production.

Les Physiocrates et Adam Smith ont expliqué la rente en nature, ils n'ont pas expliqué la rente en argent.

On peut observer qu'il manque quelque chose d'essentiel à la théorie physiocratique du produit net, comme à la théorie smithienne de la rente foncière. Cette explication des uns et des autres peut donner satisfaction, si on envisage la rente en nature, c'est-à-dire en tant que la rente serait représentée par une portion déterminée du produit de la terre. Mais quelque chose manque, car ce n'est pas en nature que la rente est payée habituellement, c'est en argent. Il faut donc expliquer cette rente en argent. Les Physiocrates, après un effort aussi grand que celui qu'ils avaient fourni s'en tenaient à ceci que le travail de la nature, quoique gratuit n'en a pas moins sa valeur. On ne voit pas bien pourquoi, parce que la concurrence des fermiers devrait ramener la valeur des produits du sol au niveau de leur coût de production. Donc, si le travail de la nature est gratuit, il ne devrait pas entrer en compte dans l'établissement du prix par l'effet de la concurrence. Il y a là une lacune.

Adam Smith a essayé, mais sans succès de résoudre le

Smith a senti cette lacune, il a voulu aller plus loin que les Physiocrates n'étaient allés sur ce point, il a voulu donner une explication, mais il n'a pas réussi, il est resté à mi-chemin. Il a dit que ce qui fait que la valeur

Source : BIU Cujas

problème pour la rente en va-leur.

des produits du sol permet toujours de paver une rente au propriétaire en tant qu'il s'agit des produits de consommation usuelle c'est-à-dire du blé, c'est que les demandes de blé seront toujours satisfaites ou équilibrées avec la production des denrées comestibles, à cause du principe de population. Déjà avant Malthus, Adam Smith le disait. Mais j'ai fait remarquer que la stabilité de la valeur du blé n'est pas une explication d'une valeur suffisamment haute du blé pour que son producteur puisse payer une rente..

Pour Ricardo le principe de la rente doit être cherché non dans la prodigalité, mais dans l'avarice relative de la nature.

Alors, il n'y a qu'avec Ricardo qu'on finit par s'expliquer toutes les nuances de cette rente en valeur. Ricardo, loin de faire reposer le principe de la source de la rente sur la fécondité du sol, sur la fertilité de la nature, sur la collaboration de la nature avec l'homme va, au contraire, entreprendre de démontrer que la rente ne s'explique que par le fait, non pas de la libéralité de la nature, mais de son avarice. La rente ne s'explique, disait Ricardo, que par le fait de la limitation des libéralités de la nature.

Rappel de théorèmes fondamentaux en matière de valeur.

Pour bien comprendre la théorie ricardienne de la rente, pour bien comprendre la démonstration qu'il en propose, il est indispensable d'avoir constamment présents à l'esprit les quatre théorèmes de caractère purement scientifique, en matière de valeur, qui vont suivre.

La loi d'indifférence.

1°- Sur un même marché, à un même moment, le prix a tendance à être uniforme pour des produits de même espèce et de même qualité, sans considération de la différence possible des coûts de production. C'est ce qu'on a appelé la loi d'indifférence.

Au point de vue statique, le prix est déterminé par le coût de production le plus élevé.

2°- Ce prix uniforme est déterminé sur un marché donné, à un moment donné, par le coût de production le plus élevé des produits nécessaires à la staisfaction de la demande réelle. (ces théorèmes sont de portée générale et s'entendent aussi bien des produits manufacturés que des produits de la terre).

Au point de vue statique le prix est déterminé. a) par le coût de production

3°- Si maintenant on considère l'échange, non plus au point de vue statique un marché donné à un moment donné - mais si on le considère au point de vue dynamique, c'est-à-dire l'échange dans son mouvement au cours du temps, il y a lieu de distinguer de ce point de vue quant à

Source : BIU Cujas

le plu élevé dans les branches à rendement décroissant.

celui des coûts de production le plus haut ou le plus bas, qui agit sur le prix uniforme, suivant qu'il s'agit de produits dont la quantité peut être augmentée sans que les frais à faire pour

b) par le coût de production le plus bas dans toutes les autres branches.

augmenter les produits soient plus que proportionnellement croissants (ce sont les frais constants) ou suivant qu'il s'agit au contraire de produits dont la quantité ne peut être augmentée sans que les frais à faire soient plus que proportionnellement croissants. Dans le premier cas, on est en présence d'un produit, dont la quantité peut être augmentée à frais constants. (une dépense de 100 fournissant un rendement de 100, une dépense de 200 fournissant un rendement de 200, etc...) Dans ce cas, c'est le coût de production le moins élevé, qui sert de norme au prix uniforme de tous les produits de même espèce et de même qualité. Dans le second cas, au contraire, il s'agit de produits dont on ne peut augmenter la quantité que moyennant des frais plus que proportionnels à leur accroissement, (100 donnant 100, 200 ne donnant que 175, 300 ne donnant que 250...); alors c'est le coût de production le plus élevé qui tendra à déterminer le mouvement du prix uniforme.

Tendance à l'uniformité du taux des profits.

4° - Le taux des profits tend à l'uniformité. Si les profits sont exceptionnellement élevés dans une branche d'industrie, le travail et les capitaux ne manqueront point de s'y porter de préférence à d'autres points, et la concurrence agira dans cette branche jusqu'à ce que les profits baissent et soient ramenés au taux courant. Il y a toujours tendance à l'uniformité des profits dans toutes les branches de la production.

Quand on n'a pas ces 4 théorèmes constamment présents à l'esprit, on ne peut suivre la théorie de Ricardo, non pas qu'elle soit difficile, mais elle demande beaucoup d'attention.

Le sens précis du mot "rent"

Avant tout, Ricardo tient à bien préciser uen chose, qui n'avait pas encore été précisée avec Smith et les Physiocrates. Il tient à préciser que ce qu'il désigne par le mot anglais "rent". "Dans le langage vulgaire, dit Ricardo page 34 de la traduction indiquée, on donne le nom de "rent" à tout ce que le fermier paie annuellement au propriétaire".

La rémunération

Or la "rent", le fermage, comprend à l'ordinaire deux choses, qui, en fait, se trouvent

Source : BIU Cujas

du propriétaire comprend la rente du sol (au sens technique du mot) et le fermage.

mêlées, mais que l'esprit peut dissocier parce que ce sont deux choses qui ne sont pas de même nature, et dont la hausse ou la baisse obéit à des règles différentes. "Pour bien percevoir que dans le fermage il y a deux éléments supposons, dit-il, deux fermes contigües, de façon qu'on ne puisse pas même parler de différences de situation ou d'inégal éloignement par rapport au marché, ayant une même étendue et un sol d'une égale fertilité. Seulement, de ces deux fermes de tous points égales jusqu'ici, l'une est une ferme aménagée, pourvue de tous les bâtiments et instruments utiles à l'agriculture, convenablement entourée de haies et de murs de clôture, et l'autre est un terrain brut. Eh bien, dit Ricardo, il est clair que l'une des deux fermes s'affermera plus cher que l'autre et cependant, dans les deux cas on appellera "rent" la rémunération payée au propriétaire. Pourtant, il est bien évident que dans le premier cas, une portion seulement de l'argent remis au propriétaire est payée pour permettre d'dxploiter les qualités naturelles et indestructibles du sol, et la seconde partie payée au propriétaire représente l'intérêt du capital consacré à l'aménagement de la ferme, consacré à amender le terrain, et à ériger les constructions nécessaires pour conserver les produits". Voici en substance la pensée de Ricardo: la première de ces fermes, dont il dit avec raison qu'elle s'affermera plus cher que l'autre donne 6 mille francs de fermage au propriétaire, et la seconde, qui est à l'état brut donne 4 mille francs, la différence, soit 2 mille francs ne peut être que la représentation de l'intérêt au taux courant, du capital investi dans la première par le propriétaire. D'autre part, cette explication par l'intérêt des capitaux incorporés dans la ferme aménagée ne peut s'appliquer à la totalité des 6 mille francs payés par le fermier au propriétaire, parce que la seconde ferme, celle qui est à l'état brut, paie cependant au propriétaire un fermage de 4 mille francs, qui ne sont assurément pas la représentation de l'intérêt du capital incorporé, puisqu'elle est à l'état brut. Ces 4 mille francs ne sont payés que pour l'usage du sol. Il y a donc dans le prix du fermage, dans la "rent" deux parts, qui doivent être intellectuellement dissociées. S'il s'agit d'une ferme aménagée, il y a une part, qui

Source : BIU Cujas

correspond à l'intérêt du capital investi dans le sol, et l'autre part qui correspond à l'usage des qualités naturelles du sol. C'est à cette dernière portion que Ricardo propose de réserver, dans la technique économique, le nom de "rent". La seconde ferme, ferme à l'état brut, ne paie qu'une rente, au sens étroit du mot.

Voilà en fin de compte la définition de Ricardo si souvent reproduite, quand on expose sa théorie de la rente proprement dite: "La rente est cette portion du produit de la terre que l'on paie au propriétaire pour avoir le droit d'exploiter les facultés productrices et impérissables du sol". Et Ricardo prévient (page 34) que désormais, quand il parlera de la rente dans son ouvrage, sous ce mot il ne désignera que ce que le fermier paie au propriétaire pour avoir le droit d'exploiter les facultés productives et impérissables du sol. Il dissociera ainsi intellectuellement le fermage.

Difficulté de terminologie éprouvée par les économistes anglais, qui n'ont qu'un seul mot pour désigner deux choses que les économistes français désignent par les mots rente et fermage.

Les économistes français peu à peu ont pris le mot rente en françisant le mot anglais dans cette acception spéciale et technique que Ricardo vient de déterminer. Les économistes français peuvent ainsi continuer d'employer le mot fermage dans son sens usuel et vulgaire pour désigner tout l'ensemble de ce que le fermier paie au propriétaire. Quand un économiste français dit fermage, il sait très bien qu'il ne dit pas rente; les deux mots ont chacun leur domaine parce que la langue française a deux mots distincts, le second formé du mot anglais "rent". Les économistes anglais n'ont pas cette facilité de langage, ils emploient alors des locutions un peu contournées pour définir les deux emplois du mot rent. Pour exprimer la rente au sens ricardien du mot "le fermage véritable" ou "le loyer économique".

Le sens du mot rent étant parfaitement limité, Ricardo va maintenant rechercher quel est comme il dit "le principe de la rente"; après, il recherchera quelles sont les causes qui font hausser ou baisser la rente.

Quel est le principe de la rente. Il y a trois chefs de

Chez les Physiocrates et chez Adam Smith; le principe de la rente est dans la fécondité du sol. Chez Ricardo, le principe de la rente est de façon combinée dans la limitation de la fécondité des terres, dans leur inégal éloignement du marché, et dans la loi du rendement décroissant en agriculture. Les trois chefs de la rente sont donc: l'iné-

Source : BIU Cujas

rente ou plutôt trois aspects d'une même cause.

gale fertilité des terres l'inégal éloignement du marché, le rendement décroissant des capitaux en agriculture. Ce ne sont d'ailleurs pas là, des forces de nature différente, ce sont divers aspects d'une même cause. Lorsque les faits en question entrent en jeu, ils donnent naissance à la rente, parce que les uns comme les autres font sentir la difficulté croissante de la production agricole. La rente n'apparaît que du moment que la production agricole se heurte à l'un de ces trois faits. Ricardo, page 36, s'exprime ainsi. "Si la terre jouissait partout des mêmes propriétés, si son étendue était sans bornes, et sa qualité uniforme, il n'y aurait pas de rente. On ne pourrait rien exiger pour le droit de la cultiver. On ne pourrait pas exiger une rente par la même raison que l'on ne paie point le droit de jouir de l'air, de l'eau, ou de tous ces autres biens, qui existent dans la nature en quantité illimitée. "Tant qu'une société ne se heurte pas à l'un des divers aspects de la limitation des terres et de la limitation de leur pouvoir productif, il n'y a point de rente du sol au sein de cette société. "Lorsque les hommes font un premier établissement, (une colonisation) dans une contrée riche et fertile, dont il suffit de cultiver une très petite partie pour nourrir la population, il n'y a point de rente, parce que nul ne songerait à acheter le droit de cultiver un terrain, alors que tant de terres restent sans maître, et par conséquent sont à la disposition de quiconque voudrait les cultiver sans rien payer".

Mais, au contraire, lorsque par suite des progrès de la société, de l'augmentation de la population, de l'augmentation des besoins, due à une civilisation plus développée, la mise en culture des terrains de moindre fertilité que ceux qui ont été d'abord mis en oeuvre devient nécessaire pour satisfaire aux besoins de cette population croissante, alors, on voit apparaître la rente, au profit des premiers terrains mis en culture, rente due à l'inégale fertilité des terres.

Le premier chef de rente

Le premier chef de rente est l'inégale fertilité du sol qui équivaut à une limitation, quant à la quantité des terres de même fertilité.

Source : BIU Cujas

c'est l'inégale fertilité des terres.

La mise en culture de terrains d'une catégorie inférieure fait naître une rente au profit des terrains de la catégorie immédiatement supérieure et élève la rente de toutes les catégories qui se trouvent au-dessus.

Représentons comme le fait Ricardo lui-même par des Numéros la gradation descendante de fertilité des terres dans un pays. N° I, les terres de première fertilité; N° 2 les terres de fertilité secondaire; N° 3 les terres de fertilité décroissante encore. Supposons que, moyennant l'emploi d'un même capital les terrains N° I produisent un rendement de IOO Hl. de blé,
les terrains N° 2 produisent à surface égale un rendement de 90 Hl de blé,
les terrains N° 3 produisent à surface égale un rendement de 80 Hl de blé. Tant que la culture des terres N° I suffira à la consommation, tout le produit de ces terres restera au cultivateur, et sera le profit du capital qu'il a avancé; tant qu'il en sera ainsi, il n'y a pas de raison pour que, quoi que ce soit aille au propriétaire. Si le propriétaire exigeait quelque chose pour la mise en culture par un fermier, le fermier s'en irait cultiver d'autres terres qui sont libres encore.

Mais la population augmente, et pour faire face aux besoins croissants de cette population, on est obligé de mettre en culture les terres N° 2, qui ne rendent que 90 Hl. de blé. La rente va commencer, non pas pour ces terres-ci, mais pour les terres N° I, car, dit Ricardo: "Il faut ou bien qu'il y ait deux taux différents du profit agricole, ce qui n'est pas possible en fait, ou bien que l'on retranche IO Hl de blé ou leur valeur des terres N° I, de manière que le taux du profit agricole soit uniforme, ce qui est forcé, (c'est-à-dire qu'il soit de 90 dans la circonstance) Il ne peut y avoir deux taux de profit différents dans un pays d'une façon durable, nulle part dans une même branche d'industrie, sans quoi les capitaux se porteraient là où ils donneraient davantage. Comme les terres nécessaires à la culture et à la consommation, ne donnent que 90 Hl, évidemment, sur les IOO Hl que rendent les premières, IO peuvent être et seront prélevés au profit du propriétaire. En effet les propriétaires des terres N° I trouveront des fermiers qui consentiront à ne garder pour eux que 90 Hl sur les IOO récoltés, puisque, faute de l'accepter, ils ne trouveraient à employer leurs capitaux et leur travail que sur des terres N° 2, qui ne rendraient toujours que 90: les IO hectolitres retranchés du produit IOO des terres N° I

Source : BIU Cujas

vont donc au propriétaire de ces terres.

Les propriétaires des terres N° 2 n' ont point de rente, ils ont seulement le profit de leurs capitaux. Aussi bien ils exploitent eux-mêmes, car ils ne trouveraient pas de fermiers, qui consentissent à retrancher quelque chose des 90 Hl que donnent ces terres, puisque de ces terres qui viennent d'être mises en culture il y en a encore de libres.

Si l'on demandait à l'exploitant de ces terres de se défaire de quelques hectolitres, il irait cultiver les terres libres sans rien payer au propriétaire de ces terres.

Voilà la rente née au profit des terres N° I; du fait de la mise en culture des terres N° 2; mais la population continue de croître, toutes les terres N° 2 sont successivement mises en culture, et cela ne suffisant plus à la consommation, étant donné l'augmentation de la population, on est obligé de cultiver les terres N° 3 qui viennent après au point de vue de la qualité. Elles ne rendent que 90 Hl. Du même coup, une rente va naître au profit des terres N° 2, pour la même raison que tout à l'heure, parce qu'il ne peut pas y avoir deux taux de profit du capital agricole. 80 Hl suffisent à rémunérer le capital agricole, puisqu'en fait les terres qui ne rendent que 80 Hl. sont exploitées. Les propriétaires des terres N° 2, celles qui donnent 90 Hl. vont trouver dès lors des fermiers, qui consentiront à ne garder que 80 Hl sur les 90 que leur donnent ces terres N° 2. Ils en remettront IO au propriétaire, pour la raison que, faute d'accepter cela, ils ne trouveraient pas à employer leurs capitaux et leur travail, sinon sur des terres N° 3, les seules parmi lesquelles il y en aurait encore de libres. Ils ne peuvent pas espérer en travaillant pour eux-mêmes et sans être les fermiers de personne avoir plus de 80 Hl sur les terres N° 3, et sur les terres N° 2 donnant 90 Hl ils seront bien forcés de céder IO Hl au propriétaire et de se borner à 80 Hl.

Voilà donc une rente de IO Hl. établie pour les propriétaires des terres N° 2, et du même coup la rente est tout naturellement portée de IO à 20 pour les terres N° I. En effet, ces terres N° I rendent IOO Hl., leurs propriétaires trouveront facilement des fermiers, qui consenti-

"Les Cours de Droit"
3, Place de la Sorbonne, 3 Répétitions Écrites et O...

Source : BIU Cujas

ront à ne garder que 80 Hl. puisque s'ils employaient leurs capitaux sur des terres N° 2 ils ne garderaient que 80 sur 90 et s'ils les employaient sur des terres N° 3 ils ne garderaient que les 80 que rendent ces terres. Ils sont donc réduits à ne garder que 80, même sur les terres qui donnent 100 Hl. Donc la rente des terres N° I, qui était de 10, est montée à 20, du fait d'une rente de 10 sur les terres N° 2, et ainsi de suite, les choses se passeront toujours ainsi. La mise en culture des terrains d'une catégorie inférieure fait naître une rente au profit des terrains de la catégorie immédiatement supérieure et élève la rente de toutes les catégories qui se trouvent au-dessus de cette dernière. L'écart originaire entre chacune de ces catégories I,2,3,..... se maintient toujours, puisqu'il correspond aux différents degrés de fertilité qui existent entre elles .

Voilà comment Ricardo montre de façon précise la naissance et le mouvement de hausse de la rente, à mesure que le besoin s'accroît. Mais tout cela suppose que le prix du blé est allé haussant, d'abord jusqu'au taux permettant de cultiver non seulement sans perte, mais avec un profit au taux moyen les terres N° 2, puis les terres N° 3, sans quoi ces terres n'auraient pas été mises en culture; aucun cultivateur ne se serait soucié de risquer de n'être pas couvert de sa dépense et de ne point percevoir le profit des capitaux dépensés. C'est parce que le prix du blé a haussé que le prix de vente des produits permet de couvrir ces frais croissants de la culture.

Mais comment se fait-il alors que la mise en culture de nouveaux terrains, N° 2 et 3 ne fasse pas baisser le prix du blé? La mise en culture de ces terrains N° 2 et 3 suppose que le prix du blé a haussé de manière à couvrir les frais plus grands sur ces terres moins bonnes. Si la mise en culture de nouveaux terrains faisait baisser le prix du blé, la culture des terres N° 2 et 3 serait délaissée bien peu de temps après qu'elle aurait été entreprise. On aurait mis ces terres en culture parce qu'étant donné le prix auquel le blé était monté cette culture serait devenue rémunératrice, si elle cessait de l'être, cette culture serait abandonnée. Ce serait un cercle vicieux, ce serait toujours à recommen-

Source : BIU Cujas

cer.

L mise en culture de terres nouvelles ne peut amener la baisse du prix du blé.

Mais précisément, cette baisse du prix du blé du fait de la mise en culture de terres nouvelles de moindre qualité, ce qui augmente le coût de production, ne se produit pas. En effet, il s'agit de blé, c'est-à-dire d'un produit dont la quantité ne peut être augmentée que moyennant des frais plus que proportionnellement croissants. On est dans l'hypothèse même envisagée par le troisième théorème précédemment rappelé, on ne met en culture des terres nouvelles, moins bonnes, que parce que le prix sera couvert, quoique plus élevé, étant donné les besoins de la consommation. Du moment qu'il s'agit de produits de ce genre, non pas de produits industriels, dont on peut généralement multiplier la production à frais constants, parfois même à frais diminuants du moment qu'il s'agit de produits, dont la quantité ne peut être augmentée que moyennant des frais plus que proportionnellement croissants puisque le blé des terres N° 3 est nécessaire à la satisfaction de la demande, on ne voit pas pourquoi les fermiers des terres N° I et 2 baisseraient le prix de leur blé. Pour supposer que le prix baisse du fait de l'augmentation de la quantité de la production, il faudrait supposer que les propriétaires des terres N° I et 2 où le coût de production est moindre auraient à craindre laconcurrence des produits des terres N° 3. Mais cette concurrence n'est pas à craindre, puisque les cultivateurs des terres N°3 ne veulent pas vendre au-dessous de leur coût de production. Ils ont mis en culture leurs terres, parce que le prix du blé était monté jusqu'au point de rendre possible la culture de ces terres; ils ne vont donc pas baisser leur prix, parce qu'ils y perdraient. Alors les propriétaires des terres N° I et 2 en profitent; ces nouveaux producteurs ne sont pas des concurrents pour eux.

La rente est l'effet et non la cause du renchérissement du blé.

Ces explications, fournissent l'occasion de marquer un fait, que Ricardo ne manque pas de relever lui-même: Ce fait, c'est que la rente est l'effet, non pas la cause du renchérissement du blé. Déjà Adam Smith avait fait cette observation, bien que son explication de la rente fut autre que celle de Ricardo. Il pouvait le faire, même de son point de vue; mais quelque flottement subsistait dans sa pensée. A cet égard Ricardo est d'une absolue netteté, et étant donné

Source : BIU Cujas

le principe différent de sa rente, cela se comprend. Il dit (page 41 de ses Principes de l'Economie politique): "Le blé ne renchérit pas, parce qu'on paie une rente, c'est au contraire parce que le blé est cher que l'on paie une rente". Et il ajoute: "On a remarqué avec raison que le blé ne baisserait pas, lors même que les propriétaires feraient l'entier abandon de leur rente aux fermiers". Cela ne changerait rien parce que la rente n'est pas la cause du prix, elle en est l'effet. "L'abandon de la rente par le propriétaire aux fermiers n'aurait d'autre effet que de mettre quelques fermiers dans le cas de vivre en seigneurs puisqu'ils n'auraient plus à payer la rente, mais cela ne diminuerait nullement la quantité de travail et de capitaux nécessaires pour faire venir des produits sur les terrains cultivés les moins productifs". "La rente, conclut Ricardo, n'entre donc pas et ne peut entrer pour rien dans les éléments du prix du blé. Elle n'est point un élément du prix des denrées, elle en est un effet." Il ajoute: "La parfaite intelligence de ce principe me parait une chose de la plus haute importance en économie politique". Ricardo va, en effet, en tirer des conclusions auxquelles on ne s'attendrait pas.

Le second chef de rente c'est l'inégalité de rendement des capitaux additionnels.

Le second chef de rente c'est l'inégalité de rendement des capitaux additionnels employés sur les terres déjà en culture: Dans ce cas, la rente ne va pas naître ou s'élever du fait de la mise en culture de terres nouvelles, mais du fait l'incorporation de capitaux nouveaux à des terres déjà en culture. "En effet, dit Ricardo, la rente peut naître, ou les rentes déjà nées peuvent s'élever, sans qu'il soit besoin de faire intervenir la mise en culture de terres moins fertiles". Voilà ce qu'on n'a pas coutume de remarquer, quand on expose la théorie ricardienne de la rente. Cette hypothèse est d'ailleurs fort pratique, c'est celle qui se réalise presque nécessairement dans les vieux pays, dans les sociétés avancées en civilisation, où toutes les terres pratiquement cultivables sont depuis longtemps en culture. C'est cette cause de rente, qui explique que dans ces vieux pays, où toute la terre est en culture, toutes terres paraissent donner une rente et la donnent en réalité, alors que le principe de Ricardo est que toute terre ne donne pas une rente, puisque la rente est d'essence différentielle. Le

Source : BIU Cujas

chef de rente qu'il présente ici explique que toute terre "semble" donner une rente, mais ce n'est pas une réalité.

Pour que cette seconde cause de rente entre en jeu, il suffit que le capital que l'on emploierait à cultiver un terrain nouveau de qualité inférieure puisse être employé plus fructueusement sur des terres déjà cultivées. "Il peut arriver qu'en doublant le capital primitif employé dans une terre N° I dit Ricardo, le produit de ce doublement, quoiqu'il ne soit pas doublé (rendement décroissant) quoiqu'il ne soit pas augmenté de 100 Hl. augmente cependant de 85 Hl. Nous sommes en présence des terres I, les meilleures, les terres 2 et 3 sont déjà en culture. Un cultivateur est dans cette alternative ou bien d'employer le capital dont il dispose sur des terres N° 2, dont il reste encore quelques-unes libres, ou de l'employer plus avantageusement sur les terres N° I qu'il possède déjà comme fermier ou qu'il peut louer à nouveau. Si ce capital employé sur les terres N° I sans doubler le rendement primitif de 100 l'augmente par exemple de 85, c'est bien le rendement décroissant, qui est en jeu, mais qui laisse encore une marge de profit. Si en forçant le rendement des terres N° I, il a un rendement de 85, il a un avantage de 5% sur les terres N° 3 qu'il pourrait prendre à ferme puisqu'étant donné leur fertilité ces terres ne lui donneraient que 80. S'il agit ainsi, le capital originairement investi dans ces terres N° I va pouvoir payer et paiera une rente de 10 + 5 au propriétaire de la terre, puisque la rente est toujours la différence entre les produits obtenus par l'emploi de deux quantités égales de capital et de travail.

Mais pour bien voir cela, le raisonnement étant purement abstrait, peut-être convient-il d'analyser à l'aide d'un exemple ce qui va se passer: Ricardo donne lui-même un exemple. On va le prendre en transformant un peu les chiffres à cause des différences de monnaie et de mesures:

Avec un capital de 10.000 francs un fermier retire de sa terre N° I, 100 Hl de blé. En employant un second capital de 10.000 francs sur cette même terre, il obtient un surcroît de produit de 85 Hl. de blé. Il arrivera alors qu'à

Source : BIU Cujas

expiration du bail, son propriétaire pourra exiger de lui I5 Hl ou leur prix, à titre d'augmentation de rente, toujours par la raison qu'il ne peut pas y avoir deux taux différents pour les profits, et il y aurait deux taux différents si le premier capital laissait au fermier I00 Hl, alors que le second capital ne lui donne que 85 Hl; le taux du profit serait infiniment plus faible pour le second capital que pour le premier. Le propriétaire le saura très bien, et élèvera sa rente par cette considération. Si le fermier n'acceptait pas cette condition nouvelle, que lui fait le propriétaire, de ne garder pour lui fermier que 85 Hl, le propriétaire ne serait pas en peine, un autre fermier se présenterait bientôt, prêt à payer au propriétaire cette rente de I5 Hl, puisque le paiement de cette rente laisse au capital son profit au taux courant, au seul taux que l'on peut trouver dans le même moment sur les terres libres, et le fermier évincé qui n'aura pas voulu subir cette condition sera bien embarrassé, il ne pourra pas faire de son capital un emploi plus profitable que celui-là, puisque sur les terres libres il n'aura jamais que 80; elles ne lui laisseront même pas 85.

Rapprochement à faire entre les deux premiers chefs de rente.

Bref, les choses se passent ici exactement comme dans l'hypothèse de mise en culture de terrains de fertilité décroissante. Et même les deux hypothèses: mise en culture de terrains de fertilité de moins en moins grande, et emploi de capitaux de rendements de moins en moins grands, ne font qu'une seule hypothèse: à savoir: le rendement décroissant des nouveaux capitaux agricoles, de quelque manière qu'on les emploie, soit sur des terrains moins fertiles, soit sur des anciennes terres déjà en culture; dans les deux cas, il y a rendement décroissant du travail et des capitaux appliqués aux terres, au fur et à mesure qu'il faut accroître le rendement de la production agricole. La pratique bien naturelle et la seule commode de la comptabilité en bloc ne permet guère de discerner la rente comme on vient de la faire à l'occasion de chaque addition de capitaux nouveaux sur une même terre. Tout ce que le fermier paie au propriétaire comme rente fait bloc, et il lui semble que c'est la totalité des capitaux employés, qui subit cette rente globale. Il

Source : BIU Cujas

ne se rend pas compte, et puis après, tout cela ne l'intéresse guère que le dernier capital employé ne lui donne qu'un profit au taux moyen et que la rente que ce capital semble payer vienne en réalité, non de lui, mais des capitaux initialement mis dans la terre. Le dernier capital employé ne peut pas donner de rente, il ne peut donner que des profits au taux moyen. C'est la même chose, sous des formes un peu différentes, lorsqu'il s'agit de la rente due à la mise en culture de terrains de moins en moins fertiles. Beaucoup de domaines comprennent des bonnes terres, des terres médiocres, et de mauvaises terres. Les terres mauvaises semblent elles aussi, aux yeux du fermier, contribuer à la rente, comme les bonnes terres, cela toujours à cause de la comptabilité en bloc. C'est comme si une rente moyenne était prélevée sur l'ensemble de son domaine. Mais la vérité c'est que seules les bonnes terres fournissent la rente, les terres de la dernière catégorie n'y contribuent pas. Il en est exactement de ce point comme du point relatif à l'emploi de capitaux de rendement décroissant sur des terres déjà cultivées.

Le troisième chef de rente c'est l'inégalité de proximité du marché.

Le troisième chef de rente, ou en d'autres termes du lieu de consommation. De cette inégalité va naître une rente au profit de certaines terres, de celles qui sont les moins éloignées du lieu de consommation. Cette inégalité d'éloignement équivaut à une égalité de fertilité, puisque l'éloignement suppose des frais de transport de la marchandise au marché. De ces terres d'égale fertilité les unes auront à supporter des frais de transport qui augmenteront considérablement le coût de production. Cette hypothèse est infiniment simple et Ricardo lui-même ne fait que le signaler incidemment: Il dit simplement chapitre II page 39: "Les terres les plus fertiles et les mieux situées seraient les premières cultivées, et la valeur échangeable de leurs produits serait réglée comme celle des autres denrées par la somme de travail nécessaire à leur production et à leur transport jusqu'au lieu de la vente". Quand on connaît les deux premiers chefs de rente, surtout le premier, ce troisième paraît tout naturel.

Voilà quels sont les trois chefs de rente, qui introduisent de l'inégalité dans la rente

Source : BIU Cujas

des terres mises en culture. Comme la rente est essentiellement une notion différentielle chez Ricardo (différence entre le coût de production des produits nécessaires à la consommation) ces trois chefs de rente agissent au même titre, plus ou moins fortement l'un ou l'autre, suivant le moment et suivant les circonstances.

La rente du sol et la richesse nationale.

Il reste maintenant à se demander, étant donné ce que Ricardo présente comme étant le principe et la cause des hausses ou des baisses de la rente, ce qu'il faut penser de cette rente au point de vue de la nation prise dans son ensemble.

Y-at-il lieu pour un pays de se féliciter de voir naître puis s'élever la rente chez lui? Y a-t-il lieu de se féliciter de voir la valeur des terres s'élever, par la naïssance et l'élévation de la rente dans,ce pays? On se rappelle quel etait à ce propos la manière de voir d'Adam Smith. "La nation doit éprouver quelque satisfaction d'avoir une preuve aussi décisive que celle-là que la terre cette partie de beaucoup la plus grande et la plus durable de la richesse nationale, va en augmentant de valeur."D'après la théorie smithienne,la hausse de la rente n'implique pas une hausse de valeur du blé,puisque la hausse de la rente implique simplement,mais seulement une augmentation du rendement des terres en blé.On comprends donc très bien que Smith formule cette opinion que la hausse de la rente est une perspective satisfaisante au point de vue national.

Ricardo aussi estime que la hausse des rentes est toujours l'effet de l'accroissement de la richesse nationale."Ce n'est pas dit-il,cause de la richesse, mais c'en est un signe"Même dans sa théorie et avec son principe de rente, la hausse de la rente est un signe de la richesse nationale, puisque même avec ce principe la rente ne peut hausser que par l'accroissement de la consommation, et que cette hausse implique en même temps une mise en valeur progressive de toutes les terres du pays, même les moins bonnes, même les plus éloignées des centres de consommation. Une nation ne peut s'offrir, si on peut ainsi parler, ces frais de production croissants que si elle peut les payer, par conséquent que si elle est prospère.

Cependant, on ne peut s'empêcher de faire cette réflexion que la hausse de la rente, prise sous un autre jour, n'en est pas moins une ran-

Source : BIU Cujas

çon payée à l'avarice de la nature. L'avarice de la nature nous met dans cette nécessité, dont nous ne saurions nous réjouir sans réserve, de juger des progrès de la prospérité nationale par la hausse des rentes, alors que cette hausse a pour cause la difficulté de plus en plus grande que nous éprouvons à accroître la quantité de nos subsistances. Adam Smith avec son principe de rente pour les terres à blé, c'est-à-dire pour la subsistance essentielle, n'avait pas ce point noir dans sa perspective étant donné son principe de la rente "fécondité de la nature" Mais Ricardo voit très nettement ce point noir et même il le met fortement en lumière.

La hausse de la rente est l'indice de l'accroissement de la richesse nationale et en même temps de la difficulté croissante de se procurer des subsistances. Il ne faut pas donner à la terre prééminence sur tous les autres moyens de production.

Tout à l'heure, en vous citant une phrase de lui, j'ai coupé la ciration, je la reprends (page 54): "La hausse des rentes est toujours l'effet de l'accroissement de la richesse nationale et de la difficulté de se procurer des subsistances pour le surcroît de population. Dès lors, il faut se garder de dire que la hausse de la rente est une bonne chose. Ce qui est une bonne chose, c'est l'accroissement de la richesse nationale, bonne chose qui malheureusement est gâtée par la hausse de la rente". De cela évidemment on ne peut pas se féliciter; et Ricardo montre bien quelle illusion c'est du moins au point de vue national que de parler comme on le fait si souvent, comme le faisaient les physiocrates et comme le faisait Adam Smith, des avantages que possède la terre sur toute autre source de production, en raison du surplus qu'on en retire sous forme de rente. "Alors que c'est à l'époque, au contraire, où les terrains sont les plus fertiles, les plus productifs, qu'ils ne donnent point de rente". et que ce n'est qu'au moment où les terrains s'appauvrissent, le même travail donnant moins de produits, qu'on détache une partie du produit primitif des terres de premier ordre pour le paiement de la rente. Ce n'est que lorsque la difficulté d'augmenter la production agricole se produit que la rente, dont on se félicite apparaît. "Il est singulier, dit Ricardo, que ce caractère de la terre, qui aurait dû être regardé comme un désavantage, si on la compare aux agents naturels qui secondent le manufacturier, les agents chimiques, la force du vent, ait été considéré au contraire comme ce qui lui donnait une

Source : BIU Cujas

prééminence marquée". C'est une illusion que de considérer la terre comme supérieure, parce qu'elle donne une rente: "Mais voyez donc, dit Ricardo, si l'air, l'eau, l'élasticité de la vapeur, la pression de l'atmosphère, ces éléments qui entrent en jeu dans l'industrie manufacturière, si l'on pouvait se les approprier donneraient une rente, qui se développerait à mesure que l'on utiliserait leurs différentes qualités". "Plus on descendrait, dit-il, dans l'échelle des qualités, comme on le fait pour les terres, et plus hausserait la valeur des produits fabriqués avec ces agents, puisque des quantités égales de travail industriel donneraient moins de produits. L'homme alors travaillerait plus de son corps et la nature travaillerait moins et la terre ne jouirait plus d'une prééminence, fondée sur la limitation de ses forces. Ricardo sait mettre l'ironie au service de l'argumentation. Si l'excédent de produit, qui forme la rente des terres, est réellement un avantage, dès lors il est à désirer que tous les ans les machines industrielles récemment construites deviennent moins productives que les anciennes. Cela donnerait plus de valeur aux marchandises fabriquées, non seulement avec ces machines récentes, dont le coût de production est plus élevé, mais avec toutes les machines du pays qui, comme les terres les meilleures profiteraient de la difficulté de production sur les terres moins bonnes. Alors on paierait une rente à tous ceux qui posséderaient des machines plus productives que les dernières mises en action".

Il est difficile de mieux saisir que la rente n'est autre chose qu'une rançon payée par l'humanité à l'avarice de la nature, rançon touchée par le propriétaire foncier, et que la hausse de la rente n'est qu'un accroissement de cette rançon, due à l'inégalité de fertilité des terres, à leur inégal éloignement du marché, au rendement décroissant des capitaux nouvellement appliqués au sol.

Il n'est pas impossible que la richesse nationale augmente sans que la rente augmente.

Alors, on reste un peu inquiet; on se demande s'il n'est pas possible que la richesse nationale s'accroisse sans que s'en suive la hausse de la rente? Cela est parfaitement possible, dit Ricardo du moins pour certaines périodes, et de façon temporaire".

Source : BIU Cujas

La rente peut rester stationnaire et même décliner, alors que la richesse nationale progresse.

"La richesse nationale, déclare-t-il (page 44 et 45 de ses Principes d'Economie politique) s'accroît souvent, et très rapidement pendant que la rente reste stationnaire, ou même pendant qu'elle baisse". On voit tout de suite, avant d'aller plus loin que la portée de l'indice consistant dans la hausse de la rente doit être limité et précisé comme voici: I° la hausse de la rente est un indice de l'accroissement de la richesse nationale... 2° de ce que la rente est stationnaire ou même décroissante, il ne faut pas conclure que la richesse nationale est stationnaire ou décroissante, car il se peut que les causes, qui empêchent la rente de hausser, soient des causes du grand progrès de la richesse nationale.

Il faut voir maintenant quelles sont les circonstances, soit économiques, soit agronomiques, soit commerciales, qui peuvent faire baisser la rente, alors que cependant la richesse nationale est en progrès croissant.

Des circonstances qui font baisser la rente ou qui l'emchent de s'élever.

On peut d'abord poser cette idée générale que si par quelque modification dans l'état social il devenait inutile d'employer autant de capital à l'agriculture qu'on l'a fait jusque-là, l'agriculture ne donnerait plus de profit et les rentes baisseraient. Ce sont les propres termes de Ricardo. "Si par quelques modifications dans l'état social, il devenait inutile d'employer autant de capital à l'agriculture qu'on en employait jusque-là, les dernières portions de capital, qui auraient été employées, ne donneraient plus de profit et les rentes baisseraient". C'est le cas: si la population vient à diminuer. Ricardo donne comme cause première du phénomène, non point la diminution de la population, mais la diminution du capital national, parce que la diminution du capital national entraîne une diminution de la population. "Toute réduction, dit-il, considérable dans le capital national, réduction résultant, soit d'une langueur dans les affaires, soit de grandes destructions comme suites de guerres, qui diminuerait de façon sensible les fonds destinés à payer le travail, aurait naturellement pour effet de faire baisser la rente. La population se proportionne toujours au capital destiné à payer le travail, et par conséquent elle doit augmenter ou diminuer, selon que le capital augmente ou di-

La baisse de la population, provoquée par la diminution du capital national entraîne une baisse de la rente.

Source : BIU Cujas

minue. Toute réduction dans le capital national, quelle qu'en soit la cause, est donc nécessairement suivie, dit Ricardo, d'une moindre demande de blé, puisque la population diminue, d'une baisse de prix du blé, et par conséquent d'une diminution de culture". Alors, les terrains les moins productifs, ceux qui ont été en dernier lieu mis en culture pour répondre aux demandes des besoins croissants, seront successivement abandonnés, la valeur échangeable de leurs produits tombant, puisque la rente baisse. On ne cultivera en dernier lieu que les terrains les plus fertiles, puisqu'ils seront suffisants à la demande. Mais alors même ces terrains les plus fertiles, seuls cultivés, ne donneront plus de rente, puisque la rente est essentiellement différentielle, et qu'il n'y a plus qu'une nature de terrains mis en culture, les meilleurs. Ces derniers ne donneront plus qu'un profit à l'exploitant et ne donneront plus de quoi payer une rente au propriétaire. Cette rente, qui toujours représente, chez Ricardo, l'écart entre le coût de production sur les terres de première qualité, et le coût de production sur les terres de seconde qualité, et ainsi à l'infini, disparaîtra.

Donc, diminution du capital national, qui a pour effet de diminuer plus ou moins rapidement la population. Diminution de la demande de baisse de prix du blé, abandon des terres N° 3, puis N° 2, les dernières mises en culture, donc baisse de la rente. Ainsi la baisse de la rente est bien l'effet de la diminution de la richesse nationale.

La rente baissera si surviennent de grandes améliorations dans la technique agricole.

La rente baissera encore, sans qu'il y ait diminution de la richesse nationale, s'il vient à se produire dans l'agriculture de si grandes améliorations qu'il n'y ait plus besoin de cultiver de terrains d'une qualité inférieure pour satisfaire à la demande. Par améliorations Ricardo entend de toute évidence des inventions, dans le sens large du mot, inventions, découvertes, méthodes culturales nouvelles, dont le résultat est de diminuer le coût de production, soit par augmentation du rendement, soit par économie sur les frais. Ricardo lui-même donne des exemples. Supposons dit-il qu'une population donnée, ait besoin pour sa nourriture de 2 millions d'hectolitres de blé, lesquels sont récoltés jusqu'ici sur

Source : BIU Cujas

des terrains N° I, N° 2, N° 3. Si l'on vient à découvrir un moyen perfectionné par lequel les terrains N° I et N° 2 suffisent pour donner la quantité requise 2 millions d'hectolitres de blé, sans avoir besoin de recourir aux terrains N° 3, dont on usait jusqu'ici, il est clair qu'il y aura baisse de rente, car c'est le terrain N° 2, au lieu du terrain N° 3, qui sera cultivé sans payer de rente. Au lieu que la rente soit la différence entre la production des terres N° 3 qui était de 80 hectolitres et celle des terres N° I et 2, la rente ne représentera plus que la différence de production entre les terrains N° 2 (90 hectos), et les terrains N° I (I00 hectos). Il n'y a plus de rente au profit des terres N° 2. On se trouve avoir redescendu le chemin qu'on avait monté d'abord, partant des terres N° I pour passer aux terres N° 2, puis aux terres N° 3 par suite de ces améliorations cultutales qui augmentent le rendement sur les bonnes terres.

On voit, par cet exemple, comment le phénomène se produit. Les améliorations, qui augmentent les forces productives de la terre sans frais proportionnellement croissants sont une cause agronomique, si l'on peut dire, de stagnation, ou même de baisse de la rente des terres.

Opposition radicale entre la doctrine smithienne et la doctrine ricardienne de la rente, quant aux conséquences qui en découlent.

On peut remarquer que dans la conception d'Adam Smith de la rente des terres à blé, cette circonstance agronomique, une grande amélioration culturale, est tout au contraire une cause, la seule cause d'augmentation de la rente. On voit donc combien, suivant qu'on considère le principe de la rente à la manière de Smith, fécondité de la nature, ou à la manière de Ricardo, limitation de la fécondité de la nature, on aboutit à des conclusions différentes sur les effets des améliorations culturales, quant à la rente. Smith disait: "La rente, est le produit de cette puissance de la nature, dont le propriétaire prête l'usage au fermier. Ce produit est plus ou moins grand, selon qu'on suppose cette puissance plus ou moins étendue, ou en d'autres termes que l'on suppose à la terre plus ou moins de fertilité naturelle ou artificielle". Pour Smith, " la rente est l'oeuvre de la nature, qui reste après qu'on a fait déduction de tout ce qu'on peut regarder comme l'oeuvre de l'homme". La rente

Source : BIU Cujas

des terres à blé, pour Smith, ne provient pas du tout d'une élévation du coût de production du blé, ni d'une hausse du prix du blé, dont la valeur pour lui est stable. Dès lors, ces améliorations, que l'on envisageait tout à l'heure avec Ricardo, augmentent la force productive de la terre, et par là même diminuent le coût de production. Le coût de production étant diminué, ces améliorations laissent dans le produit plus abondant de la nature une plus grande part pour le propriétaire foncier.

Ricardo a fort bien relevé cette opposition radicale dans les conséquences, qui découlent de la théorie smithienne et de sa théorie de la rente. Cette déduction, d'ailleurs est dans la logique même des deux doctrines; mais Ricardo l'a faite lui-même, chapitre 24 des Principes de l'économie politique et de l'impôt, pages 272 et 273.

Quoiqu'il en soit, on est ici dans la théorie ricardienne en présence d'une circonstance agronomique, qui fait baisser la rente, sans qu'il soit le moins du monde permis d'induire de cette baisse, ni une diminution de la richesse nationale, ni une diminution de la population, comme dans la première hypothèse. Ceux qui, comme Smith, seraient portés à considérer le mouvement de la rente comme l'indice absolu du mouvement de la richesse nationale ou de la population, risqueraient de tomber parfois dans une grosse méprise, puisqu'il se peut que cette baisse soit au contraire l'indice de circonstances éminemment favorables pour la richesse nationale.

La crise agricole de la fin du XIX° siècle ne peut être opposée à Ricardo contre sa théorie de la rente.
La baisse de la rente à la fin du XIXeme siècle répond, au contraire à une cause signalée par Ricardo.

Cette cause de baisse de la rente, que l'on vient d'examiner, interdit d'opposer à Ricardo, comme tant d'économistes l'ont fait, la crise agricole prolongée de la fin du XIXème siècle, comme preuve de l'erreur de sa théorie. Que de fois, dans ce temps là, au cours des discussions qui eurent lieu entre des économistes et des agronomes sur la théorie ricardienne de la rente et des mouvements qu'elle comporte, que de fois on a entendu attaquer la théorie ricardienne, alléguant que depuis 1880 la rente ne faisait que baisser, que par conséquent la théorie de Ricardo, ne valait rien dans ces conditions. Cela ne prouve qu'une chose, c'est qu'on ignorait la théorie de Ricardo, c'est qu'on n'en connaissait que le principe, que l'idée même. Cette baisse de la rente, qui s'est

Source : BIU Cujas

produite au cours des 20 dernières années du XIXème siècle, et jusqu'en 1907-1908 à peu près, a bien été envisagée par Ricardo. Cette possibilité de la rente, au contraire, fait partie intégrante de la théorie de Ricardo. Cette théorie, en partie du moins, nous fournit l'explication de la crise du XIXème siècle. En effet, il n'existe pas d'époque qui plus que celle-là, 1875 environ à 1900 ait vu se produire en agriculture des améliorations comparables à celles qui se sont produites dans cette période, grâce aux progrès de la chimie agricole. Il n'y a donc rien de surprenant à ce que la rente ait baissé durant tout ce temps.

Au reste, il y a encore une autre circonstance, que nous allons envisager, que Ricardo a envisagée et qui est aussi de nature à agir sur la rente dans le sens de la baisse; c'est la découverte et la mise en culture de terres neuves et très fertiles, dont les produits peuvent venir à bon marché sur nos marchés.

La baisse de la rente, effet des améliorations agricoles n'est que temporaire.

Il faut maintenant ajouter, à propos de la baisse de la rente, qui est l'effet des améliorations agricoles que cette baisse n'est pas pour durer, précisément parce que dans l'hypothèse même que l'on envisage la richesse nationale, et par conséquent la population continue de progresser, et même la richesse nationale progresse beaucoup plus vite que si la rente n'avait point baissé, puisque cette baisse est la conséquence d'une économie d'efforts, d'une économie de travail et de capital, qui se reportent alors vers l'industrie. Ces améliorations culturales dégagent du capital, qui jusque-là était nécessaire à l'agriculture; les salaires baissant aussi, les profits dans toutes les branches de l'activité économique et industrielle sont plus élevés. La situation est donc éminemment favorable à une plus forte accumulation de capital. L'épargne est plus facile, la capitalisation plus grande. Justement cette accumulation de capital fera naître une plus grande demande d'ouvriers et fera hausser leurs salaires; d'où encore augmentation de la population. Ainsi il y aura demande croissante de produits agricoles, et par suite augmentation de culture pour répondre à cette demande croissante. Donc, mouvement, de hausse mouvement de reprise de la rente. La rente, après avoir ainsi baissé du fait de ces améliorations culturales, en viendra à remonter à son ancien taux, et proba-

Source : BIU Cujas

blement même le dépassera, grâce aux améliorations agricoles acquises. Les mêmes terres vont pouvoir entretenir un plus grand nombre d'hommes qu'auparavant, et ce plus grand nombre d'hommes donnera lieu à une plus grande demande de produits. En somme, la baisse de la rente aura été pour la rente comme un repos, où elle aura pris de nouvelles forces pour s'élever plus haut. Elle aura comme on dit vulgairement: reculé pour mieux sauter. Ainsi, il est vrai de dire, comme le disait Ricardo, que dans les Sociétés en progrès la rente a toujours tendance à la hausse, même pendans la baisse. La période de baisse de la rente peut d'ailleurs durer un espace de temps assez considérable. En France, elle a duré de la fin du XIXème siècle jusque vers 1908. Elle dure tant qu'une augmentation suffisante de la population ne s'est pas produite pour constituer une demande répondant à une possibilité nouvelle de la production agricole sans frais proportionnellement croissante.

Les circonstances peuvent amener un retard dans l'amélioration de la rente.

Enfin, le relèvement de la rente pourra être très longtemps retardé alors même que la population augmenterait rapidement: il suffit de supposer que de nouvelles et successives améliorations agricoles viennent contre-balancer la tendance à la hausse. Après les premières améliorations agricoles, il s'en produit de nouvelles, et cela arrive souvent par période,.. les améliorations marchent plus vite que les progrès de la population; dans ces conditions la rente va toujours aller vers la baisse.

La découverte de nouveaux marchés peut faire baisser la rente sans qu'il y ait diminution de la richesse nationale.

La troisième cause, qui va faire baisser la rente, sans qu'il y ait diminution de la richesse nationale: C'est la découverte de nouveaux marchés, d'où il soit possible d'exporter des blés à un prix inférieur au coût de la production indigène. Sur cette troisième circonstance, Ricardo ne fournit guère de développements. Il la mentionne dans ses Principes d'Economie Politique, chap. II page 45, et il y revient ailleurs dans son étude: "Essai sur l'influence du bas prix des blés sur les produits du capital", étude qui vient à la suite de son ouvrage "Principes".. dans la traduction française. Il ne s'étend pas sur cette cause, parce qu'elle est très facile à comprendre. L'importation des blés étrangers, dont le prix de revient,

Source : BIU Cujas

frais de transport compris, est moins élevé que le prix de nos propres blés fera naturellement baisser le prix de nos blés. Elle aura le même effet sur les rentes que les améliorations importantes que l'on envisageait tout à l'heure. Certaines terres, et certaines portions de capital agricole cesseront d'être employés à la culture, puisqu'il n'y en aura plus besoin: par conséquent la rente disparaîtra pour les terres immédiatement plus productives que celles qui ne sont plus en culture. Il n'y a de changé que la cause; c'est le même phénomène que celui que l'on constatait tout à l'heure.

Comment cette circonstance s'est réalisée au cours de la seconde moitié du XIXème siècle.

On sait à quel point cette troisième circonstance de nature à faire baisser les rentes s'est produite au cours de la seconde moitié du XIXème siècle. Cette cause de baisse s'est réalisée moins encore que par la découverte de nouvelles terres que par la diminution considérable des frais de transport par mer, c'est-à-dire par la baisse du fret. Ces améliorations réalisées dans les moyens de transport ont agi tout naturellement sur la rente dans les vieux pays tout comme ont agi les importantes améliorations agricoles, réalisées dans ces mêmes pays. Tant que les longs transports coûtaient très cher, la grande fertilité des terres neuves situées au loin était vis-à-vis des vieux pays comme si elle n'existait pas. Ce faible coût de la culture dans les pays neufs était anihilé par le coût du transport. Du jour où la grande diminution du fret, dûe aux perfectionnements des moyens de transport s'est produite, la fertilité des pays neufs n'a pas manqué de se faire sentir dans les vieux pays, y amenant une diminution du prix des denrées agricoles et par là même une diminution de la rente du sol.

La baisse de la rente dans les vieux pays s'équilibre avec la hausse de la rente dans les pays neufs.

Mais il faut observer que cette circonstance, qui fait baisser la rente dans les vieux pays, la fait monter au contraire dans les pays neufs. La rente tend à s'équilibrer pas un mouvement de bascule, baissant dans les vieux pays, montant dans les pays neufs, les deux niveaux tendant à se rapprocher et à s'égaliser.

De ce chef encore, pas plus que des précédents, la baisse de la rente, qui se produit dans les vieux pays ne saurait être définitive. La rente vient à remonter par les mêmes causes que l'on a vues précédemment, quand il s'agissait d'une

Source : BIU Cujas

baisse dûe aux améliorations culturales. La rente remontera à partir du moment où la rente dans les pays neufs aura atteint le niveau de la rente abaissée des pays vieux. Du jour où l'équilibre s'est rétabli, la rente ainsi égalisée reprend son mouvement ascensionnel sur toute la surface du globe.

La volonté législative peut venir contrarier le mouvement de la rente. La politique agraire.

Ainsi, la rente tend à remonter après avoir baissé du fait de l'accès facile et peu coûteux des produits agricoles venant de pays lointains, mais quelque chose peut empêcher la rente de baisser, par suite des évènements que l'on envisage, c'est la volonté humaine c'est la loi positive des législateurs, qui peuvent vouloir s'opposer à la baisse de la rente résultant des facilités d'importation des pays neufs. Les propriétaires fonciers, naturellement ardents à conserver leur rente, peuvent peser sur les législateurs pour les décider à prohiber ou à entraver par des droits de douane l'entrée de ces denrées. Les législateurs pour des raisons diverses peuvent juger opportun de suivre cette politique demandée par les propriétaires fonciers s'ils croient conforme à l'intérêt national de maintenir en culture toutes les terres actuellement cultivées, même les moins bonnes. Ils peuvent trouver opportun de maintenir dans leur emploi toutes les portions du capital actuellement employées dans la culture, même les moins productives. Il peut y avoir pour cela des raisons bonnes et mauvaises, comme de ne point causer de crise grave dans le pays, de vouloir maintenir l'approvisionnement autonome dans le pays.

Le législateur peut intervenir, la volonté humaine ne peut s'opposer au phénomène que l'on décrivait tout à l'heure; c'est la politique agraire, qui a été suivie par la France depuis le commencement de la crise agricole, depuis 1881 environ. Si, malgré cela, le prix du blé, par conséquent la rente, n'en a pas moins considérablement baissé, après les mesures protectionnistes qu'on a commencé à prendre à partir de 1881 c'est que cette troisième circonstance n'est pas la seule qui se soit produite dans ces mêmes années tendant à faire baisser la rente. Les améliorations culturales seconde cause de la baisse, ont produit leurs effets non moins intensément, et contre cette circonstance on ne pouvait rien pour

Source : BIU Cujas

enrayer la basse de la rente.

'intérêt des
ropriétaires
nciers dans
n rapport a-
c l'intérêt
énéral et avec
s intérêts
rticuliers de
ux qui vivent
salaires ou
profits.
our Smith, l'in-
rêt des propri-
aires fonciers
confond, a-
c l'intérêt
néral.

Après avoir exposé la théorie de la rente foncière, Smith examine cette question et sa manière de voir sur ce sujet est commandée par son principe même de la rente. Il s'exprime ainsi: "L'intérêt de la classe des propriétaires fonciers est étroitement et inséparablement lié à l'intérêt général de la société. Tout ce qui porte profit ou dommage à l'un des intérêts généraux de la société porte aussi nécessairement profit ou dommage à l'autre. Il en est inévitablement ainsi, puisque toute amélioration qui se fait dans l'état de la société, d'une manière directe ou indirecte, va faire hausser la rente de la terre et que tout mécompte ou désastre, toute diminution qui se produit dans l'état de la richesse de la société fait diminuer la rente. L'intérêt du propriétaire foncier est étroitement lié à l'intérêt général". D'où Adam Smith conclut que "Quand la nation délibère sur quelque règlement de commerce ou d'administration les propriétaires des terres ne la pourront jamais égaler, même en n'écoutant que la voix de leur intérêt particulier, au moins si on leur suppose les plus simples connaissances sur leur véritable intérêt'.

première vue
cardo pense
même, mais au
nd étant don-
son principe
rente, son
ntiment est
l'opposé.

Quant à Ricardo, il nous dit que la hausse des rentes est toujours un signe d'accroissement de la richesse nationale et l'on a vu pourquoi il parle à ce sujet comme Smith, même partant d'un point de vue très différent. Aussi bien, Ricardo n'hésite-t-il pas à déclarer que "Si des rentes élevées sont l'effet naturel des circonstances, c'est-à-dire si l'élévation de la rente est venue d'elle-même et naturellement, on ne doit jamais en faire surgir des motifs de plainte, car ce fait demeure comme la preuve, la plus irréfragable de richesse et de prospérité économique et témoigne d'une population nombreuse relativement à la fertilité du sol".

Jusque là on voit Ricardo parler comme Smith. Le passage que l'on vient de citer n'est pas dans les "Principes de l'Economie Politique et de l'Impôt", il est dans cette étude déjà signalée qui a pour titre: "Essai sur l'influence du bas prix des blés sur les profits du capital" Etude qui se trouve à la suite des Principes, dans l'édition française des oeuvres de Ricardo.

Source : BIU Cujas

Parlant de la sorte, il semblerait que Ricardo dut, comme Adam Smith, conclure de là que l'intérêt des propriétaires fonciers est toujours étroitement et inséparablement lié à l'intérêt général de la Société, par conséquent à l'intérêt des autres classes, qui vient de salaires et de profits et que ainsi, quand la nation délibère sur la politique économique à suivre, l'intérêt des propriétaires fonciers ne peut jamais la tromper. Mais il n'en est rien. Arrivé à ce point, Ricardo parle tout autrement que Smith et cela se comprend étant donné son principe de rente à lui. Il dit: "L'intérêt des propriétaires fonciers est constamment opposé à celui de toutes les autres classes de la société. La situation des propriétaires fonciers n'est jamais plus florissante qu' aux époques où les subsistances sont rares et chères, tandis que pour les autres membres de la famille humaine une nourriture à bas prix est un immense bienfait". Evidemment, puisque pour Ricardo la rente ne s'élève que par l'effet de l' élévation du prix du blé. Et ailleurs il dit: " Les améliorations agricoles qui intéressent si vivement la Société, intéressent bien faiblement le propriétaire. "Elles l'intéressent cependant un peu", s'il sait voir très loin et pour ses descendants, puisque après un recul, sous l'effet des améliorations agricoles, il y a des chances pour que la rente remonte, et remonte plus haut que par le passé. Seulement l'intérêt du propriétaire actuel est contraire aux améliorations, puisqu'elles font baisser la rente. "L'intérêt du propriétaire foncier continue Ricardo, est toujours en opposition avec celui du consommateur et du manufacturier. Il est de l'intérêt du propriétaire foncier que les frais de production du blé augmentent, parce que lorsqu'ils augmentent on est obligé de mettre en culture des terres moins bonnes, ou d'employer un capital à rendement décroissant et que cela implique une hausse de la rente. Mais ce n'est pas l'intérêt du consommateur, qui voudrait que le blé fût toujours à bas prix; ce n' est pas non plus celui du manufacturier, car la cherté des blés amène la cherté des salaires. Toutes les classes de la société souffriront donc par le renchérissement du prix du blé, excepté la classe des propriétaires. Les transactions entre le propriétaire foncier et le public ne ressemblent pas aux transactions commerciales, dans lesquelles

on peut dire que le vendeur gagne aussi bien que l'acheteur, car dans ces transactions entre le propriétaire foncier et tout autre groupe, toute la perte est d'un côté et le gain de l'autre". (Principes de l'Ec. Pol. Chap. 23). C'est là une vue bien pessimiste.

On peut reprocher à Ricardo de s'exprimer là en termes trop absolus; on peut le lui reprocher en se fondant sur son propre principe de rente et en invoquant ce qu'il a dit tout à l'heure et qui résulte de sa théorie même, à savoir que "quand la hausse de la rente est l'effet naturel des circonstances, cette hausse est la preuve la plus irréfragable de richesse et de prospérité nationale". Mais il s'ensuit au moins que les propriétaires fonciers sont intéressés aux progrès de la richesse nationale, puisqu'ils doivent en principe en profiter plus que tous les autres... Mais l'idée qui frappe Ricardo est celle-ci: " Les propriétaires fonciers sont encore bien plus intéressés au maintien de leur rente; ils craignent avant tout, que leur rente présente baisse. Or, il se peut que des circonstances éminemment favorables au progrès de la richesse nationale soient en même temps des causes de baisse de la rente. C'est quand ces circonstances se produisent qu'il faut se défier de l'influence qu'ils peuvent avoir sur la politique économique". A vrai dire, la seconde seulement de ces circonstances, l'importation des blés étrangers à coût de production moins élevé, peut pousser le propriétaire foncier à conspirer contre l'intérêt général. En effet, pour ce qui est de la première cause, les améliorations agricoles nouvelles, les propriétaires n'y peuvent rien. Si leur désir même là était anti-social, s'ils préféraient que ces améliorations ne se fussent pas produites leur désir reste un désir vain, et en définitive en présence de cette cause de baisse de leur rente, ils n'ont qu'à souhaiter un progrès de la richesse si rapide que la rente ne tarde pas à remonter à l'ancien taux. Il en est autrement pour la seconde circonstance, pour l'importation de blés étrangers moins chers. Ici le désir anti-social, qui pousse les propriétaires à agir (désir anti-social, non point de façon délibérée, mais désir de portée anti-sociale) contre l'intérêt général peut être efficace en amenant le législateur à

Source : BIU Cujas

supprimer ou d'entraver par des prohibitions ou des droits de douane l'exportation de ces blés étrangers. Alors le maintien ou la hausse des rentes n'est pas l'effet naturel des circonstances, il est l'effet de volontés humaines, de volontés intéressées à ce que la rente ne baisse pas. C'est alors qu'on peut en faire surgir vraiment des motifs de plainte. Si les propriétaires fonciers étaient certains de ne jamais trouver de loi au service de leurs intérêts de classe, ils en seraient encore réduits à faire simplement des voeux pour le progrès le plus rapide possible de la richesse nationale, de manière à ce que leurs rentes viennent à remonter du fait même de ce progrès de la richesse. Mais c'est la possibilité de ces cas d'intervention que la loi qui transforme en désirs anti-sociaux efficaces des désirs qui ne seraient pas moins anti-sociaux mais qui resteraient vains, partant, indifférents à la société.

Voilà la portée de l'observation que faisait Ricardo tout à l'heure en termes généraux, et ce qui explique qu'il se soit hypnotisé sur ce cas, ce qui l'a conduit à une formule qui cesse d'être juste, c'est que justement il étudiait (comme l'indique la rubrique de son étude dans laquelle ces lignes se trouvent) l'influence du bas prix ou du haut prix du blé sur la rente. Il dirigeait là une attaque contre le protectionnisme agraire anglais.

Voilà, Malthus et Ricardo, des économistes, dont on a dit qu'ils avaient introduit le pessimisme dans l'économie politique. Considérons un moment Malthus et Ricardo surtout et leurs théories scientifiques dans leurs rapports avec la doctrine d'art qui était la leur

Il résulte de la théorie ricardienne de la rente que sinon tout le système libéral individualiste, du moins- une de ses pièces importantes, la propriété privée du sol peut apparaître comme donnant lieu à une catégorie de revenus difficile à justifier, revenus dont le taux doit d'ailleurs toujours aller s'élevant, comme donnant lieu à l'évidence d'une classe sociale privilégiée, la classe des propriétaires fonciers, qui voient monter progressivement leurs revenus sans qu'ils peinent on rien pour celà, n'ayant même, comme disait Adam Smith, qu'à se croiser les bras. Certes il ne peut pas être question d'empêcher le phénomène de rente se produire; ce phénomène est l'effet de l'accroissement de la richesse et de la population, et des difficultés croissantes de la production...

Le système individualiste semble établir un privilège au profit des propriétaires fonciers

Source : BIU Cujas

tion. Mais est-il juste que le hausse de la valeur des terres profite à des particuliers, alors que cette hausse est due, non pas à plus de travail, ou de dépense de capital de ces particuliers, mais au progrès général de la société. Cette pièce du système individualiste de la théorie ricardienne de la rente est donc bien compromettante, à première vue, pour les propriétaires fonciers.

Ricardo ne se préoccupe pas de savoir si ce privilège est juste.

Ricardo ne paraît pas du tout en avoir été troublé, il se borne à constater que l'élévation de la rente (pourvu qu'elle ne résulte pas d'obstacles mis à l'importation des produits agricoles, pourvu qu'elle soit le fait des circonstances naturelles) est après tout l'indice du progrès de la richesse nationale, l'indice d'un accroissement des capitaux et par suite de la population. Cette question, qui agitera tant les économistes, n'agite pas du tout Ricardo. La rente est pour Ricardo une conséquence inévitable de la propriété foncière, qui est une conséquence du régime individualiste. Il s'en tient à dire que "l'élévation de la rente est l'indice du progrès de la richesse nationale"... Mais cela ne tranche pas la question de justice de la perception de la rente par des particuliers. Que ce soit l'Etat et non point des particuliers qui perçoive la rente, elle n'en serait pas moins un indice du progrès de la richesse nationale

Cette conséquence de la théorie ricardienne de la rente a conduit des économistes libéraux à demander l'appropriation de la rente par l'Etat au moyen de l'impôt.

Aussi, il y aura des publicistes, voire même des économistes individualistes, comme Stuart Mill, pour réclamer, en conséquence de la théorie ricardienne de la rente, sinon la nationalisation du sol, tout au moins l'appropriation de la rente par l'Etat au moyen de l'impôt. Il faut bien reconnaître que si, malgré cela, dans leur très grande majorité les économistes libéraux ont continué à tenir ferme pour la propriété du sol, soit qu'ils rejettent la théorie ricardienne de la rente, soit même qu'ils l'acceptent, mais avec des raisons de ne point estimer qu'elle doive conduire à la suppression de la propriété foncière, il reste cependant de toute façon que cette théorie ricardienne de la rente n'est point sans causer du souci aux économistes libéraux.

La théorie ricardienne de la rente est fort gênante pour l'avenir de l'école libérale.

Encore qu'elle leur soit une arme contre le protectionnisme agraire, au point de vue de la doctrine individualiste, la théorie ricardienne est une inquiétude et un tourment. - En cela le rôle de cette théorie ricardienne de la rente dans l'histoire de la doctrine libérale est bien différent du rôle qu'y a joué la théorie de Malthus sur la population. Pour Malthus, non seulement son principe de popu-

Source : BIU Cujas

lation n'était point pour inquiéter les individualistes, mais elle leur apportait un solide appoint.

Au contraire, le principe de population de Malthus est un adjuvant de la doctrine libérale.

De fait, si on lit l'ouvrage de Malthus, on voit qu'une bonne partie de ses développements est consacrée à réfuter les systèmes socialistes. "C'est que, pour Malthus, il n'y a pas d'autre freinpossible au principe de population que dans la prudence individuelle, dans la contrainte morale, et cette prudence ne se développera que par l'action éducative de la responsabilité personnelle. Si par les lois ou par l'organisation on enlève aux individus, comme le fait le socialisme, la responsabilité de l'entretien et de l'éducation de leur progéniture, on peut être assuré que tout frein étant par là enlevé au principe de population, les sociétés seront dans un état permanent de surpopulation par rapport aux moyens d'existence et surtout aux moyens de subsistance".

On voit que si sombre qu'elle soit, la théorie de Malthus se présente comme une nouvelle pièce technique de l'individualisme, que la théorie de Ricardo vient détraquer comme un bâton mis dans une roue... Mais enfin, malgré tout cette théorie de Malthus sur le terrain de la répartition donnait des pensées vraiment pénibles: Il n'y a de ressource que dans le sentiment de la responsabilité individuelle faisant un frein judicieux au principe de la population. Il suit de là que la population ouvrière ne pourrait améliorer sa condition qu'au prix d'une grande prudence dans le mariage. Malthus recommande aux individus de ne pas se marier ou de ne se marier que lorsqu'ils auront en main une profession assurée, suffisamment rémunératrice pour élever une famille. C'est payer cher ses chances de voir améliorer sa condition.

Le libéralisme économique ne supprime pas le mal, mais lui seul peut l'atténuer.

Sans doute on pouvait dire et c'est l'attitude que prendront la plupart des économistes après Malthus que les conséquences du principe de population tiennent, non pas au système individualiste, mais à la nature même des hommes et des choses, que ces conséquences se produiraient dans tout système social, comme la rente elle-même se produirait dans tout système social, et qu'elle se produirait même avec plus de forme dans tout système autre que l'individualisme, puisqu'alors le sentiment de la responsabilité personnelle et de la prudence qu'elle entraîne disparaîtrait. On pourrait dire cela et on l'a dit. Comme d'autre part ce système individualiste est celui qui répond le mieux aux conditions du progrès de la production, la sagesse veut qu'en dé-

Source : BIU Cujas

pit de ces tristes choses que l'on y voit, mais qu'on verrait aussi ailleurs, on se tienne à ce régime. L'individualisme économique se présente ainsi peut-on dire sinon comme le meilleur régime, du moins comme le moins mauvais. Il a cette supériorité sur tous les autres, non peut-être d'abolir le mal, mais de contenir le seul principe actif de sa diminution progressive, à savoir le principe éducateur de la responsabilité personnelle. C'est à ce raisonnement que se tinrent les économistes classiques.

LES PRINCIPAUX REPRÉSENTANTS du CLASSICISME ÉCONOMIQUE.

Le classicisme économique est cet état de la science économique, dont on vient de voir les lignes essentielles avec Adam Smith, J-B. Say, Malthus et Ricardo, et de la technique de l'individualisme qui, dans l'histoire des doctrines, est désignée sous le nom de classicisme économique, école classique, c'est-à-dire science et art communément professés par les économistes de tous les pays, où l'on s'occupait d'économie politique, école qui eut des représentants célèbres, en France, en Angleterre, en Allemagne.

Le livre de Stuary Mill.

Le livre classique par excellence de l'école classique c'est celui que l'on présente comme le résumé, l'achèvement et l'exposé le meilleur des doctrines de l'école classique dans leur forme la plus exacte, c'est l'ouvrage de John Stuart Mill, intitulé "Les principes d'économie politique avec quelques unes de leurs applications à l'économie sociale", ouvrage publié à Londres en 1848, dont il existe une traduction française de Courcelle Seneuil en 2 volumes, publiés à Paris en 1854.

C'est un ouvrage très caractéristique de la véritable attitude doctrinale de l'individualisme classique, de cette doctrine à laquelle des gens, voire même des économistes reprochent et bien à tort de se désintéresser du sort des classes ouvrières et de n'être qu'une science de la richesse, bref d'avoir, comme on l'a tant dit et répété, le coeur sec et dur.

Quand on lit l'ouvrage de Stuart Mill, qui est le type même de cette école, on constate qu'il est difficile de trouver, même de nos jours un ouvrage témoignant à un plus haut degré et avec une

Source : BIU Cujas

plus profonde émotion du souci de l'amélioration de la condition des hommes, et en particulier de celle de la classe ouvrière. C'est à ce point que Stuart-Mill ne peut pas se défendre d'une sympathie, que l'on sent très réelle, pour le socialisme sentimental de son temps, pour le socialisme sentimental des Louis-Blanc, des Péqueur et de tant d'autres à l'époque. Si Stuart-Mill critique vivement ce socialisme, il ne veut pas cependant que sa critique soit envisagée comme la condamnation du socialisme considéré comme le dernier résultat du progrès de l'humanité. Pour lui, le socialisme doit être combattu à raison du défaut de préparation de l'espèce humaine en général et des classes ouvrières en particulier. On voit là un classique, tout imprégné des théories scientifiques pessimistes de l'école anglaise (puisqu'il les professe comme vérités scientifiques) et qui cependant, se déclare obligé de reconnaître que dans le présent et pour un temps qu'on ne peut déterminer (le temps que change la nature humaine) la doctrine individualiste malgré tout est la bonne. "Le laissez faire, ce sont ses propres expressions, doit être la règle générale". Stuart Mill se prononce de cette manière avant tout dans l'intérêt de la population ouvrière, et il ne le fait qu'après qu'il a consciencieusement et avec une insistance curieuse et émouvante, examiné les avantages et les inconvénients de l'intervention de l'Etat dans les rapports économiques des individus.

Sans doute la doctrine classique a eu comme toute doctrine ses enfants terribles: dureté de coeur, unique souci de la production de la richesse.. mais ce n'est pas chez n'importe qui, qu'il faut chercher l'expression d'une doctrine, c'est chez ses maîtres, et les maîtres c'est Stuart Mill d'abord... Evidemment cela ne veut pas dire que la conclusion d'art des économistes classiques soit à l'abri de la discussion. Mais il importe de connaître exactement la véritable attitude doctrinale de ces économistes, et cette attitude n'est point celle qu'on leur prête si volontiers.

Beaucoup se complaisent à n'expliquer le libéralisme des économistes classiques ou des économistes en général que de la façon suivante: Ils disent que ces économistes sont des gens qui ferment délibérément les yeux aux maux de la société, que ce sont des optimistes, que c'est pour cela qu'ils ne veulent pas de l'intervention de l'Etat pour remédier à ceci ou à cela.... On peut penser ce qu'on voudra du libéralisme économique, il est discuta

Source : BIU Cujas

ble comme toute doctrine, mais il faut se mettre dans l'esprit que le libéralisme économique n'est pas lié du tout à l'optimisme. Maintenant un effort va être fait pour éliminer de la science et surtout de la doctrine libérale les inquiétudes, qu'avaient fait naître les théories d'art de Malthus et de Ricardo. De ce moment, on parlera peut-être avec un peu plus de motifs de l'optimisme des libéraux. Ce sera moins choquant que de lier l'optimisme des classiques à leur libéralisme.

Révision des théories les plus inquiétantes de l'école anglaise.

Carey - Bastiat.

Ce mouvement auquel on fait allusion est celui, dont un américain et un français seront les promoteurs, l'américain Carey, et le français Bastiat. Tout l'effort de Carey et de Bastiat jusqu'au milieu du XIXème siècle va être d'éliminer, dans un intérêt essentiellement scientifique, de la science économique les préoccupations que Malthus et Ricardo y avaient introduites.

Les doctrines socialistes vers I840.

Mais les Socialistes n'avaient point la patience scientifique de Stuart Mill. Ils disaient que du moment que dans la liberté les intérêts des diverses classes, comme les économistes anglais l'ont prouvé, sont antagonistes, il faut rejeter la liberté il faut rejeter l'individualisme économique, il faut essayer d'une organisation sociale nouvelle. Chacun parmi les réformateurs, a son type de réforme, son type de société nouvelle à construire. C'est une époque d'extraordinaire floraison pour les systèmes socialistes que ces années quarante (expression dont on usa longtemps parmi les socialistes pour désigner cette période des environ de I840) C'est l'époque, en France notamment, des Pêqueur, des Louis Blanc, des Proudhon.... sans compter ce qui reste encore de Fouriéristes et de Saint-Simoniens.....

Les ouvrages de Carey et de Bastiat, publiés en I850.

Telle était la situation un peu tendue, qui existait entre économistes et socialistes, quand par une coïncidence curieuse, la même année, I850, paraissent deux livres: l'un aux Etats-Unis et l'autre en France, deux livres portant tous deux à peu près le même titre: "L'harmonie des Intérêts" de l'américain Carey, et "Les Harmonies Economiques" du français Bastiat.

Ils révisent

C'était là, dans l'ancien et le nouveau monde à la fois, la révision des théories in-

Source : BIU Cujas

le pessimisme de l'école classique. Ils concluent, du point de vue scientifique, à l'harmonie des intérêts.

quiétantes de l'Ecole Classique anglaise et comme conclusion scientifique l'affirmation que les intérêts légitimes des diverses classes, loin d'être antagonistes, sont au contraire harmoniques. Les théories du salaire naturel, du principe de population et de la rente étaient présentées par l'un et par l'autre comme des erreurs, au moins partielles, des grands maîtres, dont Carey et Bastiat s'honoraient toutefois d'être d'une manière générale les disciples. Ainsi les armes que les socialistes avaient puisées dans des théories classiques étaient en quelque sorte brisées dans leurs mains; du moins telle était la pensée des auteurs de ces deux livres. L'individualisme économique, la liberté restaient la formule d'art, comme du temps des théories classiques inquiétantes, mais formule d'art, maintenant professée avec confiance dans l'avenir, et non plus simplement acceptée dans un esprit de fatalité et non sans tristesse comme chez Stuart Mill. On pouvait désormais, disaient Carey et Bastiat, sur ce terrain être libéral et individualiste en économie, sans risquer l'imputation de dureté de coeur. Libéral et individualiste, on doit l'être disaient-ils, si l'on s'intéresse intelligemment au sort de la classe ouvrière. "Sous un régime de liberté, dit Bastiat, l'invincible tendance sociale est une approximation constante des hommes vers un commun niveau physique, intellectuel et moral en même temps qu'une élévation progressive et indéfinie de niveau. Les intérêts étant harmoniques, la solution du problème est toute entière dans ce mot "liberté". On voit avec quelle confiance et quelle allégresse le mot est désormais prononcé.

Il ne semble pas que Bastiat se soit inspiré de l'oeuvre de Carey.

On s'est demandé si Carey et Bastiat s'étaient rencontrés fortuitement dans leur critique des théories troublantes de l'Ecole classique anglaise. Ou bien si l'un s'est inspiré de l'autre. Les deux ouvrages étant de I850, il est assez difficile de le préciser. Carey a prétendu que Bastiat avait puisé quelque chose dans son oeuvre, non pas dans "L'harmonie des Intérêts", mais dans ses ouvrages antérieurs, qui remontaient jusqu'à I834, dans lesquels ses idées étaient déjà formulées. Mais Bastiat n'était plus là pour le dire, la mort l'ayant touché la même année où parurent ses Harmonies Economiques (I850). Il mourut à 50 ans, alors que Carey mourut à 86 ans en I879. Il est regrettable, au point de vue curiosité, que Bastiat n'ait pas pu nous dire si Carey l'avait plus ou moins inspiré.... Si Bastiat avait un amour propre, ce n'était pas l'amour propre d'auteur.. et il l'aurait dit certainement. C'é-

Source : BIU Cujas

tait essentiellement un apôtre. Il semble bien que Bastiat ne s'est guère inspiré de Carey; s'il a eu connaissance de ses oeuvres, il ne l'a pas suivi, tant s'en faut. En effet si Carey a été un libéral dans l'économie intérieure, au contraire il a défendu le protectionnisme pour les états-Unis, et il l'a présenté à peu près dans les termes où plus tard l'allemand Frédéric List le présentera. Il y a donc eu simple coïncidence.

Carey dans sa réfutation de la théorie ricardienne de la rente, et des déductions qui en ont été tirées en matière de population.

les oeuvres de Carey.

L'ouvrage le plus important et le plus mûri de Carey est celui qui est intitulé: "Les principes de la science sociale", paru à Philadelphie, en 1859-1860. Il en existe une traduction française par Saint-Germain Leduc et Augustin Planche (1861).

Ricardo suppose, sans le démontrer que ce furent les terres les plus fertiles qui furent cultivées les premières. Cette hypothèse est basée sur la théorie du moindre effort.

Ricardo a supposé que dans des sociétés naissantes, les terres les plus fertiles sont les premières mises en culture, d'où il suit que, à mesure que la population a augmenté, la culture s'est emparée des terres de moins en moins fertiles, des terres de rendement décroissant, d'où la rente au profit des premières terres et de toutes autres, jusqu'aux avant dernières.

Ricardo a supposé cela, mais il n'a pas entrepris de le démontrer, c'est une chose qui lui paraissait aller de soi. De là découle toute sa conception historique de la rente. Mais cet ordre historique des cultures, dit Carey, Ricardo l'a supposé tout à fait gratuitement. Mais on pourrait dire que la supposition de Ricardo s'impose, que le principe du moindre effort, qui gouverne toute activité économique, pour ne pas dire toute activité humaine ne permet pas de faire une autre supposition que celle sur laquelle est parti Ricardo. Comment douter que de tout temps, les hommes aient obéi à la loi de l'économie des forces, et que dès lors, disposant de bonnes terres et de terres moins bonnes, ils aient commencé par tirer parti des meilleures? -

Cette hypothèse est inexacte. Les premiers agriculteurs, ignorants en agronomie, ont pu se tromper dans la

A cela on peut répondre d'abord que les hommes de jadis, tout en obéissant assurément au principe du moindre effort, ont pu d'abord se tromper dans le choix des terres, et que selon toute probabilité, ils se sont trompés. Si toutefois le moindre effort devait les conduire vers les terres les moins fertiles, ce qui n'est pas, on le verra tout à l'heure, il était inévitable qu'ils se

Source : BIU Cujas

recherche des terres les plus fertiles.

trompâssent. En effet, il n'est pas si simple qu'il paraît de discerner quelles sont les terres les plus fertiles. Il y a bien longtemps que Plutarque en a fait la remarque. "Celui qui ne se connaîtrait guère "en agriculture et au fait de labourage, celui-là ne "prisera pas une terre, laquelle il verra pleine de "broussailles, de méchants arbres et de plantes sau-"vages, où il y aura beaucoup de bêtes, beaucoup de "ruisseaux, et conséquemment fera fange... Et au con-"traire toutes ces marques et autres donnent occasion "de juger à qui s'y connaîtrait bien la bonté des for-"ces de la terre".

Peut-on supposer que les hommes du début de la période agricole s'y connussent bien en terre? - Conformément à l'observation de Plutarque, ils n'ont pas dû priser les meilleures terres. Il leur eut fallu pour cela tout un ensemble de connaissances agricoles, qui accompagnent la civilisation, mais qui ne la devancent pas. Le choix des meilleures terres n'a donc pu être, ni un choix éclairé, ni un choix systématique.

D'ailleurs les terres les plus fertiles étaient les terres les plus difficiles à cultiver.

Mais il y a bien mieux à dire. Quand même au début de la période agricole, les hommes auraient eu les connaissances leur permettant de discerner les bonnes terres, ce n'est pas ces terres, mais les terres maigres que le principe du moindre effort devait faire mettre en culture les premières. On ne saurait faire l'objection que si ces hommes des premiers temps ne pouvaient discerner les terres les plus fertiles, ils ne pouvaient non plus discerner les terres moins bonnes, parce que à cette époque, au début de la période agricole, il n'était pratiquement pas possible de mettre en culture les terres que nous considérons aujourd'hui comme les terres les plus fertiles. Il était conforme au principe de l'économie des forces de mettre en culture des terres maigres. Les anciens ne pouvaient pas faire autrement que de prendre celles-là, les eussent-ils ignorées comme terres maigres. Cela peut paraître paradoxal, et cependant c'est évident pour peu qu'on y regarde.

Le principe du moindre effort devait inciter les premiers agriculteurs à mettre en culture les terres maigres, mais faciles.

Ce que sont ces terres, dont on dit qu'elles sont les plus fertiles, Plutarque nous le disait tout à l'heure: Ce sont les alluvions des vallées qui, dans l'état de nature, sont couvertes d'épaisses forêts et de marécages. Or, défricher des forêts, dessécher des marécages, c'est un travail énorme, périlleux, à rendement éloigné. D'autre part, dans les commencements de la période agricole, la population étant peu nombreuse, il n'était

Source : BIU Cujas

pas besoin de très grandes quantités de denrées agricoles pour la nourrir. Dans ces conditions, il n'est pas besoin de s'attaquer à des terres dont la mise en culture demande de si considérables efforts préalables. On s'attaque à des terrains moins fertiles chimiquement mais infiniment plus faciles à travailler: les terres maigres, les terres légères des coteaux, et des plateaux qui s'offrent en abondance.

En somme, le tort de Ricardo, dit Carey, ce n'est pas d'avoir basé sur le principe du moindre effort son hypothèse de l'ordre historique des cultures, mais c'est d'avoir omis de considérer les conditions de fait, dans lesquelles ce principe du moindre effort devait jouer, aux premières phases de la période agricole. Ricardo est parti du principe abstrait du moindre effort, et il ne s'est pas arrêté à regarder quelles étaient les conditions du moindre effort dans ce temps-là, et quelles étaient les conditions de la consommation. Justement les conditions de fait étaient telles, que c'eût été un faux calcul et même une impossibilité que de mettre en culture les terres les plus fertiles, les terres d'alluvions des vallées.

Faute de bras et de capitaux il était impossible aux premiers agriculteurs de mettre en culture les meilleures terres. D'ailleurs ils n'avaient pas besoin de terres à grand rendement.

C'est cela surtout que Carey s'est attaché à montrer. La chose était aisée, d'abord par le simple raisonnement et le bon sens: Pour entreprendre le défrichement des forêts et le dessèchement des marécages, il faut des bras et des capitaux. Or c'est ce qui manque le plus aux sociétés naissantes. Mais Carey n'a pas voulu s'en tenir à cette observation rationnelle; pensant impressionner davantage l'opinion des économistes, il a voulu montrer, par l'observation de ce qui se passait de son temps, que l'ordre des cultures est bien l'ordre inverse de celui que supposait Ricardo, montrer que l'on a commencé par mettre en culture des terres maigres, que ce n'est qu'ensuite, à la longue, que l'on est arrivé à mettre en culture des terres fertiles.

Carey démontre l'erreur commise par Ricardo, en mettant à contribution l'histoire, la statistique l'observation de la marche de la civilisation dans les pays jeunes.

En effet mettant à contribution l'histoire, la statistique, et l'observation de la marche de la civilisation dans des pays jeunes, en voie de développement, Carey relève que, selon le témoignage de César, les plus anciens centres de culture en Angleterre étaient situés dans les districts éloignés, presque complètement abandonnés depuis lors. Les terres qui, au temps de Carey, donnent les récoltes les plus considérables en Angleterre, Le Lancashire, le Norfolk, le Duché de Cambridge, étaient des forêts et des marécages à l'époque des Plantagenets. Il constate de même, toujours d'après César, que la vieille civilisation de la Gaule eut pour théâtre les hauts plateaux du Morvan, de l'Auvergne

Source : BIU Cujas

les collines du Soissonnais. Les terrains beaucoup plus fertiles de la Gaule-Belgique, comme l'on disait alors, étaient en ces temps-là une vaste solitude. Au VIIème siècle, des cultures considérables couvraient le Luxembourg et le Limbourg, pays relativement maigres, alors que les Flandres, si grasses aujourd'hui, étaient impénétrables. On ne s'y aventurait pas. La province d'Anvers, notamment, avait des cités opulentes à l'époque barbare, tandis que le Brabant, qui est devenu si fertile beaucoup plus tard est resté presque sans culture jusqu'au XIIème siècle. Voilà dans l'histoire quelques-uns des faits essentiels incontestables que relève Carey.

Maintenant, l'observation des phénomènes contemporains aboutit aux mêmes constatations. Carey était particulièrement bien placé pour voir la marche de la civilisation moderne étant dans un pays neuf Il habitait l'Amérique du Nord, alors en pleine voie de développement. Il nous montre les premiers colons anglais se fixant sur les sols stériles et maigres du Massachussets et sur les terrains élevés des hauts plateaux du New Jersey, laissant à leurs successeurs, plus riches sans doute, le défrichement des vallées. De même, les quakers et les Suédois, qui émigrent en Amérique du Nord pour les mêmes raisons, préfèrent les terrains maigres et sablonneux du Delaware aux terrains plus fertiles et plus gras de la Pensylvanie. Les colons du Far West ont agi de même. En considérant les Etats du Sud de l'Amérique, les faits du même genre abondent En Floride, en Géorgie, en Alabama, en Floride, les mêmes faits se produisent. Partout les terrains élevés et rocheux, les moins propres à la culture aujourd'hui ont été le siège des premiers établissements. Dans l'Amérique du Sud, au Brésil, à la Plata, même ordre de succession de culture. Aujourd'hui, dans notre temps présent, si l'on veut considérer notre Afrique française, on voit que tout le Sahel de l'Algérie est depuis longtemps couvert d'exploitations, alors que la vallée incomparablement plus riche du Chéliff était, il n'y a pas très longtemps encore, déserte. Ainsi, la constatation se renforce encore dans les temps modernes. Des colons qui, à la différence des agriculteurs primitifs, sont munis de connaissances agricoles modernes, puisqu'il viennent des vieux pays, et même en général possèdent quelques capitaux choisiront comme les agriculteurs primitifs, non pas les terres les plus fertiles, mais les terres les plus faciles à mettre en culture. Le principe du moindre effort pousse les hommes, non pas à cultiver les terres les plus fertiles

Source : BIU Cujas

chimiquement, mais les terres les plus productives économiquement, c'est-à-dire les plus productives étant donné les conditions économiques de la production et de la consommation. Or, dans les premiers établissements les terres les plus productives économiquement ce sont celles qui donnent assez, si peu que ce soit, avec le moindre travail.

Tout ceci est à l'inverse de l'hypothèse sur laquelle raisonnait Ricardo. Mais il faut bien remarquer que Ricardo ne s'était pas attaché à prouver cet ordre de culture; il était parti de cette donnée, la considérant comme évidente avec le principe du moindre effort. A l'inverse de l'hypothèse sur laquelle raisonnait Ricardo, l'ordre de mise en culture a été et est encore de notre temps, là où le développement se fait, des terres les moins fertiles aux terres les plus fertiles.

arey démontre ar une contre preuve l'exac- itude de sa théorie. Dans les sociétés en déclin ce sont les ter- res les plus fer- iles, mais aus- si les plus dif- ficiles qui sont abandonnées les premières.

Carey, après avoir démontré ce fait directement, en fait la contre-épreuve; il fait voir que lorsque le phénomène inverse de celui du progrès et du développement se produit, c'est-à-dire lorsque la population et la richesse d'un pays sont en déclin, l'agriculture se retire d'abord des terres les plus fertiles pour se restreindre aux terres de plus facile exploitation. Quand la population et la richesse sociale déclinent, il y a moins de bras pour travailler, moins de capitaux et moins de bouches à nourrir. On en revient d'où l'on était parti. Carey ne démontre pas cela par le simple raisonnement, il en fournit des exemples nombreux, notamment avec l'histoire de l'agriculture aux Indes. Les terres si riches des plaines et des alluvions, autrefois très peuplées, étaient, du temps de Carey, redevenues presque à l'état sauvage et couvertes de joncs, du fait de la grande diminution de la population, qui s'était produite par suite de la pauvreté et de la misère et du déclin de la richesse générale.

Doit-on, en con- séquence des ob- servations de Carey, considérer la théorie ricardienne de la rente comme infirmée.

De tout cela, il semble, à première vue, résulter qu'à la loi de rendement décroissant de l'agriculture il faille substituer une loi exactement opposée, à savoir une loi de rendement croissant. Dès lors, en tant du moins que le rendement décroissant était fondé chez Ricardo sur la fertilité décroissante des terres successivement mises en culture, il semble résulter de là que la théorie ricardienne soit infirmée, et que le principe ricardien de la rente ne tient pas, puisqu'il était fondé sur le rendement décroissant des terres nouvellement mises en culture, et le rendement décroissant des capitaux additionnels (troisième chef de rente) ap-

« Les Cours de Droit »
3, PLACE DE LA SORBONNE, 3
Répétitions Ecrites et Orales
O

Source : BIU Cujas

pliqués à une même culture ne tient pas davantage. C'est un fait qui semble, depuis Carey, manquer d'intérêt pratique en tant que principe de la rente, puisque dès que les capitaux additionnels cesseraient de donner un rendement proportionnel, on se garderait de les employer sur la même terre. On les appliquerait à la mise en culture des terres nouvelles, puisque les nouvelles terres sont plus fertiles que les anciennes, au lieu d'être moins fertiles comme le concevait Ricardo. En somme, la mise en culture de nouvelles terres, au lieu de faire naître une rente en faveur des capitaux employés sur les premières terres, comme Ricardo le pensait, aurait pour effet de faire baisser le profit de ces capitaux employés sur les premières terres, et conséquemment de faire baisser le fermage de ces terres, puisque au rebours de l'hypothèse ricardienne, les dernières terres mises en culture sont plus fertiles que les première et d'un coût de production moindre. C'est, non pas une difficulté croissante, mais une facilité croissante de la production agricole; en face de quoi se trouveraient les Sociétés progressives.

Cette déduction semble confirmée par le fait qu'en temps normal du moins, on a pu observer au cours de longues périodes l'augmentation de la population et d'un besoin social énormément accru, une fixité relative, ou même dans certaines phases, une baisse du prix des denrées agricoles.

La réfutation par Carey de la théorie de la rente porte aussi contre la théorie malthusienne de la population.

Cette réfutation par Carey de la théorie ricardiennne de la rente porte naturellement contre une autre théorie inquiétante de l'école classique, contre la théorie malthusienne de la population dans l'une de ses deux données, puisque cette donnée est la difficulté croissante de progression de la production agricole; la production agricole n'étant pas dans la possibilité de se développer aussi rapidement que la population. L'ordre de mise en culture, tel que Carey l'établit, montrerait au contraire que la production agricole peut s'accroître aussi vite, et plus vite que la population.

Il semblerait donc que deux au moins des théories pessimistes de l'Ecole classique: théorie de la rente ricardienne, et théorie malthusienne de la population, et aussi par contre coup, mais plus indirectement, la théorie du salaire naturel, fussent ruinées par les observations de Carey.

Conséquences réelles de la théorie de Carey.

La ruine de la théorie ricardienne de la rente, et de la théorie malthusienne de la population voilà le premier aspect de la réfutation de Carey. Mais il y a un second aspect. L'agriculture, dit Carey, a

Source : BIU Cujas

Le principe du moindre effort jouant en toutes hypothèses la société se trouve de toutes façons devant des difficultés croissantes.

commencé par les terres maigres et faciles. C'est un fait, mais c'est toujours le principe du moindre effort qui en ceci a été et est resté le guide, et si la culture a ainsi procédé, des terres maigres aux terres les plus fertiles, c'est que pour cultiver les terres fertiles, un plus grand effort est nécessaire. Voilà le principe du moindre effort parfaitement en action. L'humanité se trouve bien quand même en présence de la nécessité d'un effort de plus en plus considérable, d'une difficulté croissante de la production agricole. Dans l'hypothèse de Ricardo, la décroissance du résultat par rapport à l'effort était due à la fertilité décroissante des terres mises en culture; dans la théorie de Carey, elle est due à l'affort plus grand qu'implique l'exploitation des terres chimiquement les plus fertiles. Il n'y a qu'à rectifier la formule de la théorie ricardienne de la rente; il n'y a en d'autres termes qu'à substituer l'expression de "terres plus faciles" à l'expression ricardienne de "terres plus fertiles, et celles de "terres moins faciles", à celle de "terres moins fertiles".

Ricardo a eu tort d'employer le terme "fertile", mais du point de vue du principe de la rente, il reste que c'est un effort croissant qu'exige la production. Ainsi, la théorie de Ricardo dans ce qu'elle a d'essentiel, ainsi profondément corrigée, reste debout, semble-t-il.

Mais la fertilité augmente en raison inverse de la facilité.

Mais un peu plus de réflexion fait apparaître des conditions nouvelles, des éléments nouveaux. C'est qu'en effet, si les hommes sont conduits à mettre en culture des terres de moins en moins faciles, c'est-à-dire des terres des alluvions des vallées, par contre ces terres se trouvent être plus fertiles que les premières mises en culture. Alors, si la mise en culture des terres moins faciles, nécessite un effort, des dépenses de travail et de capital plus considérables, ces terres moins faciles, les plus fertiles rendent à l'ordinaire plus que proportionnellement aux dépenses qu'elles ont demandées, en sorte que le coût de production de l'unité de produit de l'hectolitre de blé, peut être en définitive moins élevé sur ces terres moins faciles mais plus fertiles que sur les terres plus faciles mais moins fertiles. La seule question, c'est de disposer de bras et de capitaux suffisants pour la mise en culture de ces terres plus difficiles, pour leur assèchement, pour leur défrichement. Mais précisément les sociétés ont plus de bras et de capitaux à mesure qu'elles progressent; et même, pour ce qui est des capitaux, leur accumulation progressive au cours du développement de la richesse tend à faire baisser leur

Source : BIU Cujas

valeur, à faire baisser l'intérêt, en sorte que l'emploi de ces capitaux revient moins cher et correspond économiquement à un moindre effort, précisément dans le même temps et à mesure que les sociétés progressant en population et en richesse, il devient nécessaire de mettre en culture des terres plus difficiles, mais plus fertiles.

La mise en culture des terres moins faciles est rendue possible par l'abondance de la main-d'oeuvre, des capitaux et les progrès de la technique.

On peut ajouter enfin que dans le même temps encore, où se produit l'accumulation des capitaux, rendant économiquement plus facile la culture de ces terres, la puissance technique des hommes sur la nature augmente avec les progrès des sciences et de l'art agricole. Des travaux, qui eussent paru invraisemblables aux premiers agriculteurs, se présentent de nos jours comme des besognes aisées, comme de entreprises économiques, c'est-à-dire assez rapidement fructueuses, grâce aux sciences appliquées, trouvant elles-mêmes à leur service des capitaux abondants.

Ainsi les conditions de fait de la mise en culture des terres les plus fertiles, terres difficiles à mettre en culture, sont très différentes de ce qu'elles étaient anciennement, au temps où les premiers agriculteurs ne s'en occupaient pas, trouvant que la besogne était trop lourde et inutile, étant donné la population. C'est pour cela qu'il reste vrai, en définitive, que, comme le pense Carey, la production agricole a historiquement rencontré des facilités croissantes ou plutôt bénéficié de facilités croissantes, bien que ces terres à mettre en culture fussent plus difficiles. Cette idée de Carey reste vraie dans sa substance. De la sorte, les propriétaires de terres plus anciennes, loin de voir, comme dans l'hypothèse de Ricardo, naître une rente à leur profit, à mesure que les sociétés ont progressé, ont dû au contraire avoir beaucoup de peine à sauvegarder le loyer de leurs anciens capitaux fonciers, ils n'ont pu et ils ne peuvent encore y parvenir que par l'incorporation de nouveaux capitaux au sol, faite suivant les méthodes nouvelles, appropriées autant que possible à chaque nature de terre. Telles sont les réflexions que suscite la théorie ricardienne et sa réfutation par Carey. Ce sont là des vues qui me paraissent justes, et elles sont de grandes conséquences pratiques et doctrinales.

La théorie ricardienne de la rente n'est pas infirmée dans ce

Cependant, il n'en faudrait pas conclure que de la théorie ricardienne rien ne reste comme beaucoup l'ont prétendu. Quand on y regarde d'un peu près, l'essentiel de la théorie ricardienne de la rente n'est pas liée à la question de l'ordre histo-

Source : BIU Cujas

rique des cultures.

qu'elle a d'essentiel. Seule est infirmée la marche historique de la rente

Ricardo ayant surtout raisonné en vue d'un ordre historique qu'il supposait, quelques-uns ont cru que la notion et le fait de rente étaient fonctions de cet ordre hypothétique ricardien des cultures. En réalité, la notion et le fait de rente sont indépendants de cet ordre historique. Il n'y a de touché par la critique de Carey que la marche historique de la rente. Historiquement, la rente ne s'est pas développée à la manière qu'imaginait Ricardo. La théorie de Carey intéresse exclusivement ces pays, qu'un autre économiste américain, Simon Patten, qualifiera de pays dynamiques c'sst-à-dire les pays à développement rapide, en voie de plein développement.

Le fond de la théorie ricardienne subsiste

Il est intéressant de constater que la marche historique de la rente n'est pas celle que supposait Ricardo; mais l'essentiel de la théorie ricardienne de la rente subsiste. L'essentiel de cette théorie, c'est en premier lieu qu'il y a une inégale fertilité des terres; en second lieu que dans un état donné de l'art. agricole, les capitaux additionnels, successivement appliqués à une même terre ou à des terres de même qualité, ne donnent plus, au delà d'un certain point, qu'un rendement décroissant. Ces deux données sont des vérités physiques, que personne ne peut méconnaître. Or, tant que ces deux données seront des vérités, la rente de Ricardo dans sa substance sera une vérité; car il sera toujours vrai que sur la quantité totale de production agricole obtenue dans un pays, qualité pour qualité, les différentes portions de cette production entraînent des frais différents, et que le prix auquel les produits agricoles se vendent est déterminé par les frais de production de la portion de la récolte générale, qui a entraîné les plus grands frais, et qui se trouve être nécessaire à la consommation. Ce surplus de valeur, qui s'est produit au profit des meilleures terres, ou de certaines portions des capitaux fonciers, c'est ce que Ricardo appelle la rente, la notion ricardienne de rente tient en soi, il ne faut pas la considérer comme liée à l'ordre historique des cultures.

Telle est d'ailleurs l'opinion de M. Paul Leroy Beaulieu.

Un économiste contemporain M. Paul Leroy Beaulieu, que cette théorie de la rente foncière avait beaucoup tourmenté, voulant mettre les choses au point, concluait comme voici, dans son grand Traité d'Economie Politique: "La formule de Carey sur le rendement "croissant de la terre, à cause de l'augmentation de "l'habileté et du capital, peut se dresser en face de "la formule de Ricardo, mais elles ne s'excluent pas "nécessairement l'une, l'autre; ce sont deux faces de

Source : BIU Cujas

la vérité". Dans un pays où tout le sol est exploité, où "l'art agronomique est stationnaire, et où la popula-"tion s'accroît, la théorie ricardienne trouve son ap-"plication. Dans un pays au contraire, où l'art écono-"mique fait de très grands progrès, la formule de Carey "sur le rendement croissant, grâce au développement de "l'habileté humaine et du capital, rend beaucoup mieux les faits". Traité théorique et pratique d'économie politique. Ière édition I896 tome Ier page 758.

On peut souscrire à l'ensemble de cette conclusion de M. Paul Leroy Beaulieu, mais en faisant remarquer que cette conclusion, loin qu'elle renferme rien de contraire à l'essence de la théorie de Ricardo se ramène, au contraire, simplement dans sa seconde partie, celle qui concerne un pays à très grand progrès agronomique, à mettre en valeur un fait, une cause de stagnation, ou même de baisse de la rente, que Ricardo avait lui-même signalée comme possible. C'est cette cause que Ricardo a indiquée sous le nom de grandes améliorations culturales. On voit combien, en réalité, est solide dans sa substance, non dans son hypothèse de l'ordre historique des cultures, cette théorie ricardienne de la rente, qui n'est d'ailleurs pas aussi inquiétante et aussi troublante qu'on se l'est imaginé.

Bastiat.

Bastiat a lutté et contre le protectionnisme et contre le socialisme mais jusqu'en I848, son seul objectif est le protectionnisme.

Bastiat a vécu de I80I à I850. Sa carrière scientifique a été très courte, car il n'a commencé à écrire qu'en I844. Depuis cette époque, il a lutté très activement contre les deux principaux ennemis de l'individualisme et de la liberté économique, à savoir le protectionnisme et le socialisme. Le protectionnisme est l'adversaire du libéralisme sur le terrain du commerce extérieur; et jusqu'en I848, le protectionnisme est à peu près le seul objectif de Bastiat, du moins le seul objectif direct. Il en voulait d'ailleurs plus au protectionnisme qu'au socialisme, auquel il n'avait à reprocher que des erreurs fondamentales sans doute, mais partant de sentiments généreux et d'illusions un peu puériles; sans compter les excuses que le socialisme pouvait trouver dans le pessimisme des théories anglaises. Si Bastiat trouvait des excuses au socialisme, au contraire, le protectionnisme de son temps lui apparaissait comme n'ayant pas d'autre fondement que l'égoïsme et l'âpreté au gain des classes possédantes. Sous couleur d'intérêt national, le protectionnisme est aux yeux de Bastiat, une théorie de la spoliation en faveur des riches. Ses premiers écrits, ses "Sophismes

Source : BIU Cujas

économiques", sont tous consacrés à la démonstration de cette thèse que le protectionnisme est la doctrine de la spoliation du public par les riches. Aux sophismes économiques on peut ajouter "Cobden et la ligue ou l'agitation anglaise pour la liberté des échanges" paru en 1845.

stiat ne vise
e le protec-
onnisme inté-
ssé, prati-
e, non le pro-
ctionnisme doc
inal.

C'est dans les "Sophismes économiques" et dans "Cobden et la ligue" qu'on trouve la substance des idées de Bastiat sur le libre échange et la protection. Dans sa lutte contre le protectionnisme Bastiat paraît n'avoir en vue que le protectionnisme des gens qui sont intéressés dans la protection, le protectionnisme des industriels, des manufacturiers, des propriétaires fonciers. Il oublie d'examiner les arguments favorables à la protection temporaire des industries naissantes, les arguments que donne le protectionnisme doctrinal à la Frédéric List, et même peut-on ajouter à la Carey, car si Carey resta toujours un individualiste, dans l'économie intérieure, il finit par devenir protectionniste dans l'économie extérieure. Bastiat n'a pas l'idée qu'on puisse être protectionniste avec désintéressement; de sorte que les coups qu'il porte au protectionnisme, ne portent pas contre le protectionnisme doctrinal, que peut inspirer la conception d'une économie nationale. De fait, et en pratique, ce sont à l'ordinaire, des intérêts particuliers, intérêts de groupe, intérêts de classe, qui réclament la protection et qui réussissent à l'obtenir. Sans doute leurs prétentions peuvent par hasard concorder avec la politique que préconisera la thèse désintéressée de l'économie nationale. Mais, ces prétentions ne concordassent-elles pas, les tarifs protectionnistes n'en seraient pas moins réclamés par ceux qui ont à y gagner, qui trouvent toujours un moyen de mettre en avant l'intérêt général.

Contre ce protectionnisme dans le mauvais sens du mot, Bastiat est impitoyable et vraiment formidable. Ses "Sophismes économiques" sont un chef d'oeuvre de bon sens et de logique. Les principaux arguments du protectionnisme dit pratique, notamment ceux tirés du marché national, de l'intérêt du travail national sont réduits par Bastiat à l'absurde avec beaucoup de brio. La pétition des marchands de chandelle, est restée célèbre dans ce genre. Bastiat nous montre les fabricants de chandelles demandant à l'Etat d'intervenir pour empêcher le soleil de leur faire concurrence.

près les jour-
ées sanglan-
es de juin
848 Bastiat

Après la révolution de 1848, et les tristes journées de juin, les dangers qu'on n'avait pu l'imaginer et plus graves pour l'avenir des sociétés que ceux du protectionnisme. Aussi, à partir de 1848, les écrits

Source : BIU Cujas.

lutte avant tout contre le socialisme, dont les progrès et les dangers l'effrayent.

de Bastiat vont être dirigés contre le socialisme sous toutes ses formes. Cependant, le protectionnisme ne quitte pas la pensée de Bastiat et l'idée lui vient que le protectionnisme est en définitive du socialisme et même du communisme. Le protectionnisme, écrit-il, devient, en se généralisant communisme, comme un carpillon devient carpe pourvu que Dieu lui prête vie. Il écrit alors en I849, son fameux pamphlet "protectionnisme et communisme" pamphlet qu'il dédie au protectionniste M. Thiers auteur du livre de la propriété. M. Thiers avait écrit ce livre pour défendre la propriété contre le socialisme Bastiat lui retourne le coup et lui dit que son protectionnisme c'est du communisme.

Pour Bastiat, le protectionnisme est en définitive du socialisme et même du communisme.

Aux grands industriels, aux grands propriétaires fonciers qui tremblaient encore de l'explosion socialiste de juin I848, il dit: "Vous criez sus au communisme, et vous êtes vous-mêmes des communistes, puisque vous trouvez fort bien que l'Etat prenne dans la poche du public pour garnir la vôtre; vous voulez que l'Etat organise pour vous le droit au profit, comment après cela pouvez-vous trouver mauvais que les ouvriers réclament le droit au travail et au salaire".

Bastiat, après I848, s'attache à la réfutation des erreurs socialistes. Sa controverse avec Proudhon, au sujet du crédit gratuit.

Mais la tâche urgente, après I848, c'est pour Bastiat la réfutation des erreurs socialistes. Proudhon propageait alors, parmi les ouvriers et les petits artisans, cette idée que la cause initiale du paupérisme et des inégalités c'est l'intérêt du capital, qu'en conséquence, la solution de la question sociale est dans la gratuité du crédit, dans ce qu'on appellera le mutuellisme. En réponse à Proudhon, Bastiat publie sa brochure "Capital et rente" (I849); il adresse cette brochure aux ouvriers de Paris particulièrement à ceux qui se sont rangés sous la bannière de la démocratie socialiste. Dans cette brochure il écrit notamment: "Essayons de pénétrer la nature intime de l'intérêt des capitaux, afin d'en prouver la légitimité et d'en expliquer la perpétuité". Puis d'octobre I849 à Mars I850, le même sujet de l'intérêt des capitaux et de la gratuité du crédit fait l'objet d'une longue polémique par correspondance entre Bastiat, d'une part et Proudhon et Chevé d'autre part. Les lettres ainsi échangées sont publiées dans les oeuvres complètes de Bastiat sous le titre "gratuité du crédit" et aussi dans les oeuvres complètes de Proudhon.

Les Harmonies économiques; ouvrage resté inachevé, par suite de la mort

Mais Bastiat avait une ambition scientifique plus haute, il voulait écrire un grand ouvrage doctrinal, où serait exposé dans son ensemble le jeu des lois économiques naturelles, tel qu'en définitive il était parvenu à le concevoir, où apparaîtrait en pleine lumière le grand fait de l'harmonie des intérêts, en opposition

Source : BIU Cujas

et en réfutation des antagonismes sociaux, auxquels conduit l'économie classique anglaise, qu'il appelait la "théorie des dissonances". Puis se sentant touché par la maladie, il alla s'installer à Rome, pour écrire son grand ouvrage qu'il ne peut achever. Ce qu'il en avait rédigé fut publié l'année même de sa mort "sous le titre "Harmonies économiques". Ce livre non terminé, ébauché seulement dans certains chapitres, est dédié à la jeunesse française dans des termes témoignant de la plus belle élévation de pensée pour des raisons qu'il donne dès les premières lignes de sa Préface: "Amour de l'étude, besoin de croyance, esprit dégagé de préventions in- "vétérées, coeur libre de haine, zèle de propagande ar- "dente, sympathie, désintéressement, dévouement, bonne "foi, enthousiasme de tout ce qui est bien, beau, sim- "ple, grand, honnête, religieux. Telles sont les appré- "ciations, les attributs de la jeunesse et c'est pour- "quoi je lui dédie ce livre. "C'est une semence, qui "n'a pas en elle le principe de vie, si elle ne germe "pas sur le sol généreux, auquel je la confie..

Dans quels termes Bastiat pose le problème social.

Dans la préface de ce livre, le problème social est posé dans des termes d'une netteté parfaite "Si laissés à leur libre cours, les intérêts sont anta- "goniques, les inventeurs de systèmes sociaux doivent "être au moins entendus. On comprend qu'on songe à subs- "tituer la liberté la contrainte plus ou moins étendue, "si sombre que puisse être pour l'humenité une pareille perspective". Les économistes classiques, malgré leurs théories conduisant aux antagonismes sociaux, pensent que, malgré cela, entre les deux espèces de maux, ceux qui se produisent dans le régime de liberté sont moindres. Mais tout le monde ne sera pas et n'est pas de leur avis. Au contraire, si laissés à leur libre cours les intérêts sont harmoniques, alors, les inventeurs de systèmes sociaux doivent être de suite éconduits, car la liberté s'impose alors et la liberté ne comporte point de système. La liberté est une solution simple de sanature. Les termes du problème social étant ainsi posés, la ferme conviction de Bastiat est que les intérêts sont harmoniques.

L'aide de la nature qui est absolument gratuite augmente avec le progrès et l'effort humain diminue.

On se contentera seulement de signaler une idée tout à fait fondamentale, à savoir que dans l'oeuvre de la production l'aide que nous prête la nature est absolument gratuite et n'entre pas en compte dans l'échange. D'autre part, tout le progrès technique et l'économique tend à augmenter cette contribution gratuite de la nature et à diminuer relativement la part de l'effort humain. Il en résulte que comme l'effort humain entre seul en compte dans l'échange, par l'effet de la con-

Source : BIU Cujas

currence, chacun des membres de la société voit s'augmentermenter progressivement la facilité de donner satisfaction à ses besoins. Tout produit venant à l'échange contient une portion toujours plus grande d'utilité gratuite et une portion relativement décroissante d'utilité onéreuse, c'est-à-dire d'utilité à payer. Telle est l'idée essentielle, dominante de Bastiat.

Il faut lire dans "Les harmonies économiques" notamment le chapitre IV: l'échange; le chapitre V: la valeur, le chapitre VII: propriété et communauté, le chapitre X: concurrence. Quant après avoir relu la formule abstraite donnée ci-dessus, on l'aura comprise, elle servira de clef.

La définition de la valeur par Bastiat. La valeur c'est le rapport de deux services échangés.

Le chapitre de la valeur, à la différence des autres chapitres, est difficile et même parfois obscur. Ce n'est pas que ce chapitre ait été négligé par Bastiat; au contraire, comme l'on dit vulgairement, il sent trop l'huile. Il y a beaucoup peiné, justement parce qu'il y attache une importance suprême. La définition qu'il y établit de la valeur est une définition nouvelle, et toute sa thèse des "Harmonies économiques" est commandée par cette notion de la valeur. Pour Bastiat, la valeur c'est le rapport des deux services échangés. Mais il n'est pas arrivé tout de suite à cette définition; il a, au contraire, commencé par donner à entendre que la valeur c'est le rapport de deux efforts échangés, ce qui n'est pas la même chose que deux services, puisque deux efforts échangés c'est la théorie de la valeur travail, de la valeur déterminée par le coût de production. Ce n'est que dans la suite du développement de ce chapitre, qu'on le voit établir que sous l'action de la concurrence le rapport des services tend toujours à se rapprocher du rapport des efforts; et voilà comment il arrive à dire finalement: "Laissons "les efforts de côté, et disons que la valeur c'est le "rapport de deux services échangés". En définitive, la théorie de la valeur de Bastiat n'est autre dans son fond que celle que, depuis les analyses de l'économiste anglais Stanley Jevons et de l'école psychologique autrichienne, on désigne sous le nom d'utilité finale, mais le mot n'est pas employé par Bastiat. La valeur, en somme, pour Bastiat est déterminée par l'utilité finale respective des objets échangés. Dire que la valeur c'est le rapport de deux services revient exactement à cela.

Quelques réflexions sur Bastiat et son oeu-

Pour avoir osé parler d'harmonies économiques et avoir même donné un pareil titre à son ouvrage Bastiat est regardé ordinairement comme un optimiste, et à sa suite l'école française, qui s'est beaucoup inspi-

Source : BIU Cujas

e. Bastiat est optimiste at.

rée de lui, s'est vue souvent appliquer cette même épithète à titre de reproche. On pourrait accepter qu'il fut ainsi qualifié si par là on entendait seulement l'opposer sur certains points importants aux économistes classiques anglais, couramment qualifiés de pessimistes. Mais il ne faut pas aller plus loin et si l'on veut dire par là qu'il ferme les yeux au spectacle de la misère humaine, qu'il professe un optimiste béat, qui trouve que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes, ou même si l'on veut dire que Bastiat pensait que tout serait, en effet, pour le mieux dans le meilleur des mondes, à condition qu'y régnât pleinement la liberté économique, que dans ce monde où règne la liberté économique le mal et le malheur ne seraient qu'un mauvais souvenir, il faut protester.

Pour comprendre la très noble et très belle attitude de Bastiat, il suffit de lire son oeuvre et particulièrement ses "harmonies économiques", au chapitre 24 intitulé "perfectibilité". On voit que ce n'est pas d'un oeil satisfait qu'il a regardé autour de lui. Ailleurs encore, dans son pamphlet intitulé "Propriété et spoliation", comme il vient d'affirmer que le principe de la propriété tend, avec une irrésistible puissance, à réaliser parmi les hommes tout ce qu'il y a de juste dans le désir de l'égalité, il ajoute: Voilà bien, dira-t-on, l'optimisme des économistes, ils vivent dans leurs théories et ne daignent pas jeter les yeux sur les faits, le monde entier ne présente-t-il pas le lamentable spectacle, à côté du paupérisme, du faste insultant le dénument, de la satiété et de l'inanition. Cette inégalité, ces misères, ces souffrances, je ne les nie pas, mais de dis que, loin que ce soit le principe de la propriété qui les engendre, elles sont imputables au principe de la spoliation". Donc ce n'est pas en regardant toujours autour de lui que Bastiat risque d'être optimiste.

Est-ce à dire qu'il serait l'optimiste naïf que certains s'imaginent et qu'il croyait que dans une société, d'où ce qu'il appelle le principe de spoliation serait radicalement extirpé, les hommes seraient parfaitement heureux. Bastiat croit fermement que liberté c'est harmonie dans l'ensemble; il proclame la perfectibilité humaine, le progrès nécessaire dans tous

---

rrata.

I° La manchette de la page I76 doit être lue: l'état croissant e la richesse nationale fait hausser les salaires et baisser les profits, etc..

2° Page I98 la manchette doit être lue. L'accroissement des capiaux qui fait hausser les salaires tend à abaisser les profits.

3° Page I99 lire au lieu de salaire plus élevé et

Source : BIU Cujas

les sens sous un régime de liberté et de parfaite justice, mais il ne manque pas d'ajouter aussitôt: "Est-ce donc que nous soyons utopiste, est-ce donc que nous "soyons même optimiste, que nous croyons que tout sera "pour le mieux dans le meilleur des mondes? - Non, l' "homme souffre et souffrira toujours, donc la société "souffre et souffrira toujours. Ceux qui lui parlent "doivent avoir le courage de le lui dire et c'est le "courage que n'ont pas la plupart des adversaires du "libéralisme économique, en particulier les plus ar-"dents de ses adversaires, les socialistes qui si volon "tiers accusent d'optimisme l'école libérale, alors que "nul plus qu'eux ne mérite cette qualification d'opti-"miste, quand ils parlent de la société qu'ils veulent "établir". Les socialistes du temps de Bastiat présentent l'avènement du socialisme comme la fin de toutes les misères et de toutes les souffrances. On les voit escompter avec assurance une transformation radicale de la nature humaine, qui d'égoïste deviendrait altruiste par le seul fait de l'abolition de la propriété, Bastiat ne croit pas à la perfection possible de l'homme, ni de la société, il ne croit qu'à la perfectibilité de l'homme et de la société, et s'il est pour la liberté, c'est justement, comme il le dit, que le moyen de la réalisation de la perfectibilité est dans la loi de responsabilité, et que la responsabilité ne peut pas se concevoir sans liberté.

L'éloge de Bastiat par de grands économistes ou écrivains du XIXème siècle.

On a beaucoup lu Bastiat dans son temps, mais déjà depuis longtemps on ne le lit plus guère et l'on a tort. Quelques mois après l'insurrection de 1871, Flaubert écrivait à George Sand, dont les tendances socialisantes avaient été si vives et étaient reproduites dans beaucoup de ses ouvrages: "Eclairez le bourgeois "d'abord, car il ne sait rien; imaginez que dans cha-"que commune il y ait un bourgeois, un seul, ayant lu "Bastiat, et que ce bourgeois soit un homme respecté, "les choses changeraient".

Il est de mode de refuser à Bastiat, tout esprit scientifique et de dire que la transparence de son style est dûe à ce qu'il n'y a rien dedans. Bastiat est un merveilleux polémiste et un économiste de premier plan. M.Cauwes déclare dans son Cours d'Economie politique: "Les harmonies économiques sont une oeuvre admira-

---

...prix de vente plus élevé, il faut lire salaire plus élevé et prix de vente moins élevé.

4° page 276 dans la dernière manchette au lieu de: au point de vue statique, lire: au point de vue dynamique.

Source : BIU Cujas

ble, malheureusement inachevée". M. Charles Gide,dans son Histoire des doctrines économiques parle des admirables petits pamphlets de Bastiat et surtout de son apologue inoubliable, intitulé "Ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas". Il parle encore de sa trouvaille, peut-être géniale pour expliquer la valeur, explication dont l'idée se retrouvera, dit-il, dans l'école qui se pique de la plus sévère méthode scientifique, l'école édoniste et mathématique.

D'ailleurs voici ce qu'on dit de Bastiat trois économistes étrangers, trois des représentants les plus éminents de cette école édoniste et mathématique: Stanley Jevons; Vilfredo Pareto et Guillaume Scharling de l'Université de Copenhague. Stanley Jevons écrivait, en 1879, dans sa "Théorie d'économie politique" :"La vé-"rité est avec l'école française, et plutôt nous recon-"naîtrons ce fait, et mieux ce sera pour le monde en-"tier". Parmi les grands économistes français,il cite en première ligne, après les Physiocrates, Bastiat. Vilfredo Pareto écrit: "C'est en vain que certaines personnes ont "tâché de rabaisser le mérite des oeuvres de Bastiat; il "y a plus de vrai savoir dans le petit pamphlet de "Bastiat sur la physiologie de la spoliation que dans "bien des gros volumes des socialistes de la chaire". Guillaume Scharling, parlant de la théorie autrichienne de la valeur, estime que cette théorie est un grand pas fait dans la voie de l'analyse de la notion fondamentale de la valeur, mais qu'elle a toutefois le tort de ne pas remonter jusqu'à la clef de voûte de l'édifice, clef de voûte qui se trouve dans la théorie de la valeur de Bastiat, bien qu'elle n'y soit pas encore mise en lumière. Il faudrait que ces lettres de créance ramenassent sur Bastiat l'attention et qu'elles incitassent à le lire, car, comme le dit Scharling lui-même, peu d'hommes ont su faire aimer l'économie politique, qu'il aimait tant.

STRUCTURE ACTUELLE de L'INDIVIDUALISME ÉCONOMIQUE.

Dans la seconde moitié du 19ème siècle, c'est-à-dire après Carey et Bastiat, l'école classique continue, et elle eutplus que jamais de nombreux représentants. Mais on ne voit pas qu'au cours de ce demi-siècle, rien de fondamentalement important ait été apporté à l'oeuvre doctrinale du libéralisme économique. Beaucoup de travail s'est fait, mais consistant surtout dans une systématisation, une mise au point, une organisation

Source : BIU Cujas

de la doctrine. C'est précisément cette structure de la doctrine libérale dans la seconde moitié du XIXème siècle, au commencement du XXème siècle, que l'on va maintenant étudier.

Introduction.

Position du problème d'art et vue sommaire de la solution qui lui est donnée.

L'individualisme actuel est strictement économique; il est indépendant de la morale, de la religion, de la politique.

L'individualisme économique, à son point de développement doctrinal présent, est fondé sur des considérations d'ordre exclusivement économique, qui le rendent nettement indépendant de l'individualisme philosophique, moral ou religieux; le fondement de l'individualisme économique a ses assises de caractère essentiellement technique, qui lui sont propres. En sorte qu'on peut être individualiste en économie politique sans se sentir en rien lié par là à être un individualiste dans les autres domaines de la pensée et de l'action. L'individualisme économique est quelque chose de tout à fait à part; il est indépendant de l'individualisme dans les autres domaines de la pensée et de l'action. Le passé et le présent fourniraient des exemples nombreux d'hommes, qui étaient des économistes nettement, pleinement individualistes et libéraux sur le terrain de l'économie et qui n'acceptaient cependant pas de l'être le moins du monde sur le terrain philosophique ou religieux. L'individualisme économique professe, et c'est là son seul terrain, que le régime normal, c'est-à-dire de temps normal, le plus favorable au progrès de la vie matérielle des sociétés civilisées, c'est lorsque l'individu jouit, aussi largement que le comportent l'ordre public et la sécurité extérieure, de la liberté de travailler, de produire, d'échanger, de consommer, d'épargner comme il le veut et comme bon lui semble, au mieux de son intérêt tel que lui-même en juge.

L'individualisme n'a rien de commun avec l'anarchisme.

Voilà, à notre sens, la définition de l'individualisme ou libéralisme économique. Certains disent à cela que c'est tout simplement l'anarchie puisque l'individu est maître. Mais on se rendra compte bientôt que la doctrine que l'on vient de définir c'est si peu malgré la première apparence la doctrine anarchiste, que c'est contre les institutions que ce régime implique et notamment la propriété, que l'anarchisme s'élève, et s'est toujours élevé depuis qu'il existe avec tant de violence. La propriété c'est la condition, c'est pour mieux dire la forme concrète de la liberté économique, telle que l'entend la doctrine individualiste; l'anarchisme ne peut pas souffrir le droit de pro-

Source : BIU Cujas

priété. De même, l'individualisme nécessite l'Etat, et un Etat fort, un Etat qui garantisse la propriété, et le respect des contrats; l'anarchisme voit dans l'Etat un ennemi à abattre avant tout. Il faut donc laisser de côté cette plaisanterie, qui consiste à dire, que le libéralisme ou individualisme économique n'est qu'un anarchisme timide; c'est tout l'opposé.

Quoiqu'il en soit, voici comment cette école individualiste pose le problème, auquel elle répond par l'affirmation consciente de la supériorité d'un régime de liberté, d'où le nom de libéralisme qui lui a été aussi donné, bien avant que lui soit donné celui d'individualisme. Si on dit de préférence individualisme économique, sans avoir peur de l'hostilité qu'éveille ce mot, par la confusion si courante entre l'individualisme économique et les autres applications de l'individualisme dans d'autres domaines, c'est parce qu'il marque plus intimement la technique du système. Le libéralisme, c'est une espression, qui marque plus la forme externe.

Pourquoi l'expression individualisme économique doit être préférée à celle de libéralisme économique.

Voilà comment se pose le problème d'art économique: Quelle est la politique économique générale la plus convenable au progrès de la richesse des nations, et à l'amélioration de la condition de l'ensemble des individus. L'individu est l'agent de l'activité économique, l'Etat comme Etat n'a pas de volonté propre, il n'a que celle des individus qui le composent. L'individu est l'agent de l'activité économique, et dans cette activité l'individu obéit aux tendances de sa nature, tendances qu'il n'est pas au pouvoir du législateur de changer.

Donc le premier point, pour poser le problème, est de voir quelle direction prend, et à quel résultat conduit la libre action économique des individus? Si le résultat est dans l'ensemble conforme à l'intérêt de la Société, il faut, comme le disent les physiocrates les premiers, il faut "laisser laire" l'individu. Si au contraire, le résultat, l'objet de la recherche que l'on vient de marquer est dans l'ensemble, ou sur certains points, anti-social, on pourra demander au législateur d'intervenir, non pas certes pour changer les dispositions fondamentales et naturelles de l'homme mais pour régler ou limiter le jeu de ces dispositions naturelles des hommes; le législateur pourra limiter ce jeu par les conditions d'exercice qu'il leur fera, comme il est peu de domaine où l'on soit davantage exposé que le domaine économique à travailler à l'encontre du but qu'on se propose, avant de demander au législateur son intervention pour remédier à tel ou tel mal plus ou moins réel, il importera souverainement de considérer si l'effet des restrictions à la liberté que l'on demande ne sera pas

L'individu n'agit et ne peut agir que suivant les tendances de sa nature. Et cette libre action de l'individu est conforme à l'intérêt général.

Source : BIU Cujas

pire par quelque côté que le mal auquel on veut remédier. Il importera, en d'autres termes de se demander si la Société ne souffrira pas plus qu'elle ne souffre de la liberté même. Pratiquement, c'est uniquement dans ces termes modestes, prudents, que le problème se pose, dit l'Ecole libérale car on n'est pas en peine de montrer que tout n'est pas pour le mieux dans le régime de liberté. Seulement, comme disait déjà Thomas Morus, dans son Utopia, au XVIème siècle: "Si pour guérir un malade, il faut tuer un homme bien portant, l'opération n'est pas à faire".

Voilà comment se pose le problème, et c'est après avoir en conscience examiné les choses de ce point de vue, que les libéraux, les individualistes concluent à la supériorité de la liberté. A leurs yeux, tout compte fait, c'est encore la liberté qui donne le meilleur résultat d'ensemble ou plutôt le moins imparfait. La liberté économique, telle que les économistes libéraux l'entendent implique essentiellement l'institution de la propriété individuelle, avec laquelle à vrai dire, il serait mieux de dire que la liberté économique se confond.

L'école individualiste fait fond sur l'individu pour le fonctionnement de la vie matérielle des sociétés.

Ainsi, tandis que l'individualisme à fondement juridique (car l'individualisme même sur le terrain de la politique économique ou sociale a des fondements divers) part de la notion de droit naturel de l'individu, tandis aussi que l'individualisme philosophique, lequel conduit facilement à l'anarchisme, prend l'individu pour fin, l'individualisme économique tire son nom de ce qu'il fait fond sur les individus pour le fonctionnement de la vie matérielle des sociétés. C'est beaucoup plus terre à terre sans doute, mais c'est cela, et c'est tout.

Mais ce n'est pas là une position vraiment paradoxale? Les individus surtout dans ce domaine de la vie matérielle n'obéissent pas à autre chose qu'à leur intérêt propre, à autre chose qu'aux suggestions de leur avantage particulier à eux.... Dès lors, il semble que dans ces conditions on ne puisse attendre des individus, pour la vie sociale, que le désordre économique sous toutes ses formes.

L'expérience des sociétés les plus prospères montre qu'en poursuivant leur intérêt propre les individus

Voilà le premier grand point d'interrogation qui vient naturellement à l'esprit. Pourtant, le fait est là; toutes les sociétés civilisées surtout les plus prospères et les plus industrieuses, toutes vivent sur les bases et avec les institutions essentielles de ce régime individualiste et libéral, et notamment avec la propriété. Alors, il faut bien qu'il en soit ainsi, puisque les sociétés libres sont les seules qui prospèrent;

Source : BIU Cujas

idus satisfont 'intérêt géné- al.

alors ceci doit se produire d'une manière générale, puisque d'une manière générale les individus, en poursuivant leur intérêt propre, se trouvent agir en conformité de l'intérêt social. Il faut bien supposer cela, puisque ces sociétés qu'on envie, qu'on a enviées, sont sous ce régime individualiste, et que malgré cette conséquence, qui semblerait devoir être inévitable, du gâchis et du désordre, ce sont ces sociétés qui sont les plus prospères.

oisguilbert.

C'est une énigme en apparence. Et il y a bien longtemps que cette énigme que posent les faits a frappé les esprits réfléchis; plusieurs l'ont même formulée dans des termes pleins de force. Pour ne pas remonter plus haut que la fin du XVIIème siècle et le commencement du XVIII° Boisguilbert, dans son opuscule intitulé "Dissertation sur la nature des richesses et de l'impôt" s'exprimait ainsi: "Les hommes ne cherchent qu'à "se tromper et à se surprendre depuis le matin jusqu'au "soir, ils aspirent continuellement à fonder leur opu- "lence sur la ruine de leurs voisins, et néanmoins, tous "entretiennent par là, nuit et jour, la richesse par "leur intérêt particulier et forment en même temps, "(quoi que ce soit ce à quoi ils songent le moins) le "bien général".

auvenargues.

De même partant de plus hauts sommets, le moraliste Vauvenargues et l'économiste Bastiat, formulent leur étonnement en présence de cette énigme, l'individu ne songeant qu'à son bien être, qu'à son gain, et néanmoins les sociétés vivant en principe, moyennant certaines conditions, notamment celle de la propriété. Vauvenargue dit: "C'est un grand spectacle que de considérer les hommes médisant en secret de s'entrenuire", et forcés néanmoins de s'entraider, contre leurs inclinations et leurs instincts".

Bastiat.

Et Bastiat, dans ses Harmonies économiques, chapitre "Concurrence", écrit: C'est un merveilleux spectacle que celui de l'intérêt privé réalisant sans cesse ce qu'il pense éviter toujours". "Harmonie toute de résultat, et nullement harmonie d'intention.

Adam Smith.

On peut penser qu'Adam Smith n'a pas manqué non plus de marquer ce fait, qui étonne tellement les écrivains dont on vient de parler. Il a marqué cette énigme, mais il l'a marquée de telle façon qu'en l'énonçant, il en amorce l'explication. Dans la Richesse des Nations, livre IV, chapitre 2, page 209 du Tome 2 traduc- Germain Garnier, édition 1859: "En dirigeant son indus- "trie (son activité économique) de manière à ce que son "produit ait le plus de valeur possible, l'individu ne "pense qu'à son propre gain. Mais en cela comme en beau-

Source : BIU Cujas

"coup d'autres cas, l'individu est conduit par une "main invisible à remplir une fin qui n'entre nullement "dans ses intentions". Comment cela se fait-il? Quel est le mécanisme spontané, qui d'un principe apparent de désordre et de confusion, tel que l'intérêt personnel, fait un principe d'ordre et d'harmonie, contraignant les intérêts individuels à agir suivant l'intérêt social, et cela, sans aucune violence sur les personnes, puisque ce faisant elles ne cessent pas d'obéir à leur intérêt propre.

L'étude de l'économie politique rend libéral et individualiste.

Les économistes ont analysé cela, ils ont démonté le mécanisme, et si, cela fait, ils tiennent pour l'individualisme en économie, c'est qu'ils sont persuadés que nul arrangement d'autorité ne donneraitdes résultats aussisatisfaisants dans l'ensemble que ceux qui sont fournis par la liberté sur la base de la propriété. Pour exposer ce mécanisme, pour rendre clair et intelligible ce mécanisme spontané de l'économie individualiste, pour faire comprendre en même temps leurs raisons de maintenir ce type naturel d'économie,voici comment les économistes libéraux procèdent.Ils se placent d'abord dans l'hypothèse où le jeu des intérêts individuels ne rencontrerait aucun obstacle, dans l'hypothèse d'une possibilité de concurrence pleine et entière, de liberté absolue; puis, ayant ainsi dégagé dans leur plein les forces en action, et la direction de ces forces, ils se placent, en second lieu, dans le milieu réel tel qu'il est.

Section Ière
Hypothèse d'un état de liberté économique et de concurrence sans obstacles.

La division du travail rend l'échange nécessaire.

Comme conséquence de la division du travail, qui est un fait en soi et pour tous, la vie économique a pour mécanisme fondamental l'échange. Dès lors, la direction naturelle de l'intérêt personnel est de tendre à obtenir le plus possible par l'échange, qui s'impose à lui. Voilà la voie nécessaire par où l'intérêt personnel est forcé de chercher son avantage.

Pour avoir le plus possible à échanger l'individu doit s'appliquer à produire ce qui se vend le mieux avec un

Or, pour obtenir le plus possible par l'échange, il faut naturellement s'appliquer à produire les marchandises dont le prix de vente se trouve le plus élevé par rapport à leur prix de revient. C'est en effet, l'écart entre ces deux sommes, qui constitue l'avantage à obtenir par l'échange. La valeur d'une marchandise, dépend de son utilité économique. Il faut insister sur le mot économique, car il y a utilité économique et utilité spécifique; - on disait autrefois la valeur en usage, utili-

Source : BIU Cujas

té spécifique, et la valeur courante, utilité économique. L'utilité spécifique, c'est la nature du besoin auquel elle répond, c'est celle qui consiste dans le rapport de la quantité des biens à la quantité des besoins.... On dit l'offre et la demande, toutes ces expressions se rejoignent plus ou moins.....

Donc l'individu, mu par son intérêt propre, est naturellement poussé à porter ses moyens de production, travail et capitaux, dans l'emploi, où la demande du produit les appelle, parce que c'est pour l'individu le moyen d'obtenir plus dans l'échange, seule voie qui lui est ouverte.

Cette idée qu'on vient d'exposer et qui parait abstraite, est celle qu'un publiciste, le premier qui ait intitulé un livre "Traité de l'Economie Politique" Antoine de Montchrétien, en 1615, exprimait de la façon pittoresque que voici: " Selon le cours du monde, chacun prend sa mire et tourne l'oeil, où il aperçoit reluire quelque étincelle d'utilité à laquelle l'homme se porte".

l y a adaption- t ajustement utomatiques e la produc- tion à la con- sommation.

C'est là tout le secret de ce phénomène, à première vue paradoxal, d'une production divisée à l'infini, oeuvre de milliers d'individus, agissant librement chacun de leur côté, sans concert comme sans autorité directrice, et néanmoins correspondant au besoin social, à ses mille modalités, à ses variations, à ses caprices. Quiconque est en mesure de fournir une contre partie à l'échange est assuré de voir le moindre de ses besoins, en temps normal, toujours prévenu et satisfait. La production recherchera toujours ce qui peut donner une contre partie à l'échange, et ainsi l'adaption et l'ajustement de la production à la consommation se trouvent ainsi assurés par le seul jeu du mouvement des prix. La production est-elle insuffisante pour une certaine catégorie de marchandises, sous la pression du besoin les prix de cette marchandise s'élèvent, et cette hausse attirant capitaux et producteurs, par la perspective d'un profit ou d'un salaire plus élevés, suffit à rétablir l'équilibre, pourvu que l'activité économique soit libre, qu'elle ne soit pas gênée par le législateur ou par des combinaisons privées, dont c'est trop souvent l'objet intéressé.

l y a aussi ne harmonie les intérêts ndividuels, ui convergent ers l'intérêt énéral.

Grâce aux indications instantanées de cette aiguille si sensible des prix, les approvisionnements en subsistances, par exemple dans une agglomération immense comme Paris ou Londres, sont assurés en quantité suffisante, sans déperdition et sans excès notable. De même, le nombre des mineurs, des tisserands, des maçons, des professeurs, des médecins, dans les sociétés se proportionne aux besoins, sans direction gouvernementale, sans contrainte de l'autorité publique, par le seul jeu naturel des

Source : BU Lujas

rouages sociaux. Une force inconsciente en quelque sorte, ou l'effort de la nature physique, agit pour rétablir dans l'ordre économique une certaine harmonie à travers ce désordre et ces irrégularités passagères.

Voilà le fait: une force inconsciente quand on la considère dans son ensemble at dans sa convergence, mais parfaitement consciente dans ses éléments composant, puisqu'en somme cette force est le fait des intérêts personnels poursuivant chacun leur propre avantage. Tous ces intérêts, qui sont en jeu, ne cherchent pas le résultat social qu'ils produisent, ils cherchent leur avantage, mais ce résultat social ne s'en trouve pas moins assuré par le mécanisme que l'on vient de voir. Ainsi, grâce à ce fait que le mécánisme vrai, profond de la vie sociale c'est l'échange, et étant donné la division du travail, l'intérêt personnel joue comme principe social, ces forces égoïstes et personnelles tournent en une force utile à la collectivité. Ce ne sont pas seulement les individus mais les capitaux qui trouvent leur emploi le plus avantageux c'est-à-dire les emplois correspondant aux demandes les moins satisfaites, la voie est ouverte à tous et une compétition se produit pour l'exploitation de produits d'une branche présentement plus rémunératrice.

L'action sociale de l'échange n'est possible qu'autant qu'il y a concurfence.

Ce concours pour la satisfaction des besoins sociaux c'est tout simplement: la concurrence. Le mot éveille des défiances, et la chose est honnie par beaucoup dans la mesure où elle les incommode; mais tout de même, dans son fond, la concurrence n'est pas autre chose que ce qu'elle vient de nous apparaître, bien avant que l'on ait dit son nom. Et c'est bien ainsi que le fondateur de l'Ecole physiocratique, première forme de la doctrine libérale la voyait, quand il disait dans ses Maximes "Seule la concurrence amène avec sûreté les approvisionnements où sont les besoins, et le travail où il est nécessaire; aussi ce qu'on appelle la cherté est le meilleur remède à la cherté. Cherté foisonne, cherté vient d'insuffisance, mais constitue un avantage grand à s'employer dans cette branche. Cherté foisonne, mais l'équilibre se rétablit, cherté multiplie".

La concurrence tend à niveler le taux du profit et à la réduire au taux moyen du profit dans le pays.

Non seulement la concurrence procure ainsi l'adaption et l'ajustement des productions aux besoins mais en outre, elle travaille à empêcher, l'individu de se faire surpayer, de façon durable du moins, ses services. C'est par là du reste que la concurrence est honnie, honnie par l'individu en tant qu'il est producteur et non pas en tant qu'il est consommateur. Tant qu'une branche de la production donne à l'échange des avantages exceptionnels, du travail et des capitaux s'y portant; la production y augmente donc progressivement. Et la production augmentant

Source : BIU Cujas

l'utilité économique du produit vient à baisser. Sa valeur baisse, son prix baisse par là même. Ce prix baisse tant que la production de cette marchandise et son échange continuent de donner un profit supérieur à ce qu'est le profit moyen du travail et du capital dans les autres emplois. Il y a naturellement tendance au nivellement du taux des profits, et le niveau vers lequel les profits tendent, c'est le coût de production, le prix de revient, qu'on appelle précisément pour cela "valeur normale des marchandises". C'est non pas la valeur réelle, mais la valeur vers laquelle, indépendamment de toute bonne volonté des entrepreneurs, des producteurs, tendent les profits dans leur ensemble. En sorte, que non seulement les productions individuelles sont poussées vers le besoin social, mais en outre, elles tendent toujours, non pas d'elles-mêmes, mais sous l'action de la concurrence, et toujours dans la mesure où la concurrence est vraiment libre, à fonctionner au plus juste prix.

'autre part, 'intérêt personnel est un rincipe extrêement actif u progrès éonomique.

Sous cet aspect encore comme sous le précédent, auquel il se surajoute, l'intérêt personnel joue comme principe social. C'est qu'en effet, il est de l'intérêt de la société que les produits soient fournis à un prix qui n'excède pas trop ce qu'il en coûte pour les produire. Il y a plus encore; grâce aux conditions que lui fait toujours ce mécanisme de l'échange, l'intérêt personnel n'est pas seulement, bon gré mal gré, un principe de conservation sociale, il est en même temps autre chose et plus, il est le principe extrêmement actif du progrès économique. On entend par progrès économique tout degré franchi dans la voie de l'économie des forces, c'est-à-dire de la diminution de l'effort pour l'obtention d'un même résultat ou parfois même d'un résultat plus grand bien que l'effort soit diminué. Ou bien encore, accroissement plus que proportionnel du résultat à l'effort augmenté. Or l'aspect principal du progrès économique, c'est la diminution du coût de production, la diminution du prix de revient. L'individu mû par son intérêt propre est toujours tendu vers la diminution de son prix de revient. Même dans l'hypothèse d'une économie individuelle isolée, Robinson dans son île, où cependant l'échange n'a pas à intervenir, l'individu est toujours tendu vers la diminution de son effort. Mais dans l'état réel des sociétés, avec la division du travail et l'échange, l'individu est beaucoup plus fortement poussé, que s'il était à l'état isolé, à diminuer son coût de production. Et ensuite, et surtout, ce faisant, c'est-à-dire en s'efforçant de diminuer son coût de production, l'individu réalise le progrès économique, non pas seulement pour lui mais pour la société toute entière. Ceci encore est l'effet de la concurrence, c'est-à-dire de la compétition du concours des intérêts

haque producion pour augenter son proit cherche à baisser son oût de proucteur.

Source : BIU Cujas

personnels pour la satisfaction du besoin social et dans la vue d'obtenir individuellement le plus possible par l'échange.

Chaque producteur a toujours à craindre que tel ou tel producteur de marchandises de même espèce ne trouve avant lui un moyen de diminuer son prix de revient, et par là de baisser un peu son prix de vente, de manière à attirer à lui la clientèle. Dans ces conditions, il est clair que l'individu est très énergiquement poussé à tout éviter de ce qui pourrait le mettre en état d'infériorité pour l'établissement de ses prix de vente, par conséquent, extrêmement poussé à toujours réduire autant qu'il le peut son prix de revient.

D'autre part, à partir du moment où dans une branche d'industrie donnée, la concurrence a ramené le prix de vente aux environs du prix de revient, ne laissant plus qu'un profit au taux moyen des profits dans le pays les producteurs les plus avisés et les plus ambitieux, ou les plus capables, qui ont souci de réaliser quand même des profits supérieurs au taux moyen, s'ingénient à baisser leurs prix de revient, pour réaliser des profits par le dedans du prix. En effet, ne comptant plus sur le taux exceptionnel du profit, que promettait l'élévation du prix due à l'insuffisance de la production il songe à tirer parti de ce prix abaissé qui est devenu le prix courant en diminuant ses frais, en combinant un coût de production moindre.

L'appât du gain rend ingénieux les esprits les plus médiocres.

Sous les deux aspects que l'on vient d'indiquer, qui d'ailleurs se combinent intimement, c'est là un moteur extrêmement actif de l'esprit d'invention, du talent de combinaison et d'organisation industrieux. On ne sait pas quelle est l'efficacité de ce moteur: l'appât du gain, chose vulgaire sans doute, rend ingénieux et parfois de façon surprenante les esprits les plus médiocres; il faut bien le reconnaître. Voilà dans quel sens l'individu est poussé par son intérêt propre et par le mécanisme de l'échange ouvert à tous.

La société toute entière est appelée à profiter des progrès constamment réalisés que suscite l'intérêt personnel.

Mais ce n'est pas tout; la société toute entière est appelée à profiter de ces progrès constamment réalisés, que suscite le pur intérêt personnel des producteurs, en prenant ce mot producteurs dans son sens le plus large, les voituriers, les commerçants eux-mêmes, tous ceux qui prennent part à l'activité économique. Voici comment cela se produit. On disait tout à l'heure que presque toujours, celui qui réussit par une innovation, qui peut-être ne mérite pas le nom d'invention, par un tour de main ingénieux, à baisser sensiblement son prix de revient, celui-là se hâte, dans son propre intérêt, de baisser un peu son prix de vente, non pas pour faire plai-

Source : BIU Cujas

sir à la clientèle, mais pour augmenter sa clientèle, pour percevoir son profit sur un grand nombre d'unités vendues. Le profit total lui importe plus que le profit par unités. Mais bien plus, notre producteur, en avance dans sa technique, va bientôt être obligé de baisser son prix de vente, bien au-delà de ce qu'il aurait voulu, car les autres producteurs de la même espèce de marchandise, pour maintenir leur situation menacée, vont s'efforcer de réaliser chez eux les mêmes perfectionnements, ou des perfectionnements analogues; et le coût de production du premier, qui était jusque-là un coût de production exceptionnel va devenir le coût de production ordinaire. Ce prix de revient, abaissé chez presque tous les producteurs, va désormais jouer comme valeur normale, c'est-à-dire attirant vers son niveau les prix de vente de tous les producteurs. Dès lors ce sont les consommateurs, c'est-à-dire la société qui profiteront du progrès industriel réalisé par le premier innovateur, peut-être inaperçu, le plus souvent inconnu.

ette diminution forcée du rix de vente ne-couragera pas individu d'être ingénieux. est pour lui ne question de le ou de mort conomique)

On dira peut-être que s'il en est ainsi, que si l'individu prévoit qu'en somme il sera dépouillé par la concurrence des résultats de son ingéniosité et de son effort, il se découragera et ne cherchera plus à perfectionner sa production pour en diminuer le coût. Il en serait bien plutôt ainsi si la concurrence ne régnait pas, si la concurrence ne le pressait point. Il en était ainsi autrefois, au moment des corporations de métiers; leurs règlements interdisant toute innovation personnelle, il en résultait justement la stagnation dans la technique de production. Mais avec la liberté de l'industrie, avec la concurrence toujours possible, ce découragement cette stagnation ne sont pas à craindre. Chacun sait s'il ne se perfectionne pas lui-même, bientôt un autre le fera, et que tout retard pour lui pourra lui être très préjudiciable. C'est déjà ce qu'observait il y a longtemps Boisguilbert. Au temps où il écrivait, "la technique de l'individualisme économique n'était pas encore très établie, mais il en sentait déjà toute la substance. Dans son langage toujours très nerveux, il écrivait dans sa "Dissertation sur la nature des Richesses" Dans un régime de liberté et de justice, il n'y a point d'autre ressource pour s'enrichir que de forcer de travail ou d'habileté sur son voisin pour le devancer en adresse et cette émulation devenant générale par le désespoir de s'enrichir autrement, tous les arts, se perfectionnent, et l'opulence est portée au plus haut point où elle puisse être".

autre part ette diminution du prix de

D'ailleurs à cette question du découragement possible de l'individu, de l'innovateur, presque tous les pays apportent un remède temporaire. D'abord, il faut toujours plus ou moins de temps pour que les con-

Source : BIU Cujas

vente n'est pas toujours immédiatement obligatoire.

La loi protège l'inventeur pendant un certain temps.

currents transforment leur procédé et leur outillage à l'imitation des procédés de l'innovateur, et pendant ce temps, l'innovateur est seul à exploiter son innovation. Il peut donc espérer avoir le temps d'en tirer largement parti. Du reste, il tient secrète son innovation autant que possible, et c'est son droit. Et puis, il y a autre chose d'un autre ordre. C'est que presqu'en tous pays, la loi vient à l'aide de l'innovateur, quand du moins l'innovation constitue proprement une invention. Dans tous pays, la société consciente de recueillir en définitive les avantages des inventions vraiment fructueuses, et sentant par là qu'il est de son intérêt social de favoriser l'esprit d'invention, la société assure à l'inventeur, qui lui en fait la demande, l'exploitation exclusive de son invention pendant un certain temps, généralement 15 ou 20 ans; cela dépend des pays. La société sait qu'elle tirera parti de façon définitive de cette invention, et le législateur assure à l'inventeur l'exploitation exclusive de son procédé, de son tour de main, de sa marque, en un mot de tout ce qu'on appelle la propriété industrielle (législation des brevets d'invention, des marques de fabrique). Mais dira-t-on si la loi intervient, ce n'est plus la liberté. Sans doute, cette intervention de laloi est restrictive de la liberté du moins temporairement, puisqu'elle interdit l'imitation d'un procédé. Mais ne voit-on pas quelle leçon se dégage de cela, au point de vue qui nous occupe. Il est si certain que les avantages de toute innovation individuelle passent rapidement de la tête de son auteur sur celles des consommateurs que presque partout la société a cru bon, dans son propre intérêt, lié au progrès de l'esprit d'invention, de retarder au profit de l'inventeur l'effet social de la concurrence. C'est un sacrifice qu'elle fait, mais un sacrifice intéressé. Du jour où l'invention tombera dans le domaine public, toute la société en profitera. Or, il faut encourager la puissance créatrice des individus.

Le but de l'activité de l'individu est personnel mais le résultat de cette activité profite à la société.

Ainsi, sous l'action combinée de l'intérêt personnel et de la loi du moindre effort, sous l'action de ces intérêts personnels en compétition pour la satisfaction des besoins sociaux, mais toujours dans le but d'obtenir un avantage pour soi, le principe de l'économie des forces se réalise socialement. Le but de l'individu est de profiter seul des perfectionnements qu'il réalise, mais le résultat c'est que la société toute entière en profite et cela de façon beaucoup plus durable que n'en profite l'innovateur lui-même.

Cette constatation

Bastiat, ramassant en quelques lignes le résultat de l'analyse que l'on vient de faire, présente ce résultat dans les termes frappants que voici: "Ainsi l'

Source : BIU Cujas

tation est faite par Bastiat Herbert Spencer et Schoeffle

intérêt personnel est cette indomptable force, qui nous "fait chercher et découvrir le progrès qui nous y pousse "l'aiguillon dans le flanc, mais qui aussi nous porte à "le monopoliser. La concurrence, qui n'est que le con- "cours des intérêts personnels, comme nous savons, est "cette force humanitaire, non moins indomptable, qui arra- "che le progrès à mesure qu'il se réalise des mains de "l'individu pour en faire l'héritage commun de la grande famille humaine. Ces deux forces l'intérêt personnel et la concurrence, qui ne sont que deux aspects du même fait, qu'on peut critiquer quand on les considère isolément, constituent dans leur ensemble, par le jeu de leur combinaison l'harmonie sociale". (Bastiat, les Harmonies Economiques, chapitre Concurrence, Page 355 tome 6 des oeuvres Complètes).

Herbert Spencer, philosophe sociologue anglais, qui eut tant de vogue pendant le XIXème siècle, voulut trouver un mot pour qualifier l'intérêt personnel dans son effet social, tel qu'il vient d'être décrit par Bastiat, et il a forgé ce mot un peu barbare, mais très expressif par sa puissance de synthèse de: egoaltruisme. Le mot n'eut pas de succès, il est trop barbare dans sa consonnance.

Un homme, qui n'était pas un individualiste comme Bastiat, un homme dont tout au moins toutes les sympathies allaient au socialisme, un homme dont tout l'effort tendit si sincèrement à se rendre compte des possibilités du socialisme, Schaeffle l'économiste autrichien, travailla beaucoup une partie de sa vie à essayer de s'expliquer à lui-même le socialisme et à regarder avec une très grande sympathie, s'il ne serait pas possible de réaliser ses idéaux. Il écrivait dans son étude déjà ancienne, intitulée "Programme économique", publiée dans la Revue d'Economie Politique, en traduction, en 1888 pages 54 et 55: "Le socialisme sera-t-il jamais en état de réaliser sur son terrain au même degré ou à un plus haut degré cette grande vérité psychologique et cette fécondité économique du principe individualiste, d'après lequel l'intérêt privé pousse à l'accomplissement des fonctions de la production sociale". Et il ajoutait, en 1888 toujours, "nous considérons cette question comme décisive quoique nullement décidée encore". Plus tard il abandonnait tout espoir de ce genre, si l'on enlevait à l'intérêt privé la liberté comme principe

La liberté n'est demandée par la doctrine individualiste que dans

Il importe de bien comprendre que si la doctrine individualiste libérale fait fond sur l'intérêt personnel et sur la liberté, c'est essentiellement de façon liée. Loin que la doctrine individualiste ou libérale demande la liberté uniquement par respect des intérêts individuels, et pour qu'ils soient à l'abri de tout con-

Source : BIU Cujas

l'intérêt général.

trôle, loin que cette doctrine pense que par eux-mêmes ces intérêts ne tendent qu'au bien de la société, au contraire, cette doctrine demande la liberté pour que les intérêts personnels, ces forces naturellement égoïste se trouvent obligées d'agir dans le sens de l'intérêt de tous et ne puissent se ménager des avantages durables au détriment de la collectivité. Voilà pourquoi elle est libérale.

On a coutume de ne voir dans la liberté, demandée par l'école libérale, que le débridement des intérêts individuels. Certes, il importe de ne point oublier ces intérêts individuels, sous peine d'en affaiblir le rôle, et la liberté qu'on demande procède de ce souci d'abord; mais elle procède aussi et tout autant, du souci de voir ces intérêts se brider les uns les autres. Si la doctrine individualiste veut la liberté, c'est aussi bien par défiance de l'intérêt personnel que par confiance en lui, c'est par les deux à la fois et de façon liée.

Ce mécanisme du régime de liberté exige l'institution de la propriété.

Il suffit de revoir en esprit le jeu du mécanisme, dont le moteur et le fonctionnement viennent d'être succintement décrits, pour voir du même coup que ce mécanisme implique l'institution de la propriété.

Le mécanisme que l'on vient de décrire n'implique d'une façon essentielle que cette institution, mais il l'implique absolument. Ce mécanisme ne peut pas marcher sans elle, ou pour mieux dire, on ne le conçoit même pas sans elle. L'institution de la propriété, c'est la forme même du système. Cela est si évident qu'Adam Smith ne crut pas utile de le faire seulement remarquer. Il décrit le système que l'on vient de décrire sans prendre même la peine de signaler que ce système implique la propriété. Il n'y pense même pas tellement cela va de soi. Pour les physiocrates, il en allait autrement. Les physiocrates, esprits français, essentiellement différents, voulaient mettre au point et expliquer tout, même ce qu'il n'était pas très nécessaire d'être expliqué. Quesnay, leur chef écrivait en très gros caractères "La sûreté de la propriété est le fondement essentielle de l'ordre économique de la société".

Le fonctionnement de l'individualisme exige l'existence de la propriété personnelle mobilière et foncière.

Ainsi on voit l'individu, mû par son propre intérêt, modifier, varier, transformer ses moyens de production, porter son travail et ses capitaux là où le mouvement des valeurs lui fait entrevoir un avantage; on voit cela et l'on admire le résultat social. Mais cela suppose l'individu maître de ses moyens de production, maître de ses capitaux comme de son travail, maître de les employer à l'usage qu'il entend sous sa seule responsabi-

Source : BIU Cujas

lité, maître de les échanger comme bon lui semble, maître également d'échanger les produits de ces capitaux et de ce travail dans les conditions qu'il estime les meilleures. Donc, propriété de notre propre personne de notre travail, ou comme disaient les physiocrates, propriété personnelle. Autrefois cette propriété de soi-même n'existait pas pour beaucoup d'hommes, ou bien était dans tous les cas très mutilée. Dans l'esclavage, les hommes n'étaient pas propriétaires d'eux-mêmes, dans le servage ils n'étaient pas propriétaires de leur travail; au temps des corporations fermées ils n'avaient pas la liberté d'exercer leur travail comme ils l'entendaient. Cela explique que les physiocrates, qui vivaient à une époque où l'on n'avait pas perdu le souvenir du servage tout au moins, et où régnaient encore les corporations, ne voyaient pas une fantaisie verbale dans cette expression "propriété personnelle", ils l'employaient justement pour en faire la base et le point d'appui des deux autres applications de la propriété, la mobilière et la foncière.

Propriété personnelle, propriété foncière, propriété mobilière, ces trois applications de la propriété sont nécessaires au bon fonctionnement du mécanisme que l'on a décrit tout à l'heure. Pour ce qui est de la propriété foncière, il peut sembler qu'elle n'est pas indispensable au fonctionnement du mécanisme décrit, il peut sembler qu'on pourrait s'en tenir à la propriété des fruits et des produits de la terre. On le conçoit à première vue, mais encore faudrait-il encore instituer une sorte de propriété temporaire de l'emplacement, qui permit à celui qui met ce sol en valeur de recueillir sûrement le résultat de son travail et de ses avances. C'est bien à cela qu'on s'en tient parfois dans des états de civilisation peu avancés, où la population est peu nombreuse. Mais du jour où pour satisfaire aux besoins d'une population croissante, il faut appliquer au sol beaucoup de travail et des capitaux importants, le tout faisant de ce sol une véritable machine à rendement différé et lent; on voit aussitôt s'implanter la propriété foncière, seule capable d'inciter les producteurs à incorporer à la terre tout le travail et tous les capitaux nécessaires.

Dans les sociétés primitives, la propriété foncière a pu ne pas exister ou n'être que temporaire, mais quand les besoins augmentent, elle seule est capable d'y pourvoir.

Pour montrer qu'il ne s'agit pas là de raisonnements qui n'en auraient pas moins leur valeur, mais qu'il s'agit de faits, on peut citer ce que disait en 1919 le Gouverneur de la Nouvelle Calédonie, soucieux d'inspirer aux Canaques le goût du travail et de développer la production, pour que la population elle-même se développe et soit plus heureuse. Il adresse à ses fonctionnaires des recommandations qui se ramènent à ceci: "Il voudrait voir les Canaques ne pas se borner à cultiver des

Source : BIU Cujas

plantes éphémères, plantes qui poussent rapidement et disparaissent ensuite, qu'on est sur de récolter, même si l'on n'est pas propriétaire; il voudrait les voir porter également leur effort vers les plantes de longue durée, telles que le cocotier, le bananier, le caféier. Mais il sent bien tout de suite quelle garantie il faut donner au cultivateur pour qu'il s'engage dans cette voie "On leur donnera, dit-il, l'assurance que les plantations qu'ils auront faites resteront leur propriété et je fais mettre à l'étude la question de savoir s'il ne serait pas possible d'attribuer à tout Canaque, qui aurait mis en valeur un terrain appartenant à la tribu, la propriété ou tout au moins la jouissance privative et indéfinie de ce terrain".

On voit par là ce qu'il faut penser de ces gens de bonne foi, mais naïfs, qui disent avec Jean-Jacques Rousseau, leur maître, que tout est perdu si l'on oublie jamais que les fruits sont à tous et que la terre n'est à personne... Il y a un monde dans lequel cela se voit, c'est le monde des animaux... et quoiqu'on puisse penser de l'homme avec ses défauts, il faut reconnaître qu'il a fait une autre oeuvre que celle des animaux. En outre, cela montre aussi quelle erreur est commise bien souvent, et de la meilleure foi du monde, quand on dit que la propriété foncière n'est admissible que là où la population est rare et la terre abondante, parce que ceci étant il y a de la terre pour tout le monde. Au contraire, dans ces régions là justement la propriété foncière n'existe pas généralement, parce que la société n'en a pas besoin. Historiquement, la propriété foncière s'établit à mesure que la terre se fait rare, rare relativement, rare par la multiplication des hommes, et elle s'établit comme condition de l'accroissement du nombre des hommes.

Malgré son apparence individuelle, la propriété a un caractère social.

Ainsi donc le droit de propriété dans ses diverses applications (personnelle, foncière, mobilière), dont on ne voit d'abord que le caractère individuel, est, en réalité, dans son principe, une institution d'utilité sociale, une institution, dont la raison d'être profonde est, au point de vue économique, non point dans la considération de l'intérêt de l'individu, mais dans la considération de l'intérêt de la société. La propriété est l'institution sociale par excellence. Et chose curieuse, beaucoup de juristes ne voient pas cela: Dans leur "Cours élémentaire de Droit Civil français", MM. Capitant et Ambroise Colin écrivent au Tome I dans les "Restrictions à la propriété" "En fait, la propriété institution individualiste, est, sous nos yeux, soumise à un régime de res-

Source : BIU Cujas

trictions qui lui confère déjà dans une large mesure un caractère social". Ainsi ces éminents auteurs, qui partent du point de vue juridique, ne trouvent à la propriété un caractère social que dans la mesure où on la limite comme si elle n'était pas fondamentalement, et avant tout, en elle-même sociale.

Lemercier de la Rivière regardait le droit de propriété comme un arbre, dont toutes les institutions sociales sont des branches, qu'il pousse de lui-même, qu'il nourrit, et qui périraient dès qu'elles en seraient détachées". "Là où la propriété, disait-il, n'"est point blessée par les atteintes à la liberté économique, avec laquelle elle se confond, l'intérêt personnel pousse vivement et perpétuellement chaque homme en "particulier de perfectionner, de multiplier les choses "dont il est vendeur, de produire ainsi la masse de jouissances qu'il peut procurer aux autres hommes, afin de "grossir par ce moyen la masse des jouissances que les "autres hommes peuvent lui procurer en échange. Le monde alors va de lui-même, le désir de jouir et la liberté de jouir ne cessant de provoquer la multiplication des productions et l'accroissement de l'industrie. Il imprime à toute la société, un mouvement, qui devient une tendance perpétuelle, jamais arrêtée, vers son meilleur état possible. Et s'il est, comme il le pensait et le disait, de l'essence de l'homme que l'intérêt particulier d'un seul ne puisse jamais être séparé de l'intérêt de tous, il apparait vraiment avec évidence que la propriété est l'institution en laquelle s'incarne l'ordre social.

C'est ce que, au lendemain de la grande tourmente révolutionnaire de 1789-1797, la Convention nationale elle-même reconnaissait dans la Constitution du 5 fructidor an III (22 août 1795), quand elle disait: "C'est sur le maintien des propriétés que repose la culture des terres, toutes les productions tout moyen de travail et tout l'ordre social".

Un économiste, oublié aujourd'hui, l'économiste suisse Antoine-Elisée Cherbuliez intitulait un ouvrage "Simples notions de l'ordre social à l'usage de tout le monde" et écrivait en 1848 après une autre explosion révolutionnaire qui, par l'inquiétude qu'elle causa, produisit les mêmes troubles dans l'économie. "La propriété dans le corps social remplit l'office du coeur. Est-elle menacée, aussitôt le corps social est saisi de terreur. Est-elle attaquée, il devient malade. Est-elle supprimée, il tombe en dissolution". Hyppolite Taine, au dire de l'un de ceux qui ont le mieux connu l'homme et qui connait peut-être le mieux son oeuvre, ramenait toujours le problème social et politique au principe du res-

Source : BIU Cujas

pect de la propriété "Taine, dit Paul Bourget, n'avait eu qu'à creuser cette notion de la propriété pour y trouver ce qu'y trouvera vraisemblablement tout réaliste sincère, l'abrégé de toutes les lois de la santé nationale" Il faut bien le dire, si depuis lors nous avons eu des exemples, comme l'exemple de la Russie soviétique, ils ne sont pas de nature à infirmer ces paroles.

"Eut-on imaginé, c'est un homme d'Etat qui parle, un Président de la République française chez lequel pourtant l'idée socialiste avait longtemps rencontré une grande sympathie (discours prononcé à Evreux, I4 octobre I923) que jamais serait offerte aux hommes une leçon de chose si décisive, une apologie si saisissante de la propriété individuelle. Faire ce qu'a fait le bolchevisme, ce n'est pas monter aux sommets, c'est retourner aux cavernes".

Enfin un homme plein de sérieux et de connaissances, M. Jouhannet disait, "C'est peut-être très pompier la propriété, mais l'air et l'eau, le soleil et la lune, le froid et le chaud, la faim et la soif, c'est également très pompier". La propriété, si c'est pompier, on ne peut pas s'en passer.

La propriété individuelle est une institution spontanée et non délibérée.

Pour les économistes, c'est la nécessité des libres moyens de production pour le fonctionnement du mécanisme économique, qui rend nécessaire ce droit plein, cette institution qui s'appelle la propriété. Les juristes au contraire parlent du fait de la propriété comme d'un fait de droit naturel, ils disent qu'il importe que l'individu puisse faire de sa chose ce qu'il veut; c'est pour cela qu'il faut la propriété. Les deux choses sont ainsi prises par les deux bouts.

A notre époque, habitués que nous sommes à vivre et à nous mouvoir dans un milieu de propriété individuelle, la technique intime de la vie sociale économique comme de tout ce au milieu de quoi nous vivons de façon habituelle nous échappe et volontiers nous considérons la propriété comme un postulat, comme une chose à laquelle doit s'assujettir le mécanisme; c'est de l'individualisme juridique. Mais dans les pays qui ne sont pas de vieux pays, où il s'agit d'instaurer notre régime de vie sociale économique, alors les rapports apparaissent dans une lumière beaucoup plus nette.

En I908, à la Douma russe venaient en discussion des projets de nouvelles réformes agraires. Alord, M. Stolopine, Président du Conseil, exposant les raisons qui militaient, selon lui, en faveur de la propriété individuelle chez les paysans russes, à la place de la propriété familiale et de la tutelle très étroite de la commune, avec toute la complexité qu'elle comportait, met-

Source : BIU Cujas

tait en avant: la nécessité de reconnaître le droit de disposer librement de ce que l'on possède du droit de faire de sa chose ce que l'on veut pour l'échange. "Il faut, disait-il, donner au paysan la possibilité de disposer librement de ce qu'il possède. Les paysans doivent être maîtres de leurs terres; les propriétés individuelles sont nécessaires pour rénover notre Etat, pour développer les forces productrices, qui sont la seule source de prospérité pour un pays".

Là où la propriété individuelle n'existe pas depuis longtemps, on sent cela. Joseph de Maistre a dit que nulle grande institution ne résulte d'une délibération et que même les ouvrages humains sont fragiles en proportion du nombre d'hommes qui s'en mêlent.... et de l'appareil de science et de raisonnement qu'on y emploie à priori.... Si c'est là un critérium des grandes institutions, la propriété est assurément du nombre. Les législateurs modernes peuvent bien délibérer sur l'opportunité d'instaurer la propriété là où elle fait défaut, comme dans certaines colonies, mais ils raisonnent, ces hommes d'Etat de notre temps, sur des données d'expérience archiséculaire. Cette expérience a été instituée par le développement de la vie sociale. Parmi ces hommes d'Etat ceux qui disent et tiennent à dire de notre temps que la source du droit de propriété est dans la loi même, n'entendent pas, ou en tous cas ne devraient pas raisonnablement entendre que c'est une assemblée de législateurs qui un beau jour a inventé la propriété. Même ceux qui disent que la propriété n'a de fondement que dans la loi n'entendent pas les choses ainsi. La loi positive consacre la propriété qui s'est établie d'elle-même, sans qu'on s'en doute. Assurément, dans un passé lointain bien des propriétés se sont établies sans les considérations par lesquelles on explique aujourd'hui la nécessité du maintien de l'institution. Sans doute la violence, la conquête ont une large part dans la création et surtout dans la distribution des propriétés foncières. Mais les sociétés perdraient bien plus à remettre toutes ces choses en question, qu'à garantir les propriétés, telles qu'elles se trouvent aujourd'hui. D'ailleurs, ce redressement de propriétés légitimes dans le passé serait une entreprise folle dans ses prétentions.

Les caractéristiques de la propriété pour l'individualisme. Liberté d'aliéner, d'échan-

La propriété, que réclame l'individualisme économique, c'est la propriété avec ses caractères traditionnels, qui ont été fixés par les civilisations les plus avancées de l'antiquité et notamment par le Droit romain, c'est-à-dire non seulement avec liberté de disposer de notre vivant et à notre guise, mais aussi avec la liberté de disposer pour après notre mort. C'est ce qu'on ex-

Source : BIU Cujas

ger. Perpétuité et transmission héréditaire.

prime de façon assez imparfaite en disant que la propriété est perpétuelle. La perpétuité du droit de propriété la faculté de transmettre ce droit pour après notre mort ou l'institution d'héritier ab intestat, c'est dans le fond la même chose. Et au point de vue économique, l'intérêt personnel fondement du mécanisme est formé normalement de l'intérêt familial. L'intérêt personnel n'est pas l'intérêt individuel, pour l'immense majorité des hommes, c'est normalement un intérêt collectif, c'est l'intérêt familial. Ce qui rend nécessaire la transmission successorale de la propriété, ce n'est que cette transmissibilité soit une condition d'un échange libre comme est la propriété prise en elle même, mais c'est que l'hérédité est une condition capitale de l'accroissement de la richesse sociale. Rien n'incite autant que l'hérédité à la formation des capitaux, sans l'accumulation desquels il faudrait, dans le domaine de la production, renoncer à tout progrès un peu considérable. La propriété droit individuel est une institution d'utilité sociale. Par la propriété l'intérêt personnel pousse l'individu à l'accomplissement des fonctions sociales. Assurément l'individu peut se tromper dans l'emploi de sa propriété ou dans la recherche de sa propriété, il peut même en mésuser. Mais ce n'est pas une raison, si l'individu ne nuit pas, ce faisant, au droit d'autrui pour porter atteinte à ce principe de conservation sociale et de progrès économique qu'est l'institution de la propriété. La vertu sociale de la propriété est dans la sûreté, dont elle est entourée.

Depuis quelques années, une jurisprudence, est en formation sur ce qu'on appelle l'abus du droit de propriété. C'est une jurisprudence dont l'esprit est de mettre une limite au droit d'abuser de la propriété. Pour mieux dire, ce mot abuser, que les jurisconsultes ont toujours employé jusqu'ici en faisant remarquer que ce n'était que la traduction du mot latin abuti, droit de disposer, d'aliéner, de donner.... est pris aujourd'hui par la jurisprudence pour exprimer un autre fait. Il est bien certain que l'exercice du droit de propriété sans limite peut, dans certains cas, constituer un abus lésif du droit de propriété d'autrui... L'exemple se voit. C'est un propriétaire foncier urbain, installe chez lui des appareils quelconques de nature à rendre insupportable le voisinage immédiat, afin que ses voisins soient incités à acheter ses terrains et à les payer un bon prix pour mettre un terme à cette gêne. Lajurisprudence reconnait donc la propriété, mais à la condition de ne pas en user pour ennuyer autrui.

Source : BIU Cujas

N'empêche que l'individu ale droit d'user comme il l'entend, sauf le respect du droit égal d'autrui, et sauf intention malveillante et dolosive pour le voisin, de faire de sa chose ce qu'il veut. Ce n'est donc pas au nom d'un droit à priori de l'individu, ce n'est pas au nom d'un droit individuel et naturel intangible, que les économistes affirment la nécessité de la propriété, ils parlent au nom de l'intérêt social.

Caractère de l'harmonie à laquelle aboutit le fonctionnement de l'intérêt personnel dans un régime de division du travail et d'échange.

Après l'analyse que l'on vient de faire du mécanisme de l'adaption spontanée des productions individuelles, au besoin social, il est évident que si l'intérêt personnel, dans l'ensemble l'intérêt social, il y a là une harmonie, non pas d'intention, non pas voulue et cherchée, mais simplement une harmonie de résultat. Ce qui d'ailleurs donne beaucoup plus de garantie qu'une harmonie intentionnelle. C'est moins beau, mais c'est beaucoup plus sûr.

Les désirs antisociaux n'infirment nullement l'harmonie de l'intérêt individuel et de l'intérêt social.

Dès lors, puisqu'il s'agit d'une harmonie de résultat, on peut s'étonner de voir si souvent encore aujourd'hui tourner en objection à cette harmonie ce qu'on appelle les désirs anti-sociaux de l'individu, lorsqu'il obéit aux suggestions de son intérêt propre. Cette objection des désirs anti-sociaux de l'individu qui ne permet pas de parler d'harmonie de l'intérêt individuel et de l'intérêt social.., cette objection est exprimée fortement pour la première fois· Montaigne dans ses Essais chapitre XXI quand il écrivait "Il ne se fait aucun profit qu'au dommage d'autrui. Le marchand ne fait bien ses affaires qu'à la débauche de la jeunesse, le laboureur à la cherté des blés, l'architecte à la ruine des maisons, les officiers de la justice aux procès et querelles des hommes et qui pis est, que chacun s'examine, il trouvera que nos sougaits intérieurs pour la plupart, naissent et se nourrissent aux dépens d'autrui". Montaigne parlait en philosophe moraliste. Plus tard, au XIXème siècle, quand les questions économiques et sociales viennent à prendre le pas sur beaucoup d'autres objets de la pensée spéculative, alors le thème purement moral de Montaigne ne manque pas d'être repris au point de vue économique; et le plus connu des disciples de Charles Fourrier-Victor Considérant dans son livre "La destinée sociale" (1830) écrira: "Le tailleur, le chapelier, le cordonnier ont intérêt à ce que les vêtements, les chaussures, les chapeaux soient promptement usés, le vitrier a intérêt à ce que la grêle et les orages brisent les vitres, le maçon et l'architecte ont intérêt aux incendies, le médecin aux maladies, le marchand de vin à l'ivrognerie, la fille de joie à la débauche, et quel malheur pour la magistrature, les gendarmes, les geôliers, les avo-

Source : BIU Cujas

cats, les avoués, et toute la basoche, si les crimes les délits et les procès venaient tout à coup à disparaître.

Idée générale de ceux qui invoquent les désirs antisociaux. L'individu désire l'accroissement chez ses voisins des besoins qu'il peut satisfaire.

On voit bien à quoi cela tend. L'idée dans tout ceci est simple: D'une manière générale, l'intérêt de tout individu est que ses concitoyens aient besoin le plus possible des biens qu'il produit, et des produits qu'il fournit, parce qu'alors il les vend plus cher, et son bien est plus grand. Par conséquent le désir secret de tout producteur de marchandises ou de tout fournisseur de services est que ses concitoyens manquent de ce qu'il vend afin que ses produits ou ses services lui soient plus chèrement payés. Cela est vrai, mais cela importe peu au point de vue qui nous préoccupe.

Les économistes libéraux savent bien que l'homme est mû par l'intérêt personnel, non par des sentiments altruistes.

Les économistes individualistes libéraux n'ont jamais avancé que dans leur conduite économique les individus étaient guidés par le sentiment du bonheur d'autrui, par le souci du bien public. Ces économistes n'ont jamais fait état de ces sentiments d'altruisme, de générosité, de charité même dans leur analyse, qui conclut à l'harmonie de l'intérêt individuel et de l'intérêt social. Ce n'est pas là-dessus qu'ils fondent cette harmonie. Bien au contraire, ils se gardent de faire état de ces sentiments désintéressés, puisque même certains leur reprochent de ne tenir compte trop exclusivement que du mobile de l'intérêt personnel. Dès lors, à quoi bon, se donner tant de mal à nous montrer dans des tableaux plus ou moins poussés au noir, ce que peut être l'individu obéissant aux suggestions de l'intérêt profond? Cela ne nous apprend rien. L'assertion des économistes touchant l'harmonie de l'intérêt individuel et de l'intérêt social, telle qu'ils la posent, ne peut pas être touchée de ce spectacle. Boisguilbert (fin du XVIème siècle, commencement du XVIIème) Boisguilbert ne voyait pas les hommes sous un plus beau jour que ne les voyait Montaigne ou Victor Considérant; disait, lui aussi, que les hommes aspirent continuellement à fonder leur opulence sur la ruine de leurs voisins. Cependant le même Boisguilbert n'en proclamait pas moins que les individus, mûs par ce peu sympathique intérêt particulier entretiennent nuit et jour la richesse, formant ainsi, quoique ce soit, ce à quoi ils songent le moins, le bien général.

En effet, dans tout ceci, comme il s'agit d'une harmonie, non pas d'intention, mais de résultat, ce n'est point aux intentions qu'il faut regarder pour comprendre ce qui se passe dans la réalité, en supposant, bien entendu, une société comme l'entend l'école individualiste une société où l'Etat s'acquitte comme il faut de ses devoirs essentiels et incontestés, au premier rang desquels est celui de réprimer toute atteinte au droit et à la li-

Source : BIU Cujas

berté d'autrui. En effet, de deux choses l'une, ou bien ces désirs anti-sociaux, qui peuvent animer l'individu sous la pression d'un intérêt propre trop exclusif, sont condamnés par la nature même de leur objet à rester impuissants, en ce sens que l'individu ne peut rien pour les réaliser, ou bien il est possible à l'individu de leur donner corps, de les réaliser. Voilà deux cas à envisager.

Si les désirs antisociaux sont irréalisables, de leur nature, la société n'a pas à s'en affecter.

Dans le premier cas, celui où il s'agit des désirs antisociaux, que l'individu ne peut pas réaliser, la société ne risque pas du tout d'en souffrir. Le vitrier peut souhaiter une grêle, qui brise toutes les vitres, ce n'est pas cela qui fera tomber la grêle.... Que le vigneron, dont le clos est bien abrité du vent du nord, fasse des voeux pour qu'une gelée de mai vienne détruire à point la fleur des autres vignes, ce n'est pas cela qui fera, au lever du jour, baisser le thermomètre. Il n'y a donc pas à craindre du point de vue social ces mauvais désirs.

A supposer qu'ils soient réalisables, ils constitueront des situations exceptionnelles et des délits pénaux; ils n'ont donc pas de portée économique.

Dans la seconde hypothèse, celle où les désirs antisociaux de l'individu peuvent être mis à exécution, la situation semble toute autre.... "Le maçon et l'architecte qui ont intérêt aux incendies peuvent mettre le feu aux bâtiments ou bien ils peuvent payer des malandrins qui se chargeront de la besogne;.. les cours d'assises ont connu ce fait. Un médecin intéressé aux épidémies a le moyen de les répandre.... On a vu des empoisonneurs chercher à empoisonner toute leur famille, pour toucher une prime d'assurance qu'ils avaient contractée pour les leurs..... Tout cela ce sont des désirs anti sociaux réalisables: ce sont des cas où l'intérêt personnel mal intentionné n'est pas impuissant. Sans doute, ces phénomènes ne sont pas conformes à l'intérêt social; mais d'abord, il faut reconnaître que ces cas sont rares, tout à fait exceptionnels et il ne faut pas oublier que ce qu'on envisage en économie politique, ce ne sont pas les phénomènes particuliers, ce sont les phénomènes généraux, phénomènes de masse. Et puis, ces faits exceptionnels, sont des crimes, ils relèvent de la Cour d'Assises dans toute société policée, ils ne diffèrent pas du fait d'assassiner pour voler. Donc, soit à cause de leur caractère de monstruosité, soit par crainte des peines destinées à les réprimer, l'idée de pareils crimes ne peut germer que chez certains cerveaux, chez la plupart elle est repoussée avec horreur, dès qu'elle apparait. En sorte que, pour l'immense majorité des hommes, même ces désirs antisociaux susceptibles de réalisation volontaire, ne sont pas plus à retenir que ceux pour la réalisation desquels la volonté de l'homme est impuissante. Leur portée économique n'est guère plus grande dans des pays, où la police et la justice sont ce qu'elles doivent être.

Source : BIU Cujas

Bref, l'intérêt personnel est donc le plus souvent impuissant ou inactif dans les tendances anti-sociales extrêmes, qu'il peut revêtir. Voilà le fait pour tout esprit de bonne foi. Mais à supposer que les évènements dont on vient de parler se réalisent tout à coup d'eux-mêmes: un orage détruit les récoltes, une gelée fait perdre tout espoir de vendange, la grêle brise les vitres, une épidémie éclate... on peut admettre qu'en dedans d'eux-mêmes, des gens vont s'en réjouir, mais leur joie inconvenante ne fera pas grand mal à la société. En revanche, ces gens, poussés par leur intérêt vont se donner tout le mal possible pour réparer le désastre, non pas par esprit d'altruisme, mais pour satisfaire leur propre intérêt. Le négociant en vins ou en grains se hâte de faire venir des denrées des pays, où la récolte a été abondante et la vente favorable; le vitrier se multiplie pour remettre des vitres, le médecin s'empresse autour des malades et s'efforce de les guérir ne fût-ce que pour garder sa réputation et sa clientèle. Voilà l'effet du véritable intérêt personnel, pour tout esprit, dont "les arbres n'empêchent pas de vpir la forêt". Hors de là, l'intérêt personnel est le plus souvent impuissant, par raison physique comme dans le premier cas, ou inactif par raison morale ou par crainte du châtiment.

Voilà quelle est la véritable portée de cette objection, à première vue si frappante, qui est faite depuis si longtemps à la thèse de l'harmonie de l'intérêt individuel et de l'intérêt social.

Tout cela n'est pas d'une portée pratique sérieuse au point de vue de la validité du système individuel; mais autrement sérieuse est la question des fraudes et des tromperies sur la marchandise. Ici, il ne s'agit pas de susciter le besoin, il ne s'agit plus de destruction de biens possédés par nos semblables, de façon à ce qu'ils recourent à nos services, il s'agit de tromper nos semblables dans la satisfaction que nous leur offrons de leurs besoins. L'intérêt personnel peut être porté à cela, et malheureusement il ne s'en fait pas toujours faute. L'accroissement du gain que, sous la pression de la concurrence, le producteur honnête cherche au grand profit de la société dans des perfectionnements techniques ou commerciaux, le producteur dénué de scrupules peut être porté à le chercher au grand dommage de la société, dans la sophistication des produits, dans la tromperie sur le poids et la mesure.... L'intermédiaire même entre le producteur et le consommateur, le marchand peut être porté à cette fraude comme le producteur lui-

La question de la fraude sur marchandise est beaucoup plus importante que celle des désirs antisociaux.

Source : BIU Cujas

même par la facilité de l'indélicate besogne. Pour la sophistication des produits, on se donne facilement à soi-même des excuses ou des justifications. Le produit travaillé, dit-on, est aussi bon, même plus séduisant à l'oeil que le produit naturel.... N'empêche que ces fraudes, comme toutes fraudes, sont hautement condamnables. Ces procédés, non seulement nuisent au consommateur, mais nuisent gravement aussi aux fabricants et aux marchands loyaux, qu'elles mettent dans un état d'infériorité. Sans doute, comme principe, c'est au consommateur à se défendre; mais bien souvent, cela lui est difficile, puisque précisément il est trompé: Si on ne peut pas contester, disent les individualistes, qu'il rentre dans les fonctions naturelles de l'Etat, non seulement d'aider les consommateurs à découvrir la fraude, et diverses institutions assez nombreuses existent pour cela, mais de la punir. Il faut bien reconnaître qu'une législation répressive des fraudes est extrêmement délicate à établir quand on y regarde de près. C'est une répression légitime dans son principe, mais qui dans son application peut produire des inconvénients au moins aussi graves que ceux auxquels on veut remédier. Rien n'est plus nécessaire que d'interdire, par exemple, les préparations nocives pour la santé, mais il ne faut pas aller loin dans cette voie, sous peine de provoquer de graves perturbations dans le commerce des vins par exemple. Puis bien souvent; le consommateur serait tout le premier à se plaindre de cette législation, qui veut le protéger. Le fabricant doit tenir compte du goût de ses consommateurs. Si les lois répressives des fraudes ne sont pas aussi nombreuses qu'on le souhaite, ou si celles qui existent ne sont pas appliquées rigoureusement, il y a beaucoup de raisons pour cela. Dans cette matière, c'est l'affaire du consommateur à se défendre, réserve faite, des fraudes proprement nocives à la santé.

Quoiqu'il en soit, le fait de la fraude dommageable à la société est trop réel, et bien évidemment, on ne peut pas songer à soutenir que l'intérêt personnel ne trouve moyen d'aller indûment contre l'intérêt social. Mais rien n'est sans défaut en ce monde, pas même la liberté. Il faut voir les avantages généraux de la liberté en regard de ses inconvénients particuliers Et de ce point de vue, il reste que les inconvénients particuliers, incontestables, de la liberté ne sauraient l'emporter sur les avantages généraux dans l'ensemble. Si dans l'ensemble, l'intérêt personnel agit comme principe social au point et avec la portée que l'on a vus, si la vie et le progrès économique de la société sont

Source : BIU Cujas

assurés de façon certaine, non seulement sans contrainte autoritaire sur l'individu, mais en proportion que cette contrainte existe moins. C'est, pour un régime, un avantage de nature à éclipser bien des tares, si réelles qu'elles soient. Emerson, philosophe américain, dans son livre "Sociétés et solitude" dira: "Le commerce, cet éducateur des peuples, ce bienfaiteur malgré lui, aboutit par toute la terre à des délits honteux, à la duperie, et cependant, il est le plus grand améliorateur du monde". Voilà l'esprit dans lequel les libéraux voient cela. Ce n'est pas de l'optimisme.

Section II
Le milieu réel et le fonctionnement de l'individualisme économique.

Dans l'hypothèse abstraite envisagée jusqu'ici, l'individualisme apparaît le meilleur régime pour la société.

Ainsi par le seul jeu de l'intérêt individuel et de l'intérêt personnel la société est assurée de son entretien, dans des conditions de plus en plus conformes au principe du moindre effort, non pas en ce sens que les hommes auraient de moins en moins à peiner pour donner satisfaction à leurs besoins et à leurs désirs, parce que le besoin et le désir augmentent sans cesse avec la facilité même de leur satisfaction, mais en ce sens qu'avec une quantité donnée d'effort, les hommes sont en mesure de se donner des satisfactions croissantes. Ainsi, c'est non seulement l'adaptation de la production au besoin social, mais encore le progrès économique proprement dit, qui se trouvent assurés par le seul jeu des intérêts personnels.

Ces résultats ne sauraient être infirmés dès que l'on entre dans la réalité. Pas plus que la mécanique appliquée n'infirme les données de la mécanique rationnelle.

Voilà le tableau en présence duquel nous nous trouvons en ce moment. Mais peut-on dire et l'on a dit maintes fois: tout cela, c'est de l'hypothèse, et dans la réalité, les choses ne vont peut-être pas aussi bien? Le milieu social tel qu'il est et les conditions externes de la vie économique ne viennent-ils pas introduire des grains de sable, peut-être même de grosses pierres, dans le jeu du mécanisme? Cette concurrence sur laquelle on fait fond joue-t-elle à plein, comme on l'a supposé jusqu'ici? Est-ce que cette concurrence, au contraire, ne rencontre pas des obstacles naturels. Dès lors, ne se peut-il pas que cela enlève toute valeur à la concurrence à laquelle on est jusqu'ici arrivé? A quoi bon, en d'autres termes, spéculer sur une base hypothétique?

A cela deux observations sont à faire. La première est la suivante: En mécanique, on distingue une mécanique pure ou mécanique rationnelle, qui

Source : BIU Cujas

fait abstraction des obstacles, des frottements, qui résultent de ces obstacles, et puis une mécanique appliquée, qui fait entrer en ligne de comptes ces obstacles et ces frottements. Il n'est jamais venu à l'esprit de personne que les études de mécanique pure fussent un jeu d'esprit sans portée pratique, un jeu/dont les données dussent être oubliées quand on se propose de construire une machine quelconque. Pourquoi n'en serait-il pas de même en Economie Politique? Là-dessus il s'agit de discerner une force et sa direction. En bonne logique scientifique, il y a une économie pure et une économie appliquée. Alors, de même que la mécanique appliquée ne doit jamais perdre de vue les données de la mécanique rationnelle, de même l'art économique des doctrines ne doit jamais perdre de vue les données de l'économie pure. Voilà une première justification de la manière de procéder de l'Ecole libérale.

d'esprit/

L'hypothèse individualiste repose sur des réalités,qui sont l'intérêt personnel et la loi du moindre effort.

D'autant plus que, l'hypothèse indidividualiste n'est pas tant s'en faut, hypothèse pure; dès le commencement, elle n'est pas intégralement hypothèse. A force de parler d'hypothèse, on pourrait finir par croire que tout est hypothèse dans ce que l'on a vu jusqu'ici. Or le point de départ des raisonnements faits jusqu'ici, n'est nullement hypothétique. Ce point de départ est l'acceptation de cette double donnée de fait que l'homme, dans son activité économique, est mû de façon tout à fait dominante par son intérêt propre, et que sous l'impulsion de ce mobile, il obéit à la loi du moindre effort. Ni la force, ni la direction de la force ne sont hypothétiques. Elles sont réelles, elles sont contrôlables par chacun de nous sur nous-mêmes. Elles sont contrôlables même beaucoup plus aisément que ne l'est n'importe quelle loi physique ou chimique. Ce n'est évidemment pas l'hypothèse que de considérer cette force, l'intérêt personnel, comme obligée d'agir dans un monde, où règne la division du travail et l'échange, où par conséquent l'activité économique des individus s'exerce en vue de l'échange. On est donc bien parti de faits généraux, constants, indiscutables, on est parti de réalités, l'hypothèse n'a commencé qu'à partir du moment où l'on a fait abstraction des obstacles ou des difficultés des faits, qui peuvent venir à la traverse du jeu de ce mécanisme, gênant son mouvement, le compromettant plus ou moins gravement. On a supposé, en fait, un milieu social et des conditions externes, où les intérêts personnels joueraient avec aisance, de manière que la concurrence fonctionne pour ainsi dire à plein. Alors, à l'aide du raisonnement logique, sans perdre de vue les indications au moins générales, qui ressortent des faits et de l'histoire parce qu'il est impossible de s'en dégager complè-

Source : BIU Cujas

tement l'esprit, on s'est représenté le jeu du principe économique dans ce milieu, comme fait le physicien qui opère pour certaines expériences, dans le vide autant qu'il a pu le produire, pour se rendre compte de certaines propriétés des corps. En procédant ainsi on a constaté que le libre jeu des intérêts personnels tend intimement à donner un résultat général conforme à l'intérêt social, et que le fonctionnement de ce mécanisme implique essentiellement l'institution de la propriété.

Pour ne pas apprécier le résultat de cette première étape de la pensée économique, il faut faire fi vraiment de toute méthode scientifique dans l'élaboration d'une théorie d'art. Sans doute on ne peut pas s'en tenir à cette première étape, et c'est pourquoi il importe d'envisager maintenant les conditions plus concrêtes, dans lesquelles l'intérêt personnel, l'échange et la concurrence sont appelés à s'exercer.

Cette première étape franchie, il faut examiner les circonstances concrètes dans lesquelles intérêt personnel, concurrence et loi du moindre effort fonctionnent.

Des réalités et des faits, qui sont allégués ou invoqués contre l'individualisme économique, les uns se réfèrent plus directement à la production, les autres à la répartition. D'ailleurs il convient de remarquer la compénétration ou l'interdépendance des deux points de vue de la production ou de la répartition.

A-Faits et réalités invoqués contre l'individualisme et se référant plus directement à la production.

Voici les trois catégories de faits ou d'objections contre la thèse qui se réfèrent plus directement à la production.

I° - Les difficultés naturelles que rencontre l'adaption des productions individuelles aux mouvements de besoin social.

2° - La concurrence tend à aboutir au monopole de fait (ce qu'on appelle le principe d'autodestruction que recèle la concurrence).

3° - La considération de l'intérêt national ou l'individualisme économique dans son application au commerce international, avec des objections qu'un régime de liberté suscite dans beaucoup d'esprits sur le terrain.

a) les difficultés naturelles que rencontre l'adaptation des productions individuelles aux

Les difficultés naturelles que rencontre l'adaptation des productions individuelles aux mouvements du besoin social, sont en premier lieu la difficulté de la connaissance de l'Etat du besoin social. Pratiquement, c'est le mouvement des valeurs, le mouvement des prix, qui révèle l'état respectif de la production et du besoin social dans le moment. C'est là-dessus que le mécanisme fonctionne dans un sens ou dans l'autre. Me

Source : BIU Cujas

mouvements du besoin social difficulté de la connaissance du l'état du besoin social.

à mesure que s'élargit le marché des produits, à mesure que de marché local, il est devenu régional, puis national, puis international, il est devenu plus difficile de se tenir au courant de ce mouvement des valeurs et des prix. Quand le marché était encore local ou même régional, il était assez aisé de voir comment cela se passait, sur quel point les prix haussaient ou baissaient et d'agir en conséquence. Mais comment faire avec un marché mondial. En outre, beaucoup de producteurs sont encore portés à croire que dans la production les capacités techniques suffisent, oubliant que dans l'état réel de production divisée et pour l'échange, un des aspects les plus importants du travail de production est de chercher et de connaître l'état actuel du besoin social, et son action sur les valeurs.

Cette difficulté, sous son double aspect, d'une part, entrave, dit-on, l'adaptation de la production au besoin social, et d'autre part entraîne des souffrances pour les inexpérimentés, et des avantages pour les bien renseignés, qui ne sont pas concurrencés aussi rapidement qu'ils le seraient sans cela. Voilà la première objection. On objecte aux individualistes qu'ils raisonnent dans cette hypothèse où c'est le mouvement des prix, qui fait se diriger travail et capitaux d'un côté et de l'autre. Mais ce mouvement des prix, il faut le connaître et aujourd'hui, c'est de plus en plus difficile. A cela l'Ecole individualiste répond que sans doute cette difficulté de connaître l'état du besoin social par conséquent des prix à chaque moment est une source d'avantages temporaires pour les gens bien informés, mais cela n'est pas tant à regretter. C'est en somme une prime à l'habileté, à l'ingéniosité, à l'effort, que certains font pour connaître exactement l'état du besoin social; c'est une prime qui est fort utile à la société, puisqu'elle pousse justement les individus à se renseigner sur les mouvements du besoin social.

D'ailleurs, si la difficulté de connaître l'état du marché parait bien, en effet, augmenter avec l'extension moderne immense du marché, d'un autre côté, des facilités beaucoup plus grandes sont tous les jours offertes aux individus pour vaincre ces difficultés: les bourses de marchandises, la presse, le télégraphe, le téléphone, les agences d'informations de toutes sortes, les Chambres représentatives, qui existent presqu'en chaque métier, toutes ces inventions, toutes ces améliorations, tous ces organismes permettent de mieux en mieux aux individus de connaître le marché, si grand qu'il soit. Le marché s'est singulièrement élargi, et si des progrès n'avaient pas été faits en même temps, la difficulté serait terrible. Mais presque en même temps que le

is le progrès s communica- ons matériel- intellectu- les facilitent aque jour da- antage la con- aissance de l' tat du besoin social.

Source : BIU Cujas

marché s'étendait, se sont développés ces inventions et ces organismes, qui permettent de se renseigner sur l'état du marché mondial mieux qu'on ne le pouvait au temp du marché local. Et sur ce terrain, les libéraux ne s'o posent aucunement à l'Etat, qui possède de nombreuses agences, non seulement dans le pays, mais à l'étranger aide les particuliers en publiant les informations et le documents qu'il peut recueillir par l'intermédiaire de ses agents, qui sont même invités à les lui fournir.

Voilà donc une difficulté, qu'il fallai envisager, mais qui n'est pas si sérieuse qu'il semblai au premier abord, c'est une difficulté qui s'est aplani à mesure qu'elle grandissait. Et puis les économistes i dividualistes n'ont prétendu à aucun moment que le système individualiste fut parfait. Si parce qu'une chose n'est point parfaite, il fallait par cela seul la détru re, que de choses ne faudrait-il pas détruire. Il n'y a pas que l'ignorance économique, qui peut être ennuyeuse et dommageable pour la société; l'ignorance politique n'est-elle pas beaucoup plus grande que l'ignorance économique? Alors, pour y remédier, va-t-on demander la su pression du suffrage universel? Beaucoup il est vrai le demandent pour cette considération... On voit où cela conduit, de ce qu'une chose n'est point parfaite, il fa la supprimer: il ne faut pas être aussi brutal.

2° Difficulté de changement de lieu et de changement d'emploi pour le travail.

La seconde difficulté en présence de la quelle se trouve le fonctionnement du système individualiste dans son adaption de la production au mouvement du besoin social, ce sont les difficultés du changement de lieu et du changement d'emploi pour le travail. On suppo disent les critiques du libéralisme économique, le travail se déplaçant sans difficultés pour se porter là où sa valeur est plus haute, par conséquent où le besoin social est plus grand. Mais le travail n'est pas si mob le que cela. Le travail ne se déplace pas sous l'action de la valeur comme se déplacent les liquides sous l'action de la pesanteur. Deux points de vue sont à dissocier ici; le point de vue de la distance, et le point de vue du changement d'emploi.

Ces difficultés au point de vue de la distance s'atténuent par suite des progrès de l'industrie des transports.

Comme on l'a dit: "Le travail c'est l'h me", et l'homme ne peut pas envoyer son travail à Marseille en restant à Paris. Cela est vrai surtout du travail manuel. L'homme a des habitudes, des affections qui le fixent en un lieu, qui l'empêchent souvent de se porter là où l'utilité par conséquent la valeur de son travail serait plus grande. Il y a longtemps qu'Adam Smith a dit que "de tous les bagages, le plus difficile à transporter, c'est l'homme". C'était vrai surtout de

Source : BIU Cujas

son temps. Aujourd'hui l'Ecole libérale accepte que c'est là un obstacle à l'adaptation, mais un obstacle qui s'atténue de nos jours d'une façon que personne n'aurait pu prévoir il y a quelque cinquante ans. Les progrès de l'industrie des transports: chemins de fer, navigation à vapeur, automobile, aviation même, et les progrès des moyens de communication écrite ou verbale, postes, télégraphes, téléphones, radiophonie tous ces moyens de communication physiques matériels font qu'on s'effraie infiniment moins qu'autrefois de l'éloignement et du déplacement; et de ce côté, l'adaptation de la production, de la production du point de vue des hommes est grandement facilitée.

a division des aches, poussée e plus en plus oin surtout ans l'industrie, facilite es changemens de profession et d'emploi.

Quant à la mobilité du travail, elle est imparfaite, non pas seulement du point de vue que l'on vient de voir, mais encore en ce sens qu'il ne s'agit pas seulement d'aller exercer sa profession là où elle sera le mieux rémunérée, mais qu'il s'agit aussi de pouvoir changer de profession et d'emploi. Cette difficulté est une cause de souffrances très grandes pour l'individu qu'un emploi faisait vivre, quand cet emploi cesse d'être rémunérateur. L'Ecole libérale répond à cette objection que sans doute le changement d'emploi, est un obstacle... mais, ce serait un obstacle dans n'importe quelle organisation économique, un obstacle qui en lui-même tient à la nature des choses. On peut remarquer d'ailleurs que la division des tâches, qui est poussée de plus en plus loin, diminue sensiblement l'importance de cet obstacle, au moins dans l'ordre de la production manufacturière. De ce fait, il n'y a pas besoin d'un apprentissage aussi long pour exécuter la tâche bien limitée et bien étroite que pour apprendre une profession consistant à fabriquer presque de toutes pièces un produit. C'est surtout avec le machinisme que la nature du travail à fournir dans l'industrie devient de jour en jour plus uniforme. Une instruction technique assez courte, quelquefois très courte est suffisante. Ford le grand constructeur d'automobiles, disait, dans son dernier ouvrage, que 95 % de ses ouvriers ne sont pas des ouvriers experts,ce sont des manoeuvres, mais des manoeuvres qui tous sont attachés aux mouvements des machines et il disait que la période d'apprentissage, qui leur est nécessaire, va de une heure à une semaine. C'est sans doute là le point le plus extrême auquel de nos jours est arrivée la facilité d'apprendre non pas une profession, mais une tâche. Il est certain en effet qu'on n'en est pas partout à ce point. Mais il n'en résulte pas moins qu'aujourd'hui le changement d'emploi, de travail manuel, devient de jour en jour plus aisé. Une assez courte instruction technique donnée aux jeunes gens

Source : BIU Cujas

suffit pour les mettre à même d'employer leur travail dans des branches d'industrie, qui sont très diverses par leurs produits. Ils peuvent passer avec aisance d'une fabrique de chaussures à une fabrique de menuiserie, parce que diriger une máchine, c'est toujours diriger une machine. Il faut bien une certaine adaptation, mais c'est tout autre chose que d'apprendre un métier. On dira peut-être que ce n'est pas réjouissant, mais il ne s'agit pas de cela, il s'agit pour le moment des facilités ou des difficultés que rencontre l'adaptation des produits individuels au besoin social et des facilités de déplacement du travail considéré dans son emploi. Le fait est là; c'est un obstacle qui tous les jours diminue dans des proportions qu'on n'aurait jamais pu imaginer il y a seulement trente ans.

3° difficulté du changement d'emploi pour les capitaux.

Un troisième ordre de difficultés, c'est la difficulté du changement d'emploi, pour les capitaux. Tout comme la concurrence travail, la concurrence des capitaux rencontre des obstacles, et des obstacles plus grands encore par certains côtés que ceux que rencontre le déplacement du travail. Les capitaux existants (on ne parle pas des capitaux en formation) ne peuvent pas toujours, et parfois même ne peuvent pas du tout se dégager de leur affectation présente, devenue peu rémunératrice ou même ruineuse, pour se porter vers des emplois présentement plus avantageux et correspondant mieux à l'état du besoin social. En d'autres termes, la parfaite concurrence des capitaux entre eux supposerait que les capitaux sont aisément transformables, par exemple que des capitaux industriels peuvent sans de trop grandes pertes se transformer en capitaux agricoles et inversement, suivant que le besoin de l'une ou de l'autre forme de capitaux est à un moment donné plus ou moins grand ce qui se manifeste par le mouvement de la valeur des produi

La parfaite concurrence des capitaux entre eux supposerait cela; or il est bien certain que les capitaux existants sont, suivant leur forme présente, très inégalement transformables. D'une manière générale, les capitaux dits circulants possèdent ce caractère de transformabilité à un plus haut degré que les capitaux fixes. Les capitaux dits circulants, qui sont sous forme de matières premières ou de produits demi-ouvrés, qui peuvent alimenter des branches de production très diverses, surtout les capitaux monétaires nécessaires pour le paiement de la main-d'oeuvre ont un grand pouvoir de transformation. Mais ce n'est pas le cas de tous les capitaux et on peut poser en gros que chaque espèce d'entreprise jouit d'un plus ou moins grand pouvoir de transfor-

Source : BIU Cujas

mabilité de ses capitaux suivant la proportion existant dans cette entreprise entre les capitaux fixes et les capitaux circulants. Plus est grande la proportion relative des capitaux circulants, plus les capitaux de cette entreprise sont aisément transformables. De même, en restant encore à un point de vue très général, on peut noter que les capitaux agricoles sont pour une grande partie intransformables; ils sont incorporés au sol pour un emploi déterminé, ils ne peuvent plus être séparés du sol et affectés à un autre emploi.

Cela constitue certainement des obstacles à la concurrence des capitaux existants. Il en résulte, en effet, que de ce fait l'adaptation de la production au besoin social est gênée et que, d'autre part, desprofits considérables, profits anormaux, peuvent être perçus par les possesseurs de certains capitaux industriels ou agricoles, de façon durable, ou du moins de façon prolongée, tandis que d'autres capitaux peuvent subir des pertes sans qu'on puisse en rien l'empêcher, puisque ces capitaux sont pratiquement intransformables. Ces pertes sont subies par des gens qui cependant n'ont rien à se reprocher.

A ces faits, qui lui sont représentés, l'Ecole libérale répond que ce sont là des observations parfaitement exactes mais que tout d'abord, pour ce qui est de l'adaptation de la production au besoin social, ces obstacles tiennent à la nature des choses. Ils seraient exactement les mêmes dans tout régime économique imaginable. A ces obstacles, une société socialiste se heurterait tout comme la société individualiste s'y heurte. Pour ce qui est, non plus de l'adaptation de la production au besoin social, mais d'une part des profits exceptionnels et prolongés, et d'autre part des pertes de capitaux auxquelles l'individu ne peut pas parer, tout cela est la conséquence logique et naturelle de la responsabilité économique personnelle, qui est l'âme même du régime individualiste. Il faut indemniser, dira-t-on, ceux dont les capitaux subissent des pertes injustifiées, parce qu'on ne peut les dégager et tempérer, réglementer les profits excessifs dus à ce que d'autres capitaux mieux placés ne craignent pas la concurrence. A cela l'Ecole libérale répond que si l'on supprime par un côté ou par l'autre la responsabilité économique personnelle des détenteurs de capitaux, qui se traduit d'un côté par des profits anormaux et de l'autre côté par des ruines, on ne voit plus quel pourra bien être alors le mobile, qui poussera les producteurs à se préoccuper du besoin social et à tenir compte de ses mouvements. S'ils ne courent point de risques, et s'ils n'espèrent pas de leur

Source : BIU Cujas

claire vision, de leur expérience, des profits plus grands, on ne voit pas la raison qu'il y aurait pour les capitaux de se porter ici plutôt que là, c'est-à-dire de se porter du côté où le besoin social les appelle. On supprime par là le principe même d'adaptation des productions individuelles au besoin social. Si l'on entre dans cette voie le régime individualiste est paralysé, la liberté économique ne peur pas être maintenue. Dans ce cas, il faut aller à une société socialiste, dans laquelle il n'y a plus de profits extras, puisqu'il n'y a plus de profits du tout. Le profit est une catégorie économique, qui disparait dans la société socialiste. Mais dira-t-on, il y a toujours les pertes, résultant de l'impossibilité de dégager des capitaux d'un emploi qui est le leur, pour les porter dans un autre emploi. Seulement dans les société socialistes, les pertes sont pour la société toute entière. C'est là, une considération vraiment d'une très haute importance à une époque industrielle comme la nôtre, où chaque jour apparait une nouvelle invention, des capitaux fixes sont constamment rendus inutiles; des capitaux, incorporés dans une forme d'activité donnée, deviennent inutiles du fait de cette rapidité de l'invention industrielle moderne. Il s'en suit que si l'Etat est le grand capitaliste, universel dans une société socialiste, la communauté entière perdrait constamment une partie de son capital. Au contraire si le capital reste privé, individuel, c'est le capitaliste seul qui perd. Il a la chance de gain, il a le risque de perte... c'est son affaire; mais on ne peut pas songer à faire peser sur la tête de la société de pareils aléas.

b) l'individualisme économique dans son application au commerce international.

Il y a un intérêt social, distinct de l'intérêt national, l'humanité étant divisée en groupements dans lesquels

Jusqu'ici, en exposant la technique de l'individualisme économique, on a toujours et uniquement parlé de l'intérêt social. L'intérêt social est un intérêt extrêmement large, c'est l'intérêt de l'humanité, de la société humaine toute entière. Assurément c'est l'intérêt de l'humanité que devrait envisager l'homme d'Etat si l'humanité ne formait qu'un seul groupement politique, mais l'humanité a toujours été divisée en groupements politiques indépendants, et tenant à rester indépendants. Il n'est pas vraisemblable que cela doive jamais prendre fin, et il n'est pas assuré que ce soit souhaitable. Quoiqu'il en soit, le fait est là; l'humanité est divisée en nations, en groupements politiques autonomes, comme la France, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, et chaque nation entend vivre et se développer comme telle; chaque nation a souci de se mé-

Source : BIU Cujas

l'élément économique tend à devenir prépondérant.

nager des conditions de force et d'autonomie. Bref il y a au sein de ce vaste ensemble un intérêt national qui est fait de multiples éléments, parmi lesquels l'élément économique, sans avoir été négligeable en aucun temps, tend de plus en plus à devenir prépondérant. L'une des objections que l'on fait volontiers à l'individualisme économique, c'est que l'intérêt national aurait peut-être lieu de prendre ombrage du principe social de l'individualisme économique en telle manière que l'homme d'Etat, même professant la liberté économique, pourrait cependant dans son application à l'économie interne du pays se considérer comme tenu de rejeter cette doctrine ou du moins de ne la point accepter sans réserve, quand il s'agit de son application aux échanges internationaux, aux échanges, qui se traitent par dessus les frontières.

Le fait économique de l'échange n'offre rien de particulier les nations paraissent trouver intérêt à multiplier les rapports internationaux.

Sans doute ce fait d'échanges qui s'effectuent par dessus les frontières n'implique même pas de déplacements sur de plus grands espaces que les échanges intérieurs. De Calais à Douvres, ou de Belfort à Bâle, ou de Modane à Turin, ou de Bayonne à Saint-Sébastien, il y a moins loin que de Lille à Marseille ou de Paris à Toulouse. Ces échanges, qui se passent entre individus, lesquels ne sont d'ailleurs même pas toujours de nationalité différente - il y a des français à l'étranger et des étrangers en France commerçant entre eux - obéissent comme les échanges intérieurs aux mobiles de l'intérêt personnel et du gain individuel.

Si la liberté et la concurrence sont les conditions reconnues les plus favorables au progrès économique, il semble que plus le champ d'action de la liberté et de la concurrence sera étendu par dessus les frontières, pour embrasser la terre entière, s'il se peut, plus chaque nation aura chance de voir progresser sa richesse propre, prenant sa part de l'économie d'effort, qui se réalise dans le monde entier, par l'extension de la division du travail et de l'échange..

Les Physiocrates comme Adam Smith n'ont jamais négligé l'intérêt national pour ne tenir compte que de l'intérêt social.

Si l'on considère l'histoire de l'individualisme économique c'est de ce point de vue, c'est surtout avec cet objectif principal que s'est formé d'abord la doctrine individualiste avec les physiocrates en France et avec Adam Smith en Angleterre. Les uns et l'autre réagissaient, en contradiction avec le mercantilisme, et réclamaient la liberté du commerce extérieur plus spécifiquement peut-être encore que la liberté dans le domaine intérieur. C'est sur ce terrain qu'ils se plaçaient dès le début. Mais on ne peut soutenir sérieusement qu'ils négligeaient en ceci l'intérêt national, pour ne tenir compte que de l'intérêt

Source : BIU Cujas

social, de l'intérêt humain, de l'intérêt de la société en masse, exclusif, quand on connait bien leurs oeuvres tant pour les physiocrates que pour Adam Smith, on voit qu'ils ne négligeaient pas l'intérêt national. Ricardo exprime très exactement la vérité, quand il note dans ses "Principes de l'économie politique et de l'Impôt" chapitre 25 "La liberté du commerce (commerce extérieur) est incontestablement avantageuse à la société en masse et à l'humanité, elle est également avantageuse à chaque pays en particulier". Adam Smith a tâché de le faire voir. "La conception de la liberté, la liberté économique étendue au delà des frontières politiques, se réclamait chez Adam Smith, et chez son prédécesseur et ami, le philosophe anglais David Hume d'un seul et exclusif intérêt national David Hume écrivait un peu avant Smith, dans son "Essai sur la jalousie commerciale": "J'ose déclarer que, non seulement comme homme, mais comme sujet britannique je fais des voeux pour que le commerce de l'Allemagne, de l'Espagne, de l'Italie et même de la France (à cette époque la jalousie commerciale entre la France et l'Angleterre était à l'état aigu) soit florissant....." Donc, la considération de l'intérêt national ne troublait en rien au contraire, les premiers théoriciens de la liberté économique quand ils envisageaient son application au commerce extérieur; et quand ils réclamaient cette application, ils étaient si l'on peut dire "patriotiquement internationalistes", sur le terrain économique.

Les nations paraissent trouver intérêt à multiplier les rapports internationaux, mais elles rétablissent législativement le protectionnisme.

Maintenant si l'on considère les efforts énormes, qui sont dépensés, les travaux gigantesques qui sont effectués ou entrepris dans tous pays, pour mettre toutes les nations en communications commerciales plus faciles et plus rapides, les tunnels creusés à travers les montagnes, qui forment des frontières naturelles tunnels destinés à supprimer commercialement ces obstacles, ces isthmes percés, Suez, Panama, ces rails faisant le tour des continents dans tous les sens, si l'on considère cet acharnement général à supprimer ou à diminuer les obstacles physiques, qui gênent la circulation entre les divers peuples, tout cela témoigne de la conviction intime qu'ont les nations des avantages que présente pour elle l'extension toujours plus grande du cercle de leurs échanges? Et cependant, par ailleurs ce libre échange sans cesse réclamé par les premiers économistes et toujours défendu depuis lors par la très grande majorité des économistes libéraux s'est toujours heurté, réserve faite de

Source : BIU Cujas

l'Angleterre jusqu'à ces derniers temps, et se heurte encore, presque chez toutes les nations, aux résistances les plus tenaces, encore que l'individualisme soit le principe de l'économie interne des nations. Ainsi, dans le temps même où ces nations dépensent des capitaux immenses pour faciliter sur toute la surface du globe la circulation des marchandises, on les voit par un travail de Pénélope d'un nouveau genre, tout occupées dans leurs Parlements à obstruer par des lois de douanes à l'importation les voies de communication qu'elles ouvrent par leurs ingénieurs plaçant ainsi au moyen de leurs tarifs des bâtons dans les roues des locomotives et dans les hélices des bateaux à vapeur.... Elles font autant qu'elles le peuvent des barrages fiscaux à l'entrée des ports, à l'entrée ou à la sortie des tunnels, creusés ou percés à si grands frais...

C'est le protectionnisme, en effet, et non le libre échangisme qui domine et de beaucoup dans la politique économique des nations. Les nations, par leurs travaux matériels célèbrent la généralisation internationale des échanges, et par les travaux parlementaires, elles suscitent à ces échanges quantité d'obstacles.

Les nations redoutent certaines conséquences de la liberté des échanges entre nations.

Au fond de cette attitude si contradictoire, si frappante, il y a ceci: il y a qu'en regard des avantages évidents de l'échange international, dont on souhaite de profiter, on redoute certaines conséquences possibles de la concurrence internationale, conséquences contre lesquelles on croit devoir se prémunir. Les avantages, dont chaque pays souhaite de profiter dans les échanges internationaux, sont ceux d'un marché étendu tant pour l'écoulement fructueux d'une partie de la production nationale que pour son approvisionnement en denrées, en matières premières ou en autres biens, que la nation ne produit pas ou qu'elle produit en quantité insuffisante.

Mais en regard de ces avantages de l'échange international on redoute les conséquences de la concurrence étrangère qui, devenant victorieuse sur notre propre marché, diminuerait la production nationale, ou bien l'obligerait à des transformations continues, qui ne sauraient toujours être vues d'un oeil indifférent. Diminution de la production nationale du fait du succès de la concurrence étrangère sur notre marché, ou tout au moins transformation de la production devenue nécessaire du fait de ces succès de la concurrence étrangère chez nous. Transformation dans l'ordre de la production, diminution de la production nationale, tels sont les deux risques, qui constituent les assises traditionnelles du protectionnisme.

Source : BIU Cujas

La liberté absolue des échanges risque de dimimuer la production nationale.

La liberté du commerce extérieur dans son application aux importations, l'entrée en franchise des marchandises étrangères, si elle était absolue risquerait, disent les adversaires du libéralisme économique, d'amener une diminution de la production du pays, un amoindrissement de l'industrie nationale, en prenant le mot industrie dans son sens le plus large, comprenant même l'agriculture, car dit-on, sous l'action de la concurrence des déplacements d'industrie s'opèrent.. Les industries, qui réunissent les conditions les plus favorables, ont chance de l'emporter sur leurs concurrentes et de l'emporter au point de les faire disparaître. Quand cela arrive par l'effet de la concurrence intérieure, au sein d'une nation donnée, le déplacement se fait d'entreprises nationales à entreprises nationales, et l'ensemble de la nation profite d'un agencement plus économique de la production, sans que la production du pays soit diminuée, puisque tout se passe à l'intérieur du pays; mais quand ce déplacement d'industrie arrive non plus à l'intérieur, mais par l'effet de la concurrence étrangère, c'est au profit d'entreprises étrangères que le déplacement s'opère, puisque ce sont elles qui sont victorieuses dans la concurrence sur notre marché. Alors, dit-on, la production nationale est diminuée, et c'est payer trop cher de consommation, dont le pays ne pourra d'ailleurs même pas profiter de façon durable, puisque le pouvoir d'achat de la nation est mesuré tout naturellement par sa production et que sa production se trouve réduite.

Les libres échangistes ne croient pas à la diminution de la quantité du travail national du fait du succès de la la concurrence étrangère.

Voilà, un grief fondamental, adressé par les adversaires du libéralisme économique à la la doctrine libérale sur le terrain du commerce extérieur. Les libéraux ne croient pas à cette diminution de la quantité du travail national du fait de certains succès de la concurrence étrangère. Etant donné le déplacement qui s'est produit sous l'action de la concurrence étrangère le pays importe désormais des marchandises qu'auparavant il produisait lui-même; mais ces marchandises que l'on importe de l'étranger, il faut les payer à leur valeur; or, si on les paye, c'est que l'on est en mesure de les payer, et l'on n'est en mesure de les payer que parce que l'on produit les valeurs nécessaires, car ce n'est pas sur le capital d'un pays que se paient les importations régulières. Sans doute on peut payer des importations momentanées par suite d'une très mauvaise récolte ou d'une catastrophe, on peut les payer sur le capital, mais c'est un accident;

Source : BIU Cujas

des importations régulières ne peuvent être payées que par la production. Donc le pays produit autant qu'auparavant, mais il produit autre chose, autre chose qu'il exporte et qui paie ce qu'il importe. Sans cela, les pays seraient tôt ruinés, ils seraient ruinés, comme quiconque dépense à l'ordinaire au delà de ses revenus courants. Et en fait, on ne voit pas le moins du monde que toute nation s'appauvrisse, qui en est venue à importer ce qu'en d'autres temps elle produisait elle-même.

La Grande-Bretagne, qui pendant longtemps fut principale productrice de denrées agricoles, n'est plus depuis longtemps ce qu'on peut appeler une productrice de denrées agricoles et elle importe ce qu'il lui faut pour se nourrir. Cela ne veut pas dire qu'elle ait diminué au point de vue de l'étendue de sa production et de sa puissance commerciale... Aujourd'hui qu'elle importe des denrées agricoles, l'Angleterre n'est pas devenue moins riche. Au contraire, sa production globale tout au moins, avant la guerre, a augmenté dans une proportion formidable. Ainsi disent les libre-échangistes, les déplacements d'industrie que la liberté commerciale peut amener n'emportent pas de façon nécessaire, ni même ordinaire, une diminution de la production dans les pays où certains genres d'entreprises disparaissent. Le plus souvent ce n'est qu'un changement d'emploi pour le travail et les capitaux affectés jusque-là à une production plus coûteuse qu'il n'était nécessaire. C'est un autre aménagement de la production qui s'est fait petit à petit, plus conforme au principe de la division du travail et de l'économie des forces. Et ainsi ajoutent les libres-échangistes, la liberté du commerce, loin de diminuer la quantité du travail national, ne peut qu'offrir au travail national un plus large champ. Elle favorise, en effet, par là l'épargne et la capitalisation, épargne et capitalisation, qui sont la mesure des possibilités d'extension de la production. Le protectionnisme agit en sens contraire, d'abord par une production en elle-même plus coûteuse, c'est-à-dire demandant des frais plus grands et par conséquent une destruction de la richesse nationale au delà du nécessaire, puis en même temps par les charges que ce protectionnisme impose à la consommation, qui est obligée de payer plus cher ce qu'elle pourrait avoir à meilleur prix. Par ce progrès réalisé de façon internationale dans la voie de l'économie des forces, chaque pays se trouve mieux en état d'étendre sa production.

La liberté du commerce extérieur ne supprime pas d'emploi du capital et du travail, elle en change simplement l'emploi.

Mais il y a un autre aspect de la question, c'est celui de l'affectation du travail et des

Le changement

Source : BIU Cujas

d'emploi du travail et des capitaux n'est pas toujours indifférent car il rend parfois le pays tributaire de l'étranger, pour des industries qui mettent en jeu sa sécurité.

capitaux. Il n'est plus ici question de quantité, c'est question d'affectation des moyens de production. Si de la liberté du commerce il ne résulte pas en principe, une diminution de la quantité de la production nationale, il peut, dit-on en résulter, des changements d'emploi pour une partie du travail et des capitaux. Et il n'est pas indifférent que le travail et les capitaux soient employés d'une façon ou d'une autre. L'affectation du travail, dont dispose le pays (en entendant par travail cette affectation peut-être d'intérêt national) Par exemple, est-il admissible, objecte-t-on, qu'une nation s'expose à voir, par l'effet de la concurrence étrangère, disparaître de son territoire certaines industries, dont les produits sont nécessaires à sa défense nationale, telle la fabrication des armes, des munitions de guerre.... Il n'est pas un libre-échangiste, qui ne comprenne ce haut souci et qui ne soit prêt à proclamer qu'un peuple a raison de ne point accepter de dépendre de l'étranger pour des produits de ce genre, mais sur ce terrain ce n'est plus de la richesse qu'il s'agit, et l'intérêt de la défense passe avant l'intérêt économique. Adam Smith n'hésitait pas à approuver l'Act de Navigation, encore qu'il le reconnut préjudiciable au progrès de la richesse de la Grande-Bretagne. Il disait "La défense passe avant l'opulence". Seulement, le protectionnisme ne s'en tient pas à cela; il entend que, même au point de vue purement économique, c'est-à-dire même en dehors des préoccupations de défense nationale, il y a lieu de se préoccuper de ne pas laisser se produire dans l'emploi du travail national tous ces changements que pourrait apporter la concurrence étrangère. Au point de vue économique, disent les protectionnistes un peuple doit surtout chercher à développer ses forces productives. Ce sera Frédéric List qui mettra surtout en forme cette idée. Or, disent les protectionnistes dans la progression tout se tient, la production ne saurait progresser sans un développement proportionnel de toutes ses branches. A une agriculture puissante, il faut les centres de consommation que forment les agglomérations industrielles. Aux industries manufacturières, il faut les matières premières, que leur fournissent les industries extractrices. Les industries manufacturières forment souvent elles-mêmes une sorte de filière, par où doit passer le produit avant d'arriver à son finissement, à sa perfection, à son achèvement. Si donc, continuent les protectionnistes une des industries du pays venait à succomber devant la concurrence étrangère

Source : BIU Cujas

toutes les autres branches se trouveraient atteintes par contre-coup. Les libres-échangistes assurent qu'il y aura simple déplacement dans l'emploi du travail et que les industries nationales ne craignent pas la concurrence étrangère et qu'elles développeront leur production en vendant davantage à l'étranger et en s'approvisionnant à l'étranger de ce que ne leur fournissent plus les industries nationales disparues. Mais, font observer les protectionnistes, on se trouverait alors tout de même à la merci de bon ou du maivais vouloir des autres pays, qui pourront quand il leur plaira et s'ils y trouvent leur intérêt, nous fermer leurs frontièrespar leurs douanes, tant à l'entrée pour les produits que nous voudrions leur vendre qu'à la sortie pour les matières que nous voudrions leur acheter. Sans compter ajoutent-ils, que quand l'étranger aurait ainsi fait disparaître chez nous certaines industries, il se trouverait investi d'un véritable monopole à notre égard, et après nous avoir vendu des produits au moindre prix possible, peut-être même à perte, il relèverait ses prix pour s'indemniser des sacrifices faits pour nous conquérir. Seul le marché intérieur, disent les protectionnistes, offre de la sécurité, et le marché intérieur par son importance doit être tenu comme le débouché naturel et essentiel de l'industrie nationale. Il faut donc se l'assurer à tout prix. Quand les libres-échangistes disent que le travail chassé d'un emploi par la concurrence étrangère se reportera sur d'autres emplois, où la supériorité nationale est certaine et qu'ils seront en mesure de développer largement en vue des marchés étrangers, ils oublient, disent les protectionnistes que les débouchés extérieurs ne sauraient jamais égaler les facultés d'absorption du marché national.

La pratique du libre-échange ne ferait disparaître que les industries dont les conditions de production sont vraiment trop onéreuses.

A l'attaque extrêmement précise et serrée des adversaires de la liberté du commerce extérieur, les libres-échangistes, répondent qu'en tout ceci le protectionnisme exagère beaucoup le danger. Les risques de la liberté, disent-ils, ne sont pas si sérieux qu'on veut le donner à croire. En réalité, la pratique du libre échange ne ferait disparaître dans chaque pays qu'un petit nombre d'industries, celles dont les conditions de production sont vraiment trop onéreuses. En effet, lorsque l'écart entre les frais de revient n'est pas considérable entre les industries d'un pays et celles des pays étrangers, les industriels du pays peuvent le plus souvent lutter avec avantage sur le marché intérieur contre leurs concurrents étrangers

Source : BIU Cujas

Ils peuvent lutter, encore que leurs frais de production soient plus élevés, pourvu qu'ils ne le soient pas trop, parce que leurs produits supportent moins de frais de transport, (ils sont sur place en quelque sorte) soit parce qu'eux mêmes sont mieux en mesure de comprendre et par là même de satisfaire le goût de leurs compatriotes. Ils ont un avantage acquis du point de vue de la distance pour la consommation et au point de vue de la connaissance du véritable état psychologique du marché. Et ajoutent les libres-échangistes, ce monopole que les producteurs étrangers arriveraient à se constituer, en ruinant telle ou telle de nos industries nationales, n'est pas plus à craindre qu'on ne vient de l'indiquer. Quand on parle d'un monopole, qu'un pays peut se constituer à l'égard d'un autre, ce qui trompe c'est cette manière facile et usuelle de parler. On dit couramment l'Angleterre vend des tissus à la France... et on déduit de là que l'Angleterre pourrait refuser de vendre des tissus à la France ou ne les vendre qu'à des prix de monopole. Mais en réalité, ce n'est pas l'Angleterre, qui nous vend des tissus, ce sont des particuliers, qui vendent à des particuliers habitant en France. Or, à supposer que la fabrication des tissus vienne à disparaître en France, il n'y aurait aucune raison pour que les industriels anglais ne se fissent pas les uns les autres sur le marché français une concurrence, comme il se la font sur le marché anglais.

L'interdiction en pleine guerre par un gouvernement étranger de certains produits peut mettre la nation à la merci de l'ennemi.

Alors les protectionnistes font observer qu'il se pourrait que les pouvoirs publics interviennent et interdisent l'exportation. Ils le peuvent sans doute, et il n'est pas invraisemblable qu'en cas de guerre, ils le fassent, soit qu'un pays veuille par là gêner son adversaire, soit qu'il estime utile de se réserver toute sa production pour cette période critique. Or, si une nation, qui recevait d'une autre le fer, la houille, le blé, produits qu'elle aurait pu avec des droits protecteurs tirer de son propre sol, s'en trouve privée du fait d'une décision d'un gouvernement étranger, elle est à la merci de l'ennemi, car les armes et les munitions ne sont pas les seules choses nécessaires pour soutenir une lutte prolongée. Le caractère de plus en plus industriel des moyens de guerre allonge sans cesse la liste de ces produits et de ces matières indispensables à la défense. Par là, on se trouve ramené au protectionnisme à base de défense nationale, mais à un protectionnisme à base de défense nationale dont le champ est énormément

Source : BIU Cujas

élargi.

Les craintes des protectionnistes ne seraient justifiées qu'en cas de guerre u-niverselle.

Au regard de ce point précis, les libres-échangistes se rassurent en disant qu'il est bien difficile d'admettre que, pour atteindre son adversaire, uns nation commence par se suicider industriellement et commercialement, en interdisant la vente de ses propres marchandises, qu'il est difficile d'admettre qu'un pays, dont la production est depuis plus ou moins longtemps organisée et développée en vue de l'exportation renonce à vendre à ses clients habituels. Ces producteurs mis dans l'impossibilité de vendre par une pareille interdiction seraient tout aussi atteints que les consommateurs du pays ennemi, placés dans l'impossibilité d'acheter. Au surplus, la nation qui prendrait une pareille mesure de guerre, disent les libres-échangistes, se créerait de grandes difficultés à pouvoir continuer elle-même la guerre, faute d'argent, et par suite des souffrances subies. Lorsque, en 1810, Napoléon voulut porter à l'Angleterre un coup terrible, il ferma les portes du Continent à l'industrie anglaise, mais en se gardant bien d'empêcher les exportations françaises à destination de l'Angleterre. Il y trouvait des ressources indispensables, à tel point qu'un pays dont une grande partie de l'industrie travaille pour l'exportation est obligé de continuer de vendre, sans quoi lui-même se trouve acculé à la ruine. Et puis, ajoutent les libres-échangistes, il est rare que la même marchandise ne soit produite que par un seul pays. Il faudrait, pour qu'il y eut vraiment péril, supposer une guerre générale et un refus de vendre venant de tous les pays producteurs à la fois. Si on voulait prévoir tous les faits exceptionnels, il y aurait à prendre de tels moyens de précaution qu'on ne ferait jamais rien, même les choses en principe les plus désirables.

Les méfaits de la protection signalés par les partisans de la liberté du commerce extérieur.

A ces observations défensives, des observations offensives sont ajoutées par les libres-échangistes. Ils font remarquer notamment que la faiblesse de certaines industries nationales, faiblesse que l'on invoque pour dire qu'il faut les protéger, sans quoi elles disparaîtraient, a bien souvent pour cause le régime protecteur lui-même. Il y a des industries, que l'on voit à l'abri des tarifs s'endormir et s'enliser dans la routine, précisément parce qu'elles n'ont rien à craindre de la concurrence extérieure, et souvent ce sont des industries qui déclarent le plus haut qu'elles sont condamnées à disparaître, si l'on abaisse les barrières douanières, alors qu'en vérité, si l'on abaissait les barrières douanières, on les condamnerait simplement au progrès.

Source : BIU Cujas

Un autre méfait de la protection signalé par les libres-échangistes, c'est que les droits protecteurs établis au profit de certaines industries rendent à d'autres industries la vie plus difficile, en les obligeant à payer plus cher les matières premières ou demi-ouvrées, ou bien l'outillage dont elles ont besoin. Elles sont ainsi grevées de charges plus grandes que si le protectionnisme n'existait pas.

Enfin, disent encore les libres-échangistes, il n'est pas convenable d'obliger les consommateurs à payer indirectement un impôt aux chefs de certaines industries, car c'est à quoi reviennent les droits protecteurs, puisque le but des droits protecteurs c'est de faire hausser ou d'empêcher de baisser les prix des produits protégés. Les partisans de la protection affirment volontiers que les taxes douanières sont supportées par les producteurs étrangers. Sans doute il arrive que les producteurs étrangers hésitent à augmenter leur prix de revient du montant total de la taxe dans la crainte de perdre leur clientèle ordinaire; ils restreignent alors leur bénéfice sur chaque objet et supportent une partie du droit de douane; mais ce n'est pas là la règle ordinaire..... Les droits de douane à l'importation ne sont pas établis pour prélever un impôt sur l'étranger, les droits protecteurs sont établis pour permettre à l'industrie nationale de défendre ses produits contre la concurrence et de les vendre plus cher que si le commerce était libre. N'est-il pas contradictoire de réclamer des droits protecteurs dans ce but, et d'affirmer que ces droits ne lèseront pas les droits des consommateurs.

On s'explique mal cette contradiction si frappante que l'on relève dans la conduite de la plupart des nations. Les protectionnistes célèbrent comme les libres-échangistes les progrès des moyens de communication, mais aussitôt ils cherchent à neutraliser leurs effets après les avoir exaltés.

D'ailleurs les libre échangistes proclament que l'abandon du protectionnisme doit être progressif.

Il va de soi que les partisans les plus fermes de la liberté commerciale ne sauraient demander à une nation qui a longtemps pratiqué le système protecteur, de rejeter tout d'un coup ce système pour adopter le libre échange. Un changement aussi brusque dans les conditions de la production engendrerait une crise formidable. Il faut ménager les transitions, disent les libres-échangistes, il faut procéder avec prudence. On se souvient de l'attitude très nette en ce point d'Adam Smith: il faut être très sage dans la mise en oeuvre de la doctrine libérale.

Source : BIU Cujas

c) Le principe d' auto destruction de la concurrence. La concurrence tendant à aboutir à des monopoles de fait.

Si la doctrine libérale veut la liberté économique, c'est à cause de la concurrence qu'elle en attend, étant donné les effets utiles de cette concurrence; mais on peut se demander si la concurrence est de nature à durer. Si on la regarde par l'un de ses côtés, le côté des producteurs, et plus largement des vendeurs, la concurrence est le triomphe des plus forts, des plus habiles, ou des plus chanceux, sans toutefois que la chance ait en ceci toute la part que certains imaginent. La concurrence est naturellement l'élimination des plus faibles, et cela est conforme à l'intérêt social, puisque ceux qui l'emportent sont ceux qui, dans la compétition à servir la société, servent le mieux la société. Mais la concurrence se poursuit entre les plus forts eux-mêmes, jusqu'à ce qu'il n'en reste plus qu'un le plus fort de tous; alors de ce jour la concurrence est morte, la concurrence a tué la concurrence et la société se trouve en face d'un monopole de fait, qui lui fera payer ses services le plus cher qu'il pourra. La société consommatrice sera à sa merci. Et alors que deviendront les avantages sociaux attendus de la liberté, puisque la liberté ne comportera plus la concurrence et aura même abouti à l'éliminer.

En réalité l'élimination de la concurrence ne peut aboutir qu' à un monopole collectif.

Mais en réalité, avec l'étendue actuelle du marché, avec l'abondance présente des capitaux, avec les facilités de transport, avec la généralisation actuelle des connaissances, il n'est guère possible que le monopole individuel même dans une seule branche d'industrie se réalise: il n'est pas vraisemblable que jamais un homme se rencontre, qui soit en état, aussi bien au point de vue de la capacité personnelle qu'au point de vue de la possession des capitaux, de se substituer seul à tous les autres producteurs ou négociants de la même catégorie, et de garder une supériorité suffisante dans la gestion d' une aussi formidable entreprise, pour qu'il n'y ait pas à faire mieux que lui sur une échelle moins grande.

Mais le monopole collectif est pratiquement possible. Les plus forts, les survivants de la concurrence qui se poursuit depuis plus ou moins longtemps, se trouvant de force à peu près égale, au lieu de continuer la lutte entre eux, s'entendent, fusionnent leurs entreprises ou se lient simplement par des engagements relatifs, soit aux quantités à produire, soit aux débouchés respectifs de chaque entreprise, soit aux prix de vente. Leur petit nombre, leur nombre diminué par la concurrence elle-même, rend cet accord assez possible

"Les Cours de Droit"
8, Place de la Sorbonne, 8
Répétitions Écrites et Orales
O

Source : BIU Cujas

De fait, on voit se multiplier ces ententes entre producteurs, ententes auxquelles on donne des noms divers: trusts, cartels, syndicats, comptoirs, consortium, konzern. Mais les deux types principaux de ces ententes ce sont les trusts et les cartels. C'est de ces deux types que participent avec bien des nuances les autres espèces d'ententes. Le trust est une combinaison financière, industrielle, tendant à fusionner des entreprises jusque là indépendantes, pour en faire les parties d'un tout sous une direction technique et commerciale unique. Les cartels, combinaison moins serrée, de caractère surtout commercial, laissent aux entreprises adhérentes leur direction financière et technique propre, ne les lient, du moins en principe, qu'en ce qui concerne leurs ventes, leurs quantités, leurs prix, les circonscriptions d'écoulement des produits. En regard de ceux qui, en dehors de l'école libérale, se réjouissent de ces phénomènes comme les socialistes, qui voient là la réalisation progressive des prédictions de Karl Marx, en regard aussi de ceux qui, au contraire, s'effraient sans mesure de ces phénomènes comme d'un danger mortel pour la concurrence, l'école libérale relève avec attention les causes ou les forces qui, par l'effet même de la liberté économique, agissent à l'encontre de ces organisations, quand ces organisations sont animées du désir monopoleur au sens péjoratif c'est-à-dire quand elles sont animées du désir de rançonner la consommation, bien plutôt que du désir de régulariser le marché, d'éviter les crises.

Obstacles auxquels se heurtent les ententes entre producteurs visant à rançonner le marché, non à régulariser la production.
e) la concurrence virtuelle.

Les causes ou les forces que l'école libérale relève ainsi peuvent être ramenées aux trois suivantes: En premier lieu, la hausse des prix, auxquelles l'entente monopoleuse pourrait faire monter les produits, va faire naître des concurrences nouvelles, soit dans le pays, soit à l'étranger, et le syndicat, l'entente, se voit dans la nécessité de traiter avec ces nouvelles entreprises incessamment renaissantes puisqu'il y aura avantage à entrer dans cette voie. Mais cela n'en augmente pas moins la production, et alors, devant l'énormité des frais et des capitaux engagés, il faut bien se décider à écouler les produits; de sorte qu'on ne peut maintenir indéfiniment les prix trop hauts, sans quoi que deviendraient les intérêts des capitaux, les salaires à payer. C'est là ce qu'on appelle la concurrence virtuelle. Cette concurrence est un obstacle très sérieux aux abus. Ces monopoles que les ententes visent à acquérir ne sont tout de

Source : BIU Cujas

même que des monopoles de fait, ce ne sont pas des monopoles légaux; elles ont toujours à redouter la concurrence virtuelle, et elles ont d'autant plus à la redouter qu'elles veulent élever leurs prix davantage au-dessus du prix raisonnable. Cette concurrence virtuelle oblige l'entreprise monopoleuse à modérer ses prix, à essayer d'augmenter ses profits par l'augmentation du nombre des unités produites ou par la réduction du prix de revient plus encore que par l'élévation arbitraire des prix.

b) le resserrement de la consommation.

Et puis, les trop hauts prix font se restreindre, la consommation, et ce resserrement de la consommation, ce resserrement de la demande fait échec, dans une mesure variable, aux exigences de l'offre, et il en est ainsi sous l'action des prix surélevés. Cette restriction se produit beaucoup plus qu'on ne pourrait croire, et même pour des produits dont il semble à première vue que la consommation soit incompressible. Quand, en 1903, s'est formé le fameux cartel des sucres, qui avait élevé considérablement les prix, la consommation du sucre s'est considérablement réduite, considérablement resserrée. Ainsi devant la hausse des prix la consommation se resserre, et elle se resserre d'autant plus facilement que, pour beaucoup de produits, on voit surgir un phénomène de substitution.

c) la substitution des succédanés.

En troisième lieu, la hausse des prix met en jeu le phénomène de substitution, et c'est là un fait de la plus haute importance pratique, un fait qui constitue l'élément de résistance le plus efficace peut être contre l'établissement et la durée des prix de monopole abusifs. Il est très peu de besoins qui ne puissent être satisfaits par des objets différents, plus ou moins analogues; il est aussi peu de produits qui, au regard du besoin auquel ils correspondent, n'aient pas de succédanés. Ainsi, en France, l'objet fondamental de l'alimentation c'est le pain de froment; or ce pain a des succédanés, le pain de seigle, les pommes de terre, les légumes etc. Son insuffisance peut donc être compensée en totalité ou en partie par des comestibles très sensiblement différents de lui-même: la viande, le lard, le vin même, dans une certaine mesure. Si l'on considère l'ensemble des produits correspondant essentiellement à un besoin, il en est presque/ toujours d'autres qui répondent tout de même, s'il y a lieu d'y recourir, au même besoin. Avec les progrès des sciences appliquées, des succédanés de plus en plus nombreux apparaissent dans tous les ordres de produits, principalement dans les catagories des produits qui ré-

Source : BIU Cujas

pondent aux besoins les plus élementaires et les plus généraux. L'existence de ces succédanés naturels ou artificiels, de plus en plus nombreux communique à la consommation une grande plasticité, plasticité qui est l'obstacle le plus sérieux du succès, au moins durable, des monopoles de fait. Les consommateurs trouvent là un élément de résistance des plus efficaces. Devant la hausse excessive du prix des produits qu'ils sont habitués à consommer, ils modifient avec plus ou moins d'empressement, mais ils modifient tout de même, leurs habitudes, ils recourent aux succédanés, et les monopoleurs se trouvent bientôt avec leurs énormes approvisionnements en face d'une consommation qui s'en détourne, et ils sont forcés de liquider souvent à perte, ou bien il faudrait que ces ententes accaparassent même les succédanés. Or, le plus souvent cette opération dépasse les forces de toute organisation.

Ces trois ordres de phénomènes ou de forces, concurrence nouvelle, suscitée par les haut prix, resserrement de la consommation, substitution, constituent des obstacles ordinairement efficaces aux succès durables, non pas de toute entente, mais des ententes proprement dangereuses c.à.d. de celles qui visent à succès durables, non pas de toute entente qui visent à supprimer la concurrence, pour réaliser des profits de monopole par une hausse excessive des prix. On pourrait être tenté de dire qu'il ne semble pas que ce soit là des obstacles si sérieux, puisqu'on assiste à la naissance et qu'on voit vivre tant de trusts, de cartels ou de consortiums. Mais de celles, qui ont visé à établir et à maintenir des prix abusifs plutôt qu'à régler la production, à essayer de mettre une certaine stabilité dans le mouvement de la production pour enrayer les crises, la plupart ont dû se dissoudre et souvent lamentablement. D'ailleurs, l'efficacité des forces contraires au succès de ces ententes ou fusions monopoleuses, est subordonnée à l'exercice plein, à l'existence de la pleine liberté économique.

Mais ces obstacles ne jouent qu'autant que règne la liberté économique tant nationale qu'internationale.

Ces forces sont plus ou moins actives, plus ou moins réelles, suivant que l'activité économique est plus ou moins grande. Sans doute, les hauts prix font surgir des concurrences nouvelles, mais encore ne faut-il pas que la législation vienne empêcher ces concurrences nouvelles, comme le fait, par exemple, une législation douanière trop protectionniste. Les hauts prix mettent en mouvement la loi de substitution, mais encore ne faut-il pas qu'une législation douanière trop protectionniste essaie d'empêcher le jeu du mécanisme, en s'opposant à ce que les succédanés des produits monopolisés viennent les remplacer dans la

Source : BIU Cujas

consommation. Quand on parle de législation protectrice, il ne s'agit pas seulement de la législation protectionniste au regard de l'étranger, il s'agit aussi de la législation protectionniste à l'intérieur, celle qui favorise telle nature de produits plutôt qu'une autre, celle qui impute à fraude des succédanés d'ordre industriel. Si la loi limite le champ possible des concurrences, les entreprises monopoleuses auront d'autant plus de chance de régner. C'est dans un milieu de marché extrêmement large que ces entreprises ont le moins de chance de réussir dans leurs tendances fâcheuses. A mesure que ces ententes sont plus vastes, à mesure surtout qu'elles deviennent internationales, elles ont de la peine, non seulement à s'établir, mais aussi à se maintenir. Elles sont obligées de prendre garde à la consommation. Telle est l'attitude de l'école libérale; elle s'inquiète, non pas tant de l'esprit de ces ententes, telles qu'elles existaient jusqu'à ces dernières années, mais de leurs tendances actuelles. Il faut bien reconnaître en effet que depuis quelques années ces ententes se présentent sous un autre jour. Elles faisaient valoir autrefois, pour se défendre, que grâce à la concentration qui en résultait, les frais généraux étaient diminués, les moyens de production perfectionnés, les usines inutiles fermées. Il en résultait un prix de revient abaissé et c'était plus conforme au principe de l'économie des forces. Aujourd'hui, par une sorte de renversement des positions elles ne se présentent plus comme ayant essentiellement pour objectif le progrès dans la voie de l'économie des forces, elles ne parlent plus de la question de la suppression de la concurrence. Sous le nom de normalisation, de rationalisation, de standardisation, elles prétendent mettre la puissance publique en commun avec ces entreprises, c'est par là qu'il y a lieu de s'inquiéter, du moins pour ceux qui ne souhaitent pas de voir advenir une économie socialisée. On peut redouter que tous ne voient pas bien dans quelle mesure ces ententes marchent dans le sens de cette vue marxiste, bien connue, que c'est le capitalisme lui-même qui préparera, sans qu'il se le propose, la méthode et les organes, qui rendront plus possible, plus facile tout au moins, le fonctionnement d'une économie socialisée.

B. Faits et réalités invoqués contre l'individualisme économique

Il faut voir maintenant, sous quel aspect général se présentent les objections à l'individualisme économique du point de vue de la répartition du revenu social. C'est sur ce terrain de la

Source : BIU Cujas

dualisme et se référant plus directement à la répartition. Les points de vue de la répartition et de la production ne sont pas indépendants.

répartition que le système individualiste soulève peut être les critiques les plus passionnées. De ces critiques on a pu entrevoir quelques-unes, en traitant de l'adaptation des productions individuelles au besoin social. Bien que de ce point de vue de la production l'intérêt de la société fut seul à considérer, cependant, inévitablement le sort de l'individu subit les contrecoups des mouvements, qui gênent ou retardent l'adaptation de la production aux besoins individuels; le jeu de la production et celui de la répartition sont en étroite union. Dans l'examen des jugements portés sur ces questions, la considération de la production et partant de l'intérêt de la société interviendra fatalement; seulement ce qui sera au premier plan ce sera l'intérêt de l'individu, puisqu'il s'agit de la répartition.

L'individualisme économique est un régime de responsabilité personnelle;

L'individualisme économique est essentiellement un régime de responsabilité personnelle, dans lequel chacun reçoit en proportion de ce qu'il apporte. Les taux d'échange c'est-à-dire la valeur étant, en principe déterminés par l'utilité économique respective des produits échangés, ce qui mesure ce que chacun retire de la production sociale, considérée comme masse, c'est la somme d'utilité économique que lui-même apporte à cette masse, sous forme de produits divers, correspondant à ses besoins ou désirs; l'individu retire de cette masse de produits sociaux une quantité d'utilités économiques égale à celles qu'il y apporte. Tel est le fait, et il ne peut en être autrement, puisque rien n'oblige à l'échange, si ce n'est cette considération économique des choses échangées. En régime individualiste, la répartition se fait d'elle-même, par équivalence en utilité étant donné que l'utilité dont on parle c'est l'utilité économique. C'est le principe de vie pour la société, puisque ce qu'il faut à la société, ce sont des produits ou des services, répondant à ses besoins, et à ses besoins dans leur intensité présente. Ceci constitue le niveau de l'utilité économique pour chaque espèce de produits. C'est en même temps la justice même, car si on n'entend céder ses produits ou ses services que sur le pied de leur utilité sociale présente, on doit aussi trouver juste de payer sur le même pied les produits ou les services que l'on veut se procurer. Donc théoriquement, et dans l'abstrait, l'équivalence en utilité est une base parfaite de répartition.

Mais l'égalité

Mais cela suppose qu'en fait tous les membres de la société se trouvent dans des conditions

Source : BIU Cujas

quant aux moyens de produire est loin de régner entre les membres de la société.

d'égalité, quant aux moyens de produire ce que dans chaque moment la société demande. Si donc tous ne disposent pas des mêmes moyens de produire, ou de moyens équivalents, est-il juste de s'en tenir à la règle de responsabilité individuelle? Si ce n'était qu'affaire de volonté, d'énergie, d'application on passerait;mais s'il y a grande facilité pour les uns et très grande difficulté pour d'autres de fournir l'utilité économique réclamée par la société, peut-on vraiment s'en tenir là. Au vrai, c'est là le fait, et cette inégalité provient ou du fait de la nature, qui distribue inégalement les aptitudes, ou du fait de la propriété, institution impliquée par le système individualiste, institution d'où naissent de grandes inégalités de force économique, de grandes inégalités dans la possession des moyens externes de production. A l'un comme à l'autre point de vue, au point de vue de la capacité personnelle, au point de vue de la force économique, l'inégalité est graduée à l'infini. La doctrine individualiste d'ailleurs n'ignire pas cette situation. Par capacité économique personnelle, on entend l'ensemble de ces qualités physiques, intellectuelles, et morales, qui font chaque individu plus ou moins apte à ses semblables ce dont ils ont besoin, ce qu'ils désirent ou ce qui peut les séduire, qui font par conséquent chaque individu plus ou moins apte à obtenir de ses semblables ce dont lui-même a besoin. Les qualités physiques et intellectuelles ne sont pas tant à considérer en elles-mêmes que par rapport au milieu, aux circonstances, au but qu'il s'agit d'atteindre. Dans un état social, où la force musculaire est le principal facteur de la production, la supériorité économique, la supériorité de capacité personnelle, consistera à avoir de bons muscles plus qu'à être avisé et intelligent. Si au contraire l'état de l'art industriel et les conditions du commerce sont telles que la science des affaires l'esprit d'invention, doivent de préférence être mis en jeu, dans un pareil milieu la supériorité économique consistera à être doué de ces qualités intellectuelles. La capacité personnelle est donc chose toute relative dans notre domaine. Et il ne faut pas perdre de vue ce caractère pour relatif de la capacité personnelle. Les qualités physiques et intellectuelles sont donc choses toutes relatives.

Les inégalités de capacité économique personnelle. Les qualités physiques et intellectuelles sont essentiellement relatives.

Mais il en est tout autrement des qualités morales; on dirait volontiers qu'il n'y a que les qualités morales qui ne soient pas relatives, même dans le domaine de l'économie et de la répartition. Comme ces qualités sont estimées être, au moins dans une

Au contraire les qualités morales, à base de volonté sont indépen-

Source : BIU Cujas

dantes du milieu et du but.

large mesure, colontaires, on ne songe pas trop à se plaindre ceux qui ne les pratiquent pas et qui en souffrent. Si l'absence de ces qualités crée à certains individus une infériorité on dit tant pis pour eux, c'est l'application juste de la responsabilité personnelle Mais il n'en est pas de même pour les qualités physiques et intellectuelles. Sans doute, la volonté peut bien souvent avoir une part dans ces qualités, mais il est incontestable que ce n'est qu'à un bien moindre degré. Il y a donc des inégalités physiques et intellectuelles, dont les individus ne sont pas responsables et dont ils souffriront, semble-t-il, dans l'économie individualiste, sans qu'on puisse dire que c'est leur faute. Dans ces conditions, que faut-il penser du système de responsabilité personnelle, qu'est la répartition individualiste.

Pour l'instant on peut faire abstraction de l'influence de l'instruction sur les qualités intellectuelles.

Puisque c'est des inégalités de capacité personnelle que l'on s'occupe d'abord, on peut faire abstraction, en ce qui concerne l'inégalité intellectuelle, des inégalités de capacité qui dans cet ordre peuvent provenir de l'instruction; en effet l'inégalité physique, d'une part, et l'inégalité intellectuelle d'autre part, sont dans une large mesure naturelles. Il est au point de vue physique des malingres et au point de vue intellectuel des moins bien doués, pour certaines tâches du moins. Il en est des uns et des autres, aussi bien parmi les riches que parmi les pauvres On n'aura donc en vue pour commencer que ces inégalités purement naturelles.

Dans une économie individuelle isolée l'individu supporte sans compensation les conséquences de son inaptitude.

Avant tout, il convient de noter que; dans l'hypothèse d'économie individuelle isolée dans l'hypothèse de Robinson dans son île, les moins aptes supporteraient à coup sûr sans compensation aucune les conséquences de leurs moindres aptitudes, si pénibles que ces conséquences pussent être? Les moins aptes ne seraient pas en état, du moins de façon convenable, d'être utiles directement à eux-mêmes, bien qu'il n'y ait point d'échange, point de division du travail. Ils supporteraient les conséquences de leurs moindres aptitudes sans compensation aucune; ils les supporteraient à plein. Si donc les moins aptes subissent aussi, dans l'état de société, des conséquences de ce genre, ils ne sauraient s'en prendre à la société, à moins que l'état de société n'aggrave le caractère de ces conséquences de moindres aptitudes. Il faut donc voir ce qu'il en est dans l'état de société. Un premier point certain, c'est que dans l'état de société

On ne peut corriger d'autorité

si l'on veut d'autorité corriger les conséquences natu-

Source : BIU Cujas

les conséquences naturelles de l'inégalité des aptitudes sans violer la justice.

relles de l'inégalité des aptitudes, on ne le pourra qu'en violant la justice, car cette correction des conséquences des inégalités des aptitudes naturelles n'est possible qu'en donnant aux moins aptes plus d'utilité qu'ils n'en apportent à la masse, ce qui revient à spolier les plus aptes d'une partie de l'utilité qu'ils fournissent. Ce qu'on donnera en plus aux moins aptes, il faudra le prendre aux plus aptes. Au point de vue de la justice en soi, la chose se présente ainsi.

Ce serait un mal économique pour la société et pour les moins aptes eux-mêmes.

Mais il y a plus; spolier ainsi les plus aptes, ce serait bien maladroit, bien malhabile, car la société toute entière, les moins aptes eux-mêmes, ne pourraient qu'en souffrir à la longue. Faire cela, ce serait diminuer, sinon ruiner l'énergie productrice de tous; le résultat serait la diminution de la production sociale la diminution de la masse à répartir. On aurait peut être l'égalité, mais ce serait à l'égalité dans le dénuement.

D'ailleurs, la concurrence économique est essentiellement différente de la concurrence vitale, car l'homme ne produit pour l'échange.

Nous allons plus loin; une erreur très fréquente est de s'imaginer que la concurrence économique agit de tous points à la façon de ce qu'on appelle la concurrence vitale dans le règne animal, où les plus forts, où les plus aptes ne peuvent qu'être nuisibles au moins aptes. Le double fait du pouvoir productif de l'homme, d'une part, et de l'échange, d'autre part, devrait pourtant mettre en garde contre une assimilation aussi simpliste que celle-là. En effet, les animaux ne connaissent, ni la production, ni l'échange. Ils ne peuvent que se disputer les aliments offerts par la nature; ce que prennent les uns est purement et simplement enlevé aux autres. Dans le monde animal, il est pleinement exact que ce que l'un a, l'autre le perd... Mais on se rend compte rapidement de la différence que présente le milieu social par rapport au milieu animal, au monde animal. Si l'on considère les hommes dans leur double rapport de co-échangistes et de concurrents, on se rend compte que dans la société les hommes sont bien des concurrents, mais ils sont aussi des co-échangistes.

L'échange par lui-même favorise les moins aptes aux dépens des plus aptes.

Grâce aux relations d'échange, une loi de solidarité essentiellement favorable aux moins aptes fait partie inhérente du mécanisme de la concurrence. Loin que sur le terrain de l'échange les plus aptes nuisent aux moins aptes, ils leur facilitent au contraire la vie. La production individuelle s'exerce pour l'échange par conséquent les plus aptes ne peuvent tirer parti de leurs aptitudes qu'en en offrant les résultats à l'échange. Ce sont leurs produits plus abondants ou plus

Source : BIU Cujas

soignés qu'ils offrent à leurs consommateurs à leurs co-échangistes, dont font naturellement partie les moins aptes. Il est clair que ceux-ci ne peuvent que se réjouir du fait d'avoir en face d'eux de plus aptes, soit à cause de la convenance supérieure des produits qui se présentent, soit à cause du prix moindre qu'ils auront à débourser étant donné la plus grande abondance de la marchandise. En revanche, les plus aptes subissent, et c'est un retour des choses tout naturel, un préjudice du fait de la moindre aptitude de leurs co-échangistes. Car, ces plus aptes, retireraient plus et mieux de l'échange de leurs productions si leurs co-échangistes les valaient économiquement. L'intérêt de tous les prenants part à une masse partageante, c'est que cette masse soit la plus grande possible; or les moins aptes contribuent moins à accroître cette masse. Supposez deux individus isolés appelés à échanger leurs productions; l'un vigneron, et l'autre agriculteur, producteur de blé. Le vigneron est habile et l'agriculture est un médiocre agriculteur. Le vigneron tire de sa vigne beaucoup de vin, et l'agriculteur n'obtient une récolte de blé qu'à grands frais à cause de son inexpérience ou de son incurie. Si ils ne peuvent échanger qu'entre eux, il faudra que le vigneron donne beaucoup de vin pour obtenir de l'agriculteur un peu de blé car il en a peu, et comme il a ce blé à pour lui une haute utilité économique, il n'est pas porté à s'en déssaisir aisément. Si il tirait de son champ proportionnellement autant de blé que le vigneron tire de vin, de sa vigne, l'utilité d'un hectolitre de blé serait pour l'agriculteur moins grande et le vigneron en obtiendrait facilement plus contre la même quantité de vin que tout à l'heure. Dans les deux cas, l'échange sera fait toujours sur le pied de l'équivalence en utilité, mais dans le second cas, le vigneron en aura retiré plus de blé que dans le premier, parce que l'utilité en est moindre, en raison de son abondance.

On voit l'intérêt à ce que les co-échangistes soient chacun de leur partie aptes autant les uns que les autres, et on voit comment il est vrai que les moins aptes tirent avantage de l'habileté des plus aptes, sans que les plus aptes gagnent à la moindre habileté des autres. Dès lors, est-il sage de corriger d'autorité les conséquences d'inégalité naturelles de capacité. Les moins aptes savent-ils bien ce qu'ils font, lorsqu'ils demandent cela, savent-ils bien qu'ils tendent tout simplement, comme disait Bastiat, "à se

Source : BIU Cujas

suicider" car il est clair que les plus aptes utilisent leurs aptitudes dans leur intérêt propre et si l'on diminue l'intérêt qu'ils ont à cela, leur activité même diminuera, ils produiront moins, découragés parce qu'on les dépouille; et leurs produits plus rares auront une utilité économique—plus haute, et les moins aptes auront plus de peine par là même à se les procurer.

En somme, sous ce premier aspect, les plus aptes tirent profit de leurs capacités, mais ils en tirent profit tout en faisant l'affaire des moins aptes, et ils tireraient encore plus d'avantages de leur capacité si les moins aptes étaient plus aptes.

Si l'on considère la concurrence que se font les hommes on s'aperçoit qu'elle profite à tous sans exception.

Envisageons maintenant les individus sous leur aspect de concurrents. Soit une branche d'industrie ou de négoce déterminée; parmi ceux qui s'y emploient, il y en a de plus capables et de moins capables. Est-ce que la concurrence entre eux s'adonnant à une même branche de production n'amène pas le triomphe des capables, la disparition des moins capables? Le résultat n'est-il pas la domination des uns et l'écrasement des autres? Il parait incontestable que sous cet aspect le capable nuit au moins capable. Et il semble bien qu'il y ait dans ce fait une aggravation de la condition des moins aptes, comparée à ce qu'elle serait dans l'hypothèse des économies individuelles isolées?

Il est exact, dit l'école individualiste, que sur ce terrain, la concurrence assure aux plus aptes le triomphe; mais cela est profitable à la société, et aux moins aptes eux-mêmes, non point pris individuellement comme co-échangistes comme tout à l'heure, mais pris dans leur ensemble. Il ne s'agit, dit l'école libérale, de ne regarder que des cas individuels assurément pénibles. Le progrès général, et par suite, l'amélioration plus ou moins prochaine de la condition des moins aptes eux-mêmes, entraîne des souffrances particulières et temporaires. La doctrine individualiste est la première à le reconnaître; mais elle observe qu'il faut considérer le résultat d'ensemble.

Or, assez souvent, le procureur habile a simplement l'avantage de montrer le chemin à ses concurrents moins habiles, lesquels s'empressent à l'imiter, luttant contre lui avec ses propres armes. C'est un peu comme dans les choses de l'esprit, le sot quand il ne l'est pas trop, profite de l'esprit de ceux qui en ont en le leur empruntant au besoin. Sur le terrain de la concurrence économique, le plus habile prend les devants, les autres s'empressent à le sui-

Source : BIU Cujas

vre. Il y en a un, qui court les risques de l'innovation, mais dès qu'il a réussi, les concurrents emboitent le pas. C'est là justement le principe du phénomène de tension constante de la valeur vers le coût de production le plus bas.

Certains sans doute seront éliminés, mais cela est nécessaire au progrès de la société.

Ensuite, si les moins habiles ne peuvent pas lutter, ne peuvent pas suivre le mouvement, ils sont éliminés de cette branche d'industrie qu'ils cultivaient jusque là; ils souffrent du progrès réalisé par le plus habile. Ils en souffrent présentement et personnellement. Mais, faudrait-il, si dur qu'il soit de parler ainsi, que toute la société se privât pour eux d'un progrès, d'une économie d'effort, faudrait-il faire le sacrifice de tous à la faiblesse relative de quelques-uns, faudrait-il pour ne pas déranger ces quelques-uns entraver la libre activité des autres? Il n'y a droit acquis, ni pour les uns, ni pour les autres à empêcher quiconque de faire mieux. Celui qui doit abandonner la partie doit réfléchir tout de même qu'il ne saurait avoir aucun titre à faire payer par ses concitoyens sa moindre aptitude relative, quand même cette moindre aptitude ne pourrait pas lui être imputée. Il faut bien se dire que si, pour protéger les moins aptes, on avait toujours enrayé plus ou moins directement, l'essor des plus aptes les moins aptes, qui gémissent actuellement sur la crise qu'ils traversent, devraient probablement encore pour avoir des outils, polir la pierre comme le faisaient leurs lointains ancêtres....

D'ailleurs les moins aptes profiteront de la supériorité des plus aptes dans les autres branches de production que la leur.

Au reste, alors que dans l'hypothèse d'économie isolés, les moins aptes supporteraient sans compensation les conséquences de leur état, dans la société, ces moins aptes profitent d'une compensation. L'échange leur est favorable, puisqu'ils reçoivent des plus aptes plus de moyens de satisfaction qu'ils ne leur en apportent. Et par ailleurs, ces moins aptes, qui trouvent dur d'être expulsés de leurs occupations habituelles, trouvent parfait que les choses se passent ainsi dans les branches de production du commerce autres que la leur, s'ils en profitent. En tant qu'échangistes et consommateurs, ils gagnent aux progrès réalisés par les plus aptes dans toutes les industries autres que la leur. Et c'est par là, que la concurrence économique diffère énormément dans ses effets de la concurrence vitale dans le règne animal.

D'ailleurs les inégalités exis-

Enfin, il est bon de remarquer que ces inégalités existent bien plus du chef de qualités morales que du chef de qualités intellectuelles ou même

Source : BIU Cujas

tent surtout du chef des qualités morales.

physiques. Les géants et les nains sont des phénomènes, les uns comme les autres sont également gênés dans un milieu, qui est naturellement modelé sur les conditions moyennes. Le meilleur parti qu'ils peuvent tirer de leurs particularités, c'est l'exhibition. Dans l'ordre intellectuel, les grands génies comme les crétins sont rares; la grande masse comprend des capacités moyennes, et ce qui introduit le plus de différence entre eux, ce sont les qualités morales, l'énergie, la volonté, l'esprit de prévoyance et d'épargne. Thucydide observait que "les hommes diffèrent moins les uns des autres par leurs facultés que par l'usage qu'ils en font".

Les inégalités de capacité personnelle dues à l'instruction ne sont pas plus à déplorer.

Mais l'inégalité de capacité personnelle peut être dûe à l'instruction que les uns ont reçue et qui a manqué aux autres. D'abord, il faut reconnaître qu'il est heureux pour tous que des capacités puissent être créées ou plutôt puissent être développées par l'instruction. C'est heureux pour tous, puisqu'il est de l'intérêt de tous, même des moins aptes pris dans leur ensemble, qu'il y ait le plus grand nombre possible de capacités. Pour ce qui est du point de vue de la justice, deux cas peuvent être considérés brièvement:

En premier lieu, si l'individu s'instruit lui-même en consacrant ses instants de loisir et en employant une partie de son gain à se procurer des livres, ou à rémunérer des maîtres, ou simplement s'il fréquente des établissements, où l'instruction est libéralement distribuée et gratuite, personne ne saurait trouver injuste la supériorité su'il concquiert de la sorte.

En second lieu si les dépenses que nécessitent l'instruction sont alimentées par le fortune des parents, de deux choses l'une, ou bien les parents sont les auteurs des ressources qu'ils consacrent à l'instruction de leurs enfants, et ici on ne voit pas en quoi la justice se trouve lésée, ou bien les parents tiennent ces ressources de l'hérédité; alors, on entre dans une nouvelle catégorie d'inégalités les inégalités de force économique que l'on va maintenant envisager.

L'ingalité de force économique provient de la possession des capitaux;mais l'existence des ca-

Par inégalité de force économique on entend ces inégalités qui se rencontrent entre les individus, quant aux moyens matériels externes, qu'ils peuvent avoir de fournir de l'utilité économique et par là même d'en acquérir par l'échange. Il est certain qu'il existe de très grandes inégalités entre les individus, quant aux moyens externes, quant aux capi-

Source : BIU Cujas

pitaux est une nécessité dans le système libéral.

taux qu'ils possèdent. Dans nos sociétés, il ne peut être question de produire de façon quelque peu importante pour l'échange, si l'on ne dispose pas de capitaux. Or, les uns ont beaucoup de capitaux, les autres en ont moins. C'est d'ailleurs là une conséquence naturelle du système individualiste de prppriété privée et de responsabilité économique personnelle.

Les capitaux que possède un individu, sont ou bien le résultat de son activité propre, ou bien le résultat de l'activité de ses parents, qui les lui ont transmis par succession.

Si les capitaux ont été acquis par l'individu, il n'est que juste qu'il en use, et la société en profite.

Si l'individu a acquis par lui même ces capitaux, c'est la conséquence de sa capacité personnelle et de sa volonté d'épargne, avec d'ailleurs l'élément de chance ou de risque, qui peut s'y rencontrer. La force personnelle de ces plus aptes vient ainsi s'ajouter comme résultat et comme consécration à la force économique due au capital qu'ils réussissent à former. Les conséquences heureuses pour la société et même pour les moins aptes, se trouvent par là multipliées, puisqu'ils sont d'autant plus habiles et plus forts. On peut présenter la question comme pour la supériorité des aptitudes elles-mêmes. La société, dont font partie les moins aptes ne gagnerait rien à n'avoir que de moins aptes, elle ne gagnerait rien à ce que tous fussent dépourvus de capitaux, puisque tout le monde proclame que les capitaux sont le grand levier de la production. On peut admettre que ce dont on se plaint sur le terrain de la répartition, ce n'est pas qu'il y ait des capitaux, c'est de ce que tous n'en aient pas ou n'en aient pas également. Or, à la différence des aptitudes personnelles, qui sont indivisibles, et incommunicables, les capitaux sont divisibles et peuvent être transmis. Il pourrait donc être question de partager les capitaux, ou de les rendre communs, de façon à égaliser de ce point de vue les facilités de production pour chacun.

Sans doute, dit l'école individualiste, mais l'injustice serait criante de dépouiller les plus aptes du résultat de leur activité. Et l'effet, au point de vue de l'intérêt social, de l'intérêt des moins aptes puisqu'ils font partie de la société, serait le même que celui que l'on indiquait tout à l'heure, quand on se demandait quelles seraient les conséquences de la politique, qui consisterait à vouloir corriger dans la répartition les inégalités de capacité naturelle. Ce serait le même résultat: diminution de l'activité de ceux qui ne consentiraient pas à ê-

Source : BIU Cujas

tre ainsi dépouillés et à travailler indéfiniment pour les autres, d'où diminution de la part de tous. Sans compter que prendre ainsi aux uns pour donner aux autres sous une forme ou sous une autre, une partie des capitaux formés, ce serait enlever à cette portion de capitaux la force productive qu'elle représente aux mains des plus aptes, qui ont réussi justement à la constituer. Ce serait la leur enlever pour la transformer en un simple moyen de consommation, de jouissance sinon de gaspillage volontaire ou involontaire entre les mains des moins aptes.

Si les capitaux ont dus à l'hérédité on leur reproche d'établir une cause d'inégalité de force économique qui est loin de profiter toujours aux plus aptes. Cependant l'hérédité est indispensable.

II - L'inégalité des forces économiques peut venir et vient souvent de l'hérédité. Voici deux individus arrivés à l'âge où l'on est en état de produire; l'un possède des capitaux et l'autre n'a que ses bras et son cerveau. En les supposant l'un et l'autre d'égale aptitude, il est clair qu'ils ne sont pas sur un pied d'égalité pour produire et par conséquent pour gagner. Voilà une inégalité de force économique, qui est de naissance, qui ne s'explique pas par l'inégalité des capacités naturelles et des capacités de travail. Ces inégalités aussi sont de naissance en tant qu'inégalités, mais il ne peut pas être question de les supprimer, tandis qu'il semble bien que l'inégalité de forces économiques pourrait être supprimée au moins au point de départ dans la vie. Dans le cas envisagé, l'inégalité tient à la législation, qui confère au droit de propriété un caractère perpétuel et admet l'hérédité des biens. Au surplus, dit-on, l'hérédité des biens a cette conséquence grave non plus sur le terrain de la justice, mais sur le terrain de l'utilité sociale, non seulement d'être la source d'inégalités de force économique, mais de répartir cette force économique d'une façon qui n'est pas la meilleure pour la production; elle ne se trouve pas forcément aux mains des plus aptes.

l'on supprime hérédité on pa- lyse l'intérêt rsonnel, seul mo- le de l'acti- té.

Voilà où le grief contre la doctrine individualiste devient impressionnant. Beaucoup d'écoles ont demandé qu'on supprimât l'hérédité. Mais la doctrine individualiste tient bon; elle proclame l'hérédité de la propriété indispensable à l'intérêt de ceux-là mêmes qui se trouvent ne rien tenir de leurs auteurs. Le tout est de considérer les choses dans leur mouvement et dans le temps. Les griefs contre l'hérédité ne frappent de façon décisive certains esprits que parce que de bonne foi, ou plutôt inconsciemment, ils regardent les capitaux existants comme une quantité donnée, quantité ayant en quelque sorte toujours existé et ne pouvant être augmentée; tandis que

Source : BIU Cujas

l'école individualiste admet que la quantité possible des capitaux est, indéterminée, et que de même la quantité présente s'est formée peu à peu, de même la quantité future se formera progressivement. Ainsi certains esprits croient qu'il n'y a place dans la société que pour un changement de capitaux, et non pour un accroissement; ils s'imaginent que ce que les uns possèdent de capitaux vient en diminution de la possibilité d'acquisition des autres. Ils raisonnent un peu comme les enfants, qui voient le présent, mais sans le relier au passé et à l'avenir. En raisonnant ainsi, ils perdent de vue la force, qui fait se constituer des capitaux, et ils trouvent tout simple de dire que tout serait beaucoup mieux si, l'hérédité étant abolie, l'égalité des forces économiques existait dès la naissance. Ils perdent de vue la grande force, qui permet la formation des capitaux qui est l'intérêt personnel. Or l'intérêt personnel est collectif ordinairement, il embrasse, même avant nous-mêmes, nos enfants; Mutiler cet intérêt personnel et collectif, en dissociant les éléments qui le composent, et en séparant économiquement les enfants de leurs parents, c'est affaiblir dans une proportion incalculable les moteurs économiques, principalement en tant qu'ils poussent à la formation des capitaux.

Donc, songer à répartir sous une forme ou sous une autre entre tous les individus les capitaux laissés par chacun, à son décès, c'est vouloir arrêter toute activité productrice. On oublie que s'il y a ainsi des capitaux, que l'on songe aujourd'hui à distribuer, c'est parce que d'innombrables générations ont vécu, ont travaillé, ont épargné, sur la foi que cette mise en commun ne se ferait jamais. Ce que l'on ne veut pas voir davantage, c'est que du jour où l'hérédité serait ébranlée, il n'y aurait plus de capitaux à distribuer ou à mettre en commun, ou en tout cas il y en aurait beaucoup moins, parce qu'on cesserait de travailler et d'épargner en vue de ses enfants. Ainsi, regarder les générations comme autant de compartiments distincts et sans liaison, concevoir un état social, établi en quelque sorte pour l'homme qui naîtrait enfant trouvé et qui mourrait célibataire, c'est la plus dangereuse bévue sociale qu'il soit possible de commettre. En détruisant l'esprit de capitalisation, on nuirait à tous, puisque la société toute entière profite des capitaux privés comme les moins aptes profitent des capacités des plus aptes. On peut affirme

Source : BIU Cujas

que ceux qui viennent à la vie industrielle sans aucune force matérielle, sans capitaux, ont néanmoins la vie plus facile, sont mieux en mesure de tirer parti de leur travail que si le droit de propriété n'existait pas et que si l'hérédité de la propriété n'avait jamais existé. La méprise en ceci est de croire qu'aujourd'hui les facilités de la production seraient ce qu'elles sont si cette institution de la propriété perpétuelle (ou hérédité de la propriété) n'avait jamais existé. Les adversaires ajoutent que la force économique peut alors se trouver échoir aux moins capables. Malgré tout il vaut mieux encore maintenir l'hérédité, parce que si l'hérédité est un mal, supprimer l'hérédité serait appliquer un remède pire que le mal. L'école libérale a toujours la même attitude; elle ne vient jamais dire que tout est parfait, elle ne se donne jamais que comme un moindre mal. Au reste, cette force économique du point de vue de l'intérêt, va souvent aux mains des incapables, mais elle les quitte plus ou moins rapidement, presque inévitablement. Cette force économique, où qu'elle se trouve, va aux mains des plus aptes et ne reste pas inactive en général. Donc le point de vue de l'intérêt de la société se trouve sauvegardé par la force même des choses.

Beaucoup sont plus ou moins sincèrement, parfois très sincèrement troublés de ce qu'en naissant les uns sont riches et les autres pauvres. Cela seul parait en soi une injustice certaine, mais cela ne met pas en cause le principe de l'hérédité. Si l'on se place dans l'état d'esprit de ceux qu'impressionne cette vue de la richesse et de la pauvreté à la naissance, on voit que l'on est d'accord pour trouver les petits et les moyens héritages, infiniment respectables... On proteste contre les diminutions que leur fait subir le fisc. C'est donc que le principe lui-même de l'hérédité n'est pas choquant puisqu'on l'admet dans l'immense majorité des cas de succession. Quoi de plus naturel vraiment que de voir passer à nos enfants, à ceux de notre sang, à ces enfants qui ont naturellement quelque chose du père, le bien que celui-ci a pu acquérir ou conserver? Sans cela ces biens iraient à d'autres que l'on n'a pas connus, qui ne nous ont pas connu? En vérité, l'hérédité ne se supprime pas, il faut bien qu'à notre mort notre patrimoine passe à quelqu'un; là où il y a propriété, il y a héritage.... La question de l'hérédité n'est que la question de la détermination des héritiers De sorte qu'admettre la propriété en lui enlevant son

Source : BIU Cujas

caractère de perpétuité, c'est émettre l'inconvenante prétention d'être nous-mêmes des héritiers de tous nos concitoyens. Au fond de l'hostilité contre l'héritage, il y a non point le sentiment de l'injustice, mais un sentiment d'envie, puisqu'il n'y a que nous troubler que les très gros héritages.

On a ainsi passé en revue, non pas toutes, mais les principales données, dont il faut tenir compte, quand on envisage le fonctionnement du système individualiste de façon concrète, c'est-à-dire dans le milieu où il est appelé à jouer. Ni sur le terrain de la production, ni sur celui de la répartition, l'école individualiste n'estime avoir rencontré d'objections, qui soient décisives. Des difficultés, des frottements, des obstacles, sans doute; ils sont dans la nature des choses, et des hommes, tout système économique s'y heurterait. La doctrine individualiste ne promet pas une perfection, qui ne saurait exister dans aucun domaine, mais les partisans de cette doctrine ne sont point de ces gens que la moindre colline fait douter de la rondeur de la terre. Il est permis de considérer que cette doctrine est celle qui s'éloigne le moins du régime désirable, sans impliquer d'injustice de principe et qu'elle assure, de l'avis général les progrès les plus rapides et les plus continus de la production, et cela, non seulement sans porter atteinte à la liberté individuelle dans toute la mesure où l'état de société la comporte, mais dans des conditions telles que cette liberté, le premier et le plus précieux des biens des hommes soit respectée dans toute la mesure possible. Ce n'est pas seulement la liberté économique qui est en jeu, ce sont les libertés: en effet la liberté économique est le point d'attache et la pierre d'assise de toutes les autres libertés, y compris celle même de n'être point individualiste. Là seulement où la liberté économique avec son conditionnement nécessaire le droit de propriété est fortement garantie la tyrannie individuelle ou collective ne saurait être absolue. C'est bien là une considération à faire entrer en compte, quand on établit le bilan de l'actif et du passif d'un régime économique.

F I N

-:-:-:-:-: -

Source : BIU Cujas